This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Stanford University Libraries
3 6105 027 837 132

STANFORD UNIVERSITY LIBRARIES

STANFORD UNIVERSIT
LIBRARIES
STACKS
AUG 22 1977

BULLETIN

DE LA

COMMISSION DES ANTIQUITÉS

DE LA

SEINE-INFÉRIEURE

TOME XIII. — 1re LIVRAISON

ROUEN

IMPRIMERIE CAGNIARD (LÉON GY, Succ')

Rues Jeanne-d'Arc, 88, et des Bannage, 5

1904

GENERAL BOOKBINDING CO.
77 53 BB
5295T 005 3 2265
QUALITY CONTROL MARK

PROCÈS-VERBAUX

DE LA

COMMISSION DES ANTIQUITÉS

DE LA SEINE-INFÉRIEURE

PENDANT L'ANNÉE 1903

SEANCE DU 20 FÉVRIER 1903

Elle ouvre à deux heures un quart sous la présidence de M. de Beaurepaire, vice-président.

Étaient présents : MM. Adeline, P. Baudry, G. de Beaurepaire, docteur Coutan, Deglatigny, G. Dubosc, Garreta, P. Le Verdier, Loriquet, Pelay, de la Serre, de Vesly et l'abbé Tougard.

Se sont excusés : MM. Héron et Malicorne.

Le procès-verbal de la précédente séance, 19 décembre 1902, est adopté, après un mot de M. Deglatigny, qui précise une information, et une légère atténuation que conseille M. le Président.

Mort de M. Gosselin. — Le même membre tient à commencer cette réunion en rappelant la nouvelle et très notable perte faite par la Commission, dans la personne de M. H. Gosselin, inspecteur diocésain. Grâce à ses communications orales ou écrites, nous pouvions suivre dans leurs moindres particularités la restauration de la cathédrale et celle de l'archevêché.

Peu de jours avant sa mort foudroyante, il avait tenu à faire visiter en détail, par M. de Beaurepaire, certaines parties du palais archiépiscopal, pour prendre son avis sur la date des constructions primitives; ses dernières dispositions témoignent d'une abnégation peu commune, puisque ses générosités concourront à un ensemble de restaurations où rien ne rappellera son souvenir. Il a eu aussi le mérite d'accroître très notablement, sinon même de créer la curieuse collection qui recueille, dans les dépendances de la métropole, les précieux fragments originaux que les restitutions actuelles font disparaître de l'édifice. Le procès-verbal ne saurait donc exagérer les regrets que provoque l'architecte distingué qui, jusque dans la tombe, a si bien mérité de notre art monumental.

Correspondance imprimée. — Ses pièces se classent comme il suit : *Bibliographie des Travaux histor. et archéol., par R. de Lasteyrie,* IV, 1; Imp. nat., 1902; in-4°; — *Epigraphie du Pas-de-Calais,* IV, 1-2. Arras, 1902; in-4°; — *Mémoires de la Commission départ... du Pas-de-Calais,* II, 4; ibid; — *Mémoires de la Soc. d'Emulation du Doubs,* 1901; — *Mém... de la Soc... d'Agriculture d'Orléans,* 1902, 1; — *Mémoires de la Soc. des Antiquaires de la Morinie,* XXVII; — *Mém. de la Soc. des Antiquaires de France,* LXI, 1900; — *Bulletin histor. et philol. du Comité,* 1902, 1-2; — *Bulletin archéol.* idem, 1902, 2; — *Bulletin de la Soc. archéol. de Nantes,* XLIII; 1902, 1; — *Bulletin de la Soc. des Antiquaires de l'Ouest,* 1902, 3 (2 ex. par erreur probable); — *Bulletin de la Soc. archéol. de Touraine,* 1902, 3; — *Bulletin de la Soc. histor... de*

Langres, n° 65; — *Bulletin de la Soc. Dunoise*, n° 132; — *Bulletin de la Soc. des Antiquaires de la Morinie*, n° 204; — *Kongl. Vitterhets... Manadsblad*, Stockholm, 1897; — *Société d'Hist. et d'Arch. de Gand*, Mémoires, IV, 2, 1902; Bulletin, X, 1-8; XI, 1. L'envoi est fait avec prière d'échange; la Commission, consultée, estime que la proposition ne peut que lui être avantageuse. L'échange est donc accordé.

M. Pelay obtient le premier la parole pour la série des communications qui se résument ainsi :

Antiquités romaines à Lisieux. — Un extrait du *Journal de Rouen*, en date du 15 courant, relate une découverte importante de statuettes, monnaies, céramique (avec nom de potier), lesquelles semblent devoir se rattacher à la voie qui tendait à Pont-l'Evêque.

Calvaire et vitrail d'Yville. — Le 17 janvier dernier, notre confrère a reçu la lettre suivante dont, sur le conseil de M. le Président, il donne lecture.

Monsieur Pelay,

Sachant tout l'intérêt que vous portez à tout ce qui touche à l'art, je m'adresse à vous pour vous demander humblement un appui auprès de la Commission des Beaux-Arts pour l'intéresser à notre calvaire du cimetière qui, je crois, mérite quelque attention. Il doit être, si je ne fais erreur, du xve siècle. Au centre des croisillons, figure l'agneau; au revers une fleur épanouit ses pétales. J'accompagne ma requête de la photographie ci-jointe, autrement toute description serait superflue. Toute la masse retenue par une tige de fer oscille au souffle du vent, ce qui explique toutes ces morsures et fait craindre une rupture ; vous verrez aussi derrière l'agneau une tache blanche qui

indique un morceau parti à côté d'une lézarde, qui a son pendant de l'autre côté.

Si je ne craignais pas d'être trop importun, je vous parlerais aussi d'un vitrail de la même époque, lequel représente l'Annonciation; il en manque une partie, et je fais des efforts pour le reconstituer. On demande la somme de 250 fr. et je n'ai que 100 fr. à disposer. Il vous serait aisé de le voir, car il est en ce moment chez M. Boulanger, peintre-verrier, rue des Maronniers.

J'ose espérer, Monsieur Pelay, qu'on aura grand pitié de nous; je vous en serai très reconnaissant.

En attendant, je vous prie, Monsieur, d'agréer, etc.

THILLARD,

curé d'Yville.

Des réflexions diverses que provoque cette lettre, il résulte que la Commission ne dispose d'aucunes ressources pour la restauration d'œuvres archéologiques, si intéressantes qu'elles puissent être; que M. Limbourg lui a, il est vrai, donné le droit d'initiative pour les édifices en souffrance; mais que, voulût-elle en user, la première condition du succès serait la production d'un devis en règle; que d'ailleurs le secours ne saurait être emprunté au budget des monuments historiques, puisque le calvaire n'est pas classé, non plus que la fenêtre.

Sous la réserve de remaniements au fût de la croix, et d'un artiste expérimenté qui sache donner à la restitution complète du vitrail une harmonie de tons satisfaisante, la Commission se montre très favorable aux deux projets. Ces dispositions s'accentuent, lorsque le secrétaire rappelle que l'église d'Yville est un des rares sanctuaires dédiés par Eudes Rigaud. Il avait cruellement souffert durant les guerres de religion; mais

M. le curé Thillard en poursuit depuis plus de dix ans la restauration; et dans ce village de trois cents habitants, il est arrivé à des résultats inespérés.

Dans ces conditions, la Commission est unanime à recommander les travaux projetés à toute la bienveillance de la Commission départementale, qui pourra sans doute prélever sur les fonds des édifices paroissiaux les crédits peu élevés qui suffiraient à cette double restauration.

Souvenirs du vieux Rouen. — Enfin notre collègue fait passer sous les yeux de ses confrères une très intéressante série de dessins, dont la plupart sont signés Merlin : l'église Saint-Martin-sur-Renelle (2 vues) ; — l'église Saint-Herbland (2 vues); — la place Saint-Godard, avant son élargissement; — la chapelle du Clos-Saint-Marc, non loin de l'Aubette, sur laquelle M. le Président donne quelques renseignements empruntés à un récent dossier; il est prié d'en faire la matière d'une prochaine communication; — une maison de la rue Ecuyère; — la maison de la confrérie des Arbalétriers; — maison de la rue du Fardeau adossée à la Barbe-d'Or; — Porte d'une maison de la rue Porte-aux-Rats; — maison de la rue Boutard; — projet de Douane, non exécuté, mais qui ne le cède pas en laideur à celui qui fut adopté; — l'hôtel de la Vicomté, vis-à-vis du portail de Saint-Vincent. M. le Président explique qu'il en est resté de très belles caves; — maison de la petite rue Saint-Laurent; — enfin deux motifs d'ornementation sans attribution précise. On s'accorde généralement à y reconnaître des reliefs décoratifs que portait la muraille occidentale du Palais de Justice, avant la construction neuve.

Portrait de Fabri. — M. Pelay signale en outre, en regard de la p. 48 du volume des *Antiquaires de France*, qui vient d'être mis sur le bureau, le portrait du Rouennais Fabri, dont notre confrère M. Héron a si bien réédité la *Rhétorique*.

Eglise d'Houppeville. — M. le docteur Coutan commente d'abord la note ci-jointe :

« Des vitraux, l'un date de 1544; un autre de 1545; un troisième est muni d'un cartouche portant un T et un H majuscules, séparés par un arbre vert.

» Un quatrième vitrail représente une « espèce d'arbre apostolique », selon l'expression de l'abbé Cochet, disposé comme un arbre de Jessé et figurant le Christ, le Précurseur et plusieurs apôtres pendant *l'enfance*.

» La fenêtre voisine du chevet, côté nord, a un meneau détérioré, visité, il y a quelques années, par M. Sauvageot, qui devait en faire la restauration.

» La première fenêtre du chœur, côté sud, a un panneau du bas brisé par un voleur ».

Il raconte ensuite qu'à la prière de M. le curé, il s'est rendu à Houppeville. La restauration depuis longtemps à l'ordre du jour, lui semble utile et même urgente. Il propose à la Commission d'émettre un vœu dans le même sens afin d'appuyer la demande qui doit être adressée à M. le Préfet.

Ici la situation n'est pas la même qu'à Yville. Il s'agit en effet d'un monument historique et d'une entreprise déjà étudiée par M. Sauvageot. La commune y avait même affecté un crédit; mais la réfection ayant été suspendue, les fonds auront reçu une autre destination.

Bien que le travail ne puisse être commencé d'un jour à l'autre, puisque la dépense totale n'est pas encore connue, la Commission appuie les conclusions de M. Coutan. Les principaux éléments du devis devront se retrouver dans les bureaux de la Préfecture; et, ici encore, la Commission départementale devra pouvoir statuer sur l'allocation du subside.

Le méridien du jardin de l'Hôtel-de-Ville. — M. Pelay expose que les dégradations ne faisant que s'aggraver, il avait saisi une occasion fortuite de recommander cet intéressant débris à M. l'adjoint Houzard, au service duquel il ressortit. Comme les résultats se font attendre, M. G. Dubosc invite la Commission à renouveler une fois de plus ses pressants appels. Elle abonde d'autant mieux en ce sens, que le cas s'accommodera très bien de la théorie du moins possible. A la dernière motion, en effet, le regretté M. Gosselin avait fait observer que la dépense serait minime, si l'on se bornait à un simple rejointoiement qui, exécuté avec soin, assurerait une longue préservation contre les accidents imminents.

De plus, il complète ainsi une communication précédente : La petite monnaie que je croyais byzantine est une médaille indienne de la série qu'on appelle « Pagodes de Pondichéry ».

Quant au jeton trouvé à Sotteville, lors de l'établissement d'une voie de garage, et portant à l'A/. l'effigie de César et au R/. l'Écu de France, avec l'exergue *Signum civitas rom.* C'est une contrefaçon de Nuremberg, d'un jeton du XVIIe siècle, de la série des 12 Césars gravée par Briot. Je dois ces renseignements à l'obligeance de M. Maurice Prou.

Les colonnes de J. Goujon, à Saint-Maclou. — M. Henri Jouin, secrétaire du Comité des Beaux-Arts, écrit en ce moment une étude sur la vie du célèbre sculpteur. Il s'est adressé à M. de Vesly pour obtenir un relevé des colonnes soutenant les orgues de Saint-Maclou, dont l'attribution n'est plus douteuse puisqu'elle est constatée par un marché du 9 août 1541. Or, en exécutant ses dessins, notre collègue a remarqué que le galbe des colonnes était différent de celui suivi de nos jours d'après les leçons de Vignole. Jean Goujon, au lieu de diminuer le fût de la colonne, à partir du tiers de la hauteur, a commencé cette décroissance dès la sixième partie prise de la base. Il a obtenu ainsi des colonnes d'un galbe plus élancé ainsi que cela s'observe au tombeau du sénéchal de Brézé, à la cathédrale de Rouen. Cette remarque avait déjà été faite par A. Deville.

M. de Vesly a observé également la taille du chapiteau dont les acanthes offrent une disposition spéciale autour de la campane et dont le dentelé des feuilles reproduit encore les nodosités de l'époque ogivale et non les cavités des feuillages romains. J. Goujon a créé là un type de colonne qui a été adopté pendant une partie de la Renaissance.

Enfin, M. de Vesly soumet à la Commission le dessin de la bague dorée qui décore les colonnes de Saint-Maclou et qu'il a pu rétablir.

M. Georges Dubosc demande qu'une copie des dessins de M. de Vesly soit déposée dans le portefeuille de la Commission des Antiquités. M. de Beaurepaire dit qu'il dépend de M. de Vesly de déférer au vœu exprimé.

L.

Le Catelier et le cimetière franc de Charleval. — M. de Vesly résume ainsi le mémoire avec plans qu'il se propose de présenter au Congrès de Bordeaux.

L'Andelle, en arrivant à Charleval, avant de recevoir les eaux de la Lieure, fait un brusque changement de direction. En cet endroit s'avance dans la vallée un cap du plateau du Vexin que les habitants appellent la Côte Blanche ou le Catelier. Cette désignation s'applique particulièrement à des vallonnements qui occupent le sommet de la pointe sur laquelle la famille Le Ber a élevé un calvaire (altitude, 75 mètres). De cet endroit on jouit d'un panorama splendide : car la vue s'étend à plus de 10 kilom. dans les directions est, nord et ouest; aussi ce point a-t-il été remarqué, par la stratégie dès la plus haute antiquité.

Quoique le « Catelier de Charleval » ait subi de nombreuses modifications, on peut encore reconnaître la forme rectangulaire d'un tertre qu'entouraient des fossés et tous les caractères que le général de la Noë a donnés pour les *castella* ou petits camps élevés pour la surveillance des routes et le passage des rivières.

Les environs du Catelier sont encore désignés à l'archéologue par les noms du Grand et du Petit Thuit, portés par les fermes de la Côte Blanche.

Qu'on fasse dériver le nom de Thuit du latin *Tectum* ou du scandinave « Twait », tous les lieux portant ces noms m'ont toujours donné, dit M. de Vesly, des ruines de l'époque gallo-romaine. Et là, encore, mon enquête a confirmé l'expérience acquise; car, sur le plateau des « Thuit » le laboureur heurte, avec le fer de sa charrue, des substructions antiques. De plus le chemin principal de Cressenville, village situé sur le plateau, porte le nom de *Parivoie*, ce qui indique-

rait le passage de la voie romaine de Rouen à Paris, par Radepont, Magny et Pontoise.

Mes visites à Charleval, continue M. de Vesly, m'ont encore permis de reconnaître une nécropole franque mise au jour lors de l'agrandissement du cimetière actuel, en 1874.

La nécropole antique entourait la CHAPELLE DE SAINT-MARTIN, démolie en 1572, lors de la construction du château que Du Cerceau élevait pour Charles IX. Cette constatation n'aurait pas surpris l'abbé Cochet qui a toujours trouvé les cimetières des Francs sur le penchant des collines et à l'entour de chapelles dédiées à saint Martin et à saint Vulgain, deux saints qu'il appelait volontiers « mérovingiens ».

C'est grâce à l'obligeance de M. Letailleur, libraire à Charleval, qui a collectionné les objets provenant des tombes, que M. de Vesly a pu en dresser l'inventaire.

Il a été trouvé des lances, des pointes de flèche, une hache ou francisque en T et un angon d'un type spécial, de 0m420 de longueur, terminé par une pointe quadrangulaire.

Les objets en bronze sortis du cimetière de Charleval comprennent des boucles et des ornements de ceinturons dont la décoration est formée de petits cercles disposés en orbe avec, au centre, une croix gammée ou swastika.

Les vases en poterie noire ne présentent pas de caractères originaux. Ce sont des types déjà connus et les formes rencontrées à Ouville, à Envermeu et à Londinières. Les tombeaux en pierre avaient été brisés et leurs débris dispersés.

Enfin notre confrère a le plaisir d'informer la Com-

pagnie qu'il pourra, l'été prochain, continuer ses explorations archéologiques, grâce à une allocation de 300 fr. qui lui a été accordée par le Ministère, allocation que M. Le Breton a doublée sur les crédits affectés aux services des antiquités départementales.

Grilles de Saint-Maclou. — La mention de Saint-Maclou amène un membre à demander où en est l'établissement de la clôture du côté nord, si énergiquement réclamée à diverses reprises par la Commission.

Il est répondu que notre confrère M. Lefort pourrait seul donner à ce sujet des renseignements précis. A défaut d'autres informations, on peut espérer une heureuse solution : car elle tient au cœur de M. l'architecte en chef.

Variétés céramiques. — A propos d'une précédente communication de M. de Vesly, M. le Président présente un pavé provenant de l'ancien château de Canteleu, dont la fabrication n'annonce rien de normand. Il y joint un fragment de décoration en faïence, qui semble du XVIIIe siècle, et doit avoir appartenu à une cheminée.

Château de Dieppe. — En excusant son absence, M. Milet a adressé hier, à M. le Président, la note que voici :

« Sachant que la conservation du château de Dieppe intéresse la plupart de nos collègues et surtout la Société des Amis des Anciens Monuments rouennais, dont M. Coutan est président, je tiens à vous dire que, dans sa dernière séance, notre Conseil municipal a décidé d'offrir à l'État une somme certainement peu

élevée, mais qui n'en constitue pas moins une offre sérieuse, en vue de sauver de la mutilation ou de la destruction un de nos monuments des plus marquants dans notre histoire. C'est d'autant plus méritoire que la charge annuelle d'entretien ne pourra être que très lourde et sans affectation presque possible.

» Et ce qui dans nos craintes peut nous consoler, c'est le vote d'une loi récente, portant qu'aucun monument, vieux château ou autre, classé, ne pourra, dans l'avenir, *être aliéné qu'en vertu d'une loi* ».

M. Le Verdier ajoute que l'offre de la ville de Dieppe est de 50,000 fr. L'État demande 275,000 fr. L'écart est considérable.

M. le Président résume divers documents sur le sculpteur Jaddoulle. Il présente, en outre un assez important dossier sur les anciens orfèvres rouennais, lequel prouve une fois de plus qu'il faut voir en eux non de simples marchands, mais des ouvriers et le plus souvent de véritables artistes. Il ajoute aussi ce mémoire :

MONASTÈRE DES CÉLESTINS DE ROUEN

Le premier fondateur du monastère des Celestins de Rouen fut le duc de Bedford, régent de Normandie, de 1422 à 1435. Il est constant que dès 1430 il avait fait bâtir pour quelques religieux de cet ordre, alors peu connu en France, une modeste chapelle dans son manoir de Chantereine, dit Joyeux-Repos, près de la porte Saint-Hilaire. Lui mort sans enfants, sa veuve, Jacqueline de Luxembourg, et ses héritiers, le marquis de Dorset et le duc de Glocester, firent abandon aux Celestins de leurs droits sur ce manoir. Le 23 mai 1445, Henri VI, roi d'Angleterre,

approuva cette cession, et le 8 juillet 1446, il fit délivrer les lettres d'amortissement nécessaires (1). Bientôt après, sans doute pour se conformer de plus en plus aux intentions de son oncle, le duc de Bedford, il donna à ces religieux, afin de les mettre en état d'achever leur église, une rente annuelle de 200 l. sur son revenu d'Angleterre.

Après l'expulsion des Anglais, tout cela, ainsi que c'était à prévoir, fut considéré par Charles VII comme non avenu. Toutefois, les Célestins ne perdirent pas à changer de souverain. Une nouvelle donation de ce prince les maintint en possession du manoir où ils s'étaient établis; des rentes constituées sur le Domaine, en France, les dédommagèrent de celles qu'ils perdirent en Angleterre.

Le dernier jour de novembre 1449, Charles VII, étant alors à Caudebec, donnait à ces religieux tout le droit qu'il pouvait prétendre sur le manoir de *Joyeux-Repos*, voulant, disait-il dans ses lettres, *ut idem locus quem nuper edificarat et construxerat, licet de peccuniis nostris, ac etiam occupabat deffunctus Johannes dux Bedfordie.....*

(1) Les lettres d'amortissement sont accordées pour un revenu de 500 l. tant en France qu'en Angleterre. Dans ces lettres Henri VI ne fait aucune allusion à la cession des héritiers du duc de Bedford. Il rappelle qu'il avait transféré aux Célestins tout le droit qu'il pouvait avoir sur le manoir de *Joyeux-Repos (causa successionis, confiscationis et forefacture aut alias).* Sa donation est faite *ut in loco predicto, in honore Dei sueque gloriosissime genitricis Marie, edificetur et construatur monasterium de prefato Celestinorum ordine, tanquam membrum cenobii S. Spiritus prope Sulmonam, Valvensis diocesis, quod principale monasterium in religione prefata censetur,* Westminster 8 juillet 1446. Sur le repli : *Per regem, marchione comite Suffolchie, domino Jacobo Fenys, milite, ac aliis.* Il accorda aux mêmes religieux des lettres de sauvegarde et de *committimus,* Windsor, 25 avril 1448. *Per regem, marchione comite Suffolchie, domino de Beauchamp et aliis presentibus.*

sit ex nunc vera et legitima patrum Celestinorum possessio (1).

Le 6 février 1450 (v. s.), par lettres données aux Montils-lès-Tours, il assignait aux Célestins une rente annuelle de 400 l. sur les vicomtés de Rouen, Caen, Bayeux et Orbec pour la dotation et fondation de leur monastère, jusqu'à ce que lui ou ses successeurs leur eussent payé 6.000 écus d'or. Il rappelait dans ces lettres qu'aussitôt après la réduction de Rouen en son obéissance il leur avait donné le manoir du Joyeux-Repos pour y établir un monastère dont il voulait être réputé le fondateur, et auquel il donnait le nom de Val-Notre-Dame, en reconnaissance des grâces et bénéfices que Dieu lui avait faits en la réduction de la ville de Rouen. Enfin, par d'autres lettres, encore datées de Montils-lès-Tours, après avoir de nouveau rappelé ses donations, le changement de l'ancien nom du monastère en celui de N.-D. du Val-de-Rouen, il annonçait son intention de voir cette fondation complétée : « Pour ce que au dit lieu n'avoit église, chappelle, ne terre benoiste ou consacrée où ils pussent reverremment celebrer le divin service ne enterrer chacun d'eux », voulant icelle fondacion estre menée à perfection, il mandait à ses conseillers, les archevêques de Reims, Rouen, Sens, les évêques de Paris, Meaux, Evreux, Seez, Bayeux, Coutances, au premier qui serait requis, « s'il apperoit que les abbé et prieur du dit Ordre eussent auctorité des saints peres, papes de Romme, de pouvoir recevoir de tous evesques catholiques la benediction ou consecration de leurs autels, eglises ou chappelle, qu'il voulsist bien, de icelui lieu, en faveur de lui roi, benistre ou consacrer les eglises, chappelle et terre pour faire cymetere. » (Charte originale portant la signature du Roi).

(1) Charte originale. Sur le repli : *Per regem, comite Dunensi, Dominis de Torciaco et de Varena, magistro Johanne Burelli et aliis pluribus presentibus.* Signé : Delaloere.

Il fut aisé aux Célestins de fournir la preuve que cette autorisation leur avait été accordée par le Saint-Siège. En conséquence, la bénédiction de leur chapelle put être régulièrement faite, le 22 sept. 1458, par François de Brillac, évêque d'Orléans, en présence de Jean Bertaud, prieur de Mantes, de Jacques Guyon, licencié en décret, de Jean Garnier, maître ès-arts, bachelier en décret, secrétaire dudit évêque, de Jean Andrieu, chapelain du même prélat, et de Pierre de Trilhe, docteur en l'un et l'autre droit, archidiacre de Lodève, conseiller du Roi au Parlement de Paris. La communauté se composait alors de 10 religieux; elle avait pour prieur Dom Jean Turby (1).

Soit que ce monastère eût été construit avec trop d'économie, soit qu'il eût été ruiné par quelque accident, que nous ignorons, toujours est-il que, moins de 50 ans après, il présentait l'aspect le plus misérable. C'est ce qu'on doit conclure des lettres de frère Thibaud Artaud, provincial des Célestins, par lesquelles il déclare associer aux prières de toutes les communautés de sa province ceux qui contribueraient par leurs aumônes au rétablissement du monastère de Rouen : *Monasterium Beate Marie de Rothomago quod cum omnibus proh dolor! pateat huc usque desertum et ab omni structura ad bene ordinatum monasterium necessaria miserabiliter notum sit manere destitutum*, Rouen, 24 juin 1494 (2).

L'archevêque Georges d'Amboise vint au secours de ces religieux en accordant, le dernier jour de fév. 1498 (v. s.),

(1) « Instrument du notaire apostolique et impérial par lequel il appert la fourme et manière de la bénédiction faite en l'ostel des Célestins de Rouen ». Noms des religieux cités dans ce document : Jean *Multoris*, sous-prieur, Hugues de Beaufort, Etienne Cardonne, Jean Marchequin, procureur, Etienne Julien, Pierre de Beusin, Mathieu Bacher, Jean De la Mare, et un frère nommé Pierre *Fabri*.

(2) L'acte est signé Fr. Artaud, provincial, avec un beau paraphe; le sceau manque (G. 9202).

des indulgences de 40 jours à ceux qui visiteraient leur église pendant la semaine sainte et y feraient quelque aumône. On voit par les termes dont se sert l'archevêque que des travaux, plus ou moins importants, étaient alors en voie d'exécution : *Cupientes itaque ut ecclesia prioratus seu fratrum Celestinorum civitatis Rothomagensis Christi fidelibus congruis frequentetur honoribus, ceptumque in ea opus debite perficiatur, ac libris, calicibus et aliis ecclesiasticis ad cultum divinum requisitis ornamentis decenter muniatur* (1). Ce fut quatre ans après seulement que l'église fut consacrée par le même archevêque en présence d'une nombreuse assistance de prélats et de hauts seigneurs (2).

L'église des Célestins devint le siège d'une confrérie nombreuse et qui paraît avoir eu quelque importance.

De puissants personnages, entre autres Jean de Hangest, seigneur de Genlis, capitaine de Rouen, beau-frère du cardinal d'Amboise, le Premier Président Claude Groulart, Robert Le Roux de Tilly, le choisirent pour le lieu de leur sépulture.

Parmi les principaux bienfaiteurs de ce monastère, on cite M. de Bourbon et son épouse fille de France, le cardinal Georges d'Amboise, Louis de Graville, amiral de France, et Henri Pottin, évêque de Philadelphie.

Il est à croire, vu sa situation près des remparts et de la porte Saint-Hilaire, que l'église des Célestins ne fut pas épargnée par les canons de l'ennemi pendant les sièges que la ville eut à subir en 1562 (3) en 1591-1592 ; mais nous ne

(1) On conserve le vidimus de ces indulgences, délivré par l'official, 1er mars 1498. D'autres lettres d'indulgences furent accordées par Georges d'Amboise se qualifiant de légat du Saint-Siège, Blois, 12 des calendes d'oct. 1504. La première lettre figure une Sainte Vierge tenant l'Enfant Jésus.

(2) Acte de la dédicace datée du 24 déc. 1502.

(3) Un arrêt du Parlement du 15 mars 1562, remet les Célestins en possession de deux cloches qui avaient été enlevées de

connaissons aucun document qui puisse nous renseigner sur les dégâts qu'elle put éprouver dans ces circonstances critiques.

L'objet de ce Mémoire n'étant pas l'histoire de la communauté religieuse, mais une étude purement archéologique relative aux bâtiments qu'elle occupa pendant plus de trois siècles, je passe sans transition à l'époque où s'opéra leur abandon ou leur destruction.

La suppression des Célestins de Rouen et de leur Ordre, en général, avait été préparée par les dispositions de l'édit du mois de mars 1768, concernant les ordres religieux.

Les Célestins de France tenant leur Chapitre à Limay, en présence de l'évêque de Rhodez, Champion de Cicé, commissaire du Roi, arrêtèrent, en conséquence des délibérations particulières des maisons de leur Ordre, que « malgré le désir qu'ils auroient de se conformer aux intentions de S. M., ils la suppliaient de les dispenser de l'exécution des art. 5, 7 et 10 de l'édit, se soumettant à toutes les conditions qu'il lui plairoit de leur imposer et préférant la suppression et extinction de leur Ordre à la pratique d'observances qu'ils déclaroient être tombées en désuétude avant leur entrée en religion et qu'ils n'auroient pas l'espérance de voir perpétuer parmi eux quand la ferveur les aurait engagés à s'y soumettre ».

L'art. 5, un de ceux qui leur répugnait le plus, imposait aux supérieurs généraux l'obligation de visiter les monastères, de les réformer, de réunir en un seul corps les constitutions, statuts et règlements des Ordres et Congrégations, à l'effet de les faire approuver par le Saint-Siège. Il exigeait, pour chaque maison, un nombre minimum de huit religieux, non compris le supérieur (2 octobre 1770).

Les Célestins de Rouen, par acte du 31 mai 1771, adhé-

leur monastère pendant les séditions et avaient été transportées en l'église de Boisguillaume. Voir A. Héron, *Deux Chroniques de Rouen*, pp. 194, 197, 256.

rèrent à la délibération du Chapitre de Limay. Dès lors ils ne se firent aucune illusion sur le sort qui leur était réservé ; et ce fut sans la moindre protestation qu'ils assistèrent à l'inventaire qui fut dressé de leurs biens (du 31 mai au 18 juin 1771) par Jacques-Philippe Parent, curé de Saint-Cande-le-Jeune, et Jacques Marescot, avocat au Parlement, l'un et l'autre commissaires nommés par l'arrêt du Conseil du 8 mai précédent (1).

Voici le texte de ce document :

« Premièrement entrés dans l'église, nous l'avons trouvée distribuée en une neffe, un chœur et une sousaille (pour sous-aile) à gauche. Le chœur est orné d'une contretable fort belle, en bois doré, dont le tableau représente l'*Adoration des Mages*, l'autel aussi en bois doré, sur lequel une croix et 6 chandeliers de cuivre argenté.

» Dans le sanctuaire, au côté de l'Évangile, est le tombeau de M. de Angets de Genlis (2). Le chœur est garni de stales hautes et basses, des deux côtés, en bois de chêne, un aigle de cuivre au milieu. Le chœur est séparé de la nef par une grille de fer et deux petits autels ayant leurs contretables en plastre avec images dont l'une de la *Sainte-Vierge*, et l'autre de *Saint Pierre Célestin*, les dites chapelles fermées toutes deux de leurs balustrades de fer. Dans la chapelle de la Sainte-Vierge est le tombeau et caveau de MM. Le Roux, vidames d'Esneval (3). La grille du chœur est surmontée d'un christ bronzé.

» La sous-aile est composée de cinq chapelles, dont

(1) Jacques-Adrien-Simon-Jude Aubry, secrétaire de l'archevêché, fit fonction de greffier.

(2) Jean de Hangest, sieur de Genlis, capitaine de Rouen et bailli d'Evreux, décédé en 1490, inhumé dans le chœur de l'église des Célestins ; son tombeau, creusé dans la muraille en façon d'une petite chapelle. *Hist. de Rouen.*

(3) Robert Le Roux, sieur de Tilly, et Marie de Bellièvre, sa femme.

une sanz autel, les quatre autres avec autels peu décorés, attendu qu'on n'y dit pas la messe, et toutes fermées d'une balustrade de bois. Dans la plus proche du sanctuaire est le tombeau et caveau de la famille de MM. de Groulard.

» Les vitres, tant du chœur que du reste de l'église, en verre peint ou verre blanc, toutes en assés mauvais état.

» Les murailles et les voutes de l'église, qui peut contenir environ 60 pieds de longueur sur 30 de largeur, en pierres surmontées d'un toit de charpente avec un clocher, le tout couvert d'ardoise. Dans le clocher, quatre petites cloches. La porte de l'église a deux batants et un guichet en bois de chêne, ladite porte de l'église étant dans une cour fermée d'une grande porte d'entrée donnant sur l'Eau-de-Robec (1). »

Je ne vois à signaler dans le mobilier de la sacristie qu'un « drap mortuaire ancien, en velours noir et croix blanche de damas avec galon de soye aux armes, de M. de Groulard; un grand devant-d'autel en velours noir avec bandes de satin blanc aux mêmes armes; un petit devant-d'autel aussi de velours doré, et 2 crédences aussi de velours noir, aux mêmes armes » (2).

» Salle de compagnie. Ladite salle plancheyée et lambrissée en entier, le lambris peint couleur de paille, moulure plus foncée; à la cheminée une plaque, 2 attaches à 3 branches de cuir doré. Dans le trumeau, un grand tableau représentant *Minerve* surmontée d'un petit attique; un devant de cheminée représentant un chien en arrest.

(1) A une copie de l'*Histoire de Rouen*, copie que je possède, je vois cette addition : « Cette église est entièrement voûtée en pierre, Il y a orgue et chaires de chœur au nombre de 54 et 7 chapelles. Le 14 juin 1748, le tonnerre a tombé sur leur cloche et l'a beaucoup endommagée, environ sur les 1 heure et midi ».

(2) Dans l'église des Célestins, il y avait aussi les sépultures de Barbe Giffard, décédée en 1599, et celle de son mari, Claude Groulart, décédé en 1607.

Dans les trumeaux des croisées deux grands tableaux, l'un représentant S. M. Louis XV, et l'autre, la Renommée et les attribus de la Paix. Sur la porte d'entrée, un tableau en attique représentant le Pacte de famille. Dans ladite salle, deux crédences en bois de la couleur du lambris avec leurs tables de marbre, 12 cabriolets de cannes, peints comme les lambris et 4 rideaux de toile blanche ».

Dans la salle à manger, pour trumeau à la cheminée, un tableau représentant Charles VII, fondateur, et le pape Célestin, instituteur de l'ordre... Un trictrac.

La chambre d'hôte était tapissée de toile peinte en bleu.

Le jardin présentait « 3 avenues de tilleuls très gracieuses et bien tenues, un verger aboutissant au mur de l'hôpital général, 4 parterres cultivés et entretenus par les religieux avec un jet d'eau et un bassin au milieu des 4 parterres; ensuite un jardin légumier aboutissant, au midi, aux murs dudit hôpital général, entouré de charmilles, berceaux et terrasses, et terminé à l'est par une double terrasse plantée en haut bois et noyers, aboutissante au cimetière dudit hôpital, au bas de laquelle terrasse était une grille en fer, le tout orné, en outre, de 5 petites grilles de fer et 4 en bois peint.

» L'emplacement du cloître, tombé par vétusté, était planté en tilleuls et garni de gazon, à l'entrée duquel se trouvait la loge du portier. »

La totalité de l'emplacement, tant de l'église que de la maison et du jardin, contenait environ 3 acres.

Quatre ou cinq religieux composaient cette communauté en complète décadence : Fr. Claude Lorin, prieur; Fr. Pierre-Antoine Mitenne, sous-prieur et actuaire; Adrien Picard, procureur; François-Marin Hallette et César-Alexandre Feront, tous prêtres, ce dernier, absent, et se faisant soigner à Paris pour maladie.

Les Célestins restèrent quelque temps encore en possession de leur maison.

Leur Ordre fut supprimé par un bref du pape du 30 oct. 1778. Une ordonnance de l'archevêque, rendue à la suite d'un brevet du Roi, du 12 juin 1782, unit les biens du monastère de Rouen au séminaire Saint-Nicaise aux conditions suivantes : les revenus seront employés à faciliter l'éducation et l'instruction ecclésiastiques des pauvres clercs de la campagne, ceux de la ville en étant exclus par les règles du séminaire Saint-Nicaise. — Le séminaire continuera de payer à chacun des religieux Célestins de la maison de Rouen, qui sont au nombre de 3, jusqu'à leur décès, une rente viagère de 1,400 l., qui sera portée à 1,800 l., quand ils auront atteint l'âge de 70 ans. Il paiera, à la décharge de l'Hôpital général, une rente de 1,800 l., qui sera employée à l'entretien des prêtres qui desservent ledit Hôpital. Il paiera une rente de 1,200 l., à savoir : 800 l. pour l'entretien de 4 sœurs de la Providence; 400 l. pour l'entretien de 2 sœurs d'Ernemont, en considération des écoles qu'elles tiennent pour les pauvres. Il paiera une rente de 200 l. au curé d'Ectot-l'Auvray, qui est à portion congrue. L'archevêque ayant bien voulu consentir à la translation des corps de MM. Le Roux de Cambremont..., en la paroisse d'Acquigny, il fut ordonné que les fondations faites par ces seigneurs y seraient acquittées et que le séminaire paierait annuellement à la fabrique de cette paroisse une rente de 400 l. Consentement fut donné à ce que les différentes fondations faites par le Premier Président Groulart fussent transférées en l'église de Saint-Aubin-le-Cauf où furent transportés les corps de ce magistrat et de Barbe Giffard, sa femme.

Cette ordonnance de l'archevêque porte la date du 12 juillet 1783. Elle fut approuvée par lettres patentes du Roi, de sept. 1783, dont l'enregistrement n'eut lieu au Parlement que le 29 avril 1784.

Le 24 oct. 1784, M. Le Ber, supérieur du Séminaire, usant du pouvoir qu'il tenait de Mgr de La Rochefoucauld, vendit, pour 120,000 l., à M. Jean-Nicolas Sevestre, mar-

chand à Rouen, « tout l'emplacement en cours, maisons, église, bâtiments et jardins que les Célestins occupaient par eux-mêmes en la ville de Rouen, sur l'Eau-de-Robec, en ce non compris un terrain appelé le *Cavalier*, vers le cimetière de l'Hôpital général ».

Plus tard, le 8 sept. 1820, une partie de cet emplacement fut acquis, pour 38,000 francs, par l'Hospice-Général. M. l'abbé Cochet, dans son *Répertoire archéologique de la Seine-Inférieure*, en fait mention en ces termes : « Dans l'ancienne église, on fait les écoles de l'hospice. L'édifice était une belle construction de la fin du xve siècle. La maison, en retour d'équerre, et ses bâtiments en pierre du xvie et du xviie siècle ».

Enfin le secrétaire fait circuler la photographie qu'a bien voulu lui offrir, pour le portefeuille de la Commission, M. l'abbé Lavenu, professeur au Petit Séminaire, qui l'a expliquée dans cette courte note :

« *La Vierge d'ivoire de Colleville.* — Elle est venue, dit-on, de l'abbaye de Fécamp ou plus probablement de l'abbaye de Valmont. Dom Gambier, moine de Valmont, l'aurait emportée pendant la Révolution. Devenu ensuite curé de Colleville, il la légua à ses successeurs.

» Sculptée dans un seul morceau d'ivoire (sauf le rosaire qui est une pièce détachée), elle mesure plus de 0^m40 de hauteur. L'ensemble est lourd et les draperies y sont plus remarquables que les figures. La Vierge présente à l'Enfant une grenade entr'ouverte; l'Enfant, d'une main tient un rosaire, et de l'autre ramène sur la poitrine de sa mère, un coin de son voile. Les traits des figures, surtout de celle de l'Enfant, sont à peine esquissés, sans relief et sans finesse. Tout au contraire

la couronne est finement et délicatement ciselée, ainsi que les deux figures, une de roi, l'autre de moine, qui soutiennent la banderole du socle.

» L'œuvre a plus de valeur sans doute pour son ancienneté que pour sa beauté artistique. Il serait peut-être intéressant de la rapprocher des œuvres relatives au même sujet, qui se trouvent dans nos églises du xve et du xvie siècle (par exemple la statue qui orne le portail de l'église d'Anneville-sur-Seine). Mais je doute qu'on y trouve des ressemblances profondes avec les vierges flamandes de la même époque, comme quelques-uns l'ont pensé.

» L'œuvre a été évaluée de 5,000 à 14,000 fr., par les amateurs ».

A quatre heures la séance est levée.

A. Tougard.

SÉANCE DU 24 AVRIL 1903

Elle ouvre à deux heures un quart sous la présidence de M. de Beaurepaire, vice-président.

Membres présents : MM. Adeline, P. Baudry, G. de Beaurepaire, Dr Coutan, Frère, Garreta, Le Verdier, Loriquet, Pelay et l'abbé Tougard.

Se sont excusés : MM. G. Dubosc, Héron et Malicorne.

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté sans autre remarque qu'un mot aimable pour le secrétaire.

Correspondance imprimée. — Son important dossier se décompose ainsi : *Bibliographie des... Sociétés savantes de la France*, IV, 2 (nos 6836-7466); 1903, in-4°; — *Annales de la Société... de Château-Thierry*, 1901; 1902, gr. in-8°; — *Mémoires de la Soc. d'Émulation d'Abbeville*, IV, 1902, pet. in-4°; — *Bulletin* idem, XX, 1900, 3-4; — *Mémoires de la Soc. hist. du Cher*, XVII; Bourges, gr. in-8°; — *Mémoires de la Soc... d'Avranches et de Mortain*, XV; Avranches, 1902; — *Mémoires de la Soc. d'Agriculture... d'Orléans*, LXXI, 1902; — *Mémoires et Documents de la Soc. Savoisienne*, XLI; — *Bulletin archéol. du Comité des Travaux hist.*, 1902, 3; — *Bulletin de la Soc. des Antiq. de France*, 1902; — *Bulletin de la Soc. archéol. d'Eure-et-Loir*, XI, 5; — *Bulletin et Mémoires... de la Charente*, 1902, 2; — *Bulletin de la Soc. des Amis des Sciences natur. de Rouen*, 1902; — (Confirmation de la mesure prise dans la dernière séance) *Bulletin de*

la Soc... de Gand, XI, 2; 1903; — *Inventaire archéol.* idem, XXIX, 1903; — *Annual Report of Smithsonian Institution*, 1900.

Enfin, M. Léon Coutil, le savant ex-président de la Société normande d'Études préhistoriques, a envoyé à la Commission une communication de quatre pages, faite par lui au Congrès de Nancy, en 1901, et qu'il avait bien voulu adresser d'abord en manuscrit à M. de Beaurepaire. Ce petit mémoire, sur des *Parures scandinaves trouvées dans les départements de l'Eure et de la Seine-Inférieure*, relate la découverte faite à Beausseault, en 1851, et analyse, avec figure, la bague très rare, en or, trouvée dans la Seine à Rouen vers 1892, et déposée au Musée des Antiquités.

Quant aux fibules de ceinturon, en forme de tortue, M. Coutil en fait remonter les premières découvertes à 1885. Il s'en est néanmoins recueilli plus de dix ans auparavant; et leur rencontre eut pour piquant résultat d'embarrasser singulièrement l'abbé Cochet, aguerri pourtant par près de quarante années d'explorations souterraines. Aussi sa joie fut-elle extrême, lorsqu'un échange de lettres avec M. Worsaë eut satisfait sa légitime curiosité.

Mort de M. de Glanville. — Voici quatre séances consécutives qui s'ouvrent par l'annonce du décès de l'un de nos confrères. Comme le remarque M. le Président, la perte de M. de Glanville est l'une des plus sensibles qui puisse atteindre la Compagnie. Doyen d'âge et de promotion de la Commission, dont il fit partie durant cinquante-deux ans, avec une assiduité que sa grande vieillesse rendait méritoire, M. de Glanville a pu y raconter *de visu* des faits (la destruction

du logis abbatial de Saint-Ouen, par exemple) auxquels avaient assisté les deux générations précédentes. Par une persévérante et consciencieuse étude des monuments, par ses mémoires, notices et œuvres de longue haleine, comme membre enfin puis directeur de l'Association normande, M. de Glanville a occupé avec honneur l'un des premiers rangs dans le grand mouvement archéologique du XIXe siècle. C'est pour le procès-verbal un devoir de le constater afin qu'on y trouve la juste mesure des regrets de la Commission.

Le Calvaire d'Yville. — M. Pelay demande quelle suite a pu recevoir la délibération qui a occupé la précédente séance au sujet de cet intéressant monument. M. le Président répond que nos vœux n'ont malheureusement aucune chance d'aboutir, le devis ayant présenté un travail de reconstruction qui va peut-être décupler la dépense.

La Commission ne verrait pas avec plaisir une œuvre nouvelle substituée à ce vénérable débris des siècles passés. Mais c'est un cas de force majeure; car aux termes mêmes des explications envoyées par M. le curé au secrétaire, le 13 mars, les sculptures ont été trop mutilées par des chutes réitérées pour pouvoir subir une réparation durable. « Le morceau est très joli et digne d'être rendu à la postérité ». Aussi l'architecte, M. Lassire, s'est-il appliqué à en proposer une reproduction d'une scrupuleuse fidélité.

Il y a d'autant moins de chance d'obtenir une solution que des instructions ministérielles prescrivent aux municipalités de laisser tomber de vétusté les calvaires situés sur leurs terrains. Cependant le chef de bureau demande à l'instant l'extrait du procès-verbal, qui lui

sera remis après la séance pour être joint au dossier.

Découvertes à Saint-Etienne-du-Rouvray. — Le même membre souhaite un court résumé des trois notes publiées à ce sujet par le *Journal de Rouen*, vers la fin du mois dernier. Il s'agit de plusieurs cercueils francs trouvés sous l'ancienne mairie. L'un de ces sarcophages était divisé en deux parties et percé en dessus de deux trous. Depuis 1850 on a signalé à différentes reprises, dans ce même quartier, d'assez nombreux cercueils mérovingiens, accompagnés d'objets en bronze et de céramique du même temps. Il faut croire à une agglomération assez considérable d'habitants dès le VIIIe siècle.

Enseignes disparues. — M. Pelay mentionne en outre la disparition de deux anciennes enseignes : de la *Gerbe d'Or* et de l'*Epi d'Or*, qui ornaient la place de la Cathédrale. M. le Président ajoute qu'une troisième enseigne qui présentait quelque intérêt a été soigneusement recueillie par le propriétaire de l'immeuble.

Colonne commémorative de la bataille d'Arques. — Enfin notre collègue rappelle que ce petit monument, qui intéresse notre histoire nationale, portait une inscription qui en précisait la véritable signification. Cette inscription en a par deux fois été enlevée. M. Pelay propose à la Commission d'émettre le vœu que cette inscription soit à nouveau rétablie. La dépense, d'ailleurs très minime, pourrait être imputée sur le crédit affecté aux édifices communaux. Il présente à l'appui de sa motion, une vue de cette colonne avec le texte qu'elle portait sur sa base.

La Commission, considérant surtout que cette colonne est un but de promenade très fréquenté à la belle saison, adopte avec empressement la proposition de M. Pelay, et émet à l'unanimité le vœu que l'inscription soit rétablie. Quelques membres se demandent si on ne pourrait pas la graver sur la colonne elle-même pour diminuer les chances de destruction.

M. Paul Baudry donne alors lecture des trois notes que voici :

Antiquités gallo-romaines. — D'après une note d'un journal dont j'ignore le titre, une fouille pratiquée probablement tout au commencement de l'année, sur la propriété de M. Candavoine, avec les indications de M. Delaporte, à Lisieux, a fait découvrir, dans une région très fertile en antiquités gallo-romaines, des objets intéressants, entre autres : une fosse de 70 centimètres de long, sur 40 de large, et 30 centimètres de profondeur. Dans cette fosse remplie de charbon se trouvaient 5 petites lampes en terre rouge, où l'on peut lire un nom de potier ATIMETI ; à côté étaient 2 petites coupes pour les offrandes, puis 2 statuettes incomplètes de Vénus anadyomène ; à 50 ou 60 centimètres de la fosse, une urne en terre rouge, une sorte de palet, ayant probablement servi de poids, une médaille de Postume, puis 1 grand vase en terre grise renfermant des cendres et des ossements calcinés. Un peu plus loin, une petite urne avec anse en terre blanche, recouverte d'un vernis jaunâtre ; çà et là 3 autres statuettes de Vénus mutilées comme les premières, une Faustine, de nombreux débris de poteries, de tuiles à rebord, et de vases en terre de Samos. Une couche assez régulière de moellons, mélangée de tuiles

et briques, paraissant former un encaissement, était peut-être l'antique voie qui se dirigeait vers Pont-l'Évêque.

La médaille du Grenier à sel. — Lorsqu'il y a quelque temps j'ai eu l'honneur de soumettre à la Commission un rare exemplaire d'une médaille en bronze frappée en 1714, à l'occasion de la construction des greniers à sel, de la place Saint-Sever, aujourd'hui place Carnot, j'ignorais, ce que j'aurais déjà pu savoir alors, qu'il est question de ces greniers à sel et de médailles se rapportant à leur construction, chez un continuateur, en 1738, de l'*Histoire de Rouen*, de Farin.

En effet, il y est dit que dans la première pierre de ces édifices, furent mises quatre belles médailles d'argent, sur un côté desquelles était la figure du roi Louis XIV, avec l'inscription : LUDOVICUS MAGNUS REX CHRISTIANISSIMUS. Deux de ces médailles portent au revers l'élévation d'un bâtiment avec les mots : PROVIDENTIA PRINCIPIS, et les deux autres l'inscription latine dont je vous ai précédemment donné le texte et qui, avec l'élévation du bâtiment, couvre l'exemplaire dont je suis possesseur.

Plusieurs membres expriment le désir que cette médaille soit reproduite dans le Bulletin. M. le Président sera heureux de leur donner satisfaction.

Inscription. — Il y aura lieu de surveiller ce qu'est devenue, pendant les travaux de réfection du pont Boïeldieu, l'inscription qui avait, de la caserne démolie, été reportée contre une rampe de ce pont, et qui constatait la hauteur des eaux en 1740.

Mort de Lottin de Laval. — Une physionomie très originale de la région normande est disparue au commencement de 1903. C'est celle de Lottin de Laval, mort dans sa propriété des Trois-Vals, à Menneval, près Bernay, où s'est écoulée la fin de sa verte vieillesse.

Lottin de Laval, né près d'Orbec, le 19 septembre 1810, était d'une nature très heureusement douée. Ses voyages en Orient, ses travaux littéraires archéologiques et artistiques, le procédé dit de Lottinoplastie qui lui est dû et grâce auquel on peut mouler facilement des incriptions et des bas-reliefs, lui ont assuré une grande réputation dans le monde savant; et il paraîtra peut-être à propos, quoiqu'il n'appartienne pas à la Seine-Inférieure, de conserver son souvenir dans notre Bulletin.

La Cloche d'argent. — M. le docteur Coutan rend compte comme il suit de la visite qu'il a faite de cette cloche :

M. Régnier (d'Évreux) et le docteur Coutan ont visité, le 16 mars 1903, la « Rouvel », dite *Cloche d'argent.* Ils en ont relevé exactement les dimensions principales et l'inscription.

Voici ces dimensions :

Hauteur verticale, mesurée à l'intérieur.....	0^{m} 99
Diamètre, au niveau de la patte.....	1 33

La cloche est suspendue au moyen de six anses, ornées d'une torsade.

On lit, au niveau du cerveau, sur une seule ligne, l'inscription suivante, en gothiques rondes, hautes de 3 centimètres :

+IESUI : NOMME : ROUUEL : ROGIER : LUPERON : MEFIST : FERE : IEHAN : DAMIENS : MEFIST

La « Rouvel » est une des plus anciennes cloches de France et même d'Europe. A l'appui de ce dire, il peut être intéressant de reproduire ici une liste de cloches datées et antérieures au XIVe siècle. Cette liste, fort courte, a été obligeamment communiquée par M. Berthelé, archiviste du département de l'Hérault, si compétent dans l'espèce.

CLOCHES DU XIIe SIÈCLE

Iggelbach (Bavière)	1144
Sienne (Cathédrale)	1159

CLOCHES DU XIIIe SIÈCLE

Fontenailles (Musée de Bayeux)	1202
Liposthey (Landes)	1210
Lichfield (Cathédrale, Staffordshire)	1255 ?
Fribourg-en-Brisgau	1258
Solre-le-Château (Nord)	1260
Aix-la-Chapelle (cloche municipale)	1261
San-Severino (La Marche, Italie)	1297

Notre confrère a vivement regretté de n'avoir pu monter jusqu'à la *Cache-Ribaud,* pour l'examiner avec le même soin.

M. le Président estime que l'inscription qui vient d'être citée mériterait les honneurs d'un fac-simile.

Quant à la fêlure de ce vénérable airain, elle a fait surgir divers expédients. Il existe plusieurs procédés d'en supprimer ou d'en atténuer l'effet sur les ondes sonores, mais on comprend qu'on n'y ait jamais recours sans quelque appréhension ; c'est d'ailleurs à la Ville qu'il appartiendrait d'en décider en dernier

ressort. On a aussi échangé quelques mots sur un projet dont le *Journal de Rouen* doit s'être fait l'écho; il consisterait à refondre une « Rouvel » neuve sur les dimensions de l'ancienne, qu'elle remplacerait pour le couvre-feu. Il importe en tout cas de pourvoir à la conservation de cette doyenne de nos cloches locales.

Le château de Dieppe. — M. le Président demande au même membre quelques explications sur la visite des Amis des Monuments rouennais, en vue de sauvegarder ce remarquable débris du vieux Dieppe.

Notre confrère répond qu'il se propose d'en faire l'objet d'une communication détaillée à la Société des Monuments; il se bornera donc à déclarer que cette visite lui a révélé des particularités pleines d'intérêt sur l'architecture de cette forteresse, dont l'existence doit être sauvegardée à tout prix.

La Ville, comme l'écrit notre confrère M. Milet, demeure dans l'inquiétude sur la conclusion finale; aussi M. le maire et une députation des notables se proposent-ils de demander une audience au Ministère. On craint que la conservation ne soit assez strictement limitée.

Plusieurs membres sont d'avis qu'il y aurait lieu de déterminer avec soin les conditions d'achat des terrains qui devront être aliénés, et spécialement que, selon la jurisprudence de Jersey et d'autres points voisins de la France, ils ne puissent, en aucun cas, devenir la propriété d'un étranger. M. Pelay demande à la Commission d'émettre, sur ce dernier point, un vœu très explicite, et sa proposition est adoptée à l'unanimité.

Grilles de protection pour Saint-Maclou. — Cette

intéressante entreprise, toujours urgente, fait vivement regretter l'absence de M. Lefort, qui eût pu sans doute y apporter quelque lumière. Quelqu'un fait observer que la solution tant désirée pourrait bien avoir fait un pas, puisqu'un trottoir vient d'être posé au côté nord de l'édifice.

L'incendie de Bolbec de 1765 est connu dans ses causes et ses déplorables effets ; ceux de 1583 et 1676 le sont moins, c'est cette considération qui paraît à M. le Président justifier la publication des deux documents suivants :

DÉCHARGE D'IMPOSITIONS EN FAVEUR DU BOURG DE BOLBEC INCENDIÉ

Du XIIIIme jour de novembre 1583.

Sur la présentation des lettres-patentes du Roy, données à Paris le XXVIme juillet derrenier, par lesquelles sa Maté, de l'adviz de son Conseil et en considération de la pauvreté où soudainement auroient esté réduictz les manans et habitans du bourg de Bollebec-en-Caux, par accident de feu et combustion advenue audit bourg, aiant bruslé jusques à VIII^c^ maisons et autres sortes de logis, mesmement le clocher dudict lieu, les acquitez (*sic*) et deschargez de la contribution, paiement des tailles et autres impositions à quoy ilz pourroient estre tenuz pour et durant le temps de deux années prochaines et consécutives commençant le premier jour du quartier dudit mois de juillet, excepté le taillon et gaiges du prévost des mareschaulx, lieutenant et archers, et, en oultre, les a aussy deschargez desdictes tailles et impositions pour le temps de trois autres années ensuivantes, qui seront prinses sur les six consécutives esgallement et par moictié, à commencer du jour de l'expiration des deux précédentes ; desquelles tailles et impo-

sitions remises, à quelque somme qu'elles puissent monter, sa dicte Majesté leur en a faict don, nous mandant icelle que, faisant jouir les dictz habitans du contenu èsdictes lettres, aions à les tenir quictes et deschargez par les receveurs qu'il appartiendra desdictes tailles et impositions pour le temps contenu cy-dessus, ainsy que plus au long elles le contiennent. » Ordonnance conforme (1).

Requête au Roy pour l'incendie de Bollebec pour obtenir quelques fonds pour rebastir l'église (en 1676).

Au Roy,

Et à nosseigneurs de son Conseil.

Sire, les pauvres habitants incendiés du bourg de Bollebec remonstrent très humblement à vostre Majesté qu'encor que ce bourg ne fust cy-devant remply [pour la] plus part que de personnes de fort peu de bien, néantmoins, comme ils sont laborieux, assidus au travail et très diligents, leur grande industrie dans le commerce de toutes sortes de marchandises, leur expérience dans les manufactures de draperies, de toilles, de futaynes, doubleuvres, droguets et autres ouvrages, l'avoit rendu d'autant plus marchand qu'il s'estoit *remply* (2), peuplé d'un grand nombre d'artisans de toutes sortes de mestiers tenants boutiques *fournyes* (3) de toutes sortes de marchandises qui se peuvent débiter dans la campagne et ailleurs, son assiete luy donnant cest advantage qu'il est situé au milieu des terres, la place de son marché d'une si grande estendue qu'elle renfermoit en son circuit un grand nombre de peuples et de marchands qui y abordoient de toutes partz et des meilleures villes de vostre royaume pour y acheter

(1) Archives de la Seine-Inf. F. du Bureau des Finances, C. 1269.

(2) Mot changé.

(3) Mot ajouté en interligne.

et vendre toutes sortes de marchandises, bestiaux, grains et toutes sortes de choses nécessaires à la vie de l'homme. Une petite rivière qui coule à l'entour luy fournissoit des pressoirs, des moulins faisantz de blé farine, à fouler draps et autres moulins à huille; quantité de tanneurs, mégissiers, chapeliers, courroyeurs, tainturiers avec les autres corps de mestiers de merciers, essopier, chandelier, drapier, cordonnier, mareschal, blancheuvre, sellier, bastier, clouetier, rouetier, chauderonnier, estaimier, boulanger, pâtissier, tailleur d'habits, chaussetier, serrurier et toutes sortes de mestiers mécaniques, atiroient tous les peuples des environs et des villes prochaines, tant pour le sujet de leur commerce que pour la nécessité qu'ilz avoient du secours de plusieurs autres personnes qui y résidoient, exerceantz les uns *la justice*, *les autres la médecine* (1), les autres la chirurgie, pharmacie et autres arts libéraux, qui rendoient le lieu commode et nécessaire à tout le monde aussy bien que la plus célebre ville. Et on peut encore leur donner ceste gloire qu'il ne résidoit point dans leur bourg de faynéantz ny de paresseux, puisqu'il n'y a rien de plus vray, et qui seroit confirmé par les marchands des plus grandes villes de vostre royaume, qu'ilz estoient jour et nuict continuellement en course chez eux pour acheter ou vendre; et pendant que les uns estoient à la campagne, ceux qui restoient dans le lieu s'espargnoient si peu, de leur part, au travail qu'ils ne donnoient que bien peu de la nuit au repos pour faire subsister de cette sorte, par le travail et leur industrie, non seulement leurs familles, mais encore la plupart des pauvres gentz de plus de trois centz parroisses des environs *qui vivoient soubz eux par l'employ qu'ilz leur donnoient* (2), ce qui leur donnoit un moyen certain de payer annuellement à V. M. plus de quarante cinq à cinquante mil livres pour

(1) Les mots soulignés sont en marge.
(2) Les mots soulignés ont été rayés.

les tailles, sel, aides et autres impositions dont le bourg estoit chargé, outre les logements des troupes de V. M. dans les quartiers d'hyver, que autres fréquents passages, qu'ilz recevoient avec toutes les bonnes intentions et l'obéyssance que de véritables et fidelles sujets doivent à V. M., sans que cela retardast leur négoce. Mais à présent il est trop vray de dire, *avec la dernière douleur* (1), à V. M. qu'il a esté tout d'un coup [ruiné] par une incendie funeste et générale de tout le bourg, arrivée le vingt-cinquiesme de juin *dernier* (2), sur les trois heures après midy, d'une façon si effroyable et d'autant plus etonnante *que on ne peut pas présumer estre arrivée que par l'invention détestable de quelques malheureux incendiaires, puisque le feu* (3), qui parut premièrement à un quartier du marché, proche les halles où tout le monde acourut au son du beffroy, fust veu, dans un moindre intervalle de demye heure, s'allumer à tous les autres quartiers, à diverses maisons des environs dudit bourg, avec une activité si violente, à cause de la grande ardeur du soleil et de la longue sécheresse de l'esté, que ceux qui avoient couru au secours de leurs voisins ne trouvoient, à leur retour, plus le moyen de rentrer chez eux ny sauver leurs biens, voyants leurs maisons brusler avec les autres, et que, à moins de trois heures, le feu avoit réduit plus de huict centz maisons en cendre et tous les meubles, marchandises et argent de tous les habitants, dont on n'estime pas la perte moindre de quatre millions, ce qui se justiffiera par les procès-verbaulx de Monseigneur l'Intendant et de Messieurs les Trésoriers de France qui ont descendu sur les lieux. L'église qu'on ne présumoit pas pouvoir estre ateinte du feu de ceste incendie par la structure de son bastiment, toute de pierre jusques au comble, couverte

(1) Les mots soulignés sont en marge.
(2) *Dernier* en interligne.
(3) Les mots soulignés sont en marge.

d'ardoise, comme son clocher, des plus beaux et plus esle vez du bailliage, fut la dernière qui finist ceste *fatalle tragédie* (1) par un semblable embrazement de la *belle* (2) tour, par la fonte et débris de quatre des plus pesantes et belles cloches du bailliage, cassées et fondues, de toutes les chapelles et partie de la nef, sans qu'on y ait peu donner aucun secours, de sorte que c'est à présent la Hierusalem destruite et le Temple de Dieu tombé dans la dernière désolation, puisqu'il n'y a pas de lieu où il puisse estre à couvert, ny où le St Sacrifice de la Messe puisse estre célébré pour la consolation des fidelles catholiques. C'est ceste principale considération, Sire, que les ecclésiastiques et les pauvres habitanz, prosternez aux piedz de Vostre Majesté espèrent estre capables d'exciter la clémence, la grande piété et charité ordinaire pour le rétablissement et rédification du Temple de Dieu, de l'Arche des fidelles, et que vous ne souffrirez pas aussy que le pauvre bourg, si fameux par son commerce, par l'industrie et diligence de ses habitantz et la commodité de sa situation, demeure longtems un spectacle d'horreur dans la veue des misérables restes de l'incendie et à l'avenir une campagne déserte, et que vous leur accorderez de vos grâces et pour donner courage aux habitans *de travailler à le restablir* et à tous autres qui y pourront faire leur demeure, à l'exemple des habitans du bourg d'Auffy (3), une franchise en exemption, pendant vingt années consécutives, de toutes tailles, impositions et logement des gens de guerre et une permission de lever au proffict de lad. église (5 mots rayés).

Et ilz seront tenus et obligez de redoubler leurs prières et leurs vœux pour la prospérité de vos armées, la conti-

(1) Ces deux mots substitués à incendie.

(2) *Belle*, mot rayé.

(3) L'incendie d'Auffay (19 avril 1663) n'avait laissé debout qu'une seule maison.

nuation de la santé de vostre sacrée personne et de toute la maison royalle (5 mots rayés) et à demeurer à jamais de Vostre Majesté

Les très humbles, très fidelles et très obéissantz serviteurs et subjects les *pauvres* (1) ecclésiastiques et habitantz de Bollebec (2).

Au Roy

Sire,

L'incendie arrivée le 25 juin 1676, sur les trois heures de relevée, au bourg de Bollebec, Généralité de Roüen, proche du Havre de Grâce, composé de plus de cinq mil habitans a esté si généralle que sept à huit cens maisons en ont esté consommées jusqu'aux fondements, quoyque la pluspart fussent basties de pierre de taille et de briques, ensemble les meubles, marchandises, grains, bestiaux, argent monnoyé, titres et papiers, sans que les habitans en ayent peu rien sauver, à cause de la violence des flammes, qui a esté si grande que ceux qui ont bien ozé s'y exposer y ont trouvé leur perte; et elles se sont mesme estendues sur leur esglise, qui estoit composée d'un chœur, d'une nef et de deux aisles où il y avoit plusieurs chapelles basties de pierre de taille, couvertes d'ardoises qui sont à présent démolies, le clocher bruslé, les cloches brisées, cassées et fondues, jusqu'aux tombeaux et monuments, de sorte qu'il ne reste plus que IIIIXX ou cent maisons qui se sont trouvées à l'escart et esloignées, et lesquelles ne servent qu'à loger les pauvres gens du bourg, ainsy qu'il est plus particulièrement justiffié par les procès-verbaux qui en ont esté faits, l'un par l'Intendant de la Province, et

(1) *Pauvres*, mot ajouté.

(2) Une main autre que celle qui écrivit cette requête a mis postérieurement en tête de cette pièce la date de 1626 dont la fausseté est évidente.

l'autre par les Trésoriers de France, qui ont esté envoyez au Conseil, en sorte que cet embrasement est l'un des plus grands qui se soit encore veu en France, et le dommage et perte duquel monte à plus de trois millions de livres, et dont il n'a pas esté possible de connoistre la cause ny d'y donner aucun remède, quelques soins que les habitans y ayent aporté, qui par ce malheur, imprévu autant qu'il est innocent de leur part, les a réduits à de si grandes extrémitez qu'ilz n'ont plus où s'habiter ny de quoy continuer leur négoce en manufactures de draps, frocs, toiles, fil, laines, cuirs, grains, si utiles à la navigation et au bien du commerce. Ce qui les oblige d'implorer la bonté de Vostre Majesté pour la supplier très humblement de les descharger, du moins durant quinze ans, de toutes tailles, aydes et autres impositions, mesme des arrehages du passé, et, attendu qu'ilz n'ont pas de quoy restablir leurs esglises et maisons, leur permettre de faire couper dans la forêt de Bretonne, qui est la plus prochaine du lieu, telle quantité de bois qu'il sera jugé nécessaire, suivant l'advis de l'Intendant de la province ; mesme un délay pour payer leurs debtes ; et préférence à ceux qui voudront bien leur prester leurs deniers pour rebastir, à l'exclusion de tous autres créanciers. Autrement ils seroient obligez d'abandonner ledit lieu pour toujours, au grand préjudice de plus de dix mil pauvres paisans des lieux et circonvoisins à qui ils font gagner leur vie dans leur négoce, et encore des villes de Roüen, Dieppe et du Havre, qui profitent beaucoup de leur commerce ; ilz seront d'autant plus obligez de continuer leurs prières pour la santé et prospérité de Vostre Majesté.

L'abbé Tougard résume de vive voix la note qui suit et offre en même temps au portefeuille de la Commission, de la part de M. le curé d'Arques, quatre bonnes photographies prises le 16 février, et environ

un mois après, ainsi que le plan, au centième d'exécution dressé avec beaucoup de soin par M. l'abbé Caumont lui-même, et daté du 23 mars. Des remerciements sont offerts à M. le curé.

Fouilles à la maladrerie d'Arques. — Une intéressante campagne archéologique s'est naguère opérée à Archelles dans les conditions assez curieuses que voici :

Tout l'honneur en revient au châtelain du joli manoir, M. Edouard Lecorbeiller, propriétaire de la Maladrerie, qui est située, comme l'on sait, à une très faible distance au-dessous de la colonne commémorative. Par un contraste piquant, le sol interrogé par l'abbé Cochet, presque au même point, avait refusé de répondre.

Le nouveau curé d'Arques, M. l'abbé Caumont avait été mis en éveil par les cercueils et par le fragment de dalle tumulaire, signalés en leur temps à la Commission. Un tronçon de maçonnerie, d'aspect à peu près circulaire, provoqua son attention. Sur ses instances réitérées, M. Lecorbeiller se décida à des déblaiements considérables, d'abord un peu plus bas sur le chemin d'accès qui recouvre d'anciennes maçonneries. Ce grand travail a été accompli cet hiver par le brave fermier uniquement aidé de ses deux filles. Sur une profondeur moyenne de 1 à 2 mètres, ils ont remis au jour une superficie de 140 mètres carrés environ, appartenant à deux constructions bien différentes.

Le bâtiment du côté nord, flanqué à l'angle occidental de la tourelle qui a fait entreprendre la fouille, présente une vaste pièce encore imparfaitement dégagée, de 5m 10 de largeur, pourvue d'une cheminée de

$2^m 06$ d'ouverture; le tout est entouré d'un mur de $0^m 60$ d'épaisseur.

Au sud-est se développe avec une orientation bien cherchée, puisqu'elle a empêché le parallélisme des murailles, l'autre édifice beaucoup plus intéressant, puisqu'il n'est autre que la chapelle de la Maladrerie, celle-là même apparemment dont Eudes Rigaud fit la dédicace, le 12 juillet 1257.

Elle mesure près de 22 mètres de longueur sur $6^m 50$ de largeur, les proportions d'une église de village. Les murs, flanqués de quatre contreforts de $0^m 80$ de largeur, sont épais de $0^m 85$. Le chœur occupe, à l'est, seul, une longueur de 9 mètres et se trouve séparé de la nef par deux autels larges de $2^m 25$, comme le maître-autel du fond. Sur la droite, un mur qui n'a que $0^m 30$ d'épaisseur isole le bas de cette nef sur une largeur de $3^m 10$ et une longueur de $4^m 40$, avec porte toute voisine de l'entrée principale. Sauf meilleur avis ce petit réduit semble avoir été réservé aux lépreux.

Des fragments de colonnes, qu'on dirait sculptées depuis quelques mois seulement, se dressent encore, çà et là, dans les ruines des murs; et pour compléter le pittoresque, au milieu du chœur, un pommier correspond au magnifique noyer de la nef. Ces arbres, qui font songer à ceux du théâtre romain de Saint-André-sur-Cailly, sont appelés à disparaître : car ils recouvrent vraisemblablement des sépultures, sinon des caveaux dont l'ouverture ne peut manquer d'ajouter une page à l'histoire de cette maladrerie.

Jusqu'ici, en effet, ces énormes terrassements n'ont donné que quelques fragments de pavés vernissés du XVIe siècle, dont voici les échantillons, avec une pierre où est gravé le nom de S. Médard.

Sur la demande du secrétaire, M. le curé d'Arques a bien voulu offrir à la Commission deux photographies et un plan qu'il a levé lui-même avec un grand soin. Mieux que toutes les descriptions, ces trois pièces perpétueront dans nos archives le souvenir de cette fouille si remarquable à tant de titres.

Le port de Tramanfleur. — M. Loriquet demande à M. le Président s'il peut lui prêter quelque secours pour déterminer l'emplacement de ce port, que cite un document du XIVe siècle. M. de Beaurepaire n'en a aucune connaissance, et dit qu'il peut s'agir d'une simple anse aujourd'hui disparue.

La Commission est ainsi amenée à échanger quelques idées sur l'altération des noms de lieu, qu'il serait à propos de redresser toutes les fois qu'on le pourrait avec certitude. M. le Président remarque que cette tâche serait infinie; sur quoi on reprend qu'il ne saurait être question de l'entreprendre méthodiquement; mais que les corrections consignées au hasard des découvertes et des notices où elles se publieraient, seraient toujours autant d'acquis. M. le Président ajoute que la direction des cartes de l'État-major a parfois cherché à s'éclairer auprès des archivistes. A propos du nom *Sainte-Adresse,* inconnu aux calendriers, écrit sur une carte « Sainte-Andresse » mais où le mot *Adresse* pourrait bien signifier « sentier escarpé », il explique que les noms d'hommes eux-mêmes ne sont pas à l'abri de ces mystifications prétendues scientifiques; et qu'après les rébus du moyen âge *Cantus lupi* (Canteleu), *Risus bovis* (Ribeuf), *De Victo fluctu* (Vittefleur), on en est venu, en le latinisant, à sanctifier le peintre Saintigny.

Un des plus récents quiproquos de ce genre est sur l'heure corrigé par M. G. de Beaurepaire. *Le Hêtre à l'Image*, devenu le nom d'une halte de la ligne d'Orléans, devrait exactement se lire *le Hêtre au Dimage*. Quand ces incorrections sont une fois consacrées par l'usage, rien n'est plus difficile que de les supprimer; et on sait au prix de quelles démarches l'abbé Malais vint à bout de faire rendre à sa paroisse son véritable nom de *Martin-Église*.

La séance est levée à quatre heures moins le quart.

A. Tougard.

SÉANCE DE 19 JUIN 1903

Elle s'ouvre à deux heures un quart, sous la présidence de M. Ch. de Beaurepaire, vice-président.

Membres présents : MM. Adeline, P. Baudry, G. de Beaurepaire, Coutan, Deglatigny, Garreta, Lefort, Le Verdier, Pelay, de la Serre, de Vesly et l'abbé Tougard.

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté sans observation, sous le bénéfice de diverses communications qu'il va provoquer.

Correspondance imprimée. — Telle en est l'énumération : *Mémoires de la Société archéol. de Montpellier*, III, 1; 1903; — *Dictionnaire du Rouergue*, par Affre; Rodez, 1903; gr. in-8°; — *Bulletin archéol... de Tarn-et-Garonne*, année 1902, 4 livraisons; — *Bulletin trimestriel... de Touraine*, 1903, 1; — *Bulletin de la Soc. archéol. de Nantes*, 1902, 2e semestre; — *Bulletin de la Soc... de l'Orléanais*, n° 176; — *Bulletin de la Soc. des Antiquaires de l'Ouest*, 1902, 4; — *Bulletin de la Soc. Dunoise*, n° 133; — *Bulletin de la Soc... de Langres*, n° 66; — *Bulletin de la Soc. archéol. de Bordeaux*, XXIII, 1 et 2; — *Bulletijn... te Gent*, XI, n° 3; — *Soc. archéol. de Constantine*, cinquantenaire, t. XXXV.

Trois hommages d'auteurs, qui reçoivent les remerciements de la Compagnie : *Les Cuirasses celtiques de Filly-Hamat*, par M. le comte Ol. de Beauregard; — *Recherches sur Valliquerville*, par notre confrère M. Beaucousin; — *Excursion archéol. de Neufchâ-*

tel à Gaillefontaine, 1903, par un autre collègue, M. G. de Robillard de Beaurepaire.

Enfin deux circulaires : 1° Du Ministère de l'Instruction publique, du 9 courant, pour annoncer qu'il participera à l'Exposition internationale qui se tiendra l'an prochain, à Saint-Louis des États-Unis; 2° le 29 mai dernier la Société historique de New-Haven, en Connecticut, a exprimé le désir d'échanger ses publications avec notre Bulletin. La Commission consultée accepte la proposition avec reconnaissance.

Sceaux des Chartreux. — L'omission de ces pièces par Canel, persuade à M. le Président que ces cachets ne sont pas communs, et il en place sous les yeux de nos collègues deux types différents. Plusieurs membres souhaitent que le plus important soit reproduit par un dessin qui puisse être inséré dans le Bulletin.

M. G. de Beaurepaire accroît ce petit dossier de quatre photographies prises sur les constructions claustrales qui subsistent encore.

Maladrerie d'Arques. — Le même membre s'est livré à quelques recherches sur les dernières mentions relatives à l'exercice du culte dans l'église Saint-Etienne. Il les résume de vive voix, et en promet l'analyse plus méthodique que voici :

NOTE SUR LA MALADRERIE D'ARQUES

Dans la séance du 24 avril dernier, M. l'abbé Tougard fit passer sous nos yeux des photographies prises sur l'emplacement de l'ancienne léproserie d'Arques. Elles nous montraient le bas des murs de la chapelle Saint-Etienne, enfouis jusqu'ici sous les terres d'un verger et récemment mis à jour.

Il m'a paru intéressant de rechercher à quelle époque cette chapelle avait pu disparaître.

D'après Dom Duplessis, un arrêt du Conseil du 22 décembre 1694 aurait uni cette maladrerie à l'hôpital de Dieppe; mais cette union n'aurait point eu d'effet (1).

Les PP. Jésuites de Dieppe, ruinés par le bombardement de 1694, obtinrent, en effet, un brevet d'union à leur maison de la chapelle Saint-Etienne, dont la collation appartenait au Roi.

Le 24 décembre 1707, le P. de la Crochinière, leur procureur, adressait à l'archevêque une requête à l'effet de procéder à cette union.

Après conclusions du promoteur Carrey de Saint-Gervais, Mgr d'Aubigné ordonna une enquête et en chargea Pierre Yvart, licencié en théologie.

L'enquête eut lieu les 21 et 24 septembre 1708. Des dépositions faites par les témoins nous extrayons ce qui suit :

« Jean Cauvet, curé de Bouteilles, connaissait la chapelle Saint-Etienne, située sur la paroisse d'Archelles. Il savait, à n'en pas douter, que depuis plusieurs années on n'y célébrait jamais la messe, si ce n'est le 26 décembre, jour de Saint-Etienne. Il ajoutait : « Presque tous les ans, » la récolte du fermier est repostée dans lad. chapelle, et » on ne la retire que vers le temps de lad. feste pour mettre » lad. chapelle en estat de décence ».

Laurens Croisé, conseiller et procureur du Roi au siège de l'Amirauté de Dieppe, déclara que les Jésuites avaient considérablement perdu au bombardement de 1694 et qu'ils n'étaient plus qu'au nombre de 4 prêtres.

Pierre Guillot, chapelain et directeur de l'hôpital général du Pollet, nous apprend que le sr Le Tellier était titulaire de la chapelle et qu'il y faisait dire l'office une

(1) *Description de la Haute Normandie*, tome I, p. 113 et p. 139.

fois par an, le jour de Saint Etienne. Il ajoute : « qu'à lad. » chapelle apartient un droit de chauffage dans la forest » d'Arques ».

On entendit encore comme témoins : Guillaume Gilles, curé d'Ancourt; François de Leury, maître chirurgien juré à Dieppe; François Le Comte, marchand à Dieppe; Jacques Touchais, lieutenant-général en l'Election d'Arques. Leurs dépositions confirmaient celles des autres témoins sur l'état d'abandon de la chapelle. Il semble cependant que le revenu s'élevât à 5 ou 600 livres. En tout cas, tous se montraient favorables à l'union sollicitée. Devant les résultats de l'enquête, le promoteur déclara ne faire aucune opposition à l'union, qui fut décrétée par l'archevêque, le 28 décembre 1708. Les religieux devaient seulement respecter les droits du sr Le Tellier, titulaire actuel, sa vie durant (1).

En 1715, Mgr d'Aubigné vint visiter Arques et Archelles. Dans les procès-verbaux de ses visites, il n'est plus question de la maladrerie de Saint-Etienne (2).

Dom Duplessis nous apprend que le curé de Saint-Jacques de Dieppe était titulaire de la chapelle de Saint-Etienne, et que les Jésuites n'avaient commencé à jouir de ce bénéfice qu'après la mort de celui-ci, arrivée en 1725. Or, c'est précisément en 1725 que Mgr de Tressan relevait les Jésuites de l'obligation qui leur avait été imposée de célébrer 2 messes par semaine à Saint-Etienne. Ainsi, il est évident qu'à cette époque la chapelle était depuis longtemps en ruines.

Saint-Pierre-de-Franqueville — Antiquités diverses. — M. le Président groupe sur le bureau un lot très considérable d'épaves archéologiques, que

(1) Archives de la Seine-Inférieure, G. 1490.
(2) *Ibid.*, G. 739.

M. Vaussier a recueillies avec un zèle qui l'honore. A des hachettes préhistoriques de grandes dimensions se trouvent jointes des monnaies et autres débris romains, poteries, etc. La tradition locale placerait au lieu de la trouvaille le centre primitif du village, qui s'est aujourd'hui déplacé. M. de Beaurepaire ne peut qu'encourager M. Vaussier à poursuivre son exploration.

M. de Vesly annonce qu'il a l'intention de pratiquer une fouille à Franqueville près de la mare du Tuit.

Il met ensuite sous les yeux de la Commission le plan de l'église de Bailleul-Neuville, dressé par M. Leheurteur, architecte à Neufchâtel, ainsi que des photographies dues également à celui-ci. Ces documents donnent l'emplacement et la figure du tombeau récemment découvert, ainsi que d'un petit sacraire à arcade trilobée. Ils servent également à diriger la discussion qui s'est élevée sur cette découverte et à montrer que le tombeau mis au jour par la démolition des boiseries du XVIIIe siècle est bien différent de la dalle tumulaire que certains archéologues désignaient comme ayant recouvert le corps de Jean de Bailleul, roi d'Écosse. Attribution dont M. d'Estaintot avait fait justice.....

Le plan et les photographies sont offertes par M. de Vesly, pour les archives de la Commission.

A propos des objets qui viennent d'être présentés à la Commission, M. Lefort demande comment expliquer que dans un sol réputé vierge on puisse rencontrer des hachettes polies, jusqu'à une profondeur de cinq ou six mètres.

M. Le Verdier répond que, selon toute apparence, ces hachettes dont l'usage s'est prolongé jusqu'en des

temps beaucoup plus rapprochés de nous qu'on ne l'imagine généralement, ont dû glisser peu à peu entre les couches des divers terrains qu'elles ont rencontré. Cette conjecture s'appuie sur une pratique ordinaire à la culture locale. La marne, en effet, que nos paysans répandent sur leurs terres, est encore visible plusieurs années après à l'intérieur du sol.

Grilles de Saint-Maclou. — Le public sait déjà depuis plusieurs semaines, dit M. Lefort, que la clôture va être incessamment posée dans la rue Martainville, grâce au concours de la ville et du département. L'État s'étant absolument refusé à toute allocation, c'est notre collègue, M. l'abbé Loth, qui s'est empressé d'intervenir pour compléter les fonds.

Il ne faut pas se dissimuler que tout ce qui aura été fait demeurera insuffisant, tant qu'on n'aura pas étendu la protection des grilles jusqu'à la façade même du monument.

Rouen — Céramique romaine. — M. de Vesly promet de rédiger pour le procès-verbal une notice abrégée des découvertes qui se sont de nouveau produites aux Nouvelles-Galeries, et dont il fait circuler les pièces principales.

M. de Vesly a recueilli, au milieu de nombreux débris de vases gallo-romains, retirés des fondations des Nouvelles-Galeries, rue Grand-Pont, à Rouen, trois fonds d'écuelles ou de bols en poterie rouge, avec ces empreintes sigillaires : SCOTNS (*Scotuus*) CACASIM (*Cacasi Manus*) et celle en deux lignes :

ONESM (*Onesimus*)
C ANNI (*Caii Anni*)

Cette dernière marque est d'un potier d'Arezzo, et par conséquent d'origine italienne. Tous les noms cités figurent dans le *Corpus Inscriptionum latinarum*.

M. de Vesly complète sa communication en montrant une antéfixe trouvée aussi rue Grand-Pont. Ce rare et curieux spécimen de la céramique antique mesure 0^{m} 155 de largeur et 0^{m} 130 de hauteur (la partie supérieure est brisée). Son ornementation se compose d'une tête radiée de palmes dans le style des coroplastes de l'Etrurie. Le musée de Saint-Germain n'en possède pas de semblable, et notre collègue espère bien que ce curieux vestige sera offert à notre collection départementale des antiquités.

Auffay. — M. Pelay rappelle que le 3 mai dernier, un journal a relaté qu'un vase intéressant venait d'être trouvé dans ce bourg. Plusieurs membres observent à ce propos que ces sortes de nouvelles ne peuvent être enregistrées par la Commission qu'avec la plus prudente réserve, les correspondants dont elles émanent n'ayant souvent qu'une compétence au moins discutable.

Château du Champ-de-Bataille. — Le même membre se permet de saluer avec bonheur la conservation de ce beau domaine historique, situé dans la commune de Sainte-Opportune-du-Bosc, canton du Neubourg (Eure). Il vient d'être acheté par M. le vicomte d'Harcour

Colonne commémorative de la bataille d'Arques. — Il demande enfin ce qui a pu être fait pour le rétablissement de l'inscription qui précisait l'intérêt de ce petit monument.

On répond que le vote de la Commission reste acquis, bien que rien n'ait déterminé les moyens d'en assurer l'exécution. Après un échange de réflexions, on incline à penser que, sans faire appel aux fonds départementaux, sur lesquels la Commission semble avoir des droits plus ou moins reconnus, l'initiative pourrait utilement être prise par M. le maire d'Arques, visant la délibération de la Commission.

L'archéologie à outrance. — M. Lefort entretient la Compagnie d'une procédure archéologique qui vient d'être mise en vigueur à Sens. A la suite d'une découverte fortuite qui a résulté d'une restauration, le Président d'une Société locale, que la trouvaille avait vivement intéressé, a fait prendre une décision qui prescrit la démolition intégrale de toute portion ancienne de muraille attaquée par un remaniement. Quelques membres ne sont pas sans faire valoir les raisons plausibles qui appuient cette manière d'agir.

Le plus grand nombre estime toutefois qu'en tout état de cause mieux vaut laisser à leur place primitive les fragments antiques qu'on n'en tirera pas le plus souvent sans bien des chances de destruction.

M. de la Serre offre au portefeuille de la Commission deux dessins fort soignés, avec la courte notice qu'on va lire. Il en est vivement remercié par ses collègues.

Clocher de Cottévrard. — L'église de Cottévrard (canton de Bellencombre) possède à son portail une tour du XVIe siècle, ogivale, très ornée, qui provient de l'ancienne église supprimée de Saint-Nicolas, de Rouen. Cette reconstruction, due à M. Courtonne,

architecte, a été faite en 1843, aux frais de M. de Gromesnil de Carpiquet; elle a été exécutée avec beaucoup de soins et même d'habileté. Car toutes les sculptures fort riches et fort délicates sont intactes et donnent presque l'impression d'une construction neuve.

Manoir de Calletot. — Le second dessin offert par M. de la Serre à la Commission, donne la façade principale du manoir de Calletot, près de Bolbec; c'est une construction de la fin du XVIe ou du commencement du XVIIe siècle, remarquable surtout par son appareil, formé d'assises alternées de pierre blanche, de brique rouge et de silex noir, formant des damiers et des losanges; ce mode de décoration est assez employé dans la contrée; on le retrouve dans les murs de l'église Saint-Eustache.

Le manoir de Calletot est aujourd'hui une ferme : il est maintenant réduit à cet étroit pavillon d'entrée, flanqué de deux tourelles cylindriques; mais l'ensemble du manoir a dû être plus considérable. On a remplacé les bâtiments du XVIe siècle par des constructions sans caractère.

L'abbé Tougard ajoute que cet intéressante demeure seigneuriale, située près de la grande route, mais dissimulée par des rideaux d'arbres, n'a pas été connue de l'abbé Cochet. Notre ancien collègue Brianchon, malgré son zèle pour les moindres antiquités locales, ne le vit qu'après la mort de l'abbé Cochet; il avait commencé, sur Calletot, une notice qu'il ne lui a pas été permis d'achever.

Portraits de l'Archevêché. — M. Le Verdier soumet à la Commission ce qu'on lui a naguère raconté : que le grand portrait du cardinal de Bonnechose,

peint par Dupuy-Delaroche a été récemment transformé en médaillon, ce qui a fait disparaître la signature. Une semblable modification aurait été pratiquée sur un autre tableau archiépiscopal.

Bien que l'Archevêché fasse partie du domaine public, les faits en question sont d'ordre tellement intime que la Commission se refuse absolument à intervenir. Mais nul ne peut être surpris qu'elle exprime un regret sur ce qui a eu lieu.

Calvaire d'Yville. — Les prévisions exprimées à la dernière séance pouvaient faire présumer que cette question ne reviendrait plus à notre ordre du jour. Cependant le secrétaire croit que la Commission entendra avec intérêt la lettre qu'il a reçue le 2 mai, de M. le curé d'Yville, avec une copie de la lettre envoyée par la Préfecture à la mairie. Tout cela ne comporterait guère l'insertion au procès-verbal, sauf pourtant la conclusion du curé : « Je ne m'en occupe plus; le dossier restera aux Archives à titre d'information et de curiosité ».

Il est fâcheux que l'ensemble des circonstances ait amené à prendre de toutes les solutions celle qui présentait en tout genre le plus de difficultés. Car c'est ici surtout que la théorie du moins possible devait avoir la préférence.

A quatre heures moins le quart, la séance est levée.

A. Tougard.

SÉANCE DU 31 JUILLET 1903

Elle ouvre à deux heures un quart, sous la présidence de M. Ch. de Beaurepaire, vice-président.

Assistent à la séance : MM. Adeline, P. Baudry, G. de Beaurepaire, de Bellegarde, docteur Coutan, G. Dubosc, Garreta, Le Verdier, Pelay, de la Serre et l'abbé Tougard.

Se sont excusés : MM. Deglatigny, Malicorne et Milet.

Après lecture, et à la suite de l'addition d'une phrase que propose M. Pelay, on adopte le procès-verbal de la précédente séance.

Correspondance imprimée. — Y figurent les pièces ci-après : *Mémoires de la Société... de l'Aube*, LXVI, 1902; — *Bulletin de la Soc... de Soissons, 1899*; — *Bulletin de la Soc... du Midi de la France*, nos 29 et 31; — *Bulletin de la Soc. des Antiquaires de Picardie*, 1901, 4; 1902 compl.; 1903, 1; 4 livraisons; — *Bulletin de la Soc. d'Eure-et-Loir*; nos 6 et 7; — *Bulletin de la Soc... de l'Orne*, 7 livraisons : XX, 3 et 4; XXI, 1 à 4; XXII, 1; — *Bulletin de la Soc. Dunoise*, 134; — *Bulletin d'Hist. eccles... de Valence*, 129 à 132, 4 livr.; — *Bulletijn... te Gent*, 1903; — *Inventaire archéol. de Gand*, xxx; — *Discours de MM. Omont, Julian et G. Bizos, au Congrès des Soc. sav. tenu à Bordeaux*, 1902; — *Programme du Congrès des Soc. savantes à la Sorbonne*, pour 1904.

Bulletin. — M. le Président met en distribution les procès-verbaux de l'année 1902, qui terminent le

tome XII de nos Bulletins, et conséquemment renferment les trois tables ordinaires. Des remerciements sont adressés au rédacteur de ces tables.

M. Pelay avait pris la peine de transcrire pour cette séance les lignes gravées sur une pierre que conserve M. Augustin Lemarchand. Or, il se trouve que ce texte a été présenté à la Commission, par M. P. Baudry, dès le 20 mai 1892 (*Bulletin*, IX, 155).

Ferronnerie. – Le même membre signale la disparition des remarquables grilles d'imposte qui décoraient la maison bien connue jadis sous le nom de pharmacie Mézaize. M. le docteur Derocque en a racheté quelques-unes. On rappelle à ce propos que, par une disposition peu ordinaire, cet immeuble était engagé dans l'enceinte de l'église Saint-Georges.

Maisons canoniales. — Signalant la physionomie particulière que conservent aujourd'hui encore, à Noyon notamment, les anciennes demeures des chanoines, notre confrère demande à M. de Beaurepaire s'il serait possible de déterminer quelles furent, à Rouen, les habitations de ces dignitaires de la métropole.

M. le Président répond qu'on n'y parviendrait qu'après de longues et pénibles recherches. Il ajoute qu'un certain nombre de ces maisons n'appartenaient pas au Chapitre, et que plusieurs d'entre elles étaient mises en location par les titulaires qui avaient droit d'y résider. La rue des Chanoines n'en renfermait que deux ; mais on en rencontrait rue de la Chaîne et rue Massacre.

L'hydrographe Descheliers. — En excusant son

absence, notre confrère, M. Milet, rappelle que M. Léopold Delisle a, au mois de décembre, parlé dans le *Journal des Savants*, d'une mappemonde signée Descheliers et datée de 1543. Il se propose d'écrire à ce sujet un mémoire pour le Congrès de Géographie qui va se tenir à Rouen. Enfin il communique à la Commission, sur le cachet de Desceliers, la note suivante qu'il a insérée dans un journal de Dieppe :

« Ce cachet-matrice est formé d'un double balustre en cuivre dont l'élégant dessin appartient bien au XVIe siècle ; à chaque extrémité est un cachet rond gravé : l'un, d'un écusson aux armes de France, surmonté d'une couronne fermée et flanquée de deux C couronnés, exactement comme sur les monnaies de Charles IX ; l'autre, également d'un écusson orné d'une sphère cosmique dont le pied est tenu par un puissant bras, surmonté d'un fleuron et accosté des deux lettres P. D., initiales de notre célèbre géo-hydrographe, au sentiment de M. Bénoni Ropert qui offre gracieusement ce précieux objet à notre Musée. Attribution fort plausible, que je partage absolument, si nous considérons que Desceliers a dû naître dans les premières années du XVIe siècle, que ses grands travaux se trouvent, à l'heure présente, circonscrits entre les dates de 1543-1553, et que par conséquent il a fort bien pu vivre sous Charles IX dont l'accession au trône est de 1560.

» Conclure d'après le cachet à l'écusson royal, dont il usait concurremment avec le sien, qu'il fut investi d'une fonction publique se rapportant à l'enseignement hydrographique dans notre ville, ce serait don-

ner raison à l'historien Desmarquets, qui erre sur tant d'autres points. Notre double cachet mesure 0,056 millimètres de longueur et les extrémités gravées ont 2 centimètres de diamètre. Nous ne saurions trop remercier M. Ropert de l'intérêt qu'il prend au Musée ».

Franqueville — Antiquités diverses. — M. Vaussier a découvert dans ce village plusieurs antiquités dont M. le Président présente les types les plus intéressants : une belle hachette en silex (0^m 13 × 0^m 09), trouvée dans l'argile à une profondeur de 4 mètres, et une grande meule en poudingue de 0^m 30 de diamètre sur 0^m 095 d'épaisseur.

M. de Beaurepaire fait ensuite, pour son propre compte, trois communications : il groupe d'abord des notes sur la généalogie des Fiérabras, dont la famille pourrait être originaire de Rouen. (Ces notes, encore incomplètes, sont réservées pour un prochain bulletin.)

ÉTAT DES ÉGLISES DÉPENDANT DU PRIEURÉ DE LONGUEVILLE, 1738.

Les églises construites dans nos campagnes depuis les premières années du XIXe siècle présentent toutes un caractère d'unité qu'on est loin de rencontrer dans celles d'une époque antérieure. Cela tient à ce qu'autrefois il y avait une grande distinction à faire entre la nef et le chœur ou *chanceau* d'une église. La nef était à la charge des paroissiens, le chœur à celle des décimateurs. Les intérêts n'étant point les mêmes, il était rare que l'accord s'établit entre les paroissiens et les décimateurs. Il était difficile aussi qu'il ne s'élevât point quelques contestations entre ces derniers au sujet de la part qui leur incombait dans les frais de reconstruction ou de restauration, à proportion de la part des dîmes qu'ils percevaient.

Il paraît évident qu'à l'origine le chœur était, en général, très resserré, mais que, dans les derniers siècles, par suite d'un changement de goût, il y eut tendance à l'étendre au-dessous de la voûte du clocher, assez ordinairement placé entre le chœur et la nef. D'où naissait une question assez délicate à débattre entre décimateurs et paroissiens, à savoir si, dans telle et telle église, cette partie intermédiaire dépendait de la nef ou du chœur, et conséquemment si le clocher (c'était une grosse affaire) était à la charge des paroissiens ou à celle des décimateurs. On comprend par là comment une question de droit devenait une question d'archéologie et pourquoi des plaidoyers d'avocats, des observations d'hommes d'affaires, peuvent nous fournir des renseignements précieux pour l'étude de nos anciennes églises.

Je citerai, à titre d'exemple, entre autres documents à consulter, les notes d'un agent du prieur du prieuré de Longueville rédigées au sujet des églises qu'il avait été chargé de visiter, en 1738 (1). Je n'ai point recherché ce que pouvait être cet agent. Assurément ce n'était point un érudit ni un lettré. Mais c'était un observateur qui notait tout ce qui pouvait intéresser, au point de vue pratique, le personnage dont il avait la confiance. Les petites notices qu'il a rédigées mériteraient toutes de prendre place dans les monographies des paroisses qu'elles concernent. Nous avons dû les abréger, mais nous en avons retenu assez pour en faire comprendre l'intérêt.

Le prieur de Longueville, à qui elles étaient destinées était Blaise-Marie d'Aydie, du diocese de Périgueux, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem. Il avait été nommé à ce prieuré, le 22 avril 1738, en remplacement de Charles-Joachim Colbert de Croissy, évêque de Montpellier.

(1) Arch. de la S.-Inf., F. du prieuré de Longueville, Titres généraux, cote 10.

Etat de la valeur et quantité des terres décimables des paroisses dans lesquelles Monsieur le prieur a droit de prendre suivant les connaissances qu'on en a pu tirer des curés et laboureurs, faict avec Monsieur d'Agneaux, agent de M. le prieur.

HÉBERVILLE (1)

Le 5 nov. 1738. — Vu l'église dédiée à Notre-Dame. Messieurs d'Englesqueville en sont les seigneurs honoraires; le patronnage et la grosse dixme est attaché au prieuré; le chancel est en bon état, et le clocher est dans le corps de l'église, hors du chancel. Il n'y a point de granges dixmeresses, mais une place pour en bâtir une, qui est présentement une place publique, dans laquelle il y a une mare et un arbre. Il n'y a aucune réparation à faire au cancel.

ENGLESQUEVILLE-LA-BRAS-LONG (2)

Du 5 novembre 1738. — Vu l'église dédiée à N.-D. MM. d'Englesqueville en sont les seigneurs. Le prieuré de Longueville n'a qu'un trait de dixme consistant en 50 acres de terre ou environ. Le surplus du dixmage, M. l'abbé de Grestin en est gros décimateur pour les 2 tiers, et M. le curé pour l'autre et les novales. Il n'y a point de réparation quant à présent à faire au dehors du cancel, le tout étant en état; le clocher est construit dans le corps de l'église, entre la nef et le chœur; le prieur ne contribue aux réparations que pour un 6me, le dedans du chœur est à blanchir, ce qui coûtera environ 150 livres.

(1) Héberville, arrondissement d'Yvetot, canton de Fontaine-le-Dun. Cette église démolie de 1862 à 1866. *Répertoire archéol.*, de M. l'abbé Cochet.

(2) Anglesqueville-la-Bras-Long, commune du même canton. Duplessis et M. l'abbé Cochet indiquent sainte Anne comme patronne de cette église.

MANÉGLISE

Le 5 nov. 1758. — L'église est dédiée à saint Germain. MM. le prieur et les Religieux de Longueville en sont les seigneurs et patrons, et M. le prieur a les deux tiers de la grosse dixme, et M le curé l'autre tiers, les novales et vertes dixmes.

Les habitans font travailler actuellement à leur église A l'égard du chancel, il est en très bon état; mais il manque d'ornement et de linge, la Fabrique n'ayant que 30 livres de rente.

Il y a contestation au sujet du clocher, qui est en forme de tour quarrée, couverte de chaulme. Il y (a) au clocher pour environ 1,000 livres de réparations. Les paroissiens prétendent que le gros décimateur est tenu de le réparer à tout le moins dans sa moitié et même dans son entier, sous prétexte que le clocher semble faire partie du cancel attendu que l'office se fait sous le clocher et que le crucifix est placé entre la nef et le clocher. Le chancel n'a qu'environ 18 pieds, compris le grand autel. On objecte à ces prétentions que la voute du clocher est élevée au dessus de celle du cancel de 7 ou 8 pieds, que cette voute du cancel est soutenue par des petits piliers détachés de ceux qui soutiennent ceux du clocher du côté du chœur. Il y a, du côté du nord, la forme d'une porte qui y étoit autrefois. On peut prouver que le christ étoit autrefois placé entre le chœur et le clocher, que, la flèche du clocher étant autrefois tombé, les propriétaires se sont rendus maîtres des démolitions pour réparer la nef; que le sr d'Harbouville, gentilhomme particulier, s'étant fait faire un banc dans le chœur, Mrs les prieur et religieux l'obligèrent à le retirer et le placer sous ledit clocher, où il est encore.

Comme par la prétention des habitants, ils ne veulent point faire les réparations du clocher, ce manque de réparations fera un préjudice considérable au cancel, parce qu'il pleut dans ledit clocher, et les écoulements d'eau

gâtent les voutes dudit cancel, pourquoi il conviendroit d'agir contre lesdits habitans.

Il n'y a point de grange dixmeresse; mais les anciens de la paroisse disent qu'il y a une place devant l'église, ci-devant plantée d'arbres, qui appartient au prieuré... Les habitants se sont emparés de cette place.

SAINT-JOUIN-SUR-LA-MER

9 nov. — L'église est sous l'invocation du saint dont elle porte le nom; située sur le bord de la mer... La princesse de Conty est dame en partie de la paroisse; la cure à la collation du prieur, et la grosse dixme lui appartient... traits de dîmes aux religieux de St.-Georges-de-Boscherville, au Trésor de la paroisse (*le trait de la Lampe*) et aux religieux de Bonnenouvelle.

ENCOURTEVILLE-SUR-HÉRICOURT (1)

Du 14 nov. — L'église est sous l'invocation de la Nativité de la Sainte Vierge, et la cure à la collation du sieur prieur.

Le cancel de l'église est entièrement en ruine. On dit que, du consentement de feu M. de Montpellier et le curé de la paroisse, a été fait à l'amiable un devis des réparations à faire au cancel, et ce en l'année 1735, qui se monte à 750 livres. L'on n'a point exécuté ce devis, ce qui est cause que le cancel est en une totale ruine, et qu'il faudra de nouveaux murs et une nouvelle charpente.

OCQUEVILLE

15 nov. — L'église est sous l'invocation de saint Vaast. M. le prieur en est le patron et seigneur en partie.

L'église de cette paroisse est couverte d'ardoise, et le cancel de tuile. Il conviendroit, pour l'uniforme et la con-

(1) Eglise d'Ancourteville, canton d'Ourville. Eglise rebâtie de 1736 à 1758; Cochet, *Répertoire archéol.*, p. 527.

servation, qu'il fût aussi couvert d'ardoise; la construction de l'église le mérite... le clocher est annexé à l'église....

Il y a une grange dixmeresse de 72 pieds de longueur sur 25 de largeur.

LE MESNIL-RURY (1)

17 nov. — L'église est sous l'invocation de St-Blaise. M. le prieur en est le patron, et M. le marquis de Malorty, seigneur. Le canchel est bien couvert et en bon état, à l'exception des murs où il y a 2 grandes lézardes.

ANGIENS

18 nov. — L'église est sous l'invocation de St-Martin, M. le prieur en est le patron, et M. de Clercy le seigneur honoraire.

L'église est couverte en ardoise, et le chancel en tuile, auquel, en dedans, le lambris qui est au haut ne vaut plus rien. Il convient le refaire à neuf de bois de sappe; il y a 2 vitres à remettre en plomb; aux murs du chancel il y a 3 grandes lézardes.

La grange dixmeresse est de 70 pieds de longueur sur 23 de largeur.

OUVILLE-LA-RIVIÈRE

18 nov. — L'église de cette paroisse est sous l'invocation de S. Gilles. M. le prieur en est patron, et M. le marquis de Thiboutot, seigneur. Elle se réédifie à neuf. A l'égard du cancel, les murs en sont bons, tant au dehors qu'au dedans... A l'égard du clocher, il tient au cancel; il y a deux pilliers du côté du chœur et deux du côté de la nefe. Les habitans prétendent n'être obligés aux réparations qui sont à faire pour la moitié, raport à la construction. Cependant l'on peut opposer à cette prétention que les habitans ont toujours regardé ce clocher comme

(1) Mesnil-Rury réuni à Torp-en-Caux sous le nom de Torp-Mesnil, canton de Doudeville.

entièrement annexé au corps de leur église, puisqu'ils ont toujours fait travailler précédemment, tant aux menues qu'aux grosses réparations. Cette paroisse consiste à environ 500 acres de terre sur lesquelles il y a 22 acres de novales.

LONGUEIL

19 nov. — L'église est sous l'invocation de St-Pierre. Comme il y a 2 portions de cure et 2 curés, M. Samuel Bernard nomme à la 1re comme seigneur du lieu, et M. le prieur nomme à l'autre.

Pour le cancel, il n'y manque aucune chose, à la réserve des vitres qui sont en mauvais état. Il y en a 6 dans le chœur qu'il faut remettre en plomb et y mettre des jalousies de fil de fer. Cette dépense pourra aller, pour les 6 vitres, à 300 l. De plus, le pavé du chœur ne vaut rien. Il faudra bien 250 pavés, ce qui pourra monter à 20 l. M. le prieur n'est tenu à ces réparations que proportionnellement au trait de dixme qu'il a dans la paroisse, qui n'est qu'un sixte.

M. le prieur dixme pour un sixième dans cette paroisse d'un côté que l'on appelle le *Côté de la Rivière*. Ce cantonnement peut consister à environ 600 acres de terre, sur lesquels il y a plusieurs décimateurs qui sont M. l'abbé de S. Vandrille, le chapelain de S. Nicolas de Griserue, M. Samuel Bernard, comme dixme inféodée, les curés de Nestanville, Manéhouville, le Catelier et Quiberville. De l'autre côté, et en deçà de la rivière, vers la mer, M. Samuel Bernard et l'abbé de S. Vandrille en sont les seuls décimateurs, et le dixmage consiste à environ 500 acres.

M. le prieur de Longueville paye au curé de la 2e portion, pour sa part à cause du sixte, la somme de 57 l. 18 s.

Pour ce qui regarde le clocher, il est de la même situation que celuy d'Ouville-la-Rivière. M. Samuel Bernard est exempt de contribuer aux réparations. Le sixte est loué à Bonnechose par le prix de 200 l.

BLANCMESNIL (1)

19 nov. — L'église est sous l'invocation de S. Martin. M. le prieur en est patron, et M. Samuel Bernard seigneur. Le cancel et l'église sont en très bon état... Il n'y a qu'environ 40 années que l'église est bâtie.

La dixme de cette paroisse est d'environ 180 acres de terre, sur lesquelles M. le prieur a les deux tiers, et M. le curé l'autre. Il n'y a point de novales, et le sr Samuel Bernard a un sixte qu'il prend sur la totalité de la dixme. Les dixmes sont affermées par 136 l.

OFFRANVILLE

19 nov. — L'eglise de cette paroisse, qui est une des plus fortes, est sous l'invocation de S. Ouen et de S. Barthélemy. M. le prieur en est le patron et aussi le seigneur, à cause de son plein fief de haubert, divisé en 4 parties, dont il en a deux, les deux autres parties appartenant à M. le marquis de Manneville, gouverneur de Dieppe, et l'autre à M. Fournier d'Offranville, comme au droit des chanoines de Sauqueville. Le cancel de cette paroisse est grand et vaste, les murs sont très bons, la couverture est de tuile... Il y a des réparations aux vitres et aux grillages estimées 50 l. Le dixmage de cette paroisse peut consister tout au plus en 2,500 acres de terre, qui sont divisés en 11 traits, dont le prieur jouit de 10, et M. le curé a le 11me, qui est un des plus forts. M. de Manneville a aussi un trait tres modique qui peut consister en 20 acres. Il n'y a point de granges dixmeresses... Les dixmes sont affermées à 10 particuliers par le prix de 3,700 l.

SAINTE-GENEVIÈVE

24 novembre. — L'église est sous l'invocation de la sainte dont elle porte le nom. Le chancel est en bon état

(1) Blancmesnil, ancienne paroisse réunie à la commune de Sainte-Marguerite-sur-Mer (canton d'Offranville)

à l'exception d'une vitre qu'il convient de remettre en plomb... Le prieur a les deux tiers de la dixme, et M. le curé l'autre. Le dixmage consiste en 350 acres de terre. Il y a dans cette paroisse des fermes qui ont des extensions sur celles de Beaunay, Biville, Cailleville, Englesqueville et Gonneville, qui consistent à environ 300 acres, sur lesquelles les décimateurs de ces paroisses dixment quoique les corps de ferme payent la taille sur ladite paroisse de Ste-Geneviève... M. le prieur a le patronage de cette église, et M. de Mathan est le seigneur de la paroisse.

SAINT MAARD

21 nov. — L'église est sous l'invocation de S. Médard. M. le prieur en est patron, et MM. de Mathan et de Civille-S.-Maard les seigneurs... Le clocher est au dessus du chœur au delà du sanctuaire, dont la couverture, qui est d'ardoise, mérite d'être réparée. On prétend que cette réparation du clocher ne regarde que les gros décimateurs. On demande des livres, ornemens et linges. La fabrique est très pauvre. Elle n'a que 100 l. de revenus. A l'égard de la dixme, M le prieur en a les 2 tiers, et M. le curé l'autre, outre ses novales. M. l'abbé de St-Simon, abbé de Jumièges, a un trait de dixme qui consiste à environ 150 acres. Le total de toutes les terres de la paroisse consistent à environ 550 acres de terre; l'acre est louée communément 12 l.

SAINT-VALERY-SOUS-BURES

22 nov. — L'église est sous l'invocation du saint dont elle porte le nom. M. l'abbé de Fécamp en est le patron, et M. le prieur de Bonne-Nouvelle en est le seigneur. M. le prieur (de Longueville) n'a que les deux tiers d'un trait de dixme dit d'Epinay, qui consiste en 150 acres, sur lequel M. le prieur n'a que les deux tiers. L'acre de terre louée communément 6 l. Cancel couvert en tuile.

EQUIQUEVILLE (1)

22 nov. — L'église est sous l'invocation de S. Pancrace. Le chancel est en bon état, et comme le clocher en fait partie et que c'est sous les quatre sous-angles dudit clocher que l'on chante l'office, et que deux pilliers soutiennent le chancel, qui n'a pas plus de 4 pieds de longueur jusqu'à l'autel, les habitans entreprennent de le faire réparer et d'en faire porter la moitié de la dépense au gros décimateur. Il a été fait un devis de ces réparations, juridiquement, et l'adjudication en a été faite, à Dieppe, le 25 du mois d'oct. 1738, qui se monte à 1,450 l. M. le prieur est patron de cette paroisse, et Mme l'abbesse de St-Amand en est la dame.

M. le prieur a les deux tiers de la dixme, et M. le curé l'autre tiers. Tout le dixmage consiste à environ 500 acres, et l'acre peut être louée ordinairement 6 livres.

SAINTE-FOY

Cette église est sous l'invocation de la sainte dont elle porte le nom. M. le prieur en est le patron et a un fief qui donne la qualité de seigneur. Le chancel est bâti à neuf depuis environ 8 ans. Il ne lui faut aucune réparations. Ce cancel et la décoration du chœur et du sanctuaire a coûté plus de 4,000 l., et M. de Montpellier y a contribué pour 1,500 l.; le surplus a été donné par une dame pieuse.

M. le prieur a toutes les dismes de cette paroisse, qui consistent à environ 500 acres de terre... Il y a une ferme dans cette paroisse appartenante au prieuré, qui consiste en un corps de logis, écuries... colombier... Le clocher, quoique tenant au chancel, en est cependant séparé par deux arcades, et l'on estime qu'en cas de réparation le gros décimateur n'y contribuera en rien.

(1) Equiqueville, ancienne paroisse réunie à la commune de Saint-Vaast-d'Equiqueville.

HERMANVILLE

2 déc. — L'église est sous l'invocation de S. Martin et au patronage de M. le marquis de Thiboutot, qui en est le seigneur. La grosse dixme appartient aux chanoines de N.-D. de Roüen, sur laquelle paroisse M. le prieur a un trait de dixme par raport aux fiefs d'Hastingue et des Isles, contenant environ 70 acres, dont M. le curé dixme son tiers en essence... A l'égard des réparations du chancel, M. le prieur n'en est tenu que pour un cinquième.

AUPPEGARD

2 déc. — L'église est sous l'invocation de S. Pierre. M. le prieur en est le patron, et M. le marquis de Manneville, gouverneur de Dieppe, en est le seigneur au droit du prieuré, à cause d'un fief à luy aliéné par le prieur et les religieux, en 1730... Le chancel est en bon état. M. le prieur a les deux tiers des dimes défalcation faite de deux traits appartenant l'un à l'abbaye de Fécamp, l'autre à M. le marquis de Manneville... L'acre de terre louée communément 15 l., et elle rapporte en bled communément 150 gerbes.

NEUVILLE-LE-POLLET-SUR-DIEPPE

5 déc. — L'église est sous l'invocation de S. Aubin, au patronage de M. le prieur, qui en est le seigneur... M. le prieur a les deux tiers de la dîme, et M. le curé l'autre tiers... L'acre est affermée communément 17 l.

LE GOUREL (1)

5 déc. — Trait de dîme appartenant à M. le prieur, consistant à 104 acres de terre.

(1) La Gourel, ancienne paroisse réunie à la commune de Brachy.

LONGUEVILLE

8 déc. — L'église est sous l'invocation de S. Pierre. Le Roi, à cause du duché de Longueville, en est seigneur d'une partie et M. le prieur d'une autre. Le sieur prieur a la présentation de la cure et jouit de toute la dixme en général et paye seulement 300 l. au curé, de portion congrue. Réparation à faire au chancel.

LA PRÉE (1)

10 déc. — L'église est sous l'invocation de S. Martin. M. le prieur en est collateur. M. L'Hermite de la Prée en est le seigneur honoraire depuis un procès perdu au grand Conseil, faute de titres. Chancel en bon état, nouvellement réparé par les heritiers de feu sr Pierre Feuillot, curé décédé le 19 juin 1738, qui ont satisfait pour un tiers, et MM. les religieux pour les deux tiers, à la décharge de feu M. l'evêque de Montpellier.

LE BOSLHART (BOSC-LE-HARD)

10 déc. — L'église est sous l'invocation de S. Jean-Baptiste. M. le prieur en est le patron, et M. le comte de Boniface, marquis du Boslhart, en est le seigneur. Réparations à faire au chancel... grange dixmeresse de 70 pieds de longueur sur 24 à 25 de largeur... M. le prieur a les deux tiers des dixmes, et l'autre tiers appartient à M. le curé... L'acre de terre louée communément 10 l. et rapporte environ 1 cent de bled par an.

CROISY-SUR-ANDELLE, HAMEAU DE LA HAYE-EN-LYONS ET LE VAL-SAINT-PIERRE

11 déc. — L'église est sous l'invocation de la Se Vierge, et la chapelle de la Haye qui en est la succursale, sous l'invocation de S. Pierre; et, à l'égard du Val-S.-Pierre,

(1) La Prée, ancienne paroisse du doyenné de Cailly, réunie à la commune de Saint-Martin-Osmonville.

la chapelle sous la même invocation, dont elle porte le nom, cette dernière chapelle entièrement ruinée... M. le prieur est patron de l'église et chapelle de la Haye, qui se trouvent réunies sous la seule et même collation que l'on fait de la cure de Croisy. M. le prieur est seigneur en partie de Croisy, et M. de Luxembourg pour une autre partie.

Comme on va réédifier l'église de Croisy, le chœur et chancel joignant la charpente de lad. église doit être remis à plomb pour mettre en état l'entrepreneur de pouvoir poser la charpente de l'église... La Fabrique n'a que 87 l. de rente... ornemens en mauvais état, n'a pu avoir des livres de chant; il tombe à la charge de la succession de Mr de Montpellier de les fournir, et comme le chancel fait construire par M. l'évêque de Montpellier n'est point lambrissé, il conviendra aussi d'en faire la dépense puisque l'ancien l'était. M. le curé a son tiers des dîmes, et M. le prieur les deux autres tiers. L'acre, tant bonne que mauvaise, peut rapporter 60 gerbes, à l'exception de 200 acres qui peuvent rapporter 100 gerbes.

Un exemple des contestations auxquelles pouvait donner lieu la situation du clocher, nous est fourni par l'église de Saint-Riquier-en-Rivière :

« En 1758, le clocher de cette église menaçait ruine. Les habitants et propriétaires prétendaient que le gros décimateur, qui était l'abbé de Saint-Victor-en-Caux, et le curé, étaient obligés de le rebâtir ou de le faire réparer. Ceux-ci soutenaient le contraire. Ils donnaient pour raison que, de tout temps, les décimateurs n'avaient eu soin que de la charpente et de la couverture du sanctuaire, où il y avait une voûte de pierre avec un cintre de même matière. — Ce clocher était placé à environ 3 piés du sanctuaire, et le dessous servait de chœur. — MM. les curés s'étaient placés sous ce clocher pendant les offices divins, parce que ce n'était pas l'ordinaire qu'ils s'asseyassent dans le sanctuaire, si ce n'était pendant la messe. On les y avait inhumés

parce que leur place de sépulture était toujours au pié du sanctuaire, à l'exclusion des laïques, si on en exceptait les seigneurs du lieu, et la place de ces derniers était réservée. Mais à Saint-Riquier, on y avait inhumé, précisément au milieu, messire de Bongard en 1754, qui n'était nullement seigneur, ce qui donnait tout lieu de croire que ce prétendu chœur appartenait à Mrs les propriétaires. Enfin, ces derniers avaient fieffé une place de banc au pié du sanctuaire, du côté de l'Epître, à M. de Neuville, vers 1730 ou 1720, pour le présent ou don d'une contretable qui avait coûté 400 livres (1) ».

Extraits du rôle de la capitation du quartier Martainville, 1703 (Archives de la Seine-Inférieure, C. 312).

Une guerre aussi onéreuse que longue donna au gouvernement de Louis XIV l'idée de la capitation. Cette imposition d'un genre nouveau devait peser sur tous les sujets du Roi, et l'on peut dire qu'en cela elle fut avantageuse, parce que ce fut un acheminement très prononcé vers l'égalité en matière de contributions. Elle fut établie une première fois en 1695, avec promesse qu'elle cesserait trois mois après la publication de la paix. Il n'était admis d'exemption que pour les religieux mendiants et pour les indigents. Le clergé en payait sa part, quoique d'une manière indirecte, puisqu'il donnait, pour en être exonéré, une somme de quatre millions. Cette imposition fut supprimée après le traité de Ryswick, en 1697. Les besoins de l'Etat obligèrent à la rétablir trois ans après ; la Décla-

(1) Mémoire du curé Bonnel, 14 novembre 1766. Arch. de la S.-Inf. G. 9027.

ration du 12 mars 1701 y soumit les officiers royaux et les gentilshommes aussi bien que les roturiers. Entre les uns et les autres il n'y eut de différence que dans le mode de répartition. Tandis que pour la capitation roturière, la somme demandée par le Roi était répartie par l'Intendant, elle l'était, pour le nombreux personnel des compagnies supérieures, par le premier président de ces compagnies, deux au moins de leurs députés et le procureur général; pour le personnel des compagnies subalternes, par l'Intendant, conjointement avec le chef de chacune de ces compagnies; pour la noblesse, par l'Intendant, conjointement avec un gentilhomme de chaque bailliage. De même qu'en 1697, le clergé régulier et séculier eut à fournir, par une augmentation plus ou moins volontaire des décimes, l'équivalent de la capitation dont il restait affranchi.

On n'a malheureusement conservé aux archives du département, pour la capitation bourgeoise de 1703 (je ne connais rien pour les années antérieures), que le rôle d'un des quatre quartiers de la ville de Rouen, le quartier Martainville, qui était le plus étendu, le plus populeux, mais aussi le plus pauvre de tous.

On y voit le tableau fidèle des genres d'industries et aussi de la misère qui le distinguaient. On n'y remarque guère de métiers bien productifs, mais un nombre considérable de ces hommes de peine vivant au jour le jour et qualifiés de *gagne-liards*. J'ai noté, dans l'extrait qui suit, ce qui m'a paru mériter quelque attention; je ne serais pas surpris si l'on me prouvait que j'ai laissé de côté ce qui présente le plus d'intérêt.

« Paroisse Saint-Denis. — *Rue de l'Epicerie*, à gauche en descendant de Notre-Dame jusqu'à la porte de la Vieille-Tour : la dame veuve du sieur Le Couteux, banquier, 90 l.; les deux damoiselles, ses filles, 90 l.; 2 servantes, 6 l.; 1 laquais, 30 s.; André Tasset, ci-devant

horlogeur, sa femme, lingère, 20 l. — *Rue Saint-Denis* : Jacques-Mathieu Gravois fils, maçon, 15 l. ; l'abbé Dufour, conseiller au Parlement, 1 cocher, 3 l. ; 2 laquais, 3 l. ; 1 servante, 3 l. ; la veuve Jacques Gravois, maçon, 15 l. — *Rue de la Madeleine* : le sieur Le Huc (le frère du chirurgien de l'Hôtel-Dieu), 30 l. ; 1 servante, 3 l. ; décédé. — *Basse-Vieille-Tour* : Jean Héribert, au service de M. le marquis de Normanville, sa femme faisant des petits images de cartes, 1 l. 10 s. ; la veuve Lange, chirurgienne, 7 l. 10 s. ; 1 garçon, 1 l. 10 s. ; Louis Le Rebour, faiseur de pipes, 3 l.

» Paroisse Saint-Cande-le-Vieux. — *Rue du Bac* : Marsollet, confiseur, 30 l. ; 1 servante, 3 l. ; Julien Troussel, confiseur, 30 l. ; 1 compagnon, 4 l. 10 s. ; 1 servante, 3 l. ; Guillots, chirurgien, 15 l. ; 2 garçons, 3 l. ; 1 servante, 3 l. ; la veuve Desfriches, chirurgienne, 7 l. 10 s. ; 1 garçon, 1 l. 10 s. ; Pierre Le Quesne, raffineur de sucre, 75 l. ; 1 servante, 3 l. ; David-Laurens Petit, mercier tenant sucrerie, 75 l. ; Selle, apothicaire, 45 l. ; le sieur Le Noble, vendant tapisserie en magasin, 120 l. ; 1 valet, 1 l. 10 s. ; 1 servante, 3 l. — *Cul de sac de la rue Pottart* : M. Delanoe fils, marchand de toiles en magasin, 150 l. ; 1 valet, 1 l. 10 s. ; 1 servante, 3 l. — *Rue du Gaillardbois* : Jean Oblin, hostellier, 15 l. ; 1 valet, 1 l. 10 s. ; 1 servante, 3 l. — *Rue de la Savonnerie* : Etienne Bourdon, aubergiste, tenant l'Hôtel de Lisieux, 20 l. ; 1 garçon d'écurie, 1 l. 10 s. ; 1 servante, 3 l. ; le nommé Le Jeune, linotier, 30 l. ; le sieur Cardin Morin, marchand voiturier en magasin, 150 l. ; 1 homme de comptoir, 4 l. 10 s. ; 1 valet, 1 l. 10 s. ; 1 servante, 3 l. ; la veuve Pannier, linotière, 22 l. 10 s. ; 3 enfants, 22 l. 10 s. ; 1 garçon d'écurie, 1 l. 10 s. ; Cock, marchand anglais, 100 l. (parti depuis 2 ans) ; les sieurs Dermot et Paine, marchands irlandais, 100 l. ; le frère dudit Dermot, 15 l. — *Rue du Chien jaune* : les nommés Souillet père et fils, libraires sur le quay, 9 l. ; le nommé Daulin, coureur des messages

des épiciers, 1 l. 10 s. — *A côté de la porte du Bac* : le nommé Grandière, portier de la porte, 4 l. 10 s.; Nicolas Chaumont, faiseur de pompes et poulies de bois, 6 l. — *Rue Grand-Pont* : le sieur Le Prince, tenant magasin de glaces miroirs, 45 l.; 1 servante, 3 l.; Nicolas Coulon, maître cartier, 20 l.; la veuve Ringot, confiseuse, 22 l. 10 s.; Sandelion, son gendre, confiseur, 30 l.; 1 servante, 3 l.; la veuve Bourdenave, chirurgienne, 7 l. 10 s.; 1 garçon, 3 l.; Guillaume Doury, vendeur de café et limonade en boutique, 15 l.; 1 garçon, 1 l. 10 s.; Roch Petit, graveur sur le quai, 4 l. 10 s.; Pierre Guillebert dit Timothée, armurier, 4 l. 10 s.; Pierre Le Grain, maître écrivain, 15 l.; Delahaye, taillant de faux diamants, 3 l.; M. des Cantières, directeur des fermes des gabelles et grandes entrées, 2 laquais, 3 l.; 1 cocher, 3 l.; 1 fille de chambre, 4 l. 10 s.; 1 servante, 3 l.; Pierre Belard, confiseur, 45 l.; Samuel Gilbaut, menuisier ébéniste en boutique, 15 l.; Pierre Naval, vendeur de café et limonade, 15 l.; 1 garçon, 1 l. 10 s.; Roussel, maître écrivain, 7 l. 10 s.; Pierre Gonfreville, pipier, sa femme distribuant tabac, 4 l. 10 s.; Jean Le Prince, sculpteur, 10 l. — *Rue des Charrettes* : Guillaume Le Vieil, vitrier, 6 l. — *Cour des Pigeons* : le nommé Le Baron, joueur de violon, 6 l.; Petit, joueur de violon, 3 l. — *Rue des Trois-Pucelles* : Jacques Laignel, débiteur d'images sur le quai, 4 l. 10 s. — *Rue Martainville* : la veuve Le Prevost, chirurgienne, 7 l. 10 s.; 1 garçon, 1 l. 10 s.; Savourey, maître cartier, 4 l. 10 s.; Jean-Baptiste Le Conte, joueur de violon pour les cabarets, 1 l. 10 s. — Dans la *rue de Martainville*, du côté gauche, cour nommée les *Trois-Rois*, autre cour nommée la *Cour des Prêtres*, autre cour nommée le *Grand Turc*. — *Rue du Petit-Ruissel* : Charles Guerout, faiseur de moules à boutons et joueur de violon, 4 l. 10 s.; Marguerite Prezot, montrant à lire, 1 l. 10 s. — *Rue du Ruissel* (cour nommée *Cour Godet*, autre cour nommée *Cour Cauchois* où demeurait une fileuse de ploc). —

Rue neuve du côté du *Ruissel* jusqu'à la *rue de la Grande Mesure* : Adrienne Duval, faisant des allumettes, 1 l. 10 s. — *Rue du Chaudron* : Guillaume de la Haye, chasseur de bestiaux, 4 l. 10 s. — *Rue du Ruissel* : le nommé Sçavois, joueur de violon pour les cabarets, 1 l. 10 s. (parti, est allé à la campagne, est très pauvre au rapport des voisins) ; Jean Bidaut, vendeur d'images, 3 l. ; Michel Serviau, crieur de gazettes, 1 l. 10 s. (parti, est très pauvre) ; le sieur Charles, chirurgien, 7 l. 10 s. ; 1 garçon, 1 l. 10 s. ; François de Caux, maçon, sa femme filassière, 3 l. — A la suite de la rue du Ruissel : *Cour du Pavage*, *Cour des Poulies*, où demeurait Antoine Cleron, pauvre, savoyard, imposé à 1 l. 10 s. ; la *rue du Battoir*, où demeuraient une bobineuse de fil, une éplucheuse de chameau (1), Jean Esnout, joueur de vielle imposé à 1 l. 10 s. ; la *rue de la Foulerie*, la *rue Saint-Marc*, la *Cour des Trois Toupins*, ou demeuraient Pierre Caron, pauvre, joueur de violon, imposé à 1 l. 10 s., indiqué comme chargé de 4 petits enfants, la veuve Le Marinier, éplucheuse de chameau, imposée à 1 l. 10 s. ; la *Cour Violette*, la *rue de la Salle* ou *Pont Saint-Marc*, la *Cour de la Salle*, la *rue du Figuier*, la *Cour l'Hermitte*, la *Cour de la Vérité*, la *Cour Dieppedalle*, la *Cour du Heaume*, la *Cour Caillou*, la *Cour Saint-Eustache*. — Dans la 4e Centaine de Saint-Maclou après les *Chambres de la Ville* du bas de la *rue des Chinchers*, la *rue des Savetiers* : Maître Marin Redreau, sculpteur, 15 l. ; la veuve Martel, crieuse de vieils chapeaux, 1 l. 10 s. ; Merioit, marchand de cheveux, 6 l. — *Derrière l'Archevêché* : le sieur Aveaux, maître chirurgien, 15 l. ; 1 servante, 3 l. ; Louis Chaussetier, faiseur de pain d'épices, 4 l. 10 s. *Rue Caquerel* : Alain Le Tellier, porteur de

(1) « On appelle absolument chameau le poil de cet animal filé en forme de laine très déliée. Les férondiniers s'en servent dans leurs ouvrages ». *Dictionnaire des Arts et des Sciences*, par M. D. C. (Corneille), 1694.

fleur, 1 l. 10 s. ; Sébastien Le Sac, joueur d'instruments, 9 l. ; Dieppedalle, chirurgien, tenant son droit de la veuve Delamarre, 10 l. ; 1 garçon, 1 l. 10 s. (est parti et court le pays) ; Jacques Decaux, relieur de livres, 9 l. ; la veuve Chandellier, veuve d'apothicaire, 15 l. ; 1 servante, 3 l. — *Rue Notre-Dame* : Sébastien Decaux, relieur de livres, 4 l. 10 s. ; la veuve du sieur Le Chandelier, ci-devant médecin, 15 l. ; Jacques de la Follie, sculpteur, 4 l. 10 s. — *Cour des trois Goblots* : le nommé Gribouval, orlogeur, travaillant pour les maîtres, 7 l. 10 s. (au surplus sans biens). — *Rue de la Gloe* : Jean Caplet, maçon, 9 l. — *Trou d'Enfer*, *rue Martainville*, *Cour de la Trinité* où demeurait une débitrisse de tabac, *Cour de la Petite Crosse*, *Cour Cabot*, *Cour Faucon*, *Cour Saint-Eustache*, *Cour du Lièvre*, *Cour de la Cocluche*, où demeuraient la veuve Baudouin, chirurgienne, imposée à 7 l. 10 s., et son garçon, à 1 l. 10 s. ; la *Cour de la Nace*, où demeurait Etienne Accou, faiseur d'allumettes, imposé à 1 l. 10 s. ; la *rue des Augustins*, où demeurait De la Croix, chirurgien, tenant un privilège, imposé à 10 l., mais indiqué comme insolvable et chargé de 5 enfants ; la *rue Mamuchet*, la *Cour des Toupins*, la *Cour du Chapeau rouge*, la *rue Sarrasin*, la *rue Porchequin*, la *rue Le Marinier*, la *Cour Godet*, la *rue du Closet de la Madeleine*, l'*Ile Amette* ; — la *rue de la Miette* (dite aujourd'hui rue Damiette) : la veuve Brasdor, maître de la Charue (pour Carue), 7 l. 10 s. ; Pierre Le Prince, maître tapissier, 15 l. (parti au mois de septembre 1703, très mal dans ses affaires) ; Jean Lheureux, maître menuisier, 15 l. ; le sieur Sellier, tenant les coches de Paris, 45 l. ; M. d'Intraville, conseiller au Parlement, 1 servante, 3 l. ; M. le Président d'Amfreville, 2 laquais, 3 l. ; 1 servante, 3 l. ; le sieur de Repainville vivant de son bien, 1 servante, 3 l. ; Luc Salvart, tailleur de cristal, 7 l. 10 s. ; M. Guerout vivant de son bien, 2 laquais, 3 l. ; 1 femme de chambre, 4 l. 10 s. ; 1 servante, 3 l — *Pont-de-Robec* : Louis Hélye, maître

chirurgien, 15 l. ; 1 garçon, 1 l. 10 s. ; 1 servante, 3 l. — *Rue Pigeon* : la dame Delamarre, veuve de chirurgien, 10 l. — *Rue du Rosier* : la veuve Goubermare, avocat, 15 l. ; son fils vivant de son bien, 30 l. ; 1 servante, 3 l. ; Nicolas Durand, faiseur de talons de bois, 3 l. ; François Le Vasseur, maître à chanter, 6 l. — *Rue Martainville* : Charles Ribart, vinaigrier, 20 l. ; Lambert, maître chirurgien, 15 l. — *Rue de la Chèvre* : Marin Léon, joueur de violon, pauvre, 1 l. 10 s. — *Rue des Espagnols* : M. du Tot Frontin, vivant de son bien, 1 laquais, 1 l. 10 s. ; 1 servante, 3 l. — *Rue des Arpents* : le sieur Le Prevost, maître de la Charrue (la Carue), 9 l. — *Rue des Punaisiers (Cour des Hauts-Jardins)* : le nommé Boos, joueur de violon, 1 l. 10 s. (inconnu). — *Rue Malpalu* : M de Motteville, 2 serviteurs, 9 l. ; 1 servante, 3 l. ; le sieur de Longuemare, avocat au Parlement, 30 l. ; 1 servante, 3 l. ; Adrien Lambert, maître chirurgien, 15 l. ; 1 garçon, 1 l. 10 s. ; Nicolas Du Four, faiseur de cadrans, 9 l. ; 1 servante, 3 l. ; Le Couteux, banquier, 40 l. ; 1 servante, 3 l. ; Jobart, avocat au Parlement, 1 laquais, 1 l. 10 s. ; M. le Lieutenant général (Le Pesant de Boisguilbert), 1 femme de chambre, 4 l. 10 s. ; 1 cocher, 3 l. ; 3 laquais, 4 l. 10 s. ; 1 servante, 3 l. ; Guillaume Adam, son secrétaire, 45 l. — *Rue Tuvache* : M. Cavelier, ci-devant vicomte de Caudebec, 1 valet, 1 l. 10 s. ; 1 cocher, 3 l. ; 1 laquais, 1 l. 10 s. ; 1 servante, 3 l. ; Heuzé, joueur de violon, 3 l. ».

Trente sous sont le *minimum* de la capitation exigée nominalement du plus pauvre, mais, en réalité, reconnue pour irrécouvrable dans un très grand nombre de cas. Il est à remarquer que la femme de chambre supporte généralement une plus forte imposition que les autres domestiques. Les cochers et les servantes sont plus fortement imposés que les laquais.

Contrairement à ce que je m'imaginais, les dentelières

ne figurent dans notre rôle que pour un faible chiffre, 37. Toutes sont imposées au minimum de la capitation, à l'exception de la veuve Savourey, rue Saint-Denis, imposée à 7 l. 10 s. ; de Madeleine et Marie Patallier, sœurs, rue de la Madeleine, imposées conjointement à 15 l. ; de Catherine-Marie Damécourt, rue du Figuier, imposée à 4 l. 10 s., et de la veuve Baudry, rue Damiette, imposée à la même somme.

On voit par ces rôles que le *patronat* était absolument inconnu, puisqu'un maître de métier n'avait avec lui qu'un ou deux ouvriers. La domesticité elle-même était loin d'avoir atteint le développement que nous lui voyons de nos jours. A ce point de vue, la composition de la maison du banquier Le Couteulx est significative. Il n'avait avec lui qu'une servante.

Boisguillebert, lieutenant général au Bailliage, fait exception. Il était, comme nous l'avons vu, servi par un secrétaire, Guillaume Adam, imposé à 45 l., une femme de chambre imposée à 4 l. 10 s., un cocher à 3 l., 3 laquais à 4 l., 1 servante à 3 l.

Par ce rôle de capitation, nous sommes renseignés sur la situation de l'hôtel où résida et mourut Boisguillebert, moins connu par les fonctions judiciaires qu'il remplit dans notre ville que par son livre intitulé *Le Détail de la France*, qui l'a fait regarder comme un précurseur des économistes. L'estime publique que lui a valu cet ouvrage paraissait une raison suffisante pour que Rouen songeât à signaler aux étrangers par une inscription la maison où il vit le jour. Il est certain que cette maison était située sur la paroisse Sainte-Croix-Saint-Ouen, puisque Boisguillebert fut baptisé en 1646 dans l'église de cette paroisse. Mais, jusqu'à présent, on n'a pu déterminer exactement où cette maison était placée.

Ne serait-il pas convenable, à défaut de cette information qui nous manquera peut-être toujours, de placer une autre inscription sur la maison où il mourut ?

M. Le Verdier donne quelques explications verbales sur deux questions qui ont occupé nos précédentes séances et les résume aussitôt par écrit dans les termes suivants :

Château de Dieppe. — L'on sait que la question du rachat du château de Dieppe par la Ville a été facilitée par le classement de cet édifice comme monument public et son rattachement au Ministère des Beaux-Arts. M. Le Verdier informe la Commission, de la part de M. le Maire de Dieppe, que l'affaire paraît maintenant en bonne voie.

Arques — Inscription. — M. Le Verdier a vu M. le Maire d'Arques et l'a entretenu de l'intérêt qu'il y aurait à rétablir, sur la base de la colonne commémorative de la bataille, l'inscription qui en a disparu dans ces dernières années. M. le Maire d'Arques lui a fait part qu'il allait saisir son Conseil municipal d'une proposition en faveur de cette restitution pour laquelle la commune demandera une subvention.

Rouen — Eglise Saint-Denis. — M. G. de Beaurepaire en fait circuler une belle photographie qui atteste le grand caractère de l'édifice.

Exposition photographique. — A cette occasion M. Pelay annonce qu'une exposition photographique doit s'ouvrir en notre ville au mois de novembre, sous le patronage de la Société industrielle de Rouen.

Il sollicite ceux de nos confrères qui le pourraient d'y prêter leur bienveillant concours. Le programme comprend spécialement la reproduction des rues aujourd'hui disparues, et en particulier de celles dont se glorifiait le plus le vieux Rouen.

M. Garreta appelle l'attention sur le méridien en

terre cuite qui orne la maison de M. Collibeaux, huissier, rue aux Ours, et renouvelle ainsi la mention de M. P. Baudry (*Bulletin*, IX, 378). On fait alors remarquer l'utilité qu'il y aurait à dresser une liste de ces petits monuments encore subsistants ou détruits, tant à Rouen que dans la banlieue.

Néville. — Le secrétaire explique enfin que l'église de cette commune vient d'être l'objet d'une bonne restauration, exécutée par des ouvriers de la région, et dont notre collègue, M. Lefort, a eu occasion de constater le mérite.

Il s'y est produit deux épisodes qui sortent de l'ordinaire et doivent être mentionnés ici :

La basse nef méridionale est aujourd'hui décorée de deux écussons de la famille de Bréauté, lesquels étaient jusqu'ici conciencieusement badigeonnés. Deux autres écussons de moindre dimension, et qui restent à déterminer, ont été également remis au jour dans la muraille septentrionale.

Un grand tableau posé sur le sol, derrière le confessionnal, avait souvent attiré l'attention de M. le curé. Après avoir été rentoilé aux frais d'un Parisien, qui passe la belle saison à Néville, il a repris, et non sans raison, une place d'honneur : c'est une bonne copie de « la Nativité du Sauveur », par Ribera, au musée du Louvre.

La tradition locale veut que la tribune de l'orgue provienne de Saint-Etienne-des-Tonneliers. Il est vrai qu'elle fait intervenir dans son déplacement le nom de Mgr de Harlay, ce qui peut inspirer des doutes sur le fonds même du récit.

La séance est levée à quatre heures moins le quart.

A. Tougard.

SEANCE DU 22 OCTOBRE 1903

Elle ouvre à deux heures un quart, sous la présidence de M. Ch. de Beaurepaire, vice-président.

Présents : MM. Adeline, P. Baudry, G. de Beaurepaire, Dr Coutan, G. Dubosc, Garreta, Pelay, de Vesly et l'abbé Tougard.

Se sont excusés : MM. Héron, Malicorne, Milet.

Une rectification est faite au cours de la lecture du procès-verbal de la dernière séance ; après quoi il est adopté.

Correspondance imprimée. — Son copieux dossier renferme : *Les Amis des Monuments rouennais.* Bulletin, 1902; in-4° ; — *Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie,* XXXIV, 1903; in-8°; — *Mémoires de la Soc. des Antiquaires de la Morinie.* Regestes des évêques de Thérouanne, par l'abbé Bled, I, 2; 1903, in-4°; — *Bulletin* item; n° 206 ; — *Mémoires de la Soc. hist. de Compiègne.* Fouilles archéologiques... par Cauchemé, II, 1902; — *Procès-verbaux*, etc., item., IX-XI, 4 fascic.; — *Bulletin* item, X, 1902; — *Bulletin archéol. du Comité.* 1903, 1 ; — *Bulletin hist. et philol.* item, 1902, 3-4, 1 fasc; — *Bulletin de la Soc. hist.. de l'Orne,* XXII, 2; 1903; — *Bulletin de la Soc. archéol. de Touraine,* XIV, 2; — *Bulletin de la Soc. polymathique du Morbihan,* 1902 : 2 fasc.; — *Bulletin de la Soc. des Antiq. de l'Ouest,* 1903, 2e trim.; — *Revue de l'Avranchin,* Bull. trimestriel, 1903, 6 ; — *Bulletin... de la Soc. Dunoise,* n° 135 ; — *Commission des Antiquités et des Arts de Seine-et-Oise.* XXIII; — *La*

Haute-Marne, avril 1903, 1, 2 ; — *Revue biblio-iconographique*, V, 319-378 ; — *Smithsonian Report*, 1901, 2 ; 13 extraits. Suit enfin une circulaire avec lettre à l'appui, datée de Washington le 15 juin dernier, demandant une notice sur la Commission, pour *the Handbook to Learned Societies*. On estime qu'il y a lieu de satisfaire à cette demande, ce dont on charge le secrétaire, que M. le président espère aider de quelque note imprimée. Elle s'est en effet trouvée dans l'Académie, et est due à Ballin, qui fut secrétaire de la Commission durant une trentaine d'années. Le secrétaire actuel y a joint quelques lignes supplémentaires et le tout a été expédié avant la fin du mois.

M. de Beaurepaire signale particulièrement le *Bulletin des Monuments Rouennais*, dont le président siège au milieu de nous. L'exécution en est encore plus méritoire que celle des années précédentes.

M. Pelay remercie notre président de cette flatteuse appréciation, et se plaît à faire remonter une part importante de l'intérêt de ce Bulletin aux deux notices que M. de Beaurepaire a pris la peine de rédiger à son intention. Sur quoi M. de Beaurepaire fait quelques difficultés, qui n'ont aucun succès dans la Compagnie.

Correspondance manuscrite. — M. de Beaurepaire lit la lettre que voici :

Arques-la-Bataille, le 12 août 1903.

« Monsieur le Président,

» En réponse à une communication de M. le Secrétaire de la Commission des Antiquités, j'ai l'hon-

neur de vous informer que, dans sa séance du 11 courant, le Conseil municipal a approuvé le vœu exprimé par ladite Commission, relativement au rétablissement de l'inscription qui se trouvait sur la colonne commémorative de la bataille d'Arques, et a déclaré consentir à participer à la dépense.

» Vous pourrez donc, Monsieur le Président, en m'envoyant le texte à graver, me faire connaître le montant de la dépense et l'allocation que la Commission des Antiquités se propose d'allouer pour ce travail.

» Veuillez agréer...

» *Le Maire,*

» BOUTEILLER ».

M. le Président estime que cette lettre ne peut qu'être agréable à la Commission; et, avec l'assentiment général, il lui propose de faire suivre l'affaire par notre collègue M. Le Verdier, qui s'en est précédemment occupé.

Dessins du Havre, 1740. — Tel est l'objet de la communication suivante de M. Garreta :

« Parmi les dessins en feuilles énumérés dans le catalogue de J.-P. Le Bas, graveur (1), on trouve men-

(1) « Catalogue de tableaux, sculptures, dessins, estampes encadrées, en feuilles et en recueils; d'un précieux fonds de planches gravées avec leurs épreuves; de divers ustensiles de graveur et autres objets de curiosité : le tout provenant de la succession de feu M. Le Bas, premier graveur du cabinet du Roi, pensionnaire de Sa Majesté, conseiller en son Académie de peinture et sculpture, etc., dont la vente se fera dans les premiers jours du mois de décembre prochain, en sa maison, rue du Foin-

tionnés sous le n° 68, « six dessins des fêtes données à Louis XV, au Hâvre, lors du séjour de Sa Majesté : ils sont à la plume et lavés et ont été gravés de la même grandeur ».

» Plus loin, parmi les planches gravées, rangées par maîtres, en suivant l'ordre alphabétique; sous le n° 553, et d'après N. Descamps, figure la suite des six planches : *Le Voyage du roi Louis XV au Havre-de-Grâce*; et celle des trois vignettes pour le même ouvrage.

» Ce sont les planches des grandes estampes qui ornent la « Relation de l'arrivée du Roi au Havre-de-Grâce, le 19 septembre 1749, et des fêtes qui se sont données à cette occasion. A Paris, de l'imprimerie d'Hippolyte-Louis Guérin et de Louis-François Delatour, 1753 », grand in-folio.

» J'ai l'avantage de présenter à la Commission les deuxième et troisième dessins de cette suite. Ils ont été dessinés sur les lieux par Descamps, professeur de dessin de l'Académie Royale de Rouen. Ils représentent l'un : « Carenne d'un navire dans le bassin du Hâvre, en présence du Roy, le 20 septembre 1749 »; l'autre : « Le Roy, étant sur le balcon des cazernes de la marine du Hâvre, voit exécuter différentes manœuvres et une joute, le 20 septembre 1749 ».

» C'est au sujet du premier de ces dessins que Cideville écrivait à Descamps, le 30 novembre 1749 : « Je » voudrois que la figure du roy sur son balcon dans » le bassin fut plus svelte et un peu plus remarquable

Saint-Jacques, au coin de celle Boutebrie, par Me Hayot de Longpré, huissier-commissaire-priseur ». A Paris, chez Clousier, Joullain et dans la maison de feu M. Le Bas. 1 vol. pet. in-8°, 1783.

» et moins grosse; étendés aussi vos masses d'om-
» bres » (1).

» Il serait intéressant de savoir ce que sont devenus les quatre autres dessins de Descamps concernant le Havre, et aussi ceux qu'il avait fait pour Rouen ».

M. le Président remercie M. Garreta et le félicite d'avoir recueilli ces deux œuvres remarquables.

M. de Vesly a la parole pour la lecture de la note suivante :

FOUILLES DANS LA FORÊT DE ROUVRAY, EN 1903

Après avoir remercié M. le Président d'avoir fixé la réunion un jeudi, afin de lui permettre d'y assister, M. de Vesly expose le résultat de ses recherches archéologiques dans la forêt de Rouvray. Cette communication peut se résumer ainsi :

Les fouilles exécutées depuis trois années ont valu à notre collègue de nombreux encouragements. Non seulement M. le Ministre de l'Instruction publique lui a accordé une subvention pour continuer ses recherches, mais la Société d'Émulation, nos collègues MM. Deglatigny et Garreta se sont associés à ses travaux, ainsi que M. Gaston Le Breton, qui lui a laissé espérer une allocation du département.

C'est grâce à tous ces concours qu'il a pu établir, sans laisser place au doute, que la grande silve rouennaise s'était, vers la fin du Ier siècle, couverte de nombreuses métairies et de somptueuses villas. La prospérité a régné dans ces cantons pendant toute la période dénommée « paix romaine » (*Pax populi romani*). Elle a cessé lors des invasions du IIIe siècle pour disparaître complètement

(1) Lettre citée par M. Ch. de Beaurepaire.

avec celles du ve, enfin il a fallu attendre les défrichements de 1635, opérés aux Essarts de Grand-Couronne, pour voir défricher les ronces et les halliers qui recouvraient les traces des incendies allumés par les barbares.

En effet, outre les emplacements fouillés ou décrits précédemment, M. de Vesly a retrouvé les substructions d'un groupe de 3 habitations gallo-romaines, au carrefour de l'ancienne route d'Elbeuf. Il a relevé sur la croupe de la montagne, à l'est du même carrefour, des vestiges antiques et reconnu le « Puits Masson », dans un taillis couronnant la « Roche du Pignon ». M. de Vesly a vu là des matériaux dispersés et roulants sur le sol. Au total trois puits, trois *fana* et douze emplacements antiques, bien caractérisés, ont été reconnus dans le cours des campagnes de 1901, 1902 et 1903.

Pendant sa dernière campagne de fouilles, M. de Vesly s'est particulièrement attaché aux recherches du triage de la *Mare du Puits*. En trente-trois jours de travail, il a fait remuer plus de 1,000 mètres cubes de terres dans la partie comprise entre le petit fanum et la mare même.

Dans cette opération la muraille est du temple a été complètement dégagée; un mur limitant le *péribole* (?) a été découvert ainsi que les substructions d'une vaste salle mesurant $19^{m}60$ de longueur sur $7^{m}60$ de largeur. L'hypocauste qui la chauffait présentait un four d'une section de $0^{m}80$ en carré dans lequel débouchaient les tuyaux de chaleur.

Diverses substructions ont été également retrouvées, et on ne saurait passer sous silence un petit bassin de forme carrée, de 1 mètre de côté, que des tuiles entouraient pour en former les parois. De larges dalles en pierre et des débris de colonne et d'un beau bas-relief ont été également recueillis. Malheureusement les fragments de cette sculpture n'ont pu être encore rassemblés et le sujet reconstitué. Il est d'ailleurs fort probable que plusieurs éléments

du bas-relief ont été employés pour remblayer le puits voisin.

L'inventaire des médailles accuse deux cent soixante-dix-sept monnaies dont la série est identique à celles déjà étudiées, c'est-à-dire que les types d'Hadrien, d'Antonin et de Faustine, ainsi que ceux des empereurs gaulois et de Constantin y sont les plus nombreux.

Quelques-unes de ces médailles offrent un réel intérêt. Telle, par exemple, la monnaie gauloise, en petit bronze coulé, dont l'avers représente une tête d'un dessin barbare et le revers un cheval avec trois disques. Cette médaille d'une très belle patine appartient au type grec altéré et est identique à celles en potain, décrites par A. Deville et que Lambert a reproduites dans son *Essai de numismatique gauloise* (pl. I de la 1re et 2e séries).

Un denier en argent, de César, consul pour la VIe fois, avec, au revers, un crocodile et la légende AEGVPTO CAPTA, est une découverte d'une très grande rareté dans la Gaule. Enfin, un petit dépôt de soixante-dix-sept monnaies, dont huit sont en argent ou saucées, a été recueilli. La plupart de ces monnaies sont aux effigies de Postume, de Tétricus et de Victorinus.

Une médaille de Constance II avait été percée pour être portée comme amulette.

Parmi les découvertes les plus importantes, il faut signaler :

1° Une *olla* contenant des cendres et des ossements brûlés. Elle a été rencontrée au-dessous du remblai romain, à 0m60 de profondeur, et présente tous les caractères décrits par l'abbé Cochet dans les sépultures gauloises de Moulineaux ;

2° Un dépôt composé de *vingt hachettes néolithiques* et de *vingt-deux oursins* a été rencontré à 5 mètres de distance du Fanum. Cette curieuse découverte, rapprochée de l'amulette à échinoderme trouvée, l'an dernier, aux Essarts, indique la survivance de la superstition de l'*Ovum*

Sanguinum, dont parle Pline et que rappelaient, il y a peu de temps, M. S. Reinach et M. G. Chaudet;

3° *Les ossements* du bœuf et du sanglier se sont rencontrés en grande abondance : quatorze défenses de sanglier, dont deux ont dû servir d'ornement ou de polissoir, ont été trouvées; deux cornes de cerf et un daguet portant des traces de sciage et de travail ont été recueillis;

4° *Le bronze* a donné quelques beaux objets parmi lesquels : un fragment du rebord d'un *præfericulum*. L'essai de restauration indique que ce vase mesurait 0m 108 de diamètre intérieur et que son décor se composait de trois rosaces accostées de dauphins et de frettes.

Une statera ou peson de 0m 250 de longueur, avec ses crochets de suspension, a été trouvée non loin du mur du péribole (?) Le musée de Rouen possède plusieurs romaines semblables et notamment celle recueillie à Cailly, en 1821, et la balance d'Archelles, provenant d'une fouille faite par l'abbé Cochet, en 1863. Ce savant archéologue n'était pas éloigné de donner une attribution religieuse à l'édifice dans lequel il avait récolté cette statera.

Un petit phallus de 0m 016, une petite dolabra en métal saucé et une épingle à tête polyédrique complètent l'inventaire des objets en bronze;

5° *Le fer* a fourni de nombreux clous, et les objets collectionnés sont tous déformés par l'oxydation provenant de leur long séjour dans des terrains argilo-calcaires. Néanmoins, deux couteaux ont pu être bien déterminés. Le premier a une lame triangulaire de 0m 06 de longueur sur 0m 02 de largeur : il était fixé dans un manche de 0m 05 de long. C'est un petit poignard.

Le second, beaucoup plus grand, avait une lame incurvée comme celle de nos canifs et qui se reliait au manche par un épanouissement en queue d'aronde. Ce couteau devait servir au « cultrarius » lors des sacrifices. A. Rich en cite un semblable, d'après un bas-relief, et qu'accompagnait l'inscription : *Cultrari ossa*;

6° *La céramique* n'a donné que des fragments de vase en terre rouge ornée de mappes ou en poterie noire avec dessins faits au strigile.

L'œuvre des coroplastes gallo-romains s'est révélée dans des débris de statuettes de l'Anadyomène, en terre blanche ;

7° *Le verre* n'a été rencontré, sauf en de très rares et très petits fragments, qu'à l'état de scories. D'ailleurs le service des forêts a fait passer la charrue et la herse pour aménager le canton de la Mare-du Puits, et, dans ce travail tout objet fragile a été brisé.

Par le résumé qui précède on peut juger de l'intérêt que présente l'étude de la forêt de Rouvray. M. de Vesly se propose de la continuer et d'essayer de retrouver les débris du bas-relief de la Mare-du-Puits. Cependant d'ores et déjà, il est acquis que la forêt de Rouvray, ainsi que les silves de Bord, de Louviers, de Roumare, d'Eu et de Brothonne, a été habitée pendant l'ère gallo romaine.

Notre confrère fait observer qu'il n'a pas voulu signaler dans le procès-verbal de ses fouilles une fibule, retirée d'un milieu bien romain, mais dont l'ornementation offre la fleur de lis dite « au pied nourri ».

M. le Président adresse à M. de Vesly ses meilleures félicitations pour les succès si enviables de ses persévérantes études.

Visite du Premier Consul à Rouen. — Après avoir félicité notre collègue M. G. Dubosc, du très vif intérêt qu'il sait donner à ses récits d'histoire locale, M. P. Baudry dépose sur le Bureau une lithographie qui commente l'un de ses articles. Il s'agit de la visite faite, par Bonaparte, à l'inventeur de machines à tisser, dites *Biardes*, du nom de cet industriel.

On lit au-dessus du dessin : « 2 novembre 1802. Origine des métiers à tisser par eau ; » et en dessous : « *Je compte sur vous, comptez de même sur moi ; vous me trouverez toujours.* Napoléon à J.-T.-G. Biard, 2 nov. 1802 ». Enfin, à l'angle inférieur de droite : « Lith. de Bénard ». A cette pièce est jointe la permission imprimée, en vertu des décrets des 3 ventôse an XIII et 31 mai 1807, par laquelle l'inventeur autorise à se servir et à mettre en activité lesdites machines.

Ce dessin est dû au frère de l'industriel. Cet artiste est connu par des copies de tableaux de Raphaël, qu'il exécuta sur une grande échelle. Le nom seul de Napoléon, donné au célèbre visiteur, suffirait à prouver que l'impression ne s'en fit pas immédiatement; et d'ailleurs l'art de la lithographie ne date que de la Restauration. Il y a enfin de sérieuses raisons de douter que le tirage en ait été exécuté à Rouen.

Antiquités diverses. — Enfin, après avoir rappelé, d'après la presse locale, que les vestiges d'une ancienne faïencerie ont été exhumés, au commencement du mois, dans la rue du Cours, à Sotteville, plusieurs de ces débris « portant la marque de la Mettairie, avec les mots *Caillon à Rouen* » ; M. P. Baudry fait encore circuler un cachet trouvé, assure-t-on, en Etrurie, et une marque de potier où on lit en deux lignes : VALERIE FIRMES.

Découvertes nouvelles à Franqueville. — M. le Président a encore reçu de M. Vaussier divers débris qui peuvent remonter jusqu'à l'époque romaine ; notamment des tuiles à rebord et des revêtements de mu-

railles portant des traces de peintures. Il semble donc hors de doute que les Romains ont résidé sur ce plateau.

Il lit ensuite, en les commentant, les notices que voici :

NOTE SUR LES LITRES ET CEINTURES FUNÈBRES

Il n'est pas inutile de recommander aux archéologues le *Traité des droits honorifiques*, de l'avocat Maréchal, et principalement, dans ce *Traité*, le chapitre V, qui est relatif aux litres et ceintures funèbres dont l'usage est depuis longtemps aboli.

Suivant la définition qu'en donne cet auteur, « la litre est une trace en peinture de largeur d'un pié et demi ou de deux au plus, de couleur noire, autour d'une chapelle ou église, à l'honneur, mémoire et en signe de duëil du sieur patron de l'église du lieu ; les armes du défunt étant peintes sur divers endroits de cette trace. »

Cette marque d'honneur appartenait en premier lieu au seigneur patron, parce que celui-ci était réputé le représentant du fondateur de l'église ; mais elle était accordée, après lui, au seigneur haut justicier. On permettait aussi, en faveur d'un gentilhomme qui aurait fondé une chapelle à côté ou dans les ailes de l'église paroissiale, de faire poser sa litre dans cette chapelle, à condition que ce fût sur la face intérieure des murs, et non à l'extérieur, et sans préjudice du droit qui pouvait être réclamé, pour le seigneur patron, de faire représenter sa litre armoriée au-dessus de celle de son vassal.

« Il y a, dit Maréchal, une autre espèce et forme de litre ou ceinture funèbre qui se fait de velours, damas, drap, serge, futaine ou autre étoffe, au dedans seulement des eglises ou chapelles. Telles litres, parements d'autel et custodes, ne restent point après l'an et jour ; mais après le service du bout de l'an, l'étoffe appartient à la fabrique

pour en disposer par les marguilliers à son profit, si ce n'est que les héritiers du défunt, désirant après l'an et jour les retirer ou une partie pour les envoier en l'église de leurs seigneuries, s'en accommodent avec les marguilliers. » « Dans les paroisses de villages, poursuit cet auteur, on se contente le plus souvent pour ces nobles, qui ne sont pas seigneurs, de faire litre aux piliers ou aux endroits où ils ont leur banc, et on met sur cette petite litre leurs armoiries peintes sur du papier ou sur de la carte qu'on puisse enlever au bout de l'an. Cela ne peut être empêché par les patrons et seigneurs qui ont droit de litre puisqu'ils n'en souffrent aucun préjudice. »

C'est ce que pensait déjà Jean Desloges, écuyer, quand, aux obsèques de son père, il se crut permis de faire attacher, en plusieurs endroits de l'église de Quétreville (1), « certain nombre d'écus en papier peint aux armes du défunt ». Mais, le patron de la grande portion de cette église (2), Jean de Grémonville, seigneur de Carantilly, vit là une atteinte à son privilège, et il fit arracher ces armoiries. Il y eut procès à ce sujet au Bailliage du Cotentin, à l'Echiquier de Normandie, enfin au Conseil du Roi. L'affaire se termina par un accord favorable à Desloges, accord que peut-être l'avocat Maréchal, s'il l'eût connu, eût inséré dans son *Traité*.

Cet auteur rapporte l'avis « d'un grand seigneur qui blamait fort les litres, disant que c'étoit vouloir faire porter le duëil aux églises des personnes qui étoient récompensées au monde par leurs vanitez de biens faits dont ils devroient attendre la récompense au ciel. »

Ce jugement, qui nous paraît des plus sensés, n'est point

(1) Quétreville, aujourd'hui commune de l'arrondissement de Coutances, canton de Montmartin.

(2) La seconde ou petite portion de l'église avait pour patron l'abbé de Saint-Lô. Voir M. Renault, *Revue monumentale et historique de l'arrondissement de Coutances*, 1860, p. 155.

absolument admis par Maréchal. Il ne voyait pas dans la litre une servitude, mais plutôt une marque de respect et de piété « qui témoignoit qu'on désiroit retourner dans le sein de l'église à laquelle, comme l'on s'estoit donné durant la vie, on s'y remettoit aussi entièrement après la mort : *Ecce, Domine, tua reddimus tibi.* » Il lui paraissait pourtant raisonnable « d'y garder beaucoup de décence, tant pour la sépulture que pour les autres honneurs mondains qu'on recherche plus pour satisfaire la vanité des vivans qu'afin de soulager les défunts (1) ».

21 mars 1432 (v. s.). — « Comme il soit ainsy que ung an a ou environ, Jehan Desloges, escuier, sr du lieu, fust alé de vie à trespassement et son corps enterré en l'église Se Agathe de Creteville, et il soit ainsi que à faire l'obsèque dudit feu des Loges, Jehan des Loges, escuier, son filz, eust desiré faire icellui obsèque de son dit père bien et honnorablement, et que de ce il fust mémoire pour le temps avenir, et en icelle espérance eust fait assembler plusieurs de ses seigneurs, parens et amis, et pour icellui obsèque faire plus honnorablement, eust fait faire certain nombre d'escus en papier, paint aux armes dudit feu des Loges, lesquelx escus eussent esté atachiez en plusieurs lieux de ladite église ; et tantost aprez icellui obsèque fait Jehan de Gremonville, escuier, seigneur de Karentilli, lequel est patron de la grant portion de ladicte église de Saincte Agathe, eust fait hoster et erracher iceulx escus, disant que pour ce que il estoit patron de ladicte église, iceulx escus lui povoient porter préjudice en son héritage et patronnage d'icelle église pour le temps avenir ; et aprez ce fait, eust prins ung gaige-pleige, par quoy la cause fust dévolue devant le bailli de Cotentin, par lequel il eust esté appoinctié que, pour l'onneur dudit trespassé et de sa

(1) *Traité des droits honorifiques des seigneurs dans les églises*, par feu Mr. Maréchal, avocat. Dernière édition par M. Simon. A Paris, 1696, t. I. pp. 481, 482.

ligne, et sans préjudice dudit de Gremonville, ne de son droit de patronnage, iceulx escus seroient remis et assis en lad. église, dont ledit de Gremonville se fust doulu dud. bailli, par quoy lad. cause fust dévolue en l'Eschiquier de Normandie ; et depuis led. Des Loges soit tourné devers Nos Seigneurs tenans le Conceil du Roy à Rouen, et par vertu de leur mandement ait fait adjourner led. de Gremonville afin de lui veoir adjuger provision en la matière : en laquelle court de Conseil icelles parties se soient comparues, et ait esté icelle matière ouverte, pour laquelle apaisier et nourrir paix et amour entre icelles parties, qui sont prochains parens et de lignage, icelles parties soient assemblez ensemble, et par le moyen de noble homme et puissant seigneur Monsr Jacques Paynel, chevalier, et de plusieurs de leurs autres parens, amis et conseulz, aient de lad. matière fait paix, traicté et accord en la manière qui ensuit : Savoir faisons etc... furent presens lesd. parties, lesquelz congnurent avoir fait led. traictié ainsi et comme cy à présent déclaré : C'est assavoir pour le bien et honneur qui toujours est(oit audit) feu et en sa ligne, et afin qu'il soit mémoire de son obsèque, led. de Gremonville voulsit... et accorda que iceulx escus soient faiz en pappiers, pains aux armes dudit trespassé, et assis (ès) lieux où ils estoient assis en lad. église, sans ce que ce face ou porte aucun préjudice (audit) de Grémonville, eu patronnage de ladicte église ne autrement en quelque manière que ce (soit) ; et aussi dit et déclare ledit de Gremonville qu'il n'entendit onques oster les dis escus ou des(honneur) dudit des Loges ne de sa ligne, car il congnoit iceulx estre nobles de toute ancienneté et ne pensoit fere aucun déshonneur aux armes, maiz le faisoit seullement cuidant garder son héritage, et en eust autant fait au plus prouchain parent qu'il ait ; et aussi dit ledit Desloges qu'il avoit fait mectre iceulx escus en ladicte église pour l'onneur et révérence dud. feu trespassé et de son obsèque et non autrement, et ne vouloit ne n'entendoit que, pour avoir iceux escus ainsi assis,

il ne ses hoirs peussent acquérir aucun droit eu dit patronnage ne que ce feist préjudice audit de Grémonville, lesquelles choses et chacune d'icelles lesd. parties promistrent tenir, etc., et rendre tous coustz etc., lesd. parties obligeant tous leurs biens et héritages. En oultre icelles parties vouldrent et veullent par ces présentes que ces présentes lettres soient publiées, leues et notiffiées en ladicte église et partout ailleurs où il plaira audit de Gremonville ou audit Desloges et à chacun d'eulx; et si promistrent lesd. parties aller prendre congié de court et faire l'amend- dudit procès là où il appartiendra, se amende y eschet, jurèrent... renonçant... En tesmoing etc... présens Jehan Baillet et Jehan Ducloz. » (Tab. de Rouen.)

Marché pour la peinture de la chapelle Alorge en l'église de Saint-Martin-du-Pont de Roueu.

La famille Alorge était une des plus riches et des plus considérées de la bourgeoisie de Rouen, dans la seconde moitié du XIVe siècle et la première moitié du siècle suivant. Ce fut aussi une de celles qui se signalèrent le plus par leur libéralité envers les églises et les monastères.

« Robert Alorge, nous dit Pierre Cochon dans sa Chronique, un des plus riches bourgeois de Rouen, ne qui y eust esté puis la mort de sire Jacques Le Lyeeur, jadis capitaine de Rouen, qui estoit mort, passé avoit près de 60 ans, lequel Alorge trespassa le mardy d'après Pasques 1412, et fit moult de biens, c'est assavoir : le canchel de S. Martin (S. Martin du Pont), as Cordeliers, la capelle de dessus la fontaine (des Cordeliers, rue Jacques Le Lieur), les maisons du bout du pont, à l'église des Augustins et grant quantité d'autres biens, lequel eut un filz nommé

comme luy Robert (1) et malves à son père, et plaida à luy, et s'en courroucha tant qu'il en mourut. »

Je ne prétends ni contredire ni approuver le témoignage de notre chroniqueur rouennais; mais ce qui est hors de doute, c'est que ce second Robert Alorge ne fut pas moins généreux que son père envers l'église de sa paroisse. Il fit construire dans le cimetière qui y était attenant, auprès du chœur, une belle et notable chapelle qu'il prit soin de pourvoir de riches ornements. Il fonda une messe qui devait être célébrée à perpétuité, chaque jour, pour lui, pour Jeanne d'Aunoy, sa femme, pour son père et pour son aïeul Ricart Cappelet.

Il fut de ceux qui ne se résignèrent pas à subir la domination étrangère. Il conspira contre les Anglais en faveur du Dauphin qui fut depuis Charles VII, et pour ce fait eut la tête tranchée au Vieux-Marché, le 13 juin 1421.

L'acte que nous publions, emprunté aux registres du tabellionage de Rouen, concerne des travaux de peinture qui durent être exécutés dans la chapelle que Robert Alorge avait fait construire en l'église Saint-Martin-du-Pont.

Le marché fut conclu avec deux peintres, dont l'un tout au moins (Richard de Cestre, pour d'Excester) nous paraît de nationalité anglaise. Il est à remarquer que, bien que la chapelle en question fût toute neuve, il avait semblé bon de la peindre et que le travail fut exécuté à l'instar de ce qui avait été fait dans le chœur de l'église abbatiale de Saint-Ouen. Par le même marché, Alorge voulut faire peindre, une salle de son hôtel « en couleur de vermeil en façon d'arbres et d'oudardes », genre d'ornementation que nous retrouvons dans les anciennes tapisseries.

(1) Je ne crois pas que ce fût le fils aîné. Le 12 janvier 1420 (v. s.), Guillemin Alorge, pour lui et pour ses frères et sœurs puînés, enfans de feu Robert Alorge, baille à ferme, pour six ans, à Jean Morderet, un manoir avec jardin et terres, situé à Saint-Jacques-sur-Darnétal.

L'hôtel de la famille Alorge était situé sur la paroisse Saint-Martin-du-Pont, vraisemblablement au bas de la rue Grand-Pont.

Robert Alorge, que nous considérons comme une noble victime de son attachement à la France, ne laissa de son mariage qu'une fille du nom de Maline, laquelle épousa Jean Le Carpentier. Elle rentra en possession d'une partie de ses biens qui avaient été confisqués par le roi d'Angleterre et donnés à divers particuliers. Ce fut à cause d'elle que Jean Le Carpentier posséda les seigneuries de Rainfreville-sur-Ry et des Iles, près de Buchy (1).

15 décembre 1420. — « Richart Decestre, paintre, demourant à présent en la paroisse Saint-Pierre-l'Honoré de Rouen, et Pierres Huache, dit Daniel, semblablement paintre, de la paroisse Saint-Pierre-du-Chastel d'icelle ville, d'une part, et Robert Alorge, bourgeois d'icelle ville, d'autre part, lesquielx congnurent avoir fait marchié entr'eulx en la manière qui ensuit : c'est assavoir : que iceulx paintres se submistrent et obligerent faire [paindre] de leur dit mestier la chappelle que a fait faire ledit Alorge en l'église Saint-Martin-du-Bout-du-Pont, par les voultes,

(1) Actes du 7 janvier, 19 mars 1454 (v. s.). (Tab. de Rouen). — La terre de Rainfreville paraît avoir été exploitée pendant quelque temps par Robert Alorge. Le 6 septembre 1420, il fit marché avec Pierre Prevost et Jehannin, son fils, « de mettre cette terre en bon compost et en trois areures, de faire trente acres de trémois en bon compost de une ou deux areures, et de semer les terres bien et deuement, moyennant 20 s. pour chaque areure d'une acre. » Le 22 octobre suivant, il loua pour six ans, à Robert Oricult, le manoir de Rainfreville, à l'exception d'une chambre et d'une étable à chevaux qu'il se réservait pour son usage. Le 24 février 1420 (v. s.) il louait 13 acres de terre à Grainville-sur-Ry. Le dernier jour des même mois et an, il baillait à ferme, pour six ans, son manoir de Clerefeuille avec le colombier ; le 10 mars suivant, il louait à métairie pour six ans la terre de Rainfreville et 42 acres. (Tab. de Rouen.)

costes et pilliers jusques à terre, et par semblable touchant les chappelles de ladicte église au costé de lad. chappelle, jusques au bout de ladicte église, et paindre semblablement la voulte de dessoubz les cloches, en la coulleur et semblable painture du ceur de l'église de Saint-Ouen de Rouen, et trouver toutes les matières à ce appartenantes, excepté une quavellée de caux que led. Alorge leur sera tenu trouver; et avec ce lesd. paintres sont tenus paindre une salle hault ou devant de l'ostel dud. Alorge en couleur de vermeil fait en fachon d'abres et d'oudardes; et aussi paindre deux custodes pour la chappelle dudit Alorge et aux armes d'icellui; et trouvera ledit Alorge toutes les matières pour faire ladicte salle et custodes seullement; et, se ès voullons (?) de lad. chappelle ledit Alorge veult faire faire aucune chose de leur dit mestier, il sera tenu faire et trouver les matières à ce appartenant; et pour ce faire doivent avoir la somme de xx l. t. et leurs despens en faisant lad. besoigne, laquelle besoigne lesd. paintres seront tenus et promistrent rendre toutes prestes de leur dit mestier dedens le jour de Pasques prouchain venant, de laquelle somme de xx l. t. led. Alorge paia et bailla présentement ausd. paintres la somme de x l. t., et le demourant leur sera tenu paier aud. terme de Pasques, quant ils auront fait lad. œuvre par la manière que dit est, obligeant lesd. paintres, chacun pour le tout corps et biens, etc. ».

NOTE SUR DES ORNEMENTS D'ÉGLISE DONNÉS PAR TALBOT A LA CHAPELLE SAINT-GEORGES DE ROUEN

Jean Talbot, comte de Shrewsbury, sieur de Talbot et de Fournival, fut un des plus illustres capitaines du xve siècle. En récompense des services qu'il rendit à son pays, il fut comblé de biens et d'honneurs; mais ni son

habileté ni sa bravoure ne purent empêcher l'Angleterre de perdre toutes les conquêtes qu'elle avait faites en France. Il fut tué à la bataille de Castillon le 17 juillet 1453.

Talbot avait fait de longs séjours à Rouen, où il remplit pendant plusieurs années les fonctions de lieutenant du château, sous le duc d'York.

Longtemps après que notre province eut été de nouveau et pour toujours réunie à la France, le nom de Talbot était connu à Rouen par la tombe de son frère Gilbert Talbot, tué pendant le siège de cette ville, et inhumé dans une chapelle extérieure, la chapelle de Beauregard, au cimetière de Saint-Maur, et par la tombe de son fils, décédé en bas âge et inhumé dans la chapelle de la Sainte-Vierge de l'église de Saint-Ouen. Ces deux tombes existaient encore vers le milieu du XVIIIe siècle, comme on le voit par *l'Histoire de Rouen* qui rapporte ces inscriptions : *Cy gisent les entrailles de Messire Guillebert Talbot, chevalier anglais, qui mourut le* 18 *oct.* 1418. Il est gravé sur sa tombe portant son cœur en ses mains, ce qui a fait dire depuis en proverbe : « Il ressemble à Talbot, il porte son cœur. »

Cy gist noble homme Jean Tallebot, fils du sieur Tallebot, marechal de France (1), *qui décéda ès années de sa puérilité le 4 janvier 1438.* (v. s.) (2).

Ces tombes ont disparu à une époque où personne ne

(1) En 1441, Henri VI avait créé Talbot comte de Shrewsbury, et peu de temps après maréchal de France.

(2) *L'Histoire de Rouen* lui donne pour armes : « Ecartelé du 1. et 4 de gueules à un lion d'or léopardé et les deux autres d'argent à un chevron de gueules »; et pourtant la même *Histoire* donne pour armes à Gillebert Talbot : « Ecartelé le 1. et 3. de gueules à 1. lion d'or rampant et les 2 autres d'azur à 2 léopards lyonnez passans de gueules. » Il n'est pas douteux que les tombes ne portassent des armoiries, mais on peut douter qu'elles aient été bien exactement interprétées.

se préoccupait guère de la conservation des monuments du passé.

Il est probable qu'il en fut de même des ornements d'église que Talbot, dévot comme tout Anglais de son temps à saint Georges, avait donnés à l'église du Sépulcre de Rouen où ce saint était l'objet d'un culte particulier.

On voit par la pièce que nous publions ci-après que ces ornements furent le sujet de contestations entre les chanoines du Sépulcre et les frères de la Cinquantaine, et que le donateur fut appelé à faire connaître à qui il avait entendu en attribuer la disposition.

« Jehan, conte de Shrosbery et de Wefford, sire de Talbot et de Furnyvall, mareschal de France, à tous ceulx qui ces présentes verront salut. Comme pieça, par devocion, nous ayons donné à l'esglise du Sépulcre, pour honneur et revérence de Dieu et de monsr saint George, qui en icelle est honnoré, reveré et servy, une chapelle fournie de chasuble, tunique, dalmatique pour dyacre et soubzdiacre, deux chappes et deux paremens d'autel, autrement nommez contre-autielz de drap de damas blanc, semez de jartiers pers, et soit arivé que parolles se soient meues, par forme de controversie, par entre les chanoines d'icelle esglise, d'une part, et les freres de la Cinquantaine de ceste ville de Rouen, d'autre, iceulx chanoines disans les aournemens dessus diz appartenir à ladicte esglise, et les diz freres disans au contraire iceux appartenir à leur confrarie, sur quoy ayons esté requis dire et desclairer notre volenté et intencion, savoir faisons et certifions que les vestemens, aournemens et paremens dessus diz, en tant que donné en y avons, nous l'avons fait en propos, intention et volenté qui soient gardez et usez pour la decoration et service d'icelle esglise et non d'autre, espécialement à la feste de mondit sieur saint Georges, toutefois qu'elle escherra, et à telles aultres festes comme lesdiz chanoines

advisera estre à faire, en la garde desquels voullons et entendons que les dz vestemens, abornemens et paremens soient et demeurent comme appartenans à ladicte esglise, desquelles choses iceulx chanoines nous ont requis ces presentes, que leur avons accordées pour leur valoir en temps et lieu ce que de raison et justice appartendra. Donné en tesmoing de ce soubz nostre seel et signe manuel, à Rouen, le xxiie jour de decembre l'an de grace mil CCCC quarante quatre. Signé TALBOT. »

NOTE SUR UNE MAISON DE PLAISANCE, SISE A SOTTEVILLE, PRÈS ROUEN, APPARTENANT A PIERRE CAUCHON

Pierre Cauchon, le juge inique de Jeanne d'Arc, décéda, comme on sait, à Rouen, le 18 décembre 1442. Il laissait pour héritiers son neveu, Jean Bidault, et sa nièce, Jeanne Bidault. Jean Bidault, grâce vraisemblablement au crédit dont son oncle jouissait, fut tout à la fois archidiacre d'Auge, chanoine de Rouen, de Reims, de Lisieux et du Mans. Il mourut en février 1454, après avoir choisi, pour sa sépulture, la chapelle de saint Etienne en la cathédrale de Rouen, où avaient été inhumés Jean de Rynel, secrétaire du roi Henri VI et Guillemette Bidault, sa femme, sœur de ce chanoine (1).

Par acte passé au tabellionage de Rouen, les neveux et héritiers de Jean Bidault disposèrent d'un manoir provenant de sa succession, et qui nous intéresse parce qu'il a appartenu à Pierre Cauchon.

Peut-être ce prélat, occupé à Rouen pendant une notable partie de sa vie comme membre du Conseil du roi

(1) Fondation en exécution des volontés de Jean Bidault, 25 mai 1454. (Tab. de Rouen).

Henri VI, avait-il acquis cette propriété comme lieu de repos. Elle était à proximité de Rouen, dans une paroisse de l'exemption de Lisieux, où il pouvait se croire en son diocèse et exercer, sans contestation, la juridiction épiscopale.

Quoi qu'il en soit, voici cet acte, trop peu long pour que je regrette d'avoir employé mon temps à le transcrire.

27 octobre 1462. — « Noble homme maistre Loys de Rynel, escuier, sieur de Bracheul (1), baille en échange à héritage, à maistre Guillaume Le Tourneur, curé de S.-Ouen-des-Camps et chanoine de Rouen, etc. (pour 9 l. 10 s. par an), c'est assavoir : ung jardin assis en la paroisse de Soteville lez Rouen, ainsi planté et édiffié de maisons, coulombier, aysement et arbres dessus croissans et qu'il se pourporte... borné d'un côté Jehan Hermier, marchant, d'autre costé ung fossé appartenant à la ville de Rouen ou au prieur de Grantmont, d'un bout au fossé moytoien entre ledit héritage et messire Jehan Féré, prestre, et, d'autre bout, au pavement ou cauchée du Roy nostre Sire, et lequel jardin et héritage fu et appartint anciennement à deffunct Reverend père en Dieu, monsr Pierre Cauchon, de son vivant evesque de Lisieux, et depuis à deffunct maistre Jehan Bidault, en son vivant chanoine de Rouen, et de la succession duquel deffunct maistre Jehan Bidault ledit maistre Loys disoit iceluy jardin à luy appartenir proprietairement, entre autres choses, par les partages fais entre luy et ses autres frères et seurs semblables heritiers dudit deffunct Me Jehan Bidault, son oncle. »

Par un acte antérieur, du 24 avril 1461, les mêmes vendeurs « vénérable et discrète personne maître Jacques de Rinel, chanoine de Rouen et de Lisieux, Philippe de Rinel, greffier des Esleuz à Caen, et Louis de Rinel, licencié

(1) Un acte du tab. du 2 septembre 1461 nous apprend qu'il était propriétaire d'un hôtel situé rue de la Chaine, borné par l'hôtel des Clémentins, situé rue Saint-Nicolas.

[illegible] et seigneur de Brachou[illegible], frères, enfants et héritiers de défunt Me Jean de Rinel[illegible], avoient vendu à Jean de Gouvis, docteur [illegible], archidiacre de Rouen, une place ou masure [illegible] en la paroisse Saint-Jacques de Lisieux, rue de la Boucherie. [illegible] Pierre Cauchon en avait fait l'acquisition de messire Pierre Orieult, le 7 octobre 1436.

Armoiries dans les vitraux. — Ce qu'il vient de dire amène M. le Président à prémunir contre une erreur qui peut assez fréquemment se produire. En effet, la vue d'un écusson dans un vitrail semble pouvoir permettre de dater aussitôt le travail du verrier. Or, il arrivera parfois qu'on le rajeunira mal à propos. Car l'un des soins du nouveau propriétaire d'un domaine seigneurial était de substituer ses armes à celles de son prédécesseur, jusque dans les fenêtres de l'église. Toutefois le danger de cette méprise n'est guère à craindre dans les églises de ville, où il n'est plus question de ce patronage qui donnait le droit d'armorier ainsi les verrières du chœur.

M. de Beaurepaire a enfin relevé dans l'église de Sainte-Marguerite-sur-Duclair une inscription de 1535, ainsi que les données relatives à des fondations pieuses.

Incidemment, M. Pelay constate le bon état de conservation des litres funèbres de Saint-Pierre-Manneville et de Quevillon.

Anciens calvaires de Cany. — Après une recherche qui s'est prolongée plusieurs semaines, M. l'abbé

(1) Les deux Rynel avaient une sœur du nom de Jeanne qui avait épousé Jean de Croixmare, seigneur de Saint-Jean-du-Cardonnay (Voir Tab. de Rouen, 15 déc. 1461).

P. Aubry, vicaire de cette paroisse a envoyé à leur sujet au secrétaire un petit mémoire qui va pouvoir figurer presque textuellement au procès-verbal. C'est qu'aussi ce jeune prêtre a du sang archéologique dans les veines : c'est le petit-fils de l'excellent docteur E. Guéroult, qui donna, aux premiers congrès de la Sorbonne, des notes sur Jumiéges. Les vétérans de la Commission admiraient son assiduité à nos séances et n'ont pas oublié ses études intéressantes sur le Calidu.

A peine un de ces calvaires mériterait-il une mention si elle ne s'autorisait de la description qui doit être faite de l'autre. Disons donc tout de suite que « à Caniel, tout au bord de la rivière et près de la route de Vitteflleur, un socle de calvaire » avait attiré l'attention de M. le Vicaire. « Mais, poursuit-il, je n'ai trouvé pour toute inscription que cette date encadrée d'un filet :

1677

» Il paraît, d'après ce que l'on m'a dit, que c'est l'emplacement d'un ancien cimetière ».

M. l'abbé Balavoine, mort doyen du Chapitre, s'était intéressé à l'autre calvaire, alors qu'il était doyen de Cany. Mais il y fut trop peu de temps curé pour reconnaître ce vénérable débris.

Dans un des hameaux qui dominent Cany au sud-ouest, à Vinfrainville, existe un vieux socle de calvaire en granit, abandonné dans une futaie, sur le bord de la route de Valmont. Il était autrefois quelques pas plus loin, au dire du cantonnier, et n'occupe son emplacement actuel que depuis le percement de la route.

Le sol qui l'a recueilli fait partie du domaine de MM. d'Hunolstein.

Au-dessous de la date 1614 est gravée, sur cette base octogone, une inscription qui n'a pu être totalement déchiffrée qu'avec beaucoup de patience : car les lettres, usées par le temps, étaient en bien des endroits recouvertes de mousses ou enfouies sous terre.

Les deux dernières lignes, séparées des précédentes par une épaisse moulure ronde, sont en plus grands caractères. On lit :

CETE † A ETE ELEVEE PAR FRS PIARD, PRB ET
FONDEE DE C SOVLZ DE RENTE TOVS LES ANS
A C PAVVRES QVY ASYSTERONT LE VENDREDY S.
ET A CHANTER VEXILLA AVEC LES VERSET REPONS ET
ORAISON SVIVANT LINTENTION DE FEV NOBLE HO/E
ANTHOINNE PIARD, SR DE INFRAINVILLE, SON PERE.

Ainsi qu'on l'a remarqué, la piété et la charité se trouvent ici réunies, suivant les meilleures inspirations de la foi chrétienne. Comme les premières maisons du hameau sont situées à plus d'un kilomètre de l'église paroissiale, la fondation Piard donnait lieu à l'une de ces belles processions chères aux habitudes de nos pères.

Le vicaire de Cany a été aidé dans cette laborieuse exploration par M. l'abbé Delaune, curé de Vittefleur et enfant de Cany, et par deux hommes de bonne volonté qui, à grands coups de pioche, ont entièrement dégagé ce socle. Il ne mesure pas moins de 0 m. 77 de hauteur, et la surface du chapiteau qui recouvre le socle a 0 m. 49 de diamètre.

« Le plat du rebord du socle porte imprimée la trace de pas qui ont usé le granit par frottement ». Il semble très vraisemblable que « les cavaliers, après avoir gravi

l'étroite cavée, en tenant leurs chevaux à la bride, enfourchaient leur monture en cet endroit connu, et le socle du calvaire leur servait de marchepied naturel ».

Le mot *Infrainville* (dont l'*f* qu'a supprimé un trou est restitué par conjecture) représente le nom le plus authentique de ce hameau. Il n'est jamais appelé autrement à Cany, et Cassini l'avait ainsi marqué. Le Wiffreville du cartulaire qu'a cité l'abbé Cochet, si la lecture est certaine, aura perdu son initiale comme il est arrivé à Imbleville, d'abord nommé *Winbelevilla*. L'*n* de la première syllabe, remarque M. de Beaurepaire, figuré d'ordinaire par une abréviation, aura promptement disparu.

« Il y a non loin de là une grande ferme où se rencontrent, paraît-il, de nombreuses fondations à fleur de terre, entourées de vallonnements. Serait-ce l'ancien manoir des Piard ? »

Un fragment des archives de l'ancienne paroisse de Crosville, aujourd'hui réunie à Vittefleur, prouve que l'abbé François Piard en fut curé de 1611 à 1633 au moins. M. Delaune, auquel on doit ce renseignement, observe que ce n'est qu'après 1614, date de la mort de son père, que le brave ecclésiastique, plus ou moins gentilhomme, signe : « François Piard-Vinfrainville, curé. »

Et, comme pour que rien ne manquât à l'intérêt de cette petite trouvaille épigraphique, la légende s'en est mêlée. « Il paraît que cette croix est un objet de terreur dans la contrée. Déjà, dans Cany, j'avais entendu dire que, le soir, on la voyait entourée de flammes ; qu'elle

était défendue par des chats furieux et des monstres, et que beaucoup n'osaient passer auprès la nuit. En donnant ses coups de pioche, mon vieux cantonnier a redit toutes ces histoires-là, et il a conclu : « Oh ! allez, » Monsieur le Vicaire, il s'en est passé des choses » drôles ici ; et il s'en passe encore, soyez-en sûr ! »

Toutes ces traditions populaires « affirment clairement que, pour le peuple, cet endroit fut toujours un endroit maudit où se passa quelque crime, quelque combat meurtrier. » On pourrait aussi se demander si ces terreurs n'ont pas eu pour origine les scènes de violence qui ont pu accompagner la destruction du calvaire.

« Il y a beaucoup de Caniquais qui montent voir le monument. On s'est avisé, dimanche soir, de recouvrir de craie l'inscription supérieure. De cette sorte, en ce moment, le texte ressort magnifiquement. »

M. le Président remercie M. l'abbé Aubry de sa communication, et, en même temps, le félicite d'avoir eu un si intéressant début dans cette exploration des débris du passé.

Quincampoix. — M. le Dr Coutan signale les graffites qui couvrent à profusion les murs extérieurs de cette église, et donnent une abondante série de noms propres qui remonte jusqu'au XVIIe siècle.

Eglise Saint-Vincent. — M. G. Dubosc appelle la sollicitude sur l'état inquiétant de dégradation où est réduite la verrière du « pèsement des âmes » qui surmonte le portail latéral sud de cette église. Une consolidation serait d'autant plus urgente que si une bourrasque jetait à terre ce beau vitrail, la perte serait absolument irréparable.

En cet ordre d'idées, M. Garre a signalé l'incohérence dont a souffert la reconstitution du vitrail des seigneurs de Croisset, dans la même église.

La Commission se persuade que la fabrique, qui vient de faire de si grands sacrifices pour l'appropriation et l'embellissement de ce monument historique, saura encore trouver les moyens de pourvoir au péril que court sa remarquable verrière. Plusieurs membres se promettent d'intervenir officieusement auprès de quelques fabriciens de leur connaissance.

La cloche d'argent. — Le projet qui semble avoir chance de prévaloir est l'un des plus raisonnables et consiste à substituer, pour les services municipaux, la *Cache-Ribaud*, à la *Rouvel*. Mais il reste dans l'exécution un point dont la Commission se préoccupe à juste titre. Une combinaison propose, pour descendre la Cache-Ribaud, de démonter l'horloge; cette opération n'est pas sans inspirer des craintes sérieuses et M. Garreta s'y opposerait énergiquement. Personne ici n'a oublié les belles études de feu M. Hainaut, le savant et habile mécanicien : il y a prouvé que cette horloge, la première qui ait sonné les quarts, est actuellement la plus ancienne du monde. Or, qui peut assurer que le démontage n'en compromettra point le mécanisme six fois séculaire et même ne fera point naître des projets intéressés de remplacement? La Commission estime donc qu'il y a lieu d'employer tout autre procédé de descente, de façon à respecter l'horloge.

Communications de M. G. Dubosc :

Notre collègue présente plusieurs dessins publiés par la revue d'art anglaise *The Burlington Magazine*

(avril 1903), et qui font partie d'une *Vie de Richard Beauchamp*, comte de Warwick, contenue dans un manuscrit du Bristish Museum. Ces dessins, qui ne sont pas enluminés, furent très probablement exécutés sur l'ordre de la plus jeune fille du comte de Warwick. Certains se rapportent à des faits qui touchent à l'histoire de Rouen sous la domination anglaise et à l'époque de Jeanne d'Arc. Tels sont : le *Siège de Rouen en 1419; Warwick et le roi d'Angleterre Henri VI enfant.* On estime que ces dessins ont été exécutés de 1485 à 1490.

Notre confrère signale également la disparition, dans la rue Dinanderie, aux numéros 20 et 22, d'une façade très délabrée du XVIIe siècle, comprenant rez-de-chaussée et premier étage en pierre, avec une ordonnance de pilastres doriques et corniche moulurée, porte cintrée à deux vantaux, et enfin, dans l'imposte, un motif de ferronnerie.

A propos du pape Clément VI, qui fut archevêque de Rouen et dont le souvenir s'est perpétué à Rouen comme fondateur du Collège des Clémentins, rue Saint-Nicolas, notre collègue indique que Clément VI, qui était Limousin, fit construire l'abbaye de la Chaise-Dieu, près de Brioude, dans la Haute-Loire. Une tour porte encore le nom de *Tour Clémentine*. Clément VI envoya à cette église six tableaux exécutés par Matteo de Giovanetto, de Viterbe, qui a peint les fresques du Palais des Papes, à Avignon.

Clément VI s'occupa, de son vivant, de faire exécuter son tombeau qu'il voulut placer au milieu du chœur de la Chaise-Dieu. Il en confia le soin au sculpteur Pierre Roye, qui s'inspira du tombeau de Jean XXII, qui existe encore dans la cathédrale d'Avi-

gnon. Ce pape eut la pensée de grouper autour de son propre tombeau les images de tous les parents dont il avait fait la fortune. C'est ainsi que Pierre Roye sculpta autour du Pape gisant, quarante-quatre personnages parmi lesquels cinq cardinaux, cinq archevêques, neuf évêques et une longue suite de comtes, vicomtes et marquis honorés de la faveur pontificale. Ces statues sont disparues, brisées en 1562 par les protestants, aux ordres de Blacons. La statue de Clément VI, étendue sur une dalle de marbre noir, existe cependant encore : les pieds, les mains et une partie de la tête portent les traces évidentes d'une restauration très ancienne; mais la beauté des plis du vêtement révèle un grand sculpteur. Au XVIIIe siècle, le tombeau fut ouvert par les moines, et l'un d'eux constata que les restes du pape Clément VI, ancien archevêque de Rouen, n'avaient pas été profanés. Il serait intéressant de posséder une photographie ou un dessin du monument du pape Clément VI à la Chaise-Dieu, dont l'effigie compléterait l'iconographie des archevêques de Rouen.

M. Pelay rappelle qu'un portrait de ce pape orne la chapelle des Ursulines, rue Morand; et le secrétaire annonce que la publication des actes officiels de son pontificat a été entreprise par l'Ecole française de Rome. Un premier fascicule grand in-4° a paru.

La séance est levée à quatre heures un quart.

A. TOUGARD.

SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE 1903

Elle ouvre à deux heures dix minutes sous la présidence de M. Ch. de Beaurepaire, vice-président:

En présence de MM. Adeline, P. Baudry, G. de Beaurepaire, Deglatigny, Drouet, Garreta, Le Verdier, Mgr Loth, Pelay, de la Serre, de Vesly et l'abbé Tougard.

Se sont excusés : MM. Dubosc, Malicorne et Milet.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté après une rectification.

Correspondance imprimée. — En voici le dépouillement : *Assises de Caumont :* IIIe session, Caen, juin 1903, 2 vol. gr. in-8° ; — *Annales de la Société historique et archéologique de Château-Thierry, p. 1902 ;* 1903, in-8° ; — *Tables*, item, 1864-1900, in-8° ; — *Comité archéologique de Senlis, p. 1902 ;* Senlis, 1903 ; in-8° ; — *Société archéol. de Bordeaux*, XXIII, 3-4 ; une livr. ; — *Mémoires de la Soc. d'Orléans ;* 1903, 1 ; — *Mém. de la Soc. des Antiquaires du Centre*, XXVI ; — *Recueil... Soc. libre de l'Eure, p. 1902 ;* Evreux, 1903 ; — *Bulletin archéol. du Comité*, 1903, 2 ; — *Bull. de la Soc. d'Eure-et-Loir*, XIII, 8 ; — *Bull. de la Soc. archéol. de Nantes*, XLIV ; — *Bull. de la Soc. hist. et archéol. de Langres*, 67 ; — *Bull. de la Soc. hist. et archéol. de l'Orne*, XXII, 3 ; — *Bull. de la Soc. archéol. de Touraine ;* — *Annales de la Soc. d'hist. et d'archéol. de Gand*, V ; — *Bulletin*, item, XI, 6 ; — *Report of the U. S. national Museum* de la *Smithsonian Institution*, Washington, 1903.

Correspondance manuscrite. — M. le Président se réserve à faire connaître, après les communications verbales, diverses notes sur des matières qui rentrent absolument dans les études de la Commission.

Mort de M. Héron. — Il estime que toute la Compagnie ressentira vivement la nouvelle perte qu'elle vient de faire dans la personne de ce travailleur éminent, entré depuis peu dans ses rangs, et de l'érudition duquel nous avions droit d'attendre de grands secours. L'un des chagrins du mauvais état de sa santé fut de ne pouvoir assister à nos séances. Avec lui disparaît un des derniers humanistes de bon aloi que l'enseignement classique formait à merveille dans la première moitié du XIXe siècle.

Lillebonne. — En excusant tardivement son absence, notre confrère M. Vallée a expliqué le 27 octobre au secrétaire que, souffrant depuis six mois, il a dû forcément négliger les antiquités.

« Je n'ai pu, ajoute-t-il, visiter l'importante réparation du théâtre romain, où il y a encore beaucoup à faire. De nombreux débris de poterie vernissée y ont été mis à jour ».

Il proteste enfin que son dévouement n'est pas refroidi, et qu'aux beaux jours prochains, il espère « reprendre ses fouilles et toutes les recherches utiles ».

M. Pelay a le premier la parole pour diverses communications.

Grilles de Saint-Maclou. — Il signale d'abord le commencement de satisfaction qu'ont enfin obtenu les instances de la Commission, par la pose d'une partie

des grilles qui doivent protéger le côté nord du monument.

M. le Président ajoute, qu'en s'excusant, M. G. Dubosc avait aussi voulu signaler le fait à la Commission. Il a également consigné dans un billet l'heureuse issue de la négociation relative au château de Dieppe, qui vient d'être acheté par la Ville. M. Le Verdier croit que le prix est de 125,000 francs.

Tombeau de Clément VI. — Selon sa promesse, M. Pelay présente ensuite une photographie de ce monument, qui intéresse tout spécialement nos annales religieuses.

Souvenirs de l'abbaye de Sainte-Catherine. — Il analyse encore deux pages in-folio manuscrites, rencontrées hier parmi des pièces diverses, où sont dessinés différents débris archéologiques avec deux textes funéraires, le tout copié sur la côte Sainte-Catherine. Il y aura lieu de vérifier si les épitaphes sont inédites avant de les insérer au procès-verbal.

M. Le Verdier insiste sur l'intérêt exceptionnel qu'offrent ces dessins. On n'y retrouve pas de simples épitaphes, mais l'esprit qui inspirait ces funèbres monuments. Et comme ces restes du XIe siècle sont loin d'être communs, notre confrère émet le vœu que ces inscriptions soient reproduites en fac-simile dans le *Bulletin*. Cette proposition est unanimement appuyée.

Quevillon. — Enfin M. Pelay a relevé cette inscription dans le mur extérieur, côté de l'évangile, de l'église de Quevillon (canton de Duclair) :

« *Cy gist le corps de Michelle le brun* »

Eglise Saint-Maclou. — Mgr Loth donne quelques détails sur d'heureuses innovations ou aménagements nouveaux propres à satisfaire tous les admirateurs de ce beau monument.

Colonne d'Arques. — L'abbé Tougard demande à M. Le Verdier quel succès a obtenu sa négociation avec M. le Maire d'Arques, pour le rétablissement de l'inscription commémorative dont la Commission l'avait chargé, comme il en a été informé par l'extrait du procès-verbal.

M. Le Verdier répond qu'il n'a encore fait aucune démarche. Il faudra sans doute déterminer la part du concours de la commune et celle du département, et il y aura lieu de dresser tout d'abord un petit devis du travail. Divers membres souhaitent que cette modeste réparation ne soit pas perdue de vue.

Eglises diverses. — M. de la Serre lit la note suivante et l'accompagne de trois bons dessins pour l'album de la Commission.

ÉGLISE DE SAINT-GILLES-DE-LA-NEUVILLE

L'église de Saint-Gilles-de-la-Neuville était, au mois de septembre dernier, en complet remaniement. Les travaux doivent être actuellement terminés. On a refait le pavage, le berceau et les boiseries. La nef avait été, au XVIIe ou au XVIIIe siècle, percée de grandes ouvertures cintrées sans caractère, comme on le faisait souvent à cette époque pour donner plus de jour et d'air à l'intérieur des églises. On a plus d'une fois transformé ainsi des lancettes du moyen âge. Ces ouvertures viennent d'être elles-mêmes remplacées par des ogives d'un bon dessin. C'est donc une amélioration. Malheureusement, c'est la brique qu'on a em-

ployée pour ce travail : elle se prête peu au moulurage des voussures et des embrasures.

L'église se recommande, d'ailleurs, par des détails intéressants.

La façade nord presente, au droit de la dernière travée de la nef et des deux premières du chœur, une chapelle à voûte d'aretes terminée par une abside à trois pans. C'est le reste d'un bas-côté qui régnait autrefois le long de la nef, comme le témoignent des arcades rebouchées encore visibles sur la façade extérieure. La tour est au portail et forme porche ; celui-ci ouvre à l'extérieur par une porte ogivale à voussure torique et archivolte ornée de feuilles de vigne et de grappes de raisin, d'un assez bon travail ; elle retombe sur des colonnettes à chapiteaux en crosse.

L'édifice paraît, sauf les retouches, remonter au XIIIe siècle.

ÉGLISE DE TRIQUERVILLE

Cette église, qui date du XVIe siècle, est un édifice abandonné et même à l'état complet de délabrement et de dévastation.

Elle se compose d'une nef de quatre travées, avec collatéral au côté nord, et d'un chœur plus étroit terminé par une absidiole arrondie. La nef est separée du bas-côté par un rang d'arcades ogivales, portées sur de courtes colonnes cylindriques à chapiteaux. Une chapelle avec toit en pyramide carrée a été bâtie au côté sud de la nef, en pendant avec la dernière travée du bas-côté nord. A l'angle nord du portail, s'élève une tour carrée dépassant de 5 à 6 mètres le comble de la nef. Cette tour est le morceau capital de l'édifice : elle présente sur chaque face cinq ogives aveugles au premier étage et deux ogives claires au deuxième. Une tourelle cylindrique est accolée à l'angle nord-est.

Cette église n'est pas des plus remarquables : j'ai cru

néanmoins intéressant d'en garder le souvenir au moyen du plan ci-joint, dans le cas où elle viendrait à disparaître tout à fait. Elle est pittoresquement assise sur le versant d'un vallon qui aboutit à la Seine. Sur l'autre versant, on a élevé, pour remplacer l'ancienne, une église d'une construction légère et sans caractère architectural : elle est probablement provisoire.

ÉGLISE DE BERNIÈRES

Voici encore une ruine. C'est ce qui reste de l'église romane de Bernières-en-Caux, l'ancienne Beuzemouchel. Ces restes se composent d'une haute tour du XIe siècle, dont la projection forme un carré suivi, du côté de l'est, par une travée rectangulaire unique qui forme le chœur, et se termine par une abside semi-circulaire, à toit en forme de demi-cône. C'est une disposition qui s'observe dans plusieurs églises de l'époque romane, et notamment dans celles de Virville et de Saint-Jean-d'Abbetot.

Le carré et le chœur sont voûtés d'arêtes et séparés par une arcade à plein cintre. La voûte du chœur présente, au point de croisement des arêtes, un pendentif élégamment sculpté. La nef a disparu : un solin, existant au côté ouest de la tour, indique à quelle hauteur s'élevait le faîte (11 mètres environ). Le lierre a envahi tout un côté de la tour et du chœur et en fait un ensemble fort pittoresque. Ces restes d'un édifice huit fois séculaire m'ont paru intéressants à signaler. J'ai cherché à en donner une idée par le croquis ci-joint, par un plan de la tour et du chœur et par un dessin du pendentif.

M. le Président remercie notre collègue de son zèle ecclésiologique qui s'exerce si fructueusement. On estime que la tour de Bernières mériterait de figurer au *Bulletin*, et on explique que rien ne sera plus

TOUR DE L'ANCIENNE ÉGLISE DE BERNIÈRES
(septembre 1903)

facile, pourvu que M. de la Serre veuille prendre la peine de retaire à la plume son dessin.

Inscription obituaire à Saint-Gilles. — Le secrétaire ajoute qu'en préparant la restauration dont M. de la Serre vient de parler, les ouvriers ont mis à découvert deux inscriptions, jusqu'alors absolument ignorées, gravées au côté nord du dernier pilier de la chapelle de la Sainte Vierge.

Malheureusement, les entailles du ciseau ont rendu illisible la plus petite inscription et ont notablement mutilé l'autre qui lui est superposée. Le nom du bienfaiteur de l'église a presque entièrement disparu. Voici ce qu'après une patiente étude M. le curé Duhomme a pu lire. Il est heureux que la notice de notre confrère lui ait fourni l'occasion de publier ce petit monument épigraphique, où, par une disposition singulière, les deux dernières lettres de la première ligne ont été rejetées sur la paroi latérale de la pierre :

ISI . BAS . C/TRE . REPOSE . LE . COR PS
DE . M . AI . EN . SON . VIVANT .
BOUR . DV . HAVRE . LE . QUEL . A
DON . EN . CET . EGLISE . CIN
QUANTE . LIVRES . DE . REN
TE . A . CONDISION . D'VNE . M
ESSE . CELEBREE . TOU
. LE

M. Le Verdier lit alors le petit mémoire suivant :

Drapeaux de la Révolution. — Un journal de notre ville a récemment annoncé que le Musée de l'Armée, institué aux Invalides, vient de recevoir d'un donateur un drapeau de l'époque révolutionnaire, provenant d'une commune de l'arrondissement d'Yvetot.

« Ce drapeau, disait-on, est encore muni de sa hampe. La flamme est en soie blanche, mais on y retrouve les trois couleurs dans une disposition particulière : le fond blanc reste entièrement découvert au centre, en forme de croix, et, entre les bras de celle-ci, partent des rayons ou lamelles de soie bleue et de soie rouge. Les quatre bras de la croix portent, en lettres d'or, l'inscription suivante :

« *Bataillon d'Anvronville,*
District de Caudebec.
Le peuple français
La liberté ou la mort ».

A la mairie de Longueville, aussi, on conserve un drapeau de la Révolution : celui du bataillon de la garde nationale du canton. Ici l'étendard ne possède plus sa hampe ; les couleurs, les inscriptions y sont disposées de façon un peu différente, et des peintures en augmentent l'intérêt.

Le drapeau, en soie, mesure deux mètres, dans le sens de la hampe, sur un mètre soixante-dix de large. Il est formé d'une croix blanche, dont les bras, égaux, larges de trente-cinq centimètres, séparent quatre quartiers, bleus et rouges, alternés, le bleu en haut, le rouge en bas, contre la hampe. Le long de celle-ci, on lit, sur deux lignes :

Peuple français,
Liberté ou la mort.

Vers l'autre bord sont écrits, en travers, comme tout à l'heure, et brochant sur les trois couleurs, les mots :

Bataillon de Longueville.

L'inscription, en ces termes, est-elle complète ? L'étoffe est trop endommagée, dans la partie extrême, pour qu'on puisse le reconnaître.

Sur la croix s'étend, du bord extérieur à la hampe, c'est-à-dire dans le sens horizontal, un sujet allégorique, peint en couleurs naturelles, mesurant en totalité un

mètre vingt centimètres de hauteur, savoir : un autel de la patrie, orné de guirlandes de roses, sur lequel est déposé un rameau de chêne ; l'autel est accompagné, de chaque côté, d'un canon, d'une pile de boulets et de drapeaux tricolores, aux couleurs disposées comme sur l'étendard lui-même ; au-dessus de l'autel, s'élève le faisceau symbolique d'où sortent, à droite et à gauche, deux haches, et, à la partie supérieure, une pique coiffée d'un bonnet phrygien rouge.

Je profite de l'occasion pour signaler que les trois registres des procès-verbaux de la municipalité de Longueville, du mois d'août 1788 au mois de septembre 1793, que j'ai consultés en 1893, et auxquels j'ai emprunté des extraits insérés dans une notice : *Notes sur le dernier état et les derniers jours du prieuré de Longueville*, ont été égarés, il y a quelques années, et paraissent maintenant perdus.

Un troisième drapeau de la Révolution, celui de la garde nationale de Dieppe, est déposé au musée de cette ville. Il n'a plus sa hampe ; il est en soie, et mesure, dans le sens vertical, environ deux mètres cinq centimètres sur deux mètres dans l'autre sens. Comme à Longueville, il est formé d'une croix blanche, aux bras égaux, larges de soixante-dix centimètres, contournés de quatre quartiers aux couleurs alternées ; du côté de la hampe, le bleu est en haut, le rouge en bas. Au centre de la croix est finement peinte, au naturel, dans le sens vertical, cette fois, une composition analogue à celle du drapeau précédent, haute d'un mètre, large d'un mètre vingt centimètres. C'est encore l'autel de la patrie, décoré d'une guirlande de feuilles de laurier, en grisaille ; un livre ouvert y est déposé sur les feuillets duquel on lit, à gauche, *Droits de l'homme*, à droite, *Constitution* ; le livre est environné d'un rameau d'olivier et soutenu d'une pique surmontée du bonnet rouge. L'autel est environné, de chaque côté, de deux drapeaux, avec fers de piques et cravates, aux couleurs disposées comme sur l'enseigne même, et d'un

canon sur affût, accompagné, à droite, de boulets, à gauche d'un cep de vigne chargé de fruits. Des banderolles portent, en lettres d'or, les inscriptions : au-dessus du sujet, *Le peuple français;* au-dessous, *Garde nationale de Dieppe.*

Au dos de l'étendard, la même décoration est peinte, trait pour trait; les mentions écrites seules diffèrent : au lieu de *Le peuple français*, la banderolle supérieure porte les mots *Liberté ou la mort;* il n'y a rien à la face postérieure de la banderolle inférieure.

Enfin M. Milet, conservateur du musée, possède le drapeau de la garde nationale de Martincamp, hameau de Bully. Ce drapeau, daté de 1791, se distingue par des figurations peintes, particulièrement intéressantes. Notre collègue a promis à la Commission de lui en envoyer la description avec une photographie.

M. Milet m'a signalé encore qu'un drapeau révolutionnaire de la commune de Monville appartenait naguère à un M. Braquehays, résidant à Paris, et que celui-ci l'a fait figurer dans le défilé des obsèques de Victor Hugo, où il obtint un véritable succès de curiosité.

L'autel de la patrie, tracé sur ces drapeaux, doit permettre d'en fixer la date à 1790 ou 1791, après la fête de la Fédération.

Tout en faisant circuler les trois pièces, M. Garreta communique les trois notes que voici :

I. — Sceau orbiculaire du XVIe siècle.

Diamètre : 20 millimètres. Matrice à cylindre forme balustre terminée par un contre-scel.

Ecu de France, sommé de la couronne royale fleurdelisée et accosté de la lettre C (Charles IX).

Le contre-scel présente un écu chargé d'une ancre accostée des lettres T et I.

II. — Autre petit sceau du XVIIe siècle, plus petit.

Matrice à cylindre forme balustre terminée par un contre-scel.

Ecu de France, sommé de la couronne fermée fleurdelisée et accosté des lettres C et G.

Le contre-scel offre les mêmes lettres entrelacées et surmontées de deux palmes adossées.

III. — Bague en cuivre, chaton octogone allongé présentant l'image de Sainte Catherine, tenant de la main droite une roue et de la gauche une palme (fin du xve siècle).

Cet objet a été trouvé par M. Kronberg, dans son jardin, rue du Clos-Thirel.

Le dernier sceau est sûrement antérieur à la Renaissance. L'idée qu'il ait pu être au service d'une confrérie doit être écartée.

Monnaies du moyen âge. — M. de Vesly s'exprime alors en ces termes :

M. Baudry demandait, lors de la dernière séance, si l'un de nous possédait quelques renseignements sur une découverte de monnaies faite dans la forêt de Rouvray au mois de septembre dernier.

J'ai répondu à notre collègue que, la découverte ayant été faite à quelques mètres des fouilles que je venais d'opérer au carrefour des routes de Rouen et d'Elbeuf, j'avais été l'un des premiers informé et que les médailles avaient été soumises à mon examen. J'ai ajouté que j'avais prévenu le brigadier forestier et que je l'avais invité à réunir les monnaies trouvées pour les faire tenir à son administration.

Je peux aujourd'hui compléter ma communication grâce à M. le Directeur général des Eaux et Forêts, qui m'a transmis les monnaies recueillies pour en dresser l'inventaire et en fixer la valeur.

Le dépôt comprenait trente pièces d'argent, dont vingt-neuf seulement ont pu être rassemblées. En voici l'inventaire :

1 gros tournois de Louis X (*Hoffmann*, P. XIII, fig. 2);
2 gros à la fleur de lis de Philippe VI (*Hoffmann*, P. XVII, fig 30) ;
26 Blancs aux fleurs de lis de Charles V (*Hoffmann*, P. XXIV, fig. 7).

Ces monnaies, très frustes et peu rares, n'ont que la valeur intrinsèque. MM. Prou et Feuardent, que j'ai consultés, m'ont permis d'en fixer la valeur à 36 francs.

Cependant, pour nous, la découverte de monnaies cachées pendant la guerre de Cent Ans, c'est-à-dire à l'époque où les bandes anglo-navarraises parcouraient notre pays; le lieu même de la découverte, situé à quelques centaines de mètres de la fameuse « Mare aux Anglais » et de la « Roche d'Orival » ; sa situation entre cette dernière forteresse (château Fouet) et Moulineaux, ces deux châteaux-forts dont MM. Siméon Luce (1) et de Beaurepaire (2) nous ont retracé l'importance pendant la guerre de Cent Ans ; toutes ces considérations nous ont engagé à conserver le petit trésor d'Orival pour notre collection locale.

Nous avions donc demandé à M. G. Le Breton s'il consentirait à l'acquérir pour le musée des antiquités. Sur sa réponse affirmative, nous avons sollicité du Domaine la vente et la remise des monnaies à notre collection départementale.

Nous espérons que les administrations compétentes approuveront notre proposition.

(1) *Vie de Bertrand du Guesclin. — Chronique des quatre premiers Valois.*

(2) *Chronique de Pierre Cochon* (Société de l'Histoire de Normandie).

En s'excusant des imperfections qu'il a dû y laisser, M. Drouet lit enfin le mémoire ci-joint, dont il a été plusieurs fois question les années précédentes.

LIARDS DE FRANCE

frappés à Pont-de-l'Arche et à Acquigny (Eure) avec le différent de Rouen, en 1655, 1656 et 1657

CHAPITRE Ier. — *L'origine et la signification du mot* LIARD

Les liards étaient connus en France de très vieille date ; mais c'étaient des liards de billon plus ou moins bas. Les liards de cuivre pur ne remontent qu'à Louis XIV. Sous son règne, il en fut fait six émissions à des intervalles plus ou moins éloignés.

Nous négligerons toutes ces émissions, à l'exception de la troisième, dont nous allons nous occuper tout spécialement ; les autres ayant été faites par les ateliers ordinaires du royaume, n'ont rien de bien particulier qui les recommande à l'attention. La troisième, au contraire, eut lieu dans des conditions si extraordinaires qu'elle mérite, à coup sûr, une étude un peu étendue, tant parce qu'elle fut faite en dehors des ateliers royaux par l'entremise d'un entrepreneur, que par les diverses péripéties que sa fabrication traversa, les désastres que sa production excessive amena, et enfin, et surtout, parce qu'elle intéresse deux localités du département de l'Eure : Pont-de-l'Arche et Acquigny. Ce sont des particularités dont les historiens futurs de ces localités devront tenir compte : car ceux du passé les ont totalement ignorées, et ces faits pourtant remontent à peine à deux siècles et demi.

Avant d'entreprendre l'historique de cette phase de nos annales monétaires, il serait bon de nous arrêter un instant sur l'origine et la signification du mot *liard*, sur les-

quelles les divers dictionnaires, même les plus perfectionnés, ne donnent que des indications erronées; la raison en est que les compilateurs se sont constamment copiés depuis plus de deux siècles et qu'ils ont toujours répété les erreurs acceptées par les premiers auteurs qui se sont occupés de ce sujet.

Nous prendrons pour guide un illustre numismate, Adrien de Longpérier, décédé en 1882, et qui a consacré à l'étude du liard un volumineux mémoire qui n'a paru qu'après sa mort. C'est le dernier travail de sa vie laborieuse, et, bien qu'il ne soit pas terminé, ce n'en est certes pas le moins important.

« L'étymologie du mot *liard*, dit-il, discutée depuis deux siècles, a fini par devenir fort obscure. Elle fût devenue en peu de temps parfaitement claire si on avait pensé à la prendre pour ce qu'elle est essentiellement : une question de numismatique. On pourrait croire que les critiques qui se sont efforcés d'établir le sens exact des dénominations *hardi* et *liard* ont commencé par se rendre un compte bien net de la valeur de ces monnaies, qu'ils se sont attachés à savoir par qui elles ont été frappées suivant les époques, et à quelles nationalités appartenaient les autorités qui les ont émises.

» Nullement : on a pénétré dans les étymologies comme un curieux qui entrerait dans une maison par le haut de la cheminée, sans savoir d'avance où cette voie le conduirait. La propension à copier le travail des autres, ou plutôt à copier une combinaison de mots qui dispense d'étudier une question, est commune; mais il est difficile d'en trouver un exemple plus complet et plus prolongé ».

Il est à remarquer que presque tous les auteurs qui se sont occupés du *hardi* ont attribué au type l'origine du nom de cette monnaie ; c'est ce qui a causé l'erreur commune. Nous nous bornerons à reproduire la citation empruntée à Borel : *Trésor de recherches et d'antiquités*

gauloises et françoises, *1655*. C'est la première en date et celle qui a été suivie par le plus grand nombre.

P. 255 : « HARDY, monnaie dite un liard. Voyez liard. En gascon on l'appelle un *ardit*. Cela vient de Philippe le Hardi, qui les fit battre ».

Ceux qui suivirent copièrent Borel, et ce fut le surnom du roi qui donna son nom à la monnaie.

Cette étymologie fut la plus communément adoptée par les écrivains français, allemands et anglais.

L'erreur commune, une fois la notion du sens perdue et l'origine du mot *hardy* attribuée au *type* et non à la *valeur relative* de la monnaie, amena les auteurs, qui avaient à parler des espèces émises en Guyenne, à perdre tout guide de classification.

D'après tous ces auteurs, ce fut la simple figure royale armée d'une épée qui servait de signe distinctif; en sorte que, par exemple, la pièce de *quatre hardis* se trouve être le *hardi*, tandis que le *hardi* devient le quart de lui-même. C'est simplement insensé. Tous les auteurs, depuis Borel jusqu'à nos jours, se sont suivis sans examen (1).

Ce n'est pas tout ; à partir d'un certain point de la route, l'erreur a bifurqué : le *hardi* est demeuré pour les uns une monnaie de Philippe le Hardi ; pour les autres, au contraire, cette monnaie a représenté le buste d'un prince en armure, en *cotte hardie*. L'erreur devient si complète que les auteurs, s'acharnant à ne considérer que le type, donnent à des monnaies d'or le nom de *hardis* (hardis d'or) par le seul fait qu'elles portent le type du prince en armure, l'épée au poing.

Les basquisants ont proposé une étymologie bien diffé-

(1) La nouvelle édition du *Larousse illustré* en cours de publication a rectifié le sens du mot *hardy* d'après les indications de Longpérier ; mais il paraît que c'était trop de concession à la vraie science. Car, au mot *liard*, elle retourne aux anciens errements.

rente dont voici un résumé : *Aberea*, troupeau, a formé les mots *aberatio*, riche, *aberastasuna*, richesse (comme chez les Latins *pecunia* et *pecuniosus* se tirent de *pecus*) ; et du mot *ardia*, brebis, dérive *ardita*, un liard, la plus petite pièce de monnaie. Est-ce assez complet (1) ?

Chose curieuse ! Littré semble avoir penché pour cette opinion. « Cette monnaie, dit-il, est propre au midi de la France et à l'Espagne ; aussi faut-il admettre de préférence comme origine le mot basque *ardita* ».

Roquefort donne une autre origine au mot liard. « Dans la basse latinité, dit-il, on distinguait deux espèces de monnaies : *argentum album*, argent blanc, et *argentum arsum*, argent noir ou brûlé, monnaie de cuivre. On a dit *li ars*, *li ards*, dont on a fait un seul mot : origine *arsum*, participe d'*ardere* » (2).

On trouve quelque chose d'analogue dans Du Cange : *Glossarium med. et inf. latinitatis*, 1733. Ed. Henschel, 1840, t. I, p. 381.

Mentionnons encore, en passant, l'opinion qui fait attribuer l'origine des liards à un maître de la monnaie de Crémieu, en Dauphiné, en 1450, du nom de Guignes Liard, qui aurait donné son nom à ce numéraire.

D'autres auteurs croient que le liard vient de la fleur de lis dont il portait la marque.

Faut-il ajouter ce qu'on lit dans le *Dictionnaire général*, par Hatzfeld et Darmesteter (Paris, 1900) : « *Liard* semble dériver de l'ancien adjectif *liard*, « gris », d'origine incertaine, peut-être dérivé de lie ». Tout cela ne se soutient pas.

Quelle est donc l'étymologie du mot *Hardi ?* HARDI provient du mot anglais FARTHING.

Qu'est-ce que le farthing ? « *A Farthing*, liard, quadrin, la quatrième partie d'un pennie d'Angleterre ; vaut en monnaie de France la 4e partie d'un sol ; car 5 sols font

(1) Fl. Lécluse, *Grammaire Basque*, page 33.

(2) Roquefort, *Glossaire de la langue romane*, 1808, page 736.

6 pennies ou pence, et 4 farthings font un pennie » (1). Nous ne pousserons pas plus loin les citations qui, toutes, tendent au même but : l'assimilation du hardi et du farthing.

Longpérier, après avoir démontré par les textes que :

1° Le farthing a été frappé en Angleterre à une époque très reculée, mais indéterminée, et suivant des actes écrits : dès le commencement du XIIIe siècle ;

2° Qu'il est toujours le quart d'un penny, comme son nom l'indique ;

3° Que son nom s'est écrit *harding* et *ferling* ;

4° Que le *hardi* est mentionné sous cette forme aspirée, dans les textes français du XVe siècle ;

5° Qu'il est mentionné sans aspiration dans les textes gascons, béarnais, espagnols et basques ;

6° Qu'il a été introduit en Guienne par les princes anglais (Les rois Henri V et Henri VI, lorsqu'ils ont frappé des monnaies comme rois de France, n'ont pas fait faire de *hardis*, parce que c'était une monnaie guiennaise, c'est-à-dire étrangère) ;

7° Qu'il vaut toujours un quart de sou ou 3 deniers,

Établit que Louis XI, étant devenu maître de la Guienne, introduisit alors le *hardi* en France et en Bretagne, où les Anglais avaient séjourné.

Donc le *ferling*, *felin*, *farthing* est l'égal du *hardi*, puisqu'il vaut la moitié d'une maille, c'est-à-dire le quart d'un sterling. Donc *hardi* et *farthing* sont identiques. Donc le *hardi* est un *farthing* moins G ; donc le *ferlin* est un *ferling* moins G ; donc le *ardit* est un *hardi* moins H plus T.

Nous n'entreprendrons point de démontrer comment cette substitution s'est faite. Les amateurs, désireux d'avoir

(1) Randle Cotgrave, *A French and English Dictionnary composed by R. C. With another in English and French.* London, fol. 1611.

à cet égard une démonstration complète, devront recourir au mémoire de Longpérier, paru dans la *Revue Numismatique*, 3e série, t. II, pp. 108-144 (1).

La question du *hardi* une fois élucidée, celle du liard est connexe. En effet, les ordonnances, les mandements donnent au *hardi* et au *liard* la même valeur, souvent le même type. Liard provient sûrement et certainement de *hardi*, dont il n'est qu'une corruption, et qui, lui-même, nous l'avons dit, est une corruption de *farthing*. Les auteurs qui ont cherché des étymologies telles que *ars*, « brûlé » (de *ardere*), ont opéré sur la syllabe et non sur l'étude même de la monnaie. Le hasard aurait pu leur suggérer une bonne explication, mais il n'en a pas été ainsi.

Notre intention n'est pas de nous engager dans l'énumération des textes qui se rapportent au *liard* depuis son introduction en France au xve siècle. Ce serait nous écarter beaucoup trop de notre sujet qui a pour but l'étude des liards en cuivre pur, qui furent émis pour la première fois sous le règne de Louis XIV.

CHAPITRE II. — *Dans quelles conditions il fut dérogé à la coutume de fabriquer la monnaie officielle dans les ateliers royaux; et les motifs qui conduisirent les entrepreneurs de cette émission à choisir les deux localités de Pont-de-l'Arche et d'Acquigny.*

Depuis longtemps, une tradition avait cours dans le monde des numismates au sujet de liards fabriqués à Pont-de-l'Arche et à Acquigny (Eure). Je passe à dessein sous silence les liards frappés dans d'autres endroits de la France, à la même époque, ne voulant m'occuper ici que

(1) M. Schlumberger l'a réimprimé dans les *Œuvres de Longpérier*, VI, 293-321 (*note du secrétaire*).

de ceux émis dans la Haute-Normandie avec le différent de Rouen.

Déjà Delombardy, dans le catalogue de la collection Rignault, publié en 1848 (page 60), avait signalé des liards de Louis XIV frappés à Pont-de-l'Arche. Depuis, Hoffmann (1) et Letellier (2) ont indiqué, pour la même époque, ces liards comme frappés à Acquigny (Eure).

Mais ce que ces divers auteurs n'ont pas révélé, ce sont les motifs pour lesquels on aurait monnayé ces espèces dans ces localités qui n'étaient pas le siège d'officines royales. Cette espèce d'énigme préoccupait depuis longtemps les numismates, quand enfin M. Paul Bordeaux, ancien président de la Société française de Numismatique, ayant trouvé dans les archives de la Monnaie de Paris des documents inédits sur cette fabrication, vint jeter un jour à peu près complet sur cette question (3).

Nous extrairons du travail de M. Bordeaux ce qui a trait à nos liards de la Haute-Normandie, en y joignant les renseignements que nous avons pu nous procurer par ailleurs.

En 1654, le roi de France, ayant besoin d'argent pour parer au déficit occasionné par les troubles de la Fronde (4) et par les dépenses qu'imposa l'expédition des Flandres, concéda à un fermier général, moyennant redevances, le

(1) *Monnaies royales de France de la IIIe race*, page 186.

(2) *Description historique des monnaies françaises*, etc., p. 28.

(3) *Revue Numismatique*, années 1898 (4e trimestre) et 1899 (1er trimestre).

(4) C'est à tort que quelques numismatistes ont supposé que cette émission dans de petites localités fut occasionnée par les troubles de la Fronde, le roi n'ayant pu ouvrer dans ses ateliers officiels, détenus par les frondeurs. A cette date, 1654, la royauté s'était ressaisie. Toutefois, c'est à tort que M. Bordeaux accuse Delombardy à ce sujet; c'est à l'émission de 1649 que ce dernier fait allusion en disant qu'elle fut interrompue par les troubles de la Fronde.

droit de fabriquer et d'émettre ce bas numéraire de cuivre dénommé « liard ».

Les commerçants, le peuple, les établissements religieux manquaient de menue monnaie pour les aumônes, pour les affaires courantes, pour les achats de denrées de minime valeur. Le roi invoqua ces trois motifs pour confier à un nommé Isaac Blandin, bourgeois de Paris, l'entreprise générale de la fabrication des liards de France, en *cuivre pur*, pendant deux années.

Blandin, qui s'obligeait à payer au Trésor royal des redevances déterminées, avait toute liberté pour prendre des sous-traitants, ou procureurs, et pour les charger de la frappe de ces liards. On avait prévu originairement l'établissement de cent vingt presses, suivant les besoins, en divers endroits de la France, dont le choix était, dans une certaine mesure, abandonné à l'entrepreneur ou à ses préposés.

C'était un fait insolite que la fabrication des monnaies par un traitant. C'est ce qui explique la résistance du peuple à recevoir le nouveau numéraire et le peu de confiance que lui inspirait cette dérogation aux habitudes séculaires pour une fabrication de cette importance. Les transactions se trouvaient troublées par l'invasion de ce numéraire, dont la valeur intrinsèque était loin de correspondre à la valeur réelle.

Les étrangers surtout abusaient de cet état de choses en payant ce qu'ils achetaient avec ce numéraire et en le refusant, eux, en paiement ; les choses empirèrent au point que le Parlement de Rouen s'émut des plaintes continuelles qui lui parvenaient et qu'il crut devoir intervenir. Mais n'anticipons pas et revenons à l'historique de notre fabrication normande de liards.

Nous avons vu que le fermier général Blandin avait toute liberté pour établir ses presses dans un endroit commode et pour sous-traiter de sa fabrication à telles personnes qui lui conviendraient. On conçoit que Blandin et

ses procureurs, se trouvant tout naturellement en antagonisme avec les monnayeurs officiels, ne devaient pas tenir à s'établir dans les mêmes villes qu'eux ; on sait, en outre, que cette fabrication était effectuée à l'aide de machines, et spécialement à l'aide de moulins, qu'une eau courante faisait mouvoir. Il est facile de se représenter les choses telles qu'elles devaient se passer :

La roue motrice met en mouvement un arbre de couche, pourvu, à intervalles égaux, de taquets soulevant chacun un pilon dans lequel est encastré un coin qui retombe sur un autre coin fixe ; il suffit alors qu'un ouvrier, sans le moindre apprentissage, une femme, un enfant même, glisse, à chaque fois que le pilon se relève, une rondelle de métal sur le coin fixe pour obtenir une fabrication considérable sans la moindre difficulté (1). D'autres machines, mues également par l'eau, servaient à presser la lame pour faire les flans des liards ; d'autres actionnaient les coupoirs, etc.

Un établissement de ce genre devait facilement s'installer à Pont-de-l'Arche. Les hommes d'un âge avancé se rappellent ce pittoresque vieux pont disparu en 1856. Il supportait, sur ses antiques arches et sur d'énormes pilotis, trois vieux moulins à blé, dont un avait pu, à l'époque de la fabrique des liards, servir d'officine pour cet usage.

Nous tenons de la bouche d'un vieillard, qui avait travaillé à la reconstruction du pont de Pont-de-l'Arche, que, lors des dragages opérés pour déblayer le chenal obstrué par les fondations du vieux pont, des quantités de pièces de monnaie furent extraites parmi les déblais fournis par cette opération ; toutes les terres en provenant furent employées à l'établissement des talus qui bordent

(1) L'enquête faite par le Parlement en 1656 établit que chaque presse produisait par jour pour 350 livres de liards ; soit, à raison de quatre-vingts pièces par livre, le chiffre total de vingt-huit mille pièces pour une seule presse.

aujourd'hui les berges du fleuve du côté de la ville. Les pièces, nous dit ce vieillard, ne furent pas ou presque pas recueillies. Il n'a pu nous fournir d'indications sur ces monnaies, mais il ne serait peut-être pas excessif de penser à nos liards de cuivre dont un certain nombre a dû couler dans le fleuve, pendant la fabrication, à travers les planchers mal joints des moulins branlants où cette opération se faisait. Comme, précisément, l'époque de la reconstruction du pont coïncidait avec la refonte des liards de cuivre qui avaient perdu toute valeur, il faut peut-être voir dans cette circonstance les motifs pour lesquels ces menues monnaies furent dédaignées par les ouvriers qui les extrayaient du fond du fleuve.

Dans le principe, on avait prévu l'usage de cent vingt presses pour la frappe des nouveaux liards ; mais l'édit du 1er juillet 1654 réduisit ce nombre à quarante seulement. Cet édit déclare que les nouveaux liards vaudront 3 deniers et décrie les doubles et deniers qui ont eu cours jusqu'à présent, excepté les deniers qui ont été faits par ordre de Sa Majesté. La fabrication se fera pendant deux ans à la taille de soixante-quatre pièces au marc et de quatre pièces de remède ; les poinçons seront gravés par le tailleur général des monnaies (1) ; les liards seront ouvrés ès lieux qui seront désignés de quatre heures du matin à huit heures du soir. Des commissaires, provenant de la Cour des monnaies, seront établis par le Roi dans les dites fabriques, et ils feront fermer à clé les lieux où seront les dites pièces, afin qu'il n'y pût être travaillé en dehors des dites heures.

Des facilités étaient accordées aux nouveaux fabricants de liards pour l'achat du cuivre à son entrée en France. Les nouveaux liards devaient être frappés moitié en

(1) C'était à cette époque le célèbre Jean Varin, maître de la monnaie du moulin, ce qui explique la beauté et le fini de nos liards.

cuivre neuf, moitié en cuivre provenant des espèces décriées. Le cuivre était racheté sur les bases suivantes : les deniers à raison de 15 sols la livre, et les liards de billon, selon leur alliage. Défense était faite, en outre, d'offrir ou de recevoir aucunes autres espèces de cuivre françaises ou étrangères.

Un arrêt du Conseil arrêta à quarante-quatre le nombre de presses à mettre aussitôt en fonctionnement, et porta à deux ans et demi la durée du fermage.

Le 3 août 1654, la Cour des monnaies autorisa officiellement Isaac Blandin à procéder à l'exécution de sa commission pour la fabrication des liards de cuivre. Elle lui accorda toutes facilités pour préparer les instruments et machines nécessaires, soit par lui-même, soit par ses procureurs et commis, ainsi que pour procéder à la confection des presses, moulins, coupoirs et autres outils nécessaires pour la dite fabrication.

Il lui fut en outre permis de préparer les lieux que besoin sera. Blandin prêta serment le 21 octobre suivant, et, ajoute M. Bordeaux, l'on peut dire que pour lui s'ouvrit l'ère des difficultés.

Le fermier général fut autorisé, par un arrêt du Conseil du 10 décembre 1654, à établir quarante-quatre presses. Sur ce nombre, cinq furent dévolues à l'atelier de Pont-de-l'Arche. Ce nombre paraît avoir été porté à six, ainsi qu'il résulte de l'arrêt du 9 août 1656 qui accorde à René Pechenat, procureur de Pont-de-l'Arche, deux presses d'augmentation, outre les six portées à son traité, et ce, pour le dédommager des préjudices par lui subis, ainsi que nous allons le voir par la suite (1).

(1) Un arrêt du Parlement de Rouen du 2 mars 1656, qui nous a fourni de précieux renseignements, déclare que cette sixième presse fut ajoutée frauduleusement par le sieur traitant aux cinq que les déclarations du Conseil lui avaient accordées. Nous devons la communication de cet important document à

La Cour des monnaies décida, le 11 janvier 1655, que tous les procureurs de Blandin seraient tenus, avant de s'immiscer dans leurs fabriques, *de prendre pour différent celui de la monnaie la plus proche :* or, pour Pont-de-l'Arche, la monnaie la plus proche était celle de Rouen. C'est la lettre B, différent de l'atelier de cette ville, qui fut apposée sur les espèces qui sortirent de cette officine. Il en fut de même pour Acquigny, qui fut une succursale de Pont-de-l'Arche dans la fabrication des liards, puisqu'elle était dirigée par les mêmes entrepreneurs, et qui prit également la lettre B pour différent.

En février 1655, un placard fut publié pour prévenir le public de l'émission des liards, il y était dit : « Sur ces dits liards, outre l'impression de l'empreinte (figurée à la fin du placard), sera gravée l'année de leur fabrication et la lettre de la plus prochaine monnaie du lieu où ils ont été fabriqués. »

Par ces déclarations, défenses sont faites d'exposer ni recevoir aucuns autres liards, à peine de confiscation de corps et de biens. « Et ne seront les dits liards exposés que pour l'achat et le paiement des mêmes denrées, sans que, dans les grands paiements, il en puisse entrer pour plus de 100 sols, suivant les ordonnances de 1577 et l'arrêt de la Cour des monnaies du 11 juillet 1654 ».

A la fin du placard se trouve l'empreinte de la pièce : LIARD DE FRANCE, en trois lignes, et ayant au droit l'effigie de Louis XIV portant la couronne fermée.

Tout étant ainsi bien réglé, l'officine de Pont-de-l'Arche et celle d'Acquigny commencèrent leur exploitation le 13 mai 1655 et la continuèrent jusqu'à la fin de 1657 ; mais ce ne fut pas sans difficulté. Car les obstacles se multiplièrent de toutes parts, ainsi qu'on le verra dans le chapitre suivant.

l'obligeance bien connue de M. de Beaurepaire, archiviste de la Seine-Inférieure.

CHAPITRE III. — *Historique de la fabrication : difficultés suscitées aux traitants par leurs confrères, par les populations, et enfin par le Parlement de Rouen. Procès et sentences relatives à cette fabrication.*

Il s'agissait d'abord pour Blandin de faire admettre son privilège dans toutes les provinces de France. Dans ce but, il obtenait, le 10 avril 1655, de la Cour des monnaies un arrêt de principe enjoignant à tous les sujets du roi de recevoir dans le commerce les liards de cuivre qui se fabriquaient alors dans le royaume. Il obtenait encore, le 24 novembre 1655, un arrêt du Conseil ordonnant que les liards de sa fabrication auraient cours dans toutes les provinces du royaume. Mais ces décisions générales n'ayant pu suffire à obtenir le but qu'il poursuivait, il procéda en détail. C'est ainsi qu'il obtint, les 23 juin et 18 décembre 1655, deux arrêts décidant que les liards de sa fabrication auraient cours dans la province de Normandie.

Il résulte de l'étude des procédures relatives à cette émission, la révélation d'une autre sorte de difficulté qui se présenta bientôt :

Les divers procureurs de Blandin transportaient dans toutes les provinces de la France la plus grande quantité possible des liards de leur fabrication, pour les changer contre des monnaies d'or et d'argent et se procurer par là d'importants bénéfices. Des plaintes et des saisies en résultèrent, chaque sous-traitant voulant empêcher ceux des provinces voisines de venir émettre dans sa région les produits de leurs officines.

Des arrêts des 13 juillet et 24 novembre 1655 décidèrent « que les liards frappés ès fabriques établies en ce royaume auraient cours dans toutes les provinces d'iceluy pour le menu commerce, suivant les déclarations et arrêts », mais firent défense aux sous-traitants d'Isaac Blandin « d'envoyer ou faire voiturer aucuns liards en balles ou barils hors du département de chaque fabrication, ni d'anticiper

sur les limites les uns des autres, à peine de confiscation des dits liards et de 3,000 livres d'amende ».

Il avait été créé à Rouen un bureau pour le change, l'émission et la distribution des nouvelles espèces. Or, une émeute, destinée à entraver les opérations du dit bureau, eut lieu, et, le 4 mars 1656, un arrêt prescrivit une information au sujet des violences commises à cette occasion. Cette émotion populaire avait pris sa source dans les doléances des Etats de Normandie, qui s'exprimaient ainsi dès 1655 :

« Il est vrai que si la fabrique des liards de cuivre a cours, il est bien inutile de régler le cours des espèces d'or et d'argent ; que, par une étrange perturbation, les liards de cuivre auront bientôt achevé de tirer ce qui en reste en France, et la ruine du commerce qu'ils feront cesser, les étrangers ne voulant se payer de cette monnaie, et à la désolation de tous les particuliers qui vous conjurent de ne point souffrir cette fabrique ».

Le Gouvernement, pressé par le besoin d'argent, passa outre et la fabrication continua. Mais, malgré la sage défense de faire dans les paiements usage de plus de « cent sols de liards », ces espèces devinrent par la force des choses, aggravée par l'agiotage, les seules espèces courantes ; l'or et l'argent furent drainés par les usuriers et le mal devint si grand que le Parlement de Rouen crut devoir intervenir dans l'intérêt de la province ; et, le 2 mars 1656, il rendit un arrêt dont nous extrayons quelques passages qui, on le verra, donnent d'amples détails sur les dessous de cette fabrication.

Voici le dispositif de l'arrêt :

« La Cour, la Grand'Chambre, Tournelle et Édit assemblés, a ordonné et ordonne que très humbles remontrances seront faites au Roy et à son Conseil sur la surprise faite à iceluy en l'obtention de l'arrêt du huitiesme decembre 1655, *qui permet aux inhérents au traité des*

liards de distribuer et recevoir à tel bénéfice qu'ils aviseront bon être (1), et sur la conséquence de la continuation de la fabrique des liards : et cependant, la dite Cour, sous le bon plaisir de S. M., fait inhibitions et défenses aux dits préposés de continuer la fabrication d'icelle sous les peines portées par le dit arrêt de la Cour du XXVI dudit mois de février : ordonne que les nommés Ravillard Case, Péchina de la Salle et Bethencourt seront assignés à comparaître en ladite Cour à bref délai pour entendre aux conclusions dudit procureur général ; et que les espèces apportées pour servir d'échantillon, ensemble les instruments servant à ladite fabrique, demeureront au greffe de la Cour, jusqu'à ce que par icelle en soit autrement ordonné ; et seront le présent arrêt et celui du XXVI février dernier conjointement publiés et affichés à ce que aucun n'en prétende cause d'ignorance :

» Ch. Faucon, Alexandre Salles ».

Voici maintenant quelques extraits du jugement :

Les griefs invoqués par le procureur général sont au nombre de trois, qui tous procurent aux fabricants de liards d'immenses profits : le premier, en ce que le cuivre qui ne leur revient qu'à huit sols le marc est par eux débité, par cette fabrique, à seize sols, et ainsi prennent le double de profit, pour ce droit de fabrique, quoique le Roy, dans toutes ses monnaies, ne prenne que le vingt-cinquième pour son droit seigneurial ; le second, en ce que ce marc devant être composé seulement de soixante liards, et quatre de remède, ils y en font depuis soixante-neuf jusqu'à soixante-seize, qui est plus de deux sols par livre de profit au delà des termes de la déclaration ; et le troisième par billonnage qu'ils font en donnant quelque profit apparent au peuple pour accaparer la bonne monnaie qu'ils attirent à eux en en donnant de mauvaise, et revendant ensuite au peuple le même argent au prix de six sols

(1) Mots raturés sur le registre du Parlement.

pour *écu*, que les pauvres *paysants*, laboureurs et ouvriers sont contraints d'accepter pour payer ce qu'ils doivent au Roy et aux particuliers, ce qui est une nouvelle imposition que les intéressés exigent, et qui achèvera la ruine entière du peuple, s'il n'y est promptement porté remède... . »

« On espérait que cette fabrication des liards ne donnerait qu'une somme assez modique; mais cette monnaie de *liards*, que l'on proposait pour la commodité du peuple, s'est trouvée amenée à sa ruine par la quantité qui s'en est distribuée et répandue depuis dix-huit mois dans toutes les villes, bourgs et maréchaussées de cette province, par les échanges et billonnages qu'il s'en est fait publiquement pour un profit apparent : ce qui se justifie par les informations et preuves qui ont été faites par les conseillers qu'il a plu à la Cour députer. Par lesquels il demeure constant qu'au seul bureau de Pont-de-l'Arche, on y a travaillé jour et nuit, même pendant les fêtes, à six presses, contre l'ordonnance expresse de la Déclaration. Le règlement porte que le travail, en été, se fera depuis cinq heures du matin jusqu'à huit heures du soir, et en hiver, depuis six heures du matin jusqu'à sept heures du soir, avec cinq presses seulement. Chacune desquelles fabriquait pour 350 livres de liards, ce qui faisait par jour pour 2,100 livres; et qu'un seul, de plusieurs voituriers employés pour porter cette monnaie à la ville pour y être exposée, en a fait voiturer par mois pour douze ou seize mille livres, pendant que le travail y a continué tant à Acquigny qu'à Pont-de-l'Arche... . Donc les effets ont beaucoup excédé le temps primitivement accordé pour la fabrication des liards, cette fabrication ayant doublé par le travail assidu durant la nuit et les fêtes, et par l'augmentation des presses.... Qu'ils ont établi des bureaux pour l'échange et billonnage des dits liards par toute la province, et qu'en un seul de cette ville, établi en la maison où pend pour

enseigne le *Chapeau Rouge* (1), le nommé Paillard, leur préposé, a reconnu en avoir distribué à profit pour le billonnage, jusqu'à la somme de deux cent mille livres et plus, depuis le mois de juillet dernier ; ce qui joint aux sommes immenses et exposés aux autres lieux, et aux autres liards fabriqués à Caen et répandus par toute la Basse Normandie, et à ceux apportés des pays étrangers, et fabriqués aussi aux autres provinces du Royaume, où le cours des dits liards est aussi imposé, produisent une si prodigieuse somme de cette monnaie que la meilleure partie du bien des particuliers, qui achètent et vendent leurs denrées, et particulièrement des laboureurs qui payent la taille au Roy, consiste en cette espèce de monnaie, qui leur devient inutile, ne pouvant acquitter les droits du Roy, ni leurs fermages, ni leur loyer, l'ordonnance de 1577 et l'arrêt de la Cour des monnaies de 1654 ne permettant, dans les grands paiements, que d'y admettre *cent* sols de cette monnaie. Ce qui, bien considéré, cause au peuple trois pertes très grandes : la première est la cessation du commerce, par le retardement que chacun apporte à la distribution de ses deniers, attendant de la bonté du Roy et de la justice de la Cour la fin de ce désordre ; la seconde, en ce qu'une des principales difficultés qui se rencontrent en la vente des marchandises est la convention en quelles espèces se fera le paiement, ce qui en augmente beaucoup le prix s'il se fait en espèces de cuivre ; et la troisième, que le menu peuple qui a été nécessité, pour se défaire de sa marchandise, de recevoir en paiement cette monnaie, est contraint d'en racheter d'autres d'or ou d'argent, à perte de six sous par écu, pour payer les droits du Roy et ce qu'il doit aux particuliers » (2).

(1) Il y avait à Rouen, à cette époque, plusieurs hôtels de ce nom.

(2) Archives de la Seine-Inférieure, *fonds du Parlement*.

Mais Blandin ne se tint pas pour battu. Il en appela au Conseil du Roy qui rendit, le 24 mai 1656, un arrêt cassant celui du Parlement de Rouen et ordonnant de procéder au rétablissement de la fabrique des liards de Pont-de-l'Arche. Arguant de tous les embarras qui lui avaient été causés, tant par les émotions populaires que par les arrêts du Parlement, le fermier général obtint, pour le dédommager, une prolongation de quatre mois à son privilège. Or, comme le procureur de Pont-de-l'Arche, René Péchenat, déclare avoir commencé à travailler le 13 mars 1655, son privilège de deux ans et demi, augmenté des quatre mois ci-dessus, devait le conduire jusque vers la fin de 1657. Ce qui eut lieu en effet, bien que le Roi, las des plaintes qui lui parvenaient tous les jours, eût prescrit, par un arrêt du Conseil du 4 août 1657, la cessation de la fabrique des liards à partir du 31 août 1657 ; et ce, nonobstant tous arrêts de prolongation qui pourraient avoir été accordés.

Un arrêt du Conseil du 12 décembre 1657, « se fondant sur ce qu'il y avait alors une trop grande quantité de liards dans la province de Normandie, et sur ce qu'il était urgent d'en arrêter la frappe, prescrivit la cessation de la fabrication des liards à Caen, à Pont-de-l'Arche et à Acquigny, et ce, à la fin dudit mois de décembre 1657 ».

Puis, faisant défense aux sous-traitants de Blandin de continuer de travailler après cette date, la Cour prescrivit que « leurs presses seraient rompues ».

Chapitre IV. — *Fin de cette émission. — Emotion populaire à Rouen au sujet de la dépréciation des liards de cuivre.*

La fabrique de liards de Pont-de-l'Arche et d'Acquigny avait vécu. Il nous reste à raconter un dernier incident qui fut la conséquence de cette fabrication excessive et qui

peut être considéré comme l'épilogue de cette opération tourmentée.

Un édit du 20 juin 1658 réduisit la valeur des liards de cuivre de Blandin de 3 deniers à 2 deniers. De plus, il en défendit définitivement le commerce et le transport. C'était la mort pour l'entreprise, que ce décri partiel. M. Héron a raconté, dans la *Normandie historique*, la sédition populaire occasionnée à Rouen par cette mesure inattendue qui s'abattait sur les détenteurs de liards, c'est-à-dire surtout sur la classe populaire dont elle réduisait les ressources d'un tiers. Nous empruntons quelques passages à cette curieuse narration de notre savant et regretté collègue :

..... « Les souffrances et le mécontentement du peuple s'aggravèrent encore, quand tout à coup, les liards que les ouvriers avaient dû recevoir pour la valeur de 3 deniers, taux de l'émission, furent officiellement réduits à la valeur d'un double, c'est-à-dire à deux deniers, par un arrêt du Conseil d'Etat de juin 1658. C'était une perte de 33 pour cent que subissaient les détenteurs de ces pièces » (1).

Le Parlement se hâta de mander le procureur du Roi au bailliage et les prieur et consuls des marchands, afin de les charger « de rendre cet arrêt notoire pour arrêter les difficultés des paiements qui se sont présentés dans le public ».

Le bruit courut peu de temps après, répandu sans doute par d'avides spéculateurs, ou par les pauvres gens qui craignaient tout depuis qu'ils avaient été frappés, que les liards avaient subi un nouveau décri et qu'ils étaient réduits à la valeur d'un denier. C'eût été un rabais de deux

(1) L'ancien taux de trois deniers fut repris lors de l'émission de 1694 et s'est toujours maintenu jusqu'à la disparition définitive des liards, lors de la refonte des anciennes monnaies, dans les premières années du règne de Napoléon III.

tiers sur leur valeur primitive. Les transactions furent arrêtées. En vain les gens du peuple demandaient du pain aux boulangers en leur donnant un liard pour double : les boulangers avaient fermé leur boutique.

> Les boulangers, fermez comme en une grand fête,
> Disent par le guichet : *Nous n'avons pas de pain*
> *Pour double ny pour liard* ; eux crient par tempeste :
> « *De l'argent qu'on nous paye en mourons-nous de faim ?* »
>
> Et eux, les entendant gremouiller (1) de la sorte,
> Les menachant du juge, y disent sans raison :
> « *Parbleu, baillez-nous ;'en ou je rompons la porte :*
> *La faim n'a point d'égards à justice ou prison* » (2).

Il en résulta une grande agitation, ou, pour parler le langage de la *Muse Normande*, un « tribouillement » qui dura une dizaine de jours. On mit la milice sur pied et l'ordre ne put être rétabli que lorsque le Parlement eut (1er août 1658) enjoint aux boulangers de recevoir les liards pour doubles et non pour deniers (3).

Chapitre V. — *État relatif aux deux ateliers de Pont-de-l'Arche et d'Acquigny.*

Il nous reste à faire connaître la situation des deux officines temporaires de Pont-de-l'Arche et d'Acquigny. Malheureusement, ce chapitre comportera de nombreuses lacunes que, jusqu'à ce jour, il ne nous a pas été permis de combler, mais que des découvertes ultérieures viendront peut-être, sinon combler complètement, du moins diminuer partiellement.

(1) Gronder, grogner.

(2) *La Muse Normande de David Ferrand*, édition A. Héron, IV, 59 et 328. — Le texte du septième vers porte *Parbieu*.

(3) *Une émotion populaire causée à Rouen par le décri des liards*, La Normandie, sept. 1895, pp. 257-266.

Il est impossible de séparer historiquement les deux fabriques de Pont-de-l'Arche et d'Acquigny au point de vue des opérations monétaires. Si nous avons plus souvent cité celle de Pont-de-l'Arche, c'était pour éviter double emploi avec Acquigny. Nous avons vu par l'arrêt du Parlement de Rouen que les deux ateliers fonctionnaient simultanément. Ils furent interrompus en même temps et reprirent le travail ensemble, après la cassation de l'arrêt du Parlement de Rouen, et terminèrent leurs travaux à la même époque, fin décembre 1657 :

1° Pont-de-l'Arche — B — comme ressortissant de la Monnaie de Rouen.

Sous-traitants : Revillard Caze, René Péchenat (1) et Béthencourt.

Les différences permettant de distinguer cette officine de celle d'Acquigny restent obscures. On trouve quelquefois sur des liards de 1656 un point sur l'I de Liard ; mais jusqu'à présent, on ne sait si c'est une différence d'atelier ou de sous-traitant.

2° Acquigny — B — également pour les mêmes raisons que Pont-de-l'Arche. Sur les liards, au B portant la date de 1657 (2), on voit une rosette à cinq branches après le

(1) Ce Péchenat, que M. Bordeaux nomme Pechenat ou Pechenot, paraît avoir été surtout attaché à la fabrication d'Acquigny. Il resta dans le pays et y mourut quelques années après la fin de sa fabrication. Il laissa une fille, plusieurs fois nommée dans les registres de l'état-civil comme marraine de quelques enfants. Elle est désignée sur ces actes sous cette rubrique : « Acte de baptême d'un enfant dont la marraine est Jeanne Péchenat, fille de deffunt honnête personne René Péchenat et de Jeanne Bizet ses père et mère, de cette paroisse ; 11 octobre 1670 ». — *Arch. munic. d'Acquigny*, fol. 41.

(2) Un essai en argent de cette pièce faisait partie de la collection H. Hoffmann, vendue à Paris en 1887. Les essais en argent avec lettres d'ateliers, dit M. Bordeaux, ne sont pas des piéforts. Ce sont des spécimens de choix et de métal noble,

mot FRANCE. M. Bordeaux avait pensé pouvoir l'attribuer à Acquigny, dont, d'après lui, l'atelier n'aurait fonctionné qu'après le rétablissement de la fabrique à la suite de l'arrêt qui cassait celui du Parlement de Rouen ; l'atelier d'Acquigny se serait constitué avec les deux presses d'augmentation accordées comme dédommagement au procureur de Blandin. Mais cette supposition doit être abandonnée ; car nous avons vu, par le jugement du Parlement de Rouen, que les deux fabriques fonctionnaient simultanément dans les premiers mois de l'année 1656. Du reste, tous les liards portant la date 1657 montrent cette rosette, et, par conséquent, ont été fabriqués dans les deux ateliers.

On a vu, par la Déclaration du Roi, que des commissaires, provenant de la Cour des monnaies, devaient surveiller la fabrication des liards. M. Bordeaux, qui a soin de les nommer pour toutes les autres officines, garde le silence sur celui qui devait surveiller nos deux ateliers de Pont-de-l'Arche et d'Acquigny.

Il semblerait, d'après le désordre dans lequel cette fabrication était poursuivie, qu'il n'y en avait pas, ou, s'il existait, était-il sourd et aveugle, ou bien exerçait-il sa fonction à distance, en s'en rapportant à la loyauté des sous-traitants pour l'exécution de leur contrat ? On le voit, les intérêts de l'Etat et des particuliers étaient en de bonnes mains.

L'enquête faite par le Parlement nous apprend que le

fournissant un exemple de l'émission qui allait être effectuée par le sous-traitant. Il est probable que, soit le fermier général, soit plutôt chaque directeur d'officine était tenu de remettre à la Cour des monnaies ou au Cabinet du Roi un exemplaire en argent de chacun des nouveaux types de liards qu'il avait l'intention de répandre dans le public. La plupart de ces essais se rencontrent au Cabinet des Médailles de Paris ; les autres, qui figurent dans de rares collections particulières, auront sans doute été dérobés jadis, dans des temps troublés, au dépôt national.

chiffre des espèces émises était vraiment fabuleux. Mais, ici encore, nous n'en pouvons connaître le nombre exact, les registres de délivrance n'ayant pas été retrouvés (1). La cause en est peut-être dans un arrêt du Conseil du 8 août 1658, par lequel le Roi déchargea le traitant général, ses sous-traitants, commis en participation et intéressés en la fabrication des liards de cuivre, de toutes recherches qui pourraient être faites contre eux à raison de la dite fabrication. Après ce quitus donné, tous comptes se trouvaient réglés. On peut s'expliquer ainsi la disparition de beaucoup de documents qui nous auraient intéressés, notamment les registres de délivrance qui nous auraient renseignés sur la quantité de cuivre ouvré et sur le nombre exact de liards émis.

Chapitre VI. — *Falsifications et contrefaçons des liards de cuivre.*

Qui le croirait ? Il se trouva de malheureux faussaires qui ne craignirent pas de s'exposer aux effroyables châtiments dont la justice d'alors punissait les faux-monnayeurs et qui se mirent à contrefaire cet infime numéraire. Nous possédons une pièce qui atteste indubitablement cette fabrication frauduleuse. Voici sa description :

A/ Effigie barbare à peine indiquée par un trait au pourtour du buste ; en légende, quelques lettres ne présentant aucun sens ;

B/ Identique aux liards officiels ; seulement, les lettres sont plus grossièrement tracées ; entre les trois fleurs de lis, la lettre I (Limoges). Le diamètre de la pièce n'est plus que de $0^{m}018$, au lieu de $0^{m}022$, et son poids se trouve abaissé à 1 gr. 80, au lieu de 3 gr. 40, qui est à peu près la moyenne des liards de bon aloi.

(1) Il n'en existe pas trace aux archives de l'Eure et de la Seine-Inférieure.

On conçoit que si cette fabrication frauduleuse se faisait sur une grande échelle, et la chose n'est pas impossible au milieu du désarroi causé par cette émission extraordinaire, elle ne laissait pas de produire des bénéfices très appréciables. Car, outre que ces espèces ne représentaient guère plus de la moitié en poids des liards officiels, elles n'avaient pas, comme ceux-ci, à supporter les remises au Gouvernement, en outre des bénéfices que s'attribuaient le fermier général et ses sous-traitants.

Il est un autre genre de contrefacteurs qui, tout en opérant sur une grande échelle, n'avaient point à redouter, du moins pour eux-mêmes, les griffes de la justice. De tout temps, les petits princes indépendants et en possession du droit de frapper monnaie se sont complus, dans un but de spéculation, à imiter les monnaies des grands Etats, leurs voisins. C'est ce que j'ai déjà expliqué en détail, et avec preuves à l'appui, dans une note insérée au procès-verbal de la séance du 25 octobre 1901 (*Bulletin*, XII, 307-310).

M. le Président remercie et félicite notre collègue de ses savantes recherches. Il en tire l'occasion de remarquer que le nom de *gagne-liard* était souvent donné aux hommes de peine dont la besogne n'était que faiblement rétribuée, mais il ne faut pas oublier que le liard suffisait à de menus achats. On se faisait jadis servir un liard de pain; en vend-on aujourd'hui volontiers pour un sou ?

Découvertes archéologiques. — M. G. de Beaurepaire signale la rencontre de tuiles à rebord trouvées à une grande profondeur (7 mètres environ) dans la tranchée naguère ouverte entre les rues Jeanne-d'Arc et Thiers.

Poursuivant toujours ses explorations sur le plateau

de Franqueville, M. Vaussier a encore soumis à M. le Président un silex taillé (long de $0^{m}16$ et mesurant 0,065 dans sa plus grande largeur), une hachette triangulaire de $0^{m}075$ que M. de la Serre croit être un chloro-mélanite, avec un poignard moderne.

M. P. Baudry a relevé, dans le transept de gauche de l'église Saint-Ouen, l'épitaphe suivante :

HIC IACET D. NICOLAVS
DVMONSTIER religiosvs
regalis huiusce monas-
terii eleemosinarivs
NEC NON THESAVRARIVS
qvi hoc D. R. BENEDICTI
sacellvm altari novo
DECORAVIT. OBIIT 12 KAL.
IVNII ÆTATIS SUÆ
ANNO 57 1660.
Requiescat in Pace.

Oissel. — Porte des Mornons. — M. de Beaurepaire donne lecture des deux lettres adressées à M. Le Breton les 20 et 27 octobre dernier par M. le Maire d'Oissel, se faisant l'interprète d'une motion qui s'est produite au sein de son Conseil municipal. M. F. Déhais demande le classement d'un ancien portail, dit « Porte des Mornons », situé rue Sadi-Carnot. Une photographie est jointe aux pièces.

Cette construction est bien connue d'un certain nombre de membres. Comme il s'agit des monuments historiques départementaux, on n'a pas à pressentir le propriétaire. Mais il est à remarquer que cette entrée monumentale est dans un état de délabrement qui doit remonter à une époque reculée, puisqu'elle a

été déjà l'objet d'une réparation sommaire où on a fait entrer beaucoup de silex. De plus la cour où elle donne accès n'est occupée que par de chétives habitations d'aspect assez misérable. On se demande enfin si cette partie de la rue n'est pas frappée d'alignement. Nonobstant ces diverses observations, comme l'édicule se recommande d'un réel intérêt, M. le Président met aux voix la proposition de classement, et elle est adoptée à une grande majorité.

M. de Beaurepaire donne alors lecture d'une lettre de M. Milet, dont voici les passages principaux :

« Je n'ai pu quitter Rouen sans faire mon pèlerinage habituel à ses principales églises : à la Cathédrale, Saint-Maclou et Saint-Ouen. Et puisque j'ai l'occasion de vous écrire, je prends la liberté de vous communiquer mes réflexions.

» A Saint-Maclou, j'ai de nouveau regretté, avec infiniment d'autres, que le fameux tambour soit toujours existant, et toujours opaque, empêchant d'admirer la splendide porte. Quelques parties vitrées de cette cage en bois donneraient peut-être une certaine satisfaction...

» A la Cathédrale, il m'a paru qu'à la Porte des Libraires on grattait d'un peu trop près la si jolie frise des faces humaines surmontant le linteau ; du moins, j'ai vu quantité de fines papillottes de bois à terre. Etait-il bien nécessaire de remettre à neuf une sculpture qui me paraît d'un mérite exceptionnel ? Si le mal est fait, il est irrémédiable; s'il n'est que commencé, vous devez avoir puissance de l'arrêter.

» Les curieux caissons en pierre représentant la vie des deux archevêques saint Ouen et saint Romain,

qui accompagnent précisément la frise des faces humaines, viennent de faire l'objet d'un travail intéressant dans le n° du 1er décembre de la *Gazette des Beaux-Arts*... »

Liste des prieurs de la maladrerie d'Arques relevés aux Archives nationales dans les féautés et aveux pour le huitième de fief noble de Gruchet, relevant du roi :

Guiot Dieulegart, prieur de l'église de Saint-Etienne :

Aveu du 6 mai 1413. Arch. nat. P. 303, c. 561; P. 285[1], c. 247.

Jean Danet, prêtre et prieur :

Serment de féauté et aveu du 23 février 1457. P. 285[1], c. 338; P. 266, c. 1908.

Autre féauté : du 19 septembre 1461. R. 266, c. 1900.

Jean Guillot, prieur :

Foi et hommage du 3 décembre 1481. P. 266, c. 2103.

Autre semblable du der juin 1484. P. 266, c. 2102.

Aveu — du 22 juin 1484. P. 285[2], c. 392.

Pierre de Dye, prieur :

Féauté du 6 août 1492. P. 266, c. 2063.

Autre du 9 juillet 1499. P. 266, c. 2011.

Jean Cavelier, prieur commendataire :

Aveu du 8 décembre 1506. P. 283[3], c. 458.

Jheronime de Hugueiombs (?), chanoine de Cambrai, prieur commendataire :

Féauté du dernier janvier 1508. P. 267, c. 2597.

Jean Hannedart, prêtre, prieur :

Féauté du 4 janvier 1510. P. 267, c. 2549.

Jean Cavelier, prieur commendataire :

Féauté du 8 mai 1514. P. 267, c. 2574.

Nicolle ou Nicolas Ango, prieur commendataire :

Féauté du 19 janvier 1522. P. 267, c. 2314.
Aveu du 20 janvier 1522. P. 287³, c. 253.

Du huitième de fief de Grouchet ou Gruchet, assis à Arques, les tenants étaient exempts et francs de toutes coutumes par toute la duchié de Normandie, même des droits de monneage et fenage. Les religieux avaient 40 livres de rente à Arques, droit de prendre chaque jour en haie d'Arques, deux asnées de mort-bois, vert ou sec. Ils devaient 8 sous tournois de rente pour gruverve (gruerie), prières, recevoir les ladres natifs de ladite ville, et les pourvoir de toutes nécessités. Ils avaient en outre quatre acres de terre en trois pièces au Sauchoy-en-la-Rivière; trente mines d'orge, mesure d'Arques, sur diverses pièces de terre aud. lieu à St-Michel; — Item douze chappons et deux gelines à Noël et vingt-cinq œufs à Pâques, sur plusieurs maisons et masure, en icelle ville et parroisse d'Arques, et au belle du chastel dudit lieu : les aveux comprennent l'ostel et prieuré dudit lieu de St-Estienne.

M. Pelay proteste contre le traitement infligé aux portes de la Cathédrale, contre tout projet de badigeonnage dont elles pourraient être menacées.

M. Adeline explique qu'au moyen âge les portes des églises étaient peintes, pour les défendre contre les intempéries des saisons. Leurs sculptures et autres ornements supposaient toujours l'emploi subséquent de la

peinture, qui devait les recouvrir. Divers membres appuient cette théorie par plusieurs observations de détail. Et M. le Président remarque que, dans une foule d'œuvres d'art de ces âges, les frais de peinture et de sculptures dépassaient le prix de la matière.

Est ensuite communiqué ce fragment intéressant d'une lettre de M. Laquerrière, architecte à Paris :

Je cherche actuellement quelques notes sur l'ancienne Cour des Comptes, rue des Carmes, à Rouen. J'ai relevé entièrement l'hôtel du fond il y a quelques années et j'en ai exposé des dessins au Salon des Artistes Français de 1900 et à la dernière exposition des Beaux-Arts de Rouen. Je me permets de vous en adresser par pli séparé une reproduction, mauvaise d'ailleurs, qui a été publiée dans l'ouvrage *L'Architecture au Salon de 1900*, et un bout d'étude à la pointe sèche qui fait mieux ressortir les qualités d'ornementation de cet édifice.

Les renseignements les plus complets que j'ai trouvés sont ceux que vous avez publiés dans *Rouen Illustré*, et depuis l'achat par l'intermédiaire de Claude Groulart, on ne saurait rien désirer de plus précis; mais il serait bien intéressant de retourner un peu plus en arrière.

En effet, l'étude de la construction démontre qu'elle s'est faite en plusieurs parties, comme vous-même l'indiquez.

Il y eut d'abord le bâtiment du fond isolé, le plus ancien de tous, et c'est l'aspect que j'ai cherché à reconstituer dans l'ensemble que je vous envoie : on en connait la date, 1525, inscrite sur un cartouche et que rien ne me fait croire apocryphe. Car c'est le style de l'époque; et c'est à tort que M. de la Quérière, généralement si exact, y a lu 1424.

Puis il y eut l'aile droite à arcades, actuellement transformée en passage, qui vint s'accoler sur la première

partie, brisant meme certaines sculptures pour des arrachements; déjà le vandalisme!

Enfin, d'autres constructions survinrent qui sont aujourd'hui disparues.

D'apres votre notice, lors de l'achat par Claude Groulart, l'édifice appartenait au sieur de Romé, et comprenait alors le bâtiment du fond et l'aile droite, si j'en crois Farin qui, à propos de cette acquisition, parle de la porte sur la rue des Quatre-Vents. Déjà donc l'état premier avait été modifié. Par qui ? et par qui l'hôtel avait-il été construit soixante ans avant cette vente ? Etait-ce par un des membres de la famille de Romé ? Je n'ai retrouvé sur cette façade aucun blason, aucune devise qui puisse donner une indication sérieuse. Les sculptures, charmantes à plus d'un titre, ne paraissent pas avoir de signification très précise, et les groupes de personnages qui sont entre les fenêtres n'ont pas de lien bien visible entre eux. Un, cependant, représente, à n'en pas douter, François Ier. Vu de près, il est très reconnaissable avec son chapeau à plume et sa barbe en pointe. Une salamandre, sculptée immédiatement au-dessous, vient encore confirmer cette hypothèse. Le Roi semble renvoyer à Vénus un Amour, les ailes au dos, pendant qu'une Guerrière, les cheveux épars, Bellone peut-être, paraît l'attendre.

Etait-ce un personnage de la suite du Roi par lequel l'hôtel primitif fut construit ? Ce serait bien intéressant à savoir.

De qui sont ces sculptures ? de qui est l'ordonnance remarquable de cette façade ? Peut-être la suite de votre étude si documentée sur les architectes de Rouen me l'apprendra-t-elle dans le prochain *Bulletin de la Société des Amis des Monuments Rouennais*.

Il y a une corrélation absolue entre ces sculptures et celles de la Grosse-Horloge. Elles sont certainement du même sculpteur, aidé de ses élèves : car il est facile d'y reconnaître plusieurs « mains », les unes plus habiles que

les autres. Mais de la Quérière dit, dans son étude sur le Beffroi, que les Archives municipales ne donnent pas de renseignement à cet égard.

Il y a des points de ressemblance avec les ébrasements des fenêtres de la partie de gauche de l'Hôtel du Bourgtheroulde, et même aussi avec l'aître Saint-Maclou où figure également l'ordonnance dite « à candelabres ».

Et combien n'est-il pas intéressant d'étudier cette transformation de l'architecture dans un cycle aussi restreint que celui qui va du Bourgtheroulde au bâtiment en aile droite de la Cour des Comptes ! Le bâtiment du fonds se rattache au premier, tandis que l'aile, postérieure de quelques années seulement, est d'un caractère complètement différent : la sculpture y a presque disparu pour y laisser tout l'effet à la ligne, et la règle des proportions architectoniques a banni toute la fantaisie si charmante de la première Renaissance. Le premier s'inspirait encore de la tradition gothique, le second est tiré de la Renaissance italienne. Le « bâtisseur » fit-il campagne avec François Ier en Italie, et son goût pour l'architecture de ce pays lui fit-il faire sa nouvelle construction suivant les principes en honneur au-delà des Alpes, peut-être même par un artiste ramené du pays, qui traita assez cavalièrement les sculptures de l'ancien hôtel, comme je l'ai dit plus haut. Combien donc a été rapide cette évolution de l'art à Rouen; et partant, combien vive a dû être la lutte entre les partisans des deux systèmes ! Ce monument a le grand intérêt de nous montrer, côte à côte, deux types également beaux de ces deux écoles, bien que la partie en aile ne corresponde pas à la décoration extérieure, fait qui est un des plus fréquents défauts de cette époque.

La première partie est un spécimen curieux d'un hôtel particulier important au commencement du XVIe siècle, type beaucoup plus rare que les monuments publics. Il serait donc bien intéressant de savoir qui le fit construire.

M. de Beaurepaire termine la séance par un résumé des pièces ci-après :

NOTES DIVERSES

Les documents suivants m'ont paru offrir un intérêt archéologique assez sérieux pour être présentés à la Commission des Antiquités. Les uns sont relatifs à des métiers, les autres sont de courtes énumérations d'objets mobiliers entre lesquels quelques-uns sont à remarquer. Je n'ai point cherché à établir de lien entre ces pièces de nature très diverse. Celles qui concernent les hanaps de madre, un travail d'orfèvrerie, et le célèbre monnayeur Jean Briot, peuvent servir à compléter les notes que j'ai précédemment communiquées à la Commission.

Œuvres de maçonnerie. — Marché pour livraison de pierre au monastère de Saint-Ouen de Rouen :

« Dymenee, jour de nov. l'an mil IIIIc et unze. Marchié fait entre le maistre de l'euvre de S. Ouen de Rouen, et Perrin Cordier, quarreur, demourant à S. Leu de Cherens (Saint-Leu d'Essérent), c'est assavoir : que led. Cordier doit livrer au kay de Rouen, pour l'euvre dud. lieu de S. Ouen, le nombre de cent tonneaulx de pierre, dont il faut XXX toises de quartiers qui montent LX pierres, de III piés et demy en un sens, et III piés en l'autre sens, et de XIII poux de hault ; et le sourplus de quartiers, jusques au nombre de C tonneaux, seront de quartiers de III, de IIII et de V pies de long, de II piés et de II piés et demy de teste, d'un pié au menu bout et de la haulteur dessus dicte, pour le prix de X s. pour le pesant d'un tonnel de lad. pierre; et sera toute lad. pierre assemilliée bien et deuement, et sera toute lad. pierre du blanc vergelé, sur lequel marchié led. Cordier receut dud. maistre de l'euvre XX l. t. ; et doit livrer lad. pierre au plustost que faire se pourra raisonnablement, en la presence de maistre Gille

(sic) de Baieux, Gille Moinet, Robert du Port-Gueroult et Jehan de Baieux, obligeant corps et biens Présent à ce Colart Deluen, machon, demourant à Senlis, qui jusques à la somme de VIII l. tant seullement le plus obligea biens, etc... » Le maître de l'œuvre mentionné dans cet acte était un des religieux chargé par ses confrères de la surveillance des travaux et du paiement des ouvriers. Quant à l'architecte, c'était, sans aucun doute, ce Guillaume de Baieux, qui devait assister à la livraison de la pierre. Jean de Baieux, cité après lui, lui succéda comme maître des œuvres de maçonnerie de Saint-Ouen.

Marché relatif à une fourniture de pierre pour le bâtiment du nouveau Palais de Rouen. — Bien que l'édifice pour lequel le marché suivant fut conclu ne soit pas indiqué, il n'y a aucun doute qu'il ne s'agisse du *nouveau Palais*, dont la construction fut annoncée par Henri V dans l'acte même de la capitulation de la ville de Rouen. On sait que le *nouveau Palais*, connu plus tard sous le nom de *Vieux-Palais*, pour le distinguer du Palais-de-Justice bâti sous Louis XII, subsista, à l'état de forteresse, jusqu'à l'époque de la Révolution.

Le 20 mars 1420 (v. s.), Jehanson Salvart, qualifié « d'ouvrier des œuvres du Roi pour la construction de ce Palais », en son nom et au nom de ses associés, traita avec les deux frères Jean et Simon Bosc-l'Abbé de Montfort, pour la préparation de la pierre qui devait y être employée. Les Bosc-l'Abbé prenaient l'engagement d'établir deux ateliers, l'un au Val-de-la-Haye, l'autre entre la Boudrie (ou Boudire) et Dieppedalle. Dans chacun de ces ateliers devaient être mis deux ouvriers et un valet, lesquels seraient tenus de travailler sans désemparer jusqu'à la Toussaint. Dans le premier, il leur était demandé de faire deux milliers de carreaux, dont le prix était fixé à 8 livres le cent, chargé dans le bateau; dans le second atelier, « de faire le tonnel de pierre assemillier en son

droit lit », moyennant 6 sols, rendu et livré dans le bateau. Pour chaque tonneau de bloc et bineaulx, également rendu dans le bateau, il devait être payé 2 s. 6 d. Les deux frères reçurent par avance 38 livres. On voit par le même acte qu'un autre atelier, évidemment pour le même édifice, avait été formé au Val-des-Leux, sous la conduite d'un entrepreneur nommé Robin Le Masuyer. Jean Salvart est bien connu comme architecte de la Cathédrale. Il avait dû prendre à tâche les travaux de construction du nouveau Palais. De là pour lui chance de gain et aussi chance de perte.

Marchés pour travaux de broderie pour église et pour habillements militaires. — Marguerite de Harcourt, dame de Longueville et de Plaines, fille de Jean comte de Harcourt et de Catherine de Bourbon, avait épousé Jean d'Estouteville, qui fut fait prisonnier lors de la capitulation d'Harfleur en 1415, transporté en Angleterre et dépouillé de ses biens. Quant à elle, bon gré mal gré, elle resta en Normandie, et fit même, plus ou moins sincèrement, sa paix avec le roi Henri V, qui la dédommagea dans une certaine mesure de ce qu'il lui avait fait perdre. Il lui donna, jusqu'à concurrence d'un revenu annuel de 4,000 livres, tant qu'elle vivrait, les terres de Jouy, de Meulers, de Brachy, de Grainville, de Vascœuil et d'Offranville, qui avaient été confisqués sur des seigneurs français restés fidèles. En même temps il lui assignait, pour sa résidence, le château de Logempré, dans la vallée d'Andelle, 18 mars 1419 (*Rôles de Bréquigny*, n° 332). Marguerite de Harcourt mourut à Rouen le 9 octobre 1421. Par bonheur, ses fils ne suivirent pas son exemple. L'un d'eux, Louis d'Estouteville, auxiliaire dévoué de Charles VII (1), contribua puissamment à la libération du territoire de la

(1) M. de la Morandière, *Histoire de la maison d'Estouteville* ; Anselme, *Histoire généalogique*, VIII, p. 447.

France. L'autre, le cardinal d'Estouteville, s'honora en s'associant, comme il le fit, à la réhabilitation de Jeanne d'Arc.

Je ne saurais dire pour quelle église Marguerite de Harcourt fit faire le travail de broderie indiqué dans l'acte qui suit :

Marchés pour travaux de broderie. — 5 mars 1419 (v. s.). » Jehan Gaudry, broudeur, demeurant à Rouen, confesse avoir eu et receu de noble et puissante dame Madame Marguerite de Harcourt, dame d'Estouteville, le veloux vermeil assis sur soye qu'il esconvient à faire III paremens de touaille d'autel, èsquieulx veloux il doit asseoir, en chacun, un escu des armes de Mgr d'Estouteville, son mary, et de ladicte [dame], dont, en l'escu de parmy, seront les armes dudit sr, et en ceux de bas les armes dudit sr et dame. *Item*, en chacun parement, sera escript, de lettres d'or, *Gloria in excelsis Deo et in terra pax omnibus* (sic) *bone voluntatis ;* et trouvera ledit Gaudry les estoffes, sur laquelle besongne, dont il doit avoir IX l. parisis, confesse avoir eu IIII l. X s. ; et le surplus lui sera paié à penthecouste prouchain venant, dedans lequel temps de penthecouste il promist faire et parfaire icelle besongne et rendre preste, obligeant corps et biens. » (Tab. de Rouen) (1).

Voici maintenant un marché fait avec un brodeur étranger à notre ville pour habillements militaires destinés à des soldats de Rouen : 1er février 1569, Pierre Perruchon, marchand, demeurant à Paris, tailleur de Tannegui Le Veneur, lieutenant-général ès bailliages de Rouen et

(1) Il y eut toujours à Rouen d'habiles brodeurs. Tous nos livres de compte en font foi. — 18 mars 1420 (v. s.), Jehan Le Hucher, dit Fureluche, brodeur, demeurant à Rouen, reconnaît avoir reçu du comte de Tancarville 50 livres pour un marché de broderie « emprins à faire dudit seigneur », etc.

d'Evreux en l'absence du duc de Bouillon, fait marché avec ledit Le Veneur, de faire 25 sayes d'hommes d'armes et 45 sayes d'archers, de drap jaune, en broderie de velours incarnat, pour 14 écus d'or sol pour saye d'archer ; » il devait de plus « faire une banderolle de trompette et une cornette carrée de taffetas jaune, avec les banderolles des lances, de taffetas jaune. » — Signature de Le Veneur, marque de Perruchon. (Tab. de Rouen.)

Simon Du Bosc, d'une ancienne famille bourgeoise de Rouen, docteur en théologie, fut élu abbé de Jumièges en 1391. Il mourut en son abbaye le 18 des calendes d'octobre 1418, et fut inhumé dans la chapelle de la Sainte-Vierge de l'église abbatiale. Sa sépulture, vraisemblablement d'un travail assez soigné, fut défendue par une grille en fer, dont la commande fut faite à un nommé Jean Havart, qu'on qualifie « d'ouvrier du mestier de orlogerie et ferronnerie ». Cette qualification est à remarquer ; elle prouve, ce me semble, que les travaux d'horlogerie devaient dès lors être assez communs, puisqu'ils servaient à désigner un métier. Dans les derniers siècles encore, les serruriers s'intitulaient horlogers *en gros œuvre*.

Marché pour travail de ferronnerie. — Samedi XXIV août 1420. — « Marchié fait entre révérend père en Dieu mons^r^ Nicolas, à présent abbé de Jumièges (1), d'une part, et Jehan Havart, ouvrier du mestier de orlogerie et féronnerie, d'autre, c'est assavoir : que ledit Havart s'est submis et se submet de faire de fer la closture de la sépulture de feu mons^r^ Symon Dubosc, abbé de Jumièges, dernier trespassé, qui est, à Jumièges, en l'église dudit lieu, bien et deuement au regart d'ouvriés en ce recognoissans, jouxte certain patron de boiz qui, sur la devise

(1) Nicolas Le Roux, abbé de Jumièges de 1418 à 1431.

de la façon et œuvre de ladite closture, a esté faicte et bailliée par ledit abbé audit Havart; et pour ce faire doit avoir led. Havart dudit abbé pour chacun pié à main de ladite œuvre, à compter depuis le bassement par terre jusques à la menbreure de dessus la clere voie, XXII s. VI d.; et oultre parmi ce sera tenu faire, sans rien compter, dessus la clere voye, de chacun costé de ladite closture, VI chandeliers à roseites et six fleurs de lis semés d'arches entre deulx comme il appartendra, et généralement et espécialment promist ledit Havart faire et parfaire ladite euvre bien et deuement selon ledit patron et icelle rendre faicte et parfaicte dedens la S. Jehan prochain venant et la rendre toute preste assise de son mestier de ferronnerie; et présentement fut baillié audit Havart, sur lad. œuvre, pour led. abbé XX l. t.; et le surplus de l'argent pour lad. œuvre sera paié en faisant icelle œuvre, et à ce s'obligea led. Havart, Jehanne, sa femme, qui présente estoit auctorisée; et aussi led. abbé s'obligea pareillement de paier l'argent de ladicte besongne audit Havart en faisant ladicte besongne par la tourme dessus dicte, obligeant lesdits mariés biens et héritages, et ledit monsr l'abbé à rendre et paier et acomplir les biens et héritaiges de lad. église. » (Tab. de Rouen.)

Hanaps de madre. — L'acte qui suit nous renseigne sur les prix que pouvaient coûter les hanaps de madre de façon assez soignée pour être offerts à de hauts fonctionnaires.

« Par devant nous Raoul Destampes, clerc du Roy notre sire, en sa Chambre des Comptes (de Normandie), le penultième jour de septembre l'an mil quatre cens quarante-deux, fut présent Guillaume De la Mare, hanepier, demourant à Rouen, lequel congnut et confessa avoir eu et receu de maistre Oudart Le Riche, semblablement clerc du Roy, notre dit sr, en ladicte Chambre et paieur des menues œuvres, nécessitez et affaires dicelle Chambre des

Comptes, la somme de vingt et une livre dix solz tournois, qui deue lui estoit par le Roy, notre dit sr, pour avoir vendu, baillé et livré à Messeigneurs desdiz Comptes, en ce présent moys de septembre, XVI hanaps de madre, desquelz ont esté faictes huit coupes couvertes, l'une d'icelle pour Monsr le cardinal de Lucembourg, chancellier de France, la seconde pour Monsr d'Evreux, président des Comptes, quatre pour les quatre maistres, et deux pour les Trésoriers de Normandie, pour leurs drois de l'année et vendanges IIIIc XLII, dont pour la couppe de mondit sr le cardinal il doit avoir, par marchié à lui fait, IIII l. t., et, pour chacune des autres, L s. t.; montent à ladite somme de XXI l. X s. t., de laquelle ledit Guillaume De la Mare s'est tenu pour content et bien paié, et en a quicté le Roy notre dit sr, ledit maistre Oudart et tous autres. Tesmoing mon saing manuel cy-mis, l'an et jour dessus diz.

« Signé : R. Destampes (1). »

« Robert Lesvare, orfèvre de S. Ouen de Rouen, doit à religieux hommes et honnestes l'abbé et couvent de N. D. d'Eu, XV l. t. pour or monnoyé et argent à ouvrer à lui baillées par frère Estienne Almaury, tresorier du corps monsr saint Laurent, reposant en ladicte église et frère d'icellui hostel, 1401. » (Tab. de Rouen, reg, 9, fo 123.)

Jean Vasse, orfèvre, demeurant à Rouen, donne quittance d'une somme de 47 l. 10 s. qui lui est payée « pour un drageeur d'argent, véré et émaillé, pesant 5 marcs », qu'il avait vendu au duc de Bedford (17 novembre 1431).

Cet orfèvre paraît avoir été riche. On voit, en effet, que, le 8 février 1436 (n. s.), il achetait de Pierre de Saint-Mards, chevalier, vicomte de Blosseville, pour 500 saluts

(1) « Guillaume Le Quesne, de Saint-Maclou de Rouen, gaiga et promist poier à Ylaire Guinier, bourgeois et marchand de Paris, X l. t. pour vendue d'ivoire et de madre, 1395. » (Tab. de Rouen, reg. 6, fo 209.)

d'or, le fief de Mauconduit, sis à Bliquetuit, tenu du Roi, à cause de la terre de Beaumesnil. Le vendeur devait employer cette somme à payer sa rançon « aux adversaires du Roi estans à Dieppe ». Il avait retenu, dans le contrat de vente, qu'il lui serait permis, pendant trois ans, de rentrer en possession de son fief moyennant remboursement du prix payé par l'acquéreur (1).

Procuration donnée par Jean Briot, monnayeur, dernier déc. 1646. — « Honorable homme Jean Briot, commis par le Roi à la fabrication de la monnoye du moulin, de présent à Rouen, hôtel de la Monnaie, donne procuration à Hilaire Clement, procureur au Parlement de Paris, pour comparoir, en la Cour des Monnaies, en l'instance que lui Briot et ledit Jean Rade, aussi ci-devant commis en ladite fabrication, ont contre Louis Densel, qui a esté ci-devant un de leurs commis, et là déclarer qu'il se rend caution envers ledit Densel de rapporter la somme de XII l. qui lui est due et audit Rade par promesse du 20 juillet 1644, et qui leur a esté adjugée par arrest du 22 de ce mois, s'il est dit que faire se doive. »

« Signé : BRIOT. »

(Tab. de Rouen, minutes de Ferment, meubles.)

Je n'ose pas ranger parmi les artistes Perrin Bourdon, potier de terre, domicilié sur la paroisse Saint-Maclou, cité dans des actes du Tabellionage de Rouen du 3 fév. 1458 (v. s.) et 5 nov. 1462 (2), pas plus que Jean Des Rues, faiseur de pots de terre, domicilié sur la même par., cité dans un autre acte du 5 oct. 1466 (3). Il peut cependant y avoir quelque intérêt à signaler leurs noms, de même

(1) Tab. de Rouen, f° 202.

(2) Vente par Bourdon d'une pièce de terre à Isneauville, et d'une rente de 5 sols à Fontaine-sous-Préaux.

(3) Vente d'une moitié de maison rue Vatier-Blondel.

que celui de Gaultier Le Marceys, faiseur d'*orgres*, domicilié, lui aussi, sur la par. Saint-Maclou, rue Notre-Dame, mentionné le 11 oct. 1462 (1).

A une époque bien postérieure, je rencontre un sieur Aymé Picot, entrepreneur de la taille des cristaux de la manufacture d'Eauplet, à qui des dépens avaient été adjugés par sentence du lieutenant-général criminel du bailliage de Rouen (2), le 21 mars 1701, contre le sieur Berain, dessinateur ordinaire du cabinet du Roi, lui et ses associés en ladite manufacture, et le sieur Du Laurens, contrôleur d'icelle. Malheureusement, je ne saurais dire quel avait été l'objet du procès.

« *Inventaire des armeures trouvés che*[z] *Mons*[r] *de Saint-Ouen l'an IIII*[xx] *(1380), VIII*[e] *jour d'aoust, présent ledit abbé (Guillaume Le Mercher).* — Premièrement, IIII bachinés encamaillés (3) avec les hourdons et un de poy de value.

» *Item* une capeline (4). *Item* III corgereites de fer fournies (5). *Item* II autres corgereites. *Item* II paire de plaites de fer (6) à vestir sous les plaites et une paire (de) peu de vallue. *Item* VIII paire de plaites de plusieurs vallues. *Item* V paire de cantelers (7). *Item* II paire d'avansbras de cuir. *Item* une greve d'achier (8). *Item* capiaus

(1) Dans un contrat de vente d'une rente de 40 sols.

(2) Mémoire des dépens adjugés, 28 avril 1701. (Arch. de la S.-Inf. F. du bailliage de Rouen.)

(3) Bassinet, casque léger sans nasal, accompagné d'un camail.

(4) Chapeau de fer, à l'usage des soldats.

(5) Sorte de cravate en plaquettes de fer cousues, suivant toute probabilité, sur un carcan d'étoffe.

(6) Plastrons en plaquettes qu'on appliquait au buste.

(7) Gantelets.

(8) Longues plaques d'acier destinées à protéger les jambes.

de Mont-Aubent (1). *Item* II costes de fer (2) et une de poy de vallue. » (Extrait d'un compte de l'abbaye de Saint-Ouen de Rouen).

24 février 1420 (v. s.). « Noble homme Guillaume d'Estelain (Estelan), seigneur dudit lieu, quicte etc... Guillemin Le Cauchois de la réception d'une houppelande de vellous noir, fourrée de martres, unes cauches de vert broudées de perlles que ledit chevalier lui avoit baillées en garde l'an mil IIII^c VII, et qui par Monsr Guy de Bar, chevalier, bailli d'Ausois, ont esté levées et receubs ; et, en oultre, congnut avoir eu et receu dudit Cauchois une houppelande de drap gris doublée de blanc drap, broudée, appartenant à Monsr Ch. d'Esneval, chevalier. »

« *Recepte de deniers et biens ou vendue d'icelz appartenant à la chambre de Monsr (le cardinal d'Estouteville, abbé de Saint-Ouen) par le décès et trespas des religieux de ceste abbaie.* — Des biens venus et escheus en ceste recepte par le trespas de feu damp Richart Quesnel, bailli et verdier de ceste abbaie et prieur de St Michiel-en-Mont de Ste Katherine-les-Rouen ; et trespassa le samedi 1er jour de nov. escheu en cest an de compte IIII^c LXXVII.

» Une robe noire fourrée de martres (vendue) au maistre de l'œuvre damp Nicolle de la Fosse, XIIII l.

» Une autre robe noire fourrée de grougues, à messire Jacques Scelestre, VII l. V s.

» Une autre robe noire fourrée de regnars, IIII l. X s.

» Une autre robe noire fourrée de noir à Antheaumet Du Hay, IIII l. X s.

» Une autre robe noire fourrée de regnars, XXII s. VI d.

» Une vielle penne d'escureux, XI s. IIII d.

» Une sarge de tapis au maistre de l'œuvre, XX s.

» Ung chiel (ciel de lit), ung dossier, et trois pendans

(1) Sorte de chapeau de fer.

(2) Cottes de maille.

avec trois verges de fer et les agneaulx vendus à Ango, IIII l. X s.

» Ung autre viel chiel et dossiers audit Ango, VII s. VI d.

» Ung grant mireur (miroir) doré audit maistre de l'œuvre, III s.

» Ung autre grant miroeur de bois audit Ango, XXII d.

» Deux petis tableaux d'ivire, et estoient couverteurs de tabletes, vendues au receveur, IIII s. VI d.

» Une historie, VII s. V. d.

» Une espée, reservée pour l'ostel, et estoit d'iceluy pour servir aux archers de l'église en guerre,

» Traize plas, XXIIII saussiers et XVIII escuelles, I escuelle à oreille, VII pos, II pintes, II chopines, deux demions, II sallieres, ung moustardier, ung benesquier et III garde nappes pesant *in toto* C VI l. estain, à II s. pour livre.

» Bachins à laveur et eschauffetes....

» Un petit chandelier à II touays, XVI d.

» Dans la bourse LXII salus d'or en or, à XXXIII s. IX d.; X angelos d'or de Henri à prendre III angelos pour deux salus, I ducat pour XXXIII s. IX d..... Hanaps d'argent, cuillers d'argent, etc....

» Une mule ensellée et embridée vendue VIII escus d'or équivalant à XIII l. » (Extrait du « XVIe compte de la Chambre en deniers et grain pour Monsr le cardinal d'Estouteville, de son abbaie de St Ouen de Rouen, et le IXe rendu par messire Pierre Andelin, pour ung an entier finissant en jour S. Pierre S. Pol exclus mil IIII^c soixante dix huit) ».

Ce qui me paraît le plus à noter dans cette liste d'objets vendus, ce sont les deux tableaux d'ivoire servant de couvertures à des tablettes, que je crois être des tablettes à écrire.

Transaction au sujet d'un mobilier.. — Le 18 fév. 1487 (v. s.), Lescallée avait servi, disait-elle, Cacheleu pendant huit ans; elle avait apporté chez lui quelques objets mobi-

liers et n'avait touché aucun salaire. Les héritiers contestaient qu'elle eût servi utilement ledit Cacheleu, dont la principale occupation avait été l'*entremise* du prieuré de N.-D. de Bonnenouvelle, où il prenait son *ordinaire*. Après de longs débats, les héritiers se décidèrent à laisser reprendre par cette femme « 5 coffres, 1 drecheur, 4 scabelles, 1 fourme pour mettre à huys, 1 banc, 1 table, 1 fourme, 2 couches de quesne, 2 lits et la sarge tennée et 1 ciel, 9 escuelles, 2 pots, 1 chopine, 1 demyon, 1 demyart, 4 plats, 1 moutardière, le tout d'estain, 3 paelles à main, 1 vieil banc, 1 coffret paint de l'*Annonciation*, 1 paelle à frire, 2 broches de fer à rostir, 1 gresil, 1 trépié, 1 havet, 2 landiers, *unes grandes matines à femme*, 3 tasses d'argent et toutes ses robes, chapperons, chemises, coiffes et collerettes, 3 paire de draps à lit, 3 nappes, 8 serviettes, 2 essieurs à main, 1 touaille et 5 cueuvre-chief. »

Entre ces divers objets, les grandes matines à femme méritent d'être remarquées. Ce livre d'heures était-il manuscrit ou était-il imprimé ? A quels signes distinguait-on les matines d'homme des matines de femme ? On peut noter que déjà la forme landier avait été substituée à la forme andier, que gril n'avait point encore remplacé gresil et que la lettre *s* n'était point encore ajoutée au mot *paire* dans le sens du pluriel.

A quatre heures, la séance est levée.

A. Tougard.

PRINCIPALES MATIÈRES DU BULLETIN

		Pages
I. —	Calvaire et vitrail d'Yville 3, 26,	53
	Souvenirs du vieux Rouen 5, 7,	27
	Eglise Saint-Maclou 8, 11, 32, 49, 111, 113,	148
	Catelier de Charleval	9
	Château de Dieppe 11, 32, 78,	112
	Les Célestins de Rouen	12
II. —	Arques, antiquités diverses ... 27, 39, 45, 50, 78, 82, 113,	149
	La Cloche d'argent 30,	107
	Incendies de Bolbec	33
	Altération des noms propres	42
III. —	Sceaux des Chartreux	45
	Franqueville, débris archéologiques 47, 57,	89
	Céramique romaine	49
	L'archéologie à outrance	51
IV. —	Maisons canoniales	55
	Eglises dépendant du prieuré de Longueville	57
	Rôle de la capitation, quartier Martainville	70
V. —	Dessins du Havre	82
	Fouille dans la forêt de Rouvray	84
	Litres et Ceintures funèbres	90
	Peinture de la chapelle Alorge	94
	Ornements d'église donnés par Talbot	97
	Maison de P. Cauchon à Sotteville	100
	Anciens calvaires de Cany	102
	Clément VI, ancien archevêque de Rouen ... 108,	112
VI. —	Trois églises	113
	Drapeaux de la Révolution	117
	Liards du Pont-de-l'Arche et d'Acquigny (1655-1657)	123
	Notes diverses, par M. de Beaurepaire	154

STANFORD UNIVERSITY
LIBRARIES
AUG 22 1907

BULLETIN

DE LA

COMMISSION DES ANTIQUITÉS

DE LA

SEINE-INFÉRIEURE

TOME XIII. — 2e LIVRAISON

ROUEN

IMPRIMERIE CAGNIARD (LÉON GY, SUCCr)

Rues Jeanne-d'Arc, 88, et des Basnage, 5

—

1905

LISTE DES MEMBRES

DE

LA COMMISSION DES ANTIQUITÉS

DE LA SEINE-INFÉRIEURE

Juillet 1905

Dates	Noms	Qualités
1902, 1er oct.	Fosse, O ✻, préfet de la Seine-Inférieure, *président*.	
1854, 20 juin.	De Robillard de Beaurepaire, ✻, correspondant de l'Institut, archiviste honoraire, *vice-président* (arrêté du 26 juillet 1875).	
1864, 17 mars.	Baudry (Paul), propriétaire à Rouen.	
1865, 12 janv.	Somménil (l'abbé), chanoine honor., à Blosseville-Bonsecours, près Rouen.	
1866, 24 janv.	Loth (Mgr), chanoine honoraire, curé de Saint-Maclou.	
1868, 14 mars.	Bataille de Bellegarde, à Rouen.	
1871, 27 nov.	Barbier de la Serre, ancien inspecteur des Eaux et Forêts, à Paris.	
1873, 9 avril.	Pelay, direct. d'assurances, à Rouen.	
1875, 3 juin.	Le Breton (Gaston), O ✻, correspondant de l'Institut, ancien conservateur des Musées de Rouen.	

1875, 3 juin. TOUGARD (l'abbé), docteur ès-lettres, professeur au séminaire du Mont-aux-Malades.

9 nov. SAUVAGEOT, ✻, architecte du Gouvernement, à Paris.

1879, 17 mars. LEFORT, ✻, architecte en chef du département et des monuments historiques.

1880, 28 août. VESLY (Léon de), conservateur du Musée départemental.

1882, 12 juin. ADELINE, ✻, architecte, aquafortiste, à Rouen.

1885, 18 juill. BIOCHET, notaire honoraire à Caudebec-en-Caux.

— BEAUCOUSIN, bibliophile à Yvetot.

— DROUET, archéologue à Caudebec-lès-Elbeuf.

— MILET, ✻, conservateur du Musée de Dieppe.

1887, 22 oct. GARRETA, ancien adjoint au maire de Rouen.

1891, 23 mai. COUTAN (Dr), archéologue, à Rouen et au Tréport.

1897, 22 févr. DUBOSC (G.), critique d'art, à Rouen.

10 mars. VALLÉE (E.), agent-voyer, à Lillebonne.

1898, 29 août. DEGLATIGNY (Louis), négociant, à Rouen.

1899, 4 mai. MALICORNE, conseiller général, à Forges.

1900, 15 août. LE VERDIER (P.), docteur en droit, conseiller général, à Belmesnil et à Rouen.

1901, 8 août. LORIQUET, conservateur de la Bibliothèque municipale, à Rouen.

1902, 26 juin. G. DE BEAUREPAIRE, docteur en droit, inspecteur divisionnaire de l'Association normande.

1904, 30 janv. LE BLOND, ancien conseiller à la Cour, préfet honoraire, à Dieppe.

— BRUNON, directeur de l'École de Médecine.

— RUEL (G.), architecte.

— SARRAZIN, avocat.

1905, 8 juin. BOUCTOT, député de la Seine-Inférieure, à Saint-Martin-Osmonville.

— CHEVREUX, archiviste du département.

LISTE DES MONUMENTS HISTORIQUES

DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE-INFÉRIEURE

classés par arrondissements.

MONUMENTS HORS CLASSE

1° *Edifice appartenant à l'Etat*

La Cathédrale ou Notre-Dame de Rouen (1).

2° *Edifices appartenant au département*

ARRONDISSEMENT DE ROUEN.

La salle capitulaire de St-Georges-de-Boscherville* (1822).
La maison de Pierre Corneille, au Petit-Couronne (1868).

ARRONDISSEMENT DU HAVRE.

Le théâtre romain à Lillebonne * (1818).

(1) Les monuments dont la désignation est suivie d'un astérisque sont classés au nombre des monuments historiques reconnus par l'Etat, et comme tels soumis au contrôle de la Commission des monuments historiques, établie près du ministère des Beaux-Arts.

Les autres monuments n'ont que le titre de monuments historiques départementaux, et sont donnés comme tels à la surveillance et au contrôle de la Commission départementale des antiquités de la Seine-Inférieure, dans les termes de l'arrêté préfectoral du 15 mai 1867 (v. *Bulletin de la Commission,* tome I, p. 67).

Le dernier classement ministériel (loi du 30 mars 1887) ne range plus au nombre des monuments historiques de l'Etat : Buchy, Jumiéges, le Bourg-Dun, Envermeu, Sainte-Marguerite, Aumale, Saint-Wandrille.

MONUMENTS CLASSÉS

ARRONDISSEMENT DE ROUEN.

Première classe.

ELBEUF. — Vitraux de l'église Sainte-Etienne* (1850).

SAINT-GEORGES-DE-BOSCHERVILLE. — L'église, la salle capitulaire et les restes du cloître* (1838-1887).

PETIT-QUEVILLY. — Chapelle de Saint-Julien des Chartreux* (22 juin 1869).

ROUEN. — Saint-Godard. Les deux anciennes verrières du chevet des bas-côtés* (1850).
Saint-Maclou. L'église* (1838-1840).
Saint-Ouen. L'église* (1838-1840).
— Chambre aux Clercs* (1887).
Saint-Patrice. L'église et les vitraux* (1850).
Saint-Vincent. L'église et les vitraux* (1850).

Deuxième classe.

BLAINVILLE-CREVON. — L'église (1867).

BUCHY. — Le chœur de l'église (1867).

DARNÉTAL. — La tour de Carville* (1859).
L'église de Longpaon (1857).

MOULINEAUX. — L'église* (1838-1840).

ROUEN. — Saint-André (la tour) (1867).
Cathédrale. Salle capitulaire et cloître (1867).
Croix-de-Pierre (la fontaine de la) (1867).
Saint-Gervais. La crypte et l'abside* (1867).
Saint-Maclou. L'aître* (1867).
Saint-Nicaise. Le chœur (1866).
Saint-Romain (la chapelle dite de) à la Vieille-Tour* (1867).

Troisième classe.

LES AUTHIEUX sur le Port-Saint-Ouen. — Eglise et vitraux (1867).

Bosc-Bordel. - Le porche de l'église (1867).
Caudebec-lès-Elbeuf. — Tour du clocher (18 nov. 1884).
Duclair. -- L'église* (1867).
Elbeuf. Vitraux de l'église Saint-Jean* (1867).
Épinay-sur-Duclair. - Porche de l'église (11 oct. 1888).
Le Calvaire du cimetière (17 juin 1893).
Fresquienne. Clocher de l'église (26 janvier 1870).
Houppeville. Eglise* (1867).
Isneauville. Eglise et vitraux (1867).
Jumiéges. Eglise paroissiale (1867).
Mont-aux-Malades. -- L'église (1867).
Monville. — Les vitraux du xvie siècle* (25 août 1897).
Neuville-Champ-d'Oisel. — La nef de l'église (1867).
Oissel. — Porte des Mornons (3 novembre 1904).
Préaux. — Les dalles tumulaires (1867).
Rouen. — Saint-Paul. Abside de l'ancienne église (1867).
Saint-Vivien. Le clocher de l'église (1867).
Ry. — Le porche de l'église (19 décembre 1878).
Touffreville (Annexe d'Esteville). - Le retable de l'église (12 décembre 1877).
Yainville. - L'église* (1867).

ARRONDISSEMENT DE DIEPPE

Première classe

Arques. L'église* (1838-1840).
Auffay. - L'église (1850).
Bourg-Dun. — L'église (1850).
Dieppe. -- L'église Saint-Jacques* (1838-1840).
Envermeu. -- L'église (1854).
Eu. -- L'église ou abbaye* (1838-1840).

Deuxième classe

Criel. — L'église (1867).
Dieppe. L'église Saint-Remi (1867).
Eu. Le tombeau des Guise* (église du collège) (1861).

SAINTE-MARGUERITE-SUR-MER. — L'abside et l'autel (1867).
NEUVILLE. — Le chœur (1867).
TRÉPORT. — L'église* (1867-1887).

Troisième classe

ANCOURT. — Les vitraux de l'église (1867).
AVREMESNIL. — Le clocher de l'église (1867).
DENESTANVILLE. — Fonts baptismaux (4 février 1879).
SAINTE-FOY. — Le clocher de l'église (1863).
SAINT-MARTIN-LE-GAILLARD. — L'église (1867).
SAINT-VICTOR-L'ABBAYE. — La statue de Guillaume-le-Conquérant (1867).
VARENGEVILLE-SUR-MER. — L'église (1864).

ARRONDISSEMENT DU HAVRE

Première classe

ETRETAT. — L'église* (1850).
FÉCAMP. — L'église de la Trinité ou l'Abbaye (1838).
GRAVILLE. — L'église ou abbaye de Ste-Honorine* (1850).
HARFLEUR. — L'église* (1844-1887).
MONTIVILLIERS. — L'église abbatiale* (1850).
NORVILLE. — Le clocher de l'église (1850).

Deuxième classe

LILLEBONNE. — Le clocher de l'église* (1867).
MANÉGLISE. — L'église* (1867-1879).
SAINT-JEAN-D'ABBETOT. — Le chœur et la crypte de l'église* (1838-1887).
SAINT-VIGOR. — L'église* (1867).

Troisième classe

ANGERVILLE-L'ORCHER. — L'église* (1867).
BEUZEVILLE-LA-GRENIER. — L'église (1867).
CERLANGUE (LA). — Le clocher de l'église* (1867).
ETAINHUS. — L'abside de l'église (1867).

GAINNEVILLE. — Le clocher de l'église (1867).
GRAIMBOUVILLE. — L'abside (1867).
MONTIVILLIERS. — Le cloître et la croix du cimetière (1867).
RAFFETOT. — Baptistère et médaillons (15 déc. 1881).
SAINNEVILLE. — La nef de l'église (1867).
SAINT-EUSTACHE-LA-FORÊT. — L'église (15 déc. 1881).
SAINT-LAURENT-DE-BRÈVEDENT. — Le clocher (1867).
VIRVILLE. — L'église (31 octobre 1874).

ARRONDISSEMENT DE NEUFCHATEL.

Première classe.

AUMALE. — L'église (1850).
GOURNAY-EN-BRAY. — L'église* (1850).
NEUFCHATEL. — Le chœur (1850).

Deuxième classe.

BURES. — L'église (1867).
SIGY. — Le chœur de l'église (1850).

Troisième classe.

BLANGY. — L'église (1867).
FRESLES. — Retable et tabernacle en bois sculpté (10 décembre 1877).
NEUFMARCHÉ. — L'église (1867).
SAINT-SAENS. — Les vitraux de l'église (1867).
VATIERVILLE. — Le clocher de l'église (1864).
VILLEDIEU-LA-MONTAGNE. — Le clocher de l'église (29 juin 1868).

ARRONDISSEMENT D'YVETOT.

Première classe.

CAUDEBEC-EN-CAUX. — L'église* (1850).

Deuxième classe.

ALLOUVILLE. — Le chêne-chapelle (1867).
BLOSSEVILLE-ÈS-PLAINS. — Les vitraux de l'église (1850).
SAINTE-GERTRUDE. — L'église* (1867).
VALLIQUERVILLE. — Le clocher de l'église* (1858).
VATTEVILLE. — L'église (1867).
VEULETTES. — L'église (1850).

Troisième classe.

BOUDEVILLE. — L'église (1863).
CONTEVILLE (à Paluel).— Fonts baptismaux* (10 août 1904).
INGOUVILLE-ÈS-PLAINS. — La nef (1867).
MAULÉVRIER. — Lutrin (8 août 1879).
SAINT-WANDRILLE. — L'église (1875).
Chapelle Saint-Saturnin* (1887).
SASSEVILLE. — La croix du cimetière (1867).
VEULES. — Le clocher de l'église (1867).
VILLEQUIER. — L'église et les vitraux (1867).

LISTE DES SOCIÉTÉS

AUXQUELLES LE BULLETIN DE LA COMMISSION EST ADRESSÉ CHAQUE ANNÉE

PARIS.	Comité des Travaux historiques au Ministère de l'Instruction publique.
	Société des Antiquaires de France.
	Comité des Sociétés des Beaux-Arts (Palais-Royal).
	Société ethnologique du Trocadéro.
	Société des Amis des Monuments parisiens.
AISNE.	Société académique de Laon.
	Société archéologique, historique et scientifique de Soissons.
	Société historique et archéologique de Château-Thierry.
ALPES-MARITIMES.	Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes, à Nice.
AUBE.	Société académique d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres de l'Aube, à Troyes.
AVEYRON.	Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron, à Rodez.
CALVADOS.	Société des Antiquaires de Normandie.
	Société des Beaux-Arts de Caen.
	Société française d'archéologie.
CHER.	Société historique, littéraire, artistique et scientifique du Cher, à Bourges.
	Société des Antiquaires du Centre.
CONSTANTINE.	Société arch. du dép. de Constantine.

COTE-D'OR.	Commission des Antiquités du département de la Côte-d'Or, à Dijon.
	Société archéolog., d'histoire et de littérat. de l'arrondissement de Beaune.
	Société des sciences historiques et naturelles de Semur.
DOUBS.	Commission archéologique de Besançon.
DRÔME.	Comité d'Histoire et d'Archéologie à Romans.
EURE.	Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département de l'Eure, à Evreux.
	Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres (section de Bernay), à Bernay.
	Bibliothèque publ. à Pont-Audemer.
	Musée des Andelys.
EURE-ET-LOIR.	Société archéologique d'Eure-et-Loir, à Chartres.
	Société Dunoise, à Chateaudun.
GARONNE (Haute-).	Société archéol. du Midi, à Toulouse.
GIRONDE.	Commission des monuments et documents historiques, à Bordeaux.
HÉRAULT.	Société archéologique de Montpellier.
INDRE-ET-LOIRE.	Société archéologique de la Touraine, à Tours.
LOIRE-INFÉRIEURE.	Société archéologique de Nantes et de la Loire-Inférieure, à Nantes.
LOIRET.	Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts d'Orléans.
	Société archéologique et historique de l'Orléanais.
MANCHE.	Société académique de Cherbourg.
	Société archéologique d'Avranches.
MARNE (Haute-).	Société historique et arch. de Langres.

MORBIHAN.	Société polymathique du Morbihan, à Vannes.
NORD.	Commission historique du Nord, à Lille.
	Comité flamand de France, à Lille.
	Société Dunkerquoise pour l'encouragement des lettres, des sciences et des arts, à Dunkerque.
OISE.	Société historique de Compiègne.
	Société archéologique de Senlis.
	Comité historique et archéologique de Noyon.
ORNE.	Société historique et archéologique de l'Orne, à Alençon.
PAS-DE-CALAIS.	Société des Antiquaires de la Morinie, à Saint-Omer.
	Société académique de Boulogne-sur-Mer.
	Commission des monuments historiques du Pas-de-Calais, à Arras.
PUY-DE-DÔME.	Académie de Clermont-Ferrand.
SAÔNE-ET-LOIRE.	Société d'histoire et d'archéologie de Châlons-sur-Saône.
SAVOIE.	Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, à Chambéry.
SEINE-ET-MARNE.	Société archéologique du Gâtinais, à Fontainebleau.
SEINE-INFÉRIEURE.	Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen.
	Société libre d'Émulation du Commerce et de l'Industrie, à Rouen.
	Société des Amis des sciences naturelles, à Rouen.
	Société des Amis des Monuments rouennais.

SEINE-INFÉRIEURE.	Bibliothèque des Sociétés savantes, à Rouen.
	— Blangy.
	— Bolbec.
	— Clères.
	— Dieppe.
	— Elbeuf.
	— Eu.
	— Fécamp.
	— Gournay.
	— Le Havre.
	— Montivilliers.
	— Neufchâtel.
	— St-Etienne-du-Rouv.
	— Yvetot.
	Musée de Caudebec-en-Caux.
	— Lillebonne.
SOMME.	Société des Antiquaires de Picardie, à Amiens.
TARN-ET-GARONNE.	Société académique et archéologique.
VIENNE.	Société des Antiquaires de l'Ouest, à Poitiers.
YONNE.	Société d'études d'Avallon.
	Société archéologique de Sens.

ÉTRANGER

ANGLETERRE.	Société Royale des Antiq. de Londres.
BELGIQUE.	Société d'histoire et d'arch. de Gand.
ETATS-UNIS.	Institution Smithsonienne, à Washington.
	Société historique de New-Haven (Connecticut).
RUSSIE.	Commission Impériale archéologique, à Saint-Pétersbourg.
SUÈDE.	Société des Antiquaires royaux de Stockholm.

PROCÈS-VERBAUX

DE LA

COMMISSION DES ANTIQUITÉS

DE LA SEINE-INFÉRIEURE

PENDANT L'ANNÉE 1904

SÉANCE DU 19 FÉVRIER 1904

Elle ouvre à deux heures un quart sous la présidence de M. Ch. de Beaurepaire, vice-président.

Étaient présents : MM. Adeline, P. Baudry, G. de Beaurepaire, de Bellegarde, Brunon, Deglatigny, Drouet, G. Dubosc, Garreta, Leblond, Le Verdier, Pelay, Ruel, Sarrazin, de la Serre, de Vesly et l'abbé Tougard.

S'est excusé : M. Malicorne.

Après deux ou trois menues retouches, le procès-verbal de la dernière séance (18 décembre 1903) est adopté.

Correspondance imprimée. — Mémoires de la Société... de Boulogne-sur-Mer, XVIII, XIX, XXII, 3 vol. in-8° ; — *Bulletin* item, V, 91-99; — *Mémoires de la Soc. d'Émulation du Doubs,* 1902 ; Besançon, 1903 ; — *Mémoires et Documents... Société Savoisienne,* XLII ; — *Mémoires et Documents... Société des Antiquaires de France,* Mettensia, IV ; — *Société Acad. de Laon* : Anciennes Papeteries de l'Aisne; Laon, 1903; in-4° ; — *Société archéol. de Bordeaux,* XXIV, 1 ; — *Bulletin hist. et philol. du Comité,* 1903, 1-2 ; 1 fasc. ; — *Bulletin de*

la Soc. des Amis des Sciences nat. de Rouen, 1902 ; — *Bulletin et Mém. de la Soc... de la Charente*, 1902-1903 ; 1 vol. in-8° ; — *Bulletin de la Soc. archéol. de Sens*, XX ; — *Bull. de la Soc... de l'Orléanais*, 177 ; — *Bull. de la Soc. des Antiq. de l'Ouest*, 1903, 3 ; — *Bull. de la Soc. des Antiq. de la Morinie*, 207 ; — *Bull. de la Soc. des Antiquaires de Picardie*, 1903, 2 et 3 ; 1 fasc. ; — *Bull. de la Soc... de l'Orne*, XXI, 2 ; — *Bull. de la Soc. archéol. d'Eure-et-Loir*, XIII, 9 ; — *Bull. de la Soc. Dunoise*, 136 ; — *Bull. d'hist. et d'archéol. de Gand*, XXXI, XXXII, 2 fasc., pet. in-4° ; — *Revue de l'Avranchin*, XI, 1904 ; — *Revue héraldique*, XVIII, janvier 1904.

Circulaire ministérielle en date du 1er courant, annonçant le Congrès archéologique qui doit se tenir à Athènes.

Correspondance manuscrite. — Une lettre de M. le Préfet communique son arrêté du 30 janvier dernier, par lequel, sur la proposition de M. le Vice-Président, il nomme membres de la Commission des Antiquités :

MM. Le Blond, conseiller à la Cour ; Brunon, directeur de l'École de Médecine ; Ruel (G.), architecte ; Sarrazin, avocat.

M. le Président rappelle les deuils répétés qui, depuis quinze mois, ont cruellement éprouvé la Commission. Grâce aux choix excellents que vient de faire M. le Préfet, les lacunes que la mort avait faites dans nos rangs se trouvent à peu près comblées. M. Le Blond et M. Brunon lui sont avantageusement connus par leurs goûts artistiques et leurs connaissances archéologiques. Quant à M. Ruel, avant même que l'Académie l'eût admis dans son sein, tout le monde

admirait son délicieux logis de la rue Saint-Romain. Enfin la splendide illustration de *Jeanne d'Arc en Normandie* et le discours sur les *Enlumineurs normands* n'ont fait que rappeler aux antiquaires qu'il y a plus de trente ans, M. Sarrazin, d'abord l'heureux auxiliaire de l'abbé Cochet dans la préparation de la copie de son Répertoire archéologique, n'avait pas attendu la fin des études classiques pour sauver quelques débris de *la Normandie qui s'en va.*

M. Sarrazin exprime la satisfaction que lui cause l'honneur d'entrer à la Commission. Il témoigne en même temps qu'il voit s'accroître d'autant sa respectueuse reconnaissance à l'égard de M. le Président, aux aimables communications duquel ses récentes publications ont dû un si fructueux concours, grâce aux précieuses archives de la Commission.

Les autres membres nouveaux s'approprient, en quelques mots heureux, les sentiments énoncés par M. Sarrazin.

Mort de M. H. Frère. — M de Beaurepaire observe que cette perte est particulièrement sensible à la Commission. En y entrant, M. Frère s'était flatté de revenir, après sa laborieuse carrière, aux attrayantes recherches littéraires qui avaient fait le charme et l'honneur de ses jeunes années. La maladie est venue, hélas ! et elle a trompé ces douces espérances et elle a privé la Compagnie d'un collègue qui lui rappelait la collaboration d'Edouard Frère et son grand savoir.

M. le Président donne alors la parole à M. Le Verdier, pour la communication que voici :

Rialle, maire du Havre (1791-3). — M. Le Verdier communique à la Commission un portrait en

miniature d'un ancien maire du Havre, Rialle, et un portefeuille en maroquin rouge, orné de petits fers dorés et portant l'inscription *M. Rialle* (0,48 × 35). Cette communication est accompagnée des notes biographiques qui suivent :

Jacques-Ambroise Rialle a été maire du Havre de novembre 1791 au mois de septembre 1793.

Il était fils de Nicolas Rialle et de Marie Veloupe, et naquit en la paroisse d'Octeville en 1756. Ses parents se fixèrent au Havre en 1771.

Il s'y maria, à Notre-Dame, le 19 août 1777, avec Marie-Anne-Josèphe Délesque, du Havre, fille de François-Sébastien, cuisinier de navire, et de Marie-Josèphe Yves. Il est qualifié dans l'acte, commis de négociant.

Son contrat de mariage avait été fait, sous signatures privées, au Havre, le 13 juin précédent. L'épouse n'apporte que des effets mobiliers, évalués à 3,000 l. ; cependant l'acte stipule qu'en cas de survie elle prélèvera 24,000 ou 40,000 l., suivant qu'il existera ou non des enfants issus du mariage, au jour de la dissolution.

Le contrat ne fait pas connaître les apports du mari.

Dans l'acte de naissance de l'aîné de ses enfants, en 1779, J.-A. Rialle est encore qualifié commis de négociant; mais dans l'acte de naissance du suivant, le 2 juin 1780, il a le titre de *secrétaire de l'Intendance de M. le comte de Rochambeau*.

Il fit le voyage d'Amérique, peut-être à la suite de celui-ci.

On trouve en effet ce qui suit, dans la *Gazette nationale et étrangère* (imprimée à Rouen), 25 déc. 1792, p. 761. L'auteur d'un article de ce journal écrivant : « parmi les accapareurs, le plus redoutable est le maire Riale », un rédacteur ajoute cette note :

M. Riale, auteur lui-même d'une fortune qu'il a rapidement faite aux îles, homme auquel un patriotisme trop ardent, peut-

être, a pu faire quelques ennemis... J'ai connu M. Riale (chez un sien parent) avant sa fortune; il était aimé et estimé. Je ne l'ai pas vu depuis son retour; mais ce que m'ont dit ses compatriotes de ses procédés envers sa famille et de sa conduite comme citoyen prouve qu'il n'a pas dégénéré.

Riale obtint, au mois d'avril 1785, des lettres de conseiller du Roi, rapporteur du point d'honneur au bailliage d'Honfleur; la finance qu'il eut à payer pour cet office ne s'éleva pas à moins de 4,500 livres.

Rialle était dans le même temps négociant au Havre; il figure sur la liste des commerçants notables, en 1789, et demeurait rue d'Estimauville.

Dès le début de la Révolution, il fit partie du Conseil de la Commune en qualité de notable. Il fut bientôt appelé aux fonctions de président du district de Montivilliers. Enfin il fut élu maire du Havre au mois de novembre 1791 et réélu à la même fonction en décembre 1792.

C'était un homme modéré comme tous ceux qui composaient alors la municipalité qu'il présidait. Mais au Havre, comme à Rouen, la municipalité fut accusée de tiédeur; la Société Populaire et le Comité de Salut Public de la ville se chargeaient de surveiller les corps constitués et de les dénoncer (1).

Un décret de la Convention, du mois de septembre 1793, destitua le corps municipal du Havre.

Les députés en mission, Legendre, Louchet, Lacroix et, après eux, le représentant Siblot, ayant établi dans la ville le régime des suspects et des perquisitions, Rialle fut arrêté le 12 janvier 1794 (22 nivôse an II), et conduit, avec la plupart des détenus havrais, à Nointot, près Bolbec, au château de Baclair, converti en prison.

(1) « La Société populaire a nommé une Commission qui va vous transmettre les griefs contre la municipalité » (*Lettre d'un nommé Lejeune à Robespierre*, du 21 septembre 1793, citée par Borély, *Histoire de la ville du Havre*, 2e partie, t. I, p. 21).

Il n'obtint sa liberté qu'au mois d'octobre suivant, à la suite d'un rapport, dont je dois la communication à M. de Beaurepaire :

Jacques-Antoine (*erreur pour* Ambroise) Rialle, domicilié au Havre, âgé de 38 ans, ayant femme et six enfants, âgés depuis six mois jusqu'à quinze ans, chez lui.

Détenu à Nointot, district d'Yvetot, depuis le 22 nivôse, par ordre du Comité de surveillance, comme destitué de sa fonction de maire de cette commune, par décret de la Convention Nationale, et par sa conduite anticivique.

Négociant avant et depuis la Révolution.

Ayant déclaré avoir 4 à 5,000 l. de revenu avant et depuis la Révolution.

Relations et liaisons avec l'aristocratie mercantile.

Caractère astucieux. Il a montré du patriotisme dans les mois de may, juillet et octobre 1789. Au 10 août il avoit perdu la confiance des patriotes, s'annonçant l'ennemy de la Société populaire. A la fuite du tyran, il s'est assez bien montré. A sa mort, il est soupçonné d'en avoir été affecté. Au 31 may, il étoit l'ennemy de la Montagne et soupçonné de partager l'opinion du Directoire du département de la Seine-Inférieure, ayant donné lecture de son arrêté dans la ci-devant église de Notre-Dame, à l'époque où les Départements de l'Eure et du Calvados étaient en rébellion ouverte contre la Convention. Il est soupçonné d'avoir partagé les principes des fédéralistes du Calvados, ayant favorisé la fuite d'un de leurs émissaires nommé Féral, que les patriotes de cette commune avaient arrêté le 24 juin dernier, distribuant des arrêtés et des libelles des réfugiés à Caen.

Dans les crises de la guerre, il a paru affecté de nos revers.

Il n'est point à notre connaissance qu'il ait signé des adresses liberticides (1).

Rendu à la liberté, Rialle se retira à Sanvic. Il fut dans la suite secrétaire général du Préfet des Deux-Nèthes.

(1) *Extrait du tableau rempli par le Comité de surveillance du Havre, pour être renvoyé au Comité de Sûreté générale, 16 vendémiaire an III.* — Archives de la Seine-Inférieure.

En 1807, il habitait à Bléville, près le Havre. Il y est mort le 3 mai 1813.

Inscription obituaire. — Avant de lire ce petit monument épigraphique, M. Pelay expose que le petit musée local, créé à la mairie par les soins persévérants de M. Lemarchand, ancien maire de Clères, n'a pu profiter des intentions bien connues de son fondateur. Une addition faite à ses dernières dispositions en a amené l'annulation judiciaire. La vente publique qui en est résultée a produit, grâce surtout à ses belles faïences de Rouen, 15,000 fr. pour une seule vacation.

Voici le texte gravé sur une plaque de cuivre, conservée dans ce musée. Il est surmonté d'une tête de mort flanquée de dix larmes, cinq de chaque côté, encadrées à droite, sur trois lignes, des mots *Aujourd'huy à Moy*, et à gauche, *Demain à Toy*. On lit ensuite :

Cy Gist fev Honorable Homme
Pierre Michel Decedé A Clere (sic) *Le*
six 7bre 1726 Le Quel My De Pieté
Et Devosion a fondé a perpetvité
En cette eglise de Clere. Vne
Messe les Troisieme Dimanches
De chaqve Mois de Lannée en la
Chapelle de la Vierge et un Libera
a la fin des des Messes, Plus Deux Obits
auec un libera et un de Profundis a
la fin de chacque Obit, un pour ledit
fondateur le 6 de septembre, Et
Lautre le 13 octobre Pour Discrete
Personne Me Charles Auguste
Coulard son Neueu, ancien curé de
cette paroisse, et a donné au tresor
de la ditte Eglise. 20 liv. de Rente par
contract du 7 juin 1721
Priez Dieu Pour le Repos de son Ame

Dessins. — M. de la Serre fournit la réduction à l'encre de l'ancien clocher de Bernières; en même temps que M. Georges de Beaurepaire fait circuler la photographie du groupe signalé rue Socrate.

Beffroi — Le même membre ajoute que les désirs de nos délibérations antérieures, en ce qui concerne les cloches du Gros-Horloge, semblent enfin devoir obtenir satisfaction.

M. le Président donne lecture de contrats passés pour l'exécution de tombeaux. En voici le texte :

TOMBES ET ÉPITAPHES

Le nom de Thomas Gaignet est connu des membres de la Commission des Antiquités. Le *Bulletin* (t. VIIIe, pp. 216-220) contient le devis d'une chapelle que ce maître maçon construisit près de la fontaine des Cordeliers, pour le compte de Robert Alorge (29 nov. 1403). Antérieurement (*Bulletin*, t. III, pp. 443-445) j'avais eu l'occasion de le signaler comme un de ceux qui, conjointement avec Raoulin Gaignet, son frère, prirent, envers les religieux de Saint-Ouen de Rouen, l'engagement « d'asseoir les pouchons, les chintres de deux clefs et les branches de deux croisiées avec un doublel » dans un des bras du transept de l'église abbatiale (26 nov. 1396). Nous pouvons encore citer un acte du mois de juin 1402 qui nous montre Guillaume De Brèvedent s'allouer, pour une durée d'environ 15 mois, à Thomas Gaignet, maçon de la paroisse Saint-Ouen, pour le servir de son métier « au mieux qu'il pourroit et sauroit » (Tabel. de Rouen, Reg. 9, f° 392 v°). Le contrat suivant nous autorise à penser que Gaignet mérite aussi bien la qualification de sculpteur que celle d'architecte.

12 février 1405. — Thomas Gaignet, machon, demeu-

rant à Rouen, comfesse avoir marchandé à Guillaume Beaufilz, séneschal de Fescamp, de lui faire et ouvrer de son dit mestier une tombe de telle longueur et laise et de telle et semblable ouvrage comme est la tumbe de Jehan Du Bosc, père de Guillaume Du Bosc, bourgeois de Rouen, excepté que les fourmes des figures seront, c'est assavoir : la femme en robe ouverte et chapperon boutonné, et l'omme à mantel fourré, et les visages et mains d'alebastre comme la tumbe du dit Du Bosc, laquelle est assise eu cloistre de Saint-Ouen de Rouen, et pour trouver pierre et faire l'ouvrage et la conduire, à ses périlz et fortunes, quand elle sera preste, de Rouen à Fescamp, aseoir en l'église dudit lieu de Fescamp; et l'en lui trouvera charoy et despens de charoy et aide à la seoir sur plache; et pour ce faire deuement doit avoir xxiiii l. t., sur quoy il congnoit avoir eu et receu ix l.; et le demourant se paiera ainsy que ladicte besoigne se fera, laquelle il promist faire et acomplir dedans la St Jehan-Baptiste prouchainement venant, obligeant biens, etc., jurant, etc..... »

L'*Histoire de Rouen* (1731), 5e partie, p. 73, indique comme étant aux galeries du cloître de St-Ouen les épitaphes de Martin Du Bosc, bourgeois de Rouen, décédé le 12 mars 1340, celle de Jeanne, sa femme, et celle de Martin Du Bosc, chanoine de Lisieux, décédé le 12 juillet 1361. La tombe qui avait été proposée comme modèle par le sénéchal de Fécamp n'existait plus sans doute du temps de Farin, puisqu'elle n'est citée ni dans son *Histoire de Rouen*, ni dans l'*Histoire de Rouen* de ses continuateurs. Mais on y voyait encore la tombe d'un autre membre de la même famille, du même nom de Guillaume, et de Perrette Le Tourneur, sa femme. Le 3 juillet 1634, dans un intérêt aristocratique, Louis Du Bosc, écuyer, sieur du Busc, demeurant au Busc, par. d'Hugleville, avait tenu à faire certifier la présence de cette tombe dans un lieu particulièrement honorable, par les religieux de Saint-Ouen. Ceux-ci, le 3 juillet 1634, sur sa requête, attestèrent que

« dans le cloître de leur abbaye il y avoit une tombe sous laquelle étoient inhumés feu noble homme Guillaume Du Bosc, escuier, sieur de Tendos et d'Esmentreville, et Perrette Le Tourneur, sa femme, et que les armes dudit seigneur étoient empreintes aux quatre coins de ladite tombe qui étoient composées d'un écusson dans lequel estoit gravé une croix en échiquier et quatre lions rampants tous d'une voix (*sic*) et qu'estoit escript, aux deux costés de lad. tumbe, ce qui ensuit : « Cy gist noble homme Guil-
» laume Du Bosc, escuier, seigneur de Tendos et Esmen-
» treville, lequel trespassa l'an de grâce mil cccc. xxx, le
» jour de Toussaintz. Cy gist damlle Perrette Le Tour-
» neur, femme dudict, laquelle trespassa l'an mil cccc
» xxxviii en juillet ». Les religieux attestaient, en outre, que dans leur cloître « il n'y avoit aucunes sépultures » que de personnes nobles et bien qualifiées » (1).

Ce fut encore une tombe d'un monastère de Rouen que choisit pour modèle un fonctionnaire du Pont-de-l'Arche, Colart Louvel, verdier de la forêt de Bord.

La confection des tombes, œuvre qui consistait principalement en la gravure de lettres, de figures et d'ornements, constituait alors une spécialité d'artistes appelés *tombiers* (2). Louvel s'adressa à un homme de cette pro-

(1) *L'Histoire de Rouen* blasonnait ainsi l'écusson de Guillaume Du Bosc : « De gueules à une croix échiquetée d'argent et de sable et quatre lions rampants ; » et celui de sa femme : « De gueules à trois léopards d'or arrachés et langués d'azur. » C'était évidemment ajouter à ce qu'indiquaient les épitaphes gravées.

(2) Sentence du bailli du Chapitre de Rouen relative à un nommé Jehannin Le Maistre, *tombier* de la paroisse Saint-Sauveur, qui avait donné, dans la cathédrale, un *arremain* ou *horion* sur le visage d'un homme qui l'empêchait de prendre la mesure d'une tombe. Jehannin Le Maistre donnait pour pièges ou cautions son père, Jehan Le Maistre, et Jehan Audis, tailleur d'images, 12 juin 1432 (Arch. de la S.-Inf. G. 3372).

fession, Pierre Despinay, domicilié sur la paroisse Saint-Godard. Un marché fut conclu, et le travail à faire fut décrit dans le marché avec une précision qui ne laisse rien à désirer comme on le verra par le document ci-après.

Disons que l'inscription tumulaire se fit attendre quelques années. Colart Louvel vivait encore et prenait la qualification de verdier de la forêt de Bord, le 15 avril 1439 (Tab. de Rouen). Ce devait être le fils d'un Etienne Louvel, de Lisieux, rallié dès le début au gouvernement anglais, et à qui Henri V avait donné, le 5 juillet 1418, ce même office de verdier de la forêt de Bord, et, le 17 décembre suivant, la terre de Graveron, d'un revenu de 82 l., confisquée sur Jean Le Tourneur (*Rôles de Bréquigny*, nos 207, 251, dans le XXIIIe vol. des *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*) ».

« Samedy, XVIe jour de février mil IIIIc XXXVI.

« Pierre Despinay, tombier, demourant en la paroisse S. Godart de Rouen, lequel confessa avoir vendu à Colart Louvel, verdier de la forest de Bort, près le Pont-de-l'Arche, une tombe de pierre de Iyays (de) deux piez de long ou environ et de quatre à cinq piez de large, sur laquelle tombe ledit Despinay sera tenu faire deux personnages, l'un à homme, et l'autre à femme, celui de homme habillé comme ung conseiller royal, vestu d'un mantel fourré et robe fourrée, icellui mantel ouvert par le costé pour veoir la forme de la robe, sainture et gibessière, iceulx habillemens faiz et vestuz le pluz richement que faire se pourra, la teste et les mains d'icellui personnage d'albastre et les piez de marbre noir; le personnage de la femme comme une dame aournée de longue robe ouverte, une sainture de ples (*sic* pour perles), icelle robe ouverte bordée comme y appartient, le visage et les mains d'albastre, la teste d'icelle dame aournée de guymple, et le chappel pareil à ung personnage qui est assis en une tombe devant sainte Marguerite aux Augustins dudit lieu de Rouen; et se aucune chose des pieds de ladite dame se

monstre, il sera de marbre noir ; et eu costé desd. deux personnages sera tenu ledit Despinay mectre et asseoir deux escussons d'armes jouxte le patron qui luy est baillié ; et oultre se submist et obliga icellui Despinay rendre et livrer icelle tombe saine et entière eu cueur de l'église de Saint-Vigor dudit Pont-de-l'Arche, à ses despens et dangiers, dedens le mois d'avril prouchain venant, sauf que led. Louvel lui sera tenu trouver batel sur les cays de Rouen pour icelle tombe amener et conduire de dessus les cays dud. lieu de Rouen sur le cay du Pont-de-l'Arche ; et quant icelle tombe sera sur ledit cay du Pont-de-l'Arche, ledit Louvel sera tenu de lui donner aide de deux ou trois personnes pour icelle tombe mener et conduire dedens le cueur de ladite église de Saint-Vigor, laquelle tombe ledit Despinay sera tenu mectre et asseoir bien et deuement ou lieu et place qui lui sera ordonné en ladite église ; et pendant le temps qu'il asserra icelle tombe, ledit Louvel lui sera tenu trouver ses despens raisonnablement ; et par faisant bien et deuement ce que dessus est dit et escripre l'escripture qui a esté baillée audit Despinay pour mectre autour d'icelle tombe, ledit Louvel, qui présent estoit, lui promist paier la somme de trente livres tournois, de laquelle somme ledit Louvel lui paia présentement la somme de quinze livres ; et les autres quinze livres qui restent ledit Louvel promist paier aussitost que ladite tombe sera assise, faicte et acomplie de toutes choses ; et à ce tenir etc. oblig. l'un à l'autre biens etc. Présens Jehan Duclos et Macé de la Mounière.

» En marge, B. F.

» Ledit Despinay n'en veult point de lettre ».

L'*Histoire de Rouen*, éd. de 1731, 5e partie, page 71, nous apprend que dans le chœur de l'église des Carmes, à main droite, il y avait une chapelle détachée, appelée la chapelle de Messieurs Fournier, où l'on remarquait, gravée sur une table de marbre avec ses ornements, une épitaphe

ainsi conçue : *D. O. M. — Perenni ac fœlici memoriæ — Clarissimi viri, Claudii Fournier C. F. D. de Joigny nobili apud Sequanos prosapia orti, in suprema Armoricorum Curia senatoris, nobilisque conjugis Ioannæ du Pont. Supremum ille diem obiit an. Sal. 1630, ætatis 68, hæc vero 1645, 11 Decemb.*

La tombe et la table de marbre destinée à recevoir les inscriptions étaient l'œuvre du sculpteur rouennais Michel Lourdel ; elles lui avaient été commandées par Claude Fournier, comme on le voit par l'acte suivant :

« Du mardy 28e jour de janvier 1631, en l'escriptoire.

» Furent présents Claude Fournier, escuier, filz et héritier de feu Me Claude Fournier, vivant escuier, docteur ès-droitz, demeurant en la paroisse St-Godart de Rouen, d'une part, et Michel Lourdet, sculpteur et paintre, demeurant en la paroisse de St-Maclou, d'aultre part, lesquelz ont recongneu et fait ensemble l'accort et marché qui ensuit : c'est assavoir que ledit Lourdet a promis et promet audit sr Fournier luy livrer et placer en sa chapelle, par luy fondée au monastère des Carmes de ladite ville, une tombe de très fin marbre noir polly, de la longueur de six pieds sur trois piéz de large et cinq poulces d'espoisseur, sur laquelle tombe il sera gravé une figure et armes dudit sr en (?) quelque escript selon qui sera baillé audit Lourdet par ledit sr Fournier ; comme aussi sera fait et placé par ledit Lourdet contre la parroy au derrière de la dite chapelle une épitaphe, aussi de fin marbre noir poly, de la haulteur de quatre pieds sur deux pieds et demy de large, et de deux poulces d'espoisseur, sur laquelle sera gravé et doré les lettres et épitaphe qui seront baillez audit Lourdet, laquelle épitaphe ou pierre de très fin marbre noir sera environné d'une moulure comme d'un rond entre deux quarrés et ce de pierres de Vernon, les deux fillez de laquelle moulluré seront dorez, et au hault au couppeau d'icelle une cargue ou cuir, sur lequel seront taillez, relevez et estoffez en bosse les armes dudit feu

s^r Fournier, suivant le devis et blason desdites armes qui en sera pour ce baillé audit Lourdet par ledit sieur Fournier.

» Signé : Fournier.

» Michée Lourdel ».

La tombe et le marbre destinés aux épitaphes devaient être placés avant le 1er mai suivant. Le prix convenu était de 300 l., dont 100 livres furent payées d'avance. Claude Fournier prenait à sa charge les frais de pose.

A cette première inscription, celle de Fournier, docteur ès-droits, on en ajouta, dans la suite, quelques autres dont le texte nous est donné par l'*Histoire de Rouen* : — *Chariss. Parentum corpora vir nobilis Claudius Fournier D. de Joigny et de Launay, hoc in sacello a matre restituto, ornato et dotato, in spem resurrectionis deposuit, cui et ipse illatus est an. Sal. 1663.*

Ejus nobilis uxor Catharina le Cornier eodem tumulo condita an. Sal. 16... — Claudius Clement in suprema Neustriæ curia Senator integerrimus, horum ex Renata Fournier nepos, cum his communem sortitus est sepulturam an. Sal. 1661. — Claudius Fournier D. de Joigny et de Launay unus ex præfectis Regii Stabuli, Claudii et Catharinæ filius, parentibus optimis, et cognato D. S. B. M. H. M. P.

Le même sculpteur fit la tombe d'Ozias de Boniface, en l'église Saint-Ouen, conformément aux volontés exprimées dans le testament dont je rapporte ici un extrait :

« Du vendredi apprez midi, dix-huict jour de may M VI^c trente-cinq, en la maison de la dame testateure,

» Fu présente noble dame Anne Deschamps, dame de Bosclehart et autres lieux, dame d'honneur de la Roine Mère du Roy, demeurant à présent en sa maison à Rouen, seize rue Ganterie, parr. S. Laurens, veuve, en premières nopces, de feu Mre Ozias de Boniface, vivant chevalier de l'Ordre du Roy, seigneur et baron d'Esquetot l'Auber,

Yerville et autres lieux, conseiller du Roy en ses Conseils et maistre de camp d'ung régiment entretenu pour le service de S. M. (1), et, en secondes, de feu Mre Charles de Mouchi, vivant aussi chevalier, seigneur de Mémont et autres lieux, cappitaine de cent hommes d'armes de ses ordonnances soubs la cornette de feu M. le connestable de Luines, de présent gisant en son lit mallade, infirme de son corps, et néanmoings saine de sa pensée.....

» Désirant aprez son déceds son corps estre porté et inhumé en l'église et parroisse dudit lieu du Bollehart et ses obsèques et funérailles estre faictes selon sa qualité et condition, s'en rapportant aux sieurs ses enffans et héritiers ; et pour le regard des biens qu'il a pleu à Dieu luy donner et prester en ce monde, elle veut et entend que lesdits srs ses héritiers facent achever la sépulture dont elle a fait marché avecq Lourdet, paintre sculteur à Rouen, sur le prix de laquelle elle a advancé cinq centz livres, pour par aprez la faire placer en l'église St-Ouen de Rouen, au lieu où est inhumé led. feu seigneur de Boniface. *Item* ladite dame testateure a chargé ses dits héritiers de paier aux relligieux de l'abbaye dudit St-Ouen, trois cents livres qui leur ont esté promises suivant divers legs » faits précédemment. Elle avait pour héritiers Alexandre de Boniface, Marguerite de Boniface, ses enfants du premier lit ; Jean-Baptiste de Mouchy et Suzanne de Mouchy, ses enfants du second. Elle désignait pour être son exécuteur testamentaire Georges du Fay, écuyer, sieur de la Lande et du Boisguillaume, conseiller au Parlement de Normandie.

Le 21 mai suivant, elle faisait revenir chez elle ses notaires et déclarait devant eux « son intention n'avait jamais été d'approuver l'union qu'elle avoit entendue prétendue avoir été faite par le feu seigneur de Boniface de ses terres et fiefs du Boscrohart, Bienez, Hicquebeuf, Collemare à la terre du Boscrohart ».

(1) A ces titres il faut ajouter celui de gouverneur du château d'Arques.

Anne Deschamps avait épousé Ozias de Boniface en 1595. Henri IV avait signé à leur contrat de mariage, le 8 juillet de cette année.

L'*Histoire de Rouen*, de Farin, et l'*Histoire de Saint-Ouen de Rouen*, de Dom Pommeraye, ne font aucune mention de la tombe d'Ozias de Boniface (1); mais ces deux auteurs parlent, sans toutefois en donner le texte, des épitaphes et de la sépulture des membres d'une famille espagnole naturalisée française, qui paraît avoir joué un grand rôle dans la société rouennaise du XVIIe siècle. Il s'agit de la famille de Palme Carille (Palma Carillo), un des types les mieux caractérisés de cette colonie espagnole, instruite, intelligente et très entreprenante (2), qui joignait

(1) Cette tombe devait paraître mesquine en comparaison de celle que Jéronyme Darconat (il signait Arcona), chevalier, gentilhomme de la Chambre du Roi, avait demandé que l'on fît pour lui en l'église de la paroisse d'Aubecourt, lieu de sa résidence. Il voulait qu'on y affectât une somme de 500 écus et que, de plus on employât jusqu'à 300 écus à ses obsèques, services et funérailles. De Bauquemare, sieur du Mesnil, commandant au château du Vieux-Palais de Rouen, était nommé son exécuteur testamentaire, 23 août 1597 (Tab. de Rouen).

(2) Affirmations faites au tabellionage de Rouen, par Fernande de Palme Carillo, paroissien de Saint-Amand de Rouen, le 14 mars 1631 : aux mois d'août, sept., oct. 1630, il a expédié de Rouen, pour Saint-Luc en Espagne, 57,500, 33,850 et 16,150 aunes de toiles blanches; — le 26 novembre suivant : il a fait expédier à Séville, au mois d'octobre précédent, 14 paquets de craie, moitié fine, moitié commune, achetée à Saint-Malo ; — le 12 oct. 1633 : il avait acheté, aux halles de Rouen, 20,200 aunes de toiles écrues qu'il avait fait blanchir et expédier en 26 ballots, dans 4 barques, pour Saint-Luc, en Espagne, et consigner à Rodrigo Loppès de Vega, de Séville. Le 12 oct. 1633, lui et Jacques Garcie avaient acheté 17,434 cuirs méchique, de la Nouvelle-Espagne, dont ils firent constater la mauvaise qualité ; le 21 mars 1633, en relations d'affaires avec Diego de Taixera, marchand d'Anvers. — Pierre de Palme Carillo, domi-

aux prétentions aristocratiques des hidalgos de Castille la pratique des spéculations commerciales; elle put se procurer de la sorte, dans notre pays, les alliances les plus honorables avec des familles françaises, enrichies, elles aussi, par le commerce, ce qui était aisé à constater sans qu'il fallût remonter bien haut, mais qui se flattaient d'avoir éteint le souvenir de leur origine dans la possession d'offices équivalant aux meilleurs titres nobiliaires.

4 mai 1634. — Attestation donnée par les religieux de Saint-Ouen, réunis en Chapitre :

« En la chappelle fondée de la Vierge dans ladicte église (de S. Ouen), derrière le cœur d'icelle y a une cave pour la sepulture des genealogies et dessendans de feu noble homme Allonce de Palme Carrille et Jean de Palme Carrille, son fils, suivant la fondation par eux faite en lad. abbaye.

» Les armes desd. s^rs de Palme Carrille sont posez sur la tumbe estant sur lad. cave, mesme sur le grand et maistre authel de lad. chapelle, sépulture d'icelle, donnez par lesdits feuz s^rs de Palme, qui sont composez d'ung escusson en champ rouge dans lequel est gravé ung chasteau aveq trois tours; et sur icelles tours ung aigle noir avecq le becq doré; et tient ledit aigle en l'une de ses griffes une couronne impérialle; et sur ledit escusson ung heaulme et ung aigle au dessus; et sont lesdites armes pareilles à celles cy-empreintes; et est escript sur ladite tumbe, en langue latine, ce qui ensuict :

» *D. O. M.* etc. *P. M. S.*

cilié paroisse Saint-Pierre-du-Châtel, faisait le commerce de cuirs, 10 fév. 1631. — Marie de Palme, femme de Pierre Le Roux, sieur du Bourgtheroulde, 23 déc. 1646, 25 avril 1655; Alphonse de Palme, conseiller au Parlement de Normandie, 24 déc. 1659; Elisabeth de Palme, fille de Fernande de Palme, femme de François de Bailleul, sieur d'Angerville, 18 août 1673. (Tab. de Rouen).

» *Heus. viator. si. vacat. et. si. lubet. paululum. adsta et. hæc perlege.*

» *Heic jacent Alphonsus. a. palma. carillo. parens et Johannes. f. Hispani ex splendidiss. nobillis. carillorum, cordubiensium familia oriundi. pater quidem. cum. E belgio turbato. huc divortisset, ætate jam. affecta, vii°. migrationis suæ anno, diem extremum obiit. pridie pentecost. M. CLXXXV. cui sepolcrum. hoc gentillitium erigendum curavit Joan. ipse. f. vir. literarum. apprime, gnarus multisque virtutis, et gloriæ ornamentis insignitus atque in pii parentis memorias. sacrum anniversarium, annuo censu annuendum, perannuendum instituit. Idem. vero, hujus civitatis. per. XLV annorum circuitus. incola et municeps. pub. etiam. muneribus functus, diutino tandem. conflictatus. morbo. mortem oppetiit XXVIII. april. MD CXVII. eodemque tumulo conditus. est. quem, sequente anno, et mense, subsecuta est Maria a palma, patris. secunda uxor unaque. charissimo. conjugi adjacet.*

» *Hoc. te viator, scire volebam. Vale. et piis manibus. bene. adprecare .Æternum. placida. compasti. pace. quiescant* ».

Cette fois encore les religieux attestèrent que, dans cette chapelle, comme étant la plus éminente de leur abbaye, il n'y avait autres sépultures que de personnes nobles ou bien qualifiées.

Cette attestation fut faite à la requête de N. H. Fernand de Palme Carille, demeurant à Rouen, fils et héritier dudit sieur Allonce de Palma Carille et aussi héritier dudit feu sieur Jean de Palme Carille, son frère (1).

(1) Marie de Palme Castillo, femme d'Alphonse de Palme Carrillo. Elle était restée longtemps à Anvers, tandis que ses fils étaient venus se fixer à Rouen. Fernand de Palme Carillo, naturalisé français, avait obtenu, en janvier 1597, des lettres du roi qui lui attribuaient 10 écus de rente, échus à Marie Castillo, mais sujets à confiscation, parce que ladite Marie demeurait à Anvers avec les Espagnols (Arch. de la S.-Inf. C. 1237).

La signature de Fernand de Palme Carille se voit au bas de l'acte avec celle des religieux.

Le testament de Jean de Palme Carille, où il exprimait le désir d'être inhumé à Saint-Ouen, en la chapelle de la Vierge, est du 20 avril 1617. Le même acte nous renseigne snr la composition de la famille du testateur. Le nom de sa femme était Isabel Garcia Castillo. Elle lui avait donné une fille nommée Isabelle. Il avait eu quatre frères : Francisco, Fernandez, Pedro (1), Gonçalo; trois sœurs : Léonor, mariée à Alonço Carille (duquel elle avait eu deux fils, Juan-Alonço et Louis); Inés, alors veuve de M. Marc de Chalon ; Catherine, mariée à Pedro de Chalon. Jean de Palme Carille avait aussi un fils naturel, Adrien, auquel il légua 3,600 l. Il déclarait avoir de grands biens en Espagne, aux Indes, au Pérou et à la Nouvelle-Espagne.

Plus modeste devait être la tombe d'un autre espagnol naturalisé français, posée en l'église Saint-Cande-le-Jeune, conformément à un marché conclu en 1587 :

« Je Thomas Liegeart, maistre masson et graveur de tombes, demeurant à la paroisse S. Maclou de Rouen, congnoys et confesse avoir faict marché à noble homme André de Salamanque, sieur de Lormaye, demeurant au dict Rouen, de luy bailler et livrer dans l'église de S. Cande-le-Jeune, dudict Rouen, une tombe de pierre de liez bonne, loialle et marchande, fort bien gravée, remplie de noyr avec les testes, visage et mains de fort beau marbre blanc, avec les armoyries et escupture suyvant le pourtraict à moy baillé par ledict sieur de Lormaye, et promectz livrer ladicte tombe dans deux moys de ce jour d'huy ou plustot, de la grandeur de sept piedz de long et troys piedz et demy de large, mesure accoustumée, le tout par le prix et somme de vingt escus d'or sol qui me

(1) Dans un acte du 27 février 1631, il prend le titre de « ancien maître de la confrérie de Notre-Dame », en la cathédrale.

seront paiez par ledict sr, après l'avoir mise en place et accommodée à la volonté dudit sieur, le tout à mes propres coustz et despens de moy dict Liegart, et à ce tenir et accomplir m'oblige, tesmoing mon saing cy-mis. Faict audict Rouen, ce premier jour de septembre mil cinq cens quatre vingtz sept. Présens à ce Nicolas Renel et Jacques du Vyvier, et ay receu dudict sieur pour le vin de ce marché demy escu sol.

» Marque dudit LIEGEART. »

Il y a absence complète de prétentions aristocratiques dans le testament de Claude Sédille, conseiller clerc au Parlement (4 mars 1594).

Le commencement de l'acte est en latin; il ne contient que des dispositions pieuses. La suite est plus intéressante. Sédille demande à être enterré à l'église Saint-Eloi, « soubz une tombe près du grand autel, laquelle, dit-il, je y ay faict metre en commémoration de feu ma mère pour, là gisant, attendre le jour de la résurrection des morts, et que mon corps y soit mis avec son drap seulement, sans aulcun coffre de boys, duquel coffre estant sorty le corps, il demeurera au thesaur de l'eglise St-Eloi pour porter inhumer les aultres pauvres de la paroisse (1). Je prie bien humblement que mes obsèques soient faictes et célébrez le plus doulcement que faire se pourra, fors et selon qu'il est coustumier de fere à ceux de mon estat, sans toutes fois observer ces grandes pompes funèbres, où je ne veux y assister de deuil ni bablou aprez le corps, més seulement MM. de la Cour, si leur plaist s'i trouver, ou bien les honnestes personnes qui me feront cet honneur de y assister; et ne veux que il y soit faict oraison funèbre comme ne apartenant telle chose que aux grandz princes et seigneurs, non à moy pauvre misérable ».

(1) A cette époque les corps n'étaient point encore inhumés dans des bières. Pendant assez longtemps la même bière, d'où le corps était tiré, était fournie par la fabrique de l'église.

Il y demande cependant l'assistance des quatre écoles de la ville.

Il fait des legs aux confréries du Saint-Sacrement, de Saint-Jacques et de Saint-Eloi, fondées à Saint-Eloi; au Chapitre de la cathédrale d'Avranches (40 écus pour obit à y célébrer *instar* de ceux de feu M. Chesneau, son oncle, faisant commémoration de feu Monsr Cenalis, évêque du dit lieu), à la petite commune des chapelains de cette cathédrale; à Claude Marc, son filleul (un tableau d'argent doré, émaillé, qui se ferme, où il y a un crucifix).

Sédille fit un codicille le 3 mars 1595.

Le dernier février précédent, il avait donné procuration pour résigner son office de conseiller en faveur de maître Antoine Marc, chantre et chanoine de Rouen.

Je ne saurais dire pour quelle raison cette résignation n'eut pas d'effet.

Claude Sédille resta en possession de son office. Il le résigna de nouveau en 1608, en faveur de Louis Bretel, qui y fut admis. J'ignore à quelle époque Sédille mourut.

Le testament de Sédille prouve que l'usage des oraisons funèbres était assez répandu. Il s'en était fait une aux obsèques d'un personnage de condition assez modeste, François Josseline, curé de Mathonville, organiste de la cathédrale, décédé le 22 août 1588, inhumé deux jours après aux Célestins de Rouen. Ses exécuteurs testamentaires payèrent 9 l. au curé de Saint-Vivien, pour ses droits et pour l'*oraison funèbre* qu'il prononça à cette occasion; mais peut-être l'orateur se borna-t-il à quelques mots d'éloge dans le genre de ce qui se pratique couramment aujourd'hui.

La parole est alors donnée à M. de Vesly, qui veut bien offrir à la Commission, dans une analyse sommaire, la primeur du mémoire qu'il se propose de lire au Congrès de la Sorbonne.

Cachettes monétaires dans la Seine-Inférieure. — M. L. de Vesly fait, sous ce titre, la communication qui suit :

Le 20 juillet 1903, une femme Liépard qui extrayait du caillou dans la forêt de Lyons, au triège du *Robinet-Cuit,* commune de Mont-Roty (Seine-Inférieure), trouvait un vase de terre renfermant des monnaies antiques.

Cette découverte fut remise à l'Administration forestière, et M. le Directeur général des eaux et forêts me confia le soin d'en dresser l'inventaire.

J'ai constaté que ce trésor se composait de 872 monnaies de bronze dont 784 G. B. et 88 M. B. Sur ce nombre 423 monnaies furent lues : 374 G. B. et 49 M. B.

La répartition peut en être ainsi faite :

Vespasien	2	G. B.	et	0	M. B. Total	2
Trajan	32	—		1	— —	33
Hadrien.....	41	—		0	— —	41
Antonin-le-Pieux.	119	—		5	— —	124
Faustine (senior)..	19	—		23	— —	42
Marc-Aurèle	87	—		11	— —	98
Faustine (junior).	48	—		7	— —	55
Commode.....	10	—		1	— —	11
Lucille	12	—		0	— —	12
Crispine	3	—		1	— —	4
Albin..... .	1	—		0	— —	1
Frustes et illisibles.	410	—		39	— —	449
Totaux.....	784	G. B.	et	88	M. B. =	872

Quelques unes de ces médailles présentent des revers rares. J'ai relevé les suivants :

Trajan, G. B. *R/.* — Enceinte ou port de Civita-Vecchia. Colonne très effacée. Cavalier terrassant un ennemi, avec les lettres S. P. Q. R., en légende.

Hadrien, G. B. *R/* AEGVPTO. — L'Egypte couchée,

tenant un sistre et regardant un ibis. — ... AFRICAE. Personnage agenouillé devant une femme. Entre les deux un trépied.

Antonin-le-Pieux, G. B. *R/.* — Femme debout, tenant un gouvernail et soutenant de la main gauche une corne d'abondance. — CONCORDIA EX-ERCITVVM. Femme debout, tenant un trophée de la main gauche.

Faustine (senior), PIETAS. — Femme devant un candélabre. — AVGVSTA. Femme debout devant un autel allumé.

Marc-Aurèle, CONSECRATIO. — Marc-Aurèle enlevé sur un aigle tenant la foudre. — GERMANICO. IMP. VI. COS. III. S. C. Prisonnier auprès d'un trophée.

Faustine (junior), MATRI MAGNAE. — Cybèle assise, tenant de la main droite une couronne et la gauche appuyée sur la cathèdre. Un lion est à côté du siège. — TEMP FEL. Femme debout, entourée d'enfants (*Puellæ Faustinianæ*). — SAECVLI. Enfant jouant sur un trône ou lit d'apparat.

Lucille, FECVNDITAS. — Femme assise tenant un enfant sur ses genoux; deux autres enfants sont à ses côtés. Vénus assise.

Crispina, CONCORDIA. - Figure assise tenant une corne d'abondance. — VENVS FELIX : Figure assise tenant de la main droite une victoire. — IVNO LVCINA. Figure debout.

Albin, G. B. — Minerve Pacificate tenant un sistre.

On remarquera que la série commence à Vespasien (69-79), avec 2 G. B., pour se terminer à Albin avec 1 G. B. Cette dernière pièce peut servir à fixer l'époque de la cachette entre les années 193 et 197 : car c'est à cette dernière date qu'Albin fut vaincu par Septime-Sévère et décapité.

Une autre remarque c'est que les monnaies d'Antonin-le-Pieux et de Marc-Aurèle sont les plus nombreuses, et que le Trésor a été trouvé non loin d'un hameau appelé

Rome, nom porté également par la maison forestière du canton.

La découverte de Mont-Roty, ajoute M. de Vesly, m'a incité à rechercher les cachettes monétaires reconnues dans ces dernières années. J'ai commencé mon étude par la forêt de Rouvray, que je considère comme le camp retranché, le *suburbium* de Rouen, aux diverses époques de l'histoire.

La forêt de Rouvray s'est d'ailleurs montrée généreuse à mes investigations. C'est ainsi qu'au printemps 1899, vingt-six kilos de monnaies (1) furent trouvées sous les racines d'un sapin.

La série commençait à Trajan pour se terminer à Valérien jeune, c'est-à-dire à l'époque troublée des règnes de Valérien et de Gallien (2).

Le 21 août 1903, en pratiquant des fouilles à la *Mare-au-Puits*, j'ai recueilli un petit trésor composé de 76 P. B., dont quelques-uns étaient saucés.

La série commençait à Postume pour se terminer à Magnence (350-353). Ici encore, nous trouvons une époque troublée. Magnence tient le sceptre d'une insurrection des troupes cantonnées à Autun, et son règne éphémère ne dépasse guère la bataille de Marsa (28 septembre 351).

Le 4 septembre 1903, une nouvelle cachette était découverte par des ouvriers occupés à tracer un chemin d'exploitation non loin du carrefour de l'ancienne et de la nouvelle route de Rouen, dans les vallons d'Orival.

29 monnaies en argent des règnes de Louis X, Philippe VI et Charles V étaient recueillies. Le précédent

(1) J'ai constaté que le nombre des grands bronzes variait de 41 à 42 au kilogramme.

(2) Voir *Bulletin de la Commission*, t. XI, 3e livraison, p. 470, et l'inventaire sommaire dressé par M. Drouet, p. 499 et 500 du même *Bulletin*.

Bulletin du mois de novembre dernier (1) a relaté cette dernière découverte très intéressante pour l'histoire locale.

Je quitte maintenant la forêt de Rouvray pour me transporter à Arques, où une importante découverte de monnaies a été faite le 10 novembre 1900. On construisait les fondations d'une usine à confectionner les meubles, et les ouvriers trouvaient dans le sablon de la vallée, à Archelles, un amas de monnaies qui pouvait contenir 250 médailles en bronze à l'effigie de Postume (259-268).

Quelques-unes de ces médailles furent recueillies pour le musée de Dieppe, par notre savant collègue M. Milet, et les autres furent dispersées. M. Doutaut, architecte à Dieppe, m'en a offert trois que je place sous les yeux de la Commission.

Les légendes des *R/* sont LAETITIA AVG. ou VICTORIA AVG., accompagnant la galère à quatre rameurs ou deux Victoires soutenant un écusson. J'estime que l'effigie de Postume mérite l'attention, car la frappe en est barbare et la gravure maladroite.

On reconnaîtra même, malgré le peu de diversité des *R/*, l'emploi de coins différents et je crois, avec M. Milet, à l'existence d'un atelier monétaire à Rouen. Cette hypothèse, déjà émise par Houel et Thieury, a été adoptée par l'abbé Cochet (2).

Il ne me reste plus, pour compléter ma communication, qu'à faire passer sous les yeux de la Commission, le tableau que j'ai dressé des cachettes monétaires faites dans le département, depuis la seconde moitié du XVIe siècle jusqu'à nos jours. Ce tableau, qui ne comporte que la période

(1) Voir *Bulletin*, t. XII, p. 400. Siméon Luce : *La Vie de B. Du Guesclin*. — *Chronique des quatre premiers Valois* et Ch. de Beaurepaire : *Chronique normande de Pierre Cochon*.

(2) *La Seine-Inférieure historique et archéol.*, p. 500. — *Répertoire archéol. de la Seine-Inférieure*, p. 354.

gallo-romaine (1), met en évidence que c'est aux moments troublés de l'histoire : anarchie militaire, guerres civiles, persécutions religieuses, invasions, etc., etc..., tous événements où l'argent, craintif et timide, se cache et disparaît de la circulation, que les cachettes ont été faites.

Après cette communication, M. de Vesly demande à conserver la parole pour expliquer les opérations qu'il a faites pour obtenir une photographie de la colonne de Saint-Maclou, voisine de l'escalier des orgues.

Jusqu'à présent, dit M. de Vesly, j'avais pu relever les dessins décorant la bague de la colonne (côté de l'Évangile), mais pour celle de droite je n'avais pu rien obtenir. Or, voici comment j'ai procédé pour arriver à un résultat : je me suis rendu à Saint-Maclou, avec un de mes élèves, à des heures différentes de la journée, et j'ai pu dessiner à la craie les contours des ornements. Lorsque ce travail a été fait, j'ai appelé le photographe qui a pu obtenir l'épreuve que je mets sous les yeux de la Commission. Or, on reconnaîtra que, non seulement les ornements sont venus sur le cliché, fait par M. A. Marie, mais qu'on aperçoit très bien la silhouette d'un personnage (un saint ?), qui faisait certainement partie de la décoration projetée par J. Goujon.

Quant à l'attribution de ces monnaies, il semble à peu près assuré qu'elles pourront être déposées au Musée départemental. Mais il y aura lieu de sauvegarder les droits que la loi assure aux auteurs de la trouvaille; et M. de Vesly croit pouvoir les évaluer à 150 fr. environ. La Commission désire vivement que

(1) Pour les époques du moyen âge ou contemporaines, il est très difficile de dresser une statistique des cachettes monétaires; car celles-ci, se composant souvent de monnaies d'argent, sont dérobées par les ouvriers et fondues par des acheteurs peu scrupuleux.

le budget de M. le conservateur lui permette ce sacrifice, pour assurer à ses collections ce lot vraiment intéressant.

Quelques aperçus sur les monnaies dites des Trente tyrans. — M. Drouet observe d'abord que ces monnaies, et particulièrement celles de Postume, de Tétricus, de Victorin et de Florus, tout en étant fort communes en France, sont extrêmement rares en Italie. On pourrait les appeler des monnaies de nécessité, parce qu'elles furent frappées à la hâte, le plus ordinairement pour acquitter la solde des troupes. Et ce monnayage fréquent multiplia les ouvriers qu'on dut façonner à ce travail, au point que l'histoire nous montre Aurélien combattant une insurrection de huit mille monnayeurs. Et il ne faut pas croire que ces ateliers, en quelque sorte vagabonds, aient notablement nui à la bonté des produits fabriqués. C'est un art particulier dépourvu assurément de certaines qualités, mais supérieur en somme à ce qui se faisait à Rome même, comme le prouvent les pièces d'or frappées dans cette capitale.

Tableau. — Au nom de notre nouveau collègue, M. le docteur Brunon, qui n'espérait pas pouvoir assister à la séance, M. le Président présente à la Commission un tableau d'origine espagnole et qui semble dater du XVIe siècle. Il représente le sujet, tant de fois reproduit, connu sous le nom de *Messe de saint Grégoire*. On n'y voit sur l'autel qu'un seul cierge ; mais cette singularité ne doit être imputable qu'à une distraction ou à un caprice de l'artiste ; car les deux cierges exigés par la rubrique se voient bien sur une autre œuvre d'art de même objet, qu'a publiée feu Mgr Barbier de Montault.

Horloge du Beffroi. — M. Georges Dubosc demande à revenir sur le travail que va imposer le déplacement des cloches du Gros-Horloge. On rappelle qu'il a déjà éveillé à juste titre la sollicitude de la Commission, et elle avait demandé qu'on évitât à tout prix le démontage de l'horloge qui est aujourd'hui la plus ancienne du monde. Après un échange de vues diverses, on prie M. Dubosc de résumer lui-même la discussion ; ce qu'il fait dans les termes suivants, adoptés à l'unanimité :

« La Commission émet le vœu que, dans les travaux exigés par la descente de la cloche *la Cache-Ribaud,* les plus grandes précautions soient prises pour le déplacement de l'horloge, si toutefois ce dernier travail est considéré comme indispensable ».

Monnaies. — Le secrétaire avait soumis à l'examen privé de quelques membres un lot de pièces dont il ne songeait pas à entretenir la Compagnie.

Il n'est pas hors de propos d'y signaler un des liards de l'émission locale, relatée par M. Drouet à la précédente séance. Il l'a reconnu à la croisette à peine visible qui suit le mot *France.* Une mention est due aussi à une pièce mystérieuse en métal blanc, de 0,049 de diamètre, dont l'exergue porte en relief ces deux phrases des psaumes : *Deus in adjutorium meum intende, Dne adjuvandum me* † *Exurgat Deus et dissipentur inimici ejus, et qui oderunt eum* †. Les sujets qui occupaient le champ semblent avoir été enlevés pour être remplacés en creux par deux mains entourées d'emblèmes astrologiques ou cabalistiques.

La séance est levée à quatre heures moins le quart.

A. Tougard.

SÉANCE DU 22 AVRIL 1904

Elle ouvre à deux heures un quart sous la présidence de M. Ch. de Beaurepaire, vice-président.

Furent présents : MM. Adeline, P. Baudry, G. de Beaurepaire, Deglatigny, G. Dubosc, Garreta, Leblond, Mgr Loth, Pelay, Ruel, Vallée et l'abbé Tougard.

Se sont excusés : MM. Coutan, Malicorne, Sarrazin et de Vesly.

Après lecture, le procès verbal de la précédente séance est adopté, sous le bénéfice de la suppression du paragraphe relatif au Vieux-Palais : la mention qui en avait été faite reposait sur des renseignements erronés.

Correspondance imprimée. — M. le Président y énonce : *Bibliographie des... Sociétés savantes de la France* (nos 74867-80353), IV, B. Imprimerie nationale, 1903, gr. in-4°; — *Mémoires de la Soc. hist. du Cher*, 1903; in-8°; — *Mémoires de la Soc... de Beaune*, XXVI et XXVII; 1901 et 1902; — *Mém. de la Soc. archéol. de Constantine*, XXXVII; — *Mém. de la Soc. archéol. de Touraine*, XLIII; — *Bulletin* item, XIV, 4; — *Bulletin de la Soc. archéol. de Mantes*, XLV, 2; — *Bulletin de la Soc. archéol... de l'Orne*, XXII, 4; — *Bulletin de la Soc. des Antiq. de France*, 1903; — *Mémoires*, item, LXII; — *Bulletin archéol. du Comité*, 1903, 3; — *Bulletin de la Soc. des Antiq. de l'Ouest*, 1903, 3;

— *Bulletin de la Soc. des Antiq. de la Morinie.* n° 208 ; — *Bulletin de la Soc. archéol. d'Eure-et-Loir*, mars 1903; — *Bulletin de la Soc. hist. de Langres*, n° 68 ; — *Bulletin de la Soc. archéol. de Gand*, XII, 2 et 3; — *Histoire du canton de Sennecey* (Saône-et-Loire), par L. Niepce, III ; — Recueil factice d'une trentaine de *Notices*, par Mgr Barbier de Mantault, offert par le secrétaire. M. de Beaurepaire, en remerciant le donateur, insiste sur la rareté de plusieurs de ces opuscules.

Société des Antiquaires de France. — M. Pelay obtient le premier la parole pour proposer à la Compagnie de joindre ses félicitations à celles que les Antiquaires de France ont reçues d'un grand nombre de Sociétés savantes à l'occasion des fêtes qui ont marqué leur centenaire. La motion, appuyée par M. le Président, est votée par acclamation. Il est convenu que l'on profitera de la réception du mémorial de cet anniversaire pour donner suite à ce vœu.

Première Bible imprimée en France. — Les quelques feuillets détachés que j'ai l'honneur de soumettre à votre attention, poursuit notre confrère, appartiennent à un livre d'une excessive rareté, la première Bible imprimée en France. « C'est, dit Madden, une œuvre imposante; elle se développe sur plus de deux mille colonnes de quarante-huit lignes ».

Les deux volumes in-folio composant cet ouvrage ont été imprimés à Paris par trois Allemands, dans l'atelier de la rue Saint-Jacques, à l'enseigne du Soleil d'Or, presque en face la rue Formentelle et au-dessus de l'église Saint-Benoît.

La date de l'impression est indiquée d'une façon originale dans les distiques latins que voici :

Jam tribus vndecimus lustris francos Ludouicus.
Rexerat ! vlricus. martinus itemq; michael,
Orti teutonia, hanc mihi composuere figurâ,
Parisij arte sua me correctâ vigilanter.
Venalem in vico iacobi sol aureus offert :

M. Claudin, auteur de la magistrale *Histoire de l'Imprimerie en France au XVe et au XVIe siècle* (1) en donne la traduction suivante : « Déjà depuis trois lustres » Louis XI avait régné sur la France, lorsque Ulrich, » Martin et Michel, originaires de la Teutonie, par leur » art m'ont mis en cette figure à Paris, après une vigi- » lante correction. Le Soleil d'Or, en la rue Saint- » Jacques m'offre en vente ».

Un lustre correspondant à cinq années et Louis XI étant monté sur le trône le 22 juillet 1461, c'est dans la seizième année de son règne, entre le 22 juillet 1476 et le 22 juillet 1477 que la Bible fut imprimée. Cette date d'ailleurs ne peut pas être dépassée et je crois qu'elle doit être fixée à 1476, par la raison que les cahiers ne comportent pas de signatures, tandis que l'*Opus restitutionum, usurarum et excommunicationum Francisci de Platea* sorti du même atelier et où figurent pour la première fois des signatures, porte la date du 4 janvier 1477 (nouveau style).

L'imprimerie, connue dès 1457 (2), fut, comme vous le savez, introduite à Paris par Jean Heynlin, surnommé de la Pierre, ancien recteur de l'Université de Paris, prieur de Sorbonne, né sur les bords du Rhin, et Guillaume Fichet, originaire de Savoie, professeur de belles-

(1) *Histoire de l'Imprimerie en France au XVe et au XVIe siècle*, par A. Claudin, lauréat de l'Institut, in-fol. Paris, Imprimerie nationale, 1900-1901, 2 vol.

(2) Dès 1444 à Avignon, selon les belles études de M. l'abbé Requin. (*Note du secrétaire.*)

lettres et de rhétorique à la Sorbonne. Ces deux savants, dans les premiers mois de l'année 1470, firent venir d'Allemagne, et dans l'ordre suivant, trois compagnons : Michel Friburger, de Colmar, maître ès-arts de l'Université de Bâle, et deux simples ouvriers, Ulrich Gering, de Coustance, et Martin Crantz: ils les installèrent à la Sorbonne où ils furent obligés de créer eux-mêmes et de toutes pièces un matériel complet, gravant et fondant leurs caractères et construisant leurs presses.

Néanmoins, dans le courant de l'été de cette même année 1470, *Gasparini Epistolæ*, le premier livre imprimé à Paris, sortait des presses de l'atelier de la Sorbonne où il devait rester jusqu'en 1473 pour se transporter rue Saint-Jacques, à l'adresse du Soleil d'Or.

Des aperçus nouveaux sur le château de Gaillon font l'objet d'une fort intéressante communication de M. Dubosc.

En excusant son absence, M. de Vesly annonçait, pour une prochaine communication, « le résultat de ses recherches archéologiques sur le vallon et les coteaux de Brunval. » Il avait en outre joint à sa lettre la note que voici :

Demande de grillages de protection pour les Vitraux de la Chapelle de Saint-Julien à Petit-Quevilly. — Il y a quelques jours, en visitant avec les élèves du Lycée Corneille la petite chapelle de Saint-Julien des Chartreux, j'ai été profondément affligé par les dégradations que j'y ai vues.

J'ai constaté, en effet, qu'il n'y a plus aucun vitrail intact. Les enfants s'en servent comme d'une cible pour le jet des pierres ; et les murailles se couvrent d'inscriptions ordurières.

Ma visite m'a fait remarquer que la petite chapelle est entourée de pauvres maisons insuffisantes pour abriter les

enfants, qui y sont nombreux ; et que ceux-ci, obligés de rester dans la rue, sont les destructeurs désignés du monument.

Il faut donc penser à protéger la chapelle de Saint-Julien contre leurs déprédations.

Il me semble inutile de rappeler ici les dépenses consenties par l'Etat et le Département pour la restauration de la chapelle Saint-Julien, classée parmi les monuments historiques de l'Etat. Je ne dirai pas non plus son intérêt archéologique qui la fait visiter par de nombreux touristes.

Il est donc urgent de protéger ce monument, et je ferai les propositions suivantes :

1° Demander une surveillance plus active à la police du Petit-Quevilly ;

2° Solliciter du Ministère de l'Instruction publique et du Conseil général un crédit pour placer des grillages de protection au droit de chaque verrière.

Mes propositions me paraissent justifiées par l'intérêt historique et archéologique de la chapelle de Saint-Julien et par le désir que nous avons tous, de montrer aux étrangers le soin que nous prenons pour la conservation de nos monuments.

Rouen, le 22 avril 1904.

La Commission adopte avec empressement les conclusions de M. de Vesly, et un membre demande que l'extrait de la lettre de M. de Vesly soit adressé à M. le Maire du Petit-Quevilly.

Notre nouveau collègue, M. Leblond, en rappelant quelques vues émises devant la Commission par M. Pelay à propos d'une circulaire du préfet de la Seine, expose les considérations qu'il avait lui-même formulées dès 1899 :

« Il serait, je crois, d'un excellent effet que le Ministère des Beaux-Arts, la Commission des monuments historiques, les Administrations départementales ou les Sociétés archéologiques reconnues accordassent, à titre de remerciement, un diplôme ou une médaille aux municipalités, aux propriétaires qui, obéissant à un sentiment artistique soit de curiosité ou de souvenir, font restaurer, consolident ou simplement conservent les bâtiments anciens leur appartenant.

» La Société des Beaux-Arts du Calvados a offert, il y a quelques années, une médaille à M. Bouet, marchand de papiers peints, pour avoir fait réparer d'une façon habile et intelligente la magnifique maison du xve siècle qu'il possède à Caen, rue Saint-Pierre.

» Les architectes du Gouvernement, dans leurs tournées, pourraient prendre des informations et faire attribuer ces récompenses qui auraient le double avantage de coûter fort peu et d'encourager beaucoup à la conservation des vestiges du passé.

» Il arrive souvent qu'un particulier est indécis sur la question de savoir s'il va faire démolir ou restaurer sa propriété ; la perspective d'un souvenir modeste, mais flatteur pour son amour-propre, ne manquerait pas de l'amener à agir dans le sens que nous souhaitons.

» La mesure proposée ne serait pas spéciale à la question des édifices : elle s'appliquerait également aux personnes qui voudraient bien porter à la connaissance d'une Compagnie compétente, soumettre à son examen aussi bien la révélation d'un fait historique important que la découverte d'un objet curieux.

» Les documents seraient copiés, enregistrés avec soin ; les trouvailles, scrupuleusement déterminées,

seraient décrites ou dessinées dans les mémoires des Sociétés. Les propriétaires auraient ainsi la double satisfaction de voir leurs communications consignées dans les procès-verbaux et d'être renseignés sur leur valeur et leur intérêt.

» De cette façon on arriverait peut-être à ce que le public se fît en quelque sorte l'auxiliaire des Commissions régulièrement organisées; et l'Archéologie, l'Art, l'Histoire et la Curiosité trouveraient certainement leur compte dans cette collaboration ».

La Société ne peut que s'associer aux remarques si judicieuses qu'elle vient d'entendre. Et elle déplore, avec notre confrère, les peintures violet ou vert-pomme dont sont gratifiées des constructions anciennes. La Bourse du Travail n'a pas su elle-même échapper à ces enjolivements de pitoyable goût. Par une heureuse compensation, nous pouvons applaudir diverses restaurations exécutées avec une intelligente convenance, par exemple rue Ganterie, rue Cauchoise, etc.

M. le Président lit et commente des pièces relatives à une vente faite à Quincampoix, — à une chapelle attenant à la Bibliothèque Capitulaire, etc. Il constate les différentes juridictions dont jouissait le Chapitre de la cathédrale. L'une de ces juridictions a pu siéger dans une des salles de la tour Saint-Romain, où exista aussi une chapelle, vraisemblablement à l'usage des prisonniers du Chapitre.

Le Secrétaire communique enfin les diverses notes qu'on va lire.

Le Corpus Inscriptionum Latinarum, *ses origines.* — L'année dernière, à l'occasion de la mort de Mommsen, il a été beaucoup parlé de ce bel ouvrage.

Or, d'un Mémoire de M. de Mowat sur les papiers de L. Renier, il résulte que la France peut revendiquer l'idée première de cette grande entreprise. De fâcheuses questions de personnes nous la laissèrent malheureusement enlever.

Il y a plus : ce que la préface du *Corpus* a omis de dire, par oubli ou autrement, c'est que le plan suivi par l'Académie de Berlin est exactement le même que celui qu'avait d'abord tracé Emile Egger, jeune débutant dans la carrière de l'érudition, où il devait bientôt passer maître.

Trois textes anciens sur Rouen. — La rareté des documents sur les premiers ponts de Rouen persuade au secrétaire qu'il est bon de constater, vers le milieu du XIe siècle, l'existence d'un pont à l'usage des piétons.

Sous le titre de *S. Catharinæ Miracula Rotomagensia*, les Bollandistes viennent de publier dans leurs *Analecta* (XXII, 435, n° 14) le récit d'un contemporain, où l'on voit une aveugle de Quevilly, qui va en pèlerinage à l'abbaye de Sainte-Catherine, se diriger *ad pontem Sequanæ quæ prædicto loco subfluit*.

M. le Président croit retrouver dans ce pont du XIe siècle, celui dont une pièce conserve le souvenir dans la « rue du Vieux-Pont ».

Un autre texte, publié depuis deux siècles et demi au moins, semble pourtant n'avoir pas été connu par de Fréville ni les autres spécialistes. Ce n'est qu'un mot, mais l'un des premiers que nous ayons sur le commerce de Rouen.

S. Richard, roi des Anglo-saxons, passa par Rouen vers 720 pour se rendre en Italie. L'auteur, son parent,

qui le raconte, qualifie ainsi notre ville : *Ibi fuit mercimonium* (Acta SS. *Febr.* II, 76 E).

La précision de ses termes m'engage enfin à citer une phrase des curieux statuts des Moulins de Rouen (*Layettes du Trésor des Chartes*, I, 205, B). Elle prouve qu'en 1199 l'enceinte occidentale de Rouen n'allait pas encore jusqu'au calvaire de l'église S.-André : *A cruce atrii Sancti Andree, de extra portam.*

Les fenêtres terminales et les retables. — On s'explique difficilement aujourd'hui que la plupart de nos églises aient, au XVIIe et au XVIIIe siècle, fermé leur chevet soit par des boiseries, souvent sculptées avec luxe, soit par de la maçonnerie, parfois bien vulgaire. L'opinion la plus en faveur au XIXe siècle condamna cette transformation; et depuis plus de soixante ans (1) une heureuse réaction travaille avec succès à restituer l'aspect primitif des antiques sanctuaires.

Dans les *Eglises de l'arrondissement d'Yvetot*, l'abbé Cochet, amené à propos d'Hautot-l'Auvray à constater cette vogue des contretables, n'y voit qu'un entraînement de la mode. A ses yeux elle est d'autant moins justifiable que l'autorité diocésaine avait donné des instructions en sens contraire. Voici en effet ce que porte le *Manuel* de 1651, devenu assez rare pour mériter une mention textuelle : « Les rituels ont blâmé les corniches de bois que la dévotion des particuliers a introduites. Il faut revenir à la pratique générale (*publica*), autant qu'on le pourra faire sans inconvé-

(1) L'une des premières, la modeste église d'Hermanville (arr. de Dieppe) rouvrit son chevet sous l'initiative de l'abbé Duval, son curé, mort en 1887 chanoine titulaire.

nient ». Ces derniers mots s'inspirent du sage tempérament dont use l'Eglise en toute chose, et suffiraient à faire respecter ceux de ces retables qui sont de véritables œuvres d'art.

Une remarque toute fortuite donne à penser que l'aménagement nouveau fut moins irréfléchi qu'il ne semblerait au premier abord. En examinant la nouvelle église du Val-de-la-Haye, M. le Doyen du Grand-Couronne engageait avec raison M. le Curé à orner son chevet d'un vitrail fortement coloré, afin que la vue s'y reposât volontiers. Et il supposait que l'établissement des contretables avait eu pour but de donner satisfaction à cet instinct mal défini qui attire la vue vers quelque objectif soustrait à une lumière trop vive.

Deux siècles et demi plus tôt, la petite chapelle de Marbeuf provoquait à une lieue de là cette réflexion assez semblable : « Il faudrait boucher une fenêtre qui est tout devant l'autel... Il y aurait toujours assez de jour, à raison de deux fenêtres qui sont aux deux côtés. » (*Le Vœu de la Reyne*, p. 25. Rouen, 1639, in-4°).

En cet ordre d'idées, la multiplication des retables résulterait donc, non pas d'une dépravation du goût ni d'un caprice de la mode (qui ont propagé une foule de fantaisies bien moins légitimes), mais principalement de la décadence de la peinture sur verre qui aurait contraint de recourir à ce remède exagéré contre la crudité des rayons lumineux dont nos absides étaient pour lors inondées avec excès.

Si cette simple conjecture a semblé digne d'être soumise à la Commission, c'est sous la plus expresse réserve que peut y apporter un plus ample et meilleur informé.

Mgr Loth se demande si le déplacement des autels,

en les reculant vers le fond du chœur, n'avait pas naturellement provoqué l'idée d'élever à leur bord postérieur de vastes boiseries.

Sur quoi M. le Président explique que les autels furent toujours accompagnés soit de baldaquins ou de dômes parfois très élevés, soit de rideaux ou de courtines, qu'on a depuis et jusqu'à nos jours (à Lillebonne, par exemple) remplacés par des peintures donnant l'illusion d'une garniture d'étoffe.

Cany. Ancienne gentilhommière. — Le président de la Fabrique de cette paroisse a fait connaître à M. l'abbé Aubry un troisième calvaire, dont les restes sont moins intéressants que ceux qui nous ont été précédemment décrits. Ce dernier a pourtant laissé dans la topographie locale un souvenir durable. C'est le nom de « Fontaine de la Croix », donné au court ruisseau qui jadis séparait la paroisse de Barville de celle de Cany, et en outre formait ainsi la limite des doyennés de Valmont (archidiaconé du Grand-Caux) et de Canville-les-deux-Eglises (Petit-Caux).

Par suite, M. le Vicaire a été amené à adresser au secrétaire quelques détails sur une gentilhommière, aujourd'hui rasée. Il en reste, avec un petit bâtiment rural, une porte monumentale en brique, entrecoupée de cordons de silex taillé. Cette entrée somptueuse, bien délabrée, paraît dater de la première moitié du XVIIe siècle.

Près du socle de la croix a été abandonné un curieux débris de cheminée monumentale, provenant probablement de la demeure seigneuriale détruite. On reconnaît dans cette relique le bas du manteau de la cheminée, semé de fleurs de lis, et portant en son milieu un blason malheureusement dégradé.

Ce manoir n'était-il pas vers 1500 le logis d'un nommé Jehan le Parmentier, dont le nom,

Parmentier, seigneur,

écrit en lettres gothiques, se lit sur un fragment de pierre tombale, dans le chœur de l'église voisine, à Barville.

D'après le registre des fiefs du bailliage de Caux (1503), Jehan le Parmentier « demeurant à Cany-en-Caux », était seigneur du fief Maillard, assis en la paroisse de Sommery, ainsi que de la paroisse de Butot-en-Caux (annexe de Vénesville, doyenné de Cany).

Un siècle plus tard, ses héritiers pouvaient encore posséder et même habiter la gentilhommière.

A ces notes, M. Aubry a joint une carte postale qui offre une vue très pittoresque du site champêtre que décore la porte triomphale. Après avoir circulé parmi les membres présents, elle semble mériter une humble place dans l'album de la Commission.

Avant de lever la séance, M. le Président donne lecture des notes ci-après :

CONTRATS D'ALLOUEMENT D'APPRENTIS ET D'OUVRIERS MAÇONS ET AUTRES DOCUMENTS CONCERNANT LE MÉTIER DE MAÇONNERIE.

J'ai réuni quelques notes qui sont de nature à faire connaître les conditions d'apprentissage ou d'allouement chez les meilleurs architectes de Rouen, Alexandre de Berneval, Jeansen Salvart, Martin Le Roux et Jean Roussel; — le salaire que l'on payait aux meilleurs ouvriers; — l'aisance à laquelle quelques-uns de ces architectes avaient pu parvenir; — enfin la double profession de *tailleur d'images* et de maître maçon de Jean de Baïeux, fait que nous aurons l'occasion de signaler pour Jean Périer, architecte de la cathédrale, vers la fin du XIVe siècle.

27 mai 1400. — « Colin Anquetil, demeurant à Rouen, soy portant aagié, confesse soy estre aloué à Sandrin de Berneval, machon, jusques à VI ans du jour d'uy pour luy servir dudit mestier de machonnerie au mielx qu'il saura

et pourra; et ledit machon lui sera tenu trouver boire, mengier, feu, lit, hostel, monstrer la science dudit mestier; et si lui sera tenu paier icelui Sandrin pour tout ledit temps la somme de XXII l. t. ainsi comme il fera son dit service; et pour ce tenir, etc., et rendre tous coustz, etc. ».

27 mai 1409. — « Jehan Bacot, natif de Dourlens en Artois, comme il disoit, confesse soy estre aloué à Martin Le Roux, machon, jusques à deux ans, par la somme de XI l. V s. t., que ledit Martin en sera tenu paier ainsi qu'il fera son dit service... obligeant corps et biens, etc. ».

28 octobre 1419. — « Jehan Audis, de la paroisse de Morteray, près Sés, en Normandie, confesse soy estre aloué à Jenson Saluiere (*sic*) et à Jehan Roussel, ouvriers massons, demeurans à Rouen, jusques à V ans, commençans à Noel darrenier passé pour les servir et aprendre ledit mestier bien et duement; et lui trouveront lesdits ouvriers boire, mangier, feu, lit et hostel avec hotis (pour outils) pour ouvrer; et si luy paieront oultre, XXX l. t. en iceulx V ans; en la première année, IIII l.; la seconde C s.; la tierce, VI l.; la quarte, VII l.; la cinquiesme, VIII l. ».

Vendredi 13 septembre 1420. — « Colin Le Long, machon, et Alison, sa femme, de St-Ouen de Rouen, auctorisée, etc., promectent et s'obligent ensembles et l'ung pour le tout délivrer et dédommagier maistre Jensson Salvart, ses hoirs, etc., à cause de ce qu'il a naguère plégié ledit Colin vers justice, à cause d'une mallefaçon de corps que on disoit par lui avoir esté faicte aux personnes de Jacques Chemin, Colin Mordant et Simonnet Frion, desquelz coustz et dommages ilz vouldrent, etc., pour lesquels dommages, s'aucuns ledit maistre Jehan y en avoit, ledit Colin sera tenu et promist, pour et ou lieu de ce, servir icellui maistre Jehan, ès besongnes du Roy, de son dit mestier de machonnerie, en gaignant iceulx dommages à V s. pour chacun jour qu'il ouvrera (1), laquelle

(1) 5 sous par jour pouvaient donc être considérés comme le salaire du meilleur ouvrier.

besongne ledit Colin sera tenu faire et besongner de jour en jour bien et loialment à chacun jour ouvrable continuellement sans intervalle, tant comme on besongnera dudit mestier de machon au Palais du roy notre sire à Rouen (1), obligeant chacun pour le tout corps et biens ».

7 juin 1420. — « Maistre Jensson Salvart, machon, demourant en la paroisse St-Lô de Rouen, prent à rente à héritage, etc..., de honorables et discreptes personnes les doyen et Chapitre de Notre-Dame de Rouen, etc., une wide plache et arbres dessus croissans... assis en la paroisse St-Pierre-l'Ounouré, devant l'ostel de *l'Estrier*, d'un costé et d'un bout au pavement, d'autre costé aux hoirs Jehan Roussel dit Chahote, et d'autre bout à l'ostel qui fu Messire Rogier Le Grant, prestre, pour xx s. de rente ».

7 janvier 1439. — Vente à Jehan Salvart, par Pierre Cusquel, demeurant paroisse St-Nicolas, d'une rente de 7 l., 6 s., 3 d. t. (2).

9 octobre 1411. — « Jehan Roussel, natif de St-Eugenne en l'éveschié de Sées, comme il disoit, à présent demeurant à Rouen, doit à Jehan Salluart, machon, x l. t., pour argent sec presté dont, etc..., à paier par chascune sepmaine x s. au jour de dymence après la Toussains prochainement venant et ainsi, etc..., obligeant corps et biens, etc. ».

13 juillet 1405 — « Agnez vefve de feu Me Jehan de Baieux et Jehan Toffetiz dit Lescot, nez (sic) du pays d'Escosse, tailleurs d'ymages, lesquieulx de tous leurs débaz que ilz ont, meus et pendant par entre eulz, se mistrent, compromistrent et descendirent tant de principal, amendes que despens au dit, sentence, voulenté et ordonnance de Georget Goudouin, paintre, prins et esleu de la partie dudit Jouen, et de Guillaume Le Fournier, machon, prins de la partie

(1) On l'appela plus tard, pour le distinguer du Palais de Justice, le Vieux-Palais.

(2) Ce Cusquel est mentionné dans les actes du procès de réhabilitation de Jeanne d'Arc.

de la dicte femme, lesquieulx en pourront dire, ordonner et sentencier tout à leur pure et pleine voulenté; et où cas qu'ilz ne seroient à acort de sentencier, ilz prendront ung tiers arbitre, ou justice leur baudra, lequel sera tenu, etc..., en paine de c. l. t. que (paiera) la partie contredisant iceulz arbitres, moitié à justice et moitié à partie ».

Je m'en rapporte aux savants archéologues qui ont fait de l'architecture de la Cathédrale l'objet de leurs études, pour l'interprétation du mémoire suivant, concernant un travail à faire, vers 1388, au grand portail de cette église.

Extrait du compte de la Fabrique de la Cathédrale, 1383-1388 (Arch. de la S.-Inf. G. 2483).

« Mémoire de la pierre ordonée pour cause des pinacles du costé de l'O nouvel de devant la fontaine : xvi pierrez pour le corps de l'orbe fourmement (1) qui sont ès ii pinacles. *Item* xx pierres pour les ii clers pinchons qui seront sur les ii orbes fourmez. *Item* xvi pierres qui feront les feuillez ou crestes rampantes qui yront contremont. *Item* un faulx moule qui fait vi pierrez, c'est assavoir : iiii pour les tabernacles des pilliers et ii pour les entrepiez. *Item* que il faut à parfaire les choses dessus dictes ou ce qui n'a point esté livré pour l'accomplissement de ce :

» *Item* à parfaire les ii pinacles dessus diz devisez et baillez aux carreeurs par cedule en la sepmaine de la miquaresme l'an iiii^xx et v, c'est assavoir : ii grans tabernacles, ii pierres a faire bestes, ii autres pierres à faire retumbes, iii pierres à amortir les pilliers, v grans pierres, de vii piez de longt à pié et main, pour faire ymagez largez de xxvi piez, et v autres pierrez, de v piez de longt et de xx pouz

(1) Orbe fourmement doit signifier, à mon sens, une arcade sans ouverture. De même au xve siècle, dans le langage des chirurgiens, un coup orbe me semble désigner une contusion sans plaie apparente.

de large, semblablement pour faire ymagez. Ainsi somme à parfaire lesdiz pinacles. xx pierrez que Jehan Halot, Raoul et Symon Gregore et Pierrez Du Busc doivent livrer et rendre dedens le batel à Vernonnel xv jours avant l'Assension Notre-Seigneur l'an IIII^xx et VI ».

Par délibération du 8 janvier 1479 (v. s.), les chanoines de la cathédrale de Rouen avaient décidé qu'il serait établi, pour leur usage particulier, une chapelle, vers l'entrée de leur bibliothèque, du côté de l'église (1).

Le compte de la Fabrique, de la Saint-Michel 1479 à la Saint-Michel 1480, fournit quelques détails curieux sur la décoration de cette chapelle.

« A Roger Heudouyn (un huchier), pour la façon d'un autel de bois à la librairie et avoir mis aez à couvrir la pierre devant ledit autel et avoir fait ung entrepié (2) pour mectre l'image Notre-Dame ; *item* pour la façon d'un banc à dossier et ung bellenc (3); *item* pour deux fourmes; *item* pour deux lieutrins et pour avoir fait ung autre banc à coffre et à dossier et ung marchepié, le tout montant à la somme de xv l.

» A Jehan Labbé, estainmier, pour l'achat de deux biretes d'estain pour servir à mectre vin et eaue à célébrer les messes à la chapelle ordonnée de nouvel près la librairie..., en six onzains, v s. VI d.

» Pour l'achat d'un porte-paix, v s. VI d.

» Pour XIII toises de nate, à IIII s. VI d. chacune toise, LXIII s.

(1) 8 janvier 1479 (v. s.). *Ea die deliberatum fuit a majori parte, unum altare fieri et erigi in loco vacuo juxta novam librariam hujus ecclesie, in quo Domini canonici, pro sua devotione, missam secretius celebrare possint et valeant.* (Reg. capit.)

(2) Socle ou piédestal.

(3) Par ce mot, je crois qu'il faut entendre une table. Ce doit être un équivalent du mot brelan qui, plus tard, désigna le jeu au lieu de la table sur laquelle on jouait.

» Au chapelain de Monsr de Yponense (1), pour son sallere d'avoir fait beneir ung autel portatif, VI s.

» A Jehan Le Fevre pour la vendue de deux chandeliers, XXVII s. V d.

» A Estienne Dufour, casublier, pour l'achat de deux aulnes trois quarts de sargecte rouge, pour l'achat de IIII aulnes demy quartier de sargecte perse et verte à faire aux courtines à servir aux deux costez de l'autel de la librairie, IX s. IX d.

» Pour l'achat de cinq quartiers de toille blanche et pour deux aulnes un quart de frange blanche à faire une custode à mectre sur l'autel de lad. librairie, XXIII s. IX d.

» Pour l'achat de une aulne et demye de canevas pour mectre au bellenc de la chapelle (2). »

(1) Robert Clément, docteur en théologie, de l'ordre de saint Augustin, suffragant du cardinal d'Estouteville, archevêque de Rouen.

(2) Dans le même compte : « Pour deux aulnes de drap vert pour mectre au bellenc de la librairie, XLII s. VI d. ». Bien qu'étrangères à la chapelle, les notes suivantes fournies par le même compte, m'ont paru mériter d'être relevées. « A Colin Lubin et Guillaume Mauselment, paintres, tant pour leur paine d'avoir bruny d'or le crucifix estant sur le grant autel du cueur de la dicte église (la cathédrale), que avoir trouvé les estoffes, XVI l. vs. — A Jehan Le Fevre, fondeur, tant pour sa peine d'avoir nestaié la croche où pent le *Corpus Domini* que pour avoir fait une clere-voye et trois feulles dessus l'archet et aussy avoir remply les deux OOz dedens ledit archet; et poisent, tant ladite clère-voye que lesdites feulles, XXXV livres. — A Jehan Pas, huchier, pour sa paine d'avoir fait trectes aux tableaux servant sur le grant autel aux festes doubles et tresples, XXXII s. V. d. — A Jehan Tollemer pour l'achat de aneaux pour servir à pendre les courtines d'entour le grant autel du cueur, le voelle dudit cueur et pour les courtines servant en tour l'autel de la chapelle de la librairie, X s. ». Il est remarquable que même pour l'autel d'une chapelle inaccessible au public, on ne crut pas pouvoir se dispenser de courtines. Au chapitre des dépenses extraordinaires.

« A Robinet Esgret (aide maçon), pour l'achat de IIII bondes

De l'église du séminaire archiépiscopal dit le Séminaire Saint-Vivien, il ne reste rien que la partie inférieure des gros murs, le long d'une rue étroite.

Cette église n'était guère ancienne. Un arrêt du Conseil d'Etat homologuant une délibération de la Chambre du clergé du diocèse, du 3 novembre 1735, avait ordonné qu'il serait accordé une somme de 6,000 l. par an pendant 5 ans « pour être employée à la construction d'un bâtiment où l'on pourrait célébrer l'office divin avec la décence convenable ». (Arch. de la S.-Inférieure, G. 8672). Ce ne fut pourtant que le 11 mai 1769, qu'un marché fut fait entre Pierre Le Coq, supérieur du séminaire, et Michel Hongnard, maître maçon, pour la réalisation de ce projet ; le prix convenu pour la maçonnerie était de 10,000 l. 130 tonneaux de pierre de Saint-Leu furent achetés pour 1,644 l., des Chartreux de Rouen. Il y eut un marché particulier pour la couverture qui se fit en ardoise d'Angers « forte carrée », 18 octobre 1766. (*Ibid.* G. 9140). Les comptes du séminaire de 1766-1791 fournissent les deux notes suivantes sur des travaux de décoration intérieure :

1° « Mars 1776. — A M. Vauquelin, architecte, sur son travail pour le contretable de l'église, 24 l. » (1).

2° « 26 janv. 1789. - Avance à M. Jaddouille, la somme de 300 l. à compte sur la somme de 800 dont je suis convenu avec lui pour la sculpture de deux bas-reliefs en belle pierre de Conflans, destinés pour les deux petits autels de la Se Vierge et de S. Charles. Les deux bas-reliefs représenteront la Mort de la Vierge et S. Charles et seront placés dans le courant d'août ou de septembre prochain ».

tant pour servir aux deux viviers estans sur l'église que servir aux fontaines, XIII d. » (Arch. de la S.-Inf. G. 2510).

(1) Le 5 mars 1789, on lui payait encore 96 l. pour solde de dessins fournis par lui pour l'église.

J'ignore ce que sont devenus ces bas-reliefs qui ne devaient pas être sans mérite, mais que l'artiste, sans doute à cause de leur sujet, se garda de mentionner quand il sollicita la place de professeur de dessin. Je suppose que l'église avait eu Vauquelin pour architecte. Le *Tableau de Rouen*, de 1788, p. 122, dit qu'elle était « très belle ».

L'église du petit séminaire, rue Poisson (aujourd'hui grand séminaire), a eu un meilleur sort. Elle a été conservée. La première pierre en fut posée par l'abbé Bridelle, abbé de N.-D. de Madion, vicaire général, qui y posa cette inscription au nom de l'archevêque :

Deo Optimo Maximo
Juvante et
Auspice Deipara Virgine
Patrocinantibusque
Sanctis Angelis custodibus
Ludovico XV regnante
Primarius hujus Ecclesiæ lapis
a
DD Ludov. de Levergne de Tressan
Archipresule Rothom.
Positus benedictusque fuit
anno
M DCC. XXVI
Mensis. Martii die XXII (1).

J'ignore le nom de l'architecte.

Le séminaire Saint-Louis ou des Vieux Prêtres, établi à Rouen, d'abord rues de Coulon et de la Moelle, paroisse Saint-Nicaise, en 1726, fut transféré en 1742, au faubourg Cauchoise, dans l'emplacement abandonné par les religieuses du Val-de-Grâce, dont le monastère fut sup-

(1) Extrait d'un mémoire intitulé *Mémoire des petits séminaires*.

primé et dont les biens furent attribués au monastère de Notre-Dame des Anges, dit de Bellefont (Décret d'extinction, 5 février 1742).

Pendant plusieurs années on se contenta de la chapelle du Val-de-Grâce. Les ressources considérables, mises à la disposition du séminaire par la libéralité du cardinal de Saulx Tavannes, donnèrent le moyen de construire une église plus convenable. L'alignement en fut donné le 4 mai 1761. Le 5 août suivant, le président de Motteville posait la première pierre et faisait, à cette occasion, présent à la communauté d'une bourse de 50 louis valant 1,200 l. L'édifice ne fut achevé qu'en 1766. On n'a point conservé les plans, mais seulement les devis et quittances d'où je tire ces renseignements :

Paiement de 3,000 l. à l'architecte Vidoux-Fontaine, pour tous les plans et devis qu'il avait fournis et pour la conduite des travaux, 24 octobre 1765. Pierre De la Rue, maître maçon, domicilié à Sotteville, avait eu l'entreprise de la maçonnerie. On avait employé, pour la charpente, Dedde ou Dede ; pour la menuiserie, Baudouin, Laurent, De La Cour, Jean Héraut, Saint-Germain ; pour le pavage, Guillaume Cécille ; pour la peinture, Le Jeune ; pour la vitrerie, Le Vieil ; pour la serrurerie, Le Vieil. On paya, en 1764, 115 l. au sculpteur Brunel, « qui avait fait 22 chapiteaux pilastres en pierre, groupés par deux, rendus suivant les règles de l'art ionique, à raison de 20 l. par chapiteau » ; il avait, de plus, enrichi et sculpté l'autel, le gradin et le tabernacle.

La journée de l'ouvrier était alors de 30 s. ; celle du manœuvre, de 17 s. On employa de la pierre de Saint-Leu, qui revint à 7 l. le tonneau, et 3,040 toises de pierre de Caumont qui revinrent, en tout, à 6,382 l. La brique fut achetée à Boisguillaume : elle fut payée 18 l. le millier.

La dédicace de cette église se fit par Jacques Richier de Cérisy, évêque de Lombez, ancien vicaire général à Rouen, le 22 décembre 1766.

« Jacobus Richier de Cerisy, miseratione divina et Sanctæ Sedis Apostolicæ gratia episcopus Lombariensis, Regi ab omnibus Consiliis, universis præsentes inspecturis salutem et benedictionem in Domino. Notum facimus ac testamur quod die datæ præsentium ecclesiam seminarii S. Ludovici, vulgo *des Vieux prestres*, juxta Rothomagum, de licencia illustrissimi ac reverendissimi DD. de la Rochefoucauld, archiepiscopi Rothomagensis, Normanniæ primatis, abbatis, capitis superioris et administratoris perpetui sacræ abbatiæ et totius ordinis Cluniacensis, in honorem seu sub invocatione Beatæ Mariæ Virginis, Si Ludovici et sanctorum presbiterorum consecravimus. Datum Rothomagi, sub signo sigilloque nostris ac secretarii nostri subscriptione, anno Domini millesimo septingentesimo sexagesimo sexto, die vero mensis decembris vigesima secunda.

» Jacobus epus Lombariensis; Marescot, v. g.

» De mandato.

» Le Roux Desneval Dacquigny, Le Sueur » (1).

Dans les années suivantes on voit payer 48 l. à Tierce, qui avait peint le berceau de l'église en couleur de pierre de Saint-Leu (1769); 12 l. à Lejeune, pour avoir peint une bordure autour du grand tableau qui était au-dessus de la porte de la sacristie, en dedans de l'église, contenant 50 pieds de pourtour, peinte en couleur de bois, à l'huile, à plusieurs couches (1770); 14 l. à Cahais, pour le dessus

(1) « Le 17 décembre (1766), imprimé 300 billets sur 4 pages pour la dédicace de l'église de Saint-Louis audit séminaire, à 4 l. le cent ». Quittance de l'imprimeur Le Boullenger. — Compte du Séminaire : « Le 23 décembre (1766), 12 l. pour l'impression des billets d'invitation à la dédicace de notre église, et 6 l. pour les 4 soldats qui ont gardé les portes...; *item* 6 l. au religieux qui a presché ». Le même compte indique une dépense de 40 l. pour la façon de 20 Croix-de-Dieu peintes dans l'église lors de la dédicace qui en fut faite.

d'une porte où étaient les armoiries de l'archevêque (1772).

Précédemment il avait été payé à Léonard 30 l. pour une image représentant saint Louis (29 mars 1762); à Tierce, 200 l. pour un grand tableau destiné à l'église (10 août 1764).

Dans une lettre de 1792, l'emplacement est ainsi décrit par M. Prunier, le dernier supérieur du Séminaire (1) :

« L'emplacement est d'environ 1 acre, y compris le terrain des bâtimens. Il est clos irrégulièrement par notre bâtisse sur la grande rue Bouvreuil (la rue du Champ-des-Oiseaux), par des murs et des maisons qui ne nous appartiennent pas et qui avancent plus ou moins dans l'intérieur, surtout du côté du boulevard et de la rue du Petit-Bouvreuil. L'intérieur du local est partagé en deux parties par l'allée de charroi dont l'entrée est sur le boulevard (2) et où il y a une rangée de tilleuls. La première partie depuis l'église, qui a environ 11 toises de longueur sur 4 de largeur, jusqu'a cette allée, est considérablement en pente et contient, du côté des Carmes (3), sur une terrasse élevée d'environ 8 pieds plus haut que ladite allée, un grand bâtiment neuf de 17 toises de longueur sur 4 de large, qui donne une cuisine, un long réfectoire où les

(1) Jean-Louis-Charles Prunier, licencié en l'un et l'autre droit, ancien curé de Saint-Pierre de Neufchâtel, nommé supérieur du séminaire Saint-Louis, par Mgr de La Rochefoucauld, le 3 août 1777 (G. 9288), n'avait point encore prêté serment le 21 déc. 1792, ne se considérant point comme fonctionnaire, mais comme un simple commis pour fair esoigner, médicamenter, etc. les pauvres prêtres et faire la recette des revenus de la maison et les dépenses nécessaires. A ces prêtres étaient alors réunis les prêtres non assermentés, âgés et infirmes, exempts de la loi de la déportation.

(2) Cette entrée existe encore.

(3) Les Carmes déchaussés, dont la chapelle est devenue l'église paroissiale de Saint-Romain.

prêtres les moins infirmes font leur prière matin et soir, disent leur bréviaire, mangent, etc..., et une salle qui sert de parloir, proche l'église et la petite porte d'entrée sur la rue du Grand-Bouvreuil. La seconde partie est le jardin, d'un mauvais sol, plus large du côté du boulevard et plus long du côté des Carmes, plus enfoncé que l'allée du charroi d'environ 7 pieds. Dans ce jardin, du côté des Carmes, est l'ancien bâtiment des religieuses du Val-de-Grâce, qui est de 16 toises de longueur sur 5 de largeur, où est une grande sale commune et 9 lits pour les malades et les prêtres les plus infirmes ».

Une partie de ce dernier bâtiment existe encore au n° 9 de la rue du Champ-des-Oiseaux. L'église qui longe la même rue, subsistait encore en son entier, il y a quelques années. Il en reste assez pour qu'on se fasse idée de ce que devait être cette construction que recommandait, du reste, à lui seul, le nom de l'architecte Vidoux-Fontaine.

Les comptes des Chartreux de Rouen m'ont fourni les deux notes suivantes, relatives à l'église de Saint-Jacques-sur-Darnétal :

« J'ay été (c'est le procureur de la maison qui parle) j'ay été le 1er septembre 1716, avec frère Jean Boutard, à Saint-Jacques-sur-D'Ernétal, afin de tenir une cloche, en la place de notre très venerable père Prieur. Elle fut bénite par Monsieur Hebert, curé de S. Jacques, avec beaucoup de cérémonie, et nommée Marie-Félix-Pascal. J'ai donné au fondeur, 5 l.; aux sonneurs, 25 s.; 20 s. aux pauvres, et 25 s. au garçon et à la servante de M. le curé chez qui nous disnâmes avec Madlle de la Garenne avec qui j'avois tenu lad. cloche et avec toute sa famille, gens de distinction. Somme totale de l'argent déboursé, 8 l. 10 s.

» Il y a dans le clocher de S. Jacques présentement 3 cloches fort belles et fort bonnes.

» La première fut bénite en 1696 par Me Claude Ample-

ment, curé de Saint-Jacques, prédécesseur de celuy-cy et tenue par Ch. Le Couteulx, prieur de Saint-Julien, et dame Marguerite Amplement, veuve de Pierre Cavelier, escuier et sieur de la Garenne. On l'a rompue le jour des Morts 1719, à force de sonner.

» La seconde cloche fut bénite le 1er septembre 1716, par Me Jean Hébert, curé de lad. par. de S. Jacques, et nommée par Fr. Adrien Menou, coadjuteur pour le très vénérable Père Dom Pascal Le Tonnelier, prieur de S. Julien, et par noble demoiselle Marie-Félix Cavelier de la Garenne.

» La troisième a été bénite, en 1661, par Claude Amplement, curé de Saint-Jacques, et Nicolas Sionville, trésorier en charge. On ne parle point de la marraine ».

La séance est levée à quatre heures moins le quart.

A. Tougard.

SÉANCE DU 24 JUIN 1904

La séance ouvre à deux heures un quart, sous la présidence de M. de Beaurepaire, vice-président.

Membres présents : MM. Adeline, P. Baudry, G. de Beaurepaire, Le Verdier, Malicorne, Pelay, Ruel, Sarrazin, de Vesly et l'abbé Tougard.

Se sont excusés : MM. Brunon, Coutan et Milet.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Correspondance imprimée. — On doit y enregistrer : *Centenaire de la Société des Antiquaires de France*, in-4° ; — *Epigraphie du Pas-de-Calais*, IV, 4 et 5. Arras, 1903 ; — *Revue héraldique*, février à mai 1904, 3 liv. ; — *Bulletin archéol..... de Tarn-et-Garonne*, XXXI ; — *Bulletin archéol..... de l'Orléanais*, 178 ; — *Mémoires de la Soc..... d'Orléans*, 1903, 2e semestre ; — *Procès-verbaux..... de la Soc.... de l'Aveyron*, XIX ; — *Bulletin de la Soc. des Antiq. de Picardie*, 1903, IV ; — *Bulletin... des Antiquaires de la Morinie*, 209 ; — *Bull... Société Dunoise*, 137 ; — *Bull... Soc. d'Avranches et de Mortain* ; — *Bull. de la Soc. archéol. de Touraine*, 1904, 1 ; — *Bull. de la Soc. archéol. d'Eure-et-Loir*, juin 1904 ; — *Bull. de la Commission du Pas-de-Calais*, III, 2 ; — *Mémoires* item, II, 5 ; — *Bulletin de la Soc... de Gand*, XII, 4, 5 ; — *Inventaire* item, XXXIII ; — *Société havraise d'Etudes diverses* ; Recueil, 1903, 1, 2, 3 ; — *Item*, Bio-bibliographie, par Lechevalier,

1903; — *Item*, Etude sur le Langage de la banlieue du Havre, par feu l'abbé Maze (révision et préface de l'abbé Tougard), 1903; — *Soc... de l'Orne*, XXIII, 1, Alençon, 1903.

Le beau Mémorial que les Antiquaires de France ont affecté à leur centenaire, ne fait que ratifier la décision prise dans la précédente séance. Le secrétaire y a satisfait dès le 28 juin. Et le surlendemain la Commission recevait les remerciements des Antiquaires, par un billet de leur docte secrétaire, M. Noël Valois.

Chapelle Saint-Julien. — M. le Président communique à la Compagnie la réponse qu'a faite, le 31 mai, le maire du Petit-Quevilly à la délibération prise dans la précédente séance.

Le 25 mai, le Conseil municipal a émis un avis favorable à la protection de la chapelle. Mais, « en raison de l'état précaire des finances, il a formellement déclaré qu'il ne pouvait, en aucune façon, faire intervenir la commune dans la dépense ».

La Commission observe qu'elle avait surtout demandé à l'administration municipale du Petit-Quevilly de faire dresser un devis de la dépense qu'exigerait la pose des grillages de protection aux fenêtres de la chapelle. La réponse qu'on vient d'entendre ne laisse plus que la ressource de transmettre à M. le Préfet les légitimes doléances de M. de Vesly, fortement appuyées par la Commission, afin qu'elles soient au besoin recommandées à la sollicitude du Conseil général.

Famille Jouvenet.— M. Le Verdier fait cette lecture :

« La note suivante est extraite du registre des délibérations des administrateurs de l'Hôtel-Dieu de

Rouen (*Archives départementales, Fonds de l'Hôtel-Dieu*, année 1721).

« Du 13 juin 1721. Représenté à la Compagnie par » M. Jorre, administrateur en charge, que le s^r Jou- » venet, paintre, priroit la Compagnie de luy accorder » une chambre joignant la chapelle de l'Hospital » S. Louis, pour y faire de temps en temps de grands » tableaux, à cause de la hauteur des planchers, à » laquelle chambre il ne fera aucun domage par raport » à la quallité de ces ouvrages.

» Délibéré sur l'énoncé cydessus, que la chambre » demandée par le sieur Jouvenet dans l'Hospital » S. Louis luy est accordée pour travailler à faire des » tableaux, à la charge de ne faire aucun domages, » parce qu'au cas que la Compagnie en aye besoin, » led. sieur Jouvenet sera tenu de leur remettre, en » l'avertissant quinze jours auparavant ».

» Malheureusement cette délibération perd bien de son intérêt quand on observe qu'elle ne peut concerner Jean Jouvenet, mort le 5 avril 1717.

» Mais la famille du célèbre peintre fut féconde en artistes ; duquel peut-il bien s'agir ? Si l'on consulte le tableau généalogique dressé par Houël, et annexé à l'*Histoire de Jouvenet*, par F.-N. Leroy, on ne voit pas que l'on puisse rapporter le document à un autre que François, né vers 1664 et mort en 1749.

» François, frère cadet de Jean, fut peintre ordinaire du roi, membre de l'Académie de peinture, et résidait, semble-t-il, plutôt à Paris qu'à Rouen. Il excella dans le portrait et ne paraît pas s'être appliqué à un autre genre (1). Le pétitionnaire de 1721 pour-

(1) Leroy, p. 129.

tant peignait, et souvent, de vastes toiles, sans doute des rétables, des plafonds peut-être. Il faudrait croire alors que la biographie de François Jouvenet est incomplète et qu'on connaît mal ses œuvres ; ou bien il s'agirait d'un autre membre de la famille dont les travaux sont demeurés ignorés ou mal attribués.

» Je note en passant que l'*Histoire* de Leroy signale des toiles plus ou moins authentiquement signées et datées *Joannes Jouvenet*, *1722*, *Jean Jouvenet*, *1725*, Jouvenet, 1744, P. Jouvenet, 1751 (1). Ces signatures et ces dates ne concordent pas avec les données de l'arbre généalogique de Houël, mais elles peuvent n'être pas sincères. Les deux premières de ces œuvres auraient-elles été inspirées par Jean et achevées par François, qui y aurait mis le nom de son aîné? ».

M. Sarrazin ajoute que cette communication a pour lui un intérêt tout particulier. Il possède en effet un tableau, longtemps conservé dans une propriété du Boisguillaume, qui passe pour avoir été habitée par les Jouvenet. La tradition veut que ce soit le portrait de la femme du célèbre J. Jouvenet, auquel on l'attribuait. Peut-être serait-il plus vraisemblable de supposer qu'il est l'œuvre de François ?

Eglise Saint-Georges. — Elle fournit à M. P. Baudry la matière de cette communication :

« Le 26 mai dernier, le *Nouvelliste* a dit un mot des fouilles actuellement pratiquées dans les fondations de l'ancienne chapelle collégiale du Saint-Sépulcre ou de Saint-Georges, place de la Pucelle.

(1) Leroy, pp. 467, 468, 470. — M. de Beaurepaire, remarque le secrétaire, a jadis cité trois peintres du nom de Jean Jouvenet, proches parents les uns des autres.

» Quoique les fouilles n'aient eu qu'un résultat peu intéressant, peut-être cependant est-il à propos de les mentionner.

» L'entrepreneur, M. Goupillières, y a constaté la présence d'un pavage en pierres de Tonnerre, à 85 centimètres de profondeur, et d'un autre pavage plus ancien, quoique à 45 centimètres seulement, en pavés de Thuit-Signol.

» Cette chapelle a eu, en effet, plusieurs constructions et reconstructions successives au XIIe ou XIIIe siècle, puis au XIVe et enfin au XVe ou XVIe.

» On a rencontré dans les fouilles de l'eau qui provenait d'un puits ou d'une source, et il a été recueilli un fragment de pierre tumulaire, probablement du XVIIe siècle, et sur lequel je n'ai pu lire que : SERTEMS, *ætatis suæ 64. Oretur pro eo.* Rien, dans l'histoire de Rouen n'a pu me permettre de compléter cette inscription, ni de rectifier ce que j'ai lu fautivement. Des crânes et des ossements ont été trouvés à environ un mètre.

» Que n'a-t-on rencontré la pierre rappelant les motifs de la fondation première de la chapelle, avec les mots : *Icy adira le prestre le corps de nostre Seigneur* ».

M. le Président rappelle que les chanoines de cette collégiale ne menaient pas la vie commune. Comme les revenus de ce bénéfice étaient modiques, ils étaient d'ordinaire pourvus de cures.

Saint-Saens. — Inscription commémorative. — M. Léon de Vesly met sous les yeux des membres de la Commission une plaque en étain (0,28 × 038), qu'il tient de M. l'abbé Cagniard, doyen de Saint-

Saens, et que ce vénérable ecclésiastique a soustraite aux balles des amateurs d'un tir.

Cette plaque est celle de la pose de la première pierre du retable d'un des autels qui décoraient l'ancienne abbaye de Saint-Saens. Elle porte l'inscription suivante :

Armoiries

POUR LA GLOIRE DE DIEU
CETTE PREMIERE PIERRE POUR LA
CONSTRUCTION DE CE RETABLE
D'HAUTEL A ESTÉ POSÉE PAR MADAME
MARGUERITTE HENRIETTE DU BOUZET
DE ROQUEPINE ABBESSE DE L'ABBAYE
ROYALLE DE St SAEN PRIEURE DU PRIEURÉ
DE Ste AVSTREBERTE PRÈS GIZORS DAME
DU DIT St SAEN ESQUIQUEVILLE St MARTIN
L'HORTIER CAMP SOVURAIN MAVRAY ET
AVTRES LIEVX ASSISTÉE DES DAMES
DE SA COMMVNAUTÉ CE VINGT TROIS
IEME IVILLET 1720
LEQVEL OVURAGE A ESTÉ FAIT SOVS LA
CONDVITTE ET DESSEINS DV Sr IACQVES
MILLETS DERVISSEAUX ARCHITECTE
A ROUEN.

L'orthographe et la forme des lettres employées pour cette inscription ont été copiées avec la plus grande fidélité : aussi les incorrections y sont nombreuses.

Une faute veut être relevée. Elle concerne les armoiries gravées au sommet de la plaque et surmontant l'inscription. Celles-ci figurent par des hachures un lion de sable sur champ d'argent, l'écu timbré d'une couronne de marquis et de la crosse abbatiale ; tandis que la Chesnaye des Bois veut que les armes des du Bouzet soient d'argent, au lion d'azur, armé et lampassé de gueules, couronné

d'or, que les ducs de Roquelaure ont toujours portées sur le surtout de leurs armes.

Millet des Ruisseaux était fort peu connu avant la séance du 18 février 1879, dans laquelle M. de Beaurepaire lut une notice sur l'architecte rouennais.

Guilbert avait bien dit que Millet des Ruisseaux avait été un architecte d'une grande réputation, né à Rouen, mais dont il ne possédait que peu de renseignements biographiques.

Bauchal, dans son *Dictionnaire des Architectes français*, consacre quelques lignes à Millet des Ruisseaux et enseigne que son œuvre principale, *le rétable de Saint-Pierre du Val ou du Chatel,* fut transférée après la Révolution, dans l'église Saint-Vivien. Dans sa notice, M. de Beaurepaire a montré ce que cette dernière assertion avait d'erroné, et dit que le rétable transporté à Saint-Vivien est celui de l'église des Cordeliers, érigé entre les années 1691 et 1700.

M. de Beaurepaire a donné de plus une nomenclature à peu près complète des travaux exécutés dans les églises de Rouen : N.-D. de la Ronde (1703), Saint-Denis (1713), Saint-Jean et Saint-Laurent (la même année), Saint-Michel (1730) et très probablement Saint-Lô en 1700.

L'inscription de Saint-Saens vient donc ajouter un nouveau travail, à ceux déjà nombreux, exécutés par l'architecte rouennais.

C'est peut-être trois nouveaux autels qu'il faudrait inscrire au compte de Millet des Ruisseaux : car l'abbé Cochet, dans sa description de l'église de Saint-Saens, a écrit :

« Le chevet est masqué par une superbe contretable en » pierre, d'ordre corinthien qui, ornée de statues et de » fleurs, s'élève jusqu'à la voûte de l'église (1). Deux con-

(1) La tradition qui s'est perpétuée à Saint-Saens veut que ce rétable et peut être aussi ceux des deux autels latéraux, soient dus à la générosité de Mme de Maintenon qui serait venue deux

» tretables du même genre sont placés au bout de chaque
» transept. Ces *trois* morceaux du règne de Louis XIV
» sont d'une magnificence inusitée dans nos campagnes ;
» il est fâcheux qu'une aussi riche matière ait été empâtée
» dans la chaux et le badigeon ».

Rien ne s'opposerait donc à ce que l'hypothèse fût admise. Cependant il convient d'attendre que de nouvelles recherches viennent les confirmer.

J'ai déjà reconnu que Millet habitait la paroisse Saint-Vincent, de Rouen, où sa filiation peut être établie et j'espère être bientôt en mesure de dresser une biographie complète du célèbre architecte.

Je propose que des remerciements soient adressés à M. l'abbé Cagniard, qui a sauvé l'inscription de Saint-Saëns.

La Commission, qui a pris un vif intérêt à l'exposé qu'on vient de lire, appuie chaleureusement la proposition. Elle émet le vœu que la plaque commémorative soit fixée sur les murs de l'église, en y ajoutant quelques mots d'explication.

Antiquités diverses. — M. de Vesly continue ainsi :

M. L. Deglatigny et moi, nous avons fait, le 12 mai dernier, une excursion qui nous a donné une curieuse récolte archéologique. Je demande la permission de les exposer :

C'est d'abord une tombe de l'époque franque, rencontrée à Oissel, dans l'île Potel, lors du creusement d'une citerne, par M. le commandant Canivet.

Le propriétaire était absent lors de cette découverte, et l'ouvrier put s'approprier une partie des objets trouvés.

ou trois fois visiter l'abbesse, nièce de Colbert. La place qui entoure l'église s'appelle *place Maintenon*.

M. Canivet n'a pu recueillir qu'un style en bronze, un fauchard, l'entrée d'une serrure de coffret, et des débris de deux vases en poterie plombaginée.

L'oxydation du fauchard ne m'a pas permis de l'apporter ici; et les vases en poterie commune ne présentent aucun caractère intéressant.

En 1853, le service des Ponts et Chaussées entreprit des dragages dans la Seine, vis-à-vis d'Oissel. Les sables provenant de ces dragages furent employés à combler le bras du fleuve qui séparait les îles Potel et Coquet. On sait que ces travaux donnèrent, parmi les objets sortis du fleuve, la belle épée de bronze qui est aujourd'hui au musée départemental. Les dragages exécutés en 1883, sous la direction de M. l'Ingénieur Lechalas, fournirent une abondante moisson d'armes de diverses époques, dont l'inventaire me fut confié et que j'ai soumis à l'examen de la Commission.

De nouveaux dragages, opérés il y a quelques semaines, ont permis au commandant Canivet de recueillir une hache en bronze à ailerons, d'un type spécial, et non dessiné dans l'album de M. de Mortillet (pl. LXVI).

Des fragments de poteries semblables à celles extraites des lacs de la Suisse ont été également retirés du fleuve. Il en a été de même pour des piquets en fer et des ossements provenant du bœuf, du cheval et du chien.

Nous avons quitté les îles de la Seine et gagné le Port-Saint-Ouen, Gouy et Incarville. Avant d'arriver à ce hameau, M. Deglatigny a recueilli, sur un plateau, d'où la vue s'étend sur une très grande étendue, plusieurs silex taillés. Continuant notre excursion, nous avons gagné Celloville. Là, M. Jean Mulot, cultivateur, nous a montré plusieurs hachettes en silex de l'époque moustérienne, et des armes et silex poli ou à l'état d'ébauche. Tous ces témoins de l'industrie préhistorique ont été recueillis en faisant des labours aux trièges du Point-du-Jour et du Thuit

Dans ce dernier canton, au lieu dit *l'Enfer*, j'ai opéré quelques sondages qui m'ont révélé des substructions gallo-romaines et donné, avec de nombreuses tuiles à rebords, des débris de vases en poterie rouge unie ou à reliefs, avec la marque TACITVS. Ce sigle avait déjà été relevé sur des vases à Lillebonne.

Je me propose de continuer des fouilles en cet endroit et d'entretenir la Commission des découvertes que je pourrai faire.

Cependant il me paraît nécessaire d'indiquer, dès aujourd'hui, que le chemin des Haleurs, une très ancienne piste suivie par les bateliers qui se rendaient de Poses à Rouen, passait près de l'Enfer, descendait le vallon de Brunval à un lieu encore nommé « Triège des Fontaines ». Ce nom porterait à croire que les sources du Becquet émergeaient là, c'est-à-dire à près de 1,800 mètres en amont du point où l'eau sort de terre aujourd'hui.

Après ces diverses constatations et une visite chez M. Vaussier, qui a fait présenter des instruments en silex à la Commission des Antiquités, mon collègue et moi nous nous sommes rendus à Inglemare, hameau dépendant de la commune de Belbeuf.

Là, nous attendait une très curieuse découverte, faite par M. Bénard. Il y a quelques années, ce cultivateur, en plantant un pommier, trouva une sépulture gallo-romaine. Il ne se préoccupa pas, on le pense bien, de faire les constatations scientifiques; mais il garda précieusement les objets qu'il trouva.

Parmi ceux-ci, une belle et rare fibule mérite de fixer l'attention. Ainsi qu'on peut le remarquer, elle se compose de deux parties formées chacune d'un disque de bronze de 0,025 de diamètre, auquel est fixée une petite tête de vache aux yeux saillants et retenant dans sa bouche, l'une une tigette de bronze, l'autre un disque avec une lamelle de fer.

MM. Salomon Reinach et Prou, auxquels j'ai soumis ce

curieux bijou, ont reconnu sa rareté. M. Reinach n'en connaît pas de semblable, et croit devoir l'attribuer à la fin du IIIe ou au commencement du IVe siècle.

Avec la fibule, M. Bénard a recueilli des débris d'une « tiare » et des anneaux en bronze ainsi que des vases en terre. Malheureusement le tout se trouve en un tel état de division qu'il est impossible de reconstituer la forme de l'objet auquel ils ont appartenu. Les anneaux paraissent avoir fait partie du harnachement d'un cheval ; et l'hypothèse peut être émise, puisque des cerceaux de fer, qui paraissent avoir été des bandages de roues, ont été rencontrés dans la fosse faite par M. Bénard.

Ces débris n'ont pas été conservés par l'inventeur, et il nous a été impossible de les retrouver malgré toutes nos recherches. Nous le regrettons d'autant plus vivement que l'on se trouve très probablement ici en présence d'une sépulture avec char, mais qu'il est impossible de préciser.

Néanmoins, il restera de la découverte d'Inglemare la belle fibule présentée à la Commission et une remarque, déjà faite à Léry et au Vaudreuil : c'est la survivance des poteries gauloises bien longtemps après la conquête romaine.

M. de Vesly enrichit encore son ample information en présentant à ses collègues deux pièces trouvées à Oissel : un style mesurant 0,137 et un ciseau de l'époque morgienne, long de 0,16, et dont la largeur varie de 0,22 à 0,37.

La Pierre Gante de Tancarville. — M. Pelay croit à propos de consigner au procès-verbal la disparition de ce curieux rocher qui donnait un aspect si pittoresque à la falaise, en amont de Tancarville. Tout le monde regrettera que sa destruction soit l'effet non des ravages du temps, mais de la mine employée par

les agents des Ponts et Chaussées pour l'exécution des travaux d'endiguement de la Seine.

M. Le Verdier raconte qu'il y a une dizaine d'années on fit, dans une nombreuse réunion, quelques observations à un ingénieur sur les dégâts dont souffraient dès lors les côtes de ces parages, auxquelles on empruntait des remblais. L'ingénieur répondit que les nécessités du service devaient passer avant tout, et que rien ne les empêcherait de s'approvisionner ainsi de matériaux, même aux dépens de la Pierre-Gante.

Le secrétaire estime qu'on eût dû peut-être tenter une démarche au Ministère contre cette campagne dévastatrice. Il rappelle que ce fut aux craintes qu'elle inspira, dès cette époque, que les archives de la Commission sont redevables de l'admirable plan du camp de Sandouville, levé alors par M. Vallée, qui est devenu depuis notre confrère.

M. de Beaurepaire communique des documents sur un verrier, du nom de Guillaume Nouel, qui fit la rosace du grand portail de la Cathédrale ; sur Jean Périer, connu principalement comme architecte, mais qui travailla comme sculpteur à la décoration du même portail ; sur l'imaginier Jean Le Hun ; sur le fondeur rouennais Nicolas Buret, qui fut chargé de la fabrication de canons pour Saint-Malo ; sur une mesure agraire figurée au portail de l'église de Quincampoix ; sur divers objets mobiliers mentionnés dans des contrats notariés et dans un compte de fabrique.

NOTES DIVERSES

Les notes et documents qui suivent intéressent plus ou moins directement l'histoire des arts ou l'archéologie. Je ne chercherai pas à établir entre eux une liaison qui serait

purement artificielle, et à laquelle répugneraient trop sensiblement la diversité des matières qu'ils concernent et aussi celle des époques auxquelles ils appartiennent.

Le premier des documents que je présente est un marché pour la confection de la rose (ou O) du grand portail de la cathédrale, dit alors le portail Saint-Romain. L'artiste chargé de ce travail s'appelait Guillaume Nouel. La rose du portail de la Calende lui était proposée pour modèle.

27 avril 1380. — « *Eadem die accordata in capitulo et passata quedam cedula tenoris infrascripti :* Vechi le marché fait par Messrs maistres Roulant Boniface, T. Durant, G. Carit et moy N. Damoisel, procureur de la Fabrique de Notre-Dame de Rouen, avec Guillaume Nouel, verrier, pour verier l'O de St-Romain, par ainsi que ledit verrier fera faire les verrières dudit O ainsi richement et ainsi noblement comme est l'O de devers la Vieu-Tour, et ainsi que en l'O de parmi ne fera que une Véronique (1) faite au miex que ledit verrier pourra, et semblablement ès quatre pointes de la losange fera les IIII Euangelistes au mieux que il pourra, par cinq piés pour un franc, c'est assavoir : XIII piés pour XII. Fait l'an mil CCC. IIIIXX, le jour S. Marc ». (Extrait du registre de la Fabrique de la Cathédrale de Rouen, Arch. de la S.-Inf. G. 2483, f° 88 v°).

Voici un extrait d'un autre compte de la Fabrique de la Cathédrale, de 1384 (sous la même cote, G. 2483, f° 10), qui ne nous permet pas de douter que Jean Périer, architecte de cette église, ne fût en même temps un habile sculpteur.

(1) Véronique, tête du Christ, représentée sur un suaire : *Tabella in qua Christi Domini pergentis ad Crucis supplicium, divino miraculo expressa effigies efformatur, quæ asservatur et colitur Romæ in ecclesia S. Petri.* V. Ducange v° *Veronica.*

« *Magistro Johanni Perier, lathomo, super XXV florenis francis qui ei debebantur pro XII^cim ymaginibus de petra, quod fecerat, et qui ymagines positi ac cituati fuerunt in portiqu Sancti Romani annis M. CCC. IIII^xx I, IIII^xx II, IIII^xx III, eidem solvi, IX^a aprilis ante Pascha M. CCC IIII^xx IIII intrante, X^a die mensis predicti, decem florenos francos* ».

Jehan Le Hun, qui travailla aussi pour la cathédrale, ne fut qu'*imaginier*. Un nommé Jeannin Le Vavasseur fut placé chez lui en apprentissage pour une durée de huit ans. Il n'est question dans le contrat, de rémunération ni pour le maître, ni pour l'apprenti. Rouen venait d'être pris par les Anglais. Le temps n'était pas favorable aux artistes. C'était peut-être déjà beaucoup que l'apprenti pût être assuré de ce qui lui était le plus nécessaire.

2 sept. 1420. — « Perrette, déguerpie de feu Jehan Le Vavasseur, et Cardine, déguerpie de feu Colin de Valectes, demourant en la par. S. Gervaix-jouxte-Rouen, et Jaquet Le Vavasseur, enfant de ladicte Perrette, confessent avoir aloué Jehannin Le Vavasseur, semblablement filz de lad. Perrette et frère desdits Jacquet et Cardine, à Jehan Le Hun, tailleur d'images, demourant en la paroisse S.-Nicolas-le-Painteur de lad. ville, du jour de la S. Michiel prochain venant, jusques à VIII ans finis et acomplis, pour aprendre ledit mestier de tailleur d'ymages, lequel mestier ledit Le Hun lui sera tenu monstrer bien et deuement au mieulx qu'il pourra et saura, cest aleu fait pour et parmi ce que ledit Hun sera tenu trouver audit Jehan boire, mengier, couchier, lever et sa caucheure de souliers bien et deuement led. temps durant; et parmi ce lad. mère et enffans promistrent que ledit Jehan fera et parfera bien et loialement son dit service par la manière dessus desclairée, sur l'obligation de tous leurs biens, etc. ». (Extrait des registres du tabellionage de Rouen).

Les Buret ont exercé pendant longtemps la profession de fondeur en la ville de Rouen. L'un d'eux fut chargé de la fonte de six pièces de canon, le 23 novembre 1590 :

« Nicolas Buret, maistre de l'état de fondeur, paroisse S. Vivien, s'engage envers Pierre Pepin, sieur de la Planche, bourgeois de Saint-Malo, de partir et mener avec lui de Rouen les personnes de Romain Buret, son frère, et Regnoult Cabot, maistres fondeurs, dans quinze jours, pour eux embarquer dans la patache de Picaudaye, de présent au Havre, pour, audit lieu de Saint-Malo, y faire le nombre de six pièces de canon de fonte de cuivre (2 canons de batterie et quatre grandes couleuvrines, ayant lesdictes couleuvrines quinze pieds ou environ de longueur), et lesdits canons de batterie telle longueur qui sera commandée ». La Planche devait lui fournir « 30 milliers de cuivre et tel nombre d'hommes qu'il serait besoin (1). »

Le fait suivant me paraît remarquable par sa singularité. Les mesures agraires en usage dans une paroisse (on sait qu'elles variaient de pays à pays) n'étaient pas toujours exactement connues, d'où pouvaient résulter des contestations entre vendeurs et acheteurs. Pour remédier à cet inconvénient, on s'était avisé, à Quincampoix, paroisse voisine de Rouen, de poser, au portail de l'église,

(1) On voit par l'acte suivant qu'on fabriqua aussi à Rouen de la poudre à canon : « Le 5 mai 1634, Isaac Courson, faiseur de poudre à canon, demeurant à Rouen, paroisse St-Vigor, s'oblige à fournir, pour le Roi, au sieur De la Barre, garde-magasin de la marine du Havre, 60 livres de poudre à canon de qualité requise, pour faire épreuve de canons vendus à S. M. par le sieur Duquesne, marchand à Dieppe, à raison de 20 s la livre, prix convenu avec Louis Le Roux, chevalier, seigneur d'Infreville, commissaire général en la marine ». Le Duquesne mentionné dans cet acte n'était autre vraisemblablement que le père du célèbre Duquesne.

une représentation, sinon de la perche, du moins du pied, qui était de 13 pouces au lieu de 12. Quincampoix dépendait des religieux de Saint-Ouen. Si c'était à eux qu'il fallût faire honneur de cette heureuse idée, on aurait quelque chance d'en retrouver l'application dans les autres paroisses dont ils étaient seigneurs.

14 novembre 1544. — « Cardin Adens, laboureur de la paroisse Se Marguerite de Quiquenpoix, vend à Me Nicolle Corneille, licencié en loix, paroisse St-Laurent de Rouen, une pièce de terre contenant trois verges quinze perches, mesure de la baronnie dudit lieu, qui est de vingt-deux pieds pour perche dont l'en dit la perche estre de treize poulces pour pied, *merchée ou emprainte* de tout temps et ancienneté au portail de la dite église ». (Tabellion. de Rouen).

On pourra relever quelques indications intéressantes dans les trois comptes suivants :

« Mémoire de ce que j'ay baillé à mon nepveu de Bonacorsy et aussy ce qu'il a eu de mon fils et que mes filles luy ont baillé et à plusieurs personnes pour luy.

» Premièrement je luy ai envoyé, lorsqu'il estoit à Monsieur de Thoré (1), pour son lacquestz, 1 escu.

» Luy estant à Dangu (2) avec mon dit sr de Thoré, luy ay baillé pour ses chevaulx XXIX boisseaux d'avoyne qui valloient lors XII s. le boisseau.

» Plus, lorsqu'il alla au voiage des Raistres (3) avec ledit seigneur, luy ay baillé deux escus.

(1) Guillaume de Montmorency, sr de Thoré, colonel général de la cavalerie légère de Piémont, chevalier de l'Ordre, mort en 1592.

(2) Dangu appartenait à Guill. de Montmorency, comme héritier en partie du connétable de Montmorency, qui avait acquis cette terre en 1554. Charpillon, *Dict. hist. de toutes les communes du départ. de l'Eure.*

(3) Probablement en 1587.

» Puis aprez la mort de mon filz, mes filles luy ont baillé deux chevaulx, l'un de IIc escus, l'autre de LXX.

» *Item*, lorsqu'il tint sur les fons l'enfant de Noël Grisel, je lui baillé, pour donner, XX s.

» *Item* ma fille Anne luy a baillé, ung jour qu'il alloit à Gisors trouver le Roy qui alloit faire une quevalcade, VIII escus.

» *Item*, lorsque le Roy alloit à Chatre (Chartres), mes filles luy baillèrent VIII escus ». — 27 nov. 1594.

« Veu et calculé par moy soussignée, vefve de deffunct messire de Bonacorsy, Trésorier général de France et Normandie, comme tutrice des enfans mineurs d'ans d'elle et de lui. » Elle reconnaît que les sommes indiquées dans cet Etat ont bien été fournies à son neveu défunt Louis de Bonacorsy, et promet les payer à Mlle de la Vauzelle, sa tante, et à damoiselles Anne, Marthe et Rachel de la Vauzelle, filles de la dite demoiselle.

Signé : Anne Ruzé (1).

24 fév. 1631. — « Consentement donné par les parents à la cassation des promesses de mariage (8 nov. 1630) qui avaient été faites entre le sr de la Ferté-Fresnel (Jean Doinville, chevalier, baron de la Ferté-Fresnel, la Gouffrière, N.-D. du Bois et Mainefay), et dlle Marie de Rassent, majeure, fille de Nicolas de Rassent, sr d'Archelles, Président de la Chambre des Comptes de Normandie, et de Geneviève de Pagalde ».

« Mémoire des meubles de Mademoiselle Geneviève de Rassent qu'elle emporte lors de son mariage avec M. le baron de la Ferté, pour estre exempte de touttes debtes estant séparée quant à présent de biens, d'avec son dict prétendu mari :

» Ung carrosse d'escarlatte qu'elle a fait faire à Paris; plus quatre chevaux ; une tente de tapisserie pour une grande

(1) Anne Ruzé demeurait alors par. Sainte-Croix-des-Pelletiers (Tab. de Rouen, 5 déc. 1594; meuble).

chambre, y compris tapis de table, grandes chaires, petites chaires, scabeaux, banqs selles, le tout couvert de tapisserie façon de Turquie; une grosse esguerre d'argent, une sallière, vinaigrier, une douzaine de cuilliers, une douzaine de fourchettes (1), une escuelle à aureilles, le tout d'argent; une chaine d'agate ronde accoustrée de perles enfillez d'or; un St Esprit garni de diamants; six douzaines de plats, grands et petits, de fin estain.

» Signé : Doinville, Geneviève de Rassent ».

Ce mobilier était évalué à 7,000 l.

« Compte de la recepte, entremise et despence faicte par nous Charles Faulcon, Pendolphe Senamy et Jehan le Marchant, Thésoriers de l'église Sainct-Martin-du-Pont, de Rouen, pour une année commenceant à Pasques mil cinq cens quatre-vingts dix et finissant à Pasques mil cinq cens quatre-vingtz et unze :

» Des héritiers Jehan Fierabras, à cause d'une maison et heritage où pend pour enseigne le *Bras*, paroisse S. Vivian, sur Robec, que on soulloit nommer la *Foullerie de l'hospital* ».

Mention de la fondation de Sanson de Moralles, dit Egreden (2).

« Le IIIIe jour de novembre pour l'inhumation de N. H. Pierre Dupont, xv s. Le xve dudit mois de novembre, pour l'inhumation d'un nommé Monsr Senamy, cousin de Monsr Senamy (Cenamy), à présent trésorier, LX s. Le XII décembre, pour l'inhumation de Me Nicolas Lesperon, presbtre, curé d'Anfreville.

» A Me Antoine de Grèges, orloger, pour avoir gouverné l'orlorge de lad. église durant l'année, xx l. (3).

(1) L'usage des fourchettes n'était pas encore très commun.

(2) Il appartenait à une des riches familles espagnoles qui étaient fixées à Rouen.

(3) L'horloge de Saint-Martin-du-Pont resta, jusqu'à la Révolution, une des premières horloges de Rouen.

» Pour avoir fourni VIII l. de chandelle à bruler durant l'hiver à la lanterne de l'église, au prix de VI s., VIII d. t. la livre. *Item* pour avoir fait relever lad. lanterne, VII s. VI d. (1).

» Pour avoir faict faire des gardes-serres au ciel et courtine pour le jour des octaves du S. Sacrement, V s. *Item* pour (en) avoir faict faire d'autres pour la procession de l'Oratoire, V s. (2).

» Pour cinq quartes de gros pain de cène, LXXV s.

» Le dimanche XXIXe jour de juillet, qu'il estoit ung jubillé, pour deux potz chopine de vin pour communier, la somme de XXV s.

» Le XVe jour d'aoust, le jour de l'Assomption N. D. ung pot de vin pour communier, X s.

» Pour le pigeon et autres oyseaux du jour de la Penthecouste, XV s.

» Le jour de Toussainctz, trois chopines de vin pour communier, VII s. le pot, X s. VI d.

» Le jour de Noel, baillé III pots chopines de vin, à VII s. le pot, XXIII s. V d.

» Le jour de Chandeleur, chopine de vin pour communier, III s. VI d. (3). »

« Mention d'une maison à l'enseigne des *Quatre fils Aymon*, par. S. Martin-du-Pont, « appartenant aux hoirs de défunt noble homme Nicolas Romé, sieur de Fresquienne ».

(1) Nous avons cité plusieurs autres exemples de lanternes posées à la porte des églises en question, et qu'on allumait la nuit.

(2) Ces *oratoires* furent surtout en usage à l'époque de la Ligue.

(3) On mettait alors à la charge des fabriques la fourniture du vin pour la célébration de la messe paroissiale, à certaines grandes fêtes de l'année, ainsi que pour la distribution qu'il était d'usage de faire aux paroissiens, après la communion.

Ce compte présente un mot que je n'avais pas encore rencontré : « Pour avoir faict faire six *mondatoires* de linge fin pour les galices, x s. ». (Extrait d'un cahier de papier, de 42 feuilles, récemment acquis par les Archives).

Céramique gallo-romaine. — Le secrétaire met sous les yeux de ses collègues deux jolis vases qui viennent d'être offerts au Petit-Séminaire, par l'abbé H. Vincent. Ils ont été trouvés l'an dernier, au cours de terrassements que faisait exécuter dans sa propriété M. Collet, négociant au Havre et maire de la Poterie.

L'un est une petite cruche à anse, fort gracieuse d'aspect, en terre grise, mesurant 117 mill. de hauteur sur 100 mill. environ au plus grand diamètre. Le second vase, en terre noire, de plus grande capacité, mais légèrement ébréché au goulot, compte 0,13 de hauteur, sur 0,118 au plus grand diamètre.

Au témoignage de M. le curé, qui n'a pas vu les objets dans le sol, ces deux vases étaient contenus dans une sorte d'*olla*, qui renfermait en outre des débris d'ossements brûlés avec des fragments d'armes en fer. Le tout semble dès lors appartenir à une sépulture par incinération et remonterait ainsi aux premiers siècles de notre ère.

Il faut espérer que M. Collet voudra poursuivre cette exploration qui pourrait bien remettre au jour un cimetière mérovingien. Un intérêt spécial s'attache à ces heureux débuts, puisqu'on doit se demander si ces vases élégants n'ont pas été fabriqués sur place, l'abbé Cochet conjecturant que le village a gardé le nom d'une officine antique.

Divers membres présument que l'*olla* renfermait en outre des vases de verre. On ajoute que parfois, à

Saint-Aubin-sur-Mer par exemple, ces sortes de découvertes se sont bornées à une seule sépulture.

Arques. — Puits rectangulaire. — M. Le Verdier a récemment entendu quelques mots sur une exhumation de squelettes enterrés pieds contre pieds dans un puits dont on a entrepris le déblaiement. On se demande si ces cadavres n'étaient pas ceux de la maladrerie Saint-Etienne.

L'abbé Tougard ajoute que la reconnaissance de ce puits remonte à plusieurs mois, et que, s'il n'en avait pas encore parlé à la Commission, c'est qu'il attendait les renseignements précis que M. l'abbé Caumont ne manquera pas de lui fournir.

La Commission attache d'autant plus d'importance à cette trouvaille que ces sortes de puits ne se sont encore jamais révélés dans la Seine-Inférieure. L'exploration est en excellentes mains, puisqu'elle s'exécute sur le terrain de M. Le Corbeiller, et qu'elle a attiré l'attention de M. le comte Ol. Costa de Beauregard.

Exposition cornélienne. — M. de Beaurepaire ne veut pas terminer la séance sans féliciter M. Pelay de la très heureuse pensée qu'il a eue d'admettre pendant deux jours le public à admirer, aux vitrines de M. Lestringant, sa fort belle collection des éditions du *Cid*, comme aussi d'avoir conservé par la photographie un souvenir durable de l'instructif groupement de ces bijoux bibliographiques.

En remerciant M. le Président de son amabilité, M. Pelay avoue qu'il n'a fait que prendre une modeste initiative qu'il ne peut que souhaiter de voir imitée

pour les précieuses collections de plusieurs collègues, MM. P. Baudry, de Beaurepaire, etc.

Maison de Th. Corneille à Lisors. — Le nom de Corneille qui vient d'être prononcé amène le secrétaire à raconter qu'hier, à l'assemblée générale de la Société de l'Histoire de Normandie, M. l'abbé Humblot, curé de Lisors (Eure), admirant le beau portrait de Th. Corneille, a dit qu'au cours de ses recherches sur ce village, il a trouvé des titres constatant que l'auteur d'*Ariane* a possédé dans sa paroisse une maison qui existe encore. La Commission se demande si on trouvera enfin à Lisors la solution du problème que soulève le titre de « sieur de l'Ile » pris par Th. Corneille.

La séance est levée à quatre heures moins le quart.

A. Tougard.

SÉANCE DU 29 JUILLET 1904

Est ouverte à deux heures vingt minutes, sous la présidence de M. Ch. de Beaurepaire, vice-président.

En présence de MM. Adeline, P. Baudry, G. de Beaurepaire, Deglatigny, G. Dubosc, Leblond, Pelay, de la Serre et l'abbé Tougard.

Se sont excusés : MM. Lefort, Le Verdier, Malicorne, Milet, Sarrazin, de Vesly.

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté sans observation.

Correspondance imprimée. — Elle se borne aux articles suivants : *Bulletin archéologique du Comité*, 1904, 1 ; — *Bulletin... des Sciences hist. et naturelles de Semur, 1902 et 1903.* Semur, 1904; in-8° ; — *Bulletin... Midi de la France, nos 31, 32.* Toulouse, 1903-4; 2 fasc. ; — *Bulletin de la Soc... de Langres*, n° 69 ; — *Bulletin de la Soc. des Antiquaires de l'Ouest* ; 1904, 1 ; — *Bulletin de la Soc. Dunoise*, n° 138 ; — *Mémoires de la Soc... de l'Aube*, LXVII ; — *Inventaire archéol. de Gand*, XXXIV ; — *Annual Report... of the U. S. National Museum.* Washington, 1904; fort vol. in-8°, très nombr. pl.

Cathédrale du Puy. — M. Leblond appelle l'attention sur une grande photographie du portail de ce beau monument, dont l'architecture romane diffère si notablement du roman élevé en Normandie.

Sceaux. — Après la simple mention d'un remarquable sceau du XIIIe siècle, à l'usage de l'église N.-D. et Saint-Thibaud de Metz, M. Garreta analyse ainsi un second sceau qu'il présente à la Commission :

« Sceau elliptique en cuivre de Jacques DANVIRAY, seigneur de Machonville, président de la Cour des Aides de Normandie, en 1678, à ses armes :

» De gueules à la fasce d'or chargée de 3 croisettes alaisées de gueules et surmontée d'un croissant d'argent.

» Supports, 2 griffons, la tête contournée ; couronne de marquis ».

Fontaine de la Crosse. — M. Deglatigny communique, sur l'ancien édicule de ce nom, une aquarelle remarquable signée de l'artiste anglais S. Prout (1784-1852). Elle diffère notablement de la gravure donnée par Millin (III, xxx, pl. 1) et pose ainsi un intéressant problème ; ne faut-il pas craindre en effet que Garneray n'y ait fait une œuvre de chic, plutôt qu'un dessin soucieux de la précision archéologique ?

En y joignant un commentaire succinct, M. le Président lit deux testaments dignes d'attention, une pièce relative à un membre de la famille des Buret, fondeurs ; celui-ci, Nicolas Buret, prit part comme ingénieur aux travaux du port du Havre ; et enfin un compte de dépenses et de recettes pour 1590-1591.

Pouvoir des monnaies. — A cette occasion, M. Pelay demande quel rapport on peut établir entre la valeur des monnaies de cette époque et de celles de nos jours. L'échange des réflexions que suggère cette question montre que les estimables travaux de Dupré de Sainte-Maure et de Leber ne permettent pas des conclusions générales. M. Drouet, après avoir rappelé que le premier écu mis en circulation fut le double écu de 6 livres, en or, dont le métal valait en poids de 12 à 14 fr.

de monnaie actuelle, pense aussi qu'il reste encore bien des points douteux et obscurs.

C'est qu'en effet les éléments d'information sont des plus complexes et modifiés par les considérations des lieux, des temps et des circonstances. A une époque encore récente, des ouvriers de la Basse-Normandie ne gagnaient que quelques sous par jour et ne laissaient pas de s'en contenter, ce qui prouve que les plus faibles monnaies avaient conservé chez eux une valeur intrinsèque fort élevée. De même, les couvreurs qui vers la fin du XVIIIe siècle réparent le clocher de Londinières, n'étaient alors payés que 5 sous par jour, au lieu qu'aujourd'hui ils gagneraient 5 ou 6 francs.

Dans ses *Comptes du château de Gaillon*, Deville évalue à une dizaine de francs la valeur de la livre tournois au commencement du XVIe siècle, tandis que pour le règne de Saint Louis, M. L. Delisle la porte à 27 fr., dans le *Cartulaire normand*. Or, au temps où ces livres s'imprimaient, la viande ne se vendait, dans la banlieue de Rouen, que 8 sous la livre, quoiqu'elle y vaille maintenant près de 2 fr. le kilog. Néanmoins le pain n'a jamais éprouvé des écarts de prix aussi grands ; ce qui achève de rendre fort difficiles les rapprochements d'évaluation même empruntés au prix des denrées.

Eglise Saint-Maclou. — La Commission apprendra avec plaisir qu'elle a enfin obtenu entière satisfaction pour le côté nord de ce bel édifice. Car non seulement la grille de protection a été posée, mais en outre le secrétaire a pu admirer un bon travail de restauration du pied de la muraille. Exécuté depuis bien des années déjà à la cathédrale, il était ici bien plus néces-

saire à cause de la malpropreté sordide du sol avoisinant.

Bulletin. — M. le Président distribue alors les procès-verbaux de l'année 1903, qui commencent le tome XIII de notre Bulletin.

Arques. — Antiquités diverses. — En excusant son absence, M. de Vesly a envoyé à M. de Beaurepaire la note suivante :

« La tombe qu'on a rencontrée sous l'arbre qui s'épanouissait au milieu du chœur de la maladrerie d'Arques était formée par une maçonnerie en moellons et présentait en plan la forme trapézoïdale des sarcophages de pierre. Ses dimensions étaient, pour la largeur, $0^{m}40$ et $0^{m}53$; et pour la longueur intérieure, $2^{m}05$. Six moellons inclinés en forme de toit composaient le couvercle de ce curieux tombeau.

» Le mobilier comportait des vases en terre vernissée ayant contenu du charbon. Ces vases étaient brisés et les ossements tombaient en poussière. La sépulture est incontestablement du moyen âge.

» Le *puits* retrouvé non loin de l'emplacement de la chapelle présente une section rectangulaire de $1^{m}08$ sur $1^{m}50$. Les parois de ce puits sont construites en maçonnerie de moellon et sans aucun art ou appareil. Il est impossible, par cela même, de déterminer la date de sa construction. Cependant la fouille ayant été poussée jusqu'à 4 mètres de profondeur, je crois que malgré les ossements et objets recueillis jusque là, ce puits ne peut être classé parmi les fosses funéraires.

» J'ai en effet reconnu dans les débris extraits, à la profondeur atteinte, c'est-à-dire à 4 mètres, des vestiges

de poteries vernissées caractéristiques du moyen âge ainsi que des tuiles de très petite épaisseur.

» L'étude et un examen attentif me portent à exprimer l'avis que le *puits de la Pyramide* est une basse fosse comblée au moyen de remblais provenant des démolitions de la maladrerie et des environs de la ferme, que l'abbé Cochet a reconnus si riches en vestiges de l'époque gallo-romaine ».

M. de Vesly a ajouté qu'il vient d'entreprendre à Celloville une fouille qui fait espérer l'exploration d'une importante villa gallo-romaine.

Avant de lever la séance M. de Beaurepaire donne lecture des notes ci-après :

CONTRATS POUR LA CONSTRUCTION DE PONTS A ROUEN AU XVIIe SIÈCLE

Aux documents que j'ai publiés sur les projets de ponts à construire en remplacement du pont de la Reine Mathilde, ruineux et en partie démoli; à ceux que notre collègue, M. F. Bouquet, a analysés avec son habileté ordinaire, dans le *Bulletin* de notre Commission, j'en ajouterai trois qui m'ont paru intéressants et que je crois inédits.

Le premier de ces documents nous fait connaître que, le 15 février 1618, une Société s'était formée entre Henri de Rouchas, sieur d'Aiglin et de Vachères, Louis de Boniface, sieur de la Molle, Jacques Symsone, marchand écossais, et Pierre Loisel, s^r de Perrières, pour l'exploitation d'une nouvelle invention de bâtardeaux, au moyen desquels on pouvait travailler à la construction de ponts ou autres bâtiments, jusqu'à la profondeur de 36 à 40 pieds. Par acte passé au tabellionnage de Rouen, H. de Rouchas, en son nom, et au nom de de Louis Boniface, cédèrent

pour 2,000 l. leur droit à noble homme Jean Le Cler, bourgeois de Paris, qualifié l'un des entrepreneurs du pont neuf de pierre à construire à Rouen. On ne donne pas le nom de l'inventeur de ce genre de bâtardeau. H. de Rouchas pourrait bien n'avoir été cité, avant ses trois associés, qu'en sa qualité de principal bailleur de fonds.

Dix ans après, un autre contrat, passé au même tabellionage, vise un traité ou concordat conclu entre Adrien Pelet, architecte à Paris, et le même Le Cler, adjudicataire et entrepreneur d'un pont de bateaux à construire, en attendant la confection du pont de pierre retardée par des difficultés imprévues.

Ces difficultés ne firent que s'aggraver avec le temps. Un bâtardeau, construit vraisemblablement d'après l'invention dont nous venons de parler, avait piteusement échoué et donné lieu aux railleries du public rouennais, dont David Ferrand se fit l'écho dans un chant de sa *Muse Normande* (t. I, pp. 48-50). Le projet du pont de pierre ne fut pas, cependant, pour cela abandonné. Un nouveau bâtardeau fut construit, d'après un meilleur modèle, par Le Cler, qui insista, pour qu'on lui fournît les moyens d'exécuter son projet. Il exposait les lourdes dépenses dans lesquelles l'avaient entraîné la destruction de l'ancien pont de pierre; il insistait pour qu'on lui donnât un alignement mieux choisi que le premier, qui n'était autre que l'emplacement de l'ancien pont dont les ruines étaient un obstacle à la pose de nouvelles piles. Il se plaignait des retards apportés à l'approbation de son plan, retards qui avaient pour conséquence la détérioration des matériaux qu'il avait amassés. Il y avait une Commission nommée par le Roi; mais par suite de l'absence du duc de Longueville, gouverneur de la province, elle ne se réunissait plus, elle n'était plus en nombre suffisant, et laissait le champ libre aux échevins de Rouen qui « avoient en aversion, non seulement les entrepreneurs, mais aussi l'entreprise, et qui avoient encore gasté le premier alignement à cause

de la décharge des vuidanges de la ville qu'ils y faisoient faire pour traverser et anéantir l'exécution du contrat ».

Il semble, du reste, soit dit pour la justification de la Ville, que le second bâtardeau n'eut pas plus de succès que le premier; c'est, du moins, ce que nous dit Ferrand dans la *Muse Normande* (t. II, pp. 27-30).

A défaut d'un pont de pierre il fallut se contenter d'un pont de bateaux dont Le Cler fut l'entrepreneur. C'était un pis aller; pour revoir un pont de pierre on dut attendre jusqu'au XIXe siècle.

« Du lundi aprez midi dernier jour d'octobre mil VIc XXII, en l'escriptoire du tabellionage de Rouen.

» Fut présent Henry de Rouchas, escuyer, sieur d'Aiglin et de Vachères, natif dud. Vachères en Provence, faisant sa résidence ordinaire en la ville de Paris, parr. S. Eustache, rue des Vieilz-Augustins, assocyé avec Jean-Louis de Boniface, escuyer, sieur de la Molle, Jacques Symsone, marchand écossois, et Pierre Loysel, sieur de Périers (1) en l'invention des batardeaulx pour construire les ponts et tottes sortes de bastimentz jusques à la profondeur de trente six à quarante piedz dans l'eau, mouvementz applicables à moulins et autres machines et invention desd. moulins par acte faict entr'eux le XVe jour de febvrier mil six cens dix-huict, lequel, de son bon gré, tant en son nom que comme ayant les droictz dud. Se de la Molle, confessa avoir ceddé, quitté, remys et transporté sans aucune garantye à noble homme Jean Le Cler, bourgeois de Paris et l'un des entrepreneurs du pont neuf de pierre de la ville de Rouen, présent, c'est assavoir : les droictz, partz et portions que lesd. sieurs de Rouchas et la Molle peuvent avoir ausd. inventions à cause de lad. societté, circonstances et deppendances d'icelle, pour par led. sieur Le Cler entrer en lad. societté, faire et disposer desd. inventions conformément audit acte d'association

(1) Ailleurs Perrières.

comme il advisera bon estre et ainsy qu'eussent peu faire lesd. sieurs de Rouchas et de la Molle, cessant la présente cession, à laquelle fin led. sr de Rouchas, audit nom, a subrogé led. sr Le Cler en leur lieu et place, noms, droictz, raisons et actions, déclarant qu'il n'a communiqué lesd. inventions à personne, et promet ne les révéler cy-après, à peyne de tous despens, domages et intérestz, ceste cession faicte à la charge par led Le Cler de fournir, satisfaire et acomplir touttes et chacunes les clauses et submissions à quoy lesd. associez se sont respectivement obligez les ungs vers les. autres par led. acte du quatrième febvrier M. VI C dix-huict, dont chacun d'eulx est porteur; et deux d'icelles, au bas de l'une desquelles est la remise du sr de la Molle en datte du vingt-deuxieme jour de juin mil six cens vingt, ont esté mises par ledit de Rouchas ès mains dudit Le Cler, moiennant la somme de deux mil livres, mil livres au jour de Pasques prochain et les autres mil livres au jour de S. Jean Baptiste.

» De Rouchas, Le Cler, Moisson,
Le Picart, Peset ».

19 décembre 1630. — « Adrien Petit, architecque et bourgeois de Paris, reconnaît avoir reçu comptant de honorable homme Martin le Pelé, bourgeois de Rouen, à la décharge de Jean Le Cler, adjudicataire du pont de bateaux de ceste ville et comme sa caution, la somme de 750 l. t. ordonnée estre payée audit Petit par deux ordonnances, l'une donnée de MM. les Commissaires généraux et deputés pour la construction dudit pont, dabtée du 22 novembre dernier, et l'autre de M. de Mautheville, l'un des dits sieurs commissaires, dabtée du 14e de ce mois en exécution du traité et concordat fait entre lesdits Petit et Le Cler sous seing privé du 7 juillet 1628, recongneu aux Consulx (1) ledit jour et an (2) ».

(1) Juridiction des prieur consuls de Rouen.

(2) Il existe parmi les minutes du tabellionage de Rouen plu-

« Du samedi IXe d'avril mil six cens trente trois.

» Fut présent Jean Le Cler, entrepreneur des ouvrages du pont neuf de pierre de la ville de Rouen, lequel a déclaré et déclare que, en continuant et réitterant plusieurs autres déclarations et remonstrances cy-devant par luy faictes à Messieurs les commissaires députtez par le Roy pour la construction dudit pont en exécution du contract de l'adjudication desdits ouvrages, tant de ses deniers que de ceux de ses associez, et n'ayant peu réussir à l'endroit pour ce désigné à cause des encombremens des cheuttes et ruynes du vieil pont, estans dans l'allignement à eux baillé, il auroit faict démolir à grands frais et de ses deniers pour satisfaire aux ordonnances desdits s^rs commissaires, et encores pour continuer l'exécution dudit contract, suyvant les lettres-patentes de Sa Majesté du XVI janvier M VI^c XXIX, il a faict bastir et édiffier une autre machine pour servir de bâtardeau, et ce du consentement et au veu et sceu desdits s^rs commissaires, principallement de Monseig^r le duc de Longueville, l'un d'iceux, lequel

sieurs actes concernant l'architecte Petit : « 2 mai 1630, honn. personne Adrien Petit, maître architecque en ceste ville de Rouen et Marie Dury, sa femme, demeurant en la paroisse S. Martin de Canteleu, donnent procuration pour parvenir au paiement de l'adjudication qui avait été faite audit Petit par décret de justice, de maisons situées à Paris dans le marais du Temple pour dettes de Charles Dury, père de la dite Marie. — 7 sept. 1630, honnête femme Marie Dury, femme et épouse de Me Adrien Petit, maître architecque de ceste ville de Rouen. Signature de Petit. — 18 oct. 1630, honnête femme Elisabeth de Lamberville, femme de noble homme Charles Dury, architecte ordinaire des bâtimens du Roi, demeurant à Paris, paroisse S. Germain l'Auxerrois, en précédent veuve de feu David Vimont (?), orfèvre et varlet de chambre du Roi, d'avec lui civilement séparée, reservée, par son contrat de mariage passé au Châtelet de Paris, 19 juillet 1629, à la poursuite de ses droits. — 21 janvier 1632, procuration de Marie Dury, femme d'Adrien Petit, maître architecte à Rouen ».

s'est transporté par deux fois sur le lieu où se faisoit ce travail, tant pour le considérer que pour recongnoistre en quel endroict led. pont pourroit estre placé commodément, soustenant ledit Le Cler que ledit bastardeau est beaucoup plus artistement et industrieusement composé que le précédent, et capable pour la construction infaillible de la première pille, estant prest de [le] mestre en l'eau dès il y a plus de dix-huict mois, sans néantmoins l'avoir peu effectuer pour ce que lesdits s^rs^ commissaires ne luy ont pas baillé un autre allignement ainsy qu'il les en a supliez et requis incessamment; et d'autant que lesdits s^rs^ commissaires n'ont assemblé depuis le mois de décembre 1631, soit pour l'absence de mondit seig^r^ de Longueville, ou n'estant plus en nombre suffisant, et que cependant ledict ouvrage faict et tous les matereaux aprestez pour ladite pille dépérissent grandement et se perdent faulte d'estre employez, au moyen de quoy ledit Le Cler et autres intéressez souffrent des dommages et intérestz très notables, comme estans en despence, par advance de leurs propres deniers, de la somme de deux cens mil livres; partant ledit Le Cler, pour lui et ses associez intéressez, requiert derechef ausdits s^rs^ commissaires qu'il leur plaise lui donner ung autre allignement que le précédent, attendu qu'outre qu'il s'est trouvé mauvais à cause desdits encombrements des ruynes et cheuttes du vieil pont, les s^rs^ commissaires et eschevins de ladite ville de Rouen, ayant en aversion non seulement lesdits entrepreneurs, mais aussi ladite entreprise, l'ont encore davantage embarrassé et gasté à cause de la descharge des vuidanges de lad. ville qu'ilz y font faire pour traverser et anéantir l'exécution dud. contract, offrant ledit Le Cler satisfaire aux clauses dudit contract en luy baillant ledit nouveau allignement, et proteste de tous despens, dommages et inthérestz soufferts et à souffrir, tant à cause des précédents retardementz qu'autres, s'il en eschet, et de tous les dépérissemens desdits ouvrages et matéreaux, mesme de se

pourveoir comme il advisera, dont et de tout ce que dessus ledit Le Cler a demandé acte pour luy valloir et servir ainsi que de raison, comme disant s'estre ce jour d'huy transporté au greffe desdits srs commissaires pour faire lad. déclaration, offre et protestation et en tirer acte, ce que led. Le Cler dit luy avoir esté refuzé par Me Despommiers, greffier de lad. Commission.

» Lecler,

» Helye, Denis, Debonnaire, Pezet ».

Si intéressante que soit pour nous l'histoire des ponts de Rouen, il nous importerait peut-être davantage d'être renseignés sur les travaux qui furent successivement entrepris au port du Havre et sur les habiles ingénieurs qui en furent chargés et qui contribuèrent ainsi à la défense de notre pays.

L'acte suivant nous révèle le nom d'un de ces ingénieurs. Mais combien d'autres restent à découvrir ?

Jean Regnier de Wyt, dit Jansse le jeune, entrepreneur de la construction du bassin du Havre de Grace, confesse, le 19 juillet 1635, avoir reçu comptant de noble homme Me Paul Le Conte, conseiller du Roi, Trésorier général de la marine du Ponant, la somme de 10,000 l. sur son ouvrage, conformément au traité fait avec le cardinal de Richelieu, en juillet 1634.

Le 29 juillet de cette année 1635, le même Regnier se qualifiant de noble homme, ingénieur du Roi, demeurant en la ville de Calais, avait fait marché avec Noël Dyvetot, maître maçon de Rouen, paroisse de Saint-Maclou, « pour la construction d'un mur au quai du Havre, depuis la *Joue de l'Écluse* jusqu'au coin de l'*Hôpital*, qui estoit de longueur 84 toises, au bassin que S. M. avoit ordonné estre fait en ladite ville suivant le devis et adjudication qui faite en avoit esté audit Jansse par Mr Desveulx (?), intendant des Finances, commissaire député par le cardinal de Richelieu. » Le marché est signé : Noël Diuetot, J. Regnier de

Wyt dict Jansse le jeune, avec paraphe (Tab. de Rouen, meubles).

De ponts et de quais et de travaux d'ingénieurs, je passe à des constructions plus modestes, aux jeux de paume qui eurent une réelle importance autrefois et dont nous ne pouvons nous faire une idée exacte par aucun monument actuellement subsistant :

11 septembre 1604. — « Furent presents Michel Du Hen, maistre masson en ceste ville de Rouen, Thomas Marc, maistre plastrier, et Jehan Couvé, maistre charpentier audit Rouen, lesquels, pour effectuer le contenu au marché par eulx fait avec noble homme Jehan de Giverville, sieur du lieu (1), pour la construction d'un jeu de paulme couvert, dans un jardin et héritage appartenant audit sr de Giverville, assis en la paroisse S. Godart, rue de Flandres proche de la Rougemare, lequel ils doivent rendre prest et agréé dans le jour St Michel 1605, par le prix de 8,000 l. pour toutes choses généralement quelconques, jouxte le marché et devys faits sur ledit bastyment, qu'ilz ont signé et datté de ce jour d'huy, de leur bon gré confessent lesdits Du Hen, Marc et Couvé, avoir fait et font par ces présentes entre eulx l'accord qui ensuit assavoir que ledit Couvé demeure chargé de faire et parfaire ledit jeu de paulme pour le fait de la charpenterie suivant le contenu audit marché et devys, tant pour le bois nécessaire que payne d'ouvriers pour ledit mestier de charpenterie, moyennant la somme de 2,220 l. t., prix convenu.» En a receu, par les mains de Du Hen 400 l. — Thomas Marc chargé « de faire et agréer ledit jeu de paulme avec les ais et receultes, 5,660 l. dont il avoit reçu 480 l. ».

(1) Frère de François de Giverville, sr du Buisson, conseiller en la Cour des Aides, d'Antoine et de Gilles de Giverville, fils et héritiers de Ch. de Giverville, notaire et secrétaire du Roi, 14 juillet 1597.

Suivant le prix du marché fait avec le propriétaire, il ne serait donc resté à Du Hen, maître maçon, que 120 l., qui nous paraissent représenter les honoraires d'un architecte directeur des travaux, plutôt que le prix de marché d'un entrepreneur.

Autre contrat, du 18 avril 1605, relatif à un jeu de paume, dit de la *Petite Bête*. « Jacques Barjolle et Pierre Blondel, machons à Rouen, donnent quittance de 400 l. pour avoir sellé et maçonné de pierre de taille tout ce jeu de paume de la hauteur de 22 pouces tout de pierre dure du Val-des-Leux, pour avoir fondé de bittes tous les pots qui y étoient établis, pour avoir maçonné sous les deux toits des deux bouts de la hauteur de 7 pieds ou environ sur la longueur de 20 pieds, et en outre pour avoir fait une béture au mitan d'icelui ». Ce jeu de paume appartenait alors à un nommé Marian Pollet.

Le jeu de paume du Verdelet, rue des Carmélites, fut acheté le 18 novembre 1721, de Louis de Cotton, sr du Vertbois (G. 9291), par les dames de la Charité de Rouen « pour former la demeure des pauvres prêtres infirmes du diocèse, en augmentation de la fondation faite par la demoiselle Mesnager (la sœur du diplomate), sous cette condition que, dans le cas où ladite fondation n'eût pas lieu ou vînt à être supprimée, ledit jeu de paume tournerait au profit de l'Hôpital général » (Arch. de la S.-Inf., G. 9283). Les pauvres prêtres l'occupèrent peu de temps; mais ils en conservèrent la propriété après qu'ils se furent établis, d'abord provisoirement sur la paroisse Saint-Nicaise (rues de la Moëlle et Coignebert); ensuite et définitivement, en 1742), au faubourg Bouvreuil, dans les bâtiments des religieuses du Val-de-Grâce.

On lit dans les comptes des pauvres prêtres de 1741-42 : « Pour avoir noirci le jeu de paume, 12 l.; pour avoir détendu les filets et les avoir retendus, 7 l. 4 s., 1741; pour avoir raccommodé les filets du Verdelet, 30 l., 1742 » (Arch. de la S.-Inf., G. 9327).

Le séminaire Saint-Louis (c'était le nom de la maison des pauvres prêtres) fut autorisé par lettres-patentes du mois de sept. 1754 à aliéner le jeu de paume du *Verdelet*, alors loué au nommé Douville dit Duval, pour 650 l. par an. Il fut adjugé, le 14 mai 1758, pour 12,850 l., à M. Thibault, maître chirurgien de la ville, et devint alors, je crois, une maison à usage d'habitation particulière (*Ibidem*, G. 9202).

La séance est levée à trois heures et demie.

A. Tougard.

SÉANCE DU 27 OCTOBRE 1904

Elle est ouverte à deux heures un quart, sous la présidence de M. Ch. de Beaurepaire, vice-président.

Membres présents : MM. P. Baudry, G. de Beaurepaire, Dr Coutan, Deglatigny, G. Dubosc, Garreta, Leblond, P. Le Verdier, Pelay, Ruel, Sarrazin, de la Serre, de Vesly et l'abbé Tougard.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté après lecture. M. de Vesly a été plus loin amené à y rectifier une confusion de noms de pays.

Correspondance imprimée. — Son dossier comporte : *Société des Antiquaires de France*, journée du 11 avril 1904 (Centenaire), in-4°; — *Société des Amis des Monuments rouennais*, Bulletin, 1903; — *Congrès archéologique de France*, session LXIX, Troyes et Provins, 1902, in-8°; — *Bulletin hist. et philol. du Comité*, 1903, 3-4, une livr.; — *Bulletin de la Soc... de l'Orne*, XXIII, 2; juillet 1904; — — *Bulletin de la Soc. archéol. de Nantes*, 1904, 1; — *Revue de l'Avranchin*, XII, 2; — *Bulletin de la Soc... archéol. d'Eure-et-Loir*, août et octobre 1904, 2 livr.; — *Bulletin de la Soc. Dunoise*, n° 136; — *Bulletin de la Soc... de Soissons*, X; — *Bulletin de la Soc. des Antiq. de Picardie*, 1904, 1; — *Bulletin de la Soc. des Antiq. de la Morinie*, 211; — *Mémoires de la Soc... d'Orléans*, 1904, 1; — Gand : *Inventaire archéol.*, 35; *Bulletin de la Soc. d'Hist. et d'Archéol.*, n° 6; *Annales*, item, V, 3; — *Kongl Vitterhets historie*, 1898-9, 1901-2

2 vol; — *Congrès des Soc. savantes :* Discours de MM. Esmein et Bayet.

Entre toutes ces publications, M. le Président signale l'intérêt particulier que doit inspirer à la Commission celle des Amis des Monuments rouennais. M. Pelay, enregistrant avec reconnaissance cette flatteuse appréciation, constate une fois de plus qu'une très grande part de la valeur de ce *Bulletin* réside dans le troisième article que M. de Beaurepaire a bien voulu fournir sur les architectes locaux. Il a ainsi atteint le commencement du XVIe siècle. M. Pelay ose espérer que cette précieuse collaboration ne sera pas refusée aux prochaines livraisons; sur quoi M. de Beaurepaire veut bien l'assurer de toute sa bonne volonté.

Explorations archéologiques. — M. de Vesly a le premier la parole; et après avoir remercié M. le Président de son obligeance à fixer notre réunion à ce jour, il intéresse vivement ses confrères par un résumé très sommaire des trois mémoires qu'il a pu écrire sur les antiquités d'Oissel, de Celloville et de Mesnières ; il en fait circuler en même temps les principaux échantillons, et il mettra par écrit pour le *Bulletin,* la substance de ses observations les plus importantes. Les voici :

Fouilles de la Mare du Puits, en 1903. — M. de Vesly dit qu'il ne recommencera pas la description du canton de la Mare du Puits, dans la forêt de Rouvray. Ce canton est suffisamment connu des membres de la Commission, devant lesquels il a exposé les résultats des explorations archéologiques faites depuis quelques années. Il aborde donc immédiatement la description des fouilles exécutées

pendant la dernière campagne et des résultats obtenus.

Tout d'abord, M. de Vesly s'est employé à retrouver le périmètre de l'enceinte qui entourait le fanum. Il a retrouvé des substructions formant un quadrilatère de 68 mètres de longueur sur 48 mètres de largeur. Le sacellum n'occupait pas le centre du péribole : il était beaucoup plus rapproché des murailles sud et ouest. Il a constaté de plus qu'un petit édicule avait existé entre la face sud du fanum et le mur d'enceinte. Etait-ce une cella ou la maison du *Custos?* Rien ne permet de répondre affirmativement. Cependant, c'est à l'entour des substructions de cet édicule qu'ont été recueillis, l'an dernier, des oursins et des haches néolithiques. C'est également vers la muraille sud que M. de Vesly a reconnu un charnier formé par des ossements de sanglier (*sus scrofa*), d'agneaux et de chevreaux. (Note de M. Fortin, naturaliste.)

En poursuivant ses recherches en dehors du péribole, M. de Vesly a été assez heureux pour découvrir un petit caveau qu'il a fouillé. Ce caveau mesurait $1^{m}92$ de longueur sur $1^{m}48$ de largeur. On accédait dans l'intérieur par cinq marches : un soupirail encore bien visible laissait pénétrer la lumière dans ce caveau de près de 2 mètres de profondeur. Enfin, dans la muraille ouest, une petite niche semi-elliptique, de $0^{m}60$ de hauteur et $0^{m}40$ de profondeur, avait été ménagée. Ce détail avait tout d'abord fait attribuer une destination funéraire au caveau découvert, puisqu'on était porté à voir dans l'arcosolium un abri pour une urne.

M. de Vesly croit devoir écarter cette hypothèse, que la construction du caveau ne permet pas de conserver longtemps. C'est tout d'abord la construction des marches : celles-ci se composent de blocs non taillés ni dressés et de tuiles qui régularisent leur surface. De plus l'arcade de la niche est formée par des tuiles qui sont assemblées sans art; et, l'appareil de la muraille n'offre des pierres taillées que dans certaines parties formant harpes. Enfin si la

construction du caveau n'est pas assez soignée, assez riche, pour indiquer un tombeau, ses dimensions écartent complètement cette attribution : car, pour faire pénétrer des corps, il eût fallu les descendre par une ouverture ménagée dans une voûte de couverture. Alors à quoi bon un escalier d'accès ?... M. de Vesly croit donc que le caveau de la Mare du Puits n'est qu'une *cella penaria*, un simple cellier, une dépendance de l'agraria.

Il est d'autant plus fondé à soutenir cette opinion, que le caveau était engagé dans les maçonneries ou plutôt dans les substructions d'une maison rustique dont il a pu retrouver le plan et dont il donne la description.

L'habitation, qui présentait un plan rectangulaire, avait ses fondations construites avec de grosses pierres, arrachées très probablemant aux roches d'Orival, et disposées les unes à côté des autres, sans taille sur aucune de leurs faces, sans aucun parement, comme disent les hommes de métier. Au-dessus de ce soubassement s'élevait une muraille en pisé et la couverture était formée de paillotte ou de chaume Ce ne sont là que des hypothèses, ajoute M. de Vesly ; mais j'ai trouvé là de l'argile en grande quantité, tandis que le plateau en est dépourvu et que cette terre, enlevée par les eaux, a été déposée en zones sur les flancs du coteau ou dans les poches creusées dans la craie. Enfin, les tuiles qui sont représentées par de nombreux débris sur toute la surface du triège de la Mare-du-Puits, n'ont offert que des morceaux en quantité trop insuffisantes, au milieu des substructions rustiques, pour indiquer que celles-ci étaient protégées par de la céramique.

Le plan que M. de Vesly met sous les yeux des membres de la Commission porte l'indication du balnéaire découvert en 1901, ainsi que de nombreuses constructions rustiques. Aussi cet archéologue émet-il l'opinion qu'à la Mare-du-Puits existait un « *vicus gallo-romain* ». Il veut y reconnaître le berceau d'Oissel, l'OSCELLUS du IXe siècle

et appuie son hypothèse sur la situation topographique. Les Romains occupent la hauteur; les Francs s'installent au *Catelier* et aux *Clos Gosse* où ils dorment dans leurs cercueils de pierre; les Normands hivernent dans les îles du fleuve et les peuples du moyen âge construisent église et maisons au « *ban Saint-Martin* », sur la rive gauche du fleuve. C'est la loi géographique écrite dans ce vallon de la Malle à la naissance duquel le *vicus gallo-romain* a été retrouvé.

Pendant cette communication, M. de Vesly a fait passer sous les yeux de ses collègues les objets par lui découverts et qui comprennent : plusieurs épingles en bronze et en os; un bracelet d'enfant, en bronze, un grand plat, une fibule en même métal, une spatule et une clé en fer. Un vase d'un joli profil, en terre noire, et de nombreux débris de poterie rouge, des tuiles, etc. Puis des statuettes de l'Anadyomène toujours brisées en trois parties. Parmi les tuiles courbes, quelques-unes étaient employées pour protéger les arêtes vives des pierres.

Enfin, des grands bronzes ont été recueillis dans les fouilles de 1903, ainsi que 45 petits bronzes ou monnaies saucées, ce qui porte au chiffre de 480 les médailles trouvées à la Mare-du-Puits.

Fouilles de Celloville.

M. de Vesly demande à M. le Président de vouloir bien lui conserver la parole pour exposer l'*Exploration archéologique* qu'il a faite du *plateau de Boos*, ainsi que les fouilles qu'il a pratiquées à Celloville. M. de Beaurepaire ayant répondu affirmativement, M. de Vesly le remercie et s'exprime ainsi :

La Société d'Emulation m'ayant accordé le prix fondé par l'abbé Gossier, je résolus d'en employer l'argent à faire de nouvelles recherches et j'entrepris l'exploration archéologique du plateau de Boos.

Ce n'est pas la première fois que cette partie de notre département appelle votre attention. Dès 1833, le maire de la commune de Celloville signalait à la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure les restes d'un camp romain (1). M. de Saulcy et l'abbé Cochet avaient aussi mentionné des vestiges antiques dans toute la région (2) et M. Vaussier a soumis plusieurs fois à votre examen, par l'entremise de votre honoré président, les témoignages d'une occupation par l'homme du territoire de Franqueville à des époques reculées (3).

Il y a quelques mois, je vous faisais connaître les promesses de découvertes que j'entrevoyais à Celloville.

Je m'appuyais, d'ailleurs, sur l'autorité de D. Toussaint Duplessis et de notre dévoué secrétaire, M. l'abbé Tougard (4).

Ces deux historiens font mention que Celloville est cité dès 1035, dans les donations faites à l'abbaye de Sainte-Catherine, ainsi que dans le pouillé connu sous le nom d'Eudes Rigaud. Ils veulent que le nom de Celloville dérive du latin *Serlonis villa*, et s'écrive avec un S et non un C.

Quoi qu'il en soit, l'antiquité du lieu était précisée, et c'est au *Thuit*, une des sections de Celloville, que je fis mes premières fouilles. J'y étais incité par le nom même du lieu, la présence d'une mare, ainsi que par le vallon de Brunval ou de Saint-Adrien, qui, au nord, limite la pièce de terre appelée *l'Enfer*, dont M. Jean Mulot m'avait donné la libre disposition.

Des murs arrêtaient toujours le fer de la charrue lors

(1) Procès-verbaux, t. I, p. 191.

(2) L'abbé Cochet, *La Seine-Inf. hist. et archéol.*, p. 414.

(3) *Bull. de la Comm. des Antiq.*, année 1903, p. 47, 57 et 89.

(4) D. Duplessis, *Descrip. géog. de la Haute-Normandie*, t. II, p. 779, et abbé Tougard, *Géog. de la Seine-Inf.* Arrondissement de Rouen.

des cultures; il n'y avait qu'à enlever le peu de terre qui les recouvrait. Ce travail préparatoire devait révéler le plan de la construction et permettre d'opérer avec méthode. Dans le cours de cette opération, je m'aperçus bien vite que des additions et des modifications avaient été apportées au plan primitif, car le graphique donnait de grandes irrégularités. De plus, quelques murailles étaient chaînées de briques, tandis que la céramique n'entrait pas dans la construction des autres.

Cette première observation éveillait mon attention; et, en continuant la délimitation des substructions, je ne tardais pas à en trouver l'explication. Un premier squelette fut découvert étendu parallèlement à une muraille N.-S. Le cadavre avait été inhumé là, les pieds au sud, et n'avait pas été visité. Il était entouré de gros blocs et une large tuile (*tuguria*) protégeait la tête. Aux pieds, un de ces petits vases vides, en poterie noire, semblables à ceux que l'abbé Cochet a trouvés dans la vallée de l'Eaulne, disait que la sépulture datait de l'époque mérovingienne. Un second squelette fut bientôt trouvé dans des conditions identiques. Enfin une troisième sépulture fut découverte. Celle-là ne contenait que la partie inférieure du corps : le thorax et la tête avaient disparu dans la construction d'un mur allant de l'E. à l'O. Or, comme un couteau et un vase furent recueillis au milieu des ossements du bassin et des jambes, nul doute que l'inhumation avait eu lieu avant la construction de la muraille qui avait fait enlever le thorax. Il était démontré de plus que la villa avait été habitée par les Francs. Ceux-ci en avaient chassé les premiers occupants. Enfin, la villa avait été réparée et reconstruite par de nouveaux possesseurs.

Ce n'est pas la première fois qu'on observe des Francs dormant leur dernier sommeil sur les ruines des Gallo-Romains qu'ils avaient conquis. Néanmoins la découverte de Celloville présente de ce chef un certain intérêt, puisqu'elle montre la continuité de l'habitation.

Il est une autre remarque qui fera classer la *villa du Thuit* parmi les stations gallo-romaines les plus curieuses, c'est sa richesse céramique. J'ai recueilli là plus de deux décalitres de débris de Samos et pu lire les noms des potiers : CARATILLI — GEMEN... — MAELLIACI — TACITVS et VAGIRO. — Ces sigles sont connus et figurent tous dans le t. XIII, 2e partie du *Corpus inscriptionum latinarum.*

Cependant, dans les débris trouvés, il en est un qui veut une mention spéciale : c'est un morceau de grand bol (*cheironiphon*) en terre rouge, orné de reliefs. La décoration totale de la panse comportait huit motifs, quatre grands et quatre petits. Le fragment en ma possession en porte deux. Le grand sujet figure une Victoire tenant une patère, et une Diane avec la biche. Le petit sujet est placé sous une arcature que soutiennent des colonnes torses d'ordonnance ionique. Il représente une de ces scènes érotiques dans laquelle des mimes, un homme et une femme, se livrent à la débauche.

Or, si le grand sujet est fréquemment représenté, il n'en est pas de même du second. Ces sortes de scènes sont peu connues parce qu'on hésite toujours à les publier.

Le Musée de Naples possède une peinture provenant de Pompéï, que le colonel Famin a insérée dans la pl. XXXV de son ouvrage et qui reproduit une scène semblable à celle du vase de Celloville.

La majeure partie des objets recueillis ont été trouvés dans un appartement où avait existé un hypocauste. Les piliers en avaient été détruits, et le vide laissé par leur démolition avait été comblé par des remblais de cendres et de charbons où gisaient pêle-mêle tous les témoins de la vie quotidienne des Gallo-romains. Aussi les ouvriers avaient-ils donné le nom de « *poubelle* » à la cavité où ils faisaient une bonne récolte.

Voici la nomenclature sommaire des objets découverts : outre les vases dont il a été parlé, on a trouvé : sept

épingles en os, deux grandes aiguilles à chais rectangulaires, une cuillère à cupule (*cochleare*), une épingle, également en os, à la tête recouverte d'une lamelle d'or. Une petite cuillère en bronze (*ligula*) et trois bijoux sont sortis des déblais.

La plus belle fibule est en bronze émaillé et affecte la forme crucifère. Toute l'ornementation de ce bijou donne les conjugaisons de quatre carrés, et une disposition spéciale des points présente toujours la croix gammée. C'est la persistance du Symbole chrétien qui m'a fait penser que ce beau bijou, qui peut dater du IVe siècle, a appartenu à un des premiers chrétiens de notre région.

Une autre fibule, de forme rhomboïde et en bronze émaillé, a été également retirée des fouilles.

Le troisième bijou est un fragment de châton de bague de forme ovale et taillé dans le corail. Il est gravé d'un signum ou plutôt d'un personnage vêtu du péplos, tenant un vase dans la main droite et une palme de la gauche.

Le verre avait été très abondant dans la villa de Celloville. Malheureusement la culture des terres l'avait réduit en fragments trop petits pour être réunis. Cependant quelques fonds de fiole ont été recueillis ainsi qu'un petit guttus ou lacrymatoire.

Les objets en fer étaient trop oxydés pour pouvoir offrir de l'intérêt, ou plutôt présenter des formes pouvant être bien déterminées.

On ne saurait omettre dans cette énumération une petite statuette de Lucine. Cette divinité, qu'on rencontre souvent dans le voisinage des sources et des fontaines, était bien là à sa place. C'était au-dessous du Thuit, dans la vallée de Brunval, que jadis le Becquet commençait à couler. Aujourd'hui, les sources du ruisselet émergent à près de deux kilomètres plus en aval; mais le nom de *triège des fontaines* a été conservé au lieu d'émergence des sources primitives. Ce phénomène d'hydrologie a été fré-

quemment signalé et a souvent donné naissance à des légendes et à l'intervention des fées (1).

Non loin des anciennes sources passait le *chemin des Haleurs*. C'était une de ces pistes que les pas de l'homme ont tracée, et qui permettait aux bateliers de se rendre en droite ligne de Poses à Rouen. Ce chemin, après être passé près du Thuit, de Celloville, traversait le vallon de Brunval, passait à la Croix-de-Belbeuf et gagnait Rouen par la côte Sainte-Catherine.

Les fouilles, commencées à Celloville, seront poursuivies à Normare, à Incarville et dans diverses localités du canton de Boos.

Mesnières.

Après ces deux communications, M. de Vesly résume les découvertes faites par les ouvriers qui, sous les ordres de M. Le Heurteur, architecte à Neufchâtel, travaillent à la construction du nouveau clocher de l'église de Mesnières et à la réfection de certaines parties de cet édifice.

C'est d'abord la date de 1601, qui a été trouvée gravée sur une sablière du clocher qui allait disparaître. Puis la constatation d'un remblai de 3m50 d'épaisseur divisé en deux zones : la première, de 1m50, dans laquelle on a trouvé un vase du moyen âge en terre vernissée et contenant du charbon. Dans cette même zone ont été aussi trouvés deux pavés en faïence : un petit, de 0m13 de côté est à engobe verte et porte, au centre, une fleur de lis dans un losange; le plus grand, à couverte jaune, mesure 0m18 de côté. Il paraît provenir d'un tombeau et appartenait à la bordure du pavage qui composait ce monument : car on remarque, gravé en creux, rempli d'une couleur rouge, la partie inférieure d'un vêtement et le chiffre XIIe, qui devait être la date du trépas du personnage.

(1) L'abbé Cochet, *Répertoire archéologique et historique de la Seine-Inférieure.*

La seconde zone, de 2 mètres d'épaisseur, a montré : des sarcophages de pierre, sans couvercle, ce qui indiquait qu'ils avaient été visités; des moules de cloches qui ont été brisés, etc...; des vases en poterie noire, un scramasaxe, un poignard, une hache et une boucle de ceinturon en bronze, tous objets qui indiquent des inhumations de l'époque mérovingienne. Car, il est inutile de le dire, les remblais visités par les terrassiers contenaient de nombreux ossements humains.

M. Le Heurteur m'a promis, ajoute M. de Vesly, de me faire parvenir un plan indiquant l'emplacement des objets trouvés. Dès que je serai en possession de ce document, je m'empresserai de le déposer aux archives de la Commission.

Sur la destination des objets trouvés à Mesnières, la Commission, après un échange de réflexions, tombe d'accord que leur emploi le plus convenable est de les affecter au musée de Neufchâtel, sauf pourtant le cas où quelques pièces semblables y figureraient déjà et manqueraient encore au Musée départemental.

M. le Président remercie notre collègue et le félicite du zèle qu'il déploie dans ses recherches archéologiques, couronnées d'ailleurs des plus encourageants succès. Il présente ensuite quelques observations sur des points de détail.

Saint-Aubin-Celloville. — Le nom véritable et primitif de son annexe est *Serloville,* que la prononciation et l'écriture ont plus tard doublement défiguré. Quant à l'appellation *des Fous*, elle n'a été ni ancienne, ni durable, et ne prit cours qu'à la suite d'un établissement qu'y forma quelque temps un particulier dans des vues de lucre.

Tuit. — A l'égard de ce mot, qu'on a témérairement dérivé de *tectum*, au temps où l'on faisait du latin le principe de toutes choses, M. de Beaurepaire y voit avec les antiquaires scandinaves un mot des langues du Nord, qui signifie *essart*. On trouve en effet dans ces hameaux des traces de défrichements, qui remonteraient ainsi aux origines de la domination normande. M. de Vesly fait remarquer qu'au Congrès de Bordeaux M. de Lasteyrie a complètement écarté cette dérivation. M. le Président cite alors les noms de MM. Worsaë, Fabricius, etc., dont le sentiment parait préférable.

Puits. — En cet ordre d'idées, M. Le Verdier suppose que les lieux dits de ce nom devraient s'écrire *puy*, dérivé de *podium*, avec le sens de « tertre ». Ce n'est qu'une simple conjecture, qui ne provoque néanmoins aucune contradiction.

Le même membre lit alors la note que voici :

Antiphonaires manuscrits de Belmesnil. — M. Le Verdier présente un volume manuscrit, de format grand in-4°, faisant partie d'une série de *sept* volumes, qui ont appartenu à la fabrique de l'église de Belmesnil, dont il s'est rendu acquéreur et qu'il vient d'offrir à la bibliothèque municipale de Dieppe.

Ces volumes sont intitulés :

Graduale ecclesiæ Rothomagensis, tomus, I, 1738; tomus II, 1760; tomus III, 1769;

Antiphonale ecclesiæ rothomagensis, tomus I, 1773; tomus II, 1775; tomus III, 1776; le tome IV, qui a perdu son titre, n'est pas daté.

Ces livres de lutrin n'offrent qu'un très médiocre intérêt. Ecrits en rouge et noir, à l'encre ordinaire, ils ont été composés, texte et musique, à l'aide de vignettes à jour;

ils ne contiennent ni figures, ni ornements, pas même une lettre ornée. Et je n'aurais pas pensé à entretenir la Commission d'un si mince sujet, si l'abbé Cochet, dans ses *Eglises de l'arrondissement de Dieppe*, ne les avait mentionnés, en hasardant à leur endroit une assertion toute gratuite. Il s'exprime ainsi : « Pour ne citer qu'un exemple de la patience et de la piété des châtelains de Belmesnil, nous signalerons *six* gros in-folio qui servent encore au lutrin de l'église. Ce sont des antiphonaires et des graduels écrits et notés de la main même des seigneurs de Belmesnil, qui consacrèrent presque *dix* années de leur vie à cette œuvre bénédictine (1769-1778) ».

Rien, pas même une note sur les gardes ou les reliures, ne révèle le nom du ou des auteurs de ces manuscrits. Or il est absolument invraisemblable que ce soit l'œuvre personnelle des seigneurs de Belmesnil. Quelqu'un, de bonne foi et sans examen, a pu se le figurer en 1850, a fourni ou proposé cette attribution au très savant mais très pressé abbé; et celui-ci, sans recherche ni contrôle, a reproduit, dans sa notice sur l'église de Belmesnil, la note recueillie sur son carnet.

La seule chose certaine, c'est que les manuscrits ont été composés pour l'église de Belmesnil. Voici qui suffit à le démontrer : au tome IV de l'Antiphonaire, l'office de S. Remi est intitulé : *In festo Sancti Remigii, episcopi, patroni ecclesiæ de Belmesnil.* Et puis, au même volume, dans un supplément, on trouve ajoutées deux antiennes *in festo Sancti Michaëlis*, et l'église possédait une chapelle fondée en bénéfice sous ce vocable. Au tome III du Graduel, au milieu des offices communs, on rencontre encore une messe votive du Saint-Sacrement, titre de la confrérie de charité de la paroisse; enfin une messe votive de Saint-Adrien, très honoré dans la contrée et la paroisse.

Cette dernière circonstance pourrait à la rigueur venir au secours de l'attribution de l'abbé Cochet, puisque cette addition n'est autre chose que l'office du patron du der-

nier seigneur de Belmesnil, Charles-Adrien de Quiefdeville, né en 1698, mort en 1786, et de son fils, dernier du nom, Charles Adrien de Quiefdeville, chanoine de Rouen, né en 1734, mort en 1822. Mais on pourrait répondre aussi que le calligraphe a pu vouloir ainsi rendre hommage au seigneur de la paroisse.

La composition des *sept* manuscrits, commandée en 1738 et interrompue jusqu'en 1760, n'était pas achevée en 1776 : à cette dernière date, Charles-Adrien de Quiefdeville, seigneur de Belmesnil depuis 1714, avait déjà soixante-dix-huit ans. Et puis il avait eu toute sa vie autre chose à faire que s'amuser à composer, avec des plaques découpées à jour, des livres liturgiques, même pour sa paroisse : bailli vicomtal de Longueville depuis 1725, il était devenu, en 1744, lieutenant général et particulier civil, Premier Conseiller criminel et Commissaire-Examinateur au bailliage de Caux, siège d'Arques.

Or cette fonction, qui équivalait assez à la présidence d'un tribunal d'arrondissement, augmentée des obligations d'un juge d'instruction, et qu'il conserva jusqu'en 1778, était loin d'être une sinécure. Et je ne compte pas encore les autres charges dont M. de Quiefdeville fut revêtu, celles de Subdélégué de l'Election d'Arques, de Bailli de la haute justice de Dieppe, de maire de cette ville. Il faut donc l'écarter.

Il avait plusieurs sœurs et un frère, nés de 1700 à 1711 : je ne sais pas ce qu'ils sont devenus.

Il eut neuf enfants, nés de 1725 à 1735, et qui certainement n'ont pas composé le premier tome, daté de 1738 ; je sais bien que les autres volumes sont datés de 1760 à 1776 ou 1778.

Les deux volumes de 1738 et 1760 se ressemblent assez ; les autres, écrits aux années 1769 et suivantes, sont moins soignés, et l'encre en est moins bonne.

Mettons, si l'on veut, que les deux premiers sont l'œuvre de quelqu'une des sœurs du lieutenant général et

les suivants celle de quelqu'une de ses filles, inoccupées au manoir seigneurial, ou de son fils, le futur chanoine, remplissant ainsi les loisirs des vacances de ses années d'étude ou de séminaire.

Je crois, quant à moi, que ces volumes ont été écrits par les prêtres de la paroisse, beaucoup plus aptes d'ailleurs à une telle entreprise. En effet, pendant tout le XVIIIe siècle, les signatures relevées aux registres de catholicité attestent la présence à Belmesnil, concurremment, d'un curé et d'un chapelain qui devait être peu occupé. Jacques Mullot en fut curé de 1730 à 1750; Bréard, de 1750 à 1751 ; J.-C. Bonnechose, de 1751 à 1783. Celui-ci était chapelain depuis 1745, et, après sa promotion à la cure, je trouve les noms de Greny, prêtre, 1747; Nicolas Delamare, prêtre, 1753; Vincent (Alexandre), clerc, 1754; François Vaudé, prêtre, 1784.

Je ne me serais pas attardé à ces détails, si la mention du très éminent historien des églises cauchoises n'était de nature à attirer l'attention sur ces manuscrits : sa mémoire me pardonnera d'avoir critiqué sa téméraire attribution (1); et, si d'aventure quelque antiquaire avait la curiosité d'ouvrir les volumes que les *Églises de l'arrondissement de Dieppe* signalent à Belmesnil, cette note l'avertirait que c'est à la bibliothèque de Dieppe qu'il devrait aller maintenant les chercher.

Cadran à boussole. — Au nom de notre confrère M. Milet, M. Leblond présente à la Commission une pièce d'ivoire (80 × 93 m/m) travaillée avec un goût exquis. C'est un de ces cadrans à boussole, dont la fabrication valut aux ouvriers dieppois, des XVIIe et XVIIIe siècles, une juste renommée. C'est merveille, en

(1) L'attribution a été reproduite dans la *Géographie* du département de la Seine-Inférieure de MM. les abbés J. Bunel et A. Tougard.

effet, que sur des surfaces si restreintes, ils aient su graver plusieurs disques avec chiffres des heures, phases de la lune, les jours de chaque mois avec les douze mois, des noms de ville, un calendrier perpétuel, un cadran solaire et petit appareil pour l'adapter à la latitude où l'on observe.

« On avouera sans peine, conclut avec raison M. Milet, qu'un concours varié de savants, d'artistes et d'artisans n'a pas été de trop pour faire de nos cadrans maritimes ou terrestres de vrais petits chefs-d'œuvre d'utilité et de goût ». Charles Bloud, qui se qualifie l'inventeur, est le plus connu de ces ivoiriers en cadrans dont il a signé plusieurs. Notre confrère signale encore Gabriel Bloud, Ephraïm et Jacques Senécal, François Saillot et Jacques Lecomte.

La Commission, qui a pris le plus vif intérêt à cette communication, souhaite que lors du tirage du procès-verbal, M. Milet veuille bien l'enrichir de la gravure qui orne la notice de son futur catalogue du musée de Dieppe.

Matrice de cachet. — M. Leblond met également sous les yeux de ses confrères une matrice rectangulaire de cachet, rendue octogone par la suppression

des angles (34 × 37 m/m). M. Garreta le blasonne ainsi :

« De... au mont de dix coupeaux de..., surmonté d'un chien assis de... ; au chef de... chargé d'un soleil de... accosté de deux étoiles de... L'écu ovale (16 × 14 m/m) est entouré d'un lambrequin ». Ce doivent être les armes d'un bourgeois du XVIIIe siècle qui n'a pas osé les surmonter d'un heaume.

Le manche de la matrice, tout en fer et conique, ne mesure pas moins de 14 centimètres de longueur; une empreinte en cire est réservée pour l'album de la Commission.

Eglise de Neufmarché. — M. L. Régnier, d'Evreux, a appelé l'attention du docteur Coutan sur des débris romans du portail primitif qui ont été relégués dans les combles de l'édifice. Il serait fort intéressant, conclut-il, de les encastrer en quelque endroit propice de la muraille, comme notre collègue M. Lefort l'a si heureusement opéré dans la nouvelle église de Saint-Saëns.

Cette proposition est fortement appuyée par la Commission. Il reste à déterminer les voies et moyens d'exécution. L'église est bien classée parmi les monuments historiques du département. Mais sans recourir à cet argument qui donne lieu à des formalités et ainsi à des retards, le plus simple et le meilleur est de faire prendre, par la commune, une délibération conforme visant l'avis très favorable de la Commission. En joignant à la demande un devis en bonne forme, l'affaire sera soumise à la Commission départementale qui pourra y affecter le faible crédit qu'elle comporte.

Fonts de Conteville. — Puisqu'il vient d'être parlé d'un monument historique, M. Pelay rappelle que, le 10 août dernier, le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts a pris, sur la proposition de M. le Préfet, un arrêté qui classe parmi les monuments historiques (objets mobiliers) les fonts baptismaux de Conteville, ancienne paroisse, aujourd'hui simple hameau de Paluel. C'est une cuve circulaire du XIIIe siècle, en plomb estompé, posée sur un socle en pierre.

M. G. de Beaurepaire expose de vive voix une note qu'il a ainsi rédigée :

NOTE SUR UNE PIERRE TOMBALE DE LA FAMILLE DE CAMPION

A l'intersection de la route départementale d'Elbeuf au Neubourg et du chemin qui va de Saint-Cyr-la-Campagne à Tourville se trouvait autrefois l'église de Saint-Ouen-de-Poncheuil. La paroisse fut supprimée et réunie à celle de Saint-Amand-des-Hautes-Terres.

Dans ce lieu solitaire et sauvage, l'emplacement de l'église est aujourd'hui marqué par un calvaire et par une pierre tombale. Cette dalle, bien qu'elle ne porte pas leur nom, rappelle le souvenir des trois frères de Campion, Alexandre, Nicolas et Henri, qui furent amis du grand Corneille.

Alexandre, homme de cour, fut mêlé à toutes les intrigues comme à toutes les galanteries du temps d'Anne d'Autriche; Nicolas fut prieur de Vert-sur-Avre; Henri, gentilhomme du duc de Beaufort, frondeur incorrigible sinon convaincu, est l'auteur de curieux mémoires sur la fin du règne de Louis XIII et les premières années du règne de Louis XIV. C'est non loin de là qu'il donna asile, dans son manoir, au duc de Beaufort fugitif, plus tard au duc de Longueville.

Il est à craindre que la pierre tombale placée sur le sol, au pied de la croix, couverte de lierres et de mousse, ne vienne à disparaître un jour ou l'autre. Pendant qu'il en est temps encore, nous avons cru intéressant d'en fixer le souvenir.

ICI
FUT L'ÉGLISE DE St-OUEN
DUPONCHEUHX OU MONTPOIGNANT
OU REPOSENT LES ANCÊTRES DE LA NOBLE
ET ANCIENNE FAMILLE DE CAMPION
DEPUIS LE 15e SIÈCLE
QUE GUILLAUME DE CAMPION CHEVALIER
Sr DÈCAQUELON DE THUISSIMER
EPOUSA DEMOISELLE FRANÇOISE
DE MONTPOIGNANT, DAME DUDIT LIEU
ET SUCCESSIVEMENT, 9 GÉNÉRATIONS
DE PERE EN FILS JUSQUA
M. CHARLE FRANÇOIS DE CAMPION
CHEVALIER Sr DE MONTPOIGNANT
DÉCÉDÉ LE 6 7bre 1774 AGÉ DE 68 ANS
ET SON ÉPOUSE NÉE D'ERNEVILLE
DE BARQUET DÉCÉDÉ LE 20 AVRIL 1747
PASSANTS PRIEZ POUR EUX.

CHARLE FRANÇOIS DE CAMPION
DE MONTPOIGNANT CHEVALIER
ET FRANÇOIS DE CAMPION CHEVALIER
COMMANDEUR DE L'ORDRE
DE St JEAN DE JÉRUSALEM LEURS FILS
APRÈS LA DESTRUCTION DE L'ÉGLISE
ONT DE LEUR VIVANT FAIT PLACER
CETTE PIERRE SEPULCRALE EN MÉMOIRE
DE LEUR PERE MÈRE ET AYEUX
L'AN DE GRACE 1819
DÉSIRANTS A LEUR MORT
ÈTRE INHUMÉ PRES DEUX
AINSI SOIT IL

FRANÇOIS CONSTANT DE CAMPION
CHEVALIER COMMANDEUR ✠
DE L'ORDRE DE St JEAN DE JÉRUSALEM
DÉCÉDÉ A ROUEN le . 13 . JANVIER 1821 .
AGÉ DE 74 ANS ET HUIT MOIS INHUMÉ
EN CE LIEU LE 14 DU D^t MOIS ET AN
PRIÉE DIEU POUR LE REPOS DE SON AME

Londinières. — M. le professeur H. Cahingt, fils de l'estimable archéologue récemment décédé, a écrit à M. le Président au sujet d'une plaquette d'un travail assez grossier, trouvée il y a environ sept ans, sous une borne déplantée au *Vaubert*, au sud de Londinières. On serait tenté d'y voir un témoin destiné à marquer l'abornement de l'ancienne forêt des Archevêques de Rouen ; mais la conjecture ne prendrait quelque probabilité que s'il s'en recueillait un second exemplaire. L'objet est aujourd'hui entre les mains de l'agent-voyer de Gournay.

M. Cahingt annonce en terminant la découverte à Londinières d'un cimetière gallo-romain qui a déjà fourni un certain nombre de sépultures.

Dans sa lettre du 21 décembre au secrétaire, M. Cahingt ajoute que ce cimetière n'avait été que peu exploré. Aussi n'a-t-on mis au jour que quelques sépultures de forme classique, une caisse en bois, et divers vases de verre. Il signale en particulier deux cuillers en argent dont l'une est assez jolie. Il est probable qu'une exploration faite avec méthode donnerait des résultats fort intéressants.

Criel. — M. Pelay annonce qu'au commencement du mois a été signalée la reprise d'une exploration pratiquée sur le versant oriental de la vallée. M. Cotelle,

de Paris, a exhumé d'un cimetière antique, avec des ossements humains, des vases, des colliers et des armes. Les sarcophages de pierre ne sauraient remonter au-delà de l'époque franque.

Récompenses archéologiques. — La Commission avait bien voulu approuver des vues soumises par M. Leblond, au sujet des avantages que procureraient les témoignages officiels de satisfaction offerts aux personnes qui auraient, à un titre quelconque, bien mérité de l'archéologie. Notre collègue en a conféré avec M. le Préfet, qui est entré dans la même pensée et est tout disposé à récompenser ces louables efforts accomplis pour conserver les vestiges du passé.

La Commission observe que l'on n'aura que l'embarras du choix dans l'attribution des médailles. Il y a longtemps, par exemple, que notre confrère M. Ruel l'a pleinement méritée. On cite encore M. Harel, de Longueville, et plus près de nous, M. Vaussier, qui ne cesse d'apporter aux archives les meilleurs résultats de ses découvertes.

M. Leblond, qui habite maintenant Dieppe, verrait avec bonheur décerner une médaille à M. Coche, maire de la ville, pour le dévouement qu'il a mis à obtenir la conservation du château : car c'est principalement à ses démarches actives et multipliées que nous devons le salut de cet important vestige du vieux Dieppe.

Quant à la suscription qui donnerait à cet hommage son exacte signification, la Commission hasarde cet avant-projet : « Offert par M. le Préfet au nom du département de la Seine-Inférieure », et sur l'autre

face : « *A M. Coche, maire. — Château de Dieppe, 1903-1904* ».

Colonne commémorative de la bataille d'Arques. — La mention de Dieppe inspire à M. Pelay une question sur l'affaire du rétablissement à Arques des inscriptions dont nous nous sommes déjà plusieurs fois occupés.

M. Le Verdier rend compte des démarches qu'il a faites à la suite de la mission dont ses confrères l'ont chargé.

La nouvelle municipalité d'Arques, élue en mai dernier, est, comme la précédente, favorable à ce rétablissement et paraît disposée à concourir à la dépense. Mais le chiffre de celle-ci n'a pas encore été indiqué.

M. le Maire d'Arques a pris l'avis de notre collègue M. Milet, et celui-ci en a conféré avec M. Le Verdier. M. Milet propose que l'inscription à adopter soit celle que l'on lit sur une ancienne gravure représentant la colonne et paraissant dater de l'époque de la construction. Quand au moyen d'opérer, il constate que cette inscription était tracée sur une plaque, qui pouvait être de marbre, scellée sur la base du monument. Cette plaque, une première fois arrachée, fut remplacée en avril 1863 par une autre en fonte, qui a été enlevée à son tour en 1871. Une troisième destruction n'est pas impossible à prévoir. Graver sur le socle même de la colonne serait une solution prudente, mais paraît difficile à cause des dégradations qu'ont laissées les scellements et les arrachements. M. Milet propose que le socle soit profondément entaillé, et qu'une pierre de 10 à 15 centimètres d'épaisseur y soit logée, faisant corps avec la maçonnerie : l'inscription serait alors

gravée sur la pierre même du monument ainsi restauré.

M. Leblond ajoute à cet exposé qu'il s'est entretenu également du projet avec M. Milet. Le maire d'Arques, dit-il, se demande si le monument n'est pas construit sur le territoire de la commune de Martin-Eglise, ce qui du reste paraît exact. Mais le monument qui est un but de promenade favori des touristes, intéresse spécialement le bourg d'Arques. D'autre part, M. le Maire de Dieppe, pour le même motif, estime que cette ville devrait, elle aussi, s'intéresser à la conservation du monument, et pourrait peut-être s'y associer.

La Commission approuve les dispositions proposées et charge MM. Le Verdier, Milet et Leblond de suivre l'affaire.

Ces jours derniers, M. Fiquet, de Pavilly, a transmis à M. le Président la note intéressante dont suit la teneur :

Cimetière de Goupillières. — Pied de croix en pierre du XVIe siècle. — « Dans le cimetière de Goupillières existe un pied de croix en pierre de forme carrée, mesurant en hauteur $1^{m}30$, et élevé au-dessus du sol de 42 centimètres, au moyen de deux degrés en pierre. Il supporte une colonne également en pierre, haute d'un mètre, ornée de branches et de feuilles de lierre finement sculptées, sur laquelle fut placée, au siècle dernier, une croix en fer chargée d'un Christ.

» Ce pied de croix est orné sur ses quatre faces de sculptures représentant les instruments de la Passion ; de plus, à la partie supérieure sont deux inscriptions exposées l'une au sud et l'autre à l'est, et deux écussons armoriés situés l'un au nord et l'autre à l'ouest.

Côté du sud :	*Côté de l'est :*
EN LAN MIL VN CINQ CENT	EN.CES.TVY.LIEV.OV.ESTOIENT.
AVEC CINQVANTE CETTE	LORS.PNTZ.BIEN.QVATRE.MIL.
CROY DVN BEL ENFANT	QVI.VALLENT.DEVX.VINCTZ.
INNOCENT FVT CY	CENTZ.CESTOIT.ROMMAIN.
CONSTRVITC ESTEOYE	AVEC.ROBERT.SON.FILZ.QVI.
PASSANTE BENIT COME	LA.PAYA.DOMOENE.DES.
LEGLIYE DE PNT PAR LAVIS	VINCENTZ.PRIONS.A.DIEV.
DE TOVS LES PARROISSIENS	QVEN.GLOIRE.ILZ.SOIENT.PREFIX.

» Ecussons : côté du nord : *Palé de... et de... de six pièces au chef de...*

» Ecussons : côté de l'ouest : *Echiqueté de... et de... à la bordure de...*

» Ces écussons sont : l'un aux armes des d'Esneval : *Palé d'or et d'azur de six pièces au chef de gueules ;* l'autre aux armes des de Dreux : *Echiqueté d'or et d'azur à la bordure de gueules.*

» En 1550, le patronage de l'église de Goupillières appartenait à la baronnie d'Esneval à cause du fief du Plessis, sis en cette paroisse, et pour lequel Nicolas de Dreux, héritier de Jacques de Dreux, son père, produisant le dénombrement de la baronnie d'Esneval, rendit aveu au Roy en la Chambre des Comptes de Paris, le 18 mars 1538.

» La famille Vincent semble avoir tenu longtemps le fief du Plessis ; Romain Vincent rend aveu à la baronnie d'Esneval dès 1532 ; Robert, son fils, produit des aveux de 1569 à 1576 ; ses enfants en produisent en 1580 ; d'autres membres de cette famille en rendent durant tout le XVIIe siècle, et le 23 novembre 1775 Marc et Marius Vincent rendent encore aveu pour ce même fief ».

Monville. — Le médecin Choinet. — M. le Président résume de vive voix l'intéressant dossier qu'il a formé sur ce personnage, reconnu maintenant pour l'auteur du *Rosier des Guerres*, longtemps attribué à Louis XI.

On rappelle à cette occasion que la dalle tumulaire de Choinet se voyait jadis dans le chœur de Monville. Par suite de restaurations successives opérées dans cette église, la pierre, d'abord transférée au bas de la nef, a été enfin reléguée dans une des dépendances de la mairie. La Commission estime qu'il serait bien à propos de la rétablir contre un des murs de l'église, ne fût-ce que parce qu'elle remettrait en évidence un des plus importants morceaux d'épigraphie du département. M. de la Bunodière, conseiller d'arrondissement, sera prié de négocier cette petite affaire.

NOTICE SUR PIERRE CHOYNET A PROPOS DE SON INSCRIPTION FUNÉRAIRE CONSERVÉE A MONVILLE

Dans la *Revue historique*, t. XXI, pp. 312-322, M. Kaulek s'est attaché à prouver que le *Rosier des Guerres* avait pour auteur, non pas le roi Louis XI, comme on le croyait généralement, mais un Rouennais, Pierre Choynet, médecin et astrologien de ce prince. Il établit de plus, et de manière à ne laisser aucun doute, qu'on doit rapporter au même Choynet un petit poème du XVme siècle, intitulé le *Livre des trois Ages de l'homme*, poème resté manuscrit et qu'on a vu signalé au n° 39 du *Catalogue des livres rares et précieux, manuscrits et imprimés de la Bibliothèque Firmin Didot, vendus en juin 1878*. Il fut vendu 8,000 francs. Le catalogue illustré a reproduit deux de ses douze miniatures. Choynet a signé deux manuscrits du *Rosier des Guerres* (Bibliothèque Nationale Fr. 1240, 4986), et le ms précité du *Livre des trois Ages de l'homme*

au moyen d'un anagramme où l'on retrouve les lettres de son prénom et de son nom : *En reproche ny siet*, Pierres Choynet (1).

Plus tard, M. Hellot, dans un article de la même *Revue*, t. XXIX, p. 75, signala, à l'appui de l'opinion de M. Kaulek, certains passages du *Rosier des Guerres* qui paraissent révéler dans leur auteur une origine rouennaise.

Avant cette découverte, Choynet ne nous était connu que par une inscription funéraire dont le texte a été publié dans le *Bulletin* de notre Commission, de 1876-78 (t. IV, p. 56). La pierre qui porte cette inscription, gravée avec une netteté remarquable, existait, il y a quelques années, dans l'église de Monville, où nous nous rappelons l'avoir vue, et déjà hors de la place qui lui avait été primitivement assignée. Elle a été depuis transportée, sans doute en vue d'en assurer la conservation, dans le vestibule de la mairie de Monville, où elle a été scellée dans la muraille, à droite, au bas de l'escalier. M. de la Bunodière, qui nous fournit ce renseignement, nous fait observer qu'il y aurait avantage, pour la commodité du lecteur, à la mettre un peu en élévation, ce qu'on obtiendrait sans difficulté de M. le maire de la commune de Monville (Lettre du 5 septembre 1904).

Comme cette inscription n'est pas très longue on me permettra de la reproduire de nouveau à cette place :

Vous passans par ce cimitiere
Pierre Choinet duquel le corps
Auec ung lincheul tout enuers
Medicin astrologien
Et si na pas peu par son art
Aussi ne peult nul quelquil soit
Et quand lame est du corps partie
Bien nous en doit il souvenir
Car nul ne sait quant ne cõmẽt
Fors que ceulx qui bien faict aurõt
Noubliez pas ce qu'en ce lieu
Pour nous de tous pechez purger
Pensant de la mort le passage
Et de Jhs mil quatre cens
Il fit ceste epitaphe escrire
Que a luy et ceux des purgatore
acueillez en vostre priere
cy gist entre les autres mors
est il ici viande aux vers
fu il du Roy tres xrien
de la mort eschiuer le dart
chascun passer par ce pas doit
rendre fault compte de sa vie
et en bon estat nous tenir
ne quel sera le jugement
du costé Dieu se trouveront
il a fait en lonneur de Dieu
et a salut nous radrecher
lan LXV de son aage
soixante saize par bon sens
pour ce priez Dieu notre sire
octroit vray repos en sa glore
Amen.

(1) Plutôt que Pierre Choysnet comme le propose M. Kaulek

Se fondant sur ce texte. M. Kaulek a fait naître Choynet en 1411; mais il n'avait pas une aussi bonne raison pour le faire mourir « en 1476 ou, au plus tard, le 5 avril 1477 (n. s.) ». Choynet, qui fit poser son épitaphe en l'église de Monville en 1476, et qui très vraisemblablement y fut inhumé, ne mourut, comme on le verra, que plusieurs années après cette dernière date.

Les notes que je présente ici n'ont pas ce point pour principal objet. Elles fourniront d'autres détails plus intéressants, je crois, sur ce personnage jusqu'à présent assez peu connu.

On trouve le nom de Choynet dans la bourgeoisie de Rouen dès le milieu du XIVe siècle. Dans des lettres d'amortissement obtenues du Régent de France, par l'hôpital de St-Vivien, du mois de février 1359 (n. s.), on mentionne sur la paroisse St-Laurent « le tènement qui fu maître Pierre Choinet » (1).

Je ne sais si on peut considérer comme le père du Choynet qui nous occupe « honnourable homme et sage Pierre Choynet, procureur du Roy en l'Élection du diocèse d'Avranches » Celui-ci, le 23 novembre 1436, certifiait devant les tabellions de Rouen que « puis demi-an il avoit oui dire à ung nommé Guillaume Hue, à présent

(p. 34). Je n'ai trouvé nulle part la forme Choysnet, et la lettre *s* que fournit le nom latin *Petrus* était encore généralement conservée à la fin de son équivalent français.

(1) Autres actes où il est question d'un Pierre Choynet. Bail à rente par Pierre Choynet et Jeanne, sa mère, demeurant par. S. Andrieu jouxte Rouen, à Guillaume Gosselin, pour 66 s. 7 d. par an, d'une maison et jardin par. Saint-Godard. — Vente par Pierre Choynet, demeurant par. Saint-Herbland, à Jacques Leleu, d'une rente de 100 s. sur une maison à l'enseigne de l'*Hermite*, par. Saint-Lô, 27 juin 1439. — Vente par Robert Choynet, Pierre Choynet et Marion, sa femme, de la par. Saint-Lô, à Richard de Grouchet, curé d'Igneauville (Isneauville), d'une rente de 10 l., 26 septembre 1442.

clerc des Esleuz en l'Election de Coutances, que l'office de clerc desdits Esleuz, dont alors il avoit obtenu don du Roi, lui avoit cousté plus de 30 salus d'or, et, en outre, 6 salus d'or qu'il avoit donnés à un nommé Langlois, pour se départir de sa requeste ».

Il est probable que notre Choynet prit à l'Université de Paris ses grades de docteur en médecine auxquels, depuis la récente réforme du cardinal d'Estouteville, on pouvait aspirer sans faire profession de célibat. Un acte du tabellionage le qualifie aussi, je ne saurais dire si c'est par erreur, de licencié en droit.

Choynet revint à Rouen, où il avait une sœur nommée Laurence, mariée à Jean De la Rue, et dont il hérita antérieurement au 5 juillet 1475 (1).

Il prit son domicile sur la paroisse Saint-Godard, fut trésorier de cette église le 30 décembre 1454, et épousa, vers ce temps-là, Jeanne Dumont, de la même paroisse, veuve de Robert Le Vigneron.

Les Le Vigneron et les Dumont appartenaient à la haute bourgeoisie de cette ville.

Le beau-père de Choynet, Michel Dumont, conseiller en cour laye, avait été lieutenant commis du vicomte de Rouen, de 1422 à 1432 tout au moins. Il était mort laissant une veuve, Maline Malleterre, qui ne tarda pas à se remarier à Thomas Colombel et mourut très peu de temps après (antérieurement au 7 mai 1433).

Les fonctions judiciaires que Dumont avait remplies indiquent assez qu'il s'était rallié au gouvernement anglais. J'ajoute qu'au milieu de la ruine générale, il avait su tirer parti des circonstances pour agrandir sa fortune. A des époques diverses il avait pu acquérir un moulin à tan dit du Wy, établi sur la rivière de Scie, dans la mouvance du fief de Longroy; le fief de Neufville, en Picardie; ceux des Bordes à Cliponville et du Bosc-Droulin à Clères.

(1) Actes du tabellionage à cette date.

De son mariage avec Maline Malleterre il avait eu plusieurs enfants. Il y en a quatre dont les noms nous sont connus : Colin, l'aîné, avocat comme son père, mort antérieurement au 14 juin 1442, sans laisser d'enfants; une fille, Marion, qui, après le décès de ses parents, fut mise comme pensionnaire aux Filles-Dieu de Rouen, lorsqu'il eut été reconnu que « par incident naturel à elle venu, elle ne pouvoit être mariée » et que le mieux était « de la mettre en bonne et notable place de religion » (1); une autre fille, Eléonor, mariée à Roger Couldren, écuyer. Par contrat de mariage du 18 janvier 1462, il lui fut promis 280 l., dont 150 l. à payer au devant des épousailles, 180 l. après, le tout à prendre sur 200 écus d'or dus par Laurent Guesdon, lieutenant général du bailli de Rouen, plus 14 l. de rente, et, dans le cas où elle survivrait à sa sœur Jeanne, les fiefs d'Hardanville et d'Aunou près de Cliponville, et celui de Flamanville (2).

Jeanne, autre fille de Michel Dumont, épousa, au mois d'avril 1433 (contrat de mariage le 14 avril 1433), Robin Le Vigneron, conseiller en cour laie, fils de Robin Le Vigneron, clerc tabellion juré de la vicomté de Rouen. Elle eut de ce mariage un fils, Thomas, lequel, dans des actes du 28 décembre 1462, du 25 mars 1466, du 13 avril 1474, se qualifiait de seigneur de Frontebosc, et, dans un autre, du 3 octobre 1483, d'écuyer, sieur de Cliponville, seul fils et héritier de Jeanne Dumont.

Jeanne Dumont perdit son mari, Robin Le Vigneron, au bout de peu d'années de mariage, et épousa en secondes noces Pierre Choynet. Par suite de ce mariage, celui-ci devint possesseur de biens assez considérables. Quelques-uns, plus tard, donnèrent lieu à des difficultés. Le moulin du Wy, dont nous avons dit un mot, avait été fieffé à Mi-

(1) Une rente de 10 l. par an lui fut affectée pour cet effet, le 14 juin 1442.

(2) Ceci est rappelé dans un contrat du 18 janv 1462 (v. s).

chel Dumont par Philippe de Fosseux, agissant en son nom et au nom de sa femme, Guye, dame de Longroy, fief situé sur les paroisses de Saint-Maclou-de-Folleville, de la Pierre et de Vassonville. Ce moulin, autrefois d'un gros revenu, avait été « tout désemparé à l'occasion des guerres », comme tous les moulins de la Haute-Normandie, où la désolation avait été extrême.

Lorsque Choynet l'eut remis en état, Antoine de Craon, seigneur de Dommart et de Clacy, eut l'idée de le réunir à son fief de Longroy. Il engagea des pourparlers avec Choynet et réussit à en obtenir l'abandon, en échange de rentes assignées sur des biens voisins de ceux que Choynet possédait, aux droits de sa femme, au hameau de Guémare, en la paroisse de Saint-Victor-l'Abbaye.

Le fief des Bordes, à Cliponville, provenait à Jeanne Dumont de la succession de sa mère. Il avait été réclamé, dès 1450, du vivant de Robin Le Vigneron, par Hector de Flavy, le Bourguignon qui livra Jeanne d'Arc. Flavy invoquait le droit de sa femme, Marie de Calleville. Les contestations auxquelles donna lieu cette revendication ne prirent fin que par un accord conclu entre Choynet et Flavy, le 20 mai 1464. Flavy n'avait consenti à se désister que moyennant 100 écus d'or.

Le Bosc-Droulin, à Clères, plus 13 acres au Bocasse, provenant également de la succession de Maline Malleterre, furent remis, le 3 juin 1465, à Georges, baron de Clères, « pour la bonne et singulière amour que Choynet et sa femme disaient avoir au dit chevalier pour et en récompensacion des biens, honneurs et courtoisies qu'ils confessaient par lui leur avoir été fais et espoiroient que encore leur fist eu temps avenir ».

Il est à remarquer que, dix ans avant cette cession gratuite, le 21 février 1455 (n. s.), le même seigneur avait réclamé et s'était fait rendre, mais moyennant remboursement, le fief de Neufville, en Picardie, qui avait été vendu, le 12 septembre 1427, par son oncle, Georges de Clères,

seigneur de Lucheul et d'Hornay, à Michel Dumont, et que possédait alors Robert Le Vigneron, comme époux de Jeanne Dumont (1).

Ajoutons à ces fiefs l'usufruit du fief de Frontebosc, à Limésy, fief provenant de la succession de Robert Le Vigneron.

J'ai relevé dans les registres du tabellionage de Rouen, entre le 4 octobre 1460 et le 25 mars 1467 (v. s.), une quarantaine d'actes relatifs à des opérations de Choynet et de sa femme : fieffes de pièces de terre, souvent de minime importance, achats et racquits de rentes, etc., qui montrent le soin extrême qu'ils prenaient de l'administration de leurs biens, de quelle manière ils arrivaient à placer leurs capitaux, et aussi quel nombre infini de petits contrats il leur fallait conclure pour arriver à se constituer un revenu, souvent précaire, et assurément d'une perception pénible, en des localités très diverses, telles que Rouen, Biennais, le Bocasse, Claville, Clères, Cliponville, Leuilly, Montreuil, Ourmesnil, Ratiéville, Saint-Maclou-de-Folleville, Saint-Ouen-du-Breuil, Saint-Paul-de-la-Haye, Saint-Victor-l'Abbaye, mais plus particulièrement Monville.

Des fondations pieuses conservèrent longtemps, dans diverses églises, le souvenir de Choynet et de sa femme. Nous en citerons quelques-unes. Il est à croire que plusieurs autres ont échappé à nos recherches.

Le 19 décembre 1464, Choynet donne aux religieux de

(1) Georges de Clères faisait sa réclamation à plusieurs titres dont il laissait l'examen aux juges, parce que, sans doute, lui-même ne pouvait en établir le bien fondé : « fust au droit et par vertu de l'Edit de Compiègne, ou par clameur de marché de bourse, ou par vertu de certaines lettres royaux par lui impétrées le 19 nov. 1449, par lesquelles il avoit esté autorisé à ravoir les terres de Hornay, Lucheul et Neufville par le pris qu'elles avoient cousté, ainsi comme s'il eust esté dedens l'an et jour de la vendue ».

Fécamp, « pour être accompagné à leurs messes et prières » de petites rentes de 22 s., 9 s., 2 s. 6 d., 25 d.

Le 11 juin 1468, lui et sa femme donnent à la fabrique de Saint-Godard de Rouen, leur paroisse, 30 s. de rente « en reconnaissance des biens que Dieu leur avoit faits, et à condition que sa dite femme, « après son décès fut enterrée en l'église St-Godard, au lieu où elle se seyoit quand elle estoit en ladite église, et que, le jour de son trepas, il seroit dit vigiles à 9 psaumes et 9 leçons, une haute messe à note et 4 basses messes ».

Le 17 septembre 1468, donation faite, par les mêmes, d'une rente de 20 sous à la confrérie de Saint-Sébastien, fondée en la cathédrale de Rouen.

Le 11 juin 1468, autre donation à la fabrique de l'église de Monville, de 4 louages de maisons, rue Beffroy, et de 42 s. de rente à Monville. Les trésoriers s'engageaient à faire dire, tous les ans perpétuellement, chaque dimanche, à sept heures du matin, en été, à huit heures en hiver, une haute messe à note « où ardroient et seroient alumez deux sierges, tant que l'on diroit ladite messe, et deux torches pour servir à l'Elévation du Corps de N. S. ».

Après la mort de Jeanne Dumont, les paroissiens de Monville exposèrent à Choynet que les maisons de la rue Beffroy étaient en fort mauvais état, qu'ils auraient avantage à les lui remettre pour s'exonérer des conditions qu'ils avaient acceptées. Par acte du 29 oct. 1475, Choynet, trouvant que la réclamation était fondée, s'engageait à leur donner en remplacement une rente de 8 l. Plus tard, comme il craignait qu'après son décès, les fonds sur lesquels cette rente était assise ne fussent partagés entre plusieurs héritiers et que, par suite, elle ne fût mal servie, il y ajouta une nouvelle rente de 40 s. à prendre sur son hôtel des Prés, à Monville, dit le *Camp des Souldres*, à condition toutefois qu'une autre messe fût dite, à son intention, le vendredi (19 août 1479). C'est évidemment à cette fondation pieuse, et non à quelques livres de religion ou de

morale, ni au *Livre des trois Ages,* par exemple, ou au *Rosier des Guerres* qu'il est fait allusion dans l'inscription funéraire de Monville. M. Kaulek nous apprend que « parmi les accessoires ajoutés aux neuf chapitres qui forment le texte même du *Rosier* (dans le ms F. 442 de la Bib. Nat.) se trouve un recueil de prières pour le Roi qui se disaient dans une messe de la Sainte Trinité célébrée chaque dimanche dans l'église Notre-Dame de Monville. »

On peut encore citer la donation faite par Choynet au monastère de Saint-Eustache du Bourg-Achard « pour la bonne affection qu'il avait à Monsr St-Eustache, d'une rente de 4 s. 6 d., sur Goret de Carheux à S.-Michel-de-la-Haie et de 3 s. et 1 geline à S.-Paul-de-la-Haie (12 mai 1480).

Cette dernière donation était postérieure à la perte qu'il avait faite de sa femme, Jeanne Dumont, et à la célébration de son second mariage (vers le mois de juillet 1475), avec une bourgeoise de Rouen, Marion de Remy (1).

Il est à croire que ce mariage fut pour Choynet, sous le rapport de la fortune, moins avantageux que ne l'avait été le premier. Un contrat, du 6 juin 1476, le fait supposer. Par cet acte, Choinet et sa nouvelle épouse donnent à Jeannette de Remy, leur belle-mère et mère, pour le temps de sa vie seulement, un tènement de maisons, comprenant plusieurs louages à l'enseigne de la *Corne de Cerf*, rue Martainville, près de l'hôtel à l'enseigne de la *Cloche*. Cette propriété avait été décrétée moins de deux ans auparavant, le 22 déc. 1574, et adjugée par décret à Choynet, lequel en avait fait don, le 5 juillet 1475, à Marion de Remy, sa future épouse. Jeannette de Remy jouit de cette propriété quatre ans à peine. Quand par suite de son décès

(1) Probablement elle appartenait à une famille noble dont un membre, Guillaume de Remy, est cité comme seigneur de Montigny et de Bailly-en-Rivière, le 24 septembre 1534 (Tab. de Rouen).

l'hôtel de la *Corne de Cerf* fut redevenu la propriété de Choynet et de sa femme (1), ils ne tardèrent pas à le vendre (15 mai 1480) à Jean Dufour, marchand, par. St-Maclou, pour 100 l. t., avec 2 aunes et demie d'écarlate, du prix de 6 l. l'aune, 100 s. pour vin et à charge d'une rente de 4 l. à payer à l'église de Saint-Martin-sur-Renelle.

On suit la trace de Choynet dans les actes du tabellionage, jusqu'au 18 octobre 1483 (2).

A cette date du 18 octobre 1483, il est cité dans un accord conclu par lui, avec les religieux de Saint-Ouen, au sujet d'une rente de 12 s. t. et de 7 mines d'orge qu'ils réclamaient de lui, pour des biens situés à Monville.

Ce dut être un des derniers actes où il soit intervenu. Un registre de l'Echiquier de Normandie, octobre 1484, mentionne en effet Marguerite Choynet, sous-âge (mineure), fille de défunt Me Pierre Choynet, mise par justice sous la tutelle d'un nommé Nicolas Hommel.

Ce qui pourrait donner quelque doute sur l'identification de ce Pierre Choynet avec celui dont nous nous occupons, c'est que le nom n'est pas accompagné de la qualification de docteur en médecine; mais il est aisé de vérifier que dans les registres de l'Echiquier de cette époque, les qualifications apparaissent très rarement. On peut d'ailleurs tirer un argument sérieux de deux actes du tabellionage, l'un du 12 novembre 1493, l'autre du 2 juillet 1501. Le premier nous reporte aux clauses d'un contrat de mariage conclu entre Angellot Morel, bourgeois, demeurant pa-

(1) Marion de Remy avait hérité de sa mère, antérieurement au 22 octobre 1478. A cette date, Choynet et sa femme, héritière pour une partie de Jeanne de Remy, traitaient de la succession avec Guillaume Bourdon et Marguerite de Remy, sa femme, héritière pour une autre partie.

(2) Me Pierre Choynet, docteur en médecine, vend à Philippot Le Parmentier, 20 s. de rente pour 11 l., 11 février 1481 (v. s.), etc.

roisse Saint-Laurent de Rouen, et Marion de Remy, « en précédent femme de feu Me Pierre Choynet, licencié-ès-lois et docteur en médecine ». Par le second, on voit qu'un fils, Louis Morel, issu du mariage d'Angellot Morel, avec la veuve de Choynet, avait été émancipé et mis en état de recevoir une donation sans le consentement de ses parents (1), ce qui oblige à rapprocher l'époque de sa naissance le plus possible du 18 octobre 1483, date de l'acte où nous avons vu Pierre Choynet traiter avec les religieux de Saint-Ouen.

Marguerite et Jacques, cités dans ces actes, étaient-ils les seuls enfants de Choynet ? Bien d'autres individus, portant le nom de Choynet, figurent dans des contrats de la même époque; mais comme rien ne me permet une identification sûre, je crois à propos de n'en pas parler.

Il y aurait plus d'intérêt pour nous à savoir pourquoi, dans son épitaphe, Choynet substitue au titre de docteur en médecine, qui lui est habituellement donné dans les contrats notariés, celui de médecin-astrologien du roi très chrétien. Exerçait-il, à la cour de Louis XI, un office en rapport avec sa profession ?

Le mot astrologien indiquait-il certaines notions astronomiques telles qu'il en fallait pour la composition d'un calendrier, ou bien la connaissance de l'influence des astres sur la santé des hommes ? (2) J'ai le regret d'avouer, en posant ces questions, que je n'ai su comment les résoudre.

(1) 2 juillet 1501. « Jacques Choynet, demeurant en la paroisse Saint-Denis de Rouen, héritier de Marguerite Choinete, fille et héritière de défunt Me Pierre Choynet, pour la bonne amour qu'il disoit avoir à Loys Morel, son cousin, fils émancipé d'Angelot Morel et de Marion, sa femme, prouchain parent dudit Choynet, considérant aussi la proximité de lignage entre ledit Loys et ladite défunte Marguerite, sa sœur, dont estoit dessendu audit Jacques Choynet ladite succession, lui abandonne le droit qu'il pouvait y prétendre ».

(2) M. Kaulek (p. 320 de sa notice) fait observer que dans

Cette fonction de médecin-astrologien n'était pas, du reste, la seule que Choynet exerçât à la Cour. M. Kaulek (p. 319) cite, en effet, une série de pièces conservées à la Bibliothèque Nationale (ms Fr. 26093 et Cabinet des Titres, dossier Choynet) qui nous les montre remplissant des fonctions élevées dans l'administration des finances du roi. D'après ces pièces, Choynet recevait du roi « pour son entretenement » une pension annuelle de 200 livres tournois. Il est possible que « médecin, astrologue et financier », Pierre Choynet ait joui à un assez haut degré de la confiance de Louis XI, ainsi que le suppose M. Kaulek. Mais il est certain, d'après le nombre d'actes où son nom figure, que son principal domicile était à Rouen.

Fac-similé de l'épitaphe. — M. l'abbé G. Morin, curé de Monville, informé que Choynet a fait l'objet d'une communication dans cette séance, s'est empressé d'offrir au secrétaire une bonne photographie de son inscription funéraire. Elle va être déposée dans l'album de la Commission; mais M. le curé a déjà été remercié de son attention.

Cadran de la Cathedrale. — On demande quelle destination a reçue l'ancien cadran du grand portail. Il est répondu que l'objet est provisoirement déposé dans la cour d'Albane.

A ce propos, M. Sarrazin raconte qu'il n'a pu retrouver les traces d'une intéressante pierre tombale que fit lever la construction du tombeau du cardinal de Bonnechose.

A quatre heures M. le Président lève la séance.

A. Tougard.

plusieurs manuscrits du *Rosier* les marges de la chronique sont couvertes de notes et d'observations astrologiques, et que « Même dans les exemplaires où cette catégorie de notes paraît manquer à première vue, on en retrouve çà et là des traces. »

SEANCE DU 16 DECEMBRE 1904

Elle ouvre à deux heures un quart, sous la présidence de M. Ch. de Beaurepaire, vice-président.

Membres présents : MM. P. Baudry, G. de Beaurepaire, Deglatigny, Garreta, Lefort, P. Le Verdier, Pelay, Ruel, de la Serre et l'abbé Tougard.

Se sont excusés : MM. Adeline, Leblond, Malicorne et Sarrazin.

La lecture du procès-verbal de la séance précédente ne donne lieu à aucune observation. M. le Président fait seulement connaître que le vœu de la Commission aura son effet en ce qui concerne la médaille à offrir à M. Coche au nom du département. Mais comme le revers seul est libre et de diamètre assez étroit, l'inscription proposée devra être notablement simplifiée.

Correspondance imprimée. — Son appel comprend : *Bibliographie générale des... Sociétés savantes*, 1901-1902. Paris, 1904; in-4°; — *Annales de la Société... de Château-Thierry*, 1903; — *Annales de la Soc... des Alpes-Maritimes*, XVIII. Nice, 1903; — *Bulletin archéol. du Comité*, 1904, 2; — *Bulletin de la Soc. archéol. d'Eure-et-Loir*; XIII, 11; XIV, 1; — *Bulletin de la Soc. polymathique du Morbihan*; Mém. 1903, et annexe; 2 fasc.; — *Bulletin de la Soc. archéol. de Touraine*, XIV, 6 et 7; un fasc.; — *Bulletin de la Soc. archéol. du Midi de la France*, n° 33; — *Bulletin de la Soc. des Antiq. de la Morinie*, n° 211; — *Revue de l'Avran-*

chin, 1904, 3 ; — *Commission des Antiq. de Seine-et-Oise*, juillet 1903-avril 1904; un fasc. ; — GAND, *Inventaire archéol.*, n° 36, 1904 ; et *Bulletin*, XII, 8; — *The Baoussé Roussé Explor. by A. Gaudry* (Smithson. Inst.), 1903.

La circulaire ministérielle, dont M. le Président communique divers articles, annonce le Congrès des Sociétés savantes, qui se tiendra en 1905 à Alger.

Correspondance manuscrite. — Une lettre de M. le Préfet notifie son arrêté du 3 novembre, par lequel, conformément à la délibération de la Commission, il classe au nombre des monuments historiques départementaux la porte des Mornons, à Oissel.

M. Le Verdier a la parole pour la lecture du mémoire ci-après. Il donne auparavant quelques renseignements complémentaires au sujet de l'inscription à rétablir sur la colonne commémorative d'Arques. La négociation se poursuit sans encombre, et même avec l'assentiment général ; mais jusqu'alors il n'en est encore résulté aucun effet pratique.

NOTE SUR UNE COLLECTION DE SILEX TAILLÉS RECUEILLIS AUX ENVIRONS DE LONGUEVILLE

M. Edmond Harel, horloger à Longueville, est un archéologue passionné. Il s'est adonné à la recherche des fossiles, des antiquités préhistoriquee et des antiquités gallo-romaines, et depuis plus de trente ans, il explore le pays compris entre les vallées de la Varenne et de la Scie. N'ayant pas les ressources qui permettent de pratiquer des fouilles, il a dû se borner le plus souvent à interroger la superficie du sol ; mais aussi il s'est tenu au courant de tout ce que la main de l'ouvrier pouvait ramener au

jour, et, par exemple, il n'a pas manqué de visiter un seul des dragages opérés ou une seule des tranchées ouvertes par les services vicinaux et autres. Il a pu ainsi acquérir une parfaite connaissance des lieux habités aux époques lointaines, et il s'est formé une collection importante et curieuse.

L'année dernière, j'ai eu l'honneur de vous communiquer, de sa part, une hache en bronze qu'il avait ramassée dans un champ labouré, aux environs de Longueville.

Aujourd'hui je viens vous entretenir de ses pierres taillées, et, incompétent comme je le suis en la matière, j'écris pour ainsi dire sous sa dictée.

Si la collection de silex qu'il a formée est particulièrement intéressante, ce n'est pas qu'on y rencontre un très grand nombre de pièces classiques, de ces hachettes taillées ou polies que recherchent les amateurs ou les musées; mais c'est qu'on y trouve une quantité considérable de pièces, vulgaires cailloux en apparence, qui ne diraient rien à un œil peu exercé, et dont l'ensemble est instructif, parce que leur rapprochement démontre une taille intentionnelle, et parce que leur réunion révèle l'outillage des peuples anciens. Cette multitude de silex, d'aspect banal, sont évidemment taillés de main d'homme, et l'observation, même la plus rapide, permet de distinguer des types d'outils différents, et, dans chaque type ou série, de reconnaître l'uniformité des spécimen et l'identité des caractères.

M. Harel s'est attaché à grouper tous ces silex par genres ou types, et à en fixer la destination. Lorsque l'on visite les collections qu'il a ainsi réunies, le doute n'est plus permis; toutes ces épaves sont des outils, instruments de travail de peuples qui ne disposaient pas de métaux.

M. Harel a pu distinguer de nombreuses séries, qu'il propose de classer ainsi :

Les *grattoirs* : c'est l'instrument le plus commun et les types en sont nombreux ; on peut distinguer :

Le grattoir à lame convexe, vulgaire,

Le grattoir à tranche concave, en forme de croissant,

Le grattoir à face convexe, en forme de coquille,

Le grattoir triangulaire,

Le grattoir pied de cheval,

Le grattoir creux, en forme de cuiller,

Le grattoir incurvé sur l'un de ses côtés,

Le grattoir en forme de rugine, rappelant la rugine chirurgicale,

Le grattoir à bord aminci et fin comme un couteau à papier,

Les grattoirs-burins, de divers types, paraissant destinés à travailler l'os ou la corne, affectant la forme de l'*époigne* de l'ivoirier, et dont on trouve des spécimen de tailles très variées,

Les grattoirs-scies, caractérisés par des dents de scie régulièrement espacées sur leur tranche et dont il y a plusieurs sortes.

Les *ciseaux*, de toutes dimensions et dont les genres sont nombreux :

Ciseaux à collet,

Ciseaux-gouges,

Ciseaux avec encoches, avec encoches présentant trois pointes,

Ciseaux ou grattoirs épais, avec col évidé comme un col de fémur,

Ciseaux à tranche d'une finesse comparable à celle d'une lame de lancette, etc.

Les *perçoirs* ou *poinçons*, parmi lesquels on distingue :

Des perçoirs à pointe droite,

Des perçoirs à pointe recourbée,

Des perçoirs alésoirs ou équarrissoirs, pour élargir une ouverture,

Des perçoirs ébiséloirs, de forme conique,

Des perçoirs forets, munis d'une gorge, qui paraissent avoir été emmanchés et fixés sur une plateforme, la pièce à percer tournant au-dessus d'eux,

Des perçoirs-fraisoirs, pour élargir l'entrée d'une ouverture,

Des perçoirs-tranchets, présentant à une extrémité un tranchant en forme de hachette, et à l'autre, une pointe à forer.

Les *couteaux*, tranchets, lancettes, de toutes dimensions, les uns minces et effilés, susceptibles de servir au tatouage ou à la chirurgie, les autres plus courts et plus larges, propres à tailler le bois;

Les couteaux-éclateurs, dont la lame est opposée à un dos très large formant coin, et susceptible d'éclater la matière dans laquelle le tranchant a été introduit;

Dans la série des couteaux, M. Harel a observé quinze à vingt types différents.

Les *disques*, de divers genres, plats d'un côté et taillés en bosse de l'autre, les uns avec cran, les autres avec petite encoche, avec grande encoche, avec méplat, etc.

Des *enclumes*, carrées, ou en forme de bigorne, de 5 à 6 centimètres de large;

Des polissoirs, de 10 à 20 centimètres de long, destinés sans doute à polir les hachettes;

Les silex dits *becs d'oiseau*, de diverses tailles, qui présentent plusieurs variétés;

Le bec d'oiseau avec méplat, à la partie supérieure.

Des instruments non déterminés, par exemple :

Celui-ci, plat, avec pointe ou crochet sur le côté, en forme d'hameçon;

Celui-là, avec forte dent ou cran sur la tranche;

Des sortes de *repoussoirs* à biseau convexe, paraissant avoir servi à repousser ou à tamponner;

Une série très curieuse de pièces, ou plates ou assez épaisses, terminées par deux pointes, ayant évidemment

servi de *compas*: cet instrument ne semble pas avoir encore été signalé par les auteurs :

Les *percuteurs*, dont la destination est indiquée par les encoches destinées au placement des doigts et de la paume de la main, et par les traces des frappes à la partie opposée ;

D'autres instruments présentant les mêmes dispositions pour le placement de la main qui s'en saisit, mais terminés à la partie opposée par un cône pointu, qui en fait un véritable coup de poing américain ;

Des silex presque sphériques, repiqués à la partie opposée à celle que la main saisissait, ont servi de broyeurs ou écraseurs de grain ;

Des pics, des houes à travailler la terre, tantôt emmanches, tantôt tenus à la main ;

Des pointes de flèche, de lance, de javelot, même des pointes d'arquebuses, dirait-on, parce qu'elles sont munies d'une encoche concave qui paraît destinée à procurer le glissement dans une rainure ;

De fortes lances triangulaires, qui paraissent des poignards ;

Des pointes de lance, de grande taille, avec double encoche ou arrêtoir, qui étaient ligaturées le long d'une hampe ;

Enfin toute la série des hachettes taillées et celle des hachettes polies, que notre collectionneur divise en hachettes de combat, emmanchées dans le sens de la longueur de l'instrument, et les hachettes de travail fixées perpendiculairement au manche, comme une erminette, pour racler ou doler le bois ;

Et puis, pour ne pas les oublier, des nucleus remarquables.

Ces divisions ne sont assurément pas à l'abri de la critique, et M. Harel ne prétend pas les imposer. Il s'est attaché à rapprocher les instruments présentant des analogies, à les distinguer par séries, et dans chaque série à

multiplier les spécimen, de manière à prouver par leur répétition le caractère intentionnel des tailles.

Et puis il s'est appliqué à rechercher la destination de tous ces instruments, à en étudier l'usage; et, par l'observation de leurs formes, il croit être parvenu à distinguer la façon dont un certain nombre étaient tenus dans la main, ou fixés dans le bois ou l'os; et de là il a pu procéder à ses classifications.

Sans doute aussi la plupart de ces pièces sont connues et ont été décrites (1); mais il faut constater que plusieurs instruments de la collection de M. Harel sont inédits et ont été observés pour la première fois par lui, par exemple ses curieux compas; et que, parmi ceux que les auteurs ont notés, notre collectionneur a distingué de nombreuses variétés qui n'ont pas encore été cataloguées. Ce n'est pas en effet cinq ou six types d'instruments, comme on compte d'ordinaire (2), qu'il a classés, mais il s'est attaché par un examen plus attentif à en reconnaître de nouveaux.

D'ailleurs toutes les pièces qu'il possède, le collectionneur les a recueillies lui-même, et par centaines, dans la vallée de la Scie, sur les deux versants et les plateaux voisins, spécialement dans les communes de Longueville-Vaudreville, Criquetot, Saint-Crespin, à l'ouest; Bois-Robert, Sainte-Foy, La Chaussée, Cent-Acres, Câtelier-Pelletot, Muchedent, à l'est; presque tous ont été ramassés sur le sol, d'autres dans les argiles des briqueteries.

Enfin, s'il a surtout porté ses recherches dans les communes voisines de sa résidence, il a également parcouru toute la région indiquée en commençant, depuis la Varenne jusqu'à la Saâne, et toujours il a trouvé des

(1) Cf., par exemple, *Musée préhistorique*, par G. et A. de Mortillet.

(2) H. Thieullen, *Des véritables instruments usuels* (*Société d'Anthropologie de Paris*). Paris, Larousse, 1897, p. 15.

pièces taillées. Il ne faudrait pas croire en effet que ces silex se trouvent seulement en de rares endroits, ceux-là seulement en petit nombre qu'auraient habité les peuplades primitives : on les rencontre presque partout, et de tous les types. S'ils n'ont servi qu'aux hommes des temps préhistoriques, il faudrait admettre que la population était très dense, répandue en tous lieux, ou que les tribus nomades ont transporté leurs campements en tous les points de la région explorée. Il faudrait admettre encore, ce serait du reste une conséquence de cette densité de la population, que toute cette région était cultivée et non point couverte de forêts, comme on l'enseigne communément. C'est une première observation.

En voici une seconde. Les auteurs admettent d'ordinaire que, les silex n'ayant été les outils en usage qu'aux temps préhistoriques, on les trouve, dans les vallées, enfouis à une plus ou moins grande profondeur, par suite de l'apport des alluvions, et à la surface du sol sur les versants des coteaux et sur les plateaux, parce que là il ne s'est point formé de dépôts nouveaux de terres. Mais, sur les plateaux même, M. Harel a fait de nombreuses trouvailles, à une certaine profondeur, dans les argiles creusées par les briqueteries, alors qu'en même temps et aux mêmes lieux il ramassait des silex taillés sur la superficie même des terrains : si les premiers ont été recouverts par le diluvium, comment d'autres, au même point, sont-ils restés sur le sol ? La même constatation nous est encore fournie par les découvertes de M. Vaussier sur le plateau de Boos, qui trouve les haches taillées aussi bien à la superficie des terres qu'en argile profonde.

Ces réflexions nous ont amenés, M. Harel et moi, à une hypothèse qui serait un peu contraire, je l'avoue, à l'opinion communément admise. Nous nous sommes demandé si la pierre taillée aurait été seulement en usage aux temps dits préhistoriques, et si l'emploi ne s'en serait pas continué très tard. En effet, à l'époque gallo-romaine et à

l'époque franque, par exemple, le fer était rare, puisque l'on employait encore le bronze, métal éminemment impropre à l'outillage mécanique. Or, le cuivre ne se trouve pas dans le pays de Caux, ni même bien loin de là : donc il y était très coûteux et n'était pas à la portée de la plupart des hommes. Ceux-ci, dépourvus de fer, réduits au cuivre qu'il fallait importer au loin, ont dû par suite suppléer longtemps au manque de métaux, et, à l'imitation de leurs lointains ancêtres, ils ont dû garder la tradition antique et se servir des seules ressources que le pays leur offrait, le silex : de là ces couteaux, grattoirs, scies, burins, poinçons, masses ou marteaux, que l'on rencontre en si grand nombre à la surface des terres labourées, qui permettaient d'attaquer le bois, de fendre la terre, de dépecer la chair, de gratter les peaux, etc., et qui ont dû, pendant des siècles, rester l'outil du pauvre. On en arriverait ainsi à se demander si, en vérité, les âges de la pierre ne se sont pas continués concurremment avec l'âge du bronze et s'ils n'ont pas voisiné avec les premiers siècles de notre ère.

Telle est la conclusion qui nous a paru se dégager des observations que nous avons faites, M. Harel et moi, et que nous osons vous soumettre. Dans tous les cas, la collection patiemment formée par M. Harel constitue un document très intéressant pour l'histoire du travail. Et il serait à souhaiter que chacun de nos cantons possédât un archéologue aussi zélé et aussi expert, capable de fournir à la Commission les renseignements concernant les antiquités locales qu'elle pourrait avoir à réclamer.

Vivement intéressée par cette rapide notice sur les collections de M. Harel, la Commission s'associe pleinement aux éloges que lui donne M. Le Verdier, et offre à ce modeste et persévérant antiquaire de Longueville ses meilleures félicitations. — M. Harel en a été informé dès le lundi 19.

M. Drouet demande d'ajouter quelques mots à l'excellente note qu'il vient d'entendre, non pas certes pour en critiquer quelque point, mais bien pour en appuyer les judicieuses conclusions. Elles expliquent tout naturellement la rencontre des silex taillés qui s'est souvent produite, au cimetière d'Hermes par exemple, dans les sépultures romaines et franques; tandis que le mélange de vestiges disparates constituait une mystérieuse énigme avec l'antiquité reculée qu'on avait toujours attribuée aux objets préhistoriques (qu'on eût plus sagement appelés « extrahistoriques » ou « préterhistoriques »). Au lieu d'évoquer les textes bien connus qui prouvent l'emploi relativement moderne de la pierre dans l'outillage antique, notre collègue peut citer un fait contemporain, dans la pierre perforée et emmanchée dont usait naguère un pauvre chaudronnier (un *maignan*), pour travailler grossièrement certaines pièces de métal (1).

M. Deglatigny accepte ces réflexions en remarquant que les archéologues préhistoriques partagent assez cette saine appréciation dans la critique des fouilles. M. Drouet s'en réjouit comme d'un progrès nouveau : car il rappelle que Mortillet et son école n'avaient jamais voulu en entendre parler. Et M. Le Verdier ajoute qu'on n'en trouve pas encore trace dans les manuels.

Cet examen réfléchi de théories excessives, traditionnel d'ailleurs dans la Commission, comme les

(1) A-t-on assez remarqué, dans cet ordre d'idées, que l'arc a continué d'être employé dans les combats près de trois siècles après l'invention de la poudre; témoin le coup de flèche que S. Vincent de Paul reçut quand il fut pris par les Barbaresques. (*Note du secrétaire.*)

Bulletins l'attestent, est accueilli avec faveur par nos confrères.

Impressions rouennaises. — M. Pelay a extrait de sa riche collection deux livres de la liturgie anglaise qui posent certains problèmes bibliographiques : le *Sarisburiense Portiforium*, Rouen, 1556; in-16; et le *Processionale ad usum ? Sarum*, [mot enlevé], petit in-4°; imprimé à Rouen l'année précédente. Le premier, qui se vendit chez Robert Valentin et Florentin son fils, semble bien avoir été imprimé par le père, connu jusqu'ici comme un simple libraire (encore que, suivant la remarque de M. Le Verdier, ce sens précis ait été contesté au mot *Per* qui commence le colophon). Or, comment le débit de ces livres était-il confié à des Rouennais; et surtout comment, si la similitude des offices peut jusqu'à un certain point rendre compte de l'emploi de presses rouennaises, expliquer que les catholiques anglais aient eu recours aux imprimeries de Lyon et même de Vienne? La rareté des bonnes presses britanniques en est-elle le seul motif? et ne faut-il pas aussi mettre en ligne de compte les lois rigoureuses édictées contre le culte romain ?

En tout cas, M. le Président ne peut que féliciter notre éminent bibliophile d'avoir sauvé ces précieux monuments de l'art typographique, alors très florissant à Rouen.

La Renaissance à Rouen. — M. le Président lit deux courtes pièces relatives à deux contructions qui caractérisent particulièrement l'architecture de cette époque : la Chambre des Comptes et la maison (rue de l'Hôpital, 1) occupée par notre collègue, le docteur

Brunon. L'année 1524 que porte le premier document doit bien approximativement dater de ce bel hôtel. M. Garreta dit que la conjecture est excellente et se justifie par la date 1526 qu'il a vue sur un pilastre.

Documents divers. — Continuant ses instructives citations, M. de Beaurepaire analyse le devis du riche presbytère que se construisit pour 70 livres la paroisse de Touville, près de Pont-Audemer, en 1401, puis le trousseau (1478) d'une opulente bourgeoise de Rouen, enfin un inventaire de 1620, où abonde l'argenterie, mais dont les fourchettes sont absentes.

Les rues historiques de Caudebec-lès-Elbeuf. — Au sujet du remaniement complet que la municipalité a voté pour la nomenclature de la voirie, M. Drouet résume en quelques mots la note suivante :

« Mettant de côté toutes les raisons qui militent pour ou contre cette mesure, nous nous en tiendrons simplement aux considérations historiques et archéologiques qui s'opposent à l'adoption d'une semblable hécatombe.

» Caudebec-lès-Elbeuf, personne ne l'ignore plus maintenant, occupe l'emplacement de l'antique station romaine d'Uggate, et eut toujours une importance et une étendue considérable, jusqu'au moment où la ville d'Elbeuf, par sa suprématie industrielle, vint la réduire à l'état de faubourg.

» Quelques-unes des rues dont on veut changer les noms, rappellent les vestiges de ce passé à jamais disparu.

» Signalons au hasard : « la rue du Malis », indiquant l'emplacement du *Mail* ou du *Mâl* des Carlovingiens ;

» La « rue de la Vignette » témoignant de la culture de la Vigne ;

» La « rue de la Villette » indiquant le tracé d'un chemin qui menait à une ancienne villa dont l'emplacement est aujourd'hui occupé par le château de la Villette ;

» Surtout la « rue de la Chaussée » désignant le passage d'une ancienne voie romaine, qui se dirigeait vers Pîtres par Pont-de-l'Arche, etc.

» Or, Messieurs, vous avez dans vos attributions la garde et le soin de nos antiquités locales. Je vous le demande, les noms des rues, intimement liés au souvenir des temps écoulés et destinés à conserver la mémoire des faits et gestes du passé, ne sont-ils pas de véritables monuments, contre la destruction desquels vous devez protester ? »

Il demeure douteux, après un échange de vues et de réflexions, que la Commission puisse intervenir. Mais, en regrettant que des réclamations qui semblaient devoir se produire n'aient pas amené une discussion opportune, elle croit qu'en principe la voirie devrait toujours respecter les noms *anciens*, bien que leur origine reste parfois obscure.

Fleur de lis décorative. — En offrant à notre album un petit lot de dessins, M. de la Serre lit la note que voici :

« Dans les dessins qui sont ci-joints, j'ai cherché à grouper les édifices du département dans lesquels la fleur de lis est employée comme motif de décoration. C'est généralement dans les églises, et au XVIe siècle, qu'on a fait usage de cet objet, dont l'origine est assez

obscure. Les meneaux de certaines fenêtres sont découpés et contournés, de manière à figurer, par le vide qu'ils laissent entre eux, la fleur de lis, qui par suite s'enlève en clair au milieu de parties pleines, si on regarde de l'intérieur de l'édifice ; tandis que l'effet inverse s'observe si on est placé extérieurement.

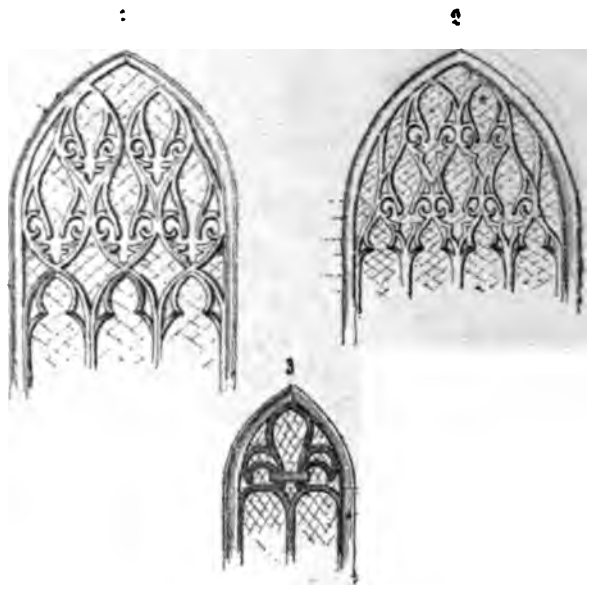

1. Eglise de Sainte-Gertrude, fenêtre absidale
2. — de Norville, fenêtre du côté S. de la nef.
3. — de Thiouville, fenêtre de la façade S.

» J'ai remarqué cette ornementation dans les églises de *Thiouville* (canton d'Ourville), sur la façade S.; de *Harfleur*, au chevet du bas-côté N.; dans l'église bien connue de *Sainte-Gertrude*, à l'abside; dans celle de *Norville*, au côté S. de la nef. Dans ces deux dernières, la fenêtre est divisée en cinq com-

partiments, disposés par deux et trois, et dans chacun d'eux la fleur de lis se dessine très nettement. Dans l'église de *Foucart*, côté N., une ogive surbaissée encadre deux fleurs de lis accolées. Enfin, à *Saint-Eustache*, la muraille intérieure qui sépare le chœur de la nef porte un dais ajouré reproduisant vaguement la

1. Eglise de Foucart, une fenêtre de la nef, côté nord.
2. — de Harfleur, fenêtre ou chevet du bas-côté N.
3. — de Saint-Eustache, dais à l'intérieur de la nef.

fleur de lis; et à *Butot* (canton de Pavilly), la croix du cimetière a un fût en grès orné de divers objets et notamment de fleur de lis en demi-relief.

» La fleur de lis a pu être employée par un simple caprice artistique du « Maître Imaigier » ; mais en général elle indique que le Roi était le patron col-

lateur de la paroisse, ou que le seigneur du lieu possédait cet emblême comme pièce de son blason. Comme on peut le voir, le dessin, ou plutôt la silhouette présente quelques variantes qui s'écartent du type connu, tel par exemple qu'il figure sur les pièces de monnaie; mais l'intention de l'artiste est facile à reconnaître.

» On pourrait multiplier ces exemples, qui se rencontrent non seulement en Normandie, mais dans toute la France. J'ai observé notamment l'emploi de la fleur de lis dans les cathédrales de Lyon et de Séez.

» *Guerbaville. — Console.* — A l'église deiGuerbaville-la-Mailleraye les contreforts qui flanquent à droite et à gauche la porte ouest sont ornés de consoles destinées à supporter des statues aujourd'hui absentes, et qui n'ont peut-être jamais existé.

» J'ai cru intéressant de reproduire une de ces consoles, richement sculptée dans le style ogival du XVIe siècle, duquel date tout ce portail, très orné dans toutes ses parties ».

M. le Président félicite d'autant plus vivement notre confrère de ses intéressants dessins, qu'il sera heureux, si nos ressources le permettent, d'en reproduire quelques-uns dans le *Bulletin*.

Statuette annamite. — En s'excusant de présenter un objet qui ne prête guère à des rapprochements artistiques, le secrétaire fait circuler une statuette en marbre (hauteur 0,22; largeur à la base 0,12, moyenne; 0,10, à la tête, 0,06; épaisseur, 0,09 au maximum), portant çà et là des traces de peinture rouge. Elle représente une femme tenant sur son sein un jeune enfant. L'exécution est jugée par M. le Pré-

sident d'un travail assez barbare, et M. Pelay y verrait volontiers une œuvre asiatique.

C'est en effet d'Hanoï que notre compatriote le P. Fillastre, des Missions étrangères, aujourd'hui aumônier de l'hôpital militaire du corps expéditionnaire, a envoyé au Petit Séminaire ce spécimen de la sculpture tonkinoise. Il est ancien, affirme-t-il ; et encore que la posture accroupie soit essentiellement bouddhique, il suppose que ce groupe est sorti des mains d'ouvriers chrétiens. La Commission croit qu'on y peut voir en effet la Vierge et l'enfant Jésus ; et le morceau lui semble curieux.

Avec ce marbre a été également envoyée une statue de S. Pierre, haute de 0,60, taillée dans un seul morceau de bois, peinte et dorée avec soin. Certains traits caractéristiques, tels que le ton rouge du visage et la fente exagérée des yeux, prouvent qu'on a voulu faire du prince des apôtres un parfait Chinois. Exécutée vers 1880, cette pièce « fut longtemps, écrivait le P. Fillastre, le chef-d'œuvre de l'art annamite ».

Château de Dieppe. — M. P. Baudry demande s'il faut craindre une information sérieuse dans l'annonce que les fossés du château doivent être comblés, ce qui défigurerait étrangement la vieille forteresse.

M. Le Verdier présume que ce remblai n'atteindrait tout au plus qu'un tronçon peu considérable de ces retranchements. Ailleurs ils sont de si énormes dimensions qu'on ne saurait en entreprendre le nivellement. Ne faudrait-il pas pourtant, ajoute l'abbé Tougard, prendre quelques précautions pour qu'on n'y autorise pas l'apport des déblais de la ville?

Chapelle des Trépassés. — M. Baudry souhaiterait

aussi quelques éclaircissements sur les vestiges d'une ancienne chapelle qui viennent d'être signalés dans la rue Neuve-Saint-Vivien.

Il est répondu que cette chapelle avait été élevée dans le cimetière paroissial par la Confrérie des Trépassés. Elle est d'autant plus intéressante qu'on n'en cite guère d'autres semblables, sauf celles du cimetière Saint-Maur. Notre collègue M. G. Dubosc a rédigé sur elle un article. Il aimerait à ce qu'on interrogeât le sol, qui doit renfermer des tombeaux.

M. de Beaurepaire joint au procès-verbal sa communication précédente :

NOTES ET DOCUMENTS DIVERS

Devis de construction de presbytère — Mobilier d'un atelier d'étamerie — Trousseau de mariée en fait de linge, xve siècle.

Les devis de grands travaux d'architecture sont malheureusement assez rares : ceux de constructions vulgaires à l'usage des simples particuliers ne le sont guère moins ; et certainement il y aurait quelque intérêt pour nous à recueillir ce second genre de documents pour nous faire une idée exacte de la manière dont les gens de condition moyenne étaient logés autrefois et pour être renseignés sur ce qu'il leur en coûtait. J'ajouterai que ces documents fourniraient nombres de termes techniques dont pourraient s'enrichir nos glossaires de l'ancienne langue française.

A titre d'exemple, voici un devis du 25 novembre 1401, concernant un presbytère à construire à Touville, commune aujourd'hui comprise dans l'arrondissement de Pont-Audemer. Je laisse à un homme de l'art ou du métier le soin d'interpréter les termes employés, et, pour une raison

encore meilleure, celui d'y trouver les éléments d'une représentation fidèle qui serait plus à notre portée.

Dans une des séances de notre Commission, je me suis occupé des étamiers rouennais, dont le métier, comme on sait, a quelque rapport avec les arts. Un acte, du 8 mars 1401, nous fait pénétrer dans l'atelier ou la boutique d'un des membres de cette communauté. On y verra l'indication des outils dont il se servait, et l'on y remarquera quelques détails sur les habitudes de cette époque.

Un autre acte, du 26 mai 1478, qui détaille le trousseau compris dans les apports de la fille d'un riche mercier de Rouen, nous a paru intéressant à consulter pour l'histoire du costume.

Devis pour la construction d'un presbytère à Touville.

25 nov. 1401. — « Guillaume Blesot demourant à Touville, eu doyenné du Pontaudemer, confesse avoir aloué à faire bien et deuement à maistre Jehan de Paigny, curé dudit lieu, ainsi et par la manière qui ens(ieut), c'est assavoir que icellui Blesot fera icelle maison de LIIII piez de long et IIII estages et XVI piez de tref en hault et à ladicte maison VII travers au bout rabatu coulombe jusques au feste; et aura en ladicte maison IIII poutres fermées en IIII chambres. *Item* en la dicte maison ara III cheminées, II basses et une haulte, toutes à un travers coulombe depuis les poutres jusques aux hautes pannes; et seront lesdictes cheminées toutes de plastre dedens œuvre; et les couuiaulx et tieulliaux bons et suffisants et les enclastres de tieulleaux garnis de jambes de bonne pierre de taille comme il appartendra. *Item* jouxte le costé de devant la dicte maison sera faicte une elle tant au lonc, de telle laise comme il appartendra, laquelle sera bien lactée et couverte de tieulle; et tout le demourant de la dicte maison sera couvert de chaume bien et souffisamment comme il appartiendra, et sera ladicte maison rabatue jusques au lieu

pour donner veues aux chambres de haut. *Item* en ladicte maison sera fait un bon degré pour monter haut au profit de la dicte maison et par la meilleur manière et conseil que on pourroit aviser, soit de boiz ou de plastre; et sera la dicte maison bien garnie de soliveaux tout au lonc, ainsi qu'il appartiendra et planchié de pel torche et enduit d'argille dehors et dedens, bien et soufflisaument. *Item* ladicte maison sera terrée bien et suffisaument partout où il appartendra dessoubz les solles et de bonne matière et bassée de bonne pierre dessoubz les croix et partout où il appartendra. *Item* la maison sera fournie de bons huis et de fenestres de chesne bien et suffisaument. *Item* la dicte maison sera bien plastrée tout entour et par tous les coulombeiz où il appartiendra. *Item* en l'un des bous de la dicte maison haut sera fait un bon appentis pour fere une chambre aisée. *Item* il est assavoir que pour aucunes chosez qui sont en controversie entre les parties dessus diz, est assavoir pour le plastrage et embasserie de bas pour ladicte maison, ledict curé doit amender ledict marchié audit vendeur selon sa conscience ou le dit des ouvriers; et pour les choses dessus dictes faire entériner comme dit est, ledit achecteur doit avoir LXX frans d'or ou monnaie, etc.; et doit tout estre fait dedens Pasques prouchain, venant, oblig. biens... »

Accord entre Cottin Goulle, étamier, et son frère Ricart Goulle, épicier.

Mardi VIIIe jour du mois de mars 1400 (v. s.). — « Comme Colin Goulle, estainmier, eust esté en mariage ouquel il eust engendre deux enffans qui encore sont en vie et sa femme allée de vie à trespassement, et pour aucunes adversitez qui lui sont entrevenues soit diminué de sa chevance, tellement que bonnement sanz aide d'autrui n'avoit de quoi faire son dit mestier ne nourrir ses diz enffans, et pour ce se soit trait par devers Ricart Goulle, espicier, son

frère, lui réquérant qu'en ce lui voulsist aidier, lequel, pour amour naturelle que il avoit à lui, regart de nature, et pour ce que il ait plus hounourablement son estat, ont faict traictié et appointement par la manière qui ensuit : Savoir faisons etc., furent présens les dessus diz qui etc. Et pour considéracion des choses dessus dictes, ledit Colin sera et demourra en l'ostel dudit Ricart, avec lui un varlet, ses deux enffans jusques à 1 an où, tant comme il plaira audit Ricart, fera led. mestier d'estainmerie et plommerie bien deuement, diligemment et loyalement, pour laquelle œuvre faire ledit Ricart sera tenu trouver estain, plom pour faire ledit mestier; et avec ce sera tenu trouver audit Colin, ses deux enffans, son varlet, boire, mangier, feu, lit, ostel sanz nulle autre choze trouver audit Colin, ses enffans et varlet, soit de vesteure, caucheure, enssoingnez de neuches (1), moitié de tout le gaing et prouffit qui dudit mestier pendant ledit temps en pourra ystre sans contredit etc., mais en sera tenu faire bon compte et loyal; et sur la porcion de chacun sera pris par egal porcion l'imposition, la gloe et le carbon que fauldra pour ledit fait et le louage du varlet; et auxi, s'il advenoit que ledit Colin eust un apprentiz qui donnast argent, chacun en auroit la moitié; et quand il plaira à l'une partie et à l'autre de départir d'ensemble, ledit Colin en emportera les oztilz et extencilles contenus en la cédule de parchemin cy annexée sans contredit, etc., toutes lesquelles choses, etc., lesdites parties promistrent tenir, etc., ledit Ricart protestant que demeure ne résidence que face ledit Colin ne ses ditz enffans avec lui ne lui face ou porte aucun préjudice, ne que ilz puissent acquérir pour ce aucune part ou porcion en chose que il ait, ne que pour ce soit tenu paier debte que doye ledit Colin; et à ce ilz obligent biens meubles et héritages.

» Cy ensuit les biens meubles, extencilles et oultiz du

(1) Présents à l'occasion de noces.

mestier d'estainmerie que a apportez Colin Goulle, estainmier, avec Ricart Goulle, son frère, pour faire ledit mestier d'estainmerie : Premierement unes aumeres à mectre estainmerie, ung tour, les fourquectes, l'establie appartenant audit mestier, XIII fers à tourner, II fers carrez à tourner, II fers à souder en goutières, I fer tore, IIII escoutines, I bruniseur à II mains, I à une main, II troches et une gracine, une bernagoe, I lime, unes becquectes, VII arbres dont il y en a III grans et IIII petiz, I chinole à tourner, uns petiz molles, II culliers de fer, III petis martiaulx, unes chigalles, I petit chisel de fer, un petit moulle de sallières basses avec le couvercle et les empraintes, I moulle de sallières à pié tieulx avec le couvercle et les empraintes, I moulle de salières en façon de gallice avec le couvercle et les empraintes, I moulle de gobellez de plon, II moulles de charnières de glan, l'un grant et l'autre petit, II moulles de pommectes à mectre sur sallières, unes petites balenches, I petit compaz, I petit bouquet de fer, II balenches de bosc, un perceur à perchier poz, II vieux soufflez, une queux, VI lb. d'estain, tant ouvré que à ouvrer, IIII lb. III quarteronz de mort estain; *item* un viel buffet, une vielle fourme, une huche; *item* un lit, une vielle couverture de sarge verte, III paire de vieux draps de toille et demie ou environ; *item* III vieux doubliers cours, d'environ II aulnes, III vielles touailles, II touailles un poy meillieures, contenant II aulnes, et III orelliers; *item* une vielle paelle d'arain pesant environ IIII lb., une cramelie, un candelier et un gredil, toutes lesquelles parties acollées sont merquez du merq dudit Colin.

» Ledit Colin doit audit Ricart la somme de XXXX s. t. VII d., pour cause d'argent sec presté avec XXXII l. X onches d'estain dont, etc....., à paier à volenté, etc....., oblige biens, etc. ».

Détails de trousseau en fait de mercerie.

26 mai 1478. — Traité de mariage entre Robin Le Villain, mercier, et Jacqueline Dumouchel, fille d'un autre mercier.

Le père de la future promet donner « les vestemens, habillemens et atroussellemens cy-après desclairez, c'est assavoir : une houppelande d'escarlate vermeille, fourrée de menu voir, bordée de gris. *Item* une autre houppelande de drap violet, demye-graine, fourrée de dos de gris et bordée de gris. *Item* une houppelande de drap pers, fourrée d'orillons et bordée de gris. *Item* une autre houppelande de drap noir fourrée de penillières, bordée de gris. *Item* une autre houppelande de drap noir fourrée de grougnetz. *Item* une cote simple de drap violet, fourrée d'aigneaulx blans. *Item* deux chapperons noirs. *Item* ung chapperon d'escarlate violete. *Item* une chainture large de soye, ferrée d'argent, à tissu blanc. *Item* une autre chainture large, de soye noire, ferrée d'argent. *Item* deux litz et traversains, l'un d'iceulz litz et traversains grant et l'autre petit; deux sarges vermeilles pour couvrir iceulx litz, l'une à cinq rayes et l'autre à trois rayes. *Item* deux orilliers et deux tayes. *Item* demye douzaine de carreaulx. *Item* ung coffre. *Item* douzaine et demie de couvrechiés en pièce. *Item* deux couvrechiez couppez. *Item* XIIII aulnes et demie de doubliers à l'œuvre de Rouen. *Item* XVI aulnes de touailles à l'œuvre de Rouen. *Item* demie douzaine de servietes en pièce. *Item* deux servietes couppées. *Item* XVIII aulnes de doubliers moyens de lin, à l'œuvre de Venize. *Item* XXI aulnes de touailles de lin, à l'œuvre de Venize. *Item* XVII aulnes et demye de fin doublier de lin à l'œuvre de Venize, de cinq quartiers de lé. *Item* ung drecheur de lin, de deux aulnes, à l'œuvre de Venize. *Item* XXIII aulnes de fines touailles de lin, à l'œuvre de Venize. *Item* quatre paire de petis draps de ley et demy. *Item* quatre autres paire de draps de lin de deux letz.

Item une autre paire de draps de lin de deux letz, plus fins. *Item* une autre paire de draps de lin de deux letz et demy, aussy fins. *Item* six chemises pour lad. Jacqueline. *Item* six devantieux, six coiffes communes, six coiffes rondes et XII collerectes, et, avec ce, faire recevoir en la monnaie lad. Jacqueline aux despens dudit Robin Dumouchel.

» Et si voult... ledit Robin Le Villain que, si estoit, que Dieu ne vueille! que lad. Jacqueline allast de vie à trespas dedens l'an et jour de leurs espousailles sans avoir enffans vivans, rendre et restituer aud. Robin Dumouchel lad. somme de IIIc l. t. avec lesd. c s. t. de rente, vestemens, habillemens et atroussellemens; les frais, coustemens et despens du jour desd. nopces se paieront par moictié, rabatu sur ce les estraignes de chascune desdites parties ». (Extrait des registres du tabellionage de Rouen).

NOTE SUR UN HÔTEL DE LA RUE DE L'HÔPITAL

Le 21 octobre 1887, je communiquai à la Commission des Antiquités quelques notes sur le bel hôtel qui porte le nº 1, rue de l'Hôpital, près de la place Saint-Ouen (1).

Je ne puis me dispenser de reproduire quelques lignes de ces notes :

« Connu par l'enseigne du *Paon*, au XIVe ou XVe siècle, cet hôtel appartint successivement à Robert de Livet; au chanoine Guillaume de Livet, bien connu par ses sentiments patriotiques; à Robert Destin, sieur de Villerets, qui fut l'un des organisateurs et des premiers magistrats de l'Echiquier et du Parlement de Normandie, sous Louis XII; à différents membres de la famille Jubert, qui remplirent des charges de conseiller ou de président dans les cours souveraines de notre province.

(1) *Bulletin de la Commission*, t. VII, pp. 438-443.

» C'est à Destin de Villerets ou aux Jubert, qu'il faut rapporter l'honneur de cette élégante construction; mais je pencherais pour le premier.

» Henri Jubert, écuyer, sieur de Brécourt, héritier en partie de feu noble homme Monsieur maître Henri Jubert, président en la Cour des Aides, vendit, le 14 août 1600, cet hôtel à Jean-Jacques Romé, sieur de la Fontaine, président en la Chambre des Comptes, moyennant 11,500 l. de prix principal ».

Un acte du tabellionage de Rouen me permet de compléter et aussi de rectifier ces indications.

Aux noms des propriétaires de l'hôtel en question il faut ajouter celui de Jean de Bauquemare, sieur de Bourdeny, à qui il avait été adjugé, lors du décret des biens de Robert Destin.

Celui-ci ne fut pour rien dans la construction de l'édifice. Elle fut entreprise et payée par Henri Jubert, Général sur le fait des Aides en Normandie, et d'après un devis qui dut être soumis à Bauquemare, intéressé, en prévision du retrait lignager facultatif, à ce que les travaux fussent convenablement exécutés. La date de la construction peut être fixée à 1523, 1524 au plus tard.

On en jugera du reste par l'acte que j'ai transcrit d'après un registre du tabellionage de Rouen.

5 février 1522. – « Noble homme Jehan de Bauquemare, sieur de Bourdeny, avocat en la cour, vend à Henri Jubert, Général sur le fait de la justice des Aides en Normandie et à ses hoirs, un tènement de maisons, cours, vuides places, héritages et tènemens assis en la paroisse Croix-Saint-Ouen de Rouen, qui fut Robert Destin, sieur de Villerets, passé et adjugé audit de Bauquemare, tant par décret fait devant le viconte de Rouen... que par un arrest de la cour de Parlement; bourné d'un costé tout au long la maison de Rouville; d'autre costé, la maison où pend pour enseigne *La Levrière*; d'un bout, par

devant, le pavement de la grant rue St-Ouen, et, d'autre bout, par derriére, le pavement de la rue de l'Osmosne, à charge des rentes foncières qui sont deues, pour demeurer quitte envers ledit Jubert, de mil liures qui lui avoient esté prestées, et moyennant deux cents saluts d'or au soleil équivalant à IIIIc l. ».

Jubert prenait l'engagement de faire démolir les édifices « qui étoient sur ledit lieu qui tomboient en totale ruine et d'y faire faire édifice jusqu'à la somme de 2,000 l. au lieu plus utille et profitable selon le devis dont ledit Jubert et Bauquemare conviendroient ». Il était entendu que dans le cas où celui-ci exercerait le retrait du fonds par lui aliéné, il aurait à rendre à l'acquéreur ou à ses héritiers la somme de 1,400 l. avec 2,000 l. ou ce que Jubert aurait payé pour raison dudit édifice jusqu'à concurrence de la somme de 2,000 l.

Il n'y eut pas de retrait. La famille de Jubert, comme nous l'avons dit, resta en possession de l'hôtel de la rue de l'Hôpital jusqu'en l'année 1600.

Henri Jubert, l'acquéreur de 1522, était seigneur de la Grippière. Il jouissait d'une fortune considérable qui lui permit d'acheter de Louis d'Orléans, duc de Longueville, 500 l. de rente foncière payables chaque année en son domicile, à Rouen (1). Peu de temps après, il devint aussi propriétaire, par achat, d'Arcanchy dans le Vexin.

Ce Jubert fut, comme Antoine Bohier, Général en la cour des Aides, et il est assez probable que le remarquable édifice construit pour cette juridiction fut proposé comme modèle à l'architecte de la rue de l'Hôpital. On peut même admettre qu'il n'y eut qu'un seul et même architecte pour ces deux constructions, et que cet architecte fut Rouland

(1) La vente lui en fut faite par Louis de Hattes, protonotaire du Saint-Siège apostolique, chanoine de Rouen, agissant comme procureur de Louis d'Orléans, 28 avril 1529 (Tab. de Rouen).

Le Roux, à qui nous sommes redevables du bâtiment de la cour des Aides, affecté, dans le XVIIIe siècle, au Bureau des Finances (1).

A quatre heures la séance est levée.

A. TOUGARD.

(1) Le registre des délibérations de l'Hôtel de Ville, 7 oct. 1510, indique clairement comme architecte de cet hôtel. « Rouland Le Roux, maître des ouvriers de maçonnerie de la Ville ».

PRINCIPALES MATIÈRES DU BULLETIN

		Pages
	Liste des membres	I
	Monuments historiques	IV
	Sociétés correspondantes	X
I. —	Rialle, maire du Havre	172
	Cloches du Beffroi	176, 196
	Tombes et épitaphes	176
	Monnaies romaines	190, 195
II. —	Première Bible imprimée en France	198
	Vitraux de Saint-Julien	200, 222
	Récompenses archéologiques	202, 277
	Fenêtres terminales et retables	205
	Ancienne gentilhommière à Cany	207
	Maçonnerie. — Documents divers	208, 310
	Les bâtiments des séminaires	214, 255
III. —	Les Jouvenet	223
	Inscription de Saint-Saens	225
	Explorations archéologiques	228, 258
	La Pierre Gante	231
	Etalon de mesure à Quincampoix	235
IV. —	Pouvoir des monnaies	244
	Pont en projet au XVIIe siècle	247
	Jeux de paume	254
V. —	Antiphonaires manuscrits	268
	Cadran à boussole (fig.)	271
	Famille de Campion	274
	Colonne d'Arques	278, 294
	P. Choynet et sa tombe à Monville	281
VI. —	Collection de silex taillés, à Longueville	294
	Les noms des rues	304
	Fleur de lis décorative (fig.)	305
	Hôtel rue de l'Hôpital	316

STANFORD UNIVE
LIBRARIES
AUG 22 197

BULLETIN

DE LA

COMMISSION DES ANTIQUITÉS

DE LA

SEINE-INFÉRIEURE

TOME XIII. — 3e LIVRAISON

ROUEN
IMPRIMERIE CAGNIARD (LÉON GY, SUCC^r)
Rues Jeanne-d'Arc, 88, et des Basnage, 5

1906

PROCÈS-VERBAUX

DE LA

COMMISSION DES ANTIQUITÉS

DE LA SEINE-INFÉRIEURE

PENDANT L'ANNÉE 1905

SÉANCE DU 17 FÉVRIER 1905

Elle ouvre à deux heures un quart sous la présidence de M. Ch. de Beaurepaire, vice-président.

Membres présents : MM. Adeline, P. Baudry, G. de Beaurepaire, Deglatigny, Drouet, G. Dubosc, Garreta, Lefort, Le Verdier, Mgr Loth, Malicorne, Pelay, Ruel, de la Serre, de Vesly et l'abbé Tougard.

Le procès-verbal de la séance précédente (16 décembre 1904) est lu et adopté sans observation. M. Pelay demande seulement à substituer une note qu'il avait annoncée, au résumé qu'il vient d'entendre sur l'un de ses livres liturgiques. La proposition est accueillie avec empressement.

Correspondance imprimée. — En voici le contingent : *Regestes des évêques de Thérouanne*, par l'abbé Bled, I, 3. Saint-Omer, 1904; in-4°; — *Bulletin hist et philol. du Comité*, 1904 : 1-2, un fasc. : — *Bulletin et Mém. de la Soc. des Antiquaires de*

France, LXIII, 1904; — *Bulletin et Mém. de la Soc... de la Charente*. Tables générales, 1845-1900; — *Bulletin de la Soc. archéol. de Touraine*, 1904, 4; — *Bulletin de la Société Dunoise*, 140; — *Bulletin de la Soc... de l'Orléanais*, 179; — *Bulletin de la Soc des Antiq. de Picardie*, 1904, 2 et 3, un fasc.; — *Bulletin de la Soc... de Langres*, 70; — *Bulletin de la Soc. des Antiq. de l'Ouest*, X, 1904, 2 et 3, un fasc.; — *Bulletin de la Soc... de l'Orne*, XXIII, 3; — *Item*, Table, t. I à XXII, 1904; — *Mettensia*, IV (Antiq. de France), *Fondation Prost*; — GAND, *Inventaire archéol.* XXXVII, déc. 1904; — *Bulletin de la Soc.*, XII, 9; XIII, 1; — *Dieppe. Catalogue des Musées*, par notre confrère M. A. Milet; hommage d'auteur (1); — *Anciennes industries dieppoises*, idem; item; — *Jean Goujon... à Rouen*, par M. de Vesly.

La circulaire de la *Société libre de l'Eure* rappelle les conditions du prix L. Fouché, qu'elle doit décerner cette année.

Mort de M. Bouctot. — M. le Président enregistre la perte sensible que la Commission a faite depuis la dernière séance, dans la personne de M. Bouctot, l'un de ses doyens d'âge. Entré dans la Compagnie il y a près de trente ans, il en avait toujours suivi les séances avec intérêt, depuis même que les premieres atteintes de la surdité lui rendaient moins accessible l'ensemble des communications. Quelques membres rappellent, en outre, que les questions d'Art et d'Archéologie n'avaient guère d'avocat plus autorisé que M. Bouctot

(1) Plusieurs membres remarquent que nos collections de Rouen peuvent envier un semblable inventaire.

au sein du Conseil général. A ces divers titres, M. Bouctot emporte les regrets les plus sincères de la Commission.

BRÉVIAIRE A L'USAGE DE L'ÉGLISE DE SALISBURY IMPRIMÉ A ROUEN EN 1556

Je suis heureux, dit M. Pelay, de communiquer un volume assez rare qui ne représente malheureusement qu'un fragment d'un ensemble.

¶ *Portiforium ſeu Breuia // rium ad vſum eccleſie Sariſburienſis caſtiga- // tum / ſuppletum marginalibus quotatio- // nibus adornatum / ac nunc primum // ad veriſſimum ordinalis exemplar // in ſuum ordinem a peritiſſimis // viris redactum. // Pars Hyemalis // Rothomagj //*

¶ *Apud Robertum Valentinum & Florentium // Filium eius. // 1556.*

Cette partie d'hiver d'un bréviaire à l'usage de l'église de Salisbury appartient à la nombreuse série des livres liturgiques des églises de Salisbury, York et Hereford que nos imprimeurs et libraires rouennais fournirent pendant si longtemps à nos voisins d'Outre-Manche dans les xve et xvie siècles et même dans le xviiie, d'après M. Auguste Le Prevost.

Le colophon porte la mention suivante :

¶ *Pars hyemalis tam // de tempore 7 de ſanctis Portifori / ad vſum inſignis eccleſie Sariſburēſis : Finit Feliciter. //*

¶ *Rothomagi // Per Robertum Valentinum & Floren // tium Filium eius. // M. D. LVI.*

Les Valentin n'ayant toujours été considérés que comme des libraires, nous avions pensé que ce mot *per* pourrait être interprété comme l'indication du métier d'imprimeur ;

et nous eussions été heureux d'ajouter un nouveau nom à la liste déjà nombreuse des typographes rouennais.

Il n'en était malheureusement rien. M. Claudin, l'érudit libraire parisien, auteur de la savante *Histoire de l'Imprimerie en France*, duquel nous avons cru bon de prendre l'avis, nous a déclaré que le mot *per* devait s'interpréter dans le sens de *aux frais* et qu'il en était de même pour le terme encore plus significatif de *operâ*, employé par les premiers libraires lyonnais et qui signifiait toujours « par les soins », ainsi qu'il a pu le constater sur des pièces d'archives à Lyon, établissant de la façon la plus précise que des libraires de cette ville, qui n'ont jamais été imprimeurs, usaient du mot *operâ* pour des volumes vendus et non imprimés par eux.

Il serait très intéressant de rechercher les raisons qui engagèrent les imprimeurs et les libraires anglais à s'adresser non seulement à leurs confrères de Rouen, mais encore à ceux de Paris, Lyon, Douai, Venise, Anvers et Louvain, pour une série de livres spéciaux ; nous laissons ce soin à de plus érudits.

Edouard Frère (1) attribuait ce motif aux lenteurs que l'imprimerie mit à se répandre en Angleterre, quoique introduite dès 1474 ; il y ajoutait le prix élevé du vélin et la rareté du papier — la première fabrique de papier ne s'étant établie à Hereford qu'en 1494 — et enfin à ce que la liturgie, sauf quelques offices particuliers à des saints locaux, était la même pour les églises de Rouen et d'Angleterre.

L'introduction de la religion réformée en Angleterre, ordonnant d'abord de rechercher tous les livres dans lesquels le Pape était nommé pour rayer son nom et son titre, et ensuite leur destruction, sous le règne d'Edouard VI,

(1) Des livres de liturgie des Églises d'Angleterre (Salisbury, York, Hereford), imprimés à Rouen dans les xve et xvie siècles. Grand in-8°, Rouen, Le Brument, 1867.

explique l'insigne rareté de ces ouvrages, dont le riche dépôt de la Bibliothèque nationale de Paris ne possédait pas, en 1867, de spécimen imprimé à Rouen; cette lacune doit être comblée maintenant.

Il y a, pourtant, un point curieux à constater, c'est que Rouen continua à imprimer des livres du culte catholique quand le protestantisme était devenu religion d'Etat.

Nous ajoutons quelques notes sur les Valentin.

Valentin I ou Vallentin (Robert), 1523-1562, libraire et graveur sur bois, au portail des Libraires, à l'image de la Vierge Marie, habitait sur le territoire de la paroisse Saint-Lô, remplissait, en 1559, les fonctions de trésorier de l'église Saint-Nicolas; associé avec son fils Florent, en 1556. De 1524 à 1541, il occupe une échoppe du portail des Libraires, louée 100 sols, dont la location pour la période de 1542 à 1555 est de 6 livres. A l'époque de son association avec son fils il prend deux échoppes qu'il conservera de 1556 à 1562 et dont le loyer s'élèvera à 11 livres.

Valentin (Florent), fils de Robert (Valentin I), 1552-1562, libraire au portail des Libraires, devient, en 1556, associé avec son père. Occupa une échoppe qu'il payait 3 livres, 6 sols.

Valentin (Pierre), libraire au portail des Libraires, locataire de 1573 à 1574 d'une échoppe louée 4 livres, 10 sols.

Valentin, libraire devant l'enseigne du Point du Jour. Son nom figure sur les comptes du Chapitre, de 1597 à 1622. Répare les Registres de la Fabrique de Saint-Godard (Comptes de 1602-1603).

Robert Valentin employa deux marques, une grande et une petite.

La première représente deux licornes accompagnant un écusson suspendu à un arbre. Cet écusson divisé en deux compartiments offre dans sa partie supérieure les initiales R. V., et dans sa partie inférieure les attributs de la Pas-

sion. Le nom ROBERT VALENTIN est inscrit dans un listel placé sous l'arbre.

Cette pièce est reproduite dans les *Marques typographiques*, par Sylvestre, sous le n° 168.

La seconde est une répétition de la première. Au centre un arbre d'où pend un écusson supporté par deux licornes, au haut de l'écusson les lettres R. V. et au bas un oiseau les ailes déployées. Le nom ROBERT VALENTIN figure également sous l'arbre.

Valentin II (Robert), 1598-1635, imprimeur et libraire, enclos du Palais, à Rouen. Valentin, qui appartenait à la religion réformée, avait un dépôt à Quevilly, où il devait même, d'après Lesens, posséder une imprimerie.

Valentin (Pierre), imprimeur-libraire. 1611. Indication fournie par Gosselin.

Chapelle de Bosférey à Thuit-Signol (Eure). — M. Pelay fait passer sous les yeux de ses confrères un dessin au crayon, rouge et noir, du XVIIIe siècle, portant cette légende : « Chapelle de la Terre du Bosc Feray ». Ce petit monument, qui existe encore, se trouve situé sur le territoire de la commune de Thuit-Signol, canton d'Amfreville-la-Campagne, arrondissement de Louviers (Eure).

La terre de Bostérey portait le titre de vavassorerie. Elle appartint au XVIIe siècle à la famille Campion, liée avec Pierre Corneille. Le propriétaire actuel est M. Robert Bellest, habitant Elbeuf-sur-Seine.

Circulaire de la Confrérie des Trépassés. — Pour faire suite à ce qui a été dit de la chapelle du cimetière Saint-Vivien, M. Pelay communique un placard employé comme simple chemise pour réunir différents imprimés. On y lit :

« *La Commémoration des Fidèles Trépassez, dont l'Ancienne Confrérie est érigée en la chapelle du cimetière de Saint-Vivien*

» Vous êtes avertis que mardi prochain premier jour de Novembre 1757, Fête de TOUS LES SAINTS, on dira la Messe à neuf heures précises du matin dans la Chapelle du Cimetière de la Paroisse de Saint-Vivien, où il y aura Prédication entre Vêpres et Complies pour la Confrérie des Trépassez, par le R. P. Benoist, Récollet, prédicateur de l'Avent.

» Le même jour, on dira les Vigiles des Morts après les Vêpres de ladite paroisse, dans la Chapelle du Cimetière; et le lendemain, jour de la Commémoration des Trépassez, on dira le Service Général, sur les neuf heures du matin, pour tous les Frères et Sœurs Trépassez de la Confrérie. Il y aura Indulgence Plénière; Prédication à trois heures après-midi, dans le dit Cimetière, par un religieux récollet.

» Ensuite on dira les Vigiles des Morts et le *Libera*.

» *Priez Dieu pour le repos de leurs âmes* ».

Noms nouveaux des rues. — La Commission ne regrettera pas, selon le même membre, les idées qu'elle a plusieurs fois émises à ce sujet, en apprenant ce qui vient de se passer à Bernay. Non seulement deux noms bien historiques de rues y ont fait place à des appellations toutes modernes et de circonstance; mais le plus considérable souvenir du passé de la petite ville, personnifié dans la *Place de l'Abbaye*, a également disparu. C'est toujours l'histoire commençant au XIXe siècle, bientôt sans doute au XXe seulement (1).

(1) Mieux inspirée a été naguère la municipalité du Mont-Saint-Aignan, lorsque à un nom de rue qui faisait double emploi

Le Parthénon. — Enfin notre collègue lit la note indignée d'un journal sur un projet de restauration de ce chef-d'œuvre de l'art antique, et demande s'il ne conviendrait pas que la Commission s'associât aux protestations qui vont certainement se produire.

M. Lefort, sans avoir suivi l'affaire dans tous ses détails, peut cependant en préciser les points principaux. Le gouvernement grec a fait appel à une Commission internationale d'architectes pour aviser à ce qu'il y a lieu de faire. Le délégué français, M. Magne, d'accord avec l'architecte russe et plusieurs autres, accepte volontiers les travaux de consolidation les plus simples, comme les plus éloignés d'une restauration proprement dite. Ainsi résolue, la question semble bien à l'abri de toute objection.

Les armes des Longueil. — A leur sujet, M. Garreta s'exprime ainsi :

« Dans un article de M. André Chaumeix, sur le château de Maisons (que fit bâtir par Mansart le président à mortier René de Longueil), inséré dans la *Gazette des Beaux-Arts*, n° de février 1905, on lit aux pages 94 et 97 :

« ..... dans les encoignures, l'aigle des Longueil » déploie ses ailes.

» ..... l'aigle de Longueil étend ses grandes ailes » de marbre ».

» Or, les Longueil portant pour armes : « D'azur à trois roses d'argent, au chef d'or chargé de trois roses

elle a substitué celui d'Antoine Corneille, frère du grand poète et poète lui-même, l'une des personnalités les plus historiques qui aient vécu au XVIIe siècle dans le prieuré du Mont-aux-Malades (*Note du Secrétaire*).

de gueules » et des lions pour supports et cimier, l'aigle du château de Maisons ne saurait s'appliquer à cette maison ».

Buste de Miromesnil. — M. G. Dubosc croit utile de consigner au présent procès-verbal l'existence de cette sculpture due au ciseau de Houdon, et qui ne peut manquer d'être une œuvre remarquable.

Pièces d'archives. — Le petit nombre de communications qui viennent d'être faites persuade à M. le Président d'y joindre la production de divers documents qui peuvent jeter quelque lumière sur la vie intime de nos pères :

DOCUMENTS SUR DIVERS POINTS D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE LOCALE

Les sept documents qui suivent m'ont paru présenter quelque intérêt pour l'étude du costume et du mobilier, étude à laquelle il n'est pas permis à un archéologue de rester absolument etranger. Mais on me pardonnera de ne point donner l'explication des différents termes employés dans ces documents. Cela m'aurait entraîné dans de longs développements que rendent, d'ailleurs, inutiles les glossaires publies dans ces derniers temps par MM. Viollet Le Duc, De Laborde, Godefroy et autres. Je dois aussi avouer que, là où leur aide m'eût fait défaut, je n'aurais eu aucune explication valable à proposer.

Pénultième de novembre 1480. — *Traité de mariage entre Jehan Delisle, clerc de la communaute de la ville de Rouen, et Jacqueline Le Pelletier, son affiée, de la paroisse S.-Cande-le-Jeune :*

Outre une dot de 100 l. t. donnée à la future épouse, on promet de « l'abiller de robes, chapperons, c'est assavoir :

une longue robe d'escarlate où elle espousera ; une autre robe d'escarlate, nommée petite cote, pour vestir dessoubz la dicte longue robe : *item* deux houppelandes d'escarlate, l'une fourrée de dos de gris et l'autre de menu ver ; *item* ung surcot d'escarlate brune ou vermeille ; *item* une houppelande persse fourrée de menu ver ; *item* une robe noire fourrée de gris ; *item* une autre robe noire fourrée de penillieres bordée de lestiche ; *item* trois chaintures, l'une à tringle d'or et les deux autres bien dorées ; *item* deux sourchaintes, l'une d'or, l'autre dorée ; *item* trois cotes simples, l'une de viollet et deux noires ; *item* unes futaines ; *item* quatre chapperons, l'un d'escarlate vermeille, l'autre brun, et les deux autres noirs ; *item* deux lis, l'un grant et l'aure petit, fournis de deux orilliers et ung espaullier ; *item* deux serges vermeilles ; *item* deux draps de toilles et demye et six paire de deux toilles ; *item* deux douzaines de queuvrechiefz ; *item* une pièce de doubliers de lin œuvre de Venise, de cinq quartiers de lé ; *item* une pièce de doubliers de lin, œuvre de Rouen ; *item* une pièce de doubliers de gros lin à l'œuvre de Rouen ; *item* une pièce de touailles fines à l'œuvre de Venise ; *item* deux autres pièces de touailles de lin rondellet à l'œuvre de Damas ; *item* une autre pièce de grosses touailles à l'œuvre de Rouen ; *item* deux douzaines de serviectes de lin ; *item* une huche bonne et honneste ».

4 décembre 1527. — *Jehan et Guillaume dits Brillevast, reconnaissent, par devant les tabellions de Rouen, un acte fait entre eux et consigné sur une feuille de papier, acte ainsi conçu :*

« Jehan de Brillevast, demeurant à Rouen, du métier de cordouennerie, fils puîné de Jehan de Brillevast, de la paroisse de Penneville (1), pourvu par mariage audit lieu

(1) Paroisse aujourd'hui supprimée et réunie à la commune du Mesnil sous le nom de Mesnil-Panneville, canton de Pavilly.

de Rouen, reconnaissant que, durant sa minorité, Guillaume Brillevast, son frère aîné, l'a entretenu aux escolles par longue espace de temps, par après fait apprendre le mestier de cordouennerie, auquel il a esté tenu l'espace de six à sept ans, tant avec Colin Brillevast, que, audit lieu de Rouen, avec un nommé Nicolas Campes (1), durant lequel temps ledit Guillaume lui a quiz et trouvé tous ses habillemens, et mesmes jusques à ce que ledit Jehan ait esté pourveu en mariage.... en faveur duquel (mariage) lui a esté baillé, à sa feste nuptialle, pour le vestir, jusques à 16 l. de drap, un porc gras de la valeur de 7 l., 5 mines de blé de 100 s., 20 livres d'estain de 70 s., 1 lit, 1 couverture vermeille, 1 courtine, 3 paires de draps à lits ; plusieurs doubliers, napes et serviettes de 6 l. ; lui a quis et trouvé, pour subvenir à faire ladite feste nuptiale, 8 cochons, 20 chapons, 1 potée de beurre et plusieurs autres choses à ce requises, valant la somme de 10 s. t., etc. »

Pour abréger, Jean Brillevast consent à dédommager Guillaume, son frère, des dépenses qu'il avait faites à son occasion.

Ce que l'on doit remarquer dans cet acte, c'est la mention d'écoles auxquelles ce fils de paysan, destiné à une profession modeste, avait été *entretenu :* le long temps d'apprentissage qu'il dut subir avant d'exercer, comme maître, l'état de cordonnier, et l'importance donnée aux noces, ou, comme il est dit dans l'acte, à la *fête nuptiale.*

19 décembre 1554. — *Ensuit la déclaration du bien, tant hérédital que mobille, d'Anne Pillée, veufve de feu Pierres Le Cordier, en son vivant marchand de soie, paroisse S. Denis de Rouen.* (Extrait.)

« Ung chaint d'or poisant 1 marc 1 once 6 gros et demi,

(1) Il y avait à Rouen un imprimeur de ce nom, Jean Campes, domicilié sur la paroisse de Saint-Maclou, 6 juin 1527.

estimé à 19 l. l'once, 186 l. 8 s. 9 d. ; un diamant enchâssé en or, 70 écus ou 161 l. ; un rubi enchâssé en or, 35 écus ou 80 l. 10 s. ; une emeraude enchâssée en or, 47 écus ou 108 l. 2 s. ; un piller d'or auquel a 12 pierres, 7 perles, 33 écus ou 75 l. 18 s. ; unes patenostres d'agate, merchées d'or et engerbées d'or, 30 écus ou 69 l. ; ungs jaserens d'or auquel est enchâssé, à l'ung ung diamant, à l'autre ung ruby, 36 écus ou 82 l. 16 s. ; une coupe d'argent couverte, 60 l. 6 s. ; une pièce de tapisserie de Flandres, à grand verdure, 36 l. 10 s. ; 6 carreaux de tapisserie, 9 l. ; une espinete, 8 l. ; un grand tableau, Histoire de Judic, 15 l. ; une table de cypre avec les traites de noyer, 10 l. ; un cabinet de boys, 5 l. ; un grand bahut ferré de blanc, 5 l. »

Le même jour, cette estimation fut acceptée par Jacques de Civille, vicomte de l'Eau de Rouen, qui était sur le point d'épouser Anne Pillée.

Le futur était fils et héritier de noble homme Alonce de Civille, en son vivant seigneur de Bouville, et de noble dame Marie de Saldaigne.

Alonce de Civille avait résigné son office en faveur de son fils, à la réserve du greffe qui en dépendait, le 27 mai 1545. Celui-ci se fit protestant (État civil de Quevilly, 3 février 1566). Il fut, pendant quelque temps, prisonnier aux prisons de la Cour d'Eglise pour cause de religion (M. Floquet, *Hist. du Parlement*, t. III, p. 40). Il s'intitulait sieur de Pelletot et demeurait sur la paroisse Saint-Vincent, 9 septembre 1559 (Tab. de Rouen). Un acte du 11 décembre 1579 mentionne Jacques de Civille, ci-devant vicomte de l'Eau, père et tuteur de Jacques de Civille.

27 juin 1570. — *Appréciation, en présence de François Ribart, huissier en la Cour de Parlement, des biens de feu Jehan Volant, conseiller en cette Cour* (1) :

(1) Jean Volant, sieur de Berville, nommé conseiller au Parle-

« Une couche de bois de noyer garni d'un ciel avec les 3 pentes et le dossier, 3 rideaux de plumet vert reellé de blanc et jaune avec les laises et une couverture de castelongne verte, ung lict de plume, 1 traversain, 2 petits oreilliers plains de plume, 1 paillasse et 3 pommes dorées, 60 l.

» Deux tappis semblables au ciel estant à la couche, 17 l. 10 s.

» 1 tapisserie d'une douzaine de grans chaises avec la frange, rehaulcées de soye blanche et verte, 20 l.

» 6 petites chaires de bois de noyer garnies de tapisseries rehaulcées de soye, 12 l.

» 6 carreaux de tapisseries dont 3 rehaulcées de soye et 3 imparfaicts avec un demeurant de layne et de soye, 8 l.

» Une toilette de plumet vert reellée de blanc et jaulne, 12 s.

» Un buffect fermant à clef, de bois de noyer, 4 écus sol.

» Un bahur de cuir noir ferré de fer, 70 s.

» Un autre bahur de cuir noir ferré de fer blanc, 60 s.

» Un petit coffrect de veloux viollet figuré, bordé de passement blanc et violet, fermant à clef double, de satin de Bruges, blanc et violet, 62 s.

» Ung miroir de cristal encastillé de bois noir, au couvercle duquel est paint l'Histoire d'Absalon, 70 s. »

6 septembre 1571. — *Pierre de Pagalde* (1), *conseiller du Roi, receveur général de ses finances à Rouen, confesse avoir vendu à Agnès Louys, femme divorsée, quant aux*

ment en 1568 (M. de Merval, *Catalogue et Armorial du Parlement de Rouen*, p. 38).

(1) Pierre de Pagalde, clerc et procureur de Messire Antoine Vidal, receveur général des finances à Rouen, le 22 février 1559 plus tard, conseiller du Roi et commis par lui à l'exercice de la recette générale de ses finances en Normandie, établie à Rouen. Il était fils de Bernard de Pagalde, contrôleur général des guerres à Paris, auquel il donnait une procuration le 4 octobre 1570.

biens. Avec Pierre Hellouyn, naguères receveur du Domaine du Roi à Rouen (1) :

« 27 livres de fin estain en œuvre ; 1 tapis vert ; 1 tour de ciel de satin de Bruges avec 4 rideaux de couleur ; 1 tour de cheminee rouge ; 6 couvertures de chaires avec 6 dossiers, le tout de velours blanc, 1 couverture d'une grande chaire de velours blanc ; 1 custode de pavillon de taffetas blanc chenille avec les 4 pendants, aussi de taffetas blanc ; 1 grand miroir d'assier ; 1 robbe à usage de femme, de bural de soie ; 1 robbon de taffetas à usage d'homme, à 4 bendes de velours noir ; 1 custode de satin de Burges ; le bois d'un lit de camp ; le bois de 6 petites chaires ; le bois d'une grande chaire ; 2 petites chaires couvertes de trippe de velours verd ; 1 buffet ; 1 table qui se tire ; 1 autre table carrée, le tout de noyer ; 1 demi coffre ; 1 espinette ; 2 sceaux ; 1 tableau de toile peinte, pour 167 l. 12 s. 6 d. »

Le 22 oct. 1526, Guillaume Challenge (2), *chanoine de Rouen, conseiller au Parlement, avait promis donner aux Filles-Dieu* (3) *(Madame Marie de Vivefay, prieure) pour y recevoir Madeleine du Mesnil :* « deux robes de drap blanc, l'un sengle, et l'autre fourée de aigneaux blans ; une coste de drap blanc doublée de cresel blanc ; un manteau de drap blanc et une aulne de toille de Hollande ; un devanteau de sergecte ; ung psaultier et unes matines, avec ce couvrechiez et des chausses, bourses, cousteaux, esplingues et autres choses requises, et avec ce la somme de 12 l. » (rappelé dans un contrat du tabellionage de Rouen du 7 juin 1529.)

(1) Il s'intitule receveur ordinaire du Domaine en la vicomté de Rouen dans un contrat du 4 février 1559.

(2) Reçu, le 20 juillet 1508, au canonicat vacant par la résignation faite en sa faveur par Jean Bohier, nommé à l'évêché de Nevers ; reçu le 7 avril 1521 à la chantrerie vacante par la résignation de Jean Le Tourneur ; décédé le 4 août 1535.

(3) Couvent de filles établi à Rouen, rue du Vieux-Palais.

13 juin 1534. — *A l'entrée de Jeanne Frontin, comme religieuse au même couvent, il lui est donné par ses parents :*

« Un psaultier et unes matines ; 2 robes de drap blanc, l'une fourrée de penne noire, l'autre doublee de serge noire ; 2 costes blances doublées de doubleures blances avec un manteau de drap blanc ; 12 aulnes de doubliers, 12 aulnes de serviettes, 5 paires de draps...; ung lit garni de couverture blance avec une serge rouge, ciel, pendans de serge ou de linges et couche de bois ; 2 coffres de boys, l'un grant, l'autre petit... Une cheinture ferrée d'argent, une tasse et une cuillier d'argent, deux demis-temps, et unes heures. »

La récompense archéologique. — Revenant à la lettre où M. Milet s'est excusé d'assister à cette séance, M. le Président en lit un passage qui explique que la médaille votée par la Commission à M. le Maire de Dieppe n'a pu lui être encore décernée, vu l'impossibilité d'y graver l'inscription proposée. M. le Président se fait apporter un exemplaire de cette médaille qui rend la chose évidente pour tous. On se borne alors à souhaiter que quelques mots soient ajoutés sur l'écrin et une formule est provisoirement rédigée.

Quant à la remise de cette médaille, il semblerait naturel qu'elle se fît par les mains de nos confrères, MM. Milet et Le Verdier.

Cravate blamée par Bossuet. — Le secrétaire demande s'il existe une histoire du costume assez complète pour éclaircir la phrase étrange que vient de publier la *Revue Bossuet* (V, 253). Dans son synode de 1684, Bossuet donne un avis « sur les maitres d'école, pour ne les souffrir venir à l'église avec un habit indécent, cravatte, etc. » (*sic*).

Qu'il s'agisse d'une cravate soit jetée trop négligemment autour du cou, soit rehaussée de quelque extravagance à l'instar des fameux souliers à la poulaine; les futurs historiens de la mode auront désormais à tenir compte que celle-ci choqua le grand évêque, au point qu'il crut devoir la dénoncer dans une assemblée officielle de son clergé.

Lillebonne. — Cassolette romaine. — Informé par M. l'abbé Thibault, vicaire à Lillebonne, qu'il s'était produit dans cette ville une découverte intéressante. le secrétaire avait insisté auprès de notre confrère M. Vallée, pour qu'il en offrît, au mois d'octobre dernier, à la Commission, une notice sommaire; si ses devoirs professionnels, nombreux à cette époque de l'année, l'empêchaient de venir à la séance, pour nous entretenir de l'objet en nous le présentant.

Forcé en effet de faire excuser son absence, M. Vallée a pris la peine de nous adresser bien mieux qu'une simple description. La Commission peut admirer un fort joli dessin destiné à notre album pendant qu'elle entend la note qui l'accompagnait :

« Il s'agit d'une cassolette en bronze que les dessins représentent en grandeur naturelle (soit 36 millimètres de profondeur sur un diamètre de 73 millimètres). Elle a été trouvée sous une tuile, contre le mur d'enceinte du théâtre romain par le sympathique gardien de ce monument, M. Rudemare. Je suis heureux de signaler ici sa grande vigilance et de lui adresser mes plus vives félicitations.

» Le couvercle de cette cassolette n'est pas percé de trous. Il existe seulement une cheminée qui devait être surmontée d'un chapeau, également muni d'une

ouverture en son milieu. Par suite de vétusté, il est impossible de se rendre compte de la hauteur donnée à ce tube d'évaporation ; cependant l'examen du dessin et surtout de l'objet lui-même permet de croire que

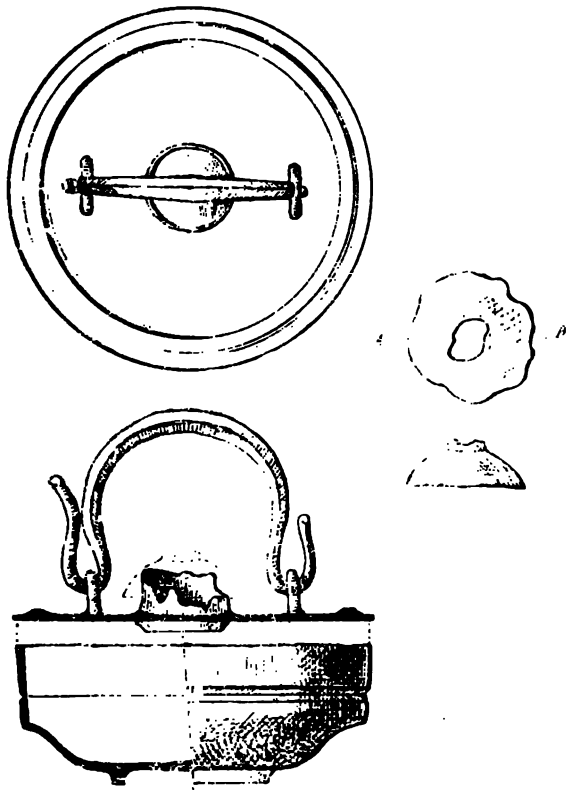

cette dimension devait être à peu près celle actuelle.

» Cette cassolette a été déposée au musée de Lillebonne ».

On applaudit unanimement à cette belle découverte,

d'autant plus que M. Drouet affirme que ces sortes de pièces sont fort rares dans notre région ; et par une conséquence nécessaire la reproduction dans le Bulletin est instamment réclamée.

Une réflexion se présente spontanément à l'esprit de quelques membres : c'est que la cassolette ayant été trouvée dans le théâtre romain, appartient au département, propriétaire de ce monument historique.

Cette question de propriété étant hors de doute, que faut-il penser du dépôt dans le musée municipal ? MM. Pelay et Le Verdier se déclarent partisans résolus du maintien des antiquités dans leur lieu de provenance. L'abbé Tougard serait volontiers du même avis.

Dans ces petites collections locales, observe M. Drouet, s'opèrent trop souvent des échanges tout à fait à l'amiable, quand chacun n'y prend pas librement ce qui lui convient. Ces remarques s'imposent d'autant plus, que nos meilleurs musées, avec leur organisation complète et leur active surveillance, ne sont pas à l'abri de véritables catastrophes que rappellent de trop récents souvenirs. Un catalogue bien précis semble devoir être une des conditions indispensables à la bonne tenue de ces groupements d'épaves locales.

Si le musée départemental ne possède point une pièce semblable, ne serait-ce pas un argument à faire valoir pour en obtenir la cession ?

Mgr Loth rappelle les belles découvertes qui se firent sous ses yeux, à Lillebonne, et dont les collections publiques ont si peu profité ; on a dû, à diverses reprises, déplorer ce gaspillage archéologique. Sur quoi M. Garreta dit incidemment qu'il a vu disparaître des objets tout modernes dont la conservation

semblait assurée; tels que la petite plaque commémorative de Gilles Dufay, qui rattachait à un souvenir historique un tréteau de la chapelle du Lycée; et encore les écussons sculptés sur les clefs de voûte de l'église Saint-Eloi, que la récente restauration n'a pas respectés.

Le musée municipal de Lillebonne ne date que de 1897 (on trouve l'histoire sommaire de ses débuts dans le *Bulletin* XI, 107, 467, 480). Sa création est due à l'active sollicitude de notre collègue M. Vallée. La municipalité en a fourni et aménagé le local, et a même alloué des fonds pour accroître les premières séries; enfin les habitants se sont dépouillés, à son profit, d'intéressants débris.

Pour donner à cet échange de vues une conclusion fructueuse et durable, M. Lefort propose à la Commission de voter la résolution suivante, qu'il rédige lui-même, de concert avec M. le Président, et qui est approuvée à l'unanimité :

« La Commission départementale des Antiquités, considérant que les objets trouvés dans le théâtre romain de Lillebonne appartiennent au département, émet le vœu qu'aucun de ces objets ne puisse être attribué à un établissement non départemental sans l'autorisation du Préfet, après avis de la Commission.

» Et, à l'occasion de la communication qui vient d'être faite, décide que M. le conservateur du Musée départemental des Antiquités sera informé de la découverte mentionnée pour toutes fins utiles ».

A quatre heures la séance est levée.

A. Tougard.

SÉANCE DU 14 AVRIL 1905

Elle ouvre à deux heures un quart sous la présidence de M. Ch. de Beaurepaire, vice-président.

Membres présents : MM. Adeline, P. Baudry, G. de Beaurepaire, docteur Coutan, Deglatigny, Garreta, Lefort, Loriquet, Pelay, Sarrazin et l'abbé Tougard.

Excusés : MM. P. Le Verdier et Malicorne.

Après lecture, on adopte sans observation le procès-verbal de la précédente séance.

M. Pelay demande quelle solution est intervenue au sujet de la cassolette de Lillebonne. Le secrétaire répond que l'affaire doit être restée en l'état, le directeur du musée départemental n'ayant sans doute pas eu connaissance de la délibération. La Compagnie demande alors qu'un extrait en soit adressé à M. le Préfet. Le secrétaire fera l'expédition, en remarquant que notre collègue M. Vallée ne pourra voir sans regret cette belle pièce sortir d'une collection que ses soins ont créée.

Quant à la médaille votée à M. Coche par la Commission, M. le Président a reçu de M. le Préfet l'assurance que nos intentions seront accomplies et même dans les meilleures conditions. On a pu trouver un autre modèle qui laissera plus de place à l'inscription. La Compagnie souhaiterait que son initiative fût rappelée dans la lettre d'envoi de la médaille.

Correspondance imprimée. — Elle se classe comme il suit : *Congrès archéol. de France*, LXXe session. Poitiers, 1903 ; — *Recueil de la Société... de Constantine*, volume XXXVIIIe, 1904 ; — *Mémoires de*

la Soc... d'Orléans, LXXIII, 1904, 2e fasc.; — *Revue de l'Avranchin*, XII; 1904, 4; — *Bulletin de la Société des Antiquaires de France*, 1904; — *Bulletin de la Soc. des Antiquaires de l'Ouest*; 1904, 4; — *Bulletin et Mémoires de la Soc... de la Charente*; 1903, 4; — *Bulletin de la Soc. des Amis des Sciences natur. de Rouen*, 1904; — *Bulletin des Antiquaires de la Morinie*; 1904, 4; — *Bulletin de la Soc... de Gand*, 1905; — *Extraits* (10 pièces) *du Smithsonian Report*, 1903.

Une circulaire de la Société française d'Archéologie annonce que sa LXXe session s'ouvrira le 15 juin prochain à Beauvais.

Démission de M. de Beaurepaire comme Archiviste. — M. P. Baudry se lève et, d'une voix émue, il déclare que sa qualité de doyen d'âge de la séance semble lui faire un devoir d'exprimer à M. le Président, au nom des membres absents non moins que de tous nos collègues présents, tous les regrets que fait naître cette retraite toujours prématurée, malgré cinquante-deux années de services non moins obligeants que fructueux. Si les travailleurs ne trouvent plus aux Archives le secours de sa profonde érudition et de son étonnante mémoire, M. Baudry veut espérer que la Commission jouira de longues années de sa sage direction et de son inappréciable concours, aussi bien que les diverses Sociétés qui s'honorent de le compter dans leur sein (*Applaudissements*).

M. le Président remercie avec effusion des paroles si flatteuses qu'il vient d'entendre. Sa démission amènera nécessairement un changement de local pour les séances de la Commission qui reviendront à la grande

salle des Adjudications. Quant aux publications qui constituent une si importante source d'informations archéologiques, la partie qui se voit aujourd'hui dans le cabinet de l'archiviste pourra peut-être y rester au moins provisoirement. Mais M. le Président, en prévision de la mutation qui se produit aujourd'hui dans le personnel, a procédé ailleurs à une installation qu'on peut espérer définitive. M. Pelay, qui a eu naguère l'occasion d'y faire des recherches, n'a pu qu'admirer l'ordre parfait qui en rehausse l'intérêt.

La colonne d'Arques. — En excusant son absence, M. Le Verdier a fait connaître à M. le Président que la principale cause du retard qu'éprouve le projet de restitution de l'inscription commémorative, réside dans la question d'établir, au préalable, qui est propriétaire tant de la colonne que du terrain même où elle s'élève. Est-ce Arques, Martin-Eglise, Dieppe, le Département ou les ayant-droit du possesseur de 1827 ? « Je crains bien, conclut M. Le Verdier, que l'on ne sorte pas tout de suite de cet imbroglio ».

Longueville. — Bronze romain. — « J'ai l'honneur, poursuit notre collègue, de soumettre à la Commission, de la part de M. E. Harel, de Longueville, une pipe en bronze, romaine (?), qu'il a trouvée, ces jours-ci, à la surface du sol labouré, sur le territoire de Crespeville (hameau de Criquetot), sur le plateau à l'ouest et au-dessus de Longueville. M. Harel avait rencontré au même lieu, l'année dernière, un morceau de bronze informe. L'endroit n'est distant que de quelques centaines de mètres de la côte Saint-Michel, où fut trouvée, en 1862, la belle lampe ro-

maine en bronze, figurée à la page 266 de la *Seine-Inférieure historique et archéologique*.

» M. Harel ramassa une pipe semblable, avec un tuyau un peu plus long, il y a une dizaine d'années, de l'autre côté de la vallée, en face, sur le plateau à l'est, et encore au-dessus de Longueville. Là aussi, il a recueilli la hachette de bronze, communiquée en son nom l'année dernière. Ainsi le bronze romain se rencontre autour de Longueville, sur les deux coteaux ou plateaux est et ouest ».

Découvertes archéologiques. — Deux membres signalent des notes de la presse locale, qui semblent mériter une mention au procès-verbal, sauf les réserves de droit en faveur d'informations plus précises et mieux autorisées.

A Bolbec, un nouveau cimetière à incinération a donné chez M. Delosier six urnes gallo-romaines. Au Tréport, non loin de la rue Saint-Nicolas, un terrain, qui semble avoir appartenu au XVIIe siècle à un ancien cimetière, a mis au jour des squelettes avec une monnaie en bronze à l'effigie de Louis XIV.

Sceau des obligations du comté de Tancarville et de la baronnie d'Halebosc. — Communiqué par M. Garreta, ce sceau matrice en cuivre, de forme ronde, mesure 0^m030 de diamètre, et porte pour légende : S. (de)S. OBLIG. DV. COMT. D. TANCARV. E. BAR. D'HAL. Aux armes de Catherine de Gonzague de Clèves, veuve en 1595 de Henry d'Orléans, premier du nom, duc de Longueville et d'Estoutteville, souverain de Neufchâtel, comte de Dunois et de Tancarville, etc., et fille aînée de Louis de Gonzague, prince de Man-

toue et duc de Nivernois et Rethelois, pair de France, et de Henriette de Clèves.

Ecu en losange entouré de la cordelière des veuves et surmonté d'une couronne ducale fleurdelisée. Il est mi-parti : d'Orléans-Longueville, d'azur à 3 fleurs de lis d'or au lambel d'argent de 3 pendants au bâton, aussi d'argent péri en bande; et de Gonzague-Nevers, dont on peut reconnaître les quartiers suivants : Mantoue; Empire de Constantinople; Jérusalem; Clèves; Artois; Brabant; Albret-Orval.

Suivant sa coutume, M. le Président analyse et commente différentes pièces originales et donne lecture des mémoire et notes ci-après :

ÉTAT DES ÉGLISES DU PAYS DE CAUX AU XVIIe SIÈCLE

Dans la première livraison du tome XIII de notre Bulletin, p. 57, j'ai publié un état des églises dépendant du prieuré de Longueville, d'après un document de l'année 1738, conservé dans le fonds de ce monastère.

Le document qui suit présente le même genre d'intérêt et pourra, je crois, être consulté avec quelque profit pour l'histoire des églises du pays de Caux.

Il fut rédigé pour l'usage du duc de Longueville, comte de Tancarville, certainement antérieurement à l'année 1694 que le duché de Longueville fut réuni à la Couronne, par suite du décès de Jean-Louis-Charles d'Orléans, prêtre, duc de Longueville, décédé à l'abbaye de Saint-Georges-de-Boscherville (1) où il avait été mis en pension pour cause d'aliénation d'esprit en 1676.

Je suppose que cet état dut être adressé au curateur de

(1) Décédé le 4 février 1694 et enterré en l'église de la paroisse.

ce malheureux prince, Henri-Jules de Bourbon, prince de Condé, lieutenant général pour le Roi en Bourgogne.

Mémoire des églises du pays de Caux dépendantes de S. A. Monseigneur, où il est nécessaire de faire travailler en bref, soit aux despens des gros dismeurs, soit à ceux des habitans des lieux et propriétaires des fonds, ou soit à ceux de S. A. comme seigneur patron et propriétaire de plusieurs fonds de terre et de rentes seigneuriales dans lesdites paroisses.

BAZOMESNIL (1)

» Il est besoin de refaire le pignon du chœur de celle de Bazomesnil, lequel est prest à tomber et à entraisner la charpente et tout le chœur de lad. église. S. A. en est seigneur et patron et possède dans la paroisse une vieille ruine de chasteau avec 60 acres de terre qui font 240 vergées revenant environ à 110 arpents de France. Le curé est pourveu depuis 3 ans et a trouvé l'église et presbitaire entièrement ruinés, et le deffunct curé si misérable qu'il n'avoit pas de quoy se faire enterrer : et ainsi il ne peut pas avoir recours contre les heritiers qui ont renoncé, ny estre contraint à la rebastir à ses despens, quoy qu'il soit gros dismeur, parce qu'il n'a pas jouy du bénéfice le temps passé et que la cure est si modique qu'à peine il a de quoy subsister et entretenir les lieux. Neanmoins il s'y soumettra en luy donnant seullement 60 l. t., si l'on veut bien luy faire cette grâce, les habitans estant trop pauvres pour y contribuer et n'estant pas tenus de rebastir le chœur.

Monsr le Porquier m'écrivit de Bonnelle, en allant à Chateaudun, qu'il a envoié une ordonnance de 60 l. pour cela ; et depuis M. le curé a fait rebastir le pignon et une sacristie derrière en forme de lanterne. Ainsi il n'y a plus qu'à faire un lambris ou plancher sur le haut du clocher.

(1) Ancienne commune réunie à celle de Sévis.

BEC-AUX-CAUCHOIS (1)

» Il seroit aussy nécessaire de faire deux pilliers contre le pignon du chœur de celle de Bec-aux-Cauchois, d'en rechausser les fondemens et de faire une grande vitre et croizée à la costière du midy entre l'autel et le lutrin, laquelle est en partie tombée et a contraint Mons. le curé à tirer le Saint Sacrement du chœur ; mais il luy a esté accordé 60 l. dans le Conseil pour ces trois choses. Ainsy il ne luy manquera qu'un petit tabernacle, n'y en ayant aucun parce que le vieil est tout réduit en poussière.

Le s^r curé a très bien reparé tout cela et bien plus mis d'argent qu'il n'en a eu, quoy qu'il n'ait pas de quoy vivre.

MANÉHOUVILLE (2)

» Il est pareillement nécessaire de faire deux pilliers derrière le pignon de l'église de Manéhouville pour le soutenir et non pas de l'abattre pour le rebastir comme Mons. le curé en a le dessein. Mais toute la nef tombant et s'en allant par morceaux et estant mesme desjà tombé une grande croizée du costé du nord, il faut y faire travailler avant l'hiver, ou elle courra risque de tomber. Il a esté donné pour la dite eglize 500 l. par S. A. au s^r curé, dont 200 lui suffiront pour mettre le chœur en estat de durer encore plus de 200 ans en bon estat. Ainsy il luy restera pour le moins 300 l. qu'il pourra employer, soubz le bon plaisir de S. A. et de M^rs de son Conseil, ou à décorer le chœur et avoir toutes sortes d'ornemens, ou bien à réparer la nef qui est plus en péril que le chœur. S. A. n'a aucune glèbe ny revenu dans la paroisse, tout y estant à Monsr le marquis de Manneville, auquel feu S. A. Monseigneur a fieffé jusques à la place de l'ancien chasteau qui est tout contre l'église, si bien qu'on n'a plus que le patronnage,

(1) Ancienne commune réunie à celle de Valmont.
(2) Manéhouville, canton de Longueville.

le presbytère mesme, qu'on a achepté depuis peu et rebasty de neuf assez loin de l'église, ne relevant pas de S. A., qui n'a par ce moyen autre glèbe ny vassaux que l'ancien jardin et la place du vieil presbytere qui joignoit l'église, d'un costé, et la rivière, de l'autre.

Il n'y a encore rien de fait, mais les matériaux sont assemblés pour y travailler. Il n'y a point d'armes de S. A. dans l'église.

ROUMESNIL (1)

» L'église de Roumesnil près Vallemont est en mauvais état et le curé si pauvre qu'il n'a de quoy vivre, n'ayant que 50 escus de revenu, et tous ses paroissiens, au nombre de six ou sept mesnages seullement, sans aucun bien que leurs bras ; mais pour peu de chose on la répareroit, n'estant qu'une petite chapelle sans ornements ny argenterie.

On n'y a rien fait ni donné, et le curé n'a pas le pain.

SAINT-RIQUIER (2)

» L'église et la tour de S. Riquier sont en ruine et tomberont bien tost, si l'on n'y remédie. Le curé y est gros dismeur et en jouit depuis sept ou huict ans, mais il a tout trouvé en désordre et a fait rebastir les granges et estables, le four et une partie du presbitaire. S. A. y a une ferme et toutes les rentes seigneuriales ; les receveurs depuis longues années ont jouy du revenu d'une petite chapelle, nommée S. Martin, qui est pollüe et tombée (en) partie. Led. sr curé demande qu'on les oblige à restituer ce revenu (qu'ils n'ont pu ny dû prendre estant du bien de l'église qui n'est de leur bail) afin de s'en servir pour rebastir l'église à laquelle on pourroit transférer le revenu et faire démolir avec la permission de M. l'archevesque

(1) Rouxmesnil, paroisse réunie à Bouteilles sous le nom de Rouxmesnil-Bouteilles, canton d'Offranville.

(2) Saint-Riquier-ès-Plains, canton de Saint-Valery-en-Caux.

cette petite chapelle qui ne sert de rien que de retraitte aux garnements du pays pour y faire des sottises. Elle n'a que douze livres de rente en fond de terre qui pourroient servir à gager un clerc ou prestre pour instruire les enfans de la paroisse.

Tout est pis que jamais. Ainsy j'ay dénoncé au s^r curé qu'on le feroit saisir s'il ne faisoit travailler au plus tost au chœur, et prié mesme le doyen de Grainville (1) *d'en faire les diligences et que S. A. contriburoit à la nef selon son revenu. L'argent de la chappelle a esté restitué par les receveurs et employé à rebastir la chappelle S. Martin.*

COLLEVILLE (2)

Toute l'église de Colleville, entre Fescamp et Vallemont, est tellement en ruine qu'on ne peut plus y faire l'office, le chœur et la nef estant, non seulement découverts, mais tout y tombant de manière qu'on ne peut pas y demeurer en seureté, l'espace d'une messe. S. A. y a une vieille place de chasteau et une bonne ferme avec un moulin en la haute justice sur une partie de la paroisse. Le reste appartient à Monsieur de Chartre (3) comme abbé de S. Vandrille (4) qui en donne la cure quoiqu'il ait baillé à rente un petit fief qu'il avoit dans ladite paroisse à un gentilhomme qui a fait mettre ses armes et une litre tout à l'entour de l'eglise, tant par dehors que par dedans, nonobstant que l'abbé n'ait pu lui transférer le droit, ne l'ayant pas luy-mesme, et le gentilhomme pouvant estre dépossédé dud. fief toutes fois et quantes que l'abbé le vouldra ou bien les moines.

On y a un peu travaillé, mais cela n'est rien. Le droict de présenter à la cure en a esté aumosné avec les grosses dismes et quelques

(1) Probablement le curé de Grainville-la-Teinturière.
(2) Colleville, canton de Valmont.
(3) En interligne : *Colbert* substitué à *Chartre*.
(4) En interligne : *du Bec* substitué à *S.-Vandrille*.

teneures à l'abbaye du Bec qui a fieffé les dites teneures à un gentilhomme qui se dit pour cela seigneur patron et a fait mettre ses armes en forme de litre ou ceinture dehors et dedans l'église, nonobstant que S. A. ait une grande partie de la parroisse en domaine et en rentes sieuriales.

FAUVILLE (1)

» Le chœur et les chapelles de la croizée de Fauville sont toutes en ruine, et y pleut comme dehors. Ainsi l'on ne peut plus dire la messe en celle du costé de l'Epistre, estant toute découverte, et pleuvant sur l'autel. Les chanoines réguliers de la Magdelaine de Rouen sont gros dismeurs et tenus à entretenir le chœur. La ruine des chapelles vient de ce que les marguilliers (qu'on nomme trésoriers en Normandie) ne rendent pas leurs comptes et retiennent les deniers de la fabrique entre leurs mains. La division est si grande en cette paroisse qu'il n'y a aucun ordre. Il y a mesme un scandale public qui fait grand bruit et cause bien des maux, ausquels il seroit nécessaire de remédier. J'en sçay la source, mais je ne puis pas la mettre sur le papier.

L'on a un peu travaillé à une chapelle, mais le chœur et la nef sont mal et n'y a point de sacristie. L'on pourroit vendre des ormes du cimetière qui gastent le portail, pour réparer la nef et y donner du jour, n'y pouvant lire en plein midy et tout partout si humide qu'on n'y peut pas durer.

VIREVILLE (2)

» La tour de Vireville semble menacer ruine, et le pignon du bas de la nef seroit desjà tombé s'il n'estoit appuyé d'une croizée soutenue par un arbre qui ne peut pas le supporter longtemps, veu que la croizée est mal placée.

(1) Chef-lieu de canton.
(2) Virville, canton de Goderville.

M. le curé est gros dismeur, et un bourgeois du Havre, nommé Martonne, a deux fiefs dans la paroisse et y possède la pluspart des fonds et conteste tous les droits qu'il peut à S. A. qui n'a presque plus d'autres droits que le patronnage dans lad. paroisse avec le presbytère et son ancien enclos.

Tout est encor au mesme estat et a besoin qu'on y travaille. L'on peut vendre du bois du cimetière assez pour cela. S. A. le trouve bon et en veut donner l'ordre aux officiers des lieux.

ÉPRETOT (1)

» Espretot a une belle tour, de la mesme structure que celle de S.-Germain-l'Auxerrois, qui menace ruine et abattra toute l'église, si l'on n'y travaille en bref, tombant souvent de grosses pierres qui se détachent à cause que l'eau et les vents occidentaux l'ont creusée en divers endroits du costé où ils donnent. L'on ne voit presque goute dans le chœur (2), tant il est sombre. Je n'y trouvé pas M. le curé qui a, ce me semble, les grosses dismes et assez bon revenu ; mais je doute que ce soit à luy à réparer la tour, qui est entre le chœur et la nef. Je ne sçay si S. A. y a quelque revenu.

Le chœur est très bien esclairé à présent, mais la tour est au mesme estat et a besoin qu'on y travaille. S. A. n'ayant que peu de revenu, n'est obligée que de faire presser les propriétaires des terres par ses officiers d'y faire travailler.

GAINNEVILLE (3)

» L'église de Gainneville est aussy en mauvais estat, tant

(1) Canton de Saint-Romain.

(2) « Le chœur est de la transition du XIIe siècle. Le clocher au milieu de l'église est une construction en pierre blanche du XVIe siècle ». (M. l'abbé Cochet, *Répertoire archéol.*, p. 151.)

(3) Canton de Montivilliers.

dans le chœur que dans la nef; et la tour, qui est belle en perfection et plus haute que celle de S.-Germain-de-l'Auxerrois et de mesme structure, menace ruine du costé du couchant, et abattra l'église, si l'on n'y remédie (1). M. le curé ne fait que commencer à s'y establir. Il a les grosses dismes et la cure assez bonne; mais son presbytère estant tout ruiné et n'y pouvant loger qu'il ne soit rebasty, n'est pas fort en estat d'y faire travailler et n'y peut pas estre contraint, estant dessus la nef.

La tour est en péril éminent de ruiner l'église; et S. A., ayant des revenus dans la paroisse, est obligée de contribuer à la réparer, estant sur le bas de la nef.

LA CERLANGUE (2)

» L'église de la Cerlangue est fort belle et bien entretenue. M. le curé en prend très grand soin, mais la tour (qui est de la mesme structure que les deux autres cy-devant) menace ruine, les vents et la pluye du costé du couchant ayant ruiné plusieurs pierres et fait de grandes crevasses qu'il faut réparer, ou elle tombera et abattra l'église en bref, si l'on n'y remédie (3).

Le péril est urgent, et S. A. est seul seigneur et a grand revenu dans la paroisse. Ainsi, l'on est tenu d'y contribuer beaucoup. La cure est en déport présentement. S. A. y a plus de 4 ou 5,000 l. de rente et revenu.

(1) « La nef et la tour du clocher, placée sur le transept sud, sont des reconstructions du XVIe siècle. Le corps, carré, est surmonté d'une belle flèche octogone en pierre, élevée au XVIIe ». (M. l'abbé Cochet, *Répertoire arch.*, p. 142).

(2) Canton de Saint-Romain.

(3) « Le chœur paraît du XIIIe siècle. Flèche de pierre fort remarquable, ainsi que la tour carrée qui la supporte : elle est l'œuvre du XVIe siècle ». (M. l'abbé Cochet, *Répertoire arch.*, p. 151).

RADICASTEL (1)

» Tout un costé du chœur de Radicastel estoit tombé; mais M. le curé le fait rebastir, et ne demande rien que des escussons de S. A. en pierre, n'y ayant nulle marque (ny en plus de vingt autres) qu'on en soit seigneur ny patron. Voillà les douze plus ruinés, quoy qu'il y en ait encore plusieurs autres qui ne sont pas trop bien.

Tout est fort bien présentement, hormis l'echole dont (on) a les matériaux, mais rien pour payer les ouvriers.

» L'église de la Remuée (2) assez bien; mais le presbytère a esté bruslé et a besoin d'estre réparé. M. le curé demande pour cela quelque secours à S. A., et il fera le reste.

On l'a secouru et le presbytère est presque tout refait; mais la nef de l'église est en mauvais estat et couverte en partie de paille.

» J'ay remarqué bien d'autres choses importantes pour la conservation des droicts de S. A. Mgr; mais elles ne sont pas à mettre icy. J'en informeray S. A. Sérénissime (3) et Messrs du Conseil, quand il leur plaira.

Note en travers à la fin de la quatrième page :

» Estat des plus urgentes reparations à faire aux eglises, dressé il y a 2 ans et apostillé depuis peu.

» A expliquer » (4).

(1) Paroisse réunie à Saint-Jean-de-Folleville, canton de Lillebonne.

(2) Canton de Saint-Romain.

(3) Nul doute que Son Altesse sérénissime ne désigne le duc de Longueville et que les églises mentionnées dans cet état ne fussent comprises dans le comté de Tancarville appartenant à ce prince. Il est donc antérieur à 1694, année de la mort de ce seigneur.

(4) Cette pièce fait partie d'un lot de papiers et parchemins acheté par M. l'abbé Jouen, à la vente Farcy, et donné par lui aux Arch. de la S.-Inf. (mars 1905).

CORETS ET CORETIERS

La qualification de coretier se présente si fréquemment dans les actes du tabellionage de Rouen qu'on est fondé à en conclure qu'elle désignait un métier d'une certaine importance auquel étaient employés bon nombre d'ouvriers.

Aux *Ordonnances des rois de France*, t. VIII, p.358, se trouve un règlement, de 1399, pour le métier de *correterie* à Rouen. Un des articles porte que « nul ne puisse faire corés de quoi le coret n'ait bouche roonde que le couvelsque cueuvre toute la bouche du coret ».

L'éditeur des *Ordonnances* met en note que « le coret est l'ouverture du cornet que l'on fermait avec un bouchon ». Pour Dom Le Carpentier, dans son Glossaire, le coret est le goulot d'une écritoire, et cette même définition a été adoptée par M. Godefroy.

A première vue il paraît singulier que cette partie minime du cornet à écrire ait servi à désigner un corps de métier. Il est bien plus probable que les mots *coret* et cornet désignent le même objet, et que les *coretiers* n'étaient autres que les fabricants de ces écritoires en corne qui furent toujours d'un grand usage.

« Le 29 juin 1402, Bernart De la Croix, lanternier (autre désignation de métier très commun), demeurant à Bourges (Bruges en Flandre), vend à Jehan Loys, bourgeois de Rouen, toute la noire corne qui lui viendra, ne pourra venir jusqu'à six ans; et devra avoir la mendre corne 3 poux devers le ventre, et aura ledit Louis 1,100 pour 1,000 ».

Il est à croire que c'était de Flandre qu'on tirait alors la meilleure corne pour la fabrication des lanternes.

Peut-être se contentait-on pour les cornets d'une corne de qualité inférieure. Le 13 août 1541, Jean Cacherat, *corestier*, de la paroisse de Saint-Pierre-l'Honoré, recon-

naissait devoir à Jean Perrin 17 l. 6 s. pour vendue de cornes à faire cornets.

Le métier de coretier, n'exigeant ni long apprentissage, ni mise de fond quelque peu considérable, pouvait s'exercer dans les campagnes tout aussi bien qu'à la ville. Le 3 septembre 1550, Aignan Boslebec, coretier, de la paroisse Saint-Aignan, s'obligeait envers Pierre Duchemin, maître dudit métier, de Saint-Pierre-l'Honoré, de besogner pour lui de son dit métier; on lui promettait pour chacune grosse de grands et de moyens *corés*, 4 s. Le prix différait peu pour la grosse de petits *corés*.

Je ne sais s'il y avait à Rouen des boutiques particulières pour la vente des *corets*. C'est dans une boutique de mercier, que nous trouvons à Elbeuf, d'après un inventaire de 1476, à côté des « blouquettes d'acier, des troquettes à main et des sonnettes de milan, des escriptores, tant tuyaux que corés » (1).

L'écritoire, dont il est question dans ce texte, désignait, en général, un objet plus compliqué que le coret et aussi d'un plus grand prix : « Escriptore d'ivire », dans le testament de Guill. Auber, chanoine de Rouen, 1482 (Arch. de la S.-Inf., G. 3423); condamnation en la Haute-Justice du Chapitre de la Cathedrale, 17 mars 1435 (v. s.), d'un ecrivain qui avait « bouté de son coret estant en son escriptoire, » un autre ecrivain, parisien (*ibid.* G. 3342); — « escriptore de plomb doré avec un pouldrier de fer blanc » vendue 22 s. 6 d.; « escriptore de cuir doré fournie de trébuchet, mouchettes et ciseaux fermant à clef », vendue 100 s., à la vente des meubles du chanoine Nagerel, 1570 (*ibid.*, G. 3438); « escriptore avec plusieurs pattes et instrument à escrire en lettre de forme », vendu 5 s. 5 d. au chapelain Laurent Gaultier, à la vente des

(1) *Bulletin de la Commission des Antiquités*, t. XII, pp. 327-328. Les tuyaux ne désigneraient-ils pas les tubes, généralement en carton, où se mettaient les plumes et auxquels étaient vissés les corets?

meubles de son confrère Jean Le Tellier, 1575 (*ibid.*, G. 3450); « écritoire avec un coret », vendu 9 s.; autre « écritoire de bois garnie d'un trébuchet », vendue 3 s. à la vente des meubles du chapelain Pierre Caron, 1579 (*ibid.*, G. 3464); écritoire de plomb et quelques plumes adjugés pour 30 s.; trébuchet tourni, adjugé pour 13 s., à la vente des meubles du chapelain Claude Gaverelles, 1584 (*ibid.*, G. 3465). Mention de 13 grosses d'écritoires, 6 grosses de cornets pour servir lesdites écritoires façon de Chardin, gainier de la paroisse de Saint-Pierre-l'Honoré de Rouen, 29 décembre 1605 (Tabellion. de Rouen). Mention de « 10 gallemarts d'escriptoires, façon d'Espagne, 16 juillet 1608 » (Tab. de Rouen — Meubles).

15 octobre 1590. — Don fait à la Ville par Guillaume Le Forestier, l'un des échevins, pour servir à ses confrères : « Une escriptoire de boys de cormier, laquelle est toute d'une pièce, painte de noir avec 4 escussons ou armaryes de la Ville... fournye d'un canivet, d'ungs ciseaux, d'un poinson, de cent gectons de cuivre, d'un pied à toise en forme de reiglet, d'ung compas et d'ung couverteur de fin estain, le tout marqué aux armes de la Ville, fournye de 6 plumes tranchées et de pouldre de bois rozart. » Délibérations de la Ville.

Rappelons ce qui a été dit précédemment (t. XI, p. 195, de notre *Bulletin*) de la Cour des Corets, qui existait, autrefois, à Rouen, entre la rue Sénécaux et la rue Ecuyère. Il est possible que cette cour tirât son nom d'une enseigne représentant des corets. Ce qui est certain, c'est qu'elle était habitée par des coretiers ou fabricants de corets.

« Jehan Andrieu dit Bequet confesse soy estre aloué à Jehan Le Piart, coretier, demourant en la paroisse S.-Pierre-l'Ounoure de Rouen, à le servir bien et loïalement et diligemment, de jour en jour sanz intervalle, hors féric, du jour d'uy jusques à la S.-Michiel prochainement venant en un an, pour ouvrer pour ledit Piart dudit mestier de coreterie et ouvrer en l'ostel dudit Piart,

tous les jours continuelment, sans lui trouver aucune chose, excepté ostilz et corne, et pour chacun cent de corés refoulés, doit avoir XII s. VI d. t., qui lui seront paiés quand le cent sera acompli; et en la fin dudit terme ledit Piart sera tenu donner audit Andrieu XXII s. VI d. pour amendement de marchié ». On voit par le même acte, qu'Andrieu reçut par avance la somme de 35 s., 25 juillet 1402 (Tab. de Rouen).

AISSANTES EMPLOYÉES A LA COUVERTURE DE L'ÉGLISE SAINT-MARTIN-SUR-RENELLE

Si nous voulions nous retracer l'aspect que présentait la ville de Rouen au moyen âge, peut-être conviendrait-il de tenir compte de l'habitude que l'on avait alors de couvrir les toits en aissantes. Du moins, voyons-nous que la tour de Saint-Martin-sur-Renelle, l'une des plus anciennes églises de cette ville, fut couverte de cette manière, en 1402, comme l'indique le marché que nous reproduisons :

21 juin 1402. — « Jehan Le Tellier, de St Godart de Rouen, confesse avoir aloué des trésoriers de St-Martin-sur-Renelle, à faire et parfaire bien et deuement la couverture d'essende neccessaire à faire en la tour de la dite église et icelle hourder sur le plat des costés d'essende, et ce faire bien et deuement à deux poux d'essende de hors et parouvrer (1) de jour en jour continuellement sans intervalle, et pour soy establir et eschaufauder; et doit trouver essende, clou, late, bois pour eschaufauder et toute paine d'ouvrier; et pour ce doit avoir la somme de XXXV l. t. pour toutes choses, qui lui seront paiés par lez dis trésoriers ainssi qu'il fera ladite besongne, et promist

(1) Achever d'ouvrer.

faire et parfaire bien et deuement; et si promet bailler pléges, se mestier estoit, obligeant biens, etc. ».

LOCATION D'UNE MARQUE DE COUTELIER

2 novembre 1405. « Guillemin Beaugendre, de S.-Pierre-l'Ounoré, baille à louage pour neuf ans à Jehan Loys le jeune, de S.-Patrix, une enseigne à marquer couteaux, nommée *Croix d'Ospitallier*, avec un croissant dont les cornes vont vers le taillant, par v s. pour tout ledit temps ». Il s'agit vraisemblablement dans cet acte d'un poinçon portant la marque du coutelier Beaugendre. Il n'est pas étonnant que les couteliers eussent leurs marques comme les orfèvres et les étamiers, et que ces marques fussent considérées comme des propriétés individuelles. Mais ce qui paraît assez singulier, c'est que ce Beaugendre ait eu le droit de louer la sienne pour neuf ans et à un prix aussi insignifiant, 5 s. pour tout le terme. Par l'expression de *Croix d'Ospitalier*, je serais porté à croire qu'on a voulu désigner une croix de Saint-Antoine.

MARCHÉ FAIT AVEC UN VERRIER DE ROUEN POUR LA CONFECTION D'UNE VERRIÈRE DESTINÉE A L'ÉGLISE DE SAINT-GERMAIN DE LISIEUX.

« Dernier mars avant Pâques 1543 (v. s.). Fu présent Jehan Du Chesne, victrier, demourant en la paroisse S.-Nigaise de Rouen, lequel a promis et s'est submis par ces présentes envers noble homme Guillaume Le Febvre, procureur du Roy en l'Election de Lisieux et lieutenant général du bailliage dudit lieu de Lisieux, présent à ce et

acceptant, de luy faire, paindre et agréer en toutes choses bien et deuement, une victrine de son mestier pour mectre et asseoir en l'église de S.-Germain dudict Lisieux, de la grandeur et essence de la mesme que le dict Le Febvre disoit avoir baillé audict Du Chesne, et en icelle victrine mectre et paindre l'histoire de Octovien avec l'apartenance d'icelle histoire et icelle victrine rendre preste, historiée et assise sur ledit lieu, dedans le jour S.-Jehan-Baptiste prouchain venant; ceste submission et promesse ainsy faicte par ledit Du Chesne audict s^r moiennant la somme de xv escus d'or sol, sur laquelle somme ledict Du Chesne a présentement receu dudit s^r la somme de v escus d'or sol... Se ledict Du Chesne fairoit ladicte livraison et assiette d'icelle dedens le jour de Penthecouste prochain venant, ledict s^r lui a promis et sera tenu paier la somme de deux escus d'or oultre et par dessus la somme de quinze escus... Le dict s^r a promis et sera tenu envoier ung cheval pour le portage d'icelle vitrine de ceste ville de Rouen jusques audict lieu de Lisieux, avec ce paier et quérir tous les despens des compagnons qui porteront et asserront ladicte victre tant pour le sejour qu'ils pourront faire à asseoir ladicte victre que pour l'aller et le venir ». Signé Le Feure et J. Du Chesne, avec paraphe (1).

Je manque de renseignements sur le verrier Jean Du Chesne. La commande qui lui fut faite par un magistrat de Lisieux, donne lieu de croire qu'il ne manquait pas d'habileté. Un Jean Du Chesne, verrier, domicilié à Rouen, rue Beauvoisine, est cité dans un registre du bailliage de Rouen, à la date du 19 juin 1484. Les Registres capitulaires de la Cathédrale, à la date du 23 juillet 1507, nous donnent aussi le nom de Joh. Du Chesne, *vitrinarius*.

Je suppose que le saint en l'honneur de qui fut posée cette verrière en l'église de Saint-Germain de Lisieux, n'était autre qu'Octavien, l'un des diacres de saint Eugène,

(1) L'écriture de l'artiste est remarquable par son élégance.

évêque de Carthage. Ce diacre fut martyrisé vers 484, dans la persécution que les Vandales ariens suscitèrent contre les catholiques.

PRIX D'UN MISSEL AU XVe SIÈCLE

La confrérie de Saint-Jacques, fondée aux Jacobins de Rouen, ne conserva pas toujours cette simple qualification. A la suite de sa fusion avec d'autres confréries rivales (en 1473) elle fut désignée sous le titre de Saint-Jacques-le-Majeur, Saint-Jacques-le-Mineur, Saint-Christophe et Saint-Servais, comme on le voit par une bulle d'indulgence accordée par le cardinal Jean Rolin, évêque d'Autun, le 9 juin 1478. Une notice manuscrite conservée aux Archives du département, dans le fonds des Jacobins, attribue, sans preuve suffisante, à cette confrérie une haute antiquité et rapporte qu'avant d'être transférée chez ces religieux elle avait son siège à la Madeleine de Rouen, où on la voyait encore en 1401. Sur ce dernier point, l'indication d'époque, le renseignement est évidemment erroné ainsi que le prouve le document suivant qui tire son intérêt, à mon sens, non de cette rectification que j'aurais négligée, mais du renseignement qu'il nous fournit sur le prix d'un missel, œuvre d'un *libratier* de notre ville.

Lundi XIII décembre 1400. — « Jehan Le Queu, libratier, demourant à Rouen en la paroisse Saint Laurens, vent à Pierre Duvet, Guiffroy Le Caron, prévostz et esquevins de la Charité Dieu Monsr S. Jaque, fondee à Rouen, séant en la Religion des Frères mendians de l'ordre des Prescheurs et aux successeurs, prevost et esquevin et frères d'icelle, c'est assavoir : un messel de bon volume, tel comme lesdiz frères en ont veu le commenchement, à l'usaige et ordinaire de Rouen, bien escript, bien nocté, sur bon veslin, bien lié, enluminé tout en la propre

fourme qu'il en marchanda aux dessus diz et aux frères dudit hostel, jouxte ce qu'il est escript de sa main et que ont iceulx frères devers eulx, et icellui promist faire, etc., à ses coustz etc., et livrer ausdiz frères comme prest dedens la mykaresme prochainement venant, en paine de c s. t. à appliquier à ladicte charité, cest marchié fait pour XL l. t. dont il confessa avoir eu XXII l. X s. X d. t.; et le seurpluz ycellui Duvet, Jehan Prentout et Jehan Prière lui promistrent rendre et paier quand il livrera icellui messel; et ou caz que il ne le délivreroit dedens ledit jour ou Pasques au plus tart, il leur sera tenu rendre et paier, par voye d'exécution, icelle somme de XXII l. X s. X d. au caz que ilz ne vouldroient prendre icellui livre; et à ce oblige biens, etc., III s. III d. » (1).

PRIX D'UN COCHE DE LUXE EN 1596

Dans son très intéressant mémoire sur la *Marine normande* (2), le modeste savant qui fut longtemps, à l'avantage des chercheurs, le dévoué archiviste du Palais de Justice de Rouen, M. E. Gosselin, a inséré un marché conclu avec un malletier de cette ville, pour la confection d'un coche à l'usage d'une riche famille. Nous croyons à propos de reproduire, à notre tour, ce document où l'on trouvera

(1) Plus précieux encore devait être le livre d'heures à l'usage de Madeleine Le Picart de Radeval, dame de Chantelou et de Fontaine-sous-Jouy. Le 25 juin 1605, cette dame donnait « procuration à Jean Fouquet, son domestique, pour retirer des mains de (nom en blanc), marchand tenant sa boutique dans la salle du Palais, à Paris, unes heures enchassez d'or émaillé avec une bosse d'or au mitan, ayant des fermetures d'or, qu'elle lui avoit baillées en gage pour 14 écus ou environ » (Tabell. de Rouen).

(2) *Documents authentiques inédits pour servir à l'Histoire de la Marine normande*, Rouen, 1876, pp. 100-101.

quelques variantes de lecture et quelques lignes dont la suppression ne nous a pas paru justifiée. Nous nous bornerons à faire remarquer que les familles de Romilly et de Guiton sont encore représentées et très honorablement connues.

On s'étonnera sans doute, avec nous, qu'un coche aussi compliqué que celui dont il est question dans ce marché, ait pu être commandé par des propriétaires de Basse-Normandie, si riches qu'on veuille les supposer. Une pareille machine pouvait être mise en branle aux environs de Paris et de Versailles; mais les routes de l'Avranchin n'étaient pas faites pour un meuble aussi encombrant (1).

« Du lundi avant midi XIXe jour d'aoust mil V^c IIII^xx XVI.

» Fut présent Adrien Thorel, maistre malletier cocher, demeurant en la paroisse Sainte-Marie-la-petite de ceste ville de Rouen, lequel, de son bon grey et vollunté, a promis et s'est submis et obligé par ces présentes, se submect et oblige envers noble dame Beatrix de Rommilley (2), dame de Carnet et de Sassey (3), femme et espouze de noble seigneur Thomas Guitton, sieur dudit Carnet, demeurant audit lieu et chasteau dudit Sassé, en la viconté d'Avranches, présente, soy-disant deuement auctorisée par ledit sieur son mary quant à ce, de faire et construire à ladite dame ung corps de coche bien cliché d'ozier, garny de fer aux cercles des boutz et mitan, et les cercles de bois de fresne cou-

(1) Dans son *Voyage dans les provinces méridionales de la France*, 1784, l'Anglais Wraxall junior se plaint des routes périlleuses qu'il eut à suivre pour se rendre de Genets à Avranches (sept. 1775) : « La chaise s'enfonça et fut embourbée presque une heure entière ; je fus obligé d'employer une demie douzaine de paysans qui, avec l'aide de pioches et avec beaucoup de peine, la débarrassèrent ».

(2) Le nom de la famille est maintenant de Romilly.

(3) Carnet, commune du canton de Saint-James. Sacey, commune du canton de Pontorson.

vertz et garnis de cuir de vache, et le dedens doublé de serge tennée cramoisie de Beauvais; deux grandz dossiers avec deux grandz carreaulx et ung petit, aussi couverts de la mesme cherge; deux rideaulx aux portières de sarge d'Ascot tennée et la flèche de bois d'orme ou fresne et le timon pareillement de fresne; quatre roez ou train de bois d'orme avec le harnois de quatre chevaulx de cuir de beuf et baudrié cousutz a quatre rengs, tous completz, et colliers, avalloires, tret, testieres et renges et guides, et les colliers couvertz de quatre peaulx de blereau acoustrez de clou blanc; deux estriers à monter dans le coche et les cofretz ferrez et garnis de serrure et clefs; deux cadenatz avec la chaîne pour fermer ledit coche et la frange et cordons de fleuret ou saiette; les dossiers picquets de soie et garnis de leyne, et les esseaulx de bon bois et bons équignons dessoubz happes et brebens et des flottes pour changer au chemin quand besoing sera et la vollee, barres, bacus et boittes aux moyeuz ferrez de bon fer de paigne (Espagne); le dedens dudit coche peinct de tenné blanc orenge aveeq des chiffres, les pommiers avec lesdits chiffres dorez; le tout que ledit Thorel s'est submis et obligé, etc..., de rendre et livrer prest, en ceste ville de Rouen à ses despens à ladite dame bien et deuement, de toutes lesdites choses cy-dessus déclarées et autres choses requises et necessaires audit coche soubz bonne visitation de deux hommes dudit estat de malletier à ce recongnoissans, dens quinze jours de ce jour d'huy, fors et réservé des mortz aux chevaulx et selles, ceste submission, promesse et obligacion ainsi faicte moyennant le prix et somme de cent escus d'or sol, du nombre de laquelle somme en a esté présentement paié, compté et nombré par ladite dame audit Thorel cinquante quatre escus d'or sol en cinquante quatre quartiers et quarts d'escus de présent ayant cours au prix du Roy... et le reste dudit prix montant quarante six escus sol lad. dame le promet paier en ceste ville de Rouen audit Thorel et à

l'instant de la livraison bien et deuement faicte à ladicte dame d'icelle coche, et à ce tenir, etc.

✠

» B. DE ROMMILLEY, Le merc dudit THOREL,
» DUREDENT, MOISSON,
» FERMENT ».

LOCATION D'UN BATEAU POUR RETOUR DE ROUEN A PARIS

Ce fut un genre de transport plus commode, mais bien lent et bien coûteux, qu'adopta, en 1597, un important personnage de la cour de Henri IV, pour son retour de Rouen à Paris. Peut-être avait-il pensé que les routes seraient bien encombrées par le nombre infini de gens de tout rang et de tout état que le séjour du Roi avait attirés à Rouen. On comprend, d'ailleurs, que ce riche seigneur, qui venait d'être décoré de l'ordre insigne du Saint-Esprit, ait tenu à faire honneur à sa nouvelle dignité par une coûteuse fantaisie qui ne pouvait manquer d'appeler sur lui l'attention publique.

« Jeudi avant midi 28e jour de janvier 1597. Jacques Le Sueur et Jacques Le Lou, voituriers par la rivière de Saine, de la paroisse S.-Maclou, s'obligent envers Monsr de Boteon, chevalier des deux Ordres du Roi, Lieutenant général de S. M. en Lyonnois, stipulé par Pierre Charason, son maistre d'hôtel, de fournir audit de Boteon un grand bateau foucet du port de cinquante muids de vin, couvert d'ais bien joints, garni de sièges pour faire une séparation et closture, et outre rendre en ung des bouts dudit basteau ung lieu commode pour faire la cuisine, pour avec ledit bateau porter et mener ledit sieur de Boteon, ses gens et amis, tels qu'il luy plaira pour ses bagage et équipage, jusques en la ville de Paris, devant les quais

des Augustins ou autre lieu commode de deçà les ponts, et audit lieu de Paris rendre ledit sieur de Boteon avec sa compaignye dens 5 jours et demy. de jour et heure qu'il plaira audit sieur de Boteon partir et s'embarquer dans ledit basteau, de ceste ville, que lesdits voituriers ont promis tenir prest et agréer des choses susdites lundi prochain, moyennant la somme de 56 escus sol que ledit Chirasson (*sic*), au nom dudit sieur de Boteon, sera tenu et a promis ». (1).

TESTAMENT DU MARÉCHAL DE FERVAQUES, 1613

Comme complément aux notes que j'ai soumises à la Commission, sur l'hôtel de la rue de l'Hôpital, je donne ici le testament du Maréchal de Fervaques, décédé en cet hôtel. le 14 nov. 1613 :

« Du jeudi avant midi XIIIIe jour de novembre M. VI^c traize, en la maison dudict s^r le Mareschal, scize parroisse S^e-Croix St-Ouen de Rouen. Fut présent messire Guillaume de Haultemer, chevalier de l'Ordre du Roy, sei-

(1) « Guillaume de Gadagne, seigneur de Botheon, baron de Verdun, etc., Lieutenant général en Lyonnois, Forez et Beaujolois.

» Il était fils de Thomas de Gadagne, seigneur de Beauregard en Lyonnois, et de Perrette de Berty; il épousa Jeanne de Sugny, dont il eut Gaspard de Gadagne, baron de Verdun, tué en 1594, sans alliance; Claude et Nicolas de Gadagne. morts jeunes; Lucrèce de Gadagne. mariée à Antoine d'Hostun, seigneur de la Baume, sénéchal de Lyon; Marie de Gadagne, alliée à Charles seigneur de Monteinard; Anne de Gadagne, femme de Pierre d'Albon, seigneur de Saint-Forgeul, et Gabrielle de Gadagne, mariée à Jacques Mitte, seigneur de Saint-Chaumont, chevalier du Saint-Esprit ». (Promotion faite à Rouen dans l'église de l'abbaye de Saint-Ouen, le 5 janvier 1597.) Le P. Anselme, *Hist. généal.*

gneur de Fervaques, Mareschal de France, Lieutenant général pour le Roy au gouvernement de Normandie, gisant en son lict mallade et neanstmoings sain d'esprit et entendement, grâce à Dieu, considérant qu'il n'est rien plus certain que la mort et incertain l'heure d'icelle, ne voullant décéder de ce monde sans, en préalable, avoir faict son testament, lequel il a faict en la manière qui ensuit.

» Premierement, il a recommandé son ame à Dieu, notre père créateur, et à toutte la cour celleste de Paradis, suppliant, son décedz advenant, son corps estre porté inhumer en l'esglise St-Pierre de Lisieux, remectant ses obsecques et funerailles à la discretion de la dame son espouze et des sieurs ses héritiers, lesquelz il supplie d'y faire pour luy comme ilz vouldroient qu'il fust faict pour eulz en cas pareil ; et quand au regard de ses biens temporels, qu'il a pleu à Dieu lui donner et prester en ce mortel monde, il supplie ladicte dame son espouze et lesdicts sieurs ses héritiers d'en départir à leur volonté et discrétion, tant au tresor de l'esglise Saint-Pierre de Lisieulx que aux serviteurs domestiques et autres personnes dont il leur a du faire en consideration de leurs services et selon leurs merittes, et signaument à Me Jacques Herould et Ollivier Racyne, medecins ordinaires dud. seigneur pour le regard à chacun de lettres d'annoblissement, aussi en considération de leurs services, mesme à Me Robert Guérard, son chirurgien, la somme de 600 l. pour, apprez lesdicts lais acquitz et recongnoissances cy-dessus, le surplus de ses dits biens demeurer à la dame son espouze et les dicts sieurs ses héritiers, ellisant pour executeur du présent testament la personne de messire Aymar de Prye, chevalier, seigneur et baron de Coussy, son gendre, lequel il a prié d'accepter ladicte charge... Presents : Emar de Prye, Charles Maignart sr de Bernières, président au Parlement, Joachin de Mathan, conseiller, Jehan de Manneville, sieur de L'Auney, Denizot, sieur de Allan et de Menou, René de Chaillou, Jacques de Bayonne ».

L'incorrection qui se remarque dans la rédaction de l'acte, la précipitation avec laquelle il fut écrit prouvent que Fervaques était tout près de sa fin. Il mourut en effet presque aussitôt après (1). Le soir du même jour, après le décès, Anne d'Allegre, la veuve, protestait de nullité contre les clauses de ce testament qu'elle prétendait avoir été surpris à son mari.

Le 16 du même mois de novembre « deux gentilshommes furent envoyés par la Maréchale de Fervaques vers les chanoines, pour demander la permission que les entrailles de son mari fussent enterrées dans l'église cathédrale ».

Il faut croire que cette demande ne fut pas favorablement accueillie. La délibération capitulaire porte, en effet, « affaire différée », et on ne voit pas qu'on l'ait, plus tard, remise en discussion.

Le 5 décembre 1613, la ville était invitée aux obsèques du Maréchal, qui devaient avoir lieu aux Minimes de Rouen. Il ne peut s'agir, ici, que d'un service à l'intention du défunt.

Les gens de la Cinquantaine y assistèrent un bâton noir à la main, en signe de deuil.

Papiers peints. — M. Pelay soumet à la Commission une feuille coloriée qui semble bien destinée à fournir la bordure d'une tenture d'appartement. On y lit : ROUEN, *chez Hamy, rue Grand-Pont.* M. le Président croit que ce marchand fleurissait vers 1765, mais qu'il fit de peu brillantes affaires.

(1) C'est à tort que M. Demiau de Crouzilhac, dans sa notice sur Fervaques (*Mémoires de la Soc. des Antiquaires de Normandie*, t. XXIV, p. 170), le fait mourir à Fervaques. La même erreur est à signaler dans la notice sur la commune de Fervaques, insérée dans la *Statistique monumentale de l'arr. de Lisieux*, de M. de Caumont.

Calligraphie locale. — M. P. Baudry fait circuler un manuscrit qu'il vient d'acquérir. C'est un ouvrage mystique écrit en 1682, par un religieux de la Chartreuse de Saint-Julien; in-8° de 13 ff. et 425 p.

Antiquités préhistoriques. — M. Vaussier a remis ce matin, à M. le Président, une dizaine de silex taillés (plusieurs de notable dimension), parmi lesquels deux percuteurs et quelques hachettes polies d'un grand et beau travail. Elles sont le fruit récent de ses incessantes explorations sur le plateau de Franqueville. La Commission lui renouvelle ses éloges et ses encouragements.

Félicitations. - M. le Président est heureux de féliciter, au nom de la Commission, MM. Deglatigny et de Vesly, qui viennent d'être renommés, pour une période de trois ans, correspondants du Ministère de l'Instruction publique.

Le tombeau de Bailleul. — Le secrétaire lit, à ce sujet, le fragment d'une lettre que lui a écrite, le 24 décembre, M. Cahingt, sous-principal du collège de Dieppe. Son père, l'archéologue zélé de Londinières, avait conclu d'un pavé aux armes d'Ecosse, recueilli dans les décombres, qu'il fallait s'en tenir au sentiment qui plaçait à Bailleul le berceau de la famille des rois écossais.

On objecte qu'il y aurait lieu de soumettre le pavé à un nouvel examen pour en bien préciser la date; et il resterait en outre à discuter si quelque seigneur local, se prévalant à tort de son origine royale, n'aurait pas indûment fait fabriquer ces pavés pour appuyer sa généalogie imaginaire.

Préservation des monuments religieux. — M. Loriquet communique une circulaire où l'Académie de Reims, en vue de la situation précaire que peut créer la séparation de l'Eglise et de l'Etat, réclame avec énergie des mesures propres à assurer efficacement l'existence des édifices paroissiaux. Les craintes qui se font jour dès à présent ne sont pas de pures chimères, puisque de grandes villes comme Reims et Cambrai ont démoli de vastes églises du plus haut intérêt, et qu'Avranches a également fait disparaître sa cathédrale. Notre confrère demande si la Commission n'estimera pas opportun d'examiner aussi cette question si grave pour les richesses archéologiques dont la garde lui est confiée.

Cette motion provoque une longue et très sérieuse discussion, dont voici les traits principaux :

Tout d'abord, il faut reconnaître que la Commission, organe purement administratif, ne peut procéder comme une Société savante quelconque. Son action se borne à soumettre ses désirs à l'autorité départementale, laquelle, si elle le juge à propos, les transmettra à l'Administration supérieure qui statuera en dernier ressort.

Quant au fond même du sujet, il est hors de doute que la Compagnie souhaite ardemment toutes les garanties possibles pour tous les édifices d'une incontestable valeur monumentale.

En conséquence, MM. P. Baudry, de Beaurepaire et Pelay n'hésitent pas à réclamer, en ce qui concerne la Seine-Inférieure, que la mesure soit prise pour toutes les églises en général. Ils se défendent d'un engouement exagéré, en ajoutant que les immeubles qui ne pourraient raisonnablement bénéficier de cette

disposition sont en fort petit nombre. Tel sanctuaire que son aspect extérieur ne recommande nullement à l'antiquaire, se trouve digne d'attention par des œuvres d'art remarquables. Les exemples abondent, et on cite au hasard les églises de Montigny, Préaux, Esteville, Fresles, etc.

Que si l'on voulait restreindre la sollicitude monumentale à l'élite de nos sanctuaires, la catégorie en est toute dressée dans cette liste de nos monuments historiques, établie il y a une quarantaine d'années avec un soin scrupuleux, et qui n'a cessé, depuis lors de s'améliorer, puisque M. le Préfet a naguère procédé à deux nouveaux classements.

Une nomenclature plus étendue serait empruntée avec assurance au *Répertoire* de l'abbé Cochet, qui résume près de quarante années d'explorations. Car si depuis sa publication des lacunes regrettables se sont produites, c'est dans une très minime proportion, et les rectifications s'en opéreraient sans de trop longues recherches.

Divers membres proposent de tirer de toutes ces remarques une conclusion pratique. Une première rédaction est d'abord discutée, puis définitivement abandonnée.

M. Lefort en propose une seconde. Elle est soumise à quelques menues retouches, et, après une double lecture, est adoptée à l'unanimité. La voici :

« La Commission émet le vœu :

» Que tous les édifices ou objets religieux, meubles ou immeubles, présentant un intérêt ou un caractère artistique ou historique, soient protégés contre la destruction, l'aliénation et la ruine, par l'extension de la

loi du 30 mars 1887, sur les monuments historiques, sauvegardant le patrimoine artistique et historique du département de la Seine-Inférieure ».

La séance est levée à quatre heures un quart.

A. Tougard.

SÉANCE DU 9 JUIN 1905

Elle ouvre à deux heures un quart, sous la présidence de M. Ch. de Beaurepaire, vice-président.

Sont présents : MM. Adeline, P. Baudry, G. de Beaurepaire, Deglatigny, Drouet, Garreta, Leblond, Le Verdier, Loriquet, Mgr Loth, Pelay, Ruel, de la Serre et l'abbé Tougard.

S'est excusé : M. Malicorne.

Le procès-verbal de la dernière séance ne donnant lieu à aucune observation est adopté.

Conservation des œuvres artistiques. — M. P. Baudry souhaiterait que notre délibération à leur sujet fût encore fortifiée à l'aide de la proposition votée par la Société historique de l'Orne et adoptée ailleurs, qu'il voulait communiquer à la Commission ; il en réparera l'oubli en l'adressant au secrétaire. Lecture en sera donnée avec le procès-verbal dans la séance suivante. La voici : « Que tous les monuments religieux et les richesses d'art qu'ils renferment, y compris les croix et calvaires de notre contrée, soient conservés et maintenus aux endroits qu'ils occupent actuellement ».

Correspondance imprimée. — Sont classés dans son volumineux dossier : *Société..... de l'Orléanais*, Mémoires, XXIX, 1903 ; Bulletin, n° 181 ; — *Société des Antiquaires de la Morinie*, Bulletin n° 213 ; *Cartulaire du Val de Sainte-Aldegonde*, publ. par J. de Pas ; — *Société archéol. de Sens* : t. XXI, 1 ; *Cartulaire du Chapitre de Sens*, par l'abbé Chartraire ; — *Mémoires de la Soc. académique de Cherbourg*, 1904, n° 5 ; — *Mémoires de la Soc... de Beaune*,

XXVIII ; — *Mém. de la Soc... du Cher*, 1904 ; — *Mémoires et Comptes-rendus du Comité archéol. de Senlis*, 1903 ; — *Bulletin... de la Soc. archéol. de Tarn-et-Garonne*. 1904 complet ; — *Bulletin de la Soc. hist. et archéol. de l'Orne*. XXIV ; — *Bulletin de la Soc. Dunoise*, n° 141 ; — *Bulletin de la Soc. archéol. de Touraine*, 1905. 1 ; — *Bulletin de la Soc... de Langres*, 71-72, un fasc. ; — *Bulletin de la Soc... d'Avranches et de Mortain*, 1905, n° 5 ; — *Bulletin de la Soc... de Gand*, 17e année, n° 3 ; — *Annales*, item, VI.

Une carte-circulaire annonce la mort du grand éditeur orléanais Herluison. Plusieurs membres constatent avec regret que les études locales font en lui une perte considérable.

Congrès des Sociétés normandes. — M. le Président lit ensuite la seconde circulaire qui lui a été adressée, le 7 mai, par la Société havraise d'Études diverses.

M. Pelay insiste sur l'intérêt qu'il y aurait à ce que la Commission fût représentée à cette manifestation qui peut provoquer la Fédération amicale de toutes les Sociétés savantes de la province. Il se propose de s'y rendre lui-même au nom de la Société Rouennaise de Bibliophiles. L'abbé Tougard voulait simplement s'associer aux hommages qui seront rendus à la mémoire de l'abbé Maze ; sa présence pourra ainsi exprimer l'adhésion de la Commission à l'initiative des Etudes diverses.

Correspondance manuscrite. — M. le Président reçoit au cours de la séance l'expédition de l'arrêté de

M. le Préfet, en date du 8 juin, par lequel sont nommés membres de la Commission des Antiquités :

M. Bouctot, député de la Seine-Inférieure;
M. Chevreux, archiviste du département.

M. de Beaurepaire estime que la Commission ne peut que se féliciter de ces deux choix. M. Bouctot y perpétuera la mémoire et les services que rendait son vénéré père, surtout pour toute la partie est du département, où nous n'avons aucun collègue. Quant à M. Chevreux, sa compétence archéologique est indiscutable, puisqu'il a eu sous sa direction le musée d'Epinal

Conservation du Musée départemental. — Depuis notre dernière séance, ajoute M. le Président, il s'est passé un événement considérable dans le monde archéologique. Notre confrère, M. G. Le Breton, a donné sa démission de conservateur du Musée des Antiquités. Il emporte les regrets de tous ceux qui ont pu apprécier avec quelle distinction il s'acquittait de ses fonctions.

Son successeur semblait tout désigné par un certain courant d'opinion, que l'administration départementale n'a fait que ratifier en nommant notre collègue, M. Léon de Vesly. M. de Beaurepaire regrette son absence : car il eût été heureux de lui offrir de vive voix les félicitations de la Commission. La Compagnie accentue encore ces aimables paroles par une visible satisfaction.

Entre temps, M. le Président donne à M. Leblond les meilleures assurances pour la médaille qui doit être décernée à M. le maire de Dieppe.

Musée des Andelys. — Le savant archéologue M. Coutil, qui nous a parfois honoré de ses communications, venant d'être nommé directeur de cette collection, M. le Président jugerait à propos que notre *Bulletin* lui fût envoyé d'office : la motion est favorablement accueillie.

M. Pelay se félicite de voir la collection des Andelys aux mains d'un homme de la valeur de M. Coutil. Il l'avait trouvée en assez piteux état quand il eut l'occasion de la visiter.

Anciens papiers peints. — M. Ruel présente, comme suite à une communication de la précédente séance, un fragment de papier peint à fond bleu, nommé alors *domino*, dont la fabrication a persisté plus longtemps que ceux qu'obtenaient d'autres procédés. La différence la plus essentielle qui distinguait ces divers papiers, c'est que la couleur des uns ne résistait pas à l'action de l'eau, tandis que les autres l'avaient solidement fixée.

Melleville. — M. Pelay demande si l'attention des hommes compétents a été appelée sur une découverte préhistorique dont a parlé le *Journal de Rouen* dans son numéro du 25 mai. Puis il donne lecture de l'article.

M. Deglatigny répond que la chose n'est pas restée inaperçue. Des renseignements contradictoires ne permettent aucune affirmation. M. de Vesly se propose de visiter au premier jour l'exploration.

Les termes mêmes de l'article peuvent faire craindre, selon M. Drouet, que les antiquités n'aient pas été déterminées avec une compétence suffisante.

M. le Président lit le mémoire suivant :

LE PORTAIL DE LA CALENDE

La place dite de la Calende, avec ses dimensions actuelles, ne remonte pas au-delà des premières années du XVIe siècle. Si l'on en croit Dom Pommeraye, elle était alors « occupée par un logis qui fut donné au Chapitre, et par d'autres maisons lesquelles furent abbatues sur le commandement de Louis XII, le 20 octobre 1508, l'ayant ainsi jugé convenable pour la décoration du portail (de la Cathédrale) qui en étoit fort pressé » (1). Il est certain cependant qu'à une époque relativement ancienne il y avait déjà, en ce même endroit, une petite place où l'on vendait des œufs et des fromages (2). Au pignon du transept donnant sur cette petite place s'ouvrait une porte, probablement de moindre importance que celle par laquelle on accédait du cimetière à l'intérieur de l'église, et que, plus tard, on appela le portail Saint-Siméon, du bas-relief de la Présentation qui en décore le tympan. Cette porte, *porta*, et non *portale*, est indiquée dans des lettres de l'archevêque Guillaume de Flavacourt, du samedi après la fête de la Conception (8 décembre 1305) (3).

A quelle date postérieure à celle-ci le pignon méridional du transept fut-il démoli et remplacé par le portail de la Calende qui subsiste aujourd'hui ?

Dans son *Répertoire archéologique de la Seine-Inférieure*, p. 422, M. l'abbé Cochet décrit avec soin le portail de la Calende; mais ce n'est que dans une note, courte

(1) *Histoire de la Cathédrale de Roüen*, p. 41.

(2) *Platea in qua venduntur ova et casei.* (Arch. de la S.-Inf., G. 4291.)

(3) Par ces lettres l'archevêque fondait *sex beneficia in capella S.-Stephani juxta portam ecclesiæ a parte Veteris Turis si bi jam per nostrum Capitulum assignata, donec de alio equo bono vel meliori loco in ipsa ecclesia sit provisum.* Mention dans ces mêmes lettres de la *porta septentrionalis*, appelée plus tard le portail aux Boursiers, ensuite le portail aux Libraires.

et peu précise, qu'il parle de l'époque où il put être construit. Voici cette note : « Ce portail, qui doit avoir été construit par Jehan Davy, passe pour être dû à la générosité d'un bourgeois enrichi d'Harfleur, nommé Gorrien, ce qui en rejetterait l'édification assez avant dans le XIVe siècle pour qu'il soit permis de douter de l'exactitude du fait, lorsque l'on compare le style du portail de la Calende avec celui du portail des Libraires, qui est de 1280 » (1).

L'objet de la présente notice sera de mettre hors de doute l'exactitude du fait en question et de montrer que la ressemblance de style, aisément reconnaissable entre les deux portails, n'a rien que de naturel, étant prouvé que la construction de l'un n'a dû précéder que de très peu la construction de l'autre.

Faisons remarquer d'abord que la construction du portail des Libraires ne doit pas être rapportée à cette date fixe de 1280.

Ce qui est vrai, c'est que le jeudi après les Rameaux, autrement dit le jeudi saint de l'année 1281 (nouveau style), l'archevêque Guillaume de Flavacourt donna aux chanoines une partie des maisons qui lui appartenaient *ad faciendum et construendum portam seu introitum ad ecclesiam a parte septentrionali quod eidem ecclesie satis erat et est necessarium ac etiam oportunum, sicut se proportat dicta portio seu pars in longum et latum a pavimento vici Si-Romani usque ad dictam ecclesiam, et a muro manerii nostri* (le mur de l'archevêché), *usque ad domum communem predicti Capituli et domum dilecti in Christo filii Egidii de Augo, tunc succentoris Rothomagensis* (2).

(1) Les curieux médaillons de ce portail, énigmes jusqu'alors inexpliquées par les archéologues, ont été récemment interprétés par Mlle Pillion, dans un intéressant mémoire de la *Gazette des Beaux-Arts de 1904*.

(2) Cet acte est transcrit au fo 178 vo du Cartulaire de la Ca-

Evidemment on n'est fondé à voir dans cette donation qu'un acte préparatoire à la construction projetée d'un portail du côté de la rue Saint-Romain. Plusieurs années durent s'écouler avant que les maisons fussent démolies, que le terrain intermédiaire entre la rue et la cathédrale fût entièrement dégagé, qu'on eût achevé, si ce n'est même commencé, l'édification d'un portail où, comme on le voit, les ornements sont prodigués. En rapportant la fin du travail à 1300 plutôt qu'à 1281, nous nous rapprocherons de la vérité.

D'autre part, on ne saurait douter que le Portail des Libraires ne soit plus ancien que celui de la Calende, qualifié « de nœuf portail » ou de *novissimum portale*, dans des actes de 1340 et de 1341 (1).

Le nom de l'homme généreux aux frais de qui ce second portail fut construit va nous autoriser à remonter au-delà de cette date de 1340.

Gorren et non Gorrien n'est pas un personnage légendaire, et c'est bien à lui qu'est due la construction du portail de la Calende. Avant M. l'abbé Cochet, M. Deville, dans sa *Revue des Architectes de la Cathédrale*, l'avait signalé en ces termes à notre attention : « A peine entré en charge Guillaume Pontis eut à s'occuper de la décoration et du couronnement du portail de la Cathédrale dont un bourgeois de Harfleur, enrichi sans doute par le commerce maritime, Jean Gorrein, avait fait généreusement les frais.

thédrale de Rouen, conservé à la Bibliothèque de cette ville, où il est classé sous la cote 44. Il porte pour titre : *Carta predicti archiepiscopi super concessione porcionis manerii sui pro porticu ecclesie.*

(1) Acceptation par le Chapitre des rentes assignées par Geffroi de Brienchon aux deux chapelles fondées en la Cathédrale, par Regnaut de Brienchon, son frère, 1340; acte par lequel Pierre de Brienchon se réserve le droit de présenter à ces chapelles, 1341 (Arch. de la S.-Inf., G. 3524).

» Cette circonstance m'est révélée par un article de nos registres ou il est question d'une messe fondée par ledit Gorrein, « bourgeois de Harefleur qui feist faire le por- » tail vers le midi ».

M. Deville n'émet, du reste, aucune conjecture sur la date de la construction ; et il me paraît, soit dit en passant, avoir singulièrement exagéré la part que prit à la décoration de ce portail l'architecte Pontif.

La mention citée par ce savant antiquaire, tout à l'honneur de Gorren, n'est pas isolée. Je l'ai relevée dans tous lès comptes de la fabrique de la Cathédrale à partir de 1457. Le compte de 1479-1480 va même jusqu'à donner le nom de ce particulier au portail de la Calende : « Les terrasses du portail Gorren..., la croisée de l'église du costé du portail Gorren, près la chapelle des Innocens ».

Il reste à savoir à quelle époque cet insigne bienfaiteur de la Cathédrale a fourni aux chanoines les fonds, assurément considérables, qui rendirent possible l'érection d'un portail qui, pour la beauté, rivalise avec celui des Libraires.

Si les archives du Chapitre nous étaient parvenues sans lacunes, nous pourrions résoudre avec sûreté la question que nous nous posons. Malheureusement, les comptes de fabrique de la Cathédrale, et les registres capitulaires commencent bien en deçà de l'époque à laquelle il nous faudrait remonter.

Quant à l'acte de fondation de l'obit de Gorren qui nous aurait fourni quelque éclaircissement, il est vraisemblablement perdu ; en tout cas, il s'est dérobé à toutes mes recherches. Tout ce que j'ai pu trouver, c'est, dans un bout d'inventaire, transcrit aux registres capitulaires, G. 2116, f° 96, cette mention trop sommaire : *Hec continentur in archivo dextre partis Capituli* : *Clausula testamenti J. Gorren*, en d'autres termes : extrait du testament de Jean Gorren.

Je suis porté à conclure de cette indication qu'on ne

possédait alors au Chapitre que la partie de ce testament relative à la fondation d'un obit dans la Cathédrale, les autres legs qui y étaient rapportés ayant paru indifférents pour les chanoines.

Heureusement un obituaire de la Cathédrale de Rouen, de 1329, publié par M. Léopold Delisle (*Historiens des Gaules*, t. XXIII, p. 360), fait mention, au 20 février, de l'obit *Johannis Gorran de Harifluctu.*

Gorren était donc mort antérieurement à cette date de 1329, et dès lors rien n'empêche de faire de lui un contemporain de l'archevêque Guillaume de Flavacourt à qui on fait honneur, avec plus ou moins de raison, de la construction du portail des Libraires.

Je viens de dire que le testament de Gorren devait contenir d'autres legs que celui fait par lui pour la fondation d'un obit en la Cathédrale.

On voit, en effet, dans un obituaire du prieuré de Longueville, de 1385, publié par M. Léopold Delisle (ouvrage précité, p. 437), la mention d'un autre obit fait en ce monastère *pro Johanne Gourran, de Harefloto.*

On sait que les moines de Longueville étaient possesseurs d'un hôtel avec chapelle, près de la Cathédrale, entre la rue des Barbiers (aujourd'hui la rue des Bonnetiers) et la rue Saint-Denis; il est permis de supposer que Gorren, originaire d'Harfleur, mais propriétaire de maisons sises à Rouen, peut-être dans le quartier de la Cathédrale, connaissait particulièrement les religieux de ce prieuré (1).

(1) Je vois dans un compte de 1476-1477 (G. 2057) la mention d'héritages qui furent maistre Jehan Gorren, en la paroisse Saint-Pierre-de-Châtel. Dans les lettres de rétablissement de la chapelle du Sépulcre à Rouen, 23 fév. 1355, on indique en la paroisse S.-Maclou, *hereditatem Arnulphi Gorren* (G. 9336). C'est vraisemblablement le même qu'Aunouf Gorren qui fut délégué, avec Jean Filleul et Guillaume Toulousen, pour percevoir par manière de prêt, des bourgeois de Rouen, la somme

On peut espérer que tôt ou tard, le dépouillement de nos archives départementales nous procurera des renseignements qui compléteront ceux que j'ai pu recueillir et nous aideront à préciser mieux la date de construction du portail de la Calende.

Il n'est peut-être pas sans intérêt de rappeler qu'il existait à Harfleur, sur une place publique, une ancienne croix dite la Croix Gorren, évidemment du nom de celui qui l'avait élevee ; que dans l'église de cette même ville avait été fondée une chapelle connue également sous le nom de la Chapelle de Gorren, à laquelle, vraisemblablement, comme parent du fondateur, fut présenté le 28 mai 1424, Henri Gorren, maître ès-arts, bachelier en droit et en décret.

Lui et son frère Guillaume figurent parmi les membres les plus considérés du Chapitre de Rouen de la fin du XIVe siècle et du commencement du XVe (1). Les fondations qu'ils firent dans la Cathédrale témoignent hautement de leur libéralité. Elles m'ont paru parfois se confondre avec celle de Jean Gorren.

Je noterai enfin qu'un Jean Gorran, clerc, est cité comme témoin, en 1294, dans l'acte de la fondation d'une chapelle en l'église de Saint-Nicolas de Leure, localité voisine d'Harfleur (2).

Le nom de Jean Gorren (3) est inscrit dans tous les obi-

de 20,000 moutons d'or, en quoi cette ville était obligée envers le comte et la comtesse de Namur.

(1) Guillaume Gorren reçu le 23 oct. 1391, à la prébende canoniale de Guillaume *de Credonio* (Craon), en faveur de qui, par forme de permutation, il avait résigné une prébende en la Cathédrale de Bayeux et la chapelle de S.-Aignan, au château de Caen. Henri Gorren, heritier dudit Guillaume, son frère, 18 oct. 1419 (Tabellionage de Rouen).

(2) Arch. de la S.-Inf., cartulaire du prieuré de Graville.

(3) Obituaires de la Cathédrale de Rouen du XVIe siècle (Arch. de la S.-Inf., G. 2097). — *4 aprilis, Obitus Gorren, VIII lb.*

tuaires, manuscrits ou imprimés, de la Cathédrale de Rouen jusqu'à la Révolution.

Dom Pommeraye aurait pu lui donner place dans le Chapitre VII du livre V de son *Histoire de la Cathédrale*

presentibus tantum. — Extraits des comptes de la fabrique de la même église : 1426-1427, *pro tribus missis per ebdomadam pro Joh. Gorren et magistro Stephano de Marco, condam cantore Rothom.*, L. S. *Communie capellanorum pro obitu supradicti Gorren*, x s. (G. 2488); 1435, *Communie pro obitu Joh. Gorren pro domo que fuit du Bissonet*, xx s. *Pro portallo versus Veterem Turrim pro obitu Joh. Gorren, de Harifloto*, VIII l. (G. 2491); 1457-1458, « à la commune, pour l'obit de feu Jehan Gorren, de Harefleu, XL s. » (G. 2492). — 1458-1459, « à la commune pour l'obit de feu Jehan Gorren, de Harefleu, XL s. ; à Messire Jehan Fiquenel, distributeur de Messeigneurs (les chanoines) pour les échoppes du portail aux libratiés, XXIX l. XV s. ; et pour le portail vers midi, pour l'obit dudit Jehan Gorren, en son vivant bourgeois de Harefleu, VIII l. ; à Messire Jacques Caval, prestre, pour avoir célébré trois messes à l'autel St-Pierre par chascune sepmaine en l'an de ce compte, c'est assavoir II d'icelles messes fondées par maistre Estienne Du Marc, chantre et chanoine d'icelle église, et l'autre messe fondée par ledit Gorren, qui fist faire le portail de ladicte église vers midi, x l. » (G. 2492). — 1484-1485, « à la commune pour l'obbit de feu Jehan Gorren, en son vivant bourgeois de Harefleu, lequel faist faire le portail vers midi, paié par quictance, XL s.. à mesdits sieurs du Chapitre paié à Me Noel Ruel, receveur de mesditz srs pour l'obbit dudit Gorren, VIII l. ; à Messire Eustace Framery, presbtre, *garde* du tronc, pour avoir célébré deux messes à l'autel S.-Pierre, l'une fondée par feu Me Estienne Marc, et l'autre fondée par feu Jehan Gorren, à XX d. chascune messe, paié VIII l. XIII s. IIII d. ». — 1487-1488, à peu près les mêmes termes (G. 2512). — 1489-1490, « à la commune pour l'obbit de feu Jehan Gorren, en son vivant bourgoys de Harefleu, lequel fist faire le portail de l'église vers mydy, XL s. ; à Messieurs du Chapitre pour l'obbit dudit Gorren, VIII l. ». Encore mention de la messe fondée par Gorren à l'autel S.-Pierre (G. 2514).

de Roüen où il passe en revue les principaux bienfaiteurs de cette église.

Réparons de notre mieux cet oubli et inscrivons avec honneur, en attendant un autre hommage, digne du bienfait, le nom de Jean Gorren, dans le *Bulletin* de notre Commission.

Le gros œuvre de la Cathédrale. — La science archéologique, dit alors le secrétaire, permet aujourd'hui de déterminer à un demi-siècle près, l'âge de tels ou tels détails des sculptures d'un édifice. Il semble donc très légitime de fixer la construction complète de cette partie d'un monument à la date que révèlent les fenêtres, les chapiteaux ou de simples moulures.

Il y a pourtant, en ce qui concerne Notre-Dame de Rouen, une sérieuse objection déjà signalée par l'abbé Cochet, et que viennent de rappeler MM. Allinne et l'abbé Loisel dans leur savant mémoire sur les origines de la Métropole. Disons tout de suite que cette thèse, qui s'appuie uniquement sur nos annales religieuses, n'est pas pour contredire ou même ébranler tant soit peu les solides déductions que la science architecturale formule depuis plus de soixante ans ; mais peut-être suppléera-t-elle au manque absolu de documents sur les mille ressources que leur habileté professionnelle sut fournir à tant d'admirables ouvriers, dont nous ignorons jusqu'au nom.

Donc les plus savants antiquaires ont dû, comme les visiteurs un peu instruits, voir par l'imagination sortir du sol, au XIIIe siècle, le chœur et la nef de la Cathédrale. Or, jusqu'en 1860, le calendrier de Rouen a marqué au premier dimanche d'octobre « l'Anniversaire de la dédicace de l'Église métropolitaine » ;

jour approximatif imposé par la réduction des fêtes ; car deux siècles plus tôt la Dédicace se célébrait le 1er octobre. Mais pour trouver à cette date une consécration liturgique de la basilique rouennaise il faut remonter jusqu'à l'an 1063, où le Bienheureux Maurille, notre archevêque, l'accomplit solennellement, entouré des évêques de la province et sous les yeux de Guillaume-le-Conquérant lui-même. Nul doute que si les travaux du XIIIe siècle avaient eu le caractère d'une reconstruction proprement dite, pour laquelle les rituels prescrivent une bénédiction, on eût profité de la présence de saint Louis (qui vint à Rouen une dizaine de fois au moins) pour y renouveler cette auguste cérémonie, l'une des plus imposantes du culte.

La persistance de l'office liturgique à ne fêter que l'anniversaire du 1er octobre 1063 amène donc à supposer, contre toute sorte de vraisemblance, que tout le corps même de l'édifice était déjà debout au moins en ses parties essentielles, et que tous les travaux des âges postérieurs, quelque importants qu'ils apparaissent, furent non pas des reconstructions véritables mais des restaurations, des remaniements, des réfections qui n'atteignirent pas l'économie générale du vaisseau. Et si cette observation peut être faite sur d'autres cathédrales ou de grandes églises monastiques, il en résultera sans doute d'intéressantes constatations techniques sur les ingénieuses industries des vieux entrepreneurs qu'on aime encore à prendre pour maîtres.

Cette théorie purement conjecturale, je ne me serais pas hasardé à vous la proposer, même sous toute réserve, si un fait analogue ne s'était produit naguère sous vos yeux.

Après la belle restauration du bas-côté nord de l'église de Mont-aux-Malades, ceux qui connaissaient le mieux le vénérable sanctuaire se persuadèrent que la muraille avait été complètement réédifiée, ce qui eût provoqué une nouvelle bénédiction. Et cependant il n'en était rien; l'âme de la maçonnerie avait été laissée intacte. Seule la surface extérieure avait été reprise pour y incorporer le revêtement en pierre qui donne l'illusion d'un appareillage absolument renouvelé.

Mais ce n'est pas tout : car ici l'hypothèse de la simple retouche devait trouver une double démonstration. L'ancien mur, fait par les maçons contemporains d'Antoine Corneille, devait bien, celui-là, passer pour être sorti tout entier de leurs mains, puisqu'on sait que les guerres de religion ont tellement maltraité l'église qu'on dut y interrompre le culte. Hé bien, non ! Le XVIIe siècle se contenta, comme la fin du XIXe, d'un grand raccommodage, aussi maussade qu'il savait le faire. On en eut une preuve, bien préférable aux comptes du chef de chantier, dans cette fenêtre romane du XIIe siècle, aux deux tiers conservée sous une légère couche de mortier, qui apparut pour quelques jours aux regards étonnés, et dont les derniers vestiges demeurent ensevelis sous la pierre d'une seconde restauration.

Si donc on venait jamais à ouvrir une porte latérale dans cette muraille, qui doit à peine mesurer $0^{m}50$ d'épaisseur, on y rencontrerait le parement intérieur en pierre exécuté vers 1862, puis la maçonnerie première de la fin du XIIe siècle, avec quelques vestiges de la réparation de 1650 ou environ, le tout recouvert du revêtement extérieur en pierre, qui date d'une

dizaine d'années; matériaux non moins divers que leur mise en œuvre.

Quoi qu'il faille penser en dernière analyse de ces quelques réflexions, puissent-elles mériter l'attention des maîtres qui entourent de soins si éclairés nos vieilles basiliques. Quand de simples ouvriers datent parfois, avec une rare perspicacité, les débris de vulgaires bâtisses en démolition, comment le service des monuments historiques n'arriverait-il pas à démêler sûrement les retouches superposées de constructions romanes et gothiques.

La dédicace de Notre-Dame de Paris n'ayant eu lieu, suivant Mgr Loth, qu'à une époque récente, il en conclut qu'on ne saurait tirer de la consécration liturgique un argument sérieux sur l'âge d'un monument.

La déviation de l'axe des grandes églises. — Puisque ce point encore obscur de l'art du moyen âge a été naguère traité ici même, en des circonstances sur lesquelles il est inutile d'insister, l'abbé Tougard ne croit pas hors de propos de noter que la question a été de nouveau discutée au sein de l'Académie des Inscriptions, le 21 octobre dernier. Elle semble n'avoir pas fait un pas, en ce sens du moins que les défenseurs des deux thèses ont gardé chacun son sentiment. Toutefois, comme il arrive assez souvent, les arguments invoqués convaincront peut-être des lecteurs plutôt que l'orateur qui a été combattu. M. de Lasteyrie avait écarté le motif symbolique, que M. S. Reinach a défendu, au moins en certains cas.

M. de Lasteyrie a repris son mémoire le 27 janvier. Il remarque que la déviation des églises est le plus

souvent du côté droit, tandis que le Sauveur aurait, sur la croix, penché la tête du côté gauche. Les textes sacrés étant muets sur ce point, on peut se demander si les Pères apostoliques ou une tradition sérieuse et constante autorisent cette exposition des faits.

Il n'est peut-être pas mauvais, observe M. Drouet, que de nouvelles discussions ne donnent pas de solution définitive; ne fût-ce que pour montrer une fois de plus que le problème n'est pas si simple qu'il semblerait tout d'abord.

Personne ne réclamant la parole, M. le Président lève la séance à trois heures un quart.

A. Tougard.

SÉANCE DU 28 JUILLET 1905

Elle s'ouvre à deux heures, sous la présidence de M. Ch. de Beaurepaire, vice-président.

Furent présents : MM. Adeline, P. Baudry, G. de Beaurepaire, Drouet, Dubosc, Garreta, P. Le Verdier, Mgr Loth, Pelay, Ruel, Sarrazin, de la Serre, de Vesly et l'abbé Tougard.

Se sont excusés : MM. Chevreux, Coutan, Malicorne.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté sans réclamation. M. P. Baudry tient seulement, sous le bon plaisir de M. le Président, à lire *in extenso* le vœu de la Société de l'Orne, auquel il vient d'être fait allusion.

M. de Vesly aime à remercier la Commission de l'honorable sympathie avec laquelle elle a accueilli sa nomination à ses nouvelles fonctions.

Correspondance imprimée. — Elle ne comporte que les six articles suivants : *Mémoires de la Société... de Châlon-sur-Saône*, IX, 1905 ; — *Mémoires de la Soc. d'Emulation du Doubs, 1903-1904.* Besançon, 1905, 1 vol. ; — *Bulletin de la Soc... de l'Orne*, XXIV, 2 ; — *Bulletin de la Soc. des Antiquaires de Picardie*, 1904, fasc. 4 ; — *Bulletin de la Soc. Dunoise*, 142 ; — *Bulletin de la Soc... de Gand*, XIIIe année, 4-6 ; 2 livraisons.

Correspondance manuscrite. — 1° La demande de souscription pour le monument funéraire de M. Herluison n'est point susceptible de délibération, puisque la Commission n'est pourvue d'aucunes ressources ;

2° M. Rouette, président des Etudes diverses, a remercié le 14 juin la Commission d'avoir bien voulu adhérer au Congrès des Sociétés normandes qui devait se tenir au Havre du 16 au 18 juillet;

3° Enfin, par une lettre en date de ce jour, notre nouveau collègue M. Chevreux, qui serait « véritablement peiné si sa nomination à Rouen devait avoir pour résultat d'interrompre une tradition établie depuis longtemps », met fort aimablement « le cabinet de l'archiviste à l'entière disposition de la Commission pour toutes ses séances ».

La Commission remercie M. Chevreux de son extrême obligeance, dont elle usera si les circonstances paraissent le réclamer.

Musées de Dieppe. — M. P. Baudry est heureux de rendre hommage à notre collègue M. Milet pour le soin admirable avec lequel il a classé et il entretient les trésors artistiques et archéologiques qui lui sont confiés. Telle avait été également la conclusion d'une visite faite par l'abbé Tougard, à propos surtout du travail considérable qu'a imposé l'aménagement des somptueux cadeaux de M. Camille Saint-Saëns. Il n'est que juste d'associer à ces éloges le nom de M. Letellier, depuis longtemps attaché au service des collections municipales.

Ces explications font regretter encore davantage à M. Pelay de n'avoir pu se procurer chez aucun libraire de Dieppe le catalogue, dont M. Baudry vient aussi de parler dans les meilleurs termes. On rappelle à ce propos que la dernière édition du Catalogue du Musée départemental a été publiée il y a trente ans par l'abbé Cochet quelques semaines avant sa mort. Sa

réimpression n'a cessé d'être instamment réclamée et l'avidité du public en eût épuisé trois ou quatre éditions nouvelles. « Attendons quelques années, conclut M. le Président, et M. de Vesly donnera pleine satisfaction à la légitime impatience des visiteurs ».

Le nouveau directeur répond que le Catalogue va être en effet au premier rang de ses préoccupations. On émet le vœu que la publication s'en exécute par livraison, ne fût-ce que pour répondre plus tôt à l'attente générale.

Le même membre donne alors lecture des notes que voici :

Melleville. — « Le 12 juin, M. Deglatigny et moi, nous nous sommes rendus à Melleville et nous avons de suite reconnu que les journaux s'étaient mépris sur la découverte faite par M. Derloche. On est là en présence d'un groupement de blocs erratiques et non de monuments mégalithiques. Le fait curieux est que ces blocs se trouvent ramassés sur la ligne séparative des bassins de l'Yères et de la Bresle à la cote 180 mètres, et que leur disposition rappelle les vallées de Franchard dans la forêt de Fontainebleau, quoiqu'ici il y ait dénudation complète, tandis qu'à Melleville, c'est au milieu de l'argile du plateau que les grosses pierres ont été rencontrées ».

Croix trouvée au Mont-aux-Malades. — « Un de mes élèves m'a remis une croix trouvée par le fossoyeur dans le cimetière du Mont-aux-Malades.

» Cette croix, qui mesure $0^{m}075$ pour la branche principale et $0^{m}047$ pour le croisillon, paraît appartenir au XVIIe siècle par les ornements qui la décorent et qui peuvent se résumer ainsi : sur la face princi-

pale et au centre une couronne d'épines surmontée de l'inscription INRI dans un cartouche ; à droite, l'éponge et le fouet ; à gauche, un sabre, etc... Dans la partie inférieure, un cœur percé de trois clous, l'échelle et la lance.

» Sur la face opposée : un coq placé sur une colonne ; le gallinacé arrive à occuper la partie centrale. Il est adossé à droite par le marteau et les tenailles et à gauche par une buire placée sur un plateau. Dans la partie supérieure se voit un sablier ou une lanterne. »

Substructions du moyen âge. — « Le 29 juin dernier, des ouvriers occupés à construire les fondations d'une maison, rue de la la Cage, n° 5, mettaient à jour les substructions d'une vieille fortification. Les journaux de Rouen et moi-même crûmes reconnaître les vestiges d'une tour appelée « Garde de Saint-Ouen » dans de nombreux actes du moyen âge.

» Il faut reconnaître que cette désignation est tout au moins hypothétique; mais ce qui a été visible, c'est un chemin de ronde avec parapet tracé sur un mur crenelé dont l'escarpe regardait le couchant.

» Dans les terres qui avaient servi à remblayer le *fossé ?* on a recueilli des débris de poteries du XVIIe siècle provenant des fabriques de Martimpré et d'Esclavelles, ainsi que deux pièces en bronze dont l'une porte les J L de Louis XIV, et l'autre paraît être plutôt un jeton qu'une monnaie. »

Théâtre romain de Lillebonne. — « Ce monument a beaucoup souffert des intempéries du dernier hiver. Parmi les maçonneries éboulées, j'ai trouvé un fragment de brique portant une marque; mais le débris ne

permet pas de reconstituer en entier le dessin qui décorait la brique ».

M. de Vesly signale ensuite la mauvaise habitude prise par les habitants de Lillebonne qui se débarrassent des ustensiles ou objets hors d'usage en les jetant par dessus le mur de la rue Toupin qui clôt le théâtre de ce côté.

Enfin le nouveau Conservateur des Monuments historiques dit qu'il a vu la Cassolette trouvée dans l'emplacement du théâtre antique. Elle est placée dans le musée de la mairie de Lillebonne.

Au sujet du très regrettable abus qui transforme en heurt public un monument du plus haut intérêt, la Commission estime qu'il y a lieu d'intervenir. Le secrétaire rappelle incidemment que le meilleur témoignage a été naguère rendu par notre collègue M. Vallée, au zèle et à l'activité du gardien. Après un échange de vues, M. de Vesly est prié d'écrire, tant à M. le Maire de Lillebonne qu'à notre confrère, pour les prier de concerter ensemble les mesures les plus efficaces à prendre.

Bulletin. — M. de Beaurepaire met alors en distribution les procès-verbaux de l'an 1904, qui forment la seconde livraison du tome XIII de notre *Bulletin* Elle est précédée des listes des membres, des monuments historiques et des correspondants.

Il lit ensuite, aux applaudissements de la Compagnie, la notice ci-après :

LES BOUTIQUES DU PORTAIL DES LIBRAIRES

On peut obtenir d'un habile et savant architecte une restitution, suffisamment exacte, de monuments défigurés

soit par le temps, soit, ce qui est plus grave, par la main de l'homme ; mais ce sera toujours à nous qu'il appartiendra de les replacer dans la scène en vue de laquelle le plan en fut conçu et de les animer, en quelque sorte, par l'évocation des souvenirs historiques qui s'y rattachent.

Une expérience vient à l'appui de cette observation. Rappelons-nous les discussions auxquelles la reconstruction de l'escalier du Palais de Justice donna lieu dans ces derniers temps. En supposant cet escalier rétabli à son ancienne place et dans la forme qu'il avait autrefois, aurions-nous pu nous assurer que ceux qui l'avaient vu au XVIIIe siècle l'auraient reconnu aujourd'hui ? Un changement dans le costume suffirait pour rendre méconnaissable à nos yeux une physionomie qui pourtant nous serait familière. Ainsi en devait-il être pour la construction dont nous venons de parler, à laquelle il n'était pas possible de rendre les accessoires qui lui donnaient un aspect si particulier. Qu'on se figure, en effet, au bas et au haut de ses degrés, des échoppes de libraires où se débitaient les livres de droit et les factums à l'usage des gens du Palais ; ce flot de monde qui journellement s'acheminait par là, pour se rendre à l'audience ou pour consulter les procureurs, dont les bureaux étaient rangés de chaque côté de la salle des Pas-Perdus ; qu'on se représente encore, à certains jours de *Te Deum*, de visites à un haut personnage de l'Etat, de cérémonies solennelles, se déroulant, précédée des huissiers de la Cour, la troupe des Présidents et des Conseillers en robes rouges, que suivait une foule d'avocats et de procureurs, de quoi rendre la justice à toute la province ! Assurément, ces jours-là, cet escalier monumental qui s'étalait comme une sorte d'éventail, ne choquait pas le public par l'exagération de ses dimensions ; il répondait aux usages du temps, usages qui ne sont plus, qui ne revivront jamais, et dont nous n'avons même gardé qu'un assez vague souvenir.

C'est un changement du même genre, moins profond

pourtant, que nous aurons à constater, si du Palais de Justice nous nous transportons près de la Cathédrale, au Portail des Libraires. Là, certainement, nous aurons sujet de rendre hommage au talent des architectes, des statuaires, des sculpteurs qui ont si admirablement restauré l'œuvre de leurs prédécesseurs. Ils ont fait ce qu'on devait attendre de leur habileté. Mais il n'était pas en leur pouvoir, et l'idée même n'avait pas pu leur venir de rendre à cette cour ou à cette allée, comme on voudra l'appeler, par laquelle on accède de la rue Saint-Romain à la Cathédrale, l'animation qu'elle présentait autrefois, quand deux rangs de boutiques y sollicitaient l'attention des passants.

Ces boutiques ou plutôt ces échoppes (c'est le nom qu'elles portaient) furent d'abord occupées par des boursiers. On en comptait 6 du côté de l'Archevêché ; 5 du côté du four du Chapitre ou de la Bibliothèque capitulaire. L'une d'elles était contigüe à la porte de l'avant-portail, sur laquelle avait été pratiquée une petite chambre qui faisait également l'objet d'une location. Cette chambre était louée à Laurent Le Tieulier (1), en 1383 ; à Marie la Merchiére, en 1414-1415 ; à Girard Wiard, en 1426-1431 ; à Jean Le Forestier, en 1435 ; à un lunetier, Olivier Charlemaine, dont la femme occupait l'étal d'au-dessous, en 1467-1476 ; par les héritiers de ce lunetier, en 1467-1476 (2) ; par un nommé Pierre Acossetes, dont le métier

(1) *A Laurent Le Tieulier pro parva soppa de sub porta et pro camera super portam Bursariorum.* Compte de la Fabrique de la Cathédrale (Arch. de la S.-Inf., G. 2483).

(2) Ce lunetier eut un fils, comme lui appelé Sandrin, marchand de lunettes au Portail des Libraires. Le 29 avril 1489, les chanoines fournissent un étal à Sandrin Charlemaine, lunetier, qui, depuis nombre d'années, vendait des lunettes au Portail des Libraires (Registres capitulaires). Il occupait une échoppe qu'il partageait avec le libraire Le Délié, en 1491-1492, 1500-1501 (G. 2515-2516, etc.). Il paraît l'avoir occupée seul en 1506 (G. 2521).

m'est inconnu en 1479-1484; par sa veuve, en 1484-1485. Vers ce temps-là, qui doit correspondre à l'époque où l'avant-portail fut reconstruit par l'architecte Pontifs, cette petite location disparut. Il n'en est plus fait mention dans le compte de 1487-1488.

Peu à peu, dans la seconde moitié du xve siècle les boursiers cédèrent la place aux *libratiers*, écrivains, enlumineurs (1) ou relieurs de livres, marchandise de plus en plus recherchée, de prix très variables, comprenant, en même temps que de véritables chefs-d'œuvre de calligraphie et de miniature, des Heures ou Matines vulgaires à l'usage des simples fidèles (2).

Comme les livres qui avaient alors le plus de débit étaient relatifs à la religion ou aux exercices de piété, il était naturel que les marchands qui en faisaient commerce affectionnassent le voisinage de la Cathédrale. C'est près d'elle, en effet, dans la paroisse de Saint-Nicolas qui comprenait un des côtés de la rue Saint-Romain, qu'on relève le plus de noms de libraires.

En voici quelques-uns : Will., *scriptor de vico Beati Nicholai*, 1246, le même peut-être que *Will.*, *scriptor* mentionné dans une charte des dernières années du xiie siècle (F. de S.-Amand); Jean Alespée, fils de Pierre Alespée, 24 août 1467; Jean Auber, 27 août 1434, 26 octobre et 12 novembre 1437 (3); Guillaume d'Auberville, 5 juillet

(1) Un Guillaume Le Bas, enlumineur, étalait au Portail des Libraires en 1475-1476 (G. 2506).

(2) Ces Heures étaient ainsi désignées parce qu'elles commençaient par les Matines de l'office canonial. « Payé pour unes matines pour Baugueroult, x deniers, » 1552 (Compte de l'abbaye de Saint-Amand).

(3) Contestation à propos de l'engagement pris par Jean Auber de dorer un bréviaire qu'il avait relié pour un prêtre, Robert De Caux; 15 août 1434; saisie d'un livre en sa boutique, à la requête de Jean Le Fevre, docteur en théologie, maître de l'Hôtel-Dieu de Lisieux, 26 oct. et 12 nov. 1437 (G. 3372).

1463 (1); Hector d'Auberville, 9 novembre 1483; Guillaume Bourdet, 15 février 1490, 26 août 1491, 13 décembre 1493; Michel Coquet, 28 août 1466; Jean et Polin Coquet, 1436-1437 (2), 28 août 1466, lundi après Pâques 1476, 17 février et 11 novembre 1479, 19 décembre 1481, 18 février et 14 avril 1493, 23 juin 1495; Sandrin Dupont, 1460 (3); Henri Houel, 1437 (4); Pierre Le Gemble,

(1) Je serais porté à rattacher, à cette famille de libraires, Pierre d'Auberville, de la Motte, peintre, domicilié sur la paroisse Saint-Vivien, 23 mars 1526.

(2) Jean Coquet. Les chanoines font saisir chez lui un missel qu'on lui avait donné à vendre et que réclamaient les religieux de Sainte-Catherine à Rouen. Il le tenait de Robert de Beaubroc qui appela en garantie Girardin de Bosc-le-Borgne, écuyer, lequel se réclama à son tour de messire Roger du Mouchel, frère de l'abbé de Lire, 26 nov. 1436. Autre saisie de livre, dans la boutique du même libraire, à la requête des religieux du Bec-Hellouin, 29 juillet 1437. Autre saisie de livre dans la boutique du même libraire, à la requête des religieuses de Saint-Amand, 28 août 1485. — Colin ou Nicolas Coquet. Saisie en boutique d'un psautier qu'il avait reçu d'un ecclésiastique du nom de Julien Dépertain et que les religieux du Bec-Hellouin prétendaient être à eux, 27 janv. 1436. Autre réclamation d'un bréviaire à l'usage de Rouen commençant par un calendrier figuré et enluminé d'or qu'on lui avait donné à relier et qui appartenait à Jean Lecomte de Draqueville, 20 novembre 1436. Mention d'un missel de l'église d'Angerville-la-Martel déposé dans la boutique du même libraire, 5 déc. 1436 (G. 3372). Acte de la visite faite des livres de l'église de Notre-Dame-de-la-Ronde par Nicolas Coquet, Jean Faudemer, qualifiés libraires jurés, 1438, ce qui paraît indiquer que, dès cette époque, les libraires étaient organisés à Rouen en communauté (G. 7460).

(3) Le 29 nov. de cette année, Jean Du Hommet, clerc, poursuivi pour avoir frappé Sandrin Dupont, clerc, libraire, auquel il réclamait un livre (G. 3372).

(4) Le 14 février de cette année, à la requête de la fabrique de Caudebec, saisie en sa boutique d'un bréviaire qui lui avait été donné à relier. (*Ibidem.*)

28 février 1457; Guillaume Le Gemble, 25 avril 1458, 19 juin 1466; Michel Le Roux, 17 avril 1493 (tabell. de Rouen); Guillaume Martin, 24 juillet 1409 (1); Gautier Néron, 19 juin 1466, 17 mai 1477, 15 septembre 1483, dernier décembre 1493, 7 décembre 1497 (2). Ajoutons à ces noms celui de Louis Bavent, parcheminier, qui occupait une maison dans la même paroisse, devant le Portail des Libraires, 1466 (3).

Deux de ces libraires, Jean Coquet et Gautier Néron, sont très fréquemment cités dans les Comptes de Fabrique, ce qui nous autorise à penser qu'ils se distinguaient de

(1) Ce jour-là il comparaît devant la justice capitulaire pour le fait d'avoir battu sa femme et porté la main sur deux chanoines qui voulaient la défendre. Il est qualifié de *lieur* de livres (G. 3372).

(2) Ces noms et ces dates sont empruntés à des contrats transcrits dans les Registres du tabellionage de Rouen. Plus tard, nous trouvons encore domiciliés en la paroisse Saint-Nicolas, les libraires : Jean Auber, 29 décembre 1517, 22 avril 1521; Louis Brunet, 24 octobre 1526 (il cautionne Jean Petit, libraire à Paris); Jacques Cousin, 25 janvier 1516; Cardin Le Conte, 26 mars 1526; Pierre Lignant, 28 mai 1534; Richard Macé, 15 décembre 1515 (il vend à Richard Gouppil, imprimeur de livres, un jardin en la paroisse Saint-Godard); Jean Mallard, 1550; Raoulin Pavye, 14 janvier, 1535; Jean Pontoulain, 18 février 1521; Jean Richard, 20 mars 1522, 6 avril 1530; les parcheminiers : Jean Bavent, 10 janvier 1527, 19 janvier 1530; Guillaume Mauduit, 19 août 1566; l'enlumineur Etienne Du Moustier, 5 septembre 1522, 3 janvier 1528. A la famille de cet artiste appartient, sans le moindre doute, Cosme Du Moustier, orfèvre de Rouen, sous François Ier, et Cosme Du Moustier, dessinateur célèbre que pensionna Henri IV.

(3) Amortissement Le Cornu (G. 7742). — Marché fait par les échevins de Rouen avec Louis de Bavent, parcheminier, fournira plusieurs cahiers de parchemin de vélin pour le livre de la Bouchardière, cahiers de 8 feuillets à 8 s. le cahier. 2 juillet 1457 (Délibérations de la Ville).

leurs confrères par leur habileté comme calligraphes ou comme relieurs.

Le premier, qualifié d'enlumineur, 3 juin 1481, était fils d'un autre Jean Coquet, aussi libraire. Il hérita de son père d'une maison située sur la paroisse Saint-Nicolas, entre la rue du même nom et les propriétés d'un nommé Petremol et du verrier Guillaume Barbes. Il vendit, le 3 janvier 1484, à la fabrique de sa paroisse, pour 160 l., une rente de 10 l., et, le 12 avril 1493, à Robert Langlois, curé de Brémule, une autre rente de 50 s. Il avait été trésorier de la paroisse Saint-Nicolas et avait contribué par ses aumônes aux travaux de son église (1).

On voit son confrère, Gautier Néron prendre à fieffe, pour 15 l. par an, de Guillaume Gombault, vicomte de Rouen, un *hôtel* en la paroisse de Saint-Nicolas, près de l'*alleur* des *Trois Maries*, 3 octobre 1453 (2). Une autre maison, dans la même paroisse, lui fut fieffée par Carados Garin, avocat du roi, le 17 mai 1477 (3).

Néron et Coquet, ainsi que plusieurs des libraires précités, figurent parmi les locataires des échoppes du Portail des Libraires.

Relieurs et écrivains (4) eurent en dernier lieu pour

(1) Appartiennent à la famille de ce libraire : Colin Coquet, locataire au Portail des Libraires; Michel Coquet, qui vendit, le 28 août 1466, pour 20 l., une rente de 40 s., à Robert Le Cornu, écuyer, seigneur d'Epreville; Nicolas Coquet, qui fut pendant quelques années prieur de l'Hôtel-Dieu de la Madeleine, après Dupuy, archevêque de Thessalonique.

(2) Acte rappelé dans un contrat du 19 janvier 1466.

(3) Gautier Néron vend, le 15 octobre 1483, à la Fabrique de Saint-Nicolas, une rente de 60 s. Le dernier décembre 1493, il conclut un accord au sujet d'une maison située dans la même paroisse, maison qu'il vend le 7 septembre 1497.

(4) Libraires écrivains : Jean Boivin, écrivain et vendeur de livres au Portail des Boursiers; le 2 octobre 1406, il fit saisir les matines d'un clerc, Gilles Le Loup (Arch. de la S.-Inf.,

compagnons, au Portail des Libraires, des marchands de livres *en moule* ou des imprimeurs tels que Guillaume Benard (1), Louis et Denis Bouvet (2), Jacques Du Gord (3),

cahier de la Juridiction du Chapitre); Jean Mallard, mentionné comme écrivain, 22 septembre 1536 (Registres capitulaires); Michel Le Mire, libraire et écrivain, paroisse Sainte-Croix-Saint-Ouen, 27 juillet 1529 (Tab. de Rouen); Robert Rillé, libraire et écrivain, même paroisse, 8 avril 1538 (*Ibid*). — Libraires-relieurs : Robert Le Roy; il couvre de velours, dore et relie un livre de l'archevêque, *Fontaine de Vie*, 1541-1542 (G. 130); Raulin Boullenc, payé pour reliure et dorure de livres, 1553-1554 (G. 2549); Jean Boullenc, payé pour des travaux du même genre, 1551-1561 (G. 2557, 2556); remplaça Philippe Eurry au Portail des Libraires, dernier juillet 1539.

(1) Il indique ainsi son domicile dans une de ses impressions : *ante atrium Bibliopolarum majoris ecclesie*; en procès à l'Echiquier avec le libraire Jean Richart, 1497 (Registre de l'Echiquier); réparation par la Fabrique de la Cathédrale à l'ouvreur de Guillaume Benard, 22 s., 1512-1513 (G. 2525); mort vers 1521-1522. Perrette Benard, femme de Jean Le Nu, libraire, indiquée comme héritière en partie de Guillaume Benard, aussi libraire, 15 mai 1522 (Tab. de Rouen). Le 4 février 1521, Jacques Benard, imprimeur, paroisse Saint-Maclou, probablement fils de Guillaume, concluait avec son frère Jean, un échange de terres à Gouy. Le 11 avril, même année, il vendait une maison qu'il avait acquise de son frère.

Un Laurent Bernard, vraisemblablement de la même famille, était libraire à Rouen, en mai 1400. Richard Du Crocq, domicilié à Melun, lui accorda décharge de tout ce qu'il pouvait devoir à cause de ce qu'il avait gouverné la mère dudit Du Crocq. Celui-ci reconnaissait que « le parchemin et libraeries, qui étaient en son hostel, appartenaient audit Bernard, lequel en pouvoit marchander et faire son profit comme de sa propre chose » (Tabell. de Rouen, Reg. 9, f° 53).

(2) Louis Bouvet imprima les pardons ou indulgences de la Cathédrale, 1508-1513.

(3) Jacques Du Gord, libraire enlumineur, 1545-1546 (G. 2542); Jean Du Gord, libraire, paroisse de Saint-Nicolas, 1552-1553

Raulin Gautier (1), Jean Huvin (2), Gaillard et Jacques Le Bourgeois, Guillaume et Jacques Le Forestier, Jean Mallard (3), Jean de La Haye (4) et Jean Ri-

(G. 2548). Son décès, indiqué au compte des Carmes de Rouen: *Pro portatione corporis et cereorum Joh. Du Gort, parr. S.-Nicolai*.

(1) Jean Gautier vendait des livres en moule, au grand Portail de la Cathédrale, en 1488. En 1489, il payait à la Fabrique, 30 s. pour un loyer d'une demi-année, échu à la fin d'août de cette année (G. 2513). On trouve après lui Raulin Gautier, libraire, demeurant rue Grand-Pont, à l'enseigne du *Fardeau*, mentionné dans les Comptes de la Fabrique de la Cathédrale, 1511-1513; — un Raulin Gautier (ne serait-ce pas son fils?) qui reçoit 10 l. pour reliure de livres liturgiques; 100 s. pour reliure d'un *legendier*, 1545-1546 (G. 2542); 15 s. pour vente de deux *manuels*, 1538; 6 l. « pour avoir relié de neuf l'*Epistolier* en parchemin et icelui nettoyé et blanchi et relié un messel »; 30 s. pour avoir relié de neuf un des psautiers, 1555 (Comptes de la Fabrique de Saint-Maclou); 10 s. « pour avoir relié la *Légende* de l'église S.-Laurent et l'avoir nettoyée; 4 l. pour avoir relié un *antiphonier*, avoir raccoutré les gradaul, remis fermans et bourdons et assiettes », 1555 (Comptes de la Fabrique Saint-Laurent). Ce libraire-relieur était locataire d'une échoppe près la chapelle Saint-Jacques, en l'église Saint-Maclou, en 1558-1563 (Comptes de Saint-Maclou).

(2) Jean Huvin, cité comme occupant une des échoppes du Portail des Libraires, 1489-1490 (G. 2514), 1492-1493 (G. 2515); la 3e des échoppes pour 100 s. par an, 1497-1498; la 3e et la 5e, 1499-1509. Lui et son fils, de la paroisse Saint-Nicolas, encore cités comme locataires d'échoppes du même portail.

(3) Jean Mallard occupait, au Portail des Libraires, *l'ouvroir* le plus proche de la Cathédrale. Il est indiqué comme trésorier de la paroisse Saint-Nicolas, en 1550 (Compte de la Fabrique de Saint-Nicolas). Une délibération capitulaire, du 22 septembre 1536, lui donne la qualification d'écrivain. On trouve, après lui, Thomas Mallard, autre libraire, auquel il est payé 15 s. pour 3 manuels, 7 décembre 1553; 26 s. pour des processionnaires, 1556. Sa veuve continua son commerce : « A la veuve De Burges, femme de deffunt Maillard, libraire, pour un messel qui sert au dimanche, sur le maître-autel...., 100 s. », 1563-1566.

(4) 11 mai 1593. Jean De la Haye, libraire, tenant sa boutique au portail des libraires, demeurant en la par. S. Nicolas,

chard (1). Les Le Bourgeois et les Le Forestier me paraissent mériter une attention particulière de notre part.

M. Edouard Frère, dans son *Manuel du Bibliographe Normand*, vante les impressions de Jean Le Bourgeois, qu'il qualifie l'un des imprimeurs les plus célèbres du xve siècle; il nous apprend que de ses presses sortirent plusieurs romans de chevalerie, tels que ceux de *Lancelot du Lac*, 1488, et de *Tristan le Léonois*, 1489. Il n'avait point échappé à notre savant confrère qu'une relation de parenté devait exister entre cet imprimeur et Gaillart Le Bourgeois, chez qui une imprimerie, vraisemblablement commune, avait été établie rue Grand-Pont. Mais il n'avait pas su exactement ce qu'ils étaient l'un à l'autre.

C'est un point que les notes qui suivent éclairciront suffisamment.

Gaillart Le Bourgeois est indiqué comme ayant son domicile sur la paroisse Saint-Nicolas, dans un acte par lequel il achète, le 12 juillet 1481, de Colin Du Val, barbier, pour 12 l., un jardin situé sur la paroisse Saint-Vivien.

Quelques années plus tard, le 29 septembre 1488, nous le trouvons domicilié sur la paroisse Saint-Lô. Ce jour-là, ledit « Gaillart Le Bourgeois, libratier, Jehan Le Bourgeois, son fils, et Marion, femme dudit Jehan, demeurant en la paroisse Saint-Lô de Rouen, baillent en échange à héritage, à Goret Jouen, une maison rue du Sac, paroisse Saint-Maclou, dont ledit Gaillart Le Bourgeois avait acquis la propriété de Richard Perchart, chanoine de Rouen. Le 8 avril 1489, Gaillart Le Bourgeois, libraire, demeu-

confesse devoir à Jean Lesselie 183 écus pour vente de livres en plusieurs sortes de langues (Tabell. de Rouen).

(1) Avant d'occuper une échoppe au Portail des Libraires, en 1492-1493 (G. 2515), Jean Richard avait tenu, au Grand Portail de la Cathédrale, pour un loyer de 5 s. par mois, un étal où il vendait des livres de moule (G. 2514).

rant en la paroisse Saint-Lô, vend à Robert Malherbe, demeurant sur la paroisse Saint-Vivien, pour 160 l. « une maison, cour et étable, où pendait l'enseigne du *Lévrier*, paroisse Saint-Nicolas, bornés par la rue qui descend du Portail aux Libratiers à l'église Saint-Maclou ». Cette maison avait été acquise par Gaillart Le Bourgeois, quelques mois auparavant, le 12 novembre 1488. Autre vente faite par le même, par son fils Jean et par Marion, femme de ce dernier, tous demeurant en la paroisse Saint-Lô, pour 200 l. et une rente annuelle de 51 s., à maître Jean Gouel, chanoine de Rouen, d'une maison en la paroisse Saint-Vivien, contenant plusieurs louages, laquelle propriété, est-il dit dans l'acte, « Gaillart Le Bourgeois avoit achetée en trois parties, durant le mariage de lui et de défunte Alison, sa femme », les 12 juillet 1481, 14 juin 1484, 8 mars 1487. Le 9 novembre de la même année, les mêmes, qualifiés toujours *libratiers*, domiciliés rue Saint-Lô, vendent, pour 14 l., à messire Jean Deu, prêtre de Londinières, le quart qui leur revenait, au droit d'Alison, femme et mère desdits Le Bourgeois, dans la succession de Jean Bellin, de Sainte-Agathe-d'Aliermont, père de la dite Alison.

On peut se demander si ces ventes n'étaient pas nécessitées par les dépenses qu'ils eurent à faire à leur imprimerie de la rue Saint-Lô. Mais il est certain que cet établissement avait comme dépendance une échoppe du Portail des Libraires.

Depuis longtemps, d'ailleurs, et même avant l'introduction de l'imprimerie, Gaillart Le Bourgeois avait pris l'habitude d'étaler là sa marchandise.

Dans le compte de la Fabrique de la Cathédrale de 1459, il figurait déjà comme locataire, pour 4 l. par an, de la quatrième échoppe du côté du four du Chapitre. Il l'occupa sans interruption jusqu'en 1500. Outre cette échoppe, il en loua une autre pour son fils, ainsi que nous l'apprend le Compte de la Fabrique, de 1484-1485; il payait, de plus,

un loyer de 18 s. pour étalage de livres au grand Portail de la Cathédrale.

En 1488, Jean Le Bourgeois renonça à cette seconde échoppe (1) qui fut louée au libraire Guillaume Le Délié (2), de préférence à Jean Boyvin (3), son concurrent. Mais dès l'année suivante il obtenait de la Fabrique, au Portail des Libraires, un étal sous auvent, pour 50 s. par an, c'est-à-dire moitié moins que ne lui coûtait l'échoppe à laquelle il renonçait; il avait encore cet étal en 1500.

Gaillart Le Bourgeois était certainement imprimeur à Rouen dès 1487, c'est-à-dire bien près de l'époque où l'imprimerie fut introduite en cette ville. La preuve de ce fait nous est fournie par cette mention que nous relevons dans le compte de la Fabrique de la Cathédrale, de la Saint-Michel 1487 à la Saint-Michel 1488 : « A Gaillart Le Bourgeois pour deux milliers et demi de brevez fais pour la burre envoyez aux doyens et aux curez pour recomman-

(1) Dès qu'on avait eu vent de l'intention de Jean Le Bourgeois, son échoppe avait été demandée par Le Délié. Le 2 mai 1488, le Chapitre nommait des Commissaires pour aller aux informations, et, le 5 mai suivant, il décidait que l'échoppe en question serait laissée à Jean Le Bourgeois, si celui-ci voulait l'occuper personnellement et sans fraude, et que, dans ce cas, on n'aurait point égard à la demande de son concurrent. Le 23 juin, les chanoines ne paraissaient point encore informés de la résolution de cet imprimeur ; ce ne fut que le 23 août qu'ils donnèrent sa place à Le Délié. On peut, je crois, conclure de ces faits, insignifiants en eux-mêmes, que les échoppes du Portail aux Libraires étaient recherchées, et que Jean Le Bourgeois était particulièrement considéré par le Chapitre.

(2) Le Délié était libraire et relieur : « Au Délié, libratier, pour avoir raccommodé ung des livres de l'église refourmé », 1503-1504 (Compte de la Fabrique de Saint-Etienne-la-Grande-Eglise).

(3) Son fils Robert Boyvin, enlumineur, paroisse Saint-Maclou, vend, le 6 juin 1536, une maison, paroisse Saint-Sever, qu'il avait achetée le 7 mars de l'année précédente.

der la Fabrique (1) payé, par marché fait à cent solz le millier, la somme de XII l. » (G. 2512).

Autre mention analogue dans le compte de Saint-Michel 1490 : « A Gaillart Bourgoys pour achat de cinq milliers imprimés pour recommander la fabrique, paié par quictance. — *Item* ledit Gaillart a donné encore un millier pour ce qu'il a tenu un estal à vendre livres près la porte de l'église » (G. 2514).

Je rapproche de ces noms ceux de Guillebert Le Bourgoys, *libratier*, et de Jacques Le Bourgoys, chapelain de la Cathédrale. L'un et l'autre vivaient dans les premières années du XVIe siècle.

Les Le Bourgeois eurent pour rival Jacques Le Forestier, imprimeur-libraire à Rouen, « l'un des plus occupés de son temps, si l'on en juge par le nombre de livres portant son nom » (2).

De même que Gaillart Le Bourgeois, il appartenait à une ancienne famille de libraires de Rouen.

Un Jean Le Forestier était locataire de la 5e échoppe du Portail des Libraires du côté de l'Archevêché, en 1432-1435 (G. 2491) (3). Il dut mourir antérieurement à 1458 (4).

Sa veuve, Thomasse Le Forestier (5), *graveresse de*

(1) Il s'agit des indulgences qui autorisaient les fidèles à faire usage de beurre pendant le carême sous condition d'une aumône applicable à la construction de la nouvelle tour de la Cathédrale de Rouen, laquelle fut désignée pour cela sous le nom de la *Tour de Beurre*.

(2) M. Ed. Frère, *Manuel du Bibliographe normand*.

(3) Compte de la Fabrique de Saint-Vincent de Rouen, 1494-1498 (G. 7669). « Payé à Guillebert Le Bourgoys, libratier, pour l'un des deux livres par lui vendus aux Trésoriers, XXXV l. ».

(4) Il était chapelain de la chapelle Saint-Romain. Les Registres capitulaires nous apprennent qu'il mourut le 20 janv. 1510.

(5) *A Johanne Le Forestier pro quinta soppa a latere palacii domini archiepiscopi, v. s....; pro camera supra portam*, XX s. (G. 2435).

signets, était locataire, entre 1460 et 1467, d'un étal *contre le mantel* de ce même avant-portail, du côté de l'Archevêché. Elle occupait de plus, en 1458, à titre de louage, pour 8 l. par an, un *hôtel* contigu à celui du chanoine Guillaume Potier (G. 2492).

Jacques Le Forestier, que je considère comme fils de Jean Le Forestier, était locataire, pour 10 l. par an, d'une maison de la Fabrique de la Cathédrale, en 1501-1502 (G. 2519). Il occupait, de plus, pour son commerce de livres, une échoppe au Portail des Libraires, en 1499-1502. De 1503 à 1509 il était locataire de deux échoppes, mais il semble qu'il en partageait une avec le libraire Louis Bouvet en 1505-1506.

Il mourut, selon toute vraisemblance, en 1512. Le 7 juillet de cette année, les chanoines continuèrent à sa veuve le bail de l'échoppe qu'il avait tenue.

On sait, par ses impressions qu'il demeura successivement sur la paroisse Saint-Martin-du-Pont, près du *Fardel* (1), rue Saint-Romain, à l'enseigne de la *Fleur-de-Lis* (2), devant l'église Saint-Jean, à la même enseigne (3).

La maison qu'il avait occupée rue Saint-Romain n'était autre évidemment que celle pour laquelle il payait, en 1501, ainsi que nous l'avons vu, un loyer de 10 l. à la fabrique de la Cathédrale.

Je ne saurais dire si Guillaume Le Forestier, vraisemblablement son fils, fut imprimeur; mais il n'y a aucun doute qu'il n'ait été libraire. Il habitait la paroisse Saint-

(1) C'est le lieu indiqué dans l'impression du *Manipulus curatorum.*

(2) *Bibliopolam juxta ecclesiam metropolitanam Beate Marie sub signo Floris lilii commorantem ante atrium Librariorum,* 5 janvier 1495.

(3) M. Ed. Frère indique encore, sinon comme domiciles de Le Forestier, du moins comme endroits où il débitait ses livres, la *Tuile d'Or,* près du couvent des Augustins; et près de Saint-Herbland, devant la *Gibecière.*

Jean. Il indique son domicile et sa profession dans un contrat du 5 mai 1525, par lequel il vend à Martin Loutrel quelques terres situées en la paroisse Saint-Etienne-L'Allier. Il était locataire d'une échoppe au Portail des Libraires, en 1523-1524.

Le 5 novembre 1530, ce Guillaume Le Forestier, soi-disant frère et soi-portant héritier de défunte Anne Le Forestier, femme de Jacques Le Goupil, imprimeur, demeurant en la paroisse Saint-Jean, vendit audit Le Goupil, pour 20 l., son droit en la succession de la dite Anne.

En quittant la location de la rue Saint-Romain, Jacques Le Forestier avait dû emporter avec lui son enseigne et l'appliquer à la maison qu'il avait en la paroisse Saint-Jean. Cette maison, après avoir appartenu à Guillaume Le Forestier (G. 6270), devint la propriété de son beau-frère Jacques Le Gentil, mais pour assez peu de temps, puisque nous la voyons décrétée et adjugée, le dernier octobre 1534, à Louis Bouvet, libraire, lequel s'était fait, dans cette circonstance, le prête-nom de Jean Morin, fils de défunt Martin Morin. On peut induire de cet acte que ni les Le Forestier, ni Le Gentil, leur successeur, n'avaient réussi dans leurs affaires, et qu'il en avait été autrement de Martin Morin, le plus remarquable de nos anciens imprimeurs rouennais.

D'autres libraires de la famille Le Forestier occupèrent des échoppes au Portail des Libraires, entre autres Gaillart Le Forestier dit Cachard, 1511-1512 (G. 2522); Michel Le Forestier, dit Cachard, 1521-1522 (G. 2526); Etienne Le Forestier, 1523-1524 (G. 2527).

Il y eut une alliance entre les Bouvet et les Le Forestier.

Louis Bouvet, qui avait épousé une Gillette Le Forestier, mourut antérieurement au 4 mars 1543, laissant avec sa veuve, un fils majeur, Denis Bouvet, comme lui libraire à Rouen, et des enfants mineurs.

Ce Louis Bouvet et Jean Petit avaient fait marché avec la veuve de Kerver, imprimeur célèbre de Paris, pour

l'impression d'un antiphonaire en parchemin et d'un demi-temps à l'usage de Rouen, ainsi que de *longues heures* en papier. Aux termes du contrat, il aurait dû être livré à Bouvet 800 exemplaires de demi-temps, 150 exemplaires de *longues heures*. La livraison subit des retards. Elle n'avait point encore été effectuée quand Louis Bouvet mourut. Le 4 mars 1544, un accord fut conclu entre Guillemette De La Vigne, veuve de Jean Petit, libraire à Paris, et Oudin Petit, d'une part, et Gillette Le Forestier, veuve de Louis Bouvet, et ses enfants, d'autre part.

Ceux-ci promirent de payer 100 l. aux Petit, lesquels, de leur côté, s'engagèrent à leur rendre compte de 800 demi-temps, impression de Kerver, et de 150 *longues heures* (Tab. de Rouen).

Disons en passant que Denis Bouvet imprima les indulgences de la Cathédrale, de 1550 à 1564. Il fut payé non seulement pour les avoir imprimées, mais pour avoir taillé les armoiries et les images qui les ornaient.

Les Registres capitulaires mentionnent encore un Louis Bouvet, comme locataire d'une échoppe au Portail des Libraires, à la date du 28 juin 1561.

En 1686, époque de la publication de l'*Histoire de l'église cathédrale de Roüen*, de Dom Pommeraye, il y avait déjà bien des années que la désignation de Portail des Libraires ne répondait plus à la réalité et n'avait plus que la valeur d'un souvenir historique. Les libraires s'étaient peu à peu retirés de ce portail qui ne leur offrait que des abris insuffisants pour leur commerce devenu plus considérable, et qui, d'ailleurs, avait changé de caractère. Les échoppes qu'ils abandonnèrent se maintinrent cependant longtemps encore, mais occupées par des gens de petits métiers.

L'historien que nous venons de citer nous instruit de ce changement dans un passage de son ouvrage que je crois intéressant de reproduire.

Parlant de la cour intermédiaire entre la Cathédrale et la rue Saint-Romain, « C'est à présent, dit-il, une grande allée d'environ cent ou cent vingt pas de long sur dix-huit ou vingt de large, bordée de côté et d'autre de petites boutiques, qui vray-semblablement furent bâties pour y loger des libraires, lorsque les gens d'une même profession étoient placez en même quartier, les libraires n'ayant pas pour lors besoin de grands bâtimens avant que le Collège et le Palais eussent mis la librairie en vogue par le grand nombre de gens de Lettres que le siècle passé et le nôtre ont produit. Ces boutiques sont d'une égale hauteur et grandeur pour garder la symétrie ; il y en a un côté qui est appuyé contre la bibliothèque de sorte toutes fois qu'elle n'en obscurcit point les fenestres qui sont dans une elevation raisonnable; l'autre rang est contre les prisons de l'officialité, l'un et l'autre de ces bâtimens étans continuez depuis la porte de l'église jusques à un avant-portail de massonnerie qui fait face sur le pavé de rüe de Saint-Romain ».

Les arcades qui subsistent encore de chaque côté de l'allée nous indiquent avec exactitude le nombre et la hauteur des modestes échoppes où parurent les premières productions de notre imprimerie rouennaise. On se rappelle qu'en 1888, dans un local voisin de ces échoppes, dans la salle de la Bibliothèque du Chapitre, il fut organisé une exposition des incunables de notre région, exposition à laquelle plusieurs de nos collègues prirent une part très active. L'idée était heureuse; elle méritait, au jugement de tous, le haut patronage qui en assura la réalisation et le succès. Il nous sera permis de regretter que le catalogue qui en avait été dressé n'ait point été publié ainsi qu'on était fondé à l'attendre du zèle et de l'érudition de M. l'abbé Sauvage, alors bibliothécaire du Chapitre métropolitain.

Quant à l'enseigne que cite d'ordinaire le titre des

livres, M. le Président estime que c'est celle qui ornait l'entrée des échoppes. La maison d'habitation portait également une enseigne, qui différait parfois de celle-ci.

M. Pelay signale le *Vocabularius* latin-français, édité par Raullin Gautier en 1529. C'est une impression rouennaise qu'il croit peu connue. Il vient de l'acquérir, et sera heureux de la présenter à la Commission dans une prochaine séance.

Substructions anciennes. — Des excavations pratiquées rue Saint-Romain ont mis au jour une forte muraille parallèle aux maisons, mais qui en est séparée par une distance d'environ un mètre. On a pu la reconnaître sur une longueur de 40 mètres ou environ.

M. le Président suppose qu'elle devait fermer l'enclos où les chanoines menaient d'abord la vie commune. Sa démolition pourrait bien remonter au xve siècle.

Noms des rues. — La ville du Havre, explique M. Pelay, a naguère fait disparaître les noms historiques de ses rues de l'Hôpital et des Boucheries.

Le Congrès des Sociétés normandes, après une intéressante discussion en assemblée générale, a résolu d'envoyer à toutes les municipalités de la province une circulaire pour insister en faveur du maintien des anciennes appellations. La Commission approuve hautement cette intelligente initiative, bien qu'il soit à craindre qu'elle n'obtienne pas tout le succès désirable.

M. Drouet ajoute qu'à Caudebec-lès-Elbeuf la nomenclature de la voirie vient de subir une révolution complète. On rappelle qu'il en fut à peu près de même à Sotteville il y a une vingtaine d'années.

Sceau de Confrérie. — L'abbé Tougard présente à la Commission une bonne gravure de Stallin fils (*Stallin fils fecit*, lit-on à l'angle gauche inférieur). Un ovale (33 m/m × 27), formé de cinq cœurs réunis par des cordons élégamment entrelacés, renferme les lettres S O enlacées et accostées des deux mots AMICITIA NECTIT. Au-dessous pend un médaillon (10 m/m × 7) qui porte les lettres ? A B. Le tout est timbré du chapeau prélatice d'où tombent les glands qui entourent le médaillon. Enfin, au-dessous, on voit ces deux lignes :

Sodalitalis (sic) *S. Audoeni*
Sigillum 1753.

Encore que ce texte ne semblerait désigner qu'une Société quelconque, il doit bien s'agir d'une association religieuse, comme il y en avait tant à cette époque.

La Commission ne reconnaît rien de rouennais dans cette gravure. L'attribution à une abbaye reste également douteuse, puisqu'on ne retrouve là ni la croix, ni la crosse tournée en dedans. Enfin, l'idée d'*ex-libris* est absolument écartée : on doit voir ici un sceau destiné à timbrer les brevets et autres actes de la Confrérie.

Découverte archéologique. — Elle s'est produite, continue le même membre, vers le commencement de juin, dans les falaises de la Seine, à Saint-Vigor ou près de là. On a cru à des pièces fossiles.

Un curé du voisinage devait en faire passer au secrétaire des échantillons qui seraient soumis à la Commission. Rien n'est encore venu.

La séance est levée à trois heures et demie.

A. TOUGARD.

SÉANCE DU 20 OCTOBRE 1905

Elle ouvre à deux heures un quart, sous la présidence de M. Ch. de Beaurepaire, vice-président.

Furent présents : MM. Adeline, P. Baudry, Georges de Beaurepaire, Chevreux, Drouet, G. Dubosc, Garreta, Mgr Loth, Pelay, Ruel, Sarrazin, de la Serre, de Vesly et l'abbé Tougard.

Se sont excusés : MM. P. Le Verdier et Malicorne.

Après lecture, le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

Noms nouveaux des rues. — M. Pelay en prend occasion pour remarquer avec regret que la ville du Havre vient encore, nous ont dit les journaux de ce matin, de faire disparaître deux noms historiques de rues, la rue de l'Orangerie, par exemple, pour honorer la mémoire de deux concitoyens. Si mérité que soit l'hommage, il y avait lieu d'avoir plus d'égards à la discussion approfondie du Congrès des Sociétés normandes sur cette question (1).

Théâtre de Lillebonne. — Aussitôt après le vœu de la Commission, M. de Vesly a écrit au maire de Lillebonne, par l'intermédiaire de M. le Préfet, pour l'inviter à prendre toutes les mesures les plus propres

(1) Des renseignements venus directement du Havre ont depuis expliqué que l'entente entre la Municipalité et la Société d'Etudes diverses a fait conserver le nom de la rue du Champ-de-Foire. Mais à la dénomination de l'Orangerie, qui ne datait que d'une quarantaine d'années, on a heureusement substitué le nom de « rue Jules-Ancel. » C'est en effet cet ancien maire du Havre qui l'avait fait ouvrir en 1853.

à assurer le parfait entretien du théâtre, et, notamment, à faire apposer une plaque pour interdire d'y jeter les débris ou objets hors d'usage.

Correspondance imprimée. — En voici l'énumération : *Mémoires de la Société... de l'Aube*, LXVII, 1904 ; — *Mém. de la Société... d'Orléans*, LXXIV, 1 ; — *Commission des Antiquités et des Arts de Seine-et-Oise*, XXV ; — *Bulletin et Mémoires... des Antiquaires de France*, 1903 ; LXIV ; — *Bulletin de la Soc. des Antiquaires de Picardie*, 1905, 1-2, une livr. ; — *Bulletin de la Soc. des Antiq. de l'Ouest*, 1905, 2 ; — *Bulletin de la Soc. Dunoise*, n° 143 ; — *Bulletin de la Soc. des Antiq. de la Morinie*, 214 ; 1905, 2 ; — *Bulletin de la Soc... de l'Orne*, XXIV, 3 ; — *Revue de l'Avranchin*, 1905 ; 6 ; — *Inventaire archéol. de Gand*, fasc. 38 ; juillet 1905 ; — *Annual Report* (sur le Musée national) *of the Smithsonian Institution*, 1903.

Enfin M. de Beaurepaire présente avec un intérêt particulier un hommage d'auteur de notre nouveau confrère M. Chevreux. C'est un beau mémoire sur les *Croix de plomb dites d'Absolution dans la région vosgienne*, Paris, 1905, où l'auteur n'a eu garde d'oublier les savantes remarques de notre ancien président l'abbé Cochet.

Le conservateur du Musée a le premier la parole pour cette communication.

M. de Vesly fait passer sous les yeux de la Commission :

1° Un bronze de Postume de fabrique barbare. — A ce sujet, il rappelle l'opinion émise par M. Drouet sur le monnayage rapide à l'époque de Postume, — et

une monnaie de bronze, également de frappe barbare, de la colonie de Nîmes, et les figures opposées de Lucius et de Caïus ;

2° Une monnaie gauloise en potin au type de PIXTILOS.

Cette monnaie a été retrouvée dans un lot de vieilles médailles, au Musée des Antiquités, où elle était restée ignorée. Elle peut être décrite ainsi :

A/. Tête casquée avec torques, à gauche ; derrière, rameau. *R/*. Lion ; au-dessus, deux cercles centrés d'un point ; au-dessous, un objet que le catalogue du Cabinet de France nomme, sans raison plausible, un sabre gaulois. — Dans son traité des *Monnaies gauloises* (p. 333), M. Adrien Blanchet dit que les monnaies de Pixtilos sont attribuées aux Aulerci-Eburovices par de Saulcy, tandis que E. Hucher paraissait enclin à les attribuer aux Carnutes. Il semble difficile de se prononcer avec certitude sur le nom de la peuplade qui a frappé cette monnaie ;

3° Il n'en est pas de même, je crois, pour les *sept pièces* que M. Le Breton vient de déposer dans une des vitrines du Musée.

Ce sont des quarts de statère en argent, qui furent achetés, en 1893, à M. Lefrançois, antiquaire à Rouen, et provenaient d'une découverte faite à La Rue-Saint-Pierre (arrondissement de Rouen, canton de Clères).

Elles portent à l'*A/* une tête casquée et déformée du Philippe regardant à droite ; au *R/* un cheval au galop, sous lequel passe un sanglier, et au-dessus un enroulement ou volute.

Le poids total des sept pièces est de 5 gr. 470 ;

Et le poids moyen de l'une d'elles, de 0 gr. 781.

Ces pièces sont attribuées aux Ambiani, et la situa-

tion du village de La Rue-Saint-Pierre, traversé par le grand chemin qui relie Rouen à Saint-Omer, en passant par Neufchâtel et Abbeville, peut encore aider pour appuyer l'attribution ;

4° Enfin, voici une pièce en argent, mais d'un titre très bas. Elle fait partie du don de médailles qu'a fait récemment au Musée M. Gadeau de Kerville.

L'*A*/ présente une tête regardant à gauche, les cheveux enroulés en bandeaux, et au *R*/, l'aurige très déformé et avec le sanglier.

Cette monnaie a été attribuée par A. Holder aux *Coriosolitæ*, peuple de l'Armorique, et M. Adrien Blanchet, dans son récent ouvrage, dit (t. II, p. 482) que ces monnaies de style armoricain se trouvent dans le sud de l'Angleterre et les îles.

M. de Vesly montre ensuite la pièce d'or, dite à l'Ecu de François Ier, qu'il a acquise, pour le Musée, de M. Choqueux, instituteur à Boos. Enfin, un Salut d'or de Henri VI, proposé en échange de monnaies du don de M. Gadeau de Kerville.

Enfin, le conservateur du Musée des Antiquités propose de remanier la désignation des salles du Musée afin de simplifier le classement. Il projette de désigner par les noms de Billiard, de Thaurin, de G. Le Breton et de Rouen les galeries marquées sur un plan qu'il soumet à la Commission. Il justifie ses propositions par les services rendus à l'archéologie locale par les hommes dont il veut honorer et perpétuer les noms.

La Commission applaudit à cette pensée. Elle se demande seulement s'il ne serait pas bon de permuter les noms des deux salles Billiard et Thaurin, afin de mettre mieux en évidence les services si considérables

et le dévoûment si désintéressé du premier de ces antiquaires. M. de Vesly agrée avec empressement cette modification qui est ainsi adoptée à l'unanimité.

Vitraux de Saint-Nicolas. — M. Sarrazin appelle l'attention sur le contrat de vente de cette église, lequel décrit avec soin ses belles verrières et semble se préoccuper de leur conservation. On sait qu'elles ont été achetées pour l'Angleterre et que l'une d'elles se voit dans une fenêtre de la cathédrale d'York. Les explications échangées démontrent que les pièces signalées dérivent de documents conservés aux Archives départementales.

Le même membre ajoute que les vitraux neufs de la chapelle de la rue Morand ont fait disparaître les produits de nos vieux verriers. Ce n'étaient, d'ailleurs, que des fragments dont il est impossible de rattacher le souvenir à la chapelle primitive du château de Philippe-Auguste. Néanmoins, leur antiquité semblait mériter qu'ils fussent conservés.

M. G. Dubosc fait alors cette lecture :

LE MANOIR-QUEVAL A PETIT-QUEVILLY

Il vient de disparaître un intéressant vestige d'architecture domestique, la porte monumentale de l'ancien Manoir-Queval, au Petit-Quevilly, dans la rue du même nom, avoisinant les bords de la Seine, au n° 27.

Cette porte, d'après certains renseignements, aurait été démontée et reportée ailleurs par les soins de la maison Deutsch, propriétaire actuellement de cet ancien domaine.

La porte du Manoir-Queval était un type intéressant des anciennes portes des logis campagnards normands. Elle comportait une entrée en plein cintre, formant portail, avec une large clef de voûte. Deux pilastres latéraux

en pierre, avec consoles allongées, supportaient une corniche en pierre et un fronton formant couronnement.

Ce fronton en pierre portait un écusson ou cartouche mutilé, accosté par deux grandes consoles renversées se terminant par des volutes.

Les deux côtés de la porte étaient également flanqués par de grands motifs de consoles en pierre, reposant sur un bandeau. Tous les remplissages de ces chaînages de pierre étaient constitués par des dés de silex de 10 centimètres carrés, taillés et presque polis, avec une régularité surprenante, et ajustés avec un soin et une précision signalés par J.-M. Thaurin, dans un article du *Journal de Rouen* du 10 février 1862.

L'ensemble, qui appartenait au commencement du XVIIe siècle, était fort pittoresque et d'une bonne allure décorative. C'était un exemple intéressant de l'emploi du silex dans la construction et l'ornementation extérieure.

Le Manoir-Queval était d'une origine fort ancienne.

Cité comme se trouvant au triège des Forières, le Manoir-Queval est mentionné, dans un aveu de Jacques Dessaut du 15 juillet 1502, comme abornement, ce qui indique une existence antérieure au XVIe siècle.

A la fin du XVIe siècle, le Manoir-Queval était la propriété de noble homme Guillaume Le Brun, qui prend le titre de sieur du Manoir-Queval. Au XVIIe siècle, le domaine devient la propriété de la famille de Gosselin. Un de ses membres, Gabriel de Gosselin, en rend aveu le 24 février 1651, et vend le Manoir-Queval à Louis de Moy, écuyer, qui en donne aveu, le 2 juillet 1680.

A la mort de Louis de Moy, suivant un partage fait alors, le domaine devient la propriété de Pierre de Moy, écuyer, sieur de Saint-Aignan et de Ribouville, qui, dans un aveu du 31 juillet 1687, prend le titre de seigneur du Manoir-Queval, autrement dit « la baronnie au Verger ». Son fils, Charles de Moy, écuyer, sieur de Saint-Aignan et de Ribouville en rend aveu, le 1er juillet 1692.

Au XVIIIe siècle, le Manoir-Queval est la propriété de Charles Delau, marchand de Rouen, et ensuite, à droit successif, de M. Charles-Joseph Vacher. Celui-ci le cède, à titre de fieffe perpétuelle, à M. J.-B. Le Menu de Boisjouvin, le 16 décembre 1746. A la mort de celui-ci, son frère M. Jacques de Boisjouvin hérite de la propriété. Il la cede alors, le 11 février 1780, à ses trois nièces, filles de sa sœur, veuve de Pierre-Jean Dupont, écuyer, conseiller du roi, notaire-secrétaire du Parlement. Ces trois nièces, Catherine, Marie-Marguerite et Françoise, religieuses hospitalières du Bureau des Valides de Rouen, ne devaient entrer en possession du Manoir-Queval qu'à la mort de Mme de Boisjouvin, née Marie-Anne-Madeleine Godefroy, qui, pendant sa vie, restait usufruitière. En 1785, les trois religieuses rendaient aveu pour le Manoir-Queval.

D'après cet aveu, le Manoir-Queval se composait de deux parties. Tout d'abord la *Cour du Manoir*, contenant treize acres, en jardins, herbages, prés, bois de haute futaie, avenue, bosquets et promenades, avec maison de maître qui est le Manoir, et une autre maison à usage de fermier, avec buanderie et autres bâtiments. De ces treize acres, deux vergées relevaient de la seigneurie de Grand-Quevilly, sur lequel se trouvaient le colombier, partie de la maison manable, et les étables. L'ensemble du domaine était dit situé au hameau du Manoir-Queval ou du Verger, près la Seine, borné d'un côté à l'orient la sente du Manoir, allant à l'église, la Seine, les communes pâtures; de l'autre côté, une pièce en pâture, appartenant à la fabrique de l'église et appelée le *hallage de la Seine* ou la *Tête*.

Une autre partie du domaine du Manoir-Queval consistait en douze acres de terre situées au hameau de Queval, près la Carrière aux Forrières, au Gibet, au Pré, à la Reposée.

Divers droits étaient dus pour ces biens à l'abbaye du

Bec, nous apprend M. P. Duchemin dans son *Histoire de Petit-Quevilly*. Pour le manoir 10 sous 10 deniers de rente seigneuriale à la Saint-Michel, avec relief, treizième, service de prévôté, comparance aux plèges et gages-plèges.

Pour une des pièces de terre, il était dû le champart à la treizième gerbe, rendue à la grange de l'abbaye, avant que le propriétaire ait rien enlevé, sous peine de forfaiture. On sait que l'abbaye du Bec possédait des biens et un manoir à Quevilly, qui lui avaient été donnés par son fondateur Hellouin, en 1035.

Le Manoir-Queval devint ensuite la propriété de M. Dupont-Boisjouvin, qui en hérita de sa mère. C'était un homme de grande valeur, qui fut président de la Société libre du Commerce et qui a publié plusieurs études sur la navigation de la Seine, sur les Ponts de Rouen et particulièrement le Pont des Bateaux. Né à Mauny le 11 juin 1756, il mourut au Manoir-Queval le 22 octobre 1831. A cette époque il existait, auprès du Manoir-Queval, une autre propriété appartenant à M. Parfait Duruflé, avocat au Parlement.

A la mort de M. Dupont-Boisjouvin, le domaine du Manoir-Queval fut vendu à M. Boucher, puis à M. Leveau-Vallée, qui y demeura fort longtemps.

Le domaine, entre temps, avait été divisé en deux parties. Dans celle où se trouvait encore le Manoir au commencement du XIXe siècle, on avait aménagé une blanchisserie de cire, dont il existait encore, il y a une vingtaine d'années, quelques intallations. On pouvait également y voir un très ancien pressoir normand, installé dans un bâtiment annexe.

Il a figuré au Salon de Rouen de 1890 un projet de restitution de la porte du Manoir-Queval, et il en existe un petit dessin à la plume de M. Valery Muller, dans le volume *Autour de Rouen*. Thaurin, dans le *Journal de Rouen*, 10 février et 22 décembre 1862, ainsi que M. P. Duchemin, dans *Petit-Quevilly* et *Prieuré de Saint-*

Julien, ont publié des notices sur le Manoir-Quesnel, dont le portail vient de disparaître.

M. P. Baudry ne saurait assez déplorer cette démolition qui a détruit l'un des plus intéressants édicules de cette banlieue. Faisant appel à ses souvenirs personnels, M. Pelay observe que le nom de chaussée Boisjouvin fut porté par la partie du quai voisine de ce manoir.

Image orientale. — M. Brasseur, de Gournay, a bien voulu confier au secrétaire la curieuse figurine formant témoin sous une borne, qu'une lettre de M. Cahingt avait signalée. Sur une plaque carrée en cuivre, de 39 millimètres, est gravé en creux un buste nimbé, au-dessous et à droite duquel se lisent les lettres SV. Leur forme donne à penser que l'objet n'est pas très ancien. Il doit appartenir à l'art moscovite, dont les invasions qui amenèrent la chute du premier empire ont introduit en France d'assez nombreux échantillons.

Vase romain. — M. P. Baudry présente à la compagnie une sorte de petit plat romain en terre rouge foncée, mesurant 120 millimètres de diamètre, tandis que le pied est moitié moins large ; la hauteur totale est de 52 millimètres, mais la profondeur n'atteint que 24 millimètres. Il porte ce nom de potier : GATIANI M. C'est une pièce des plus communes trouvée à Lisieux. Son principal intérêt consiste dans la forte restauration qu'elle a subie. Elle semble bien en terre de Samos, bien qu'il ne faille pas oublier qu'il y a eu des vases de Samos en terre blanche.

Pline, dit à ce propos M. Drouet, parle, comme

poterie de luxe, de la poterie de Samos. On a cru longtemps que cette poterie était la vaisselle rouge que l'on rencontre fréquemment dans les ruines romaines. Ce qui a fait la confusion, c'est que Juvénal, comparant le faste de son temps avec la simplicité antique, ajoute que les anciens Romains se contentaient de *vaisselle rouge*, même pour le service des autels (*Tusco farrata catino*, XI, 109). Cette vaisselle rouge était fabriquée en Italie, à Arezzo. Cette industrie fut apportée en Gaule par les conquérants ; il y avait plusieurs grands centres de fabrication : l'Allier, l'Aveyron, les bords du Rhin.

Industrie rouennaise. — M. de Beaurepaire fait de très intéressants emprunts à un assez fort dossier sur les diverses industries, aussi variées que florissantes, qui se pratiquèrent à Rouen pendant le premier tiers du XVIIe siècle, et qui en ont plus tard disparu.

NOTES SUR D'ANCIENNES FABRIQUES DE ROUEN, D'APRÈS DES DÉCLARATIONS D'EXPORTATION

De tout temps Rouen fut une ville industrielle : c'est à cette qualité qu'elle a dû son développement, sa richesse, son bon renom en France et à l'étranger, et même, pendant quelques années, son titre de seconde cité du royaume. Mais à Rouen, comme partout ailleurs, l'industrie a dû, pour prospérer, se prêter à des transformations de toute sorte. Des fabriques nouvelles sont venues remplacer des fabriques autrefois florissantes, telles que celles des pelleteries, des bougrans, des toiles (1), et aussi celle

(1) « Les toiles, disent les échevins de Rouen, 10 mai 1601, sont les vrayes mines de l'or et argent en ce royausme parce qu'elles ne s'enlèvent que pour estre transportées au pays d'où

de la draperie, si réputée au moyen-âge, et qui suffirait, à elle seule, pour fournir la matière d'un mémoire étendu. Il est d'autres industries, d'un ordre inférieur, si l'on veut, qui ont aussi disparu ; ce sont celles qui se rapportent à la mercerie ou qui rentrent dans ce que nous appellerions la bimbeloterie. Comme il est certain qu'elles ont occupé un grand nombre d'ouvriers et que, d'ailleurs, elles sont en général peu connues, on ne me saura peut-être pas mauvais gré du soin que j'ai pris de recueillir et de grouper quelques notes, suffisantes, je crois, pour en faire connaître l'importance. Mais je tiens à déclarer que, dans cet ordre de recherches, j'ai été précédé par mon regretté ami, M. E. Gosselin, auteur des *Documents pour servir à l'histoire de la marine normande*, et que c'est à son exemple que j'emprunterai aux actes notariés les renseignements qui m'ont paru propres à compléter les siens.

Afin d'éviter des longueurs qui seraient fastidieuses, je m'en tiendrai, comme lui, à un petit nombre d'années. Je me bornerai aux déclarations d'objets fabriqués à Rouen, exportés dans les seuls pays d'Espagne et de Portugal (1) ; mais, pour plus de clarté, je présenterai, suivant un ordre alphabétique, les marchandises déclarées devant

'on apporte de l'or et de l'argent. » (*Invent. sommaire des délibérations de la Ville.*) — Sur l'importance de la fabrication des toiles, voir les textes cités par M. Gosselin dans ses *Documents sur la marine marchande*, pp. 102, 104, 108. — L'exportation ne put que s'en augmenter par suite de l'établissement qui se fit à Rouen (8 mars 1605), par Jean Wolf et Ant. Lambert, d'une manufacture de toiles façon de Hollande, qui dut être portée à 350 métiers. (*Invent. de la Ville*, p. 272.) — Quelques années plus tard, en 1630, Fernande de Palme Carrillo expédiait de Rouen à Sanlucar, en Espagne, 57,300, 33,850, 16,150 aunes de toiles blanches ; le 12 octobre 1633, il déclarait avoir expédié au même lieu 20,200 aunes de toiles écrues de Rouen. *Bulletin de la Commission des Antiquités*, 1904.)

(1) Peut-être en conséquence du traité de paix conclu entre la France et l'Espagne, en 1598.

les tabellions de Rouen par les fabricants de cette ville (1).

L'industrie rouennaise de la bimbeloterie nous est révélée par la vente faite, le 20 juillet 1606, par Melchior Deudemare, fabricant de Rouen, à Robert Durand, marchand au Petit-Quevilly, des objets suivants : ambre, 4 livres ; bagues de laiton, 2 grosses (2) ; canetilles (3) d'argent, 4 onces ; cassidoines en patenôtres (4), 4 douzaines ; chapelets de bois, 2 grosses ; chapelets d'os, 13 douzaines ; clous à cordonnier, 3 milliers (5) ; cristal, 2 milliers ;

(1) Ces marchandises devaient être, du moins en bloc ou en paquets, estampillées à l'Hôtel-de-Ville de Rouen.

Les expéditeurs, dont les noms reviennent le plus souvent, sont : De la Rue (Jacques), De la Roche (Jean), Drouais, Fonseca (Jérémie), Gruyter, Guérard (Jean), Guerould (André et Robert), épingliers ; Gomez (Antoine et Rodrigues), Le Blond (Jacques), épinglier ; Le Tellier (Marin), mercier-grossier ; Mahieu (Claude), patenôtrier ; Mazeline (René), Moreau (Guillaume), tireur d'or et d'argent ; Rigodias. — Lieux de destination : Bayonne, Bilbao, la Corogne, ville maritime dans la Galice (Coulongne), Lisbonne, Madrid, Orthez, Saint-André, Saint-Jean-de-Lux, Sanlucar de Barrameda, ville maritime d'Andalousie (*Saint-Luc*), Saint-Sébastien, Séville, les Canaries, l'île de Terceire, Malaga.

(2) On comptait 12 douzaines à la grosse.

(3) « Canetille, mercerie de fil d'or ou d'argent trait fin, ou faux, employé dans les broderies, etc. » (*Dict. de Trévoux.*)

(4) Ambre, cassidoines, grenats, étaient employés à la confection des patenôtres. — Sur les patenôtres de Rouen, voir notice *Bulletin de la Commission*, t. X, p. 427. M. Gosselin, *Documents sur la marine marchande*, parle d'un nommé Mathieu De la Mare qui avait construit, au faubourg Cauchoise, un petit four pour fondre et façonner le verre à l'usage des patenôtriers.

(5) Clouterie, fabrique ancienne et importante à Rouen... Vente de 10 douzaines et demie de clous à côte, chaque douzaine de 12 milliers, pour 21 écus de Jean, 1361 (Tab. de Rouen, reg. 10, f° 156 v°) ; de 16 milliers de clous à paille, à 3 l. le millier, 1365 (*Ibid.*, reg. 2, f° 181 v°). — Autres espèces de clous fabriqués à Rouen : clous de bordelles pour seller, clous

fil d'arquemye (1), 1 marc; gerbes de cuivre, 3 grosses; grenats jaunes, 50 milliers; images d'étain, 3 grosses; pignolets (2), 5 masses (3).

Les déclarations faites pour l'exportation nous renseignent mieux sur la nature et l'importance de ces divers genres d'industrie.

M. Gosselin signale comme articles exportés en 1603, 7 octobre, des bas (4), des ciseaux, des cornets et écritoires 12 grosses (5), des dagues, des dés à coudre (6),

coupés, clous à fermer, clous de pasdânes blancs, clous de pasdânes noirs, clous à talluer (*ad talluendum*), clous à doublier, clous à cardes. Peut-être doit-on joindre à cette fabrique celle des boucles : bougles à bras, à chinelles blanches, à chevaucher, bougles noires à cordier, à pennel, bougles potelle, bougles à trousses blanches, bougles grands pasdânes et petits pasdânes, etc.

(1) Arquemie ou alquemye, composition métallique dont le nom paraît tenir d'alchimie, citée par M. de Laborde, mais sans explication. « Petite tasse d'arquemye, 1570 ». Vente du mobilier du chapelain Jean Le Tellier. (Arch. de la S.-Inf., G. 3450.)

(2) Serait-ce le même mot que pignolats cité dans le *Glossaire* de Lacurne de Sainte-Palaye et désignant des cardes à laine ?

(3) La masse, dans le langage du commerce, se disait d'une quantité de marchandises semblables, quantité fixée par l'usage.

(4) Probablement des bas d'estame (fil de laine très tors), façon d'Angleterre, qu'on fabriquait déjà à Rouen, le 8 juin 1589 (M. Gosselin, Mémoire précité, p. 102). Plus tard, on vit à Rouen, en grand nombre, des fabricants de bas au métier dont les statuts furent enregistrés au Parlement le 21 février 1697. — Citons aussi les bas de soie fabriqués à Rouen en la maison de Gédéon Langlois ; mention de trois anglais apprentis en l'atelier de ce fabricant, où un autre anglais, du nom de Jean Granges, avait été aussi employé. Contrat du 1er mars 1604. (Tabell. de Rouen.)

(5) Voir ci-dessus ma notice sur les corets et les coretiers.

(6) Je vois cité à Rouen, en 1393, un apprenti du métier de *deelier*. (Tabell. de Rouen, reg. 5, f° 262.)

des étuis à lunettes, 4 grosses et 5 douzaines, et des patenôtres. Ajoutons-y les objets exportés le 3 novembre de la même année : cartons vernis, 6 grosses ; compas, 5 douzaines ; dés à rosette, 4 milliers ; étuis à lunettes, 6 grosses ; lunettes de cristal, 3 grosses ; lunettes demi-loupes, 5 grosses (1) ; papiers peints historiés, 24 grosses ; peignes d'ivoire, 18 lés.

La plupart des déclarations des quatre années postérieures à 1602 sont encore empruntées au mémoire de M. Gosselin.

1605, 23 avril, 15 juin, 1er août : aiguillettes (2) de cuir,

(1) La fabrique de lunettes était ancienne à Rouen. On rencontre, dès 1406, un Guieffroy Manouvrier, « ouvrier de lunettes et merchier domicilié en cette ville ». (*Ibid.*, reg. 12, f° 29) ; le 5 mai 1451 et le 4 juillet 1453, Olivier Charlemaine, lunetier, occupant échoppe au portail des Libraires ; le 11 mai 1457, Haguelin Crestien, faiseur de lunettes, paroisse Saint-Nicolas ; le 4 juillet 1549, Philippe Le Fiselier, lunetier, qui avait pour marques une paire de lunettes (Tabell. de Rouen.)

(2) La fabrique d'aiguillettes était ancienne à Rouen. Jean Langlois, aguilletier, paroisse Saint-Vivien, 1433 (Tabell. de 1431..., f° 197.) Maîtres ou ouvriers de ce métier cités : 14 juin 1457, 13 avril 1467, 10 janvier 1473, 15 avril 1477, 3 octobre 1478, 4 février et 19 septembre 1479, 12 janvier, 15 juin, 19 décembre 1480, 6 mars 1483, 18 septembre 1485, 4 octobre 1493, 4 décembre 1494. — 22 novembre 1606, vente par un fabricant de Rouen à un habitant de Saint-Pol-de-Léon, en Bretagne, de 1,200 grosses d'aiguillettes de cuir. (Tabell. de Rouen).

Délibération à l'Hôtel-de-Ville de Rouen, 21 juin 1611 : « Sera fait assemblée pour donner avis sur la commodité ou incommodité de laisser aux merciers-grossiers la liberté de couper et tailler les lacets et aiguillettes de telle longueur qu'ils verront pour les faire ferrer aux aiguilletiers. » — « Le commerce des aiguillettes, dit M. Gosselin (Mémoire précité, p. 110), était tellement important, qu'il occupait journellement 4,000 ouvriers, tant à Rouen que dans les faubourgs et dans les paroisses d'Esquetot-

12 grosses ; petits bassins de cuivre, 12 ; bonnets (1), 7 douzaines et demie ; cardes à laine (2), 3 balles ; cornets, 26 grosses ; écritoires, 6 grosses ; épingles et crochets (3),

l'Auber, Yrville (Yerville), Pymont (hameau d'Yerville), Saint-Martin-aux-Arbres et Bourdainville. » Arrêt du Parlement, 14 avril 1611. — « Les artisans eguilletiers fabriquaient les éguillettes, sorte de tresses, tissus ou cordons de cuir, laine, soie ou fil ferrés par les deux bouts d'un petit morceau de fer blanc ou de laiton..., servant d'attache à certains vêtements ou d'ornement sur la poitrine ou les épaules..... Henri IV accorda aux éguilletiers des statuts en 1608. » (M. Ouin-Lacroix, *Histoire des anciennes corporations de Rouen*, p. 126.) — Dans le compte de l'Hôtel-de-Ville de Rouen, de 1650, mention de « passe-maître d'aguilletier-teinturier, d'aguilletier-gibletier-amissonnier. »

(1) Bonneterie, fabrique ancienne et très importante à Rouen.

(2) La fabrication de cardes était également ancienne et importante à Rouen, à en juger par les noms de *crediers* qui figurent dans tous les registres du tabellionage.

(3) La fabrication des épingles n'était pas moins ancienne. Mention d'espinguiers, espingliers. 22 mars 1454. (Délibérations de l'Hôtel-de-Ville);— 10 septembre 1454, 13 avril 1467, 15 avril 1477, 12 janvier 1479, 15 juin, 19 décembre 1480, 14 décembre 1487, 16 février 1488, 2 décembre 1494. (Tabell. de Rouen.) — 4 avril 1544, vente par Robert Gueroult, du métier d'épinguier, à Rouen, à un marchand de Saint-Pol-de-Léon, en Bretagne, pour 417 l. d'épingles de fil. — 22 novembre 1606, autre vente faite par Jean Gueroult, espinglier, de 80 douzaines de crochets en fil de fer pliés de papier gris ; de 80 douzaines d'épingles jaunes n° 15, pliés en 450 paquets de papier blanc ; de 37 douzaines et demie de petites épingles blanches en 75 papiers. (Tabell. de Rouen.) — M. Ouin-Lacroix (ouvrage précité, p. 198) nous apprend que les épingliers, après avoir formé un corps séparé, s'étaient réunis aux aiguilliers. Ils sont désignés, dans un contrat du 12 décembre 1605, sous la qualification d'*épingliers-crocheteurs*, à cause des crochets qui formaient l'un des objets de leur fabrication. (Tabell. de Rouen.) Espinguiers et bouton-

163 douzaines de milliers ; petites fontaines de fer, 6 ; petites poêles de fer, 12 douzaines ; poêles à frire, 250 livres pesant ; — à quoi il faut ajouter : 16 avril, bougrans de diverses couleurs assorties, 20 douzaines ; aiguillettes de cuir, 250 grosses ; nombre de cardes à laine, de crochets, de peignes de bois (1) ; 7 mai, aiguière, 1 ; fontaine avec son bassin, 1 ; plats grands et petits, 18 ; salières, 2, le tout d'étain ; 20 décembre, *Agnus Dei* (2) en corne, 4 grosses ; ambre, 750 grains ; chapelets d'os, 14 douzaines ; cristal, 4 milliers de grains ; grands miroirs dorés 12 (3) ;

niers à la Halle aux merciers, 28 septembre 1456 (Délibérations de l'Hôtel-de-Ville). — Cardes de boutonnerie et espinglerie, 14 juin 1484 (Registre du bailliage de Rouen).

(1) La fabrique de peignes, ancienne et importante à Rouen. 10 février 1523, Cardot le Comte, marchand à Rouen, promet bailler à Thomas Balaan et Alips Berthin, pignerres à Rouen, 60 milliers de creppeaux (coipeaux) de bouyc (buis), à faire peignes, à 8 l. t. le millier. (Tabell. de Rouen). En 1585, 35 balles de coipeaux de buis pour faire peignes avaient été apportées de Bayonne à Rouen. (Gosselin, Mémoire précité, p. 99.)

(2) Médaillons où l'on enfermait des rondelles de cire marquées de l'empreinte de l'agneau pascal, faites à Rome avec le résidu du cierge pascal qu'on fondait en cette ville le samedi saint, en même temps que le pape bénissait le cierge nouveau. Mais les *Agnus Dei* sont si communs, qu'il n'est guère possible d'admettre pour tous une aussi noble origine.

(3) La fabrique de miroirs, ancienne et importante à Rouen. Apprentissage de neuf ans chez un *mirourier* de la paroisse Saint-Jean, 1372. (Tabell. de Rouen, reg. 3, f° 24 v°). *Miroyer faiseur de mireurs*, dernier février 1433 ; Michel Delestre, *mirouier*, paroisse Saint-Jean, 5 novembre 1476 ; autres *mirouiers*, 2 avril 1476, 6 décembre 1479, 7 février 1481. — Jean Papillon, *mirouier*, 18 octobre 1492. Le 4 mai 1555, un *mirouyer*, de la paroisse Saint-Jean, donne quittance à Jean Pilée, trésorier et receveur général de la marine, d'une somme de 100 l. à lui ordonnée par le sieur de Villegagnon, vice-amiral de Bretagne,

petits miroirs en fer blanc, 1 grosse; autres petits miroirs non spécifiés, 6 grosses; verres, 104 milliers de grains, et, de plus, un grand nombre de bagues en corne, de cassots (1) noirs ou dorés et de peines d'ivoire (2); 29 décembre, canetille, 105 livres; cornets, 6 grosses; écritoires, 19 grosses, les dits cornets pour servir aux écritoires, de la façon d'un nommé Chardin, gaînier de la paroisse Saint-Pierre-l'Honoré.

1606, 17 juin, épingles n° 15, 115 douzaines 2/3 (de milliers); épingles n° 8, 50 douzaines (de milliers); — 24 juin, quantité de bagues, de bas d'estame, de buffles et de buffletins (peaux), de clous à cordonnier, de couteaux, d'épingles, d'étuis, de pots de terre, de sonnettes, d'étain et d'or clinquant (3); — 12 juillet, aiguilles (4), 69 dou-

« pour 40 grosses de mireurs de toute sorte pour porter en certains voyages. » Entendons par là un voyage dans certaines contrées d'Amérique, dont on se proposait d'npprivoiser les sauvages par l'exhibition ou le don d'objets qui, à leurs yeux, devaient être de véritables merveilles. Les *miroudiers* formaient, à la fin du XVIIe siècle, une seule communauté avec les lunetiers, 25 janvier 1697 (Bailliage de Rouen.)

(1) Cassot, casset ou cajot, sorte de petite caisse. — Au registre du Tabellionage de Rouen « 1362-1365, ventes faites par Laurent de Millemont, de Louvain, en Brabant, à Guillaume Favier, de N.-D. de la Ronde, et à Robert de Mangneville, de Saint-Jean-sur-Renelle, de verres à mireeurs pour 43 francs d'or. »

(2) « La fabrique de peignes d'ivoire, lit-on dans un *Mémoire* de 1749, a été longtemps une branche de commerce importante. Elle était composée de cinquante maîtres; maintenant il n'y a plus que quatre maîtres. Il est vrai que chaque maître emploie jusqu'à cent ouvriers. » En 1755, elle formait une seule communauté avec les cornetiers. — Commerce de cornes ancien et important à Rouen. — 25 mai 1347, permission à un Anglais de vendre, à Rouen, 4 milliers de cornes (Délibérations de l'Hôtel-de-Ville); faiseur de corne à lanternes, 12 janvier 1459. (Tabell. de Rouen.)

(3) Or clinquant, fil de cuivre aplati en lames, employé pour broder les étoffes.

(4) M. Gosselin, Mémoire précité, p. 98, mentionne un contrat

zaines (de milliers) ; alènes, 1 grosse ; boîtes peintes, 9 douzaines ; chapelets, 30 grosses ; chantepleures, 112 douzaines ; clous à cordonnier, 6,000 ; crochets, 18 milliers ; décrottoirs en poil, 12 douzaines ; dés d'acier, 12,406 grosses ; épingles, 69 douzaines de milliers ; petites épingles, 412 paquets ; miroirs, 2 grosses ; mouchettes, 12 douzaines ; soies de pourceau, 12 livres ; rocailles, 20,000 ; rouleaux, 500 pièces ; tablettes (1), 12 douzaines ; verges en poil, 12 douzaines. De plus, divers objets dits de *biblotage* (2), 30 grosses ; — novembre, des tableaux à la détrempe, expédiés par un peintre flamand domicilié à Rouen, où il occupait un assez grand nombre d'ouvriers (3).

1607, 9 janvier, épingles, 68 douzaines et demie de milliers, en 179 paquets, de la façon de Jacques Le Blond, épinglier à Rouen ; — 3 mars, expédié à Pierre Acadia, religieux du couvent de Saint-François d'Alcava, un tableau figuré de saint Didace (*Idace*), couvert de verre, enchâssé de bois ; 2 paires de couteaux à manche d'ivoire (4) ; —

d'allouement de compagnon aiguillier avec un maître du faubourg Saint-Gervais, 19 mai 1584. « Les aiguilles de Rouen, dit Savary des Bruslons dans son *Dictionnaire du commerce*, ne sont pas très estimées, n'étant composées, pour l'ordinaire, que d'une sorte de fer raffiné. »

(1) Probablement des tablettes de bois, comme on en voit d'indiquées dans l'acte d'adjudication du mobilier de Laurent Gautier, chapelain de la Cathédrale, 1585 : « Tablette de bois servant à écrire dessus ; petites tablettes à écrire. »

(2) Biblotiers indiqués à Rouen, 20 octobre 1493, 14 février 1514, 13 septembre 1524, 19 juillet 1525 ; — gibletier-bibelottier-coffretier, 1540 ; biblotier et tireur d'or, 3 mai 1557 (Tabell. de Rouen.) — Compte de la fabrique de Saint-Laurent, 1639 : Paiement à Thomas Nepveu, bibelotier, pour avoir fait 200 de mereaux à servir au *salve* de M. Coterel, 42 s. (G. 6804).

(3) Quelques-uns des tableaux qu'il expédiait venaient d'Amiens et d'Arras.

(4) Coutellerie, fabrique ancienne et importante à Rouen. Voir

19 mars, aiguillettes de diverses couleurs en 45 paquets; — 12 avril, épingles n° 120, 4 douzaines (de milliers), 2 paquets; épingles sans indication de numéro, 16 douzaines (de milliers), le tout de la fabrique du même Le Blond; — 24 du même mois, aiguilles à voile, 24 milliers; bagues de laiton (1), 2 grosses; chapelets rouges, 1 grosse et demie; autres chapelets, 6 douzaines; clous à cordonnier, 10 milliers; couteaux à 9 clous, 21 douzaines; cuilliers, 12 douzaines; dés à coudre, 2 grosses; épingles, 208 milliers; fer blanc, 1 barrique; fil de fer, 9 bottes; grenats jaunes taillés, 18 milliers; lunettes, 18 casses; olives blanches, 6 douzaines; olives rouges, 12 douzaines; rasoirs de chirurgien, 2 douzaines; — 9 mai, tableaux expédiés par Tillien; — 11 du même mois, cornets et écritoires de la façon de Bréchain; — 28 juin, bougrans et épingles.

1608, 27 février, estampes en taille douce, 11 rames; — 29 mai, cartons de dévotion, grands et petits, plusieurs grosses; — 1er juillet, dentelle, 125 aunes; grenats noirs, 4,000; — 3 du même mois, estampes et cartons de dévotion (2).

Vingt ans après, nous avons à signaler des exportations du même genre et qui ne sont pas moins considérables.

1627, 2 avril, petits grenats, 12 milliers; verre à la façon de Rouen, 84 grosses; — 10 juillet, aiguillettes de cuir, 73 grosses; bas d'estame, 10 douzaines; canetilles en argent et alquemie, 114 marcs; chapelets de buffle, 50 grosses; dés de femme, 29 grosses; lacets de fil, 268 grosses; pois de la

mon mémoire sur la coutellerie dans le *Bulletin de la Commission*, t. VIII, pp. 308-322.

(1) Fabrique de fil de laiton ancienne à Rouen. Ouvrier de fil de laiton, 1381 (Tabell. de Rouen, 1361, reg. 1, f° 102); — métier de faire fil d'eschal (archal), 1364. (*Ibid.*, reg. 2, f° 91.)

(2) M. Gosselin indique comme expédié aux Canaries cette année-là de la quincaillerie, des drogues, des toiles et des tapis de table, fabriqués à Rouen.

Chine, 200,000 ; ruban large blanc de fil, 20 grosses (1) ; — 2 août, bagues, 1 grosse ; baudriers de broderie de soie et argent faux, 5 ; bleu mourant (2), 22 milliers ; boîtes à mettre du petun, dorées et grenetées (3), 1 douzaine ; boîtes à chirurgie, dorées et grenetées, 1/2 douzaine ; bourses de soie (4), 16 ; cordons à chapeau, 19 douzaines, savoir : 5, d'or et d'argent faux en broderie et filés, et 14, de soie de crêpe ; cordons ou ceintures de fil pour prêtre à servir à la messe, 10 ; dentelle (5), 25 pièces ; écritoires, dorées et grenetées, garnies chacune d'un canivet, 1 douzaine ; époussettes garnies de velours, 3 douzaines ; étuis, 3 douzaines ; étuis à curedents, dorés et grenetés, fermant à vis, 1 douzaine ; étuis à pipe (6), dorés et gre-

(1) Rubannerie, fabrique ancienne à Rouen. Le 26 novembre 1397, les gens du métier de rubannerie se déclaraient trop chargés pour payer le droit de hallage de 12 l. qui leur était réclamé. Ils prétendaient que leur métier était *décheu*, qu'il n'y avait plus que peu de personnes à l'exercer. (Délibérations de l'Hôtel-de-Ville de Rouen.)

(2) Bleu mourant. Serait-ce l'*azur* que l'on verra indiqué plus loin ?

(3) Greneté, pointillé.

(4) Fabrique de bourses ancienne et importante à Rouen. Ouvrier boursier payé par son patron, 18 d. par jour, 10 d. par demi-journée, 1366. (Tabell. de Rouen, reg. 2, f° 265.) Métier de faire bourses, 1398. (*Ibid.*, reg. 8, f° 235.) — Mention de teinturier de peaux et boursier, 18 juillet 1403. (*Ibid.*, à la date indiquée) ; de boursier-buffletier-teinturier en cuir, 1650. — M. Ouin-Lacroix, p. 146, nous apprend que les boursiers s'étaient rattachés d'abord aux artisans en cuir.

(5) Mention de Denise Le Forestier du métier de faire dentelle, paroisse Saint-Eloi, 20 juillet 1597. (Arch. de la S.-Inf., F. des Hospices.)

(6) Une fabrique de pipes avait été établie à Rouen par un Anglais, Jacques Véron, en 1633. (*Bulletin de la Commission des Antiquités*, t. XII, p. 281.) Le 14 mai 1639, « Jacques Véron, demeurant rue Saint-Eloi, s'engage à montrer son art à Esaye

netés, 1 douzaine ; glands grands et petits, 4 grosses ; pendants d'oreilles de satin et de verre, 5 douzaines ; pendants d'oreilles à cloche, 2 douzaines ; — 16 août, bagues d'émail, 136 grosses ; bagues de laiton, 6 grosses et demie ; boutons d'émail (1), 24 grosses ; bracelets de jais, 12 douzaines ; cassots de cuir, 4 grosses ; chapelets de bois, 46 grosses ; colliers de jais, 19 douzaines ; crochets d'alquemie, 22 douzaines et demie ; croix d'ébène, 6 douzaines ; croix de laiton, 8 grosses ; dés à coudre, 20 boîtes ; faux diamants, 9 douzaines ; poinçons de faux diamants, 6 douzaines ; grenats faux, 2,500 milliers ; gros jais, 60 milliers ; lunettes, 4 grosses ; pendants d'oreilles,

Levesque. Il lui vend en même temps ses outils de fer et de cuivre, ses estampes, ses marques, ses planches, ses presses, chevilles et barres. » (Tabell. de Rouen.) — Les délibérations de l'Hôtel-de-Ville de Rouen des 18 août 1693 et 11 décembre 1694, nous apprennent qu'il y avait à ces dates, dans cette ville, plus de 4 à 500 personnes employées à la fabrication de pipes à fumer le tabac, ce qui légitimait l'opposition des échevins à l'exercice du privilège accordé par le Roi à un nommé Cottereau. — Enregistrement au Parlement, le 7 janvier 1699, des statuts des faiseurs et vendeurs de toutes sortes de pipes à fumer tabac, du 11 décembre 1698.

(1) Fabrique de boutons ancienne et importante à Rouen. Ouvrier à faire boutons, 27 avril 1454 ; boutonniers cités, dernier août 1465, 7 octobre 1476, 6 mars 1483 ; gardes du métier de boutonnerie et espinglerie, 14 janvier 1485 (Tabell. de Rouen).

Nicolas Anquetil, du métier de faiseur de moules à boutons, vend à Nicolas Tuvache, boutonnier, 5,200 grosses de moules de bois à boutons, à 12 douzaines pour grosse et 104 pour 100, 25 novembre 1604. Mention de boutonnier-cordonnier à chapeau, 1650 *(Ibid.)*. — « La corporation des boutonniers, dit M. Ouin-Lacroix, ouvrage précité, p. 127, comptait à Rouen plus de 30 maîtres... Ils faisaient des boutons de toutes formes et de toutes grandeurs en matière d'or et d'argent filés, de soie, de poil de chèvre... Charles IX leur donna de nouveaux statuts en 1566. »

7 grosses et 2 douzaines; fausses perles, 24 masses; pois de Chine, 300 milliers; rubans rouges, 8 douzaines; — 17 septembre, époussettes, 5 douzaines; décrottoirs à manche, 3 douzaines; — 24 du même mois (pour Malaga), caisse pleine de bagues de verre doré, de pendants d'oreilles et 204 douzaines de peaux de veau.

1628, 9 juillet, fil de couleur, futaines de couleur; gants, 64 douzaines; 16 lits fournis de ciels et de pendants; rubans; — le dernier août suivant, bagues de verre; chapelets d'albâtre, chapelets de bois; dés façon d'argent; gants frangés; grenats taillés; lacets de fil; lunettes; peaux de veau, 32 douzaines.

1629, 28 septembre, baudriers, dés, épingles de fer, gants frangés; rocaille, 50 milliers; lunettes garnies de cuir, miroirs; — 13 octobre, 80 paires de bas d'estame de diverses couleurs; 600 aunes de liseré (*lizet*) de diverses couleurs; — 27 octobre, bougrans; 182 pipes de bois.

Déclaration, 21 novembre 1629, de ventes faites depuis trois semaines, pour l'exportation, par des commerçants de Rouen : par Jean Regnauld, mercier grossier, rocaille jaune taillée et ronde, 400 milliers; — par Quièvremont, bimblotier, bimblotterie, 3 casses; — par Timonnier, quincaillier, petit clou doré, poli, 2 milliers; grands clous polis, 1 millier; — par De la Mare, autre mercier grossier, rocaille verte ronde et taillée, 200 milliers; petits sifflets de bois, 12 douzaines; — par De la Loe, cassots de fil de sa manufacture, 30 grosses; — 6 décembre, aiguilles, 50 milliers; chapelets de couleur, 40 grosses; 1,200 dés pour femmes; peignes, 66 grosses.

1630, 4 septembre, savon, 4 caisses; toiles blanches, 3 ballots (1).

(1) Arrêt du Conseil par lequel S. M. révoque le privilège ci-devant (dernier décembre 1665) accordé à Jacques Beuf sous le nom de Pierre Rigat, d'établir pendant 20 années des fabriques de savon dans les villes du Royaume, 10 octobre 1669.

1633, 15 mars, expédié par André Guerould, rocaille jaune et verte, mille milliers.

1634, 14 mars, expédié par Jacques De la Rue une quantité considérable d'objets de sa fabrique : aiguillettes de cuir, 12 grosses ; bagues de laiton, 36 grosses ; bagues de verre, 1 grosse ; chapelets d'os, 4 grosses ; grenats taillés, 100 milliers ; médailles de laiton, 2 grosses ; relève-moustaches, 3 douzaines.

1638, 3 février, expédié par Jacques Cavelier, aiguillettes de cuir en quantité considérable ; boucassin, 100 pièces ; petits clous de fer, 2,500 milliers ; couteaux, 24 grosses ; rocaille jaune et verte, mille milliers.

1631, 21 février, expédié par Jean De la Roche, aiguilles à coudre, 12 milliers ; bagues de laiton, 2 grosses ; cadrans d'ivoire, 4 douzaines (1) ; chapelets de corne de buffle, de plusieurs sortes, 12 grosses ; dés à homme et à femme, 500 ; laiton, 12 livres ; miroirs de maroquin dorés, 1 douzaine ; miroirs garnis de bois, 1 douzaine ; peignes d'ivoire ; peignes de buis, 30 grosses ; peignes de plomb, 3 douzaines ; pendants d'oreilles assortis, 7 grosses ; rocaille et grenats taillés, 200 milliers ; — 12 mars, expédié par Marie Auvray, veuve d'Hélie Despommare, aiguillettes ; clous à cordonnier, 300 milliers ; crochets, épingles jaunes de laiton, lacets ; miroirs, 200 douzaines ; plumes, 50 milliers ; rouleaux de laine ; — 22 mai, bas d'estame, cardes, clous, 1 cent de ficelles, papier, peaux de mouton rouge, petits tableaux encastillés d'étain ; veau tanné, 5 douzaines de

Bien longtemps auparavant, il y avait à Rouen des fabricants de savon. Pierre Michel, savonnier, paroisse Saint-Vivien, 11 et 18 février 1529 ; Guillaume Duval, autre savonnier, paroisse Saint-Vincent, 19 juillet même année ; Guillaume Duval et Guillaume Le Fèvre, savonniers, 5 novembre 1541. (Tabell. de Rouen.)

(1) Mention de Charles Regnault, maître cadranier-tabletier, 9 juin 1616 ; de Nicolas Dufour, rue Malpalu, faiseur de cadrans, 1703 (Arch. de la S.-Inf., C. 312.)

peaux ; verres à boire de la fabrique de Girard, à Rouen ; — 3 septembre, aiguillettes de fil, 11 grandes grosses ; boutons d'émail, 12 grosses ; lacets de fil rond, 3 grosses ; pendants d'oreilles, de verre, 110 grosses. — Vente faite par des manufacturiers patenôtriers, miroitiers, tabletiers, cartiers de Rouen, à Jean Poitou, marchand, pour l'exportation, 19 septembre, aiguillettes en cuir de mouton, 6 grosses ; bagues à fond d'or émaillé en couleurs, 17 grosses ; autres bagues, 20 grosses ; boutons d'émail et d'or, 8 grosses ; cadrans à compas d'ivoire, 6 douzaines ; cartons vernis, 29 grosses ; chapelets de bois teint en noir, 80 grosses ; écritoires, 3 grosses ; grenats de toutes couleurs, 2,770 milliers ; jambettes (1), 5 douzaines et demie ; lunettes, 8 grosses ; miroirs nos de 3 à 7, 60 douzaines ; peignes de buis, nos 3, 4, 5, 15 grosses ; pendants d'oreilles à l'eaue (?) où il y a oiseaux de toutes couleurs, 7 grosses et demie ; pendants d'oreilles à eaue (?) dorés, 2 grosses et demie ; pendants d'oreilles bleus tout unis, 1 grosse ; pendants d'oreilles fins d'émail et d'or, 1 grosse et demie ; pendants d'oreilles, moitié en calebasse et moitié en *girin* soufflé, de toutes couleurs, 7 grosses ; — 13 décembre, expédié pour Madrid, bas d'estame de couleur, 2 douzaines ; bassins à chauffer lit, 2 ; chapelets d'os blanc ; crochets jaunes, 1 grosse ; fil de fer, 1 masse ; lunettes, 4 grosses ; miroirs, 6 douzaines ; peignes, 3 douzaines ; grands peignes fins, 6 douzaines ; plumes à écrire, 30 milliers ; petites scies, 4.

1632, 5 janvier, miroirs garnis d'étain ; — 12 février, chapelets d'os, 59 grosses ; pois rouges, 3 milliers, que Noël Jamelin avait fait travailler chez lui par ses ouvriers ordinaires ; — 4 mars, clous à cordonnier, 200 milliers ; dès à coudre, 100 caisses contenant chacune 6 douzaines (de milliers ?) ; dés à coudre renforcés, 10 milliers ; lunettes

(1) Jambette, petit couteau dont la lame se replie dans le manche.

de cuir et de corne, 6 grosses ; miroirs de diverses sortes, 65 douzaines ; plumes à écrire, 85 milliers ; sonnettes, 3 grosses ; — 1er mars, bagues de laiton, 96 grosses (manufacture de Rugles, de Rouen et des environs) ; bas d'estame, 24 douzaines ; bordures de laine, 40 douzaines, plus 24 pièces ; chapelets de bois et de buffle, 40 grosses ; dentelles de couleurs mêlées ; dentelles, 2 petites casses ; dés renforcés à coudre, 5 milliers ; épingles, 150 douzaines (de milliers) ; fil de couleur ; fil de laiton, 60 livres ; futaines au chef gris et noir ; futaines de couleur ; gants frangés, 20 douzaines ; lunettes, 3 grosses ; miroirs, 70 douzaines ; miroirs dorés, 4 ; pendants d'oreilles de verre, 1 caisse ; pois de Chine, 200 milliers ; rouleaux de diverses couleurs, 24 pièces ; — 5 mars, aiguillettes de fil ; boîtes rouges, 30 douzaines ; brosses à nettoyer chapeaux ; cadenats, 50 douzaines ; chapelets, 200 grosses ; clous à cordonnier, 100 milliers ; futaines blanches à grain d'orge, fabriquées à Rouen par Claude Stevenore (1), 60 pièces ; manicordion (2), 150 livres ; masques de carte, 22 grosses ; miroirs dorés et figurés, communs et moyens, 76 ; autres miroirs petits, communs, 60 douzaines ; passements rouges de Frise, 50 douzaines ; peignes de corne, 32 douzaines ; plumes à écrire, 20 milliers ; pois de la Chine, 200 milliers ; rocaille, 3,550 milliers ; soie à cordonnier, 60 livres ; — 19 mars, bagues de laiton, 15 grosses ; chapelets de diverses sortes, 33 grosses et demie ; cuilliers de corne, 6 douzaines ; futaines, 7 pièces ; petits grenats taillés, 9 milliers ; peignes de buis, 26 grosses ; pendants d'oreilles de verre, 4 grosses ; relève-moustaches, 6 douzaines ; rubans rouges, 10 douzaines ; vermillettes, 500 ; — 8 et 26 avril, aiguil-

(1) Futaine unie, objet de fabrication rouennaise. « Faiseur de fustaine et trippe de velours, 23 octobre 1558. » (Arch. de la S.-Inf., F. de l'Hospice-Général.)

(2) Manicordion, sorte de fil de laiton servant à faire les cordes des manicordions, épinettes ou clavecins.

lettes ; bas d'estame de diverses couleurs, 42 douzaines ; brosses (*brouesses*) garnies de maroquin, 30 douzaines ; chapelets, 5 grosses ; époussettes, 10 milliers ; fil, 18 liv. ; futaine mouchetée blanche, 80 pièces ; futaine de couleur, 3 pièces ; gants frangés, 16 douzaines ; petits grenats taillés, 100 milliers ; masques, 10 grosses ; miroirs garnis de bois noir et couleur, 43 douzaines ; miroirs garnis de maroquin, 12 douzaines ; pendants d'oreilles, 9 grosses ; pliants, 12 grosses ; plumes à écrire, 45 milliers ; sonnettes, 1 grosse ; — 3 juillet, aiguillettes de fil et de laine ; bordures de laine, 40 douzaines ; chapelets de corne de buffle, 108 grosses ; dentelle, 900 aunes ; lacets ; lunettes, 6 grosses ; miroirs grands et petits en cuivre et en bois, 20 douzaines ; petits passements à cœur de laine, 76 douzaines ; rouleaux de diverses sortes et couleurs, 180 pièces ; — 6 juillet, cuirs à poil et toiles blanches ; — 10 juillet, boîtes peintes, 6 douzaines ; boîtes fournies blanches, 19 ; boutons de crin, 24 grosses ; émail (grains), 100 milliers ; épingles, 6 douzaines de milliers ; — 5 août, aiguillettes de cuir, 12 grosses ; azur façon de Rouen, 1 baril (1) ; boîtes,

(1) S'il y eut à Rouen une fabrique d'azur, elle ne dura guère ou n'eut qu'une faible importance. Il pourrait se faire qu'elle eût été remplacée par celle que Henri Guinaert, originaire de Brabant, établît à Annebault en vertu de lettres-patentes du Roi, antérieures au 27 juin 1631. Le 29 juillet 1631, il déclarait avoir fait charger à Saint-Malo, à destination de Séville, 7 barils de bleu d'azur. Le 28 février 1632, autre déclaration de lui : il avait fait charger au Havre-de-Grâce, à destination du Portugal, 6 barils de bleu d'azur. Lui et son fils Daniel expédient à Sanlucar, en Espagne, 3 barils (déclaration du 23 décembre 1632). La manufacture d'Annebault appartenait, le 10 mars 1646, à Daniel et David Guinaert, enfants et héritiers d'Henri Guinaert et d'Anne Walperghe, leurs père et mère. (Tabell. de Rouen.) — Henri Guinaert (il signe ainsi), le 27 juin 1631, avait donné procuration à son fils Jean, marchand à Villevorne, en Brabant, pour vendre une maison à Lière, provenant de la succession de son père, Gomer Guinaert.

1 grosse; boutons de verre, 12 grosses; cadenats, 12 douzaines; chapelets de bois, 100 grosses; clous à cordonnier, 8 milliers; crochets, 20 douzaines; dés à couturier, 4 grosses; époussettes, 1 douzaine; grenats, 50 milliers; lunettes, 6 douzaines; miroirs, 8 douzaines; peignes de bois, 30 grosses; plumes, 9 milliers; 12 pièces à rouleau; 10 pièces de ruban blanc; 12 pièces de tavelle (1); rocaille, 200 milliers; — 3 septembre, expédié pour les Canaries, amidon (2), 3 barils; brins, 4 ballots; 600 livres pesant de dinanderie; mercerie mêlée, 1 pipe; 50 livres pesant de passements de laine et de soie; savons, 6 caisses, en plus, des bougrans, pour l'île Terceire; — 11 décembre, bougrans de diverses couleurs, 1 couverture, 1 drap du sceau, de toiles blanches. — Chandelle de cire, 204 livres; clous de fer, 4 barils; *ménuise*, 3 barils.

1633, 1er mars (pour Séville), cadenats, 4 douzaines; chapelets d'émail, 3 douzaines; ciseaux, 6 douzaines; cuillers d'alquemie, 1 grosse; écritoires, 2 douzaines; gros grenats taillés, 50 milliers; grandes jambettes, 1 grosse; moyenline (?) de jais, 4 masses; passements de laine, 4 douzaines; petits tableaux garnis d'étain, 6 douzaines; pois de la Chine, 12 milliers; — 5 mars (pour Lisbonne), peignes coupés, 38 grosses; autres peignes, 49 grosses; plumes à écrire, 12 milliers; rocaille jaune et verte, 450 milliers; — 11 mars, aiguillettes de soie, 11 grosses et 7 douzaines; bagues de laiton moyennes, 108 grosses; bagues de laiton fortes, 92 grosses; chapelets blancs n° 3, 15 grosses; chapelets blancs n° 4, 20 grosses; crochets forts, 346 milliers; petits crochets noirs, 27 milliers;

(1) Tavelle, passement étroit. — 24 janvier 1703, maîtresses et gardes de métier de broderie en tavelle, bonnetières, coiffeuses et enjoliveuses de chefs frettés.

(2) Amidonnier, paroisse Saint-Eloi, 14 avril 1605. — Enregistrement au Parlement, le 14 août 1699, des statuts des faiseurs et vendeurs d'amidon, 12 août 1699.

époussettes, 12 douzaines ; masques, 50 douzaines; petits miroirs, 11 grosses et demie; peignes d'ivoire, 12 douzaines ; peignes n° 34, 50 caisses ; soie à cordonnier, 2 liv.; rocaille taillée jaune et lisse, 300 milliers ; rocaille taillée verte, 5 milliers ; pois rouges, 200 milliers ; — 16 juin, bagues de verre, 46 grosses ; bas d'estame, 1 douzaine ; bordures n° 3, 12 douzaines ; bourses de cuir, 8 douzaines; petits cassots, 6 grosses ; chapelets, 40 grosses ; chapelets de buis, 12 grosses; cordons de soie, (1), 4 douzaines ; coulisses, 18 douzaines; dentelle de fil, 3 grosses et demie; liserés rouges, 6 douzaines ; miroirs, 1 grosse ; petite tavelle, 4 douzaines; passements de laine dentelée, 5 douzaines; rocaille taillée, 20 milliers ; — 25 août (expédié par huit marchands de Rouen à Saint-Jean-de-Lux), bagues de laiton à 5 pierres, 6 grosses ; chapelets de corne de buffle et d'os, 30 grosses ; crochets, 24 milliers ; épingles blanches, 24 douzaines ; gardiens (?) d'ivoire et de bois, 4 grosses et demie ; petits grenats fins, 200 milliers; manicordion fil de laiton, 50 livres ; miroirs maroquin doré, 1 grosse; miroirs de bois assortis, 1 grosse et demie; peignes de corne, 3 grosses; seringues d'étain, 3; sonnettes, 3 grosses; petits grains de verre, 150 masses; pois rouges enfilés, 200 milliers ; — 3 novembre, chapelets d'os blancs, 10 grosses; épingles de fer n° 15, 141 douzaines; cassots de fil, 450 grosses; pois de la Chine, 200 milliers ;— le dernier octobre, expédié aux Canaries, bahuts accommodés de clous dorés, 9; clous à cordonnier, 80 milliers; petits clous, 100 milliers; papier du nom de Jésus, 100 rames; passements et rubans de soie, de toute couleur, 50 livres ; soie, 25 bottes ; boutons de crin (2), chapelets,

(1) En l'année 1695, je n'ai pas compté moins de 45 réceptions dans la communauté des faiseurs de cordons à chapeau. Arrêt du parlement touchant les maîtres jurés de faire cordons en or, soie et laine, 11 octobre 1594. (Arch. de la ville, A. 21).

(2) Ces sortes de boutons étaient d'abord fabriqués au Havre. Le 19 mai 1627, Hermann De la Mine, Liégeois, demeurant en

ciseaux, couteaux, grenats, pendants d'oreilles et rasoirs.

Le 29 avril 1634, en l'écritoire du tabellionage de Rouen, Charles de Pardé, Marie Le Grand, femme de Thomas Le Prevost le jeune, Catherine Mauborgne, au nom de sa mère, et Catherine Hérouard, veuve de Clément Auber, marchands et bourgeois, viennent attester par leur foi et serment le nombre et l'espèce des marchandises qu'ils avaient envoyées à l'étranger : « Viron le 8e du mois de mars de la dite année, ils ont vendu et livré au sieur Manuel Rodrigues Nunez, marchand (1), demeurant à Rouen, assavoir : led. de Pardé une douzaine de rets à caille, 10 douzaines de lames d'espée, six canons de fer, 12 douzaines de cloches à vaches, 3 douzaines de chandeliers de cuivre, 4 grosses de dez à thailleur et 4 grosses de petits couteaux à bracquetillet (?) ; ledit Le Prevost,

la Ville-Françoise-de-Grâce, où il avait été appelé, avec ses associés en la *Compagnie Saint-Pierre fleurdelisée*, par le cardinal de Richelieu, pour y faire des boutons et des cordons de crin, atteste avoir vendu et livré, au Havre, depuis 15 jours en ça, au sieur Pierre Pymont, marchand au Havre, pour le compte d'un marchand de Rouen, 249 grosses et 8 douzaines de boutons pour porter à Sanlucar, pays d'Espagne. Mention, dans un autre contrat (12 avril 1628), du même De la Mine, fabricant de boutons et cordons de crin de cheval au Havre.

(1) Beaucoup d'Espagnols, domiciliés à Rouen, expédiaient en Espagne les marchandises de cette ville. Ce fut là un sujet de plaintes des marchands de Rouen, 17 mars 1618 : « Remontrent à S. M. que depuis quelques années les marchands de Rouen se sont retirés d'envoyer navires aux voyages de long cours comme au Pérou, Brésil, Neuve Espagne et autres lieux de la ligne pour y négocier, à raison des grandes et insupportables pertes qu'ils ont receues par les Espagnols qui se tiltrent souverains desdites terres... Les marchands se sont tellement refroidis qu'ils font peu de traite, sinon en Espagne où l'on porte quelques manufactures de ce pays, mais sans profit pour le grand avantage qu'ont en leur trafic sur les français les quarcadors et marchands d'Espagne ayant à Rouen leurs commis qui achaptent aux halles

5 grosses de colliers d'émail, 3 grosses de bagues de cuivre dorez, 2 grosses et demie de bagues plus moiennes, 240 grosses de boutons de crin, une boette et 12 douzaines de colliers d'émail ; et la veuve dudit sr Clément Auber, 26 pièces à roulleaux de fer double no 4, 40 pièces de rouleaux, camelottez no 3, et 6 douzaines de bordeures communes, toutes lesquelles marchandises les dessus nommez ont dit avoir esté faitz faire et manufacturez et apprestez en ceste ville de Rouen par leurs ouvriers ordinaires, à ce présent ledit sr Rodrigues Nunez, lequel a déclaré dès le temps susdit qu'il a fait mettre les dites marchandises en ung thonneau marqué de la marque et no en marge, qu'il avoit fait porter à Honfleur où il le prétendoit faire charger dans le navire dont est maistre Jacques Boyvin, pour porter à l'isle de la Tiercere ou du Fayel. » (1)

Il est certain que la plupart des objets mentionnés dans ces diverses déclarations furent achetés pour être envoyés dans les colonies espagnoles. Le plus grand nombre a dû disparaître par l'usage qu'on en a fait ; mais d'autres, de nature solide, quelque mépris qu'on ait pu en faire, ont dû résister. Si, par hasard, quelque antiquaire d'outre-mer mettait la main sur ces grenats, rocailles, etc., expédiés par milliers, l'idée lui viendrait-elle que la ville de Rouen a été leur lieu d'origine et de fabrication ?

APPENDICE

En même temps que des objets fabriqués dans leur ville, les commerçants de Rouen avaient expédié en Espagne et en Portugal un certain nombre de marchandises venues de l'étranger : de l'Angleterre, des plumes à écrire de trois

de la ville et autres endroits les toiles ecreues au mesme taux et avec semblable liberté que les bourgeois et habitants de Rouen » (Délibérations de l'Hôtel de Ville).

(1) Iles Fayol et Terceire, îles des Açores.

sortes, 2 avril 1608; d'Allemagne, sans désignation de lieu, du fer blanc, 22 novembre 1605; des lunettes, 7 mai 1605, 11 mai 1607, 8 mars, 10 juillet 1608; des dagues de pragois (1), 28 septembre 1629; des dés fins, du laiton jaune, du manicordion jaune, des rasoirs, 13 octobre même année; des boîtes garnies de 8 boîtes l'une dans l'autre, des petits miroirs de fer blanc, d'autres de bois figurés d'étain, des clous à cordonnier, 21 novembre 1629; — de Flandre, sans désignation de lieu, de la dentelle, 4 octobre 1607; — d'Aarschott (ville du Brabant), des serges, 15 et 27 octobre 1629; — de Bois-le-Duc (Hertogenbosc en Brabant), des rubans, 4 octobre 1605, 11 mai 1607; — de Liége, des rasoirs à barbier, 28 septembre 1629; — de Nuremberg, des cadenats, 11 mai 1607; des clous à cordonnier, 1607; des manicordions, de petits chandeliers de cuivre, plusieurs douzaines de tablettes à écrire, dorées et blanches, des rasoirs, 2 avril 1627.

Ils avaient expédié aux mêmes lieux des marchandises venues de diverses villes de France : d'Amiens, des serges noires, 4 octobre 1605; des *doubles cœurs*, sorte de bijoux populaires représentant sans doute deux cœurs unis, 24 septembre 1627; — d'Arras, des *cœurs*, 24 septembre 1627; — d'Aumale, des frocs rayés, de diverses couleurs, 13 août 1627; — d'Avranches, des bagues de cuivre ou de laiton, 12 mai 1607, 21 novembre 1629; — de Cambray, des toiles, des épingles, quelques figures de *Justus Lipsius* en taille douce, 30 août 1629; — de Caudebec, des chapeaux, 4 mars 1623; — de Conches, des alènes, 1er août 1605; — d'Ivry-la-Chaussée, des peignes de bois, 1626 (2); — de L'Aigle, des éperons, 1er juillet 1608; — de Limoges,

(1) Mention dans un acte de 1536 d'un petit couteau en forme de pragoys (Arch. de la S.-Inf., G. 300).

(2) Le 24 juillet de cette année, un fabricant de peignes de cette ville avait acheté pour 850 l. de coipeaux à un marchand de Toulouse.

des *Agnus Dei*, 4 mars 1633; de petites croix, 2 avril 1627; — de Lire, des pots de fer, 1er août 1605; — de Lyon, des futaines, 27 octobre 1629; — de Marseille, des savons marbrés, 10 janvier 1607; — de Melleville (?), des bordures de laine, 11 mars 1632; — de Mortagne, des toiles, 15 octobre 1629; — de Paris, des bas d'estame, des cartons enluminés, 7 mai 1605; des lunettes, 8 mars 1608; de petites époussettes garnies de velours à relever la moustache, 9 août 1627; des sonnettes, 21 novembre 1629; — de Rennes, de grands couteaux à fleurs de lis, 5 novembre 1603; du fil bleu, 3 février 1608; — de Rugles, des épingles de laiton jaune et blanc, 24 décembre 1605, 2 juillet 1607, 3 juillet 1608, 15 octobre 1629, 3 février 1638; des peignes, 1er et 8 juillet 1608, 15 septembre 1629; des crochets par milliers, 16 juin 1633; des bagues de laiton, 1er mars 1632; — de Saint-Etienne-en-Forez, des lames d'épée, des couteaux, des ciseaux, des fusils, des cadrans, 8 juillet 1608; des ciseaux, des pinces à cordonnier, des mouchettes à chandelle, 28 septembre 1629; des ciseaux, 13 octobre même année; — de Thiers en Auvergne, des couteaux, 15 juin 1605; du grand papier à écrire, 28 décembre même année; de grands couteaux romains, des rouleaux à 5 et à 9 clous, 11 mai 1607; des couteaux braquets à manche blanc, 13 octobre 1629.

Avaient encore fourni à l'exportation : La Bouille, où une manufacture à reteurdre le fil avait été établie par Jean Wattelet, maître teinturier de Lons-le-Saunier, 25 septembre 1629; — Darnétal, où l'on fabriquait des frocs; — Moulineaux, où Vincent Le Febvre avait une fabrique de fer à escarcelles dès 1560; — Ry, où l'on fabriquait des draps de bure qui durent trouver leur emploi aux Canaries, où ils furent expédiés le 9 avril 1626.

Le secrétaire dit à ce propos que l'histoire même de la langue détermine à peu près l'époque où la grande industrie commença à fleurir en France et à mériter

l'attention publique. Le mot *manufacture* n'est cité qu'au supplément du *Dictionnaire de l'Académie*, rédigé lors de sa publication en 1694.

Les Espagnols à Rouen. — Une colonie espagnole vivait à Rouen au XVIIe siècle. On demande s'il faut y rattacher la rue actuelle des Espagnols. Elle rappelle, est-il répondu, les prisonniers de cette nation qui furent amenés à Rouen après Rocroi ou à la reprise de Corbie. Les Espagnols qui habitaient notre ville, s'y étaient surtout fixés près de Notre-Dame-de-la-Ronde et de Saint-Etienne-des-Tonneliers.

Bulletin de Conclave. — L'abbé Tougard fait circuler une pièce peu commune, provenant des collections du chanoine Colas, notre ancien confrère.

Sur un feuillet de papier vergé (136 m/m × 160), divisé par plusieurs lignes transversales ornées de quatre cartouches, on lit en haut :

Ego *Card.*

et au centre :

Eligo in Summum Pontificem R^m D.
meum D. Card.

Le verso ne porte en deux rectangles assez richement ornés que ces mots : en haut *Signa.*, et au bas *Nomen.*

Deux modèles d'écriture. — Aux mêmes collections appartenaient aussi les deux exemples d'écriture qui circulent ensuite sur le bureau.

Le plus petit modèle (0,19 × 0,23) est orné à gauche d'une grande marque armoriée, encadrée du C initial. M. Garreta y verrait volontiers un travail allemand.

Le blason qui surmonte les trois lettres AVM est lui-même surmonté de la date 1272 ; et, tout au bas, est écrit : « 253 ans ». Enfin, au-dessous de la ligne ANNO MDLXXXIX, ces deux vers (en lettres hautes de 10 m/m) :

Ce que tu as, acquiers le justement,
Si tu veux vivre au mo/de honnestement.

Suit encore l'alphabet qui donne lieu à quelques remarques. L'*i* n'y figure point, non plus que l'*u*. En revanche, il compte deux *A*, majuscule et minuscule, et deux *s*, longue et cursive ; le *z* est suivi de l'esperluette ; et enfin l'*l*, comme celle du vers, est barrée du fameux trait horizontal de l'Imprimerie nationale.

Les grand exemple est sur beau parchemin qui mesure 0,25 × 0,22. Il n'offre pas moins de vingt types d'écritures différentes. Les deux dernières lignes sont si menues qu'elles n'occupent en hauteur, écartement compris, que 3 millimètres. Avant la troisième ligne, se lit cette curieuse rubrique : « A 2 becs ». Les *s* longues sont employées concurremment avec les nôtres, et l'alphabet est pourvu de *j* et d'*u*. Le tout est signé : « DE ROUEN, *script.* », et daté : 1743.

La séance est levée à trois heures et demie.

A. TOUGARD.

SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE 1905

Elle ouvre à deux heures un quart, sous la présidence de M. Ch. de Beaurepaire, vice-président.

En présence de : MM. Adeline, G. de Beaurepaire, Drouet, G. Dubosc, Garreta, Lefort, Mgr Loth, Pelay, de Vesly et l'abbé Tougard.

Se sont excusés : MM. P. Baudry, Brunon, Chevreux, Le Verdier, Malicorne et Milet.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sous le bénéfice des explications qu'on va lire.

Vitraux de Saint-Nicolas. — M. Garreta croit que c'est l'église de Norwich qui en a profité.

Verrières anciennes. — Les vitraux provenant de la chapelle de la rue Morand ont été recueillis par M. Gorge, amateur de Rouen.

Plusieurs de ces vitraux, ajoute M. Lefort, sont des grisailles avec bordures coloriées. Dans ces bordures on voit les L couronnés et les trois castillons des armes parlantes de Blanche de Castille.

On serait donc en présence de verrières ayant dû appartenir à la chapelle du château de Philippe-Auguste : elles semblent remonter, si nos souvenirs sont exacts, à la fin du XIIIe siècle.

Manoir Queval. — M. Deutsch a informé notre confrère M. G. Dubosc, que la porte monumentale a été démontée avec précaution, et soigneusement remise debout à l'entrée d'une propriété qu'il possède.

Correspondance imprimée. — En voici le détail : *Congrès archéologique de France, Le Puy*, 1904;

Caen 1905; in-8°; — *Annales de la Société... de Château-Thierry*, 1905; in-8° (1); — *Société archéol. de Bordeaux*, XXIV, 2; XXV, 1 et 2; — *Mémoires de la Soc. des Antiquaires du Centre*, XXVIII, 1. Bourges, 1905; — *Recueil de la Soc. libre... de l'Eure*, VI, 2; Evreux, 1905; — *Bulletin de la Commission hist. du Nord*, XXVI; Lille, 1904; — *Bulletin de la Soc... de Nantes*, XLV, II; XLVI, 1; — *Bulletin de la Soc. hist. de Touraine*, XV, II; — *Bulletin de la Soc... de l'Orléanais*, 181; — *Bulletin de la Soc. de Langres*, 173; — *Bulletin de la Soc. acad. de Laon*, XXXI, 1900-1904; — *Bulletin de la Soc. hist. de Gand*, 13e année, n° 7; — *Bulletin archéol. du Comité*, 1904, III.

Obtenant le premier la parole, M. de Vesly intéresse vivement la Compagnie par plusieurs communications qu'il fait de vive voix, en les accompagnant des objets les plus intéressants qu'il fait circuler. Il a bien voulu les résumer dans les termes suivants :

Dragages de la Seine à Oissel. — M. de Vesly résume ainsi les découvertes faites en 1905 à Oissel.

Les dragages exécutés dans les fleuves ont toujours été une mine pour l'archéologie, qui y a recueilli souvent de curieuses richesses. La traversée de la Seine à Oissel s'est particulièrement montrée fertile. Du lit du fleuve sont sortis des armes et des objets de toute nature qui ont enrichi les collections du Musée départemental des Antiquités ainsi que le petit Musée local créé par M. Turgis.

Dans les travaux entrepris cette année, la drague a ren-

(1) M. Drouet constate que sa notice sur les liards y est résumée (pp. 125-129), sans indication de provenance, par M. J. Henriet.

contré un amas de ramures de cerfs ainsi que des armes. Le Conservateur du Musée de Rouen a pu recueillir :

Un fauchard du XIVe siècle; une dague du XVIe; un fer de lance d'époque indéterminée et un angon mérovingien.

Le fauchard, cette arme des gens de pied au moyen âge, mesure $0^{m}45$ de lame et $0^{m}56$ y compris la douille, terminée par deux lamelles latérales que traverse un rivet de fixation. La forme du fauchard trouvé à Oissel n'a pas d'analogue dans le Musée.

La dague, à lame très effilée, a $0^{m}47$ de longueur de lame et $0^{m}12$ de poignée. Au milieu, une arête très saillante devait rendre cette arme fort dangereuse. Le métal en est d'excellente qualité et paraît avoir été bronzé; un astérisque de cuivre ou d'or y est incrusté.

Le fer de lance mesure $0^{m}305$ de longueur : il offre, comme particularité, une douille prismatique à section hexagonale, dont l'un des angles forme, par son prolongement, la nervure du fer. Il est difficile de fixer l'époque à laquelle cette arme fut en usage.

Le hang mérovingien ainsi que le fauchard ont été retirés du fleuve sur les bords de l'île aux Bœufs. L'angon franc est très connu, et il paraît inutile de le décrire de nouveau; mais ce qui mérite une mention spéciale, c'est la fréquence d'armes mérovingiennes trouvées à Oissel. Ne pourrait-on pas en conjecturer que la lance à talons a été en usage sous les Carolingiens et que les armes sorties de la drague sont les témoins des combats engagés entre les soldats de Charles-le-Chauve et les Normands ?

Le passage d'Oissel est particulièrement désigné comme le théâtre de ces luttes non seulement par les récits des historiens, mais par la topographie. Le développement de cette hypothèse, dit M. de Vesly, fera un jour l'objet d'une étude que j'ai déjà commencée en relatant les découvertes faites dans les fouilles de la Mare du Puits (forêt de Rouvray).

Le Manoir du Port-d'Oissel et ses peintures murales. — Il y a quelque vingt-cinq ans, dit M. de Vesly, je fus séduit par l'aspect pittoresque d'un petit hameau situé sur le bord de la Seine, en amont du pont sur lequel le chemin de fer de Paris à Rouen traverse le fleuve : c'était Port-d'Oissel. Après avoir fait l'aquarelle de la principale habitation, un vieux manoir, aux murs recouverts d'ardoises, je demandai à le visiter. Quelle ne fut pas ma surprise, en reconnaissant que les solives du plafond étaient peintes (1). Malheureusement, tous les motifs décoratifs, dont elles étaient ornées, disparaissaient sous une épaisse couche de fumée. Devant mon étonnement le brave cultivateur voulut bien me dire que les autres pièces de son habitation avaient également des plafonds et des murailles peints.

Après avoir gravi quelques marches d'un raccord d'escalier, je fus dans une chambre dont les solives avaient échappé aux souillures de la fumée et de la graisse. Les peintures encore bien visibles m'ont permis de constater que les grosses poutres portaient des motifs empruntés à des paysages agrestes, entourés de cuirs du style Louis XIII et de culots empruntés à l'acanthe.

Les potelets étaient ornés de cariatides également peintes et dont la gaîne était formée d'enroulements dans le goût des premières années du règne de Louis XIII. C'est le même système qui a été appliqué aux arbalétriers de l'étage supérieur : car, ici, c'est un toit brisé pénétré par deux lucarnes.

Les surfaces à décorer se composent de pans de murs inclinés sur les côtés nord et sud de la salle et verticaux sur les faces est et ouest : le plafond, ne comportant aucune solive apparente, est divisé en trois panneaux.

(1) Ce genre de décoration se retrouve à Rolleville, dans l'ancien manoir des religieuses de Montivilliers, qui n'a peut-être été jamais décrit avec toute l'attention qu'il mérite. (*Note du Secrétaire*).

Le panneau central montre des chanteurs groupés autour d'un cahier de musique sur lequel on peut encore distinguer ces mots écrits sous une partition en clé d'ut : BONDI-BOR-ANNE SIGNOR-DIC' POC.....

Le tableau ouest représente des musiciens et des personnages masqués qui, eux aussi, exécutent ou prennent part à une action musicale. Sur la partition placée au milieu d'eux se lisent ces mots : VEGLIONE PARTUR.....

Enfin, dans le troisième tableau, au-devant de la cheminée, on observe une jeune femme tenant sur ses genoux un petit chat et un cartouche sur lequel sont écrits, toujours au-dessous de notes de musique, les mots : MI-MI-MIAVL-REMIAVL-FOY.....

Faut-il voir dans cette dernière inscription un jeu de mots contenant la signature de l'artiste ? C'est une question qui peut se poser, mais qui est difficile à résoudre : car, il existe, à Tourville, commune d'où dépend le hameau du Port-d'Oissel, une légende qui veut que des artistes italiens aient résidé dans cette commune où ils auraient payé l'hospitalité reçue, au château de Bédane-Tourville, en décorant le salon du seigneur du lieu.

Il faut aussi remarquer dans le manoir du Port-d'Oissel les panneaux latéraux qui, tous, sauf ceux vers la cheminée, représentent des bateleurs et des gueux empruntés aux types célèbres de Callot.

Cette singularité n'est pas pour aider à éclaircir le problème dont j'ai cherché la solution en compulsant les archives de l'abbaye de Saint-Ouen.

Enfin M. de Vesly retrace, en quelques phrases, l'histoire du manoir du Port-d'Oissel, propriété des moines de Saint-Ouen. Ceux-ci y tenaient des plaids et y avaient même une prison pour les fraudeurs de la pêche sur le « Fief de l'Eau » ou du « Pitancier », qui s'étendait du gravier d'Orival au ruisseau du Becquet, à Saint-Adrien. Cette partie de l'étude de M. de Vesly a été empruntée au re-

marquable ouvrage de M. de Beaurepaire, notre honoré président.

Une paire d'étriers d'époque Louis XIII. — M. de Vesly termine sa communication en faisant passer sous les yeux de la Commission de beaux étriers argentés et à la fleur de lis qu'il a trouvés suspendus à une vieille selle dans le grenier du manoir : ils ont certainement fait partie de l'équipement d'un des officiers, sénéchal ou prévôt, de la royale abbaye. Ces étriers ont été acquis à prix modeste pour la collection départementale.

Plaque de plomb. — Cette plaque de 0m10 sur 0m08 a été trouvée dans la démolition du *pignon* d'un bâtiment servant autrefois de serre froide, faisant suite aux écuries, etc. de l'ancien château de Saint-Etienne-du-Rouvray.

Cette plaque était encastrée au milieu d'une pierre posée au niveau du sol.

On peut très difficilement lire :

A. D. D. joanne M° Joseph° Cl°
Rondeaux || Equite Regis.....
in superiori || 1767 ?

Suit une note rédigée par M. Drouet :

Monnaies du XVe *siècle, trouvées à Rouen.* — M. le Conservateur du Musée des Antiquités a bien voulu me communiquer, pour les étudier, deux pièces de monnaie trouvées dans le cimetière Saint-Maur, et données au Musée par M. Leboucher :

N° 1. Léopard couronné passant à gauche, surmonté d'une fleur de lis : H. REX ANGL : HERES : FRANCI (en lettres gothiques de la première moitié du XVe siècle). Point dans la lettre H, ce qui indique l'atelier de Rouen ; la seconde lettre des légendes est réservée à l'atelier de Saint-Lô.

R/ croix grecque avec la lettre H au milieu et quatre trèfles dans le bras de la croix (Ainsworth). D'après Lecointre Dupont, ces ornements représenteraient les épines de la couronne de Jésus-Christ. Légende : SIT NOMEN, etc. Le poids et le titre de ces espèces furent les mêmes que ceux des doubles que Charles VI fit fabriquer en même temps (titre 1 d. 1/2 argent, poids 2 gr. 95) ; ces espèces furent émises en vertu de l'ordonnance du 30 novembre 1421.

N° 2 ; est en si mauvais état que je n'oserais rien affirmer à son égard. Toutefois, je le considère comme un de ces doubles de Charles VI que je viens de mentionner. Ces pièces, qui sont en billon noir, portaient, dans le peuple, le nom de *niquets*, sans doute par une corruption populaire du nom de « nigrets », (*Nigelli*), que l'on donnait généralement à la monnaie noire de bas billon.

Le n° 1er est la seule monnaie de Henri V frappée en Normandie, qui soit commune. Comme on le voit, ces espèces rappellent une des périodes les plus calamiteuses de notre histoire normande.

M. Pelay lit alors ce petit mémoire :

Culte des Fontaines dans le département de Seine-et-Oise. -- M. Léon Plancouard, membre de la Commission départementale des Antiquités et Arts de Seine-et-Oise, a publié, dans le XXVe volume (1905) des actes de cette Commission, un article sur le *Culte des Fontaines en Seine-et-Oise*, dans lequel nous avons puisé quelques renseignements concernant la Normandie qui, nous l'espérons, pourront vous présenter un certain intérêt.

Les populations du Vexin ont toujours cru aux propriétés guérissantes des eaux de leur pays et même à celles des pays limitrophes.

Les habitants du canton actuel de Magny se rendaient, en effet, à la fontaine Saint-Vénérand, à Acquigny, dans le département de l'Eure, pour obtenir la guérison de la fièvre miliaire.

Au XVIIe siècle, André Sergent, curé de Cormeilles, conduisait ses paroissiens dans la Seine-Inférieure, à Richemont, canton de Blangy, pour invoquer saint Eutrope contre la peste; et il fallait la foi de nos ancetres pour accomplir à pied ce pèlerinage de soixante lieues.

Le curé de Cormeilles a tracé lui-meme, sur le registre de sa paroisse, l'itinéraire du retour : « L'hermitage de » Richemont, dit-il, est dans la forêt du pays de Fou- » carmont, qui est un bourg. Pour de là au Mesnil-David, » au Roussoy (lisez Ronchois), a Gaillefontaine, a Mau- » debas (localité que je n'ai pu identifier), à Dampierre » (Dampierre-en-Bray), à Gournay, à Gisors. »

Ce renseignement est d'autant plus précieux, qu'il confirme la tradition d'un ermitage sur le territoire de Richemont au lieu dit : « Le Poteau de l'Ermitage », et dont l'antiquité remonterait au XIIe siècle.

Nous avons relevé avec soin les fontaines portant des noms de saints appartenant aux diocèses de l'ancienne province de Normandie et dont voici la liste :

1° Fontaine de la Rochette, dite de Saint-Romain, à Wy-Joly-Village, canton de Magny, en Vexin, lieu de naissance du saint patron de Rouen. Cette source, située sur le chemin de Guiry, se trouve a 800 mètres de l'église. Elle est figurée sous le nom de Fontaine-Saint-Romain sur la carte particulière du diocese de Rouen, dressée en 1715 par Frémont, de Dieppe, sous les ordres de Mgr Colbert, archevêque de Rouen.

Jusqu'en 1789 une délégation de chanoines et de notables de Rouen assistait à la fête du saint, qui durait trois jours.

Nicolas Darée, curé de Juziers-le-Bourg, canton de

Limay, n'ayant pas célébré en 1484 la fête de Saint-Romain, fut condamné à une amende.

2° Fontaine Saint-Clair, à Frémainville, canton de Marines, dans le bois de Gueule-Rouge, pour les maladies d'yeux. Les pèlerins doivent se frotter les paupières avec des cendres de charbon et boire l'eau de la source. Saint Clair, né à Cléry, en Vexin, qui relevait autrefois du diocèse de Rouen, baptisé par saint Nicaise, évangélisa les rives de l'Epte où il reçut le martyre (1).

3° Fontaine Saint-Irénée, à La Roche-Guyon, canton de Magny, en Vexin, pour les fiévreux. Saint Irénée fut martyrisé à Gasny, arrondissement des Andelys.

4° La fontaine Saint-Ansbert, à Chaussy, canton de Magny, en Vexin, tire son nom d'un évêque de Rouen, né dans cette localité, en 630; elle est située dans le marais, près la route de Chérences. Fête en octobre.

5° Fontaine Saint-Adjutor, à Blaru, canton de Bonnières. On s'y rend pour la guérison de la fièvre. Les malades doivent tremper l'extrémité des pieds dans la source.

6° Fontaine Saint-Nicaise, à Vaux, canton de Meulan; guérison de la coqueluche.

7° Fontaine Saint-Godegrand, à l'Isle-Adam, sanctifiée par l'évêque de Séez qui porte ce nom.

Citons encore la fontaine de la chapelle du Clos-Sainte-Marie, à Rosny-sur-Seine, arrondissement de Mantes, qui perpétue le souvenir du prieuré de Saint-Wandrille. Elle était en grande vénération au XIIe siècle.

Disons en terminant que, d'après les traditions populaires du Vexin, les saints ont fait jaillir les sources avec leur bâton. Est-ce la raison pour laquelle, dans les processions, la place d'honneur est réservée à celui qui porte le bâton du saint ?

(1) Les plus habiles critiques contestent l'existence d'un saint Clair à nos origines chrétiennes. Peut-être le saint Irénée qui suit est-il encore plus problématique. (*Note du Secrétaire.*)

M. le Président lit les pièces originales que voici :

RENSEIGNEMENTS SUR LES FAMILLES SAGON ET ANGO, SUR L'ÉMAILLEUR ABAQUESNE ET SUR LE MUSICIEN TITELOUZE

Sagon et Ango.

Le François Sagon dont il est question dans l'acte qui suit était le frère de François Sagon, connu par ses poésies, mais surtout par sa querelle avec Clément Marot. Il résulte de ce document que François Sagon, le premier cité, avait épousé une Catherine Ango ; que les Ango étaient une famille rouennaise, à laquelle appartenait Jean Ango, vicomte de Dieppe, propriétaire de maisons en la paroisse Saint-Patrice de Rouen.

« Vendredi XXVIIIe de septembre M. V^c XXVI. Honorables personnes Françoys de Sagon et Katherine Ango, sa femme, demourans en la paroisse S.-Amand de Rouen, lesquelz, après la dicte femme auctorisée, etc... vendent à noble homme Jehan Ango, sieur de la Rivière, vicomte de Dieppe, présent, tout et tel droit.... que les ditz mariez avoient et povoient avoir.... en une moictié de maison, court et jardin.... l'autre moictié appartenant de présent au dict acquisiteur au droict de la vendue qui de ce lui a esté faite ce jour d'uy par Pierre Gravois, au nom et comme procureur de Perrette Ango, veuve de feu Marc Le Galloys, marchand à Lisieux, toute la dicte maison bournée, d'un costé, une aultre maison et héritage qui fut à feu Robert Ango, père des dictes femmes ; d'aultre costé, une aultre maison qui appartenoit audit deffunct Ango, où demouroit Jacques Anthoinet, tavernier ; d'un bout, le pavement du Roi, et, d'autre bout, Robert Ango, advocat en Court laye..., laquelle maison et héritage fut et appartint au dict deffunct Ango et depuis passée par décret entre autres héritages et adjugée audit de Sagon, ainsi qu'il apparoissoit par lettre d'icelle adjudication. »

Perrette Ango, par retrait lignager s'était fait rendre par François de Sagon sa moitié de maison ; elle la vendit, ce jour-là même, par l'entremise de Gravois, son procureur, pour 150 l. à Jean Ango, vicomte de Dieppe (1).

Abaquesne.

Aux précieux documents découverts et publiés par M. Edouard Gosselin sur Macéot Abaquesne, potier émailleur à Rouen, auteur des célèbres pavés du château d'Ecouen, on pourra joindre le suivant qui nous renseigne sur la première profession de cet artiste et nous donne lieu de croire que sa famille était originaire des environs de Cherbourg.

« Dernier octobre 1526. Masséot Abaquesne, emballeur, demeurant en la paroisse S.-Vincent de Rouen, soi-disant fils et héritier de feu Perrin Abaquesne, et aussy soi-disant héritier de feue Katherine Abaquesne, son ante, lequel, pour lui et soi faisant fort de Pierre Abaquesne, son frère, vend à Jehan Le Blond, charpentier, demeurant en la paroisse de Breteville près Cherbourg, pour x l. t., xviii s. vi d. de rente. »

Le métier d'emballeur, dans une ville aussi commerçante que l'était Rouen, devait être assez lucratif et même assez relevé. Il nous est connu par un acte d'association du 10 août 1572, ainsi conçu :

« Nous Eustasse Montiey, Michel Cureau, Jehan

(1) Je ne saurais situer exactement cette maison. Est-ce celle dont il est question dans un contrat du Tabellionage de Rouen du mois de mai 1400 ? « Guillaume Le Cauchois et Jehan Le Bourier, demeurans à Martainville près Rouen, qui congnurent avoir marchandé à Guillaume Ango de lui paver la court de son manoir où il demeure, assis en la paroisse S. Patrix.... de menu carrel bien espinchié et y faire un ruel pour porter les eaulx de la dicte court jusques à la rue. » Prix convenu, 24 écus d'or de 22 s. 6 d. pièce. »

Montiey, Robert Marie, Pierre Nès, Jehan Michel, tous compagnons assosiés ensemble en l'estat et exsercise d'emballage en ceste ville de Rouen, congnoissons avoir aqueully en nostre compagnie, en l'estat d'enballage, pour tout le temps à venir, Marin Nicolle, moyennant la somme de six escus d'or sol, que ledit Nicolle donne pour luy aprendre ledit estat, auquel dès à prezan chacun de nous enportera et aura egallement sa part et porcion du gain et profit ; .... et sy promettons l'un à l'autre en foy de vérité, faire bon et loial compte de tout la besongne qui sera faite en sete ville et hors la ville.... Nul d'entre nous ne se pourra bouter hors de ladite compagnie pour s'aller bouter avec autre, soubz paigne de xx escus d'or. S'il avenoit que l'un ou l'autre de nous tumbast en nessité *(sic)* de malladie et qu'il y ut de besongne touchant ledit estat, promectons les uns aux autres que selluy ou ceux qui seroit mallades auront leur part et porsion de gaing et proufit tout ainsy que s'il estoit prezant à faire la besongne ; mais ausy sy seux qui seroit sains ne povoit suvenyr à servir les marchans, il pourront prendre autant d'hommes qu'il seroit de mallades, lesquieulx seront paiés sur la part des dis mallades. » Signes et marques des associés. » (1)

Macéot Abaquesne est qualifié de potier dans un acte du 22 décembre 1543 ; d'*émailleur de terre* dans un autre acte du 24 mai 1545.

Un troisième acte, du 3 août 1546, nous fait supposer qu'à cette date Abaquesne était loin d'avoir fait fortune, puisqu'on le voit emprunter une somme de 34 l. 14 s. à Raoulin Hallé, bourgeois de Rouen.

(1) Cette association et d'autres analogues durent cesser par suite de lettres-patentes portant érection de 12 offices de courtiers, plieurs, emballeurs et empaqueteurs de marchandises. Les échevins de Rouen protestèrent contre cette invention fiscale, 29 juillet 1574.

Titelouze.

Il ne m'appartient pas, à raison de mon incompétence, de vanter le mérite des compositions musicales de Jean Titelouze, chanoine de Rouen, qui fut organiste de la cathédrale de cette ville de 1588 à 1633. Je ne puis mieux faire que de m'en rapporter pleinement au jugement de M. l'abbé Prudent (1), de M. l'abbé Collette et de M. Guilmant, et de renvoyer à ce qu'ils ont écrit sur cet habile musicien. Je ne dirai donc de lui que quelques mots, comme introduction à ses deux testaments, dont la publication me paraît suffisamment justifiée.

Jean Titelouze était natif de Saint-Omer, ville alors en dehors de la France. Il n'obtint des lettres de naturalisation que le 24 janvier 1595 (2). Dès 1585, il touchait les orgues de la Cathédrale aux gages de 60 l. par an; ces gages furent portés à 70 l. en 1587. Le 13 avril 1588, il devint organiste en titre en remplacement de François Josseline, décédé (3). Nommé chanoine de la Cathédrale, il résigna son canonicat en faveur de Claude De la Place et obtint le titre de chanoine honoraire le 19 avril 1629. Il mourut à Rouen le 24 octobre 1633 et fut enterré le lendemain en la Cathédrale Le 29 du même mois, les chanoines donnaient leur approbation à l'inscription qui devait être mise sur son tombeau (4).

« Du vendredi apprez midi vingt neuf jour d'apvril mil six cens trente trois, à Rouen, en la maison dudit s^r testateur.

(1) Trois articles dans la *Semaine religieuse du diocèse de Rouen*, XXIXe année, 1895, pp. 8, 32, 56.

(2) Les lettres de naturalisation furent enregistrées au Bureau des finances, le 9 août 1604.

(3) *Les Orgues et les Organistes de la cathédrale de Rouen*, 1894.

(4) M. Guilmant a réimprimé les morceaux d'élite de Titelouze et les a fait précéder d'une biographie due à la plume de M. Pirro.

» Fut présent noble et discrette personne Me Jean Thitelouze, presbtre, chanoine en l'église cathédralle Notre-Dame de Rouen, gisant en son lit malade et néanmoins sain de sa pensée, sens, jugement et entendement grâces à Dieu, lequel, considérant qu'il n'est rien plus certain que la mort et rien plus incertain que l'heure d'icelle, ne désirant partir de ce monde sans avoir faict et ordonné son testament et dernière vollonté qu'il a faict en la manière qui ensuit. Premièrement il a protesté de tout son cœur, moyennant la grâce du bon Dieu, de mourir en la foy et croiance de la ste esglise catholique, apostolique et romaine, en laquelle il a esté baptisé, confirmé et vesqu, hors laquelle n'y (a) point de salut, renonceant à tout ce qui y est contraire, priant Dieu qu'il luy plaise luy pardonner ses péchez et mettre son âme en paradis par les mérites du précieux sang de son filz nostre rédempteur Jhésus Christ, par l'intercession de la glorieuse Vierge Marie, S. Jean-Baptiste, S. Jean l'Esvangeliste, S. Pierre, S. Paoul, S. Fremin, S. Adrien, S. Rocq, S. Fabien, S. Sébastien, S. Romain, S. Hubert, Ste Cécille et toute la cour celleste, voullant, aprez son decetz, son corps estre porté et inhumé en l'esglise *(mot laissé en blanc)*, ses funérailles estre faites et observées selon sa quallité ; et quand aux biens qu'il a pleu à Dieu luy prester en ce mortel monde, il en a donné légué et délaissé, et veult estre distribué en la manière qui ensuit : Premièrement, pour la bonne amitié que luy a porté noble et discrete personne Me Pierre De la Place, chanoine en lad. esglise Notre-Dame de Rouen (1) et auquel il a résigné sa prébende, il luy a laissé tous et chacuns ses ornementz convenables et servantz à dire la sainte messe, tant callise, chandeliers, chasuble et autres, avec le coffre dans lequel le tout est en-

(1) Pierre de la Place, fils de Claude de la Place, président à la Chambre des Comptes, nommé le 19 avril 1629 au canonica vacant par la démission de Titelouze.

fermé. *Item* à l'esglise Notre-Dame du Heron (1), dont il a possédé le prieuré, la somme de soixante livres pour estre employez à la décoration d'icelle esglise. *Item* à la chappelle de s. Jacques de Grainville-la-Teinturière (2) pareille somme de soixante livres pour estre aussi employée à la décoration d'icelle chappelle, en oultre vingt cinq escus qu'il a cy-devant laissez pour couvrir le petit cœur d'icelle chappelle. *Item* à l'esglise paroissiale de la Meauffe, diocèze de Bayeux (3), pareille somme de soixante livres pour estre aussy employez à la décoration de ladite esglise. *Item* aux quatre religions mandiennes de ceste ville de Rouen, chacune la somme de trente livres. *Item* aux religieuses de s^te Claire la somme de soixante livres. *Item* aux peres Feuillans de ceste ville pareille somme de soixante livres. *Item* aux peres Capucins de ceste ville trente livres t. *Item* à l'Hostel-Dieu de ceste ville pour les paouvres cinq cents livres. *Item* je veulx et entend qu'il soit payé es mains de Messieurs du Chappitre de Notre-Dame de Rouen la somme de quatorze centz livres pour faire dire par eux à perpétuité deux obits, chacun an, à telz jours et aux conditions qu'il sera arresté avec eux et les s^rs executeurs du présent testament, cy-aprez nommez. *Item* il a légué et délaissé à..... du Croq, sa niepce, femme de Guillaume Robin, marchand, demeurant en la ville de s^t-Omer, la somme de quinze centz livres. *Item* à Jean Guerente, son filleul, filz de Me Jean Guerente, escuier, docteur en médecine, la somme de trois centz livres, qui seront délivrez à son dit père pour luy servir en ses estudes. *Item* à la dame femme du s^r Lacheré, demeurant en sa maison, la somme de quarante livres. *Item* à Robert Dau.t, son laquest, la somme de soixante livres. *Item* à ....., servante de M. Blaise Bretel, organiste, la somme

(1) Canton de Darnétal (Seine-Inférieure).

(2) Ancienne léproserie ; Grainville-la-Teinturière, commune du canton de Cany (Seine-Inférieure).

(3) La Meauffe, commune du canton de Saint-Clair (Manche).

de trente livres. *Item* à M. Guillaume Laisselié (1), facteur d'orgues, son clavesin organisé et tout ce qu'il contient, le priant de faire dire deux messes pour luy par chacune sepmaine pendant cinq ans aux jours de mercredi et vendredi. *Item* audit Me Blaise Bretel, organiste de St Vincent, pour les bons et agréables services qu'il luy a rendus et espère de luy jusques à son décedz, il luy a donné la somme de cinq centz livres t. en argent et tous et chacuns ses meubles sans riens réserver, excepté l'or et l'argent monnoyé en tant qu'il s'en trouvera, touttes les dites sommes et laiz cy-dessus payez et acquittez, lesquelz deniers qui se trouveront de surplus il veult et entent estre distribuez aux pauvres honteulx, à marier quelques paouvres filles, dellivrer quelques paouvres prisonniers ou à telle aultre œuvre pieuse et charitable qu'il sera trouvé à propos par les dits sieurs exécuteurs, dont de tout ce que dessus ledit sr testateur s'est tenu à comtent et d'accord devant lesd. tabellions et promet le contenu au présent testament tenir et entretenir sur l'obligation de tous ses biens et héritages, révoquant tous autres testaments et codicilles qu'il pourroit avoir cy-devant faictz, voullant iceux demeurer nulz et le présent seul sortir son effect, pour l'exécution duquel il a nommé et esleu les personnes de Mre Daniel de la Place, chevalier, seigneur de Fumechon, conseiller du Roy en son Conseil d'Estat et président en sa Chambre des Comptes de Normandie, et noble et discrette personne Mons. Me Henry de Mathan, chanoine et archidiacre de ladite esglise Notre-Dame et conseiller du Roy en son Parlement de Normandie, lesquelz il supplie très humblement voulloir accepter ceste charge et exécuter ou faire exécuter, s'il leur plaist, eux ou l'un d'eux pour l'absence l'un de l'autre, le contenu au présent

(1) Guillaume Lesselié, facteur d'orgues à Rouen de 1631 à 1640. Il signait Lesselié. C'est par erreur que, dans mon rapport sur les Archives (1890), je l'ai rattaché à la famille de Jean de Lesly ou Lesselie, évêque de Rosse.

testament, sans y riens diminuer, ains plus tost l'augmenter, comme estant le tout son intention ; et fut aprez que le présent testament a esté leu et releu, mot aprez aultre, audit sieur testateur par l'un des dits tabellions, l'autre présent et des (*sic*) tesmoings cy apprez nommez, et qu'il a dict avoir icelluy bien et deuement entendu, et estre le tout son intention et dernière vollonté. En tesmoing, présentz Me Jean Juppin, demeurant en la parroisse Notre-Dame de la Ronde de Rouen, et François Le Febvre, demeurant en la parroisse St Nicollas du dict Rouen.

» Signé : TITELOUZE, J. JUPIN,
F. LE FEBVRE, HELYE,
POULLART. »

« Du samedi avant midi vingt-quatre jour d'octobre mil six centz trente trois, à Rouen, en la maison dudit sr Thitelouze.

» Fut présent noble et discrette personne Me Jean Thitelouze, presbtre, chanoine en l'esglise cathédralle Notre-Dame de Rouen, gisant en son lit malade et néanmoins sain de sa pensée, sens, jugement et entendement, grâces à Dieu, lequel, aprés avoir derechef entendu la lecture à luy faite par l'un desd. tabellions, l'autre présent et des tesmoings cy-aprés nommez, du contenu audit testament par luy passé devant les dits tabellions de Rouen, le vingt-neufe jour d'apvril dernier passé an présent, a desclaré qu'il désire changer de vollonté en tant qu'est les articles cy-aprez déclarez : premièrement, pour ce qui est de la donation par luy faite à l'esglize cathédralle Notre-Dame de Rouen, pour les causes contenues audit testament, de la somme de quatorze cents livres t. pour une fois payer, il entend icelle estre réduite à la somme de sept centz l. t., pour lesquelles le service que lesd. srs de Notre-Dame seront tenus dire pour ledit sr Thitelouze sera réglé entre eux et les srs exécuteurs dudit testament. Plus pour le laiz

par luy fait à..... du Croq, sa niepce, femme de Guillaume Robin, de la somme de quinze centz livres, il veult estre réduit à la somme de douze centz livres ; et pour le laiz par luy fait à l'hostel-Dieu de ceste ville de la somme de cinq centz livres, il veult et entend estre réduit à trois centz livres t. ; et de plus a declaré ledit sr Thitelouze qu'il donne et lègue et délaisse par forme de codicille et augmentation de son dit testament au tresor de l'esglise St Nicollas Rouen la somme de sept centz livres t. pour faire prier Dieu pour le salut de son ame et estre employez comme et ainsy qu'il sera advisé entre les srs exécuteurs de son testament devant dabté et les sts trésoriers de ladite esglize, lesquels srs exécuteurs il a pour cest effect priez voulloir accepter ceste charge comme estant le tout son intention et dernière vollonté qu'il a promis tenir sur l'obligation de tous ses biens et héritages ; et fut aprez que lecture luy eult esté présentement faite par l'un des dits tabellions, l'autre présent et des tesmoings cy-aprez, du contenu de ces présentes, mot après aultre, et qu'il a dit avoir icelles bien et deuement entendu et estre sa dernière vollonté. En tesmoign... etc. presentz Georges du Couldray, bourgeois, demeurant en la parroisse Notre-Dame de la Ronde de Rouen, et Jean Le Chevallier, bourgeois, demeurant en la parroisse S.-Nicolas dudit Rouen.

» Signé : TITELOUZE, JEHAN LE CHEVALLIER,
DU COULDRAY, HELYE,
POUILLART. »

L'écriture de Titelouze trahit l'effort et la fatigue.

Le livre des comptes des Carmes de Rouen de 1633 contient cette mention : « Reçu de MM. de Fumechon, president, de Mathan, exécuteur du testament de feu M. Titelouze, chanoine et organiste très fameux de N. D. de Rouen, de son aumône et dernière volonté, nous ayant

assisté à son convoi et célébré son service, 30 l. » (Arch. de la S.-Inf., F. des Carmes.)

Le 11 novembre de la même année, Martine du Crocq, femme de Guillaume Robin, de Saint-Omer, donnait quittance aux deux exécuteurs testamentaires de feu Titelouze des 1,200 livres qui leur avaient été léguées.

Le 2 décembre suivant, autre quittance de Guillaume Lesselié, facteur d'orgues de la paroisse de Sainte-Croix-Saint-Ouen. Il reconnaît avoir reçu des mêmes exécuteurs testamentaires un clavecin organisé et tout ce qu'il contenait, « se soumettant faire dire, comme il avait fait depuis le décès jusqu'à ce jour, pendant un an, deux messes par semaine à l'intention du défunt ». On peut croire que les œuvres manuscrites de Titelouze accompagnaient ce clavecin.

Dix-neuf jours après, 21 décembre, acceptation, par la fabrique de Saint-Nicolas de Rouen, du legs de Titelouze. On décide que le capital par lui légué sera employé en achat de rente pour faire dire à perpétuité, en cette église, une basse messe, le jeudi de chaque semaine, et un obit, le jour de son décès, qui fut le 24 octobre (Tabell. de Rouen).

DEVIS POUR LA CHARPENTE DE L'ÉGLISE SAINT-GERVAIS DE ROUEN (1434)

Placée en dehors des fortifications de la ville, dans une situation qui la dominait, l'église de Saint-Gervais ne pouvait échapper à une destruction plus ou moins complète lors des divers sièges que Rouen eut à subir. Il nous paraît probable que les travaux de reconstruction du toit de la nef furent nécessités par la dévastation qu'accomplirent, en 1418, les Rouennais eux-mêmes, en prévision

de l'arrivée de l'armée anglaise (1). Jean de Soteville (2), maître des œuvres de charpenterie pour le roi Henri VI, traita, à cette occasion, avec Gilles de Duremort, abbé de Fécamp. L'église de Saint-Gervais dépendait alors complètement de cette abbaye et n'avait encore aucuns revenus particuliers. C'est ce qui explique pourquoi G. de Duremort supporta seul les frais d'une restauration qui, partout ailleurs, auraient été mis à la charge des paroissiens (3). Le devis que nous publions nous a paru intéressant par les termes techniques qui y sont mentionnés. Nous citerons, entre autres, celui de *lucane* (ancienne forme du mot lucarne), auquel ne conviennent pas les définitions données par les divers glossaires d'architecture, même par celui de M. Viollet Le Duc. On remarquera dans ce document les *trestes* qui servaient à la réception des reliquaires quand les processions solennelles (celles des Rogations) se rendaient à Saint-Gervais, et les dimensions que l'on crut devoir donner au porche, considéré à cette époque comme une dépendance d'une église de paroisse.

(1) Indulgences accordées par le cardinal de Sainte-Croix, légat en France, à ceux qui visiteraient à certains jours l'église Saint-Gervais, et feraient des aumônes pour la reconstruction et ornementation ; *Ob guerrarum turbines que jam diu in regno Francie viguerunt, suis omnibus edificiis penitus et usque ad fundamentum demolitam, et in ea, lapide super lapidem non relicto, maceriisque depulsis, omnes ejus materias in alienis edificiis conversas percipimus,* 17 déc. 1432. (Arch. de la S.-Inf. G. 6604.)

(2) Jacques de Soteville paraît avoir succédé, dans cet office qu'il exerça fort longtemps, à maître Jean de Soteville, vraisemblablement son père, que l'on voit qualifié de maître des œuvres de charpenterie de la Ville de Rouen et des ouvrages du pont, le 15 septembre 1408 (Arch. de la S.-Inf., F. Danquin).

(3) A partir de 1543, a la suite de cession de droits de l'abbé de Fécamp, les paroissiens furent chargés à l'avenir des frais de réédification et d'entretien de leur église (Arch. de la S.-Inf. G. 1593).

Ce devis donne lieu de croire que l'église de Saint-Gervais n'avait point encore de bas-côtés. Il est probable qu'elle avait la même longueur que l'église actuelle et que son clocher était situé au bas de la nef. Il comprenait un corps octogonal haut de 12 pieds au-dessus de la nef et une flèche ou aiguille d'une hauteur de 30 pieds.

« Ensuit le devis de certaine besongne du mestier de carpenterie que veult faire faire révérend père en Dieu Monseigneur de Fescamp en l'église de S.-Gervais près Rouen, c'est assavoir : le comble de la nef de la dicte église, pour lequel comble, en chascun costé, sur les murs, esconvient sabelières par les dehors et dedens desdits murs, lesquelles seront fermées ensemble par petites entretoises ; et sur icelles sablières seront assis et moullés neuf trefs dont les deux seront assis auprès des deux pignons de la dicte nef et les autres sept espassés par espasses égalles, entre lesquielx trefz, en chacun costé, seront formés joux portans mouleure par manière d'encorbellement, et au derrière d'iceulx joux se formeront corbeaulx pour porter les queverons dudit comble. *Item* sur la plate fourme dessus desclairée esconvient fermer entre chacun d'iceulx trefz cinq coupples de quevrons, et sur iceulx trefz en seront fermez neuf coupples tout à tiers point sans ogive ne autre mouleure ; et seront les montans des dits coupples mis en huit pans embossés par le bout de bas ; et en chacun soit chappitre par leur hault au dessoubz des antrefz des dits coupples. *Item* entre iceulx montans et lesdiz antrefz sera fermé ung souffest tout au long, et sur icellui soubzfest, au hault des montans, sera fermé le fest, et entre iceulx fest et soubzfest sera faicte et fermée telle lieson comme la besongne le requiert. *Item* entre deux des diz trefz et sur les antrefz sera faicte une plate fourme, sur laquelle sera fermé ung clocher à huit pans, lequel aura si grant longueur de post que il sourmontera la dicte nef de douze piez, et sur iceulx postz sera fermé ung paallier auquel se fermeront les arestiers du comble et amortissement d'icellui

clocher, lequel aura trente piez d'aguille jusques à l'amortissement des queverons ; et seront fermées jambes dessus ledit paallier ès diz arestiers et aussi tous les queverons du dit amortissement; et avec ce, à douze piez en hault de l'aguille, sera fermé ung autre paallier bien et souffisant ; et sera faicte entre iceulx une lieson comme il apartient, et tout le dessus de la montée fermé et lyé bien et souffisaument; et aussi fault faire ou dedens d'icellui clocher ung beffroy pour faire voller deux ou trois cloches ainsi que l'en verra que bien soit et une eschelle ou autre habillement pour y monter aiséement toutesfois que mestier sera. *Item* il est nécessité que le comble du canchel de lad. église soit refait tout de neuf, auquel esconvient plate fourme, c'est assavoir : de sablières, de trefz et demy-tref pour le pourtour, corbeaulx pour porter les queverons et jambes ; et ou pan d'iceulx queverons, en icellui pourtour, seront fermés antrefz par maniere de paallier ; et si sera fermé ung fest entre les montans du piédroit avec la lyeson qui aux montans et fest appartient. *Item*, au dehors de la dicte eglise, au droit du grant huis, sera fait ung porche de dix piés de saillie, lequel sera de telle laise que l'en puisse faire sièges de chacun costé dedens icellui porche, sans empeschier l'alée dud. grant huis, auquel porche fault deux postz par le dehors et deux autres plas postz entre les pilliers auprès dud. grant huis; et entre iceulx postz seront fermées solle et appuye, coulombée de coulombes de trois à quatre piez de long, et sera le comble d'icellui porche tout fermé à tiers point bien et souffisaument; et aura sur le bout de devant une croix ou espy bon et souffisant. *Item* fault faire ou colomber d'emprès lad. église une lucane de six piez de longueur de post et de cinq piez de lé entre les diz postz, close par devant de trois piez de hault; et ausi sur le montant et par les costés le comble fait par le dessus et agréé de noez rondes bien et souffisaument; et avec ce fault faire deux grans longs sièges de bois par manière de trestes qui seront en la dicte

église pour soustenir et asseoir les fiertes, quant les processions iront audit lieu ainsi qu'il est en aucunes églises de Rouen, le tout fait et agréé dudit mestier de carpenterie bien et souffisaument au regard des ouvriers en ce recongnoissans, pour lesquelles choses faire et agréer dud. mestier bien et souffisaument au regard des ouvriers en ce recongnoissans, et pour trouver tout bois, caray, engins, cordaulx et autres choses ad ce nécessaires et rendre tout prest jusques au later, fu marché fait entre mondit sr de Fescamp, d'une part, et maistre Jacques de Soteville, carpentier, d'autre part, par le prix et somme de six cens livres t.. avec LX s. pour le vin du marché ; et doit rendre led. Soteville la nef et la tour dud. moustier toutes prestes, comme dit est, dedens la fin d'aoust prochain, et le demourant de lad. besongne rendre preste et assise dedens Pasques prouchainement ensuivant, c'est assavoir à Pasques mil IIIIc XXXV ; et se paiera lad. somme de six cens l. t. en la manière qui ensuit, c'est assavoir : cent cinquante livres avant les mains pour faire pourvéance de boiz, cinquante livres à la mykaresme prouchainement venant, cent livres en la fin d'avril ensuivant mil IIIIc XXXIIII, cent livres en levant et asséant lad. nef et tour, autres cent livres après ce que lad. nef et tour seront prestes pour commencer le résidu de lad. besongne, cinquante livres en faisant et asséant icelle. et le résidu, montant cinquante livres, en fin et conclusion de besongne. Ce marché fu fait, en l'ostel (1) de mondit seigneur, le lundi XVIIIe jour de janvier, l'an de grace mil cccc trente et trois, en la présence de Bardin Valles, carpentier, Guillaume de Malleville, escuier, Jeh. Le Varroquier et autres tesmoings ; les signes manuels des diz seigneurs et ouvriers. Ainsi signé : G. de Fescamp, J. de Soteville.

(1) L'hôtel dit de Fécamp, vers le haut de la rue des Jacobins, aujourd'hui rue de Fontenelle.

Jeton de Lorraine. — Présenté par le secrétaire, il est ainsi décrit par M. Garreta :

Face principale : « *Adhuc spes dvrat.....* »
Revers : « *Sic* ✠ *voluere.....* »

Ecusson aux armes de la maison de Lorraine; au centre, se voit la bande chargée de trois alérions dans le quartier dit « sur le tout »; placé sur les huit grands quartiers d'alliance suivants :

Les quatre en chef sont : Hongrie?; Bourbon-Orléans; Jérusalem; Aragon. Les quatre en pointe : Bourbon; Flandres? Gueldres?; Bar.

L'écu est accosté du monogramme des deux C entrelacés C(harles de Lorraine, duc de Guise), surmonté d'une couronne ducale.

Il est surmonté d'une couronne ducale.

Un dextrochère (bras droit) armé d'une épée et issant d'une nuée.

Revers : les trois alérions de Lorraine transpercés par une flèche la pointe en haut, le tout posé en bande. Cette *brochette* est flanquée en chef et en pointe de deux croix de Lorraine à dextre et à senestre du monogramme des deux C surmontés de la couronne ducale.

Liard. — Le secrétaire présente ensuite un liard très fruste, trouvé par M. l'abbé Lecaplain. M. Drouet y reconnaît sans peine l'effigie du jeune Louis XIV. Il fut frappé lors de l'énorme émission qu'a citée son mémoire; seulement le différent *i* prouve qu'il vient de la monnaie de Limoges.

Portail Saint-Jean. — M. G. Dubosc invoque les notes d'un archéologue anglais qui a relevé, à gauche du portail voisin de la tour Saint-Romain,

ce fragment d'inscription : *Hic affertur caput.* Il prouve l'existence de sculptures relatives à Saint-Jean-Baptiste et spécialement à sa décollation.

Ce portail amène M. Lefort à rappeler qu'au XIIIe siècle la cathédrale de Sens démonta des portails édifiés au siècle précédent, puis les refit en leur conservant leur ancien caractère. En Pouille, les sculptures en tête de diamant que présentent certains édifices, nous montrent que l'art normand fit sentir jusque-là son influence.

Eglise du Bourg-Dun. — En excusant son absence, M. P. Le Verdier appelle l'attention sur les travaux qu'un journal de Dieppe relate dans cette église. Celui qui les exécute doit être un simple tailleur de pierres de Bacqueville.

On enlève le badigeon du transept sud, et ce nettoyage a mis au jour dans toute leur beauté, tous les arceaux des voûtes, « des pendentifs et des culs-de-lampe sculptés avec un art infini ». Dans sa visite au Bourg-Dun, M. Hendlé avait si bien admiré ce transept, qu'il souhaitait qu'on en fît une photographie.

Sur cet exposé, M. Lefort rédige aussitôt la note ci-jointe :

« M. Lefort n'a aucune connaissance des travaux dont parle la lettre de M. Le Verdier et en cours d'exécution à l'église du Bourg-Dun.

» Il ignore si une direction compétente existe pour ces travaux, direction d'autant plus nécessaire que l'édifice, si intéressant dans toutes ses parties, renferme en outre, de véritables raretés. Ainsi, le transept nord possède encore un plancher en bois de solives apparentes, remontant au XIIe ou au XIIIe siècle.

» Ce plancher, en fort mauvais état, allait être démoli, quand l'intervention de M. Lefort en assura la conservation : on dut seulement le doubler par une œuvre identique, avec un vide isolateur d'environ $0^{m}20$ entre les deux planchers, l'ancien et le nouveau, pour abriter les fidèles contre le froid.

» Il existe encore dans le transept nord de Saint-Georges-de-Boscherville des restes d'un plancher en bois analogue : mais les solives avec leurs rainures subsistent seules; les planchers intermédiaires ont disparu.

» Ces deux exemples de l'architecture religieuse, antérieurs à l'emploi des voûtes dans notre pays, sont très rares et méritaient, croyons-nous, d'être mentionnés. »

Informé le jour même des inquiétudes de la Commission, M. le curé Dupray a répondu dès le lendemain :

« La Commission peut se tranquilliser... Il ne s'agit que d'une simple appropriation. Les voûtes étant solides, il n'y avait plus qu'un simple travail de nettoyage. Il y a bien quelques morceaux de pierre à remettre aux arceaux, mais cela n'intéresse pas le côté artistique du monument. Mon ouvrier a travaillé au Bourg-Dun avec M. Vallette, à l'abbaye de Fécamp et à Norville. Il est très au courant de l'architecture.

» Je vais supprimer une planche coloriée placée devant la chapelle de la Sainte-Vierge et faire gratter les peintures à la base du magnifique vitrail de l'arbre de Jesse. Quand j'aurai placé trois vitraux dans le collatéral, ce qui va se faire sous peu, mon église sera la plus belle église rurale du Diocèse. »

Moule à monnaies. — A la demande de M. le curé d'Arques, M. Ed. Le Corbeiller a bien voulu confier au secrétaire, pour être présenté à la Commission, un curieux morceau de pierre très dure (115 m/m × 90 × 33) portant gravée en creux une triple empreinte de monnaie. Elle a été recueillie contre le mur de l'église Saint-Etienne, à la Maladrerie d'Arques (1).

L'absence de l'autre pierre, destinée à compléter ce moule, peut faire douter qu'il ait jamais servi, et même qu'il ait été terminé. La blancheur de la pierre indique un objet absolument neuf, mais les bords sont passablement ébréchés. Les trois attaches en métal qui font saillie mesurent 6 millimètres de diamètre.

On s'accorde à y voir un moule de faux-monnayeurs pour une petite et mince pièce d'argent, denier ou obole, pesant à peine 1 gramme.

Les monnayeurs officiels étant alors très maladroits, on ne pouvait attendre de belles pièces d'un faussaire. C'est ce qui explique la grossièreté des lettres où M. Le Corbeiller a cru distinguer le nom PHILIPPUS.

(1) M. Ed. Le Corbeiller a depuis singulièrement accru l'intérêt de sa fort obligeante communication en fournissant les moyens d'un rapprochement instructif (*Bulletin arch. du Comité*, 1883, pp. 34-37.)

En effet, M. Godard Faultrier, conservateur du musée d'Angers, a jadis présenté au Comité un moule à monnaie pouvant dater de la fin du XIIIe siècle ou du commencement du siècle suivant : trouvée dans le mur de l'église de Sceaux, en Anjou, la pièce mesure 10 cent. de longueur, 5 de largeur, 2 d'épaisseur. Elle porte dix empreintes de 1 cent. de diamètre de la monnaie dite paugeols, pite ou poidevin.

La monnaie officielle étant d'ordinaire frappée et non coulée, on en a conclu que le moule angevin n'avait pu être qu'à l'usage de faux-monnayeurs.

Quant à la date du moule, M. Drouet conjecture, mais sous grandes réserves, qu'il appartiendrait à la transition entre le « denier au temple » et le « châtel tournois », ce qui remonte au XIe siècle. M. de Beaurepaire l'attribuerait au XIVe.

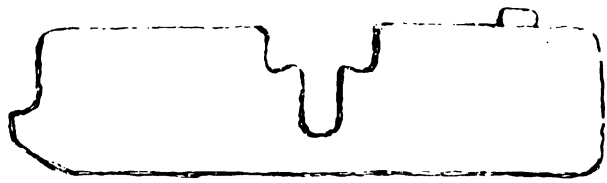

Coupe en A B

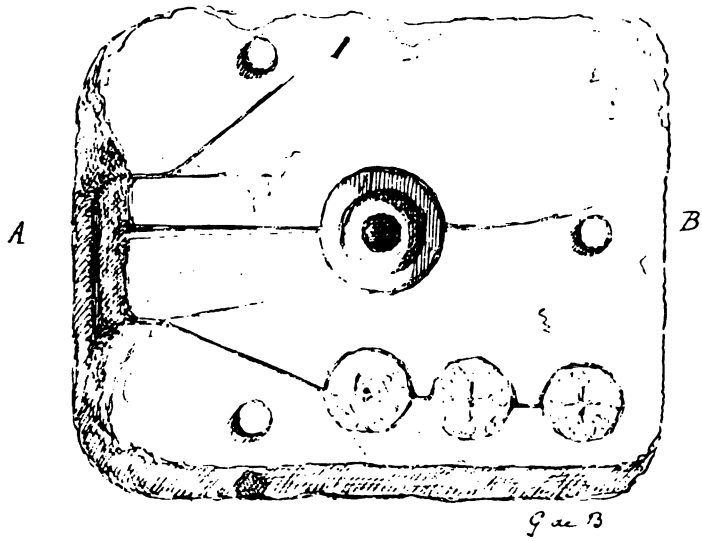

MOULE A MONNAIES

M. Vaussier. Notes diverses. — Plusieurs fois déjà la Commission a pu examiner les débris archéologiques, que son président lui a soumis de la part de M. E. Vaussier, membre de la Société de l'Histoire de

Normandie, propriétaire à Notre-Dame-de-Franqueville.

Le Bureau en offre aujourd'hui encore un lot remarquable, où se distinguent un grand bronze de Néron et une belle hachette polie.

M. Vaussier y joint seize pages de notes sommaires intitulées : *Explorations archéologiques, préhistoriques et historiques dans quelques communes du canton de Boos.* M. de Beaurepaire en lit, çà et là, de longs fragments, que la Commission entend avec intérêt. Elle vote l'insertion au procès-verbal d'un résumé substantiel de ces notes, où le secrétaire espère trouver un supplément, ou parfois un correctif à sa *Géographie de la Seine-Inférieure*.

M. de Vesly insiste sur l'obligeant et précieux concours qu'il a trouvé dans M. Vaussier pour ses propres recherches. A ces divers titres, la Commission offre à ce modeste travailleur ses remerciements et ses félicitations. Le secrétaire sera heureux de les lui adresser officiellement au nom de la Compagnie.

EXPLORATIONS DANS LE CANTON DE BOOS

Voie romaine de *Rotomagus* à *Ritumagus* (de Rouen à Radepont).

L'embranchement de droite, appelé « sente de Radepont », au bas de la côte de Darnétal, suit le fond d'une ravine et atteint Franqueville au triège des Planquettes (ou des Parquets). Tuileaux romains et fragment d'un pavé mosaïque, large de 15 centimètres ; près de là, dans un bois défriché, plusieurs silex.

Dans un bout de cavée, laissant à droite la chaussée, grattoirs et poinçons en silex.

La voie passe à droite du vieux télégraphe et du manoir

des Loges, où se sont rencontrées quelques poteries en terre grise.

Elle traverse ensuite le Quesneau, puis la propriété de Mlle Dieusy, qui possède un vieux manoir, rebâti sur les fondations de celui qu'Henri IV détruisit en 1593. Il appartenait alors à Nicolas de Bauquemare, seigneur de Franqueville et fils du seigneur du Bourg-Denis. La muraille de clôture conserve une meule romaine en poudingue, et au-dessous du manoir un souterrain voûté en pierre se dirige vers Branville.

L'église garde des traces du XIe siècle. L'if qui l'avoisine semble contemporain de sa fondation ; c'est la curiosité du village.

La voie prend la direction du Mouchel. Sur la gauche, j'ai cru reconnaître de larges fossés au camp du Bordel.

Au Mouchel, la voie, appelée parfois « chemin de la reine », passe devant le manoir de l'abbaye de Sainte-Catherine. Entouré de fossés et muni d'un pont-levis, le manoir fut brûlé en 1562 par Thomas Cossard fils, seigneur de Saint-Pierre-de-Franqueville, qui avait embrassé la Réforme.

Un peu plus loin, près du camp des Mares ou des Marettes, le manoir du Faux fut également détruit pendant les guerres de religion. Il appartenait aux mêmes religieux. Sur sa droite, la voie traverse le hameau du Faux, puis longe les Fosses Jumelières, dites aussi portes des Argilières ou camp du Fournil. Dans ce triège, j'ai recueilli une pièce de 1744, où on peut lire : *Stadt*.

La voie s'enfonce dans une cavée, puis atteint Franquevillette où elle passe près du cimetière, qui a donné des sarcophages en pierre.

Elle traverse la route de Paris près *l'hôtel du Cheval-Blanc*, et, avant d'atteindre le hameau Dubosc, passe à gauche d'une motte qu'a surmontée le château ou Vieux-Manoir.

Vers La Neuville, au triège du Hêtre, et à l'encoignure

de la route de Ry. j'ai trouvé les restes d'un grand établissement romain dans une abondante moisson d'antiquités : tuiles à rebords, pavés, poteries en terre de Samos et autres, enfin une médaille de Faustina Augusta, grand module.

En labourant, M. Métaux, propriétaire du champ, a ramassé des médailles de Trajan, de Faustine et d'Antonin-le-Pieux, avec un grand vase en terre rouge.

La voie coupe ici la route de Ry, à droite de la Mare-aux-Corsains, voisine de vieilles fondations. Elle se dirige ensuite sur les Longs-Boels, riches en antiquités, telles que : vases et meules en poudingue; et elle arrive enfin à Radepont.

Observations diverses. — Vers le vieux chemin royal du Pont-Saint-Pierre, près de l'église, existe un souterrain où conduit un escalier de vingt-deux marches. Il se divise en trois galeries : l'une tend vers Radepont, l'autre vers Boos et la dernière se dirige vers Mesnil-Raoult.

Sur le triège des Hauts-Buts, à droite de l'église, se rencontrent beaucoup de tuileaux romains et des poteries. M. Métaux y a trouvé une médaille de Septime Sévère et une hache en pierre polie.

Un peu au-dessus et au nord de l'église, la motte marque, je crois, l'emplacement du manoir de Jean de Cormeilles, lieutenant du bailli de Doudeville, vicomte de La Neuville, seigneur de Franqueville, conseiller du roi au Parlement, décédé en 1417.

Me dirigeant sur la ferme des Houssais, qui a fourni une hache en terre polie, j'ai été heureux de trouver une petite hache en silex gris.

Dans la propriété de M. Bétille, une vieille tradition dit qu'en 1562, durant les guerres de religion, il fut caché une vierge tout en or massif.

Quittant ce village pour aller aux Authieux, je remarque tout le long de la rue des bornes qui sont des pierres ayant dû servir aux autels des druides.

Au milieu de la côte de Gouy, à Port-Saint-Ouen, j'ai trouvé sur la gauche, à quatre mètres de la route et cachée sous la mousse, une pierre ronde et bombée d'environ un mètre : je crois y avoir reconnu une dalle tumulaire.

Au vallon du Becquet, j'ai remarqué dans une espèce de ravine une voie antique qui se perd dans les broussailles.

A Franqueville, au lieu où jadis ont existé des fontaines, j'ai aperçu dans les broussailles un caillou singulier, comme lavé par l'eau. Il servait de cachette à une petite hache en silex noir.

Il y eut là, selon une vieille tradition, des fontaines qui auraient été bouchées avec des pieux et cimentées en temps de guerre.

Au haut du vallon appelé Coutume de Bruneval ou Mont-Rôti, au triège des Clos ou de la Mare-de-l'Essart, passait la voie de Bruneval ou chemin du roi, traversé par la voie potière. La tradition y place le village de Franqueville, et dans tout ce triège la charrue heurte des fondations.

Dans un champ qui m'appartient, j'ai ramassé des pavés entiers, des fragments de tuiles à rebords, des poteries, des os (tibias et autres) et une très belle hache en silex blanc.

A l'extrémité de ce chemin, qui traversait toute la commune de Franqueville du sud au nord, s'élevait le manoir de Jean et de Bureau de Cormeilles, seigneurs de Franqueville. Il fut vendu en 1401 à Nicolas Pilois, beau-père de Jean Bracque, seigneur de Boisguillaume. Mais les Cormeilles se réservèrent leur titre de seigneurs de Branville.

Au-dessus de ce triège un grand vallon a été très anciennement bouché à l'aide d'une forte levée de terre.

Près de là, dans un bois faisant face à toute la vallée de l'Aubette, une banque de terre, haute de $2^{m}50$ et large de 4 mètres, s'étend sur une longueur de 500 mètres. Un fossé de $1^{m}50$ la borde de chaque côté.

Au triège du Vaubeuges, nom qui veut dire, je crois, « vieilles cahuttes », que longe à gauche mon chemin de

Branville, j'ai trouvé une quantité de silex de toutes sortes. Celui qui a le plus attiré mon attention est une tête d'animal très bien imitée.

Ce chemin descend à Saint-Aubin où existait le manoir seigneurial de Guillaume de Bauquemare, tué au fort Sainte-Catherine, lors du siège de Henri IV (voir Farin). Dans ses dépendances se voit une pierre de 70 centimètres carrés, appelée encore *Pierre du Trésor*. Elle est enfoncée en terre, à environ 200 mètres de la route de Lyons; et la charrue passe dessus.

Franchissant cette route de Lyons, la voie de Branville se dirige vers le Parc-Longuet, en laissant à gauche le cimetière mérovingien, où M. de Beaurepaire a fait de si belles découvertes (*Bulletin de la Commission*, 1891-1893, p. 397).

La ravine ou vieille voie romaine, qui gagne Epinay, passe à droite du manoir du Meslé, ancienne demeure des seigneurs du lieu, qui avaient une chapelle de Notre-Dame-de-la-Délivrance.

A gauche de l'église, la voie suit le long vallon par où elle s'élève au Montmain, où se rencontrent quantité de tuileaux de toutes sortes au triège de Bernebus. Elle gagne ensuite Mesnil-Raoult. Des fondations anciennes sont connues au triège de l'Epinette et de la Côte-Arbrousse. J'y ai même recueilli une médaille de Néron grand module, où la face permet de lire : NERO. CLAVD. CÆSAR. AUG. GER. PM. TM PPP; et au revers : *Securitas Augusti*.

A Boos, le pressoir de la ferme de M. Paul Hubert, au hameau de Bouquelon, conserve une pierre digne d'être examinée.

Je crois que la ferme de M. Périer, avec sa vieille entrée et son portail en pierre, fut autrefois le vieux manoir de Bouquelon.

Le vieux chemin, appelé « voie potière », qui conduisait à la fabrique de tuiles, m'a mené à la garenne du château de Saint-Pierre-Franqueville. A 50 mètres environ de cette

voie apparaissent les fondations du moulin à vent, où Henri IV passa une nuit, et qui est cité au contrat de vente du 28 janvier 1535.

Le château, de style Louis XIII, possède deux souterrains : l'un à 7 mètres de profondeur, creusé dans le tuf, et l'autre à 14 mètres, creusé dans la marne ; ils passent tous les deux sous la mairie de Franqueville. (J'ai fait des recherches sur ce château : elles ont rempli un cahier de 200 pages.)

La voie potière traverse toutes les coutumes de Bruneval, pour se diriger vers la Haute-Epine, triège de Normand.

Dans un champ à gauche j'ai rencontré, en 1904, un vase funéraire avec une médaille de Crispine. Je crois que ce champ de Mlle Léguillon mérite quelque attention, et pourrait bien être un cimetière mérovingien.

La voie potière faisait embranchement avec le chemin royal du Pont-Saint-Pierre, qui menait à la côte Sainte-Catherine. Au Mesnil-Esnard, il passait à gauche du Franc-Manoir, demeure de la famille Dubosc, seigneurs de cette paroisse.

Voilà ma petite excursion terminée. En la faisant, je me suis engagé dans un chemin assez obscur pour mon peu de savoir ; mais j'y ai retrouvé partout la vie de nos pères.

P.-S. — Je tiens à la disposition de MM. les Antiquaires tous les objets que j'ai recueillis.

Enfin l'abbé Tougard complète par une double communication les dernières informations que la Commission a pu recueillir sur l'église de Saint-Saëns.

Vitraux de Saint-Saëns. — La belle église neuve, œuvre de notre confrère M. Lefort, a conservé tous les anciens vitraux, dont la Commission s'est maintes fois justement préoccupée. On avait insisté sur l'utilité de les pourvoir de grillages protecteurs, et il y avait lieu

d'espérer qu'un subside administratif hâterait cette excellente mesure. Les secours s'étant fait attendre, ce sont les finances locales qui en ont supporté les frais.

Quant à la date de ces vitraux, un habile peintre verrier les croit tous du XVIe siècle, se fondant sur une sérieuse comparaison avec les fenêtres de Saint-Vincent. Selon ce praticien, l'aspect archaïque de plusieurs verrières résulterait uniquement d'une moins grande habileté de leur dessinateur. Si ce sentiment ne rallie pas tous les suffrages, il mérite du moins d'être discuté.

Disons enfin, simplement pour mémoire, que ces vitraux ont fourni de précieux arguments à notre distingué collègue M. Gaston Le Breton, pour sa savante dissertation sur l'*Iconographie de Saint-Louis*.

Anciennes inscriptions de l'église de Saint-Saëns (1). — M. le doyen Cagniard a eu l'excellente pensée de grouper sur la muraille du bas côté droit de l'église neuve, auprès des fonts, les cinq inscriptions qui se lisaient dans l'ancienne église. Malgré deux ou trois mutilations et quelques mots peu lisibles, elles semblent mériter d'être conservées. Les voici, telles que le secrétaire les a relevées avec le concours de M. le Curé, dans l'ordre où on les rencontre en entrant dans l'église.

I

(0m54 × 0,43)

D. O. M.

ET PERENNI MEM. VENERAB. VIRI M. CAR. DE VELDUITZ HVIVS ECCLESIÆ QVONDAM PAROECHI SANCTI SIDONII QUI BONI PASTORIS OFFICIO DEFFUNGENS DUM GRASSANTE EPIDIMIÆ MORBO CONSOLANDIS ET CVRANDIS ÆGRIS, SEPELIENDIS AC INHVMANDIS MORTVIS TOTVM SE MANCIPAT; PESTIFERA LUE EXTINCTVS, SVMMVM SVI DESIDERIVM VIVIS EXCITAVIT DE VTRISQVE BENE MERITVS.

Dionysivs Feuvricvs Flicvrtivs... Ecclesiæ primvs metropol. canonicvs amico præ[matu]ra morte sublato mœrens posvit.

(1) Constatons que l'inscription commémorative, sauvée par M. le Doyen et publiée dans une de nos dernières séances, provient non de l'église paroissiale, mais de l'ancienne abbaye.

Cy devant gist Velduitz en la fleur de son aage
Qui plein de charité mie crainte de mourir,
Pour son peuple affligé de peste secourir
Laissant d'un vray pasteur ce parfait témoignage

Obiit die VI avgvsti anno
Domini MVIc XXVIII
Reqviescat in pace

II

(0m47 × 0.35)

Par contract passé dev
ant les tabellions royaulx
de S. Saen le dernier iour d'ao
oust 1675, ho/neste perso/ne Pierre Le
Pelletier Mercier a aumosné a l'égli
ze de ceans douze livres tz de re
nte A prendre sur Jean Legrand Pigne
rre de maucomble Pō estre participant
aux prières de ceste eglise et Afin qz
A son intention il soit dict chacun an
le premier vendredy de septembre
une messe de l'office des Apostres a
notres et le lendemain une messe de Re
quiem aussi universa. ainsi qu'il est con-
tenu au dit contract y (f) recours
Pries Dieu pour lui

III

(0m59 × 0,48)

..... les tabellions roiaux de sainct
..... iour de mars 1618 discrette perso/ne
..... cois de Pimont, pbre curé de Critot
a aumosné a l'église de ceans six livres tz
de rente fontière a prendre sur la masure de
Jehan Remoussin de l'Espine, pour l'élection qu'il
a faicte de la sépulture soubz la tombe de feu son
père en ceste dicte église ; a la charge de troiz
messes a notte par chacun an : l'une a semb/le
iour de son decedz, la seconde le premier iour
d'apvril, et la troise le troisiesme iour de decembre
auec aultres charges contenues aud./ co/tract
et deceda le 2de (*ajouté*) iour de janvier
1646 (*ajouté*). Priés Dieu pour luy.

IV

(0m49 × 0,48)

EN LONNEUR DE DIEU ET DE MONSE
S SAEN LEUESQUE DE MARQUE A DE
DIÉ CESTE EGLISE EN ... P. MONSE DE
ROUEN ET DE SON AUCTORITÉ A DO/NÉ
AU JOUR D'ICEUSE DEDUCASSE XL JOUR
DE PARDON, ET FUT L'AN DE GRACE MIL
CCCCLXVIJ LE VIe JOUR DE MAY;
ET FU DE L'AUMONE DES BONNES
GENS

V

(0m32 × 0,42)

.... DE CEAN EST SUBIECT
... PAR CH/CN AN TROIS MESSE
BASSES : L'UNE LE IOUR SAINT MARTYN
LE PR/MIER IOUR DE MAY, L'AUTRE LE XXIIII
IOUR DUD. MOYS POUR LAME ET A
L'INTENTION DE.....
QUI POUR LA FONDACION DES DICT
MESSES A CEANS AUMOSNÉ LE CAMP
MAUGER. PRIES DIEU POUR LUI

La séance est levée à quatre heures.

A. TOUGARD.

TABLE DES NOMS D'HOMME [1]

A

Abaquesne, 454.
Acossetes, 393.
Adjuteur (saint), 452.
Adrien (saint), 269, 457.
Agneaux (d'), 59.
Ainsworth, 450.
Albin, 190.
Alespée, 394.
Alligre (d'), 366.
Alline, 382.
Almaury, 160.
Alorge, 94-97, 176.
Amboise (G. d'), 15, 16.
Amfreville (d'), 75.
Amplement (l'abbé), 220.
Ancel, 410.
Andelin, 164.
André de Salamanque, 187.
Andrieu, 15, 355.
Anglesqueville (d'), 59.
Ango, 150, 164, 453, 454.
Ansbert (saint), 452.
Anselme (le P.), 156.
Antonin, 86, 190.
Arcona, 184.
Artaud, 15.
Aubert, 354.
Auberville (d'), 394, 395.
Aubigné (d'), 46, 47.
Aubry, 18, 102-106, 207.
Audis, 178, 209.
Aunoy, 95.
Aurélien, 195.
Ansois,
Aydie (d'), 58.

B

Baïeux (J. et P. de), 155, 218.
Bailleul (de), 48, 185, 367.
Balavoine (l'abbé), 103.
Ballin, 81.
Bar (de), 163.
Barbes, 397.
Barbier de Montault, 195, 198.
Baugueroult, 394.
Bauquemare (de), 184, 317, 318, 473, 476.
Bavent, 396.
Beaufils, 177.
Beaufort (de), 15, 274.
Beaugendre, 357.
Beauregard (O. Costa de), 44, 241.
Bedfort, 12, 13, 160.
Bellest, 326.
Benard, 398.
Benoist (R.-P.), 327.
Berain, 162.
Bernard, 63, 64.

1 Voir à la Table des Matières l'article COMMISSION.

Berneval (de), 218.
Bernières (de), 365.
Bertaud, 15.
Berthelé, 31.
Béthencourt, 137, 143.
Biard, 88, 89.
Bidault, 100-102.
Billiard, 413.
Bissonnet (du), 381.
Blanchet, 412, 413.
Blandin, 130-141.
Blesot, 311.
Bloud, 272.
Bohier, 318, 334.
Boivin, 397.
Bonacorsy, 236.
Bonaparte, 88.
Bongars (de), 70.
Boniface (de), 68, 184, 247, 249.
Bonnechose (card. de), 53, 63, 292.
Bonnel, 70.
Bordeaux, 129, 143.
Borel, 124.
Borély, 163.
Bosc-l'Abbé (les), 155.
Boslebec, 354.
Bossuet, 335.
Botéon (de), 363.
Bouet, 202.
Boulanger, 4.
Boullenc, 398.
Bourbon (de), 16.
Bourdet, 395.
Bourdon, 161.
Bouteiller, 82.
Bouvet, 398, 404-406.
Bouzet (du), 226.
Bracque, 475.
Brasseur, 419.
Bréauté (de), 79.
Bretel, 189, 459.
Brèvedent (de), 176.
Brézé (de), 8.
Brianchon, 52.
Brienchon, 377.
Bridelle, 215.
Brillac (de), 15.
Brillevast (de), 330.
Briot, 7, 161.
Brunel, 216.
Brunet, 396.
Burel, 14.
Buret, 235.

C

Cacheleu (prêtre), 164.
Cacherat, 353.
Cagniard (l'abbé), 225, 228, 478.
Cahais, 217.
Cahingt, 276, 367, 418.
Caillon, 89.
Campes, 331.
Campion (les de), 274-276, 326.
Cappelet, 95.
Caron, 355.
Carrey de Saint-Gervais, 45.
Cassini, 104.
Catherine (sainte), 121.
Cauchon (P.), 100-102.
Caumont (l'abbé), 40-42, 241, 470.
Caumont (de), 366.
Cauvet, 47.
Caval, 381.

Cavelier, 149, 150.
Caze, 137, 143.
Cécile (sainte), 457.
Célestin (Saint Pierre), 18, 20.
Cénalis, 189.
Cenamy, 238.
César, 86.
Challange, 334.
Chardin, 355, 426.
Charlemaine, 393.
Charles V, 122.
— VI, 450.
— VII, 13, 20, 95, 156.
— IX, 10, 56, 120.
Chaudet, 87.
Chaumeix, 328.
Chesneau, 189.
Choqueux, 413.
Choynet. *Notice* : 281-292.
Cideville, 83.
Civille (de), 65, 332.
Clair (saint), 452.
Claudin, 199, 324.
Clément VI, 108, 109, 112.
Clément (R.), 213.
Clercy (de), 62.
Clives (de), 343.
Coche, 277, 293, 340.
Cochet (l'abbé), 6, 10, 22, 25, 40, 52, 59, 61, 86, 87, 171, 193, 205, 227, 240, 262, 269, 350, 351, 369, 375, 382, 388, 471.
Cochon (P.), 94.
Colas (l'abbé), 442.
Colbert, 228, 348.
Colbert de Croissy, 58, 61, 66, 68, 69.
Collet, 240.
Commode, 190.
Constance, 86.
Constantin, 86.
Conti (de), 61.
Coquet, 395-397.
Cordier, 154.
Cormeilles, 474, 475.
Corneille, 236, 242, 274, 326, 328, 384.
Cossard, 473.
Costa de Beauregard, 44, 241.
Cotelle, 276, 278.
Cotgrave, 127.
Cotton (L. de), 255.
Coulard, 173.
Courson, 235.
Courtonne, 52.
Cousin, 396.
Coutil, 25, 374.
Couvet, 254.
Craon (de), 286.
Crispine, 190.
Croisé, 40.
Croixmare (de), 102.
Crouzilhac (de), 366.
Cusquel, 210.
Cybèle, 191.

D

Danet, 149.
Danviray, 244.
Darcouat, 184.
Darée, 451.
Devy, 376.
Dehais, 147.
De la Barre, 235.
Delaloere, 14.
De la Rue, 216.
Delaune (l'abbé), 104, 105.

Délesque, 172.
Delisle (J.), 329.
Delisle (L.), 56, 245, 379.
Delombardy, 129.
Deluen, 155.
Densel, 161.
Derloche, 389.
Derocque, 55.
Descamps, 83.
Descantières, 73.
Deschamps, 182-184.
Descheliers, 55.
Desloges, 91.
Desmarquets, 57.
Despinay, 179.
Des Rues, 161.
Destampes, 160.
Destin, 316, 317.
Deu, 401.
Deville, 8, 86, 245, 377.
Didace (saint), 427.
Didot (Ambroise), 281.
Dieulegart, 149.
Divetot, 250.
Dorset (de), 12.
Doutant, 193.
Dreux (de), 280.
Du Bosc, 158, 177, 477.
Du Buc, 211.
Du Cange, 126, 232.
Du Cerceau, 10.
Duchemin, 354.
Du Chesne, 357, 358.
Du Bocq, 398.
Dufour, 290.
Du Gord, 398.
Du Hen, 254.
Duhomme (l'abbe), 117.
Du Hommet, 395.
Du Laurens, 162.
Dumonstier, 147.
Dumont, 284-289.
Dumouchel, 315.
Du Moustier, 396.
Dunensis, 14.
Duplessis (dom), 46, 47, 59, 262.
Dupont, 395.
Dupont-Boisjouvin, 416, 417.
Dupray (l'abbé), 469.
Dupré de Sainte-Maure, 244.
Dupuy-Delaroche, 53.
Duquesne, 235.
Dury, 251.
Du Tot Frontin, 76.
Duval (l'abbé), 205.
Duvet, 359.

E

Edouard VI, 324.
Egger (E.), 204.
Esneval (d'), 163, 230.
Estaintot (d'), 48.
Estelan (d'), 163.
Estoutteville (les d'), 156, 157, 163.
Eudes Rigaud, 4, 41, 262.
Eurry, 398.
Excester, 95.

F

Fabri, 6, 15.
Fabricius, 268.
Farcy, 352.
Farin, 19, 29, 98, 152, 177, 180.
Faustine, 28, 170, 474.
Fenys, 17.

Feral, 174.
Ferrand (D.), 142, 248, 249.
Ferté-Fresnel (de la), 237.
Fervaques (de), 364-366.
Feuillet, 68.
Feuvricus, 478.
Fichet, 199.
Fierabras, 57.
Fillastre (le P.), 309.
Fiquenel, 381.
Fiquet, 279.
Firmin (saint), 457.
Flavy (H. de), 286.
Floquet, 332.
Florus, 195.
Fortin, 259.
Fournier, 64, 181.
Framery, 381.
François Ier, 152, 153.
Frère (Ed.), 172, 325, 400-404.
Fréville (de), 204.
Frontin, 335.

G

Gadagne (de), 364.
Gadeau de Kerville, 413.
Gaignet, 176.
Gambier, 22.
Garin, 397.
Garneray, 244.
Garnier, 15.
Gatianus, 478.
Gaudry, 157.
Gaultier, 354.
Gautier, 399, 408.
Gaverelle, 355.
Georges de Clères, 286.
Gilles, 47, 463.
Giverville (de), 254.
Glocester, 12.
Godard Faultrier, 471.
Godefroy, 329, 353.
Godegrand (saint), 452.
Gombault, 307.
Gorge, 444.
Gorren, 376-382.
Gosselin, 326, 360, 413, 420.
Gossier (l'abbé), 261.
Goudouin, 210.
Gouel, 401.
Goujon, 8, 114.
Goulle, 312-314.
Gouppil, 396.
Gregore, 212.
Grémonville (de), 91-94.
Graville (L. de), 16.
Grisel, 237.
Grosmesnil (de), 52.
Groulart, 16, 19, 21.
Guérente, 458.
Guéroult (Dr), 103.
Guillaume de Flavacourt, 375, 376.
Guillaume le Conquérant, 383.
Guilmant, 456.
Guillot, 46, 149.
Guinaert, 435.
Guiton (de), 361.
Guyon, 15.

H

Hadrien, 86, 190.
Hallé, 455.
Halot, 212.
Hamy, 366.
Hangest (de), 16, 18.

Hannedart, 150.
Harbouville (d'), 60.
Harcourt (Mlle de), 156.
Harel, 277, 294, 301, 342.
Harlay (de), 79.
Havart, 159.
Hatzfeld, 126.
Hayot de Longpré, 83.
Hébert (l'abbé), 219.
Hellot, 282.
Hellouyn, 334.
Hendle, 468.
Henri IV, 184, 363, 396, 473, 477.
V d'Angleterre, 127, 155, 156, 179, 450.
— VI, 13, 98, 100, 127, 164, 413, 463.
Henriet, 445
Herluison, 372, 387.
Héron, 111, 141.
Heudouyn, 212.
Heynlin, 199.
Hoffman, 122, 129, 143.
Holder, 413.
Hongnard, 214.
Houdon, 329.
Houel, 193, 223, 395.
Houzard, 7.
Huache, 96.
Hubert (saint), 457.
Hucher, 412.
Hugo (V.), 120.
Hugueiombs (?), 149.
Humblot (l'abbé), 242.
Hunolstein (d'), 104.
Huvin, 399.

Intraville (d'), 75.
Irénée (saint), 452.

J

Jacques (saint), 359.
Jacques de Soteville, 463.
Jadoulle, 12, 214.
Jean-Baptiste (saint), 468.
Jean de Soteville, 463.
Jeanne d'Arc, 100, 157, 286.
Josseline, 189, 457.
Jouen (l'abbé), 352.
Jouen, 400.
Jouin (H.), 8.
Jorre, 223.
Jouvenet, 223.
Jubert, 316-318.
Juvénal, 419.

K

Kaulek, 281-283, 291.
Kerver, 405.
Kronberg, 121.

L

Le Borde (de), 129.
La Bunodière (de), 281, 282.
La Chesnaye des Bois, 226.
La Crochinière (le P. de), S. J. 46.
Lacroix, 173.
La Garenne (de), 219.
La Haye (de), 399.
La Loe (de), 431.
Lambert, 86, 420.
Lamberville (de), 251.
La Merchière, 393.
La Mettairie, 89.
La Mine (de), 437, 438.
La Morandière (de), 156.

La Morinière (de), 180.
Langlois, 397.
La Place (de), 456-459.
La Quérière (de), 151, 153.
Laquerrière, 151.
La Rochefoucauld, 218.
Larousse, 125.
Lasteyrie (de), 268, 385.
Lassire, 26.
La Vauzelle (de), 237.
Lavenu (l'abbé), 22.
Le Bas, 82, 394.
Le Ber, 9, 21.
Leber, 244.
Le Blond, 454.
Leboucher, 449.
Le Boullenger, 217.
Le Bourgeois, 399-403.
Le Breton (G.), 412, 413, 478.
Lecaplain (l'abbé), 467.
Le Carpentier, 36, 353.
Le Cauchois, 454.
Le Chevalier, 221.
Le Cler, 248-253.
Lécluse, 126.
Lecointre-Dupont, 450.
Le Comte, 42, 272, 395.
Le Conte, 396.
Le Coq, 214.
Le Corbeiller, 40, 241, 470.
Le Cordier, 331.
Le Couteux, 71, 76, 77, 220.
Le Delié, 393, 402.
Le Febvre, 357.
Le Fevre, 394.
Le Forestier, 355, 393, 399, 406.
Le Fournier, 210.
Le Gemble, 395.
Legendre, 173.
Le Gentil, 405.
Le Goupil, 405.
Le Heurteur, 48, 266.
Le Hun, 232.
Le Jeune, 173, 217.
Le Lou, 363.
Le Loup, 397.
Le Maistre, 178.
Le Marchand, 175.
Le Marcoys, 162.
Le Masuyer, 156.
Le Menu de Boisjouvin, 417.
Le Mercher, 162.
Le Mire, 398.
Le Nu, 398.
Léonard, 218.
Le Parmentier, 207, 208, 298.
Le Pelé, 258.
Le Pelletier, 329, 479.
Le Pesant de Boisguilbert, 76, 77.
Le Piart, 355.
Le Picart de Radeval, 300.
Le Porquier, 345.
Le Prevost, 345.
Le Queu, 359.
Le Roux (N.), 158.
Le Roux (M.), 208, 396.
Le Roux (Rouland), 318.
Le Roux d'Esneval, 16, 18, 217.
Le Roux d'Infreville, 235.
Leroy, 223, 398.
Lesens, 326.
Lesselié, 400, 459, 462.
Le Sueur, 363.

Lesvare, 160.
Le Tellier, 46, 47, 355, 356, 388.
Le Tieulier, 393.
Le Tonnelier, 220.
Le Tourneur, 177-179, 334.
Leury (de), 47.
Leveau-Vallée, 417.
Le Vieil, 216.
Le Vigneron, 284-287.
Le Villain, 315.
L'Hermite, 88.
Liégeart, 187.
Lignant, 396.
Limbourg, 4.
Lipse (Juste), 440.
Littré, 126.
Loisel, 247, 382.
Longpérier (de), 124-128.
Longueil, 328.
Longuemare (de), 76.
Longueville (de), 248, 251, 274, 318, 343-352.
Loppès de Véga, 184.
Lorin, 20.
Lottin de Laval, 30.
Louchet, 173.
Louis des Hattes, 318.
Louis IX, 383, 478.
— X, 122.
— XI, 127, 199, 281, 291, 292.
— XII, 155, 375.
— XIII, 274.
— XIV, 29, 70, 123, 343, 390, 487.
— XV, 20, 83.
— XVI, 174.
Lourdel, 181.
Louvel, 178-180.
Louys (Agnès), 333.
Loys (Jean), 353, 357.
Luce (S.), 122.
Lucille, 190.
Lucine, 265.
Lucius, 412.
Luynes (de), 183.
Luxembourg (de), 12, 69, 159.

M

Macé, 396.
Madden, 198.
Magne, 328.
Magnence, 192.
Maintenon (Mme de), 227.
Malais (l'abbé), 43.
Mallard, 396, 399.
Malleville (de), 466.
Malorty 62
Manneville (de), 64, 67.
Marc, 189, 254, 381.
Marc-Aurèle, 190.
Marescot, 18, 217.
Maréchal, 90-92.
Marie, 194.
Martin (saint), 10.
Martin Crantz, 200.
Martin (G.), 396.
Martonne, 350.
Mathan (de), 65, 365, 459.
Mauduit, 396.
Maurille (bienheureux), 383.
Mauselment, 213.
Maze (l'abbé), 222, 372.
Médard (saint), 41.
Merlin, 5.
Mesnager, 255.

Métaux, 474.
Mezaize, 55.
Michel, 175, 199.
Millet des Ruisseaux, 226-228.
Millin, 244.
Minerve, 191.
Miromesnil, 329.
Mitenne, 20.
Mommsen, 203.
Montmorency, 236.
Morin (l'abbé G.), 292.
Morin (M.), 405.
Mortillet, 299, 302.
Motteville (de), 76, 216, 250.
Mouchy (de), 83.
Mowat (de), 204.
Multoris, 15.

N

Nagerel, 354.
Napoléon III, 14, 141.
Néron, 476.
Néron (G.), 396, 397.
Neuville (de), 70.
Nicaise (saint), 452.
Noel (G.), 233.
Normanville (de), 72.

O

Octavien (saint), 358.
Orléans (d'), 343, 344.
Ouen (saint), 409.

P

Pagalde (de), 333.
Paigny (J. de), 311.
Paillard, 139.
Palme Carille, 184-187.
Palme Castille, 186.
Parent, 18.
Parfait-Duruflé, 417.
Pavye, 396.
Paynet, 93.
Pechenart, 133, 143.
Perchart, 400.
Périer, 208, 233.
Pelet, 248.
Petit, 251, 396.
Philippe, 412, 470.
Philippe III, 125.
— IV, 122.
Piard, 104, 105.
Picot, 162.
Pierre (saint), 309.
Pillée, 330.
Pillion (Mlle), 376.
Pilois, 475.
Pimont (de), 479.
Pixtilos, 412.
Plancouard, 450.
Pline, 87, 418.
Pommeraye (D.), 184, 375, 381, 406.
Pontifs, 377, 378, 394.
Pontoulain, 396.
Postume, 28, 86, 162, 193, 195, 411.
Potier, 404.
Pottin (H.), 16.
Prou, 7, 122, 228.
Prunier (l'abbé), 218.
Prye (de), 365.
Pymont, 438.

Q

Quesnel, 163.
Quiefdeville (de), 270.

R

Rade, 161.
Raphael, 89.
Rassent (de), 237.
Regnier, 30, 273.
Regnier de Wyt, 253.
Reinach, 87, 228, 385.
Remy (de), 289-291.
Renault, 91.
Renier (L.), 204.
Repainville (de), 75.
Requin (l'abbé), 199.
Rialle. *Notice* : 172-175.
Ribera, 79.
Rich, 87.
Richard (saint), 204.
Richard, 396.
Richart, 398.
Richelieu, 253, 438.
Richer de Cérisy, 213.
Rille, 398.
Rinel (de), 100-102.
Robespierre, 173.
Rochambeau, 172.
Rolin (cardinal J.), 359.
Romain (saint), 451.
Romé (de), 152, 239, 317.
Romilly (de), 361.
Ropert, 56, 57.
Roquefort, 126.
Roquelaure, 227.
Rouchas (de), 247-250.
Rouen (de), 443.
Rouette, 388.
Roussel (J.), 208.
Rouville, 317.
Rudemare, 336.
Ruzé, 239.

S

Sagon, 453.
Saillot, 272.
Saint-Mards (de), 160.
Saint-Saens, 388.
Saintigny, 42.
Saint-Simon (de), 65.
Salvast, 155, 156, 208.
Sanson de Moralles, 238.
Saulcy (de), 262.
Saulx-Tavannes (de), 216.
Sauvage (l'abbé), 407.
Sauvageot, 6.
Savary des Bruslons, 427.
Sedille, 188, 189.
Senécal, 272.
Sevestre, 21.
Siblot, 173.
Souillet (libraire), 72.
Stallin, 409.
Suffolck, 13.
Symsone, 249.

T

Talbot (J.), 97-100.
Tancarville (de), 157.
Tétricus, 86, 195.
Thaurin, 413, 415, 417.
Thibault (l'abbé), 336.
Thiboutot (de), 63, 67.
Thieullen, 299.
Thieury, 193.
Thillard (l'abbé), 4, 53.
Thorel, 361.
Tierce, 217, 218.
Torcy (de), 14.
Touchais, 47.
Trajan, 150.

Tressan (de), 47.
Trilhe (de), 15.
Turby, 15.
Turgis, 445.

U

Ulrich, 199.

V

Valentin (les), 303, 325.
Valérien, 192.
Valois, 222.
Varenne, 14.
Varin, 132.
Vasse, 160.
Vauquelin, 214.
Vaussier, 48, 57, 89, 147, 230, 262, 300, 367. *Notes* : 471-477.
Velduitz (de), 478.
Veloupe, 172.
Venerand (saint), 451.
Vénus, 28, 88, 191.
Vespasien, 190, 191.
Victorinus, 86, 195.
Vidal, 333.
Vidoux-Fontaine, 216, 219.
Vignole, 8.
Villegagnon (de), 425.
Vincent, 280.
Vincent (l'abbé H.,) 240.
Vincent de Paul (saint), 302.
Viollet-le-Duc, 329, 463.
Vivefay (de), 334.
Volant, 332.
Vulgain (saint), 10.

W

Wandrille (saint), 452.
Wattelet, 441.
Wiard, 393.
Wolf, 420.
Worsaë, 25, 268.
Wraxall, 361.

Y

Yvart. 46.

TABLE DES NOMS DE LIEU

A

Acquigny, 21, 123, 144, 451.
Aix-la-Chapelle, 31.
Alger, 294.
Allemagne, 440.
Amfreville, 238.
Amiens, 427, 440.
Ancourt, 47.
Ancourteville, 61.
Andelle, 9.
Andelys (les), 374.
Angers, 214, 470.
Angerville, 185, 395.
Angiens, 62.
Anglesqueville-la-Bras-Long, 59, 65.
Angleterre, 13, 126, 127, 324.
Annebault, 435.
Anneville-sur-Seine, 23.
Anvers, 184, 324.
Arcanchy, 318.
Archelles, 40, 87, 193, 237.
Arezzo, 50
Arques, 39-42, 45-47, 50, 81, 113, 149, 183, 241, 246, 276, 278, 342, 470.
Arras, 427, 440.
Ascot, 362.
Athènes, 170, 328.
Aubecourt, 184.
Auffay, 37, 50.
Auge, 100.
Aumale, 440.
Aunou, 285.
Auppegard, 67.
Authieux (les), 474.
Avignon, 108, 199.
Avranches, 189, 283, 361, 368, 440.

B

Bailleul-Neuville, 48.
Bailly-en-Rivière, 289.
Barville, 208.
Bayeux, 14, 31, 380.
Bayonne, 425.
Beaumesnil, 161.
Beaussault, 25.
Beauvais, 341, 362
Bec (le), 348, 395, 417.
Belbeuf, 230.
Belmesnil, 268-271.
Berlin, 204.
Bernay, 327.
Bernières, 116, 176.
Berville, 332.
Biennais, 183, 287.
Biville, 65.
Blancmesnil, 64.

Blaru, 452.
Bléville, 173.
Bliquetuit, 161.
Blois, 16.
Blosseville, 160.
Bocasse (le), 287.
Bois-le-Duc, 440.
Boisguillaume, 17, 183, 216, 224, 475.
Bois-Robert, 299.
Bolbec, 33-39, 343.
Bonneville, 345.
Boos, 316, 413, 472-476.
Bord, 88, 179.
Bordeaux, 9, 268.
Bosc-le-Hard, 68, 182, 183.
Bosférey, 326.
Bourdainville, 424.
Bouille (la), 441.
Bourg-Achard, 281.
Bourg-Dun (le), 468.
Bourgtheroulde, 185.
Bouteilles, 46.
Bracheul, 101.
Brachy, 67, 156.
Brécourt, 317.
Brémule, 397.
Brésil, 438.
Bretagne, 181.
Bretteville, 454.
Brotonne (forêt de), 39.
Brunval, 200, 230.
Bully, 121.
Busc, 177.
Butot, 307.
Butot-en-Caux, 208.

C

Caen, 24, 139, 140, 174, 202, 380.
Cailleville, 65.
Cailly, 87.
Calais, 253.
Calletot,
Cambrai, 149, 368, 440.
Camp-Mauger, 480.
Canaries, 421, 428.
Canteleu, 11, 251.
Canville, 207.
Cany, 102-106, 207.
Carantilly, 91.
Carnet, 361.
Castillon, 98.
Catelier (le), 63, 299.
Caudebec, 3, 76, 395, 440.
— lès-Elbeuf, 304, 408.
Caumont, 216.
Celloville, 229, 247, 261, 267.
Cent-Acres, 299.
Cerlangue (la), 351.
Chaise-Dieu (la), 168.
Charleval, 9.
Chartres, 237.
Chaussée (la), 239.
Chaussy, 452.
Claville, 286, 287.
Clerefeuille, 96.
Clères, 175, 287.
Cléry, 452.
Cliponville, 294-297.
Collemare, 183.
Colleville, 22, 348.
Conches, 440.
Conflans, 214.
Conteville, 274.
Corbie, 442.
Cormeilles, 451.
Cottévrard, 51.
Coutances, 14, 284.

Craon, 380.
Cressenville, 9.
Criel, 271.
Criquetot-sur-Longueville, 299, 342.
Critot, 479.
Croisset, 107.
Croisy, 68.

D

Dampierre-en-Bray, 451.
Darnétal, 441.
Deux-Nèthes, 174.
Dieppe, 11, 32, 45-47, 56-64, 66, 112, 119, 161, 235, 270-272, 277, 309, 322, 342, 453.
Dieppedalle, 155.
Dommart, 286.
Douai, 324.
Doudeville, 474.
Doullens, 209.
Draqueville, 393.

E

Eauplet, 162.
Ecaquelon, 275.
Ecosse, 210.
Ecouen, 454.
Ectot-l'Auber, 123, 423.
Egypte, 190.
Elbeuf, 353.
Emendreville, 178.
Envermeu, 10.
Envronville, 118.
Epinal, 373.
Epinay, 65.
Epretot, 350.
Epreville, 397.
Equiqueville, 66, 226.
Esclavelles, 390.
Espagne, 184, 487, 355, 362, 420.
Essarts (les), 89.
Esteville, 369.
Etats-Unis, 45.
Etrurie, 89.
Eu, 88, 160.
Evreux, 14, 30, 160.

F

Fauville, 349.
Fécamp, 22, 65, 177, 288, 463.
Fervaques, 366.
Flamanville, 285.
Flandre, 353, 440.
Fontaine (la), 317.
Fontaine-sous-Préaux, 161.
Fontainebleau,
Fontenailles, 31.
Foucart, 307.
Franqueville, 47, 48, 57, 89, 147, 367, 472-477.
Frémainville, 452.
Fresles, 369.
Fresquienne, 239.
Fribourg, 31.
Frontebosc, 285.

G

Gaillefontaine, 451.
Gaillon, 200.
Gainneville, 350.
Genlis, 16.
Gisors, 226, 237, 451.
Gonneville, 65.
Goupillières, 279.

Gourel (le), 67.
Gournay, 451.
Gouy, 398.
Grainville-sur-Ry, 96, 156.
— la-Teinturière, 348.
Grestain, 59.
Grippière (la), 318, 459.
Gruchet (à Arques), 149.
Guerbaville, 308.
Guyenne, 125, 127.

H

Hanoï, 309.
Hardanville, 28.
Harfleur, 156, 307, 376-381,
Hautot-l'Auvray, 205.
Havre (le), 82, 117, 172-174, 235, 244, 253, 340, 372, 388, 408, 410, 435, 437, 438.
Haye (la), 68.
Héberville, 59.
Hereford, 324.
Hermanville, 67, 205.
Hermes, 302.
Héron (le), 458.
Hêtre (le) au Dimage, 43.
Honfleur, 173, 439.
Hornoy, 287.
Houppeville, 6.
Hugleville, 177.

I

Iggelbach, 31.
Iles (les), 96.
Imbleville, 105.
Indes, 187.
Infrainville, 105.
Isle-Adam, 452.
Isneauville, 161.
Italie, 50, 153.
Ivry-la-Chaussée, 440.

J

Joigny, 181.
Jouy, 156.
Jumiéges, 65, 158.
Juziers-le-Bourg, 451.

L

Laigle, 440
Lande (la), 183.
Leuilly, 287.
Leure, 38.
Lichfield, 31.
Liége, 440.
Lillebonne, 111, 207, 336-340, 390, 410.
Limay, 17.
Limésy, 287.
Limoges, 145, 440, 467.
Liposthey, 31.
Lisieux, 3, 27, 100, 177, 357, 365, 394.
Lisors, 242.
Lodève, 15.
Logempré, 156.
Londinières, 10, 247, 276, 401.
Longroy, 284, 266.
Longueil, 63.
Longueville, 57, 68, 118, 156, 294-299, 342, 379.
Lormaye, 187.
Lorraine, 467.
Louvain, 324.
Louviers, 88.
Lucheul, 287.

Lyon, 303, 308, 324, 441.
Lyre, 441.

M

Machonville, 244.
Magny, 451.
Maisons, 328.
Manéglise, 60.
Manéhouville, 63, 346.
Mans (le), 100.
Mantes, 15.
Mare-aux-Anglais, 122.
Mare-du-Puits, 85.
Marsa, 192.
Marseille, 441.
Martainville, 454.
Martincamp, 120, 390.
Martin-Eglise, 43, 279, 342.
Mathonville, 189.
Maucomble, 479.
Mauconduit, 161.
Mauny, 418.
Meauffe (la), 458.
Meaux, 14.
Melleville, 374, 389, 441.
Melun, 398.
Mémont, 183.
Mesnières, 266.
Mesnil-Esnard, 477.
Mesnil-Panneville, 331.
Mesnil-Raoult, 476.
Mesnil-Rury, 62.
Metz, 243.
Meulers, 156.
Molle (la), 249.
Mont-aux-Malades, 328, 384, 389.
Mont-Roty, 190.
Mont-Saint-Aignan, 327.
Montigny, 369.
Montfort, 153.
Montils-lès-Tours, 14.
Montivilliers, 173, 447.
Montpoignant, 275.
Montreuil, 281.
Monville, 120, 281-292.
Mortagne, 441.
Moulineaux, 86, 182, 441.
Muchedent, 299.

N

Namur, 380.
Nancy, 25.
Nestanville, 63.
Neufchâtel, 218, 267.
Neufmarché, 273.
Neufville, 287.
Neuville-Chant-d'Oisel, 473.
Nevers, 334.
Néville, 79.
Nîmes, 412.
Nointot, 173.
Norville, 307.
Norwich, 444.
Nouvelle-Espagne, 187, 438.
Noyon, 55.
Nuremberg, 7, 740.

O

Ocqueville, 61.
Octeville, 172.
Offranville, 64, 156.
Oissel, 147, 228, 260, 294.
Orbec, 14, 30.
Orival, 122, 260.
Orléans, 15.
Ourmesnil, 287.
Ouville, 10, 62.

P

Paris, 14, 15, 20, 33, 79, 83, 117, 122, 131, 157, 160, 161, 198-200, 223, 248, 251, 276, 324, 325, 333, 351, 360, 361, 363, 385, 396, 441.
Pelletot, 332.
Périers, 249.
Pérou, 187, 438.
Petit-Quevilly, 200, 204, 222, 414.
Pierre (la), 286.
Plaines, 156.
Pondichéry, 7.
Pont-de-l'Arche, 123-144, 178.
Pont-l'Evêque, 3, 29.
Port-Saint-Ouen, 475.
Portugal, 120, 435.
Poterie (la), 240.
Préaux, 369.
Prée (la), 68.
Puits, 268.
Puy (le), 243.

Q

Quétreville, 91.
Quevillon, 102, 103.
Quevilly, 326, 339.
Quiberville, 63.
Quincampoix, 106, 203, 235.

R

Rainfreville, 96.
Ratiéville, 287.
Reims, 14, 100, 368.
Remuée (la), 352.
Rennes, 447.
Ribouville, 415.
Richemont, 451.
Roche-Guyon (la), 452.
Rodez, 17.
Rolleville, 447.
Rome, 191.
Ronchois, 451.
Rosny, 452.
ROUEN, 14, 25, 56, 57, 83, 89, 146, 173, 248, 276, 287, 439, 449.
— Abbaye de Bonne-Nouvelle, 61, 65, 165.
— — de St-Amand, 66.
— — de St-Ouen, 290
— Académie, 171.
— Aiguillettes, 423.
— Aître St-Maclou, 153.
— Arbalétriers, 5.
— Archevêché, 12, 52.
— Atelier monétaire, 193.
— Les Augustins, 94, 179
— Basdestamiers, 422.
— Bimbeloterie, 421.
— Bonnetiers, 424.
— Bourse du travail, 203.
— Bourses, 429.
— Boutons, 430.
— Brodeurs, 157.
— Cardes, 424.
— Les Carmes, 180, 218.
— Caserne, 27.
— *Cavalier* (*le*), 22.
— Caves, 5.
— Célestins. *Notice* : 12-22, 189.

Rouen, Céramique romaine, 49.
— Chambres de la Ville, 74.
— Chapelle Beauregard, 38.
— — Biblioth. capit., 203.
— — Clos-St-Marc, 5.
— — du Lycée, 339.
— — Saint-Romain, 203.
— — des Trépassés, 309.
— Château de Philippe-Auguste, 444.
— La Cinquantaine, 98.
— Les Clémentins, 101, 108.
— Cloche d'argent, 30, 32, 107.
— Clouterie, 421.
— Commerce, 204, 419, 441.
— Confrérie de Saint-Sébastien, 288.
— de St-Jacques, 359.
— Congrès de Géographie, 56.
— Les Cordeliers, 74, 176, 227, 458.
— Cordons de soie, 437.
— Cour des Pigeons, 73.
— — des Trois-Rois, 73.
— — des Prêtres, 73.
Rouen, Cour Godet, 73, 75.
— — Cauchois, 73.
— — du Grand-Turc, 73.
— — du Pavage, 74.
— — des Poulies, 74.
— — des Trois-Taupins, 74.
— — Violette, 74.
— — de la Salle, 74.
— — l'Hermite, 74.
— — de la Vérité, 74.
— — Dieppedalle, 74.
— — du Heaume, 74,
— — Caillou, 74.
— — Saint-Eustache, 74, 75.
— — des Trois-Goblots, 75.
— — de la Trinité, 75.
— — de la Petite-Crosse, 75.
— — Cabot, 75.
— — Faucon, 75.
— — du Lièvre, 75.
— — de la Cocluche, 75.
— — de la Nace, 75.
— — des Toupins, 75.
— — du Chapeau-Rouge, 75.
— — des Hauts-Jardins, 76.
— — des Comptes, 151-153.
— — des Corets, 355.
— Coutellerie, 427.
— Dentellières, 76.
— Ecoles, 189.

Rouen, Eglise Cathédrale, 1, 8, 100, 148, 156, 187, 189, 211-213, 233, 360, 375-385, 467.
— — N.-D-de-la-Ronde, 277, 442.
— — Saint-André, 205.
— — Saint-Cande-le-Jeune, 18, 187, 329.
— — Sainte-Cande-le-Vieux, 72.
— — Saint-Denis, 71, 227, 331.
— — Saint-Eloi, 188, 189, 339.
— — Saint-Etienne-des-Tonneliers, 79, 442.
— — St-Gervais, 462-466.
— — Saint-Georges, 55, 97-100, 224.
— — St-Godard, 325, 356.
— — Saint-Herbland, 5.
— — Saint-Jean, 227.
— — St-Laurent, 227, 359.
— — Saint-Lô, 227, 325.
— — St-Maclou, 8, 32, 49, 113, 148, 160-162, 194, 245, 331.
— — Saint-Martin-sur-Renelle, 5, 356.
Rouen, Eglise St-Martin-du-Pont, 94, 238.
— — Saint-Nicaise, 357.
— — Saint-Nicolas, 51, 325, 397, 414, 444, 461.
— — St-Ouen, 97, 98, 147, 154, 160, 176, 185.
— — Saint-Pierre-l'Honoré, 96, 353-357.
— — St-Romain, 218.
— — Saint-Vincent, 5, 106, 459, 478.
— — Saint-Vivien, 189, 227, 326.
— — Sainte-Croix-St-Ouen, 77.
— Enceinte occidentale, 295.
— Enclos des Chanoines, 408.
— Enseigne de la Cloche, 289.
— — Corne de Cerf, 289
— — l'Hermite, 283
— — Paon, 316.
— — Lévrier, 401.
— — Levrière, 317.
— — Le Bras, 238.
— — Vierge-Marie, 325.
— — Point-du-Jour, 325.
— Epingliers, 424.
— Facteur d'orgue, 162, 459.

Rouen, Ferronnerie, 55.
— Filles-Dieu, 334.
— Fontaine de la Crosse, 244.
— Fortifications, 390.
— Foullerie de l'Hôpital, 238.
— Grenier à sel, 29.
— Gros-Horloge, 176, 196.
— Hôpital, 21, 223, 458. 461.
— Hôtel du Bourgtheroulde, 153.
— — du Chapeau-Rouge, 139.
— — de l'Etrier, 210.
— — de la Vicomté, 5.
— — du Paon, 316-319.
— — de Longueville, 379.
— — de Fécamp, 466
— Iconographie des archevêques, 109.
— Ile Amette, 75.
— Imprimeurs, 305.
— Jeu de Paume, 254.
— — de la Petite Bête, 255.
— — du Verdelet, 255.
— Juridictions du Chapitre, 203.
— Les Jacobins, 359.
— Logis rue St-Romain, 171,
— Lingerie, 315.
— Maison canoniales, 53.
Rouen, Manoir de Chantereyne, 12.
— Méridien de l'Hôtel-de Ville, 7.
— Les Minimes, 366.
— Monastère de Bellefont, 216.
— Miroitiers, 425.
— Orfèvres, 12, 160.
— Organistes, 456, 459.
— Palais-de-Justice, 5.
— Peignes, 425.
— Place St-Godard, 5.
— Pois de Chine, 428, 431, 434-437.
— Pont-Saint-Marc, 74.
— — Eau-de-Robec, 75
— — divers, 204, 247, 463.
— Porte Saint-Hilaire, 12.
— Potiers de terre, 161.
— Rubans, 429.
— rue Sénéaux, 355.
— — Boutard, 5.
— — Coulon, 315.
— — de la Chaîne, 55, 101.
— — des Chanoines, 55.
— — Dinanderie, 108.
— — de la Cage, 390.
— — Ecuyère, 5, 355.
— — du Fardeau, 5.
— — du Grand-Bouvreuil, 213.
— — Gr.-Pont, 491.
— — de la Moelle, 215, 255.

Rouen, rue Martainville, 49, 76, 280.
— — Massacre, 55.
— — Notre-Dame, 162
— — Saint - Laurent (petite), 5.
— — St-Nicolas, 101.
— — Vatier-Blondel, 161.
— — de l'Epicerie, 71.
— — Saint-Denis, 72, 379.
— — de la Madeleine, 72.
— — Basse - Vieille - Tour, 72.
— — du Bac, 72.
— — Potard, 72.
— — Gaillarbois, 72.
— — Savonnerie, 72.
— — du Chien-Jaune, 72.
— — du Petit-Ruissel, 73.
— — des Trois - Pucelles, 73.
— — Neuve, 74.
— — du Chaudron, 74
— — du Ruissel, 74.
— — du Battoir, 74.
— — de la Foulerie, 74
— — Saint-Marc, 74.
— — de la Salle, 74.
— — du Figuier, 74.
— — des Chinchers, 74.
— — des Savetiers, 74.
— — Caquerel, 74.
— — Notre-Dame, 75.
Rouen, rue de la Gloe, 75.
— — Mamuchet, 75.
— — Sarrazin, 75.
— — Porchequin, 75.
— — Le Marinier, 75.
— — du Closet de la Madeleine, 75.
— — de la Miette, 75.
— — Pigeon, 76.
— — du Rosier, 76.
— — de la Chèvre, 76.
— — des Espagnols, 76, 442.
— — des Punaisiers, 76.
— — Malpalu, 76.
— — Tuvache, 76.
— — Socrate, 176.
— — de Flandres. 254
— — Grande rue St-Ouen, 318.
— — de l'Aumône, 318.
— — de l'Hôpital, 316-319, 364.
— — des Barbiers, 379
— — du Sac, 400.
— — des Jacobins, 466
— Savonniers, 432.
— Séminaires, 21, 214-219, 256.
— Siège de 1419, 108.
— Tour de Beurre, 403.
— Trou d'Enfer, 75.
— Vieux - Palais, 155, 184, 210.
— Visite de Bonaparte, 89.
Roumare, 88.

Rouvray, 84-88.
Rouxmesnil, 347.
Rue-Saint-Pierre (la), 412.
Rugles, 434, 441.
Ry, 441.
Ryswick, 70.

S

Sahurs, 206.
Saint-Aignan, 354, 415.
Saint-André-sur-Cailly, 41.
Saint-Aubin-Epinay, 476.
Saint-Aubin-le-Cauf, 21.
Saint-Crespin, 299.
Saint-Etienne-du-Rouvray, 449.
Saint-Etienne-en-Forez, 441.
Saint-Eustache, 52, 307.
Saint-Georges-de-Boscherville, 61, 344, 468.
Saint-Gilles-de-la-Neuville, 113, 117.
Saint-Jacques-sur-Darnétal, 95, 219.
Saint-Jean-d'Abbetot, 116.
Saint-Jean-du-Cardonnay, 102.
Saint-Jean-de-Folleville, 352.
Saint-Jouin, 61.
Saint-Léger-du-Bourg-Denis, 317, 473.
Saint-Leu, 154, 215, 216.
Saint-Lô, 449.
Saint-Maclou-de-Folleville, 287.
Saint-Malo, 235.
Saint-Mards, 56.
Saint-Martin-de-Boscherville, 344.
Saint-Martin-l'Hortier, 226.
— aux-Arbres, 424
— Osmonville, 68.
Saint-Michel-de-la-Haie, 289.
Saint-Omer, 456, 462.
Saint-Ouen-des-Camps, 101.
St-Ouen-de-Poncheuil, 274.
Saint-Ouen-du-Breuil, 27.
Saint-Paul-de-la-Haye, 287.
Saint-Pierre-Manneville, 102.
Saint-Pierre-de-Franqueville, *voir* Franqueville.
Saint-Riquier-en-Rivière, 69.
— ès-Plains, 347.
Saint-Saëns, 225-228, 273, 477-480.
Saint-Victor, 69, 287.
Saint-Vaast-d'Equiqueville, 66.
Saint-Valery-sous-Bures, 63.
Saint-Vigor, 409.
Saint-Wandrille, 63.
Sainte-Adresse, 42.
Sainte-Agathe-d'Aliermont, 401.
Sainte-Catherine, 112, 163.
Sainte-Foy, 299,
Sainte-Geneviève (D.), 64.
Sainte-Gertrude, 306.
Ste-Marguerite-sur-Mer, 64.
Sainte-Marguerite-sur-Duclair, 102.
Sainte-Opportune, 50.
Salisbury, 303, 323.
San-Severino, 31.
Sanvic, 174.
Sauchay, 150.
Sauqueville, 64.
Séez, 209, 210, 310.

Seine (la), 25.
Sens, 14, 51, 468.
Séville, 184.
Sévis, 345.
Sienne, 31.
Solre-le-Château, 31.
Sommery, 218.
Sotteville, 7, 89, 101, 216, 403, 463.

T

Tancarville, 231, 343.
Tendos, 178.
Thessalonique, 397.
Thiers, 441.
Thiouville, 100.
Thuit-Signol, 225, 326.
Tonnerre, 225.
Toulouse, 440.
Tourville, 311.
Tourville-la-Rivière, 447.
Touville, 311.
Tramanfleur, 42.
Tréport, 343.
Triquerville, 114.
Tuit, 9, 48, 268.

V

Vachères, 249.
Val-de-la-Haye, 155, 206.
Val-des-Leux, 156, 255.
Val-Saint-Pierre, 68.
Valmont, 22, 346.
Vascœuil, 156.
Vassonville, 286.
Vaux, 451.
Venise, 315, 324.
Vernon, 181.
Vertbois, 255.
Vexin, 450.
Vienne, 303.
Villerets, 316.
Virville, 114, 349.
Vittefleur, 104, 105.

W

Wy (le), 284.
Wy-Joli-Village, 451.

Y

Yerville, 183, 424.
York, 323.
Yquebeuf, 183.
Yville, 3, 26, 53.

TABLE DES PRINCIPALES MATIÈRES

A

Achrier, 162.
Acquisiteur, 453.
Affiée, 329.
Aguilletier, 423.
Aissantes, 356.
Alleur, 397.
Allouer, 311.
Alquemie, 422.
Altération des noms, 42.
Amis des Monuments rouennais, 258.
Amissonniers, 424.
Anagramme, 282.
Annamites (statues), 308.
Antéfixe, 50.
Antiphonaires manuscrits, 268-271.
Antiquaires de France : leur centenaire, 198, 222, 257.
Antiquités préhistoriques, 48, 300.
— romaines, 3, 85, 305, 472, 477.
— gallo-romaines, 28, 85, 264.
— franques, 10, 27, 304.
Antref, 464.
Apartenance, 358.
Arc de guerre au XVIIe siècle, 302.
Armes mérovingiennes, 446.
Archéologie à outrance, 51.
Armarie, 313.
Armoiries, 98, 178, 185, 226, 244, 273, 280, 328, 344.
Armoiries sur des vitraux, 102.
Arremain, 178.
Art, son évolution rapide à Rouen, 153.
Art normand en Pouille, 468.
Asnée, 450.
Atroussellement, 315.
Aumère, 314.
Avans-bras, 162.

B

Bachines, 162.
Bagues, 25, 121.
Bahur, 333, 437.
Balanche, 314.
Bassée, 312.
Bassement (le), 159.
Bâtardeau, 247, 248.
Bateau de Rouen à Paris, 363.
Bâton des saints, 452.
Becquete, 314.
Bellenc, 212, 213.

Bernagoe, 314.
Béture, 255.
Biardes, 88.
Bible (première) impr. en France, 198-200.
Bisseaulx, 156.
Bistorie, 164.
Bougles. 422.
Bouquet, 314
Boutiques du portail des Libraires. *Notice :* 391-408.
Bouyc, 425.
Breben, 362.
Bronzes romains, 87, 342.
Broudeur, 157, 163.
Brouesse, 435.
Bruniseur, 314.
Buffletins, 426.
Bulletin de conclave, 442.
Bural, 334.

C

Cachet, 56, 89, 272.
Cachettes monétaires, 190, 194.
Cadran de la Cathédrale, 292.
Cadrans à boussole, 271.
Calvaire, 3, 26, 31, 102-106, 207, 274, 279.
Canivet, 355.
Canons, 235.
Canteler, 162.
Capeline. 162.
Capitation, 70.
Caray, 466.
Carreur, 211.
Cassolette romaine, 336, 340.
Castelongne, 333.
Casublier, 213.
Catalogue Le Bas, 82.
Ceintures funèbres, 90-94.
Célibat exigé pour le doctorat en médecine, 284.
Céramique, 11, 49, 50, 88, 240, 264, 418.
Cercueil commun, 188.
Chaint, 331.
Chapelles, 326, 327, 347.
Châteaux, 11, 32. 50, 78, 112, 200, 228.
Chemin des Hâleurs, 230, 266.
Chigalle, 314.
Chinelle, 422.
Chinole, 314.
Chirurgienne, 72, 73, 75.
Chisel, 314.
Cimetière franc, 9, 276.
— gallo-romain, 276, 343.
Circulaire, 327.
Ciseaux en silex, 8, 96.
Clercs de la campagne, 21.
Cliché, 361.
Cloches, 16, 30-32, 107.
Coche de luxe, 360-363.
Colonne commémorative, 27, 278, 342.
Commerçants anoblis, 185.

COMMISSION DES ANTIQUITÉS

Séances de la Commission

1903 février... 1
avril..... 24
juin..... 44
juillet..... 54
octobre..... 80
décembre..... 110
Résumé, 167

1904 février..... 169
avril..... 197
juin..... 221
août..... 243
octobre..... .. 257
décembre..... 293
Résumé, 320

1905 février..... 321
avril 340
juin..... 371
août. 387
octobre..... 410
décembre 444
Résumé, 515.

Communications de

MM. Adeline, 150.
— Baudry (P.), 28-30, 88, 80, 147, 224, 309, 341, 367, 371, 388, 418.
— Beaucousin, 44.
— Beaurepaire (Ch. de), 1, 5, 11, 12, 25, 33, 47, 48, 54, 57-77, 89, 147, 176, 203, 208, 225, 232, 241, 244, 247, 276, 281, 303, 310, 322, 329, 367, 419, 453-462.
— Beaurepaire (G. de), 43, 45-47, 78, 81, 146, 176, 274.
— Brunon, 195.
— Coutan, 6, 30, 32, 106, 273.
— Deglatigny, 244.
MM. Drouet, 123-146, 195, 244, 302, 304, 449.
— Dubosc, 7, 106-108, 112, 196, 200, 329, 414, 467.
— Garreta, 78, 82, 107, 120, 243, 328, 343.
— Leblond, 211, 243, 271, 272.
— Lefort, 48, 49, 51, 369, 444, 468.
— Le Verdier, 52, 78, 112, 117, 172, 222, 232, 241, 268, 294, 342, 468.
— Loriquet, 42, 368.
— Loth, 113, 206.
— Milet, 11, 56, 148.
— Pelay, 3-7, 26-28, 50, 55, 79, 109, 111, 175, 198-200, 2 241, 244, 276, 278, 323-328, 366, 374, 408, 450.
— Ruel, 277, 374.
— Sarrazin, 224, 292, 414.
— Serre (de la), 51, 113, 176, 304.
— Tougard (l'abbé), 22, 39, 52, 53, 79, 109, 113, 117, 196, 203-207, 232, 240-242, 245, 292, 308, 335, 336, 367, 382, 385, 409, 418, 441, 442, 467, 470, 477.
— Vallée, 112, 232, 336.

MM. Vesly (de), 8-11, 48-50, 84, 121, 189-194, 200, 225, 228, 231, 246, 258, 387, 391, 410-413, 445-449.
Commission : Membres décédés, 1, 25, 111, 171, 322.
— Membres nouveaux, 170, 373.
— Bulletin, 54, 246, 318, 374, 391 ; demandes d'échange, 3, 45.
— Archives, 39, 42, 48, 51, 113, 171, 208, 273, 292, 342.
— Rôle dans les restaurations, 4.
Compas en silex, 299.
Confréries, 5, 186-188, 288, 326, 359, 409.
Congrès des Sociétés normandes, 372, 388, 408, 410.
Console, 308.
Contrat de Société, 455.
Contrats d'apprentis et d'ouvriers, 208-211, 234, 355.
Contremont, 211.
Contretables, 205-207.
Controversie, 312.
Cordaulx, 466.
Cordouennerie, 350.
Corets, *coretiers*, 353-355.
Corgereite, 162.
Corpus de Berlin, 203, 264.
Costière, 346.
Coulombeiz, 3, 12.
Couniaulx, 311.
Couppeau, 181.
Couteaux en silex, 297.
Couverteur, 164, 355.
Cramelie, 304.
Cravate, 335.
Credier, 424.
Creppeau, 425.
Cresel, 334.
Cristaux (manufacture de),
Croix d'ospitalier, 358.
— du XVIIe siècle, 389.
— d'absolution, 411.
Custode, 334.

D

Dalles tumulaires, 281, 292.
Deelier, 422.
Degré, 312.
Demi-loupe, 423.
Demi-temps, 335, 406.
Demiard, 165.
Dessins, 82, 176.
Deuement, 357.
Devanteau, 334.
Devantieux, 316.
Déviation de l'axe des églises, 385.
Dismeur, 349.
Disques en silex, 297.
Doublel, 176.
Dragages, 445.
Drageeur, 160.
Drecheur, 165.

E

Eaue, 433.
Ecarlate, 290.
Ecoles d'Ernement, 21.

Ecu (double) en or, 244.
Ecussons, 79, 339.
Eglise couverte en aissante, 356.
Eglises ; qui en supportait les frais ? 57, 58.
— leur état au XVIIe siècle, 344-352.
Embasserie, 312.
Embridé, 164.
Encamaillé, 162.
Encheu, 163.
Enclumes en silex, 197.
Engerbé, 332.
Enluminures, 281.
Enseignes, 27.
Ensellé, 164.
Ensoigné, 313.
Entremise, 165.
Entrepié, 211, 212.
Entrevenir, 312.
Epaves archéologiques, 10, 89, 146, 472-477.
Epitaphes, 176-186, 275.
Epouser, 330.
Equignon, 362.
Eschauffete, 164.
Escouvine, 314.
Escriptore, 354.
Espaullier, 330.
Espinchié, 454.
Espinguier, 424.
Esplingue, 334.
Esquevin, 359.
Esseaux, 362.
Essieurs à main, 165.
Estainmerie, 313, 314.
Estraigne, 316.
Etoffé, 81.
Etriers, 449.
Exemples d'écriture, 442.
Exposition photographique, 78.
— cornélienne, 241.
Estencille, 313.

F

Faïences, 11, 89, 175.
Fenêtres terminales, 205.
Ferronnerie, 158.
Fibules, 88, 230, 265.
Fibules de ceinturon scandinave, 25.
Fleur de lis décorative, 305-308.
Fontaines vénérées en l'honneur de saints normands. 451.
Fonts baptismaux, 274.
Fossés, 473-475.
Fossiles, 409.
Fouilles, 11, 40, 258, 261.
Fourmement, 211.
Fourquette, 314.

G

Gagne-liards, 71, 146.
Gaînier, 355, 426.
Galbe des colonnes, 8.
Gallemarts, 355.
Gallice, 314.
Gecton, 355.
Gibletier, 424.
Girin, 433.
Gracine, 314.
Grattoirs en silex, 296.
Graveresse, 403.
Greve, 162.

Grillages de protection,
Grougnet, 315.
Grougue, 163.
Gymple, 179.

H

Habillement, 465.
Hablon, 188.
Hache en bronze, 229.
Hachette en silex, 57, 86, 147, 229, 230, 278.
Hachettes polies, dans un sol vierge, 48.
Hanepier, 159.
Happe, 361.
Horlogerie, 158.
Hourder, 356.
Hourdon, 162.

I

If, 473.
Image russe, 418.
Imprimerie : ses origines, 198-200.
Imprimeurs rouennais, 303.
Incendies, 33-39.
Industrie rouennaise. *Notice:* 419-441.
Inscriptions du XIe siècle, 112.
— du XIIIe siècle, 31.
— du XVe, 282, 480.
— XVIe, 207.
— XVIIe, 104, 117, 147, 478.
— XVIIIe, 175, 215, 226, 449.
— XIXe, 276-277.
— commémorative, 29, 50, 78, 81.
Italiens (artistes), 448.
Ivire, 354.

J

Jaseren, 332.
Jeton, 7, 467.
Joux, 464.

L

Lanternes, 239.
Lanternier, 353.
Liards. *Mémoire*, 123-146; 196, 467.
Libratiers, 381, 394, 401.
Lier, 359.
Lieur, 396.
Litres funèbres, 90-94, 102.
Liturgie anglaise imprimée sur le continent, 303, 323-325.
Lucane, 465.

M

Madre, 159, 160.
Maignan, 302.
Maisons canoniales, 55.
Maladrerie, 40-42, 45-47, 149, 458.
Mallefaçon, 209.
Malletier, 361, 362.
Mandienne, 458.
Manoir, 52, 147, 207, 414, 447, 472-477.
Manufactures, 441.
Manuscrit, 367.
Manuscrit à enluminures, 281.
Mappemonde, 56.
Marchander, 177, 398, 454.

Marque de potier, 28, 49, 89
— de libraire, 325.
— de coutelier, 357.
Marteau en pierre, 302.
Matines à femme, 165.
Méchique, 184.
Médaille indienne, 7.
— du grenier à sel, 29.
Méridiens, 79.
Meule en poudingue, 57.
Mireur, 426.
Mirouier, 425.
Missel, 359.
Mitan, 360, 361.
Mobilier, 237, 314-316, 332-335.
Molle, 314.
Mondatoire, 240.
Monnaies romaines, 86, 190-195, 261, 470, 472-477.
— du moyen âge, 72, 449.
— diverses, 196, 411-413, 473.
Monuments historiques, 6, 8, 11, 12, 32, 33, 107, 111, 112, 148, 200, 222, 273, 274, 384, 390, 468, 477.
— demande de classement, 147.
— classés, 294.
— religieux : préservation, 368-371.
Moule à monnaies, 470.
Moutardière, 165.
Musée départemental, 50, 194, 267, 373, 413, 446-449.
— Saint-Germain, 50
— des Invalides, 117.
— Clères, 175.
— Neufchâtel, 267.
— Dieppe, 272, 322.
— Lillebonne, 339.
— Les Andelys, 374,
— Turgis, 445.

N

Niquets, 450.
Noys, 187.

O

Œuvre (lingerie) de Rouen, 315.
— de Venise, 315.
Oraisons funèbres, 188, 189.
Orbe, 211.
Ordinaire, 165.
Orgue, 79, 162.
Ossements brûlés, 248.
Oudardes, 97.
Ouvroir, 398, 399.

P

Pain de cène, 239.
Papiers peints, 366, 374.
Parouvrer, 356.
Parthénon, 328.
Parures scandinaves, 125.
Pasdâne, 422.
Pavés en faïence, 266.
Peinture d'une chapelle neuve, 94, 97.
Peintures décoratives, 447.

Pel, 312.
Penillière, 315, 330.
Penne, 163.
Pennel, 422.
Perceur, 314.
Pierre (fourniture de), 154-156.
Pignerre, 425.
Piller, 332.
Pinchon, 211.
Pipe, 342, 343, 429.
Plancher roman, 468.
Plaque de plomb, 449.
Poinçons en silex, 296.
Pommiers, 362.
Portage, 358.
Portail de la Calende, 375-382.
Portes monumentales, 147, 207, 294, 414.
Portefeuille en maroquin, 172.
Potelle, 422.
Poteries gallo-romaines, 229.
— gauloises, 231.
Pouchon, 176.
Poudre à canon, 235.
Pouldrier, 354.
Pourveance, 466.
Poux, 353, 356.
Pragois, 440.
Préhistorique (le) aux âges récents, 301.
Presbytère de 1501, 309.
Propriété des trouvailles archéologiques, 338.
Prouchainement, 466.
Proverbe, 98.
Puits rectangulaire, 241, 246.

Q

Quarreur, 154.
Queux, 314.

R

Radrecher, 282.
Récompenses archéologiques, 202, 335, 340, 373.
Reiglet, 355.
Relève-moustaches, 432, 441.
Renaissance (la) à Rouen, 303.
Retables, 205.
Retumbe, 211.
Rideaux autour de l'autel, 207, 213.
Robbon, 334.
Roseites, 159.
Roqart, 355.
Ruel, 454.
Rues : noms anciens et nouveaux, 304, 327.

S

Saiette, 262.
Salaires d'ouvrier, 209, 216, 245.
Sarcophages, 27, 297.
Sargette, 213.
Scabelle, 165.
Sceaux, 120, 243, 244, 343, 409.
Sépultures par incinération, 241.
— mérovingiennes, 263, 267.
Sergecte, 334.
Silex taillés : collection, 294-297.
Souffisaument, 312, 465, 466.

Soufflet, 464.
Sourchainte, 330.
Souterrains, 473-477.
Souvenirs du Vieux Rouen, 5, 78.

T

Tableau, 79, 195.
Tableaux d'ivoire, couvertures de tablettes, 164.
Tableau d'argent qui se ferme, 199.
Tailleur d'images, 208.
Talluer, 422.
Targue (et non *Cargue*), 181.
Tenné, 165, 362.
Testateure, 182, 183.
Tiare, 231.
Tieulliaux, 311.
Tieulx, 314.
Tombe franque, 228.
Tombeaux du moyen âge, 48, 246.
Tombes, 176-189.
Tombier, 178.
Touailles, 314, 315, 330.
Touays, 164.
Tradition locale, 79, 105, 474-476.
Trébuchet, 354, 355.
Tref, 311, 464.
Trestes, 465.
Troche, 314.
Trousseau, 330, 332.

V

Vases romains, 261.
Vendue, 160, 213.
Vermillette, 434.
Véronique, 233.
Verre : objets divers, 88, 265.
Vicus gallo-romain, 260.
Vierge d'ivoire, 22.
Victrier, 357.
Vin aux communiants, 239.
Vitrail, 4, 6, 200, 206, 414, 414, 479.
Viviers sur la cathédrale, 214.
Vocabularius, 408.

FIN DU TOME XIII

PRINCIPALES MATIÈRES DU BULLETIN

		Pages
I. —	Bréviaire de Salisbury. Rouen, 1556	323
	Histoire et archéologie locale	329
	Cassolette romaine (*fig.*)	336
II. —	Eglises du pays de Caux au XVIIe siècle	344
	Corets et coretiers	353
	Coche de luxe en 1596	360
	Testament du maréchal de Fervaques	364
	Préservation des monuments religieux.....368,	371
III. —	Conservation du musée départemental	373
	Le portail de la Calende	375
	Le gros œuvre de la Cathédrale	382
IV. —	Boutiques du portail des Libraires	391
	Noms des rues.....408,	410
V. —	Monnaies diverses.....411,	413
	Le Manoir-Queval.....414,	419
	Anciennes fabriques de Rouen	421
VI. —	Oissel, dragages et antiquités diverses	445
	Fontaines vénérées en l'honneur de nos saints...	450
	Testaments de Titelouze	456
	Charpente de Saint-Gervais	462
	Eglise du Bourg-Dun	468
	Moule à monnaies (*fig.*)	470
	Explorations dans le canton de Boos	472
	Saint-Saens. Notes diverses	477
Table des noms d'homme		481
—	*noms de lieu*	493
—	*principales matières*	505

Imp. E. CAGNIARD (Léon GY, successeur), rue Jeanne-d'Arc, 13.

10

PRINCIPALES MATIÈRES DU BULLETIN

Pages

I. — Bréviaire de Salisbury. Rouen, 1556 323
Histoire et archéologie locale..... 329
Cassolette romaine (*fig.*)..... 336

II. — Eglises du pays de Caux au XVIIe siècle..... 344
Corets et coretiers..... 353
Coche de luxe en 1596 360
Testament du maréchal de Fervaques..... 364
Préservation des monuments religieux.....368, 371

III. — Conservation du musée départemental..... 373
Le portail de la Calende..... 375
Le gros œuvre de la Cathédrale..... 382

IV. — Boutiques du portail des Libraires..... 391
Noms des rues.....408, 410

V. — Monnaies diverses.....411, 413
Le Manoir-Queval.....414, 419
Anciennes fabriques de Rouen 421

VI. — Oissel, dragages et antiquités diverses..... 445
Fontaines vénérées en l'honneur de nos saints... 450
Testaments de Titelouze..... 456
Charpente de Saint-Gervais..... 462
Eglise du Bourg-Dun..... 468
Moule à monnaies (*fig.*)..... 470
Explorations dans le canton de Boos..... 472
Saint-Saens. Notes diverses..... 477

Table des noms d'homme..... 481
— *noms de lieu*..... 493
— *principales matières*..... 505

Imp. E. CAGNIARD (Léon GY, successeur), rue Jeanne-d'Arc, 15.

DC 611
S44C82
13
1903-05
STK

DATE DUE

NOV 27 1992 —ILL	

STANFORD UNIVERSITY LIBRARIES
STANFORD, CALIFORNIA
94305